AUTOGESTION

L'ENCYCLOPÉDIE INTERNATIONALE

tome 3

ÉDITIONS SYLLEPSE

Syllepse, l'alter-éditeur

www.syllepse.net

des livres pour aller plus loin que l'impossible

AUTOGESTION

L'ENCYCLOPÉDIE INTERNATIONALE

2E ÉDITION

ÉDITIONS SYLLEPSE (PARIS)

Ouvrage publié en partenariat avec l'Association Autogestion

www.autogestion.asso.fr

L'autogestion est à la fois un but et un chemin.
Comme but, l'autogestion constitue la forme d'organisation et le mode de fonctionnement d'une société fondée sur la participation de toutes et de tous à l'ensemble des décisions dans les champs économique et politique, à tous les niveaux de la sphère collective pour l'émancipation de chacun et de chacune.
Comme chemin, l'autogestion est nécessaire pour accumuler des forces, faire la démonstration que les dominations et les hiérarchies ne sont pas fatales, et qu'une autre société, postcapitaliste, est possible.
L'autogestion est de ce point de vue une utopie concrète.
L'Association a pour ambition de promouvoir la réflexion et l'éducation populaire sur la thématique de l'autogestion. Elle vise à mutualiser les expériences de façon critique sans les transformer en modèles normatifs, et à appuyer toute initiative s'inscrivant dans le sens d'un projet émancipateur. Elle regroupe des hommes et des femmes, syndicalistes, coopérateurs et coopératrices, associatifs, féministes, écologistes et politiques de différents horizons.

DES REMERCIEMENTS PARTICULIERS À

Alberto Acosta, Michel Antony, Dario Azzellini, Isabelle Bleton, Pierre Cours-Salies, Emmanuel Delgado-Hoch, Magali Della Sudda, Anne Guérin, Daniel Guerrier, Ralf Hoffrogge (*workerscontrol.net*), François Longérinas, Christian Mahieux, Gus Massiah, Alexandar Matkovic, Julie Matthaei, Sylvie Mayer, Frank Mintz, Eduardo Montes (Frente de Economia Social-La Campora), Irène Paillard, Sylvain Silberstein, Nils Solari, Alan Tuckman (*workerscontrol.net*), le Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde (Liège), les Éditions Anthropos (Paris), François Maspero (Paris), La Brèche (Paris), Queimada (Madrid) et Spartacus (Paris), l'Institut Tribune socialiste (Paris), l'Instituto de Ciencias Económicas y de la Autogestión (Madrid), l'Institut international de recherche et de formation (Amsterdam), le Centre Tricontinental (Louvain-la-Neuve), le Centre Europe Tiers Monde (Genève), la coopérative Sub, l'Union syndicale Solidaires, *À l'encontre* (Lausanne), *Inprecor* (Paris), *Labor Notes* (Détroit), *Revue d'études comparatives Est-Ouest* (Paris), l'association Radar (Montreuil), le site *workerscontrol.net*. Sans oublier ceux et celles qui font vivre l'autogestion au quotidien et celles et ceux qui nous ont confié leur documentation, leurs collections d'affiches et de photos et bien entendu leurs textes.

© ÉDITIONS SYLLEPSE 2019
69, RUE DES RIGOLES, 75020 PARIS
EDITION@SYLLEPSE.NET
ISBN : 978-2-84950-753-7
ICONOGRAPHIE ET DOCUMENTS : COLLECTIONS PARTICULIÈRES

« La liberté consiste à transformer l'État, organe érigé au-dessus de la société, en un organe entièrement subordonné à la société. »

Karl Marx, Critique du programme de Gotha

TOME 3

Sommaire

TOME 3

13. GRÈCE (LES ANNÉES TROÏKA)

13. Oxi avait conjuré les « dix plaies » de la Grèce
Bruno Della Sudda, Claude Kowal
Arthur Leduc, Patrick Silberstein

17. Une alternative pour la Grèce
Éric Toussaint

24. Dispensaires et pharmacies autogérés
Collectif France-Grèce solidarité pour la santé

26. Dispensaire de la rue Kannigos (Le)
Benoît Borrits

28. Du champ à l'assiette
Roxanne Mitralias

33. Initiatives solidaires de commerce équitable
Sylvie Hérold

36. Un hôpital sous contrôle ouvrier

38. Un journal en autogestion !
Moisis Litsis

40. Relance de la télévision publique

41. Thessalonique s'oppose à la privatisation de l'eau
Daniel Moss

45. Vio.Me : « Si vous ne le pouvez pas, nous, nous le pouvons ! »
Les Vio.Me

47. Vio.Me commence sa production sous contrôle ouvrier !
Collectif

50. ITALIE (1919-1920)

50. Printemps des conseils ouvriers (Le)
Patrick Le Tréhondat

58. Atelier Zéro est né (L')
Robi Morder

60. Centres sociaux : une pratique autonome et radicale
Richard Neuville

64. Rimaflow Trezzano, les travailleurs font renaître l'entreprise sans patron
Robi Morder

66. Rimaflow, le film
Dario Azzellini et Oliver Ressler

68. PORTUGAL (LA RÉVOLUTION DES ŒILLETS, 1974-1976)

68. Nationalisations et contrôle ouvrier dans la révolution portugaise
Raquel Varela

89. Révolution des Œillets, Poder popular et autogestion
Bruno Della Sudda

95. Portées et limites de l'autogestion
Collectif

102. TURQUIE

102. Kazova : 100 % coton, 100 % laine, 100 % produit sans patron
Patrick Le Tréhondat

105. PAYS DE L'ANCIEN « SOCIALISME RÉEL »

107. Introduction
Catherine Samary

112. Mouvements pour l'autogestion en Europe du centre et de l'est
Vladimir Claude Fišera

127. HONGRIE

127. Conseils ouvriers à Budapest
Ferenc Töke

145. POLOGNE (1980-1981)

145. Affaire de tous les travailleurs (L')
Zbigniew Kowalewski

147. Autogestion et Solidarnosc (L')
Bruno Della Sudda et Jean-Pierre Hardy

157. Contre-plan ouvrier à la Compagnie aérienne polonaise LOT (Un)
Guy Barbin

159. Dix conditions pour un renouveau de l'autogestion
NSZZ-Solidarnosc, Varsovie

162. Instructions en cas de grève générale
Solidarnosc

163. Pour le pouvoir aux travailleurs
Zbigniew Kowalewski

179. République autogérée
Solidarnosc

183. Résolution sur l'autogestion
Solidarnosc

186. RUSSIE (1917-1918)

186. Contrôle ouvrier et comités d'usine dans la Révolution russe
David Mandel

216. De l'autogestion à la bureaucratie soviétique
Daniel Guérin

221. TCHÉCOSLOVAQUIE (LES ANNÉES «PRINTEMPS DE PRAGUE»)

221. Printemps de Prague
Robi Morder

228. Premiers pas de l'autogestion dans une usine de constructions mécaniques (Les)
Rudolf Slansky

236. Projet de statuts de l'autogestion des travailleurs de l'usine W. Pieck

239. Projet de thèses du 14e congrès extraordinaire (clandestin) du Parti communiste tchécoslovaque

242. YOUGOSLAVIE

242. Repères yougoslaves
Catherine Samary

243. Propriété sociale en droit yougoslave (La)
Alojzij Finžgar

255. Loi fondamentale de 1950 sur la gestion par les collectifs de travail des entreprises d'État et des associations économiques supérieures

263. Constitution de 1963 (La)

274. Rapport sur le projet de Constitution à la 6e session ordinaire de l'Assemblée populaire fédérale (1953)
Edvard Kerdelj

280. Rapport sur le projet de nouvelle Constitution (1962)
Edvard Kardelj

281. Amendements à la Constitution

289. Loi sur le travail associé (La)

312. Pour une appropriation plurielle des bilans
Catherine Samary

334. BOSNIE-HERZÉGOVINE (APRÈS 1989)

334. Ce n'est pas seulement un printemps
Emin Eminagic

339. Première proclamation du Plénum des citoyens de Tuzla

341. Revendications communes adoptées par les plénums

343. CROATIE

343. Une usine autogérée sur les ruines d'un géant yougoslave
Kassia Aleksic

349. ESPACE BALKANIQUE

349. Lutte pour les communs dans les Balkans (La)
Danijela Majstorovic, Georgi Medarov, Dubravka Sekulic, Vladimir Simovic, Tomislav Tomaševic et Danijela Dolenec

369. ASIE ET OCÉANIE

371. CHINE

371. Papeterie de Zhengzhou contre la privatisation (La)
Au Loong Yu

375. JAPON

375. Seisan kanri !
Patrick Le Tréhondat

384. AUSTRALIE

384. *Work-in* chez Harco Steel
Patrick Silberstein

387. Prendre les commandes au patron
Pete Thomas

399. INDEX DES ARTICLES

407. INDEX THÉMATIQUE

GRÈCE (LES ANNÉES TROÏKA)

Oxi avait conjuré les « dix plaies » de la Grèce

Bruno Della Sudda, Claude Kowal
Arthur Leduc, Patrick Silberstein

> « Les sauterelles recouvrirent la surface de toute la terre et la terre fut dans l'obscurité ; elles dévorèrent toutes les plantes de la terre et tous les fruits des arbres, tout ce que la grêle avait laissé et il ne resta aucune verdure aux arbres ni aux plantes des champs dans tout le pays. »

Alors que la Troïka et les gouvernements successifs accablaient le pays d'une nuée de cataclysmes, la victoire électorale de Syriza, en janvier 2015, avait été une première étape politique de la mobilisation du peuple grec pour secouer le joug des banques, de Bruxelles et des mémorandums.

Le « Non » retentissant au référendum, précédé de la première véritable mobilisation populaire de masse depuis la victoire de janvier, avait ouvert grandes les portes de l'après-Troïka, montrant la volonté du peuple grec de reprendre la main sur son sort malgré une campagne des classes dominantes axée sur « l'austérité ou le déluge ». Portes très vite refermées par Alexis Tsipras face aux menaces des institutions de l'Union européenne et de la zone euro de détruire l'économie grecque en cas de rupture avec l'austérité. Une défaite grave qui révèle un certain nombre d'impasses stratégiques – dont notamment l'incapacité du gouvernement à s'appuyer sur les mobilisations populaires et sur les mises en pratique autogestionnaires qui s'étaient diffusées dans la société grecque et qui avaient permis la victoire électorale de Syriza. L'Oxi avait pourtant montré la disponibilité du peuple grec – malgré les difficultés immenses – à se mobiliser pour affronter les bourgeoisies européennes.

En effet, lassée de la malfaisance des politiques de leurs gouvernements, confrontée à la défaillance de l'État, à la destruction des services publics et à la désertion d'une partie significative de la bourgeoisie, la

population a dû faire face. Elle s'est donc dotée de diverses structures qui se sont substituées à ce qui avait été détruit ou qui était devenu marchandise inabordable. Il fallait remplir les vides créés par les politiques néolibérales et mettre en œuvre l'autogestion et jeter ainsi en pratique les bases d'une autre société, d'un autre pouvoir[1]. La Grèce fait une nouvelle fois la démonstration que si l'autogestion est bel et bien une orientation stratégique que certains défendent, elle est surtout une réponse concrète et spontanée à des problèmes concrets et immédiats.

Dans son programme de relance et de restructuration économique adopté en 2013, Syriza accordait une place importante à ce qui était désigné sous le terme d'« économie solidaire », c'est-à-dire la mise en œuvre d'un réseau d'entreprises échappant à l'ordre capitaliste : « La reconstruction économique et écologique du pays […] sera basée sur le secteur public, coopératif et autogéré et sur des entreprises insérées dans les communautés[2]. » Le programme prévoyait également que les salarié·es soient associé·es à la prise de décision, notamment dans les banques, les assurances et les entreprises d'intérêt publics. Ce programme, effacé par l'accord désastreux du 13 juillet, demeure cependant un acquis politique.

Selon Emmanuel Kosadinos, la place occupée dans l'économie grecque par les petites entreprises constitue « un élément favorable pour la coopération au sein de réseaux et le regroupement dans des unités plus importantes ». Il souligne également que l'existence d'une force de travail composée de jeunes chômeurs très qualifiés et aptes à s'investir dans les secteurs de l'économie (services, informatique…) constitue également un facteur favorable. Sans oublier, ajoute-t-il, la persistance d'une tradition ancienne faite de solidarités horizontales et d'une culture de l'entraide. Les obstacles ne sont évidemment pas négligeables, dont le moindre n'est pas l'extrême faiblesse des moyens financiers et matériels des structures d'autogestion qui reposent encore, pour l'essentiel, sur la solidarité citoyenne[3]. La création d'une banque d'investissement et d'économie solidaire, envisagée par Syriza, est évidemment un des éléments essentiels du soutien au développement de ces projets. La solidarité internationale, de même que la mobilisation de la diaspora, seront sans aucun doute un élément important en ce domaine.

1. [▶ Crise, destruction et reconstruction autogestionnaire].
2. [▶ Une économie au service des communautés].
3. Emmanuel Kosadinos évoque également l'héritage négatif du mouvement coopératif bureaucratisé qui a été utilisé et détourné jusqu'ici par les partis au pouvoir comme instrument du clientélisme politique.

Si la séquence ouverte en janvier 2015 s'est achevée par une défaite le 13 juillet – date de l'accord signé par Alexis Tsipras –, l'histoire n'est évidemment pas finie. Même s'il a été comme «absenté», l'Oxi n'est pas mort, tout comme n'a pas disparu l'accumulation d'expériences par les classes populaires et la jeunesse dans les mobilisations et les pratiques autogestionnaires depuis 2008. D'autant que la victoire des bourgeoisies européennes n'est qu'une victoire à la Pyrrhus : l'Union européenne comme la zone euro ne font que s'enfoncer un peu plus dans une crise contre laquelle elles n'ont aucune solution, si ce n'est de l'aggraver, pour survivre, une contradiction explosive. La défaite du 13 juillet est donc une étape dans une longue guerre de position dans laquelle la stratégie autogestionnaire faite d'accumulation patiente d'expériences et de moments de rupture avec la capitalisme est essentielle. Les propositions soumises par Éric Toussaint[1] au débat public éclairent d'ailleurs le chemin qui aurait pu être pris par le gouvernement d'Alexis Tsipras[2].

Retour inattendu à Bruxelles

Franchissant le temps, un autre message pourrait bien arriver de Bruxelles, aux antipodes de celui des néolibéraux et de leurs alliés, celui de l'Association internationale des travailleurs (AIT). Réunie en congrès dans la capitale de la Belgique en 1878, l'Internationale examinait alors l'articulation entre grèves, prise du pouvoir politique et sociétés de résistance[3].

La grève n'étant pas, déclarait César De Paepe, le rapporteur, «une solution, même partielle, du grand problème de l'extinction de la misère [mais] un instrument de lutte dont l'emploi conduira définitivement vers la solution de ce problème», il attribue aux sociétés de résistance un rôle qui va bien au-delà du sens commun : l'aide matérielle apportée aux grévistes. S'inscrivant dans une démarche de rupture avec l'ordre capitaliste, il en défend la nécessité, non «seulement eu égard aux nécessités du présent, mais aussi eu égard à l'ordre social de l'avenir».

Prenant ses distances avec ceux qu'il appelle les «coopérateurs exclusifs», il explique que les sociétés de résistance ne sont pas un «remède» ni même un «*palliatif*» – bien que celui-ci, déclare-t-il, soit *nécessaire.* Pour l'Internationale, les sociétés de résistance doivent permettre «du

1. Porte-parole du Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde (CADTM), Éric Toussaint est le coordonnateur de la Commission pour la vérité sur la dette publique de la Grèce créée le 4 avril 2015.
2. [▶ Une alternative pour la Grèce].
3. [▶ Adresse inaugurale de l'Association internationale des travailleurs].

fond de ce chaos de lutte et de misère» de porter les «regards vers une société plus harmonique et plus heureuse».

Ce sont, dit-il encore, «les embryons de ces grandes compagnies ouvrières, qui remplaceront un jour les compagnies de capitalistes ayant sous leurs ordres des légions de salariés, au moins dans toutes les industries où la force collective est mise en jeu et où il n'y a pas de milieu entre le salariat et l'association[1]».

Il entrevoit dans les grèves de son temps une «tendance nouvelle» au sein de laquelle «la grève doit aboutir à la société de production». Il indique que c'est dans la logique des idées et dans la force des choses, énonçant une esquisse de démarche transitoire où les prises de pouvoir peuvent être inscrites dans la dynamique gréviste :

> Il est inévitable que les travailleurs en viennent à tenir ce petit raisonnement : «Mais pendant que nous sommes en grève, parce que les patrons refusent de faire droit à nos réclamations, les consommateurs sont là demandant à cor et à cri les produits de notre industrie ; puisque notre inoccupation ne provient pas du défaut de demande, mais seulement de l'obstination de nos patrons, pourquoi ne travaillerions-nous pas directement pour le public ?»

Chronos et Kairos contre Tina

La révolution grecque avait-elle commencé à l'issue de la première victoire électorale de Syriza ? L'absence de mise en mouvement des masses incite à répondre par la négative. On peut toutefois émettre l'hypothèse raisonnable qu'elle aurait pu s'enclencher dans la foulée et la dynamique de l'Oxi si, ne serait-ce qu'une partie seulement des mesures préconisées par Éric Toussaint et contenues dans le programme de Syriza avaient été mises en œuvre. Il est indéniable que le facteur temps va jouer un rôle considérable. En tout état de cause, c'était déjà un acte fort d'en avoir appelé à la démocratie et à l'Europe contre la dictature du capital. C'est encore un acte révolutionnaire de pratiquer l'expropriation et la gestion de telle usine ou de telle entreprise de services. C'est également un acte révolutionnaire de créer de toutes pièces les prémisses des structures d'une autre société. C'est bel et bien un autre acte révolutionnaire de mettre en mouvement la matérialisation d'un autre pouvoir, d'une autre logique, d'une autre société. L'avenir nous dira qui de ces actes ou de l'accord funeste du 13 juillet ouvrira une dynamique.

1. [▶ Appropriation sociale, autogestion, commun].

L'esprit de l'AIT devrait désormais habiter la résistance des Grecs et des Grecques aux forces qui veulent briser l'idée même de l'alternative. Il est certain aussi que son spectre commence à hanter à nouveau les possédants et leurs commis, en Grèce comme en Europe.

18 septembre 2015

Une alternative pour la Grèce

Éric Toussaint

En août-septembre 2013, j'ai rédigé un projet de programme de mesures à mettre en œuvre en Grèce en cas de victoire électorale de la gauche radicale. J'ai envoyé ce texte le 10 septembre 2013 en tant que brouillon à des militant·es en Grèce et ailleurs afin, comme je l'écrivais à l'époque, de «récolter des commentaires critiques et des propositions d'amélioration». Quelques personnes m'ont répondu et j'ai amendé légèrement ma proposition. [...].Jusqu'ici, cette proposition n'a jamais été publiée. En effet, j'ai considéré que je n'avais pas reçu suffisamment de réponses aux demandes répétées de commentaires et d'améliorations pour mettre cette proposition sur la place publique. J'étais également bien conscient que je ne connais pas assez la réalité grecque et qu'il est nécessaire de produire une proposition collective essentiellement élaborée par des Grecs investis dans la réalité nationale. Malgré les réserves que je viens d'émettre, suite à la capitulation de juillet 2015, je décide de rendre publique cette proposition écrite il y a déjà deux ans[1].

Dans ce projet, j'avançais la nécessité de sortie de la zone euro sans préjuger du moment opportun pour le faire. En effet, je suis convaincu que vu l'état de la conscience de la population grecque, une série de mesures prioritaires devaient et pouvaient être prises sans quitter la zone euro. La sortie, pour être assumée par une majorité de la population, doit résulter de la démonstration pratique que cette option est devenue une nécessité (c'est ce qui est en train de se passer clairement à partir de juillet 2015). Enfin, une sortie de la zone euro implique que les autres mesures soient prises, de manière à réaliser une sortie favorable aux

1. J'ai inséré à quatre endroits du texte des propositions rédigées en juillet 2015. [Elles apparaissent ici en retrait et sont signalées par un ↘]

intérêts de la majorité de la population. Si ce n'est pas le cas, la sortie de la zone euro se convertit en une sortie de droite qui est à éviter.

Ce qu'un gouvernement populaire devrait faire

1. Abroger les mesures antipopulaires imposées dans le cadre des mémorandums avec la Troïka qui se succèdent depuis mai 2010. Cela implique notamment la réintégration des travailleurs licenciés suite à l'imposition de ces mémorandums.

2. Suspendre le paiement de la dette, organiser un audit et imposer une réduction radicale du stock et du service de la dette y compris par un acte de répudiation (qui ne peut être qu'unilatéral), adopter des mesures discriminatoires pour protéger l'épargne populaire investie dans la dette. Prendre une mesure spécifique sur la dette bilatérale à l'égard de l'Allemagne qui s'élève à 15 milliards euros contractée à l'occasion du mémorandum de mai 2010 : la répudiation de cette dette devrait se faire en compensation partielle de la dette historique allemande à l'égard de la Grèce (Seconde Guerre mondiale).

3. Socialiser les banques et assurances. À cause des choix qu'elles ont faits, la plupart des banques font face à une situation d'insolvabilité et non à une crise passagère de liquidités. La décision de la Banque centrale européenne et de la Banque de Grèce de protéger les intérêts des grands actionnaires privés aggrave le problème.

Il faut revenir aux fondamentaux. Les banques doivent être considérées comme des services publics, du fait, précisément, de leur importance et de l'effet dévastateur que leur mauvaise gestion peut avoir sur l'économie. Le métier de la banque est trop sérieux pour être confié à des banquiers privés. Comme elle utilise de l'argent public, bénéficie de garanties de la part de l'État et rend un service de base fondamental à la société, la banque doit devenir un service public[1].

Les pouvoirs publics doivent retrouver leur capacité de contrôle et d'orientation de l'activité économique et financière. Ils doivent également disposer d'instruments pour réaliser des investissements et financer les dépenses publiques en réduisant au minimum le recours à l'emprunt auprès d'institutions privées. Pour cela, il faut exproprier les banques pour les socialiser en les transférant au secteur public sous contrôle citoyen, sans indemnisation des grands actionnaires privés. Dans certains cas, malgré cette absence d'indemnisation, l'expropriation des banques privées peut représenter un coût important pour l'État en raison des

1. [▶ Crise économique, marché et autogestion].

dettes qu'elles ont pu accumuler et des produits toxiques qu'elles ont conservés. Le coût en question doit être récupéré autant que faire se peut sur le patrimoine général des grands actionnaires. En effet, les sociétés privées qui sont actionnaires des banques et qui les ont menées vers l'abîme tout en faisant de juteux profits détiennent une partie de leur patrimoine dans d'autres secteurs de l'économie. Il faut donc faire une ponction sur le patrimoine global des actionnaires.

Les banques publiques avec un statut de service public (sous contrôle citoyen) peuvent coexister avec des banques coopératives de taille modérée (le caractère coopératif de ces banques doit être strictement contrôlé sous peine du retrait de la licence d'activité) [...].

> ↘ Les pouvoirs publics grecs constituent de loin l'actionnaire majoritaire des grandes banques grecques (représentant plus de 80% du marché bancaire grec) et devraient donc exercer pleinement le contrôle des banques afin de protéger l'épargne des citoyens et relancer le crédit interne pour soutenir la consommation. D'une part, il conviendrait de tirer les conséquences de la participation majoritaire de l'État dans les banques en leur conférant un statut d'entreprise publique. L'État devrait organiser une faillite ordonnée de ces banques en veillant à protéger les petits actionnaires et les épargnants. Il s'agit de récupérer le coût de l'assainissement des banques sur le patrimoine global des gros actionnaires privés car ce sont eux qui ont provoqué la crise et ont ensuite abusé du soutien public. Une *bad bank* serait créée pour isoler les actifs toxiques en vue d'une gestion extinctive. Il faut une fois pour toutes faire payer les responsables de la crise bancaire, assainir en profondeur le secteur financier et le mettre au service de la population et de l'économie réelle[1].

Les sociétés privées d'assurances devraient également être socialisées. Même si son état de santé est moins médiatisé, le secteur des assurances est aussi au cœur de la crise actuelle. Les grands groupes d'assurances ont mené des opérations aussi risquées que les banques privées avec lesquelles nombre d'entre eux sont étroitement liés. Une grande partie de leurs actifs est constituée de titres de la dette souveraine et de produits dérivés. À la recherche du maximum de profit immédiat, ils ont spéculé dangereusement avec les primes payées par les assurés, avec l'épargne récoltée sous la forme d'assurance vie ou de cotisations volontaires en vue d'une retraite complémentaire. L'expropriation des assurances permettra d'éviter une débâcle dans ce secteur et protégera épargnants et assurés. Cette expropriation des assurances doit aller de pair avec une consolidation du système de retraite par répartition.

1. http://cadtm.org/Grece-des-propositions.

➘ 4. Réquisitionner la Banque centrale. À sa tête se trouve Yannis Stournaras (placé à ce poste par le gouvernement d'Antonis Samaras) qui met toute son énergie à empêcher le changement voulu par la population. C'est un véritable cheval de Troie qui sert les intérêts des grandes banques privées et des autorités européennes néolibérales. La Banque centrale de Grèce doit être mise au service des intérêts de la population grecque.

➘ 5. Créer une monnaie électronique (libellée en euro) à usage interne au pays. Les pouvoirs publics pourraient augmenter les retraites ainsi que les salaires de la fonction publique, payer les aides humanitaires aux personnes en leur ouvrant un crédit en monnaie électronique qui pourrait être utilisé pour de multiples paiements : facture d'électricité, d'eau, paiement des transports en commun, paiement des impôts, achats d'aliments et de biens de première nécessité dans les commerces, etc. Contrairement à un préjugé infondé, même les commerces privés auraient tout intérêt à accepter volontairement ce moyen de paiement électronique car cela leur permettra à la fois d'écouler leurs marchandises et de régler des paiements à l'égard des administrations publiques (paiement des impôts et de différents services publics qu'ils utilisent). La création de cette monnaie électronique complémentaire permettrait de diminuer les besoins du pays en euros. Les transactions dans cette monnaie électronique pourraient être réalisées par les téléphones portables comme c'est le cas aujourd'hui en Équateur.

➘ 6. Dissoudre l'organisme chargé des privatisations, remplacé par une structure publique de gestion des biens nationaux (avec arrêt immédiat des privatisations) chargée de protéger le patrimoine public tout en générant des revenus.

7. Imposer un contrôle strict des mouvements de capitaux et un contrôle des prix à la consommation.

8. Adopter une réforme fiscale avec :

- augmentation de la progressivité de la taxe sur les revenus ;
- augmentation de la taxe sur les biens immobiliers (avec exonération pour la résidence principale en deçà d'un seuil à définir, lié notamment au nombre d'occupants de la résidence) ;
- suppression des privilèges fiscaux des armateurs, de l'Église orthodoxe et des autres secteurs capitalistes ;
- réduction radicale ou suppression de la TVA sur les biens et services de première nécessité, levée d'un impôt exceptionnel sur le patrimoine des plus riches ;
- répression de la grande fraude fiscale qui prive la collectivité de moyens considérables et joue contre l'emploi. Des moyens publics

conséquents doivent être alloués aux services des finances pour lutter efficacement et en priorité contre la fraude organisée par les grandes entreprises et les ménages les plus riches. Les résultats doivent être rendus publics et les coupables lourdement sanctionnés.

9. Réaliser une politique d'emprunt public interne auprès de la Banque centrale via la monétisation de la dette. À cette politique d'emprunt auprès de la Banque centrale, on peut ajouter l'émission de titres de la dette publique à l'intérieur des frontières nationales.

En effet, l'État doit pouvoir emprunter afin d'améliorer les conditions de vie des populations, par exemple en réalisant des travaux d'utilité publique. Certains de ces travaux peuvent être financés par le budget courant grâce à des choix politiques affirmés, mais des emprunts publics peuvent en rendre possibles d'autres de plus grande envergure, par exemple pour passer du «tout automobile» à un développement massif des transports collectifs, développer le recours aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement, créer ou rouvrir des voies ferrées de proximité sur tout le territoire en commençant par le territoire urbain et semi-urbain, ou encore rénover, réhabiliter ou construire des bâtiments publics et des logements sociaux en réduisant leur consommation d'énergie et en leur adjoignant des commodités de qualité[1].

Il faut définir de toute urgence une politique transparente d'emprunt public. Ce qu'il faut, c'est que la destination de l'emprunt public garantisse une amélioration des conditions de vie, rompant avec la logique de destruction environnementale, et que le recours à l'emprunt public contribue à une volonté redistributive afin de réduire les inégalités. C'est pourquoi nous proposons que les institutions financières, les grandes entreprises privées et les ménages riches soient contraints par voie légale d'acheter, pour un montant proportionnel à leur patrimoine et à leurs revenus, des obligations d'État à 0 % d'intérêt et non indexées sur l'inflation, le reste de la population pourra acquérir de manière volontaire des obligations publiques qui garantiront un rendement réel positif (par exemple 3 %), supérieur à l'inflation. Ainsi, si l'inflation annuelle s'élève à 3 %, le taux d'intérêt effectivement payé par l'État pour l'année correspondante sera de 6 %. Une telle mesure de discrimination positive (comparable à celles adoptées pour lutter contre l'oppression raciale aux États-Unis, les castes en Inde ou les inégalités hommes-femmes) permettra d'avancer vers davantage de justice fiscale et vers une répartition moins inégalitaire des richesses.

1. [▶ Économie populaire solidaire et perspective anticapitaliste].

10. Réaliser un emprunt public externe alternatif (c'est-à-dire qui exclut la Troïka et les marchés financiers étrangers) sans accepter de conditionnalités.

11. Mettre en pratique la règle d'or suivante : la somme allouée au remboursement de la dette publique ne peut excéder 5 % des recettes de l'État. Interdiction de socialiser des dettes privées, obligation d'organiser un audit permanent de la politique d'endettement public avec participation citoyenne, imprescriptibilité des délits liés à l'endettement illégitime, nullité des dettes illégitimes, adoption d'une deuxième règle d'or qui consiste à dire que les dépenses publiques qui permettent de garantir les droits humains fondamentaux sont incompressibles et l'emportent sur les dépenses relatives au remboursement de la dette…

12. Il est également important d'engager la Grèce dans un processus constituant avec participation citoyenne active afin de permettre des changements démocratiques structurels. Pour réaliser ce processus constituant, il faut convoquer, via une consultation au suffrage universel, l'élection d'une assemblée constituante chargée d'élaborer un projet de nouvelle Constitution. Une fois le projet adopté par l'assemblée constituante qui devra fonctionner en recevant les cahiers de doléances et les propositions émanant du peuple, il sera soumis au suffrage universel[1].

13. Établir un cadastre des fortunes.

14. Réduire le temps de travail avec restauration du salaire d'avant 2010 et ensuite augmenter les salaires et les retraites inférieures à un seuil à déterminer (par exemple, 1 600 euros nets).

15. Augmenter le salaire minimum légal, instaurer une indexation des salaires et des allocations sociales sur le coût de la vie.

16. Lever l'immunité parlementaire des élus impliqués dans la crise et les poursuivre en justice.

17. Interdiction des organisations qui prônent en actes le racisme ou la haine raciale.

18. Mettre en œuvre un vaste programme de stimulation économique :

▪ soutien à la production agricole locale : création d'un service public pour la formation des agriculteurs à l'agriculture paysanne et l'agro-écologie, privilégier l'accès au marché de produits locaux, réorienter les aides PAC vers les petites fermes, développer l'offre de semences locales, soutenir des nouvelles coopératives agricoles, relocaliser l'agriculture et soutenir les installations dans le sens de la souveraineté alimentaire ;

1. [▶ République autogérée].

- soutien aux petites et moyennes entreprises ;
- soutien aux petits commerces ;
- soutien à la pêche artisanale ;
- création d'emplois dans les services publics avec une priorité à la santé et à l'éducation publique et à l'environnement ;
- redonner un statut public aux entreprises privatisées et soutenir la relance d'entreprises par les travailleurs[1] ;
- développer les énergies renouvelables afin de satisfaire les besoins locaux, soutenir les projets d'isolation thermique des bâtiments, développer les transports en commun, refus des grands projets inutiles et de l'extractivisme ;
- mettre en place d'ambitieuses actions de préservation de l'environnement et consolider les lois nationales en ce sens : parcs naturels, biodiversité sauvage (terrestre ou marine) ;
- soutenir le tourisme de petite échelle (contre les grands complexes touristiques) ;
- organiser la gestion publique, locale et écologique de l'eau et des déchets.

19. Sortir de la zone euro en appliquant une réforme monétaire redistributive (en réduisant le patrimoine liquide des ménages les plus aisés). [...]

Conclusion

Avec la capitulation de juillet 2015, le changement est radical, les conséquences funestes seront nombreuses. Parmi les causes de la tournure actuelle des événements, il y a bien sûr l'inflexibilité des créanciers, mais il y a également la stratégie suivie par la direction de Syriza et le gouvernement d'Alexis Tsipras : le refus de remettre en cause clairement et explicitement la légitimité et la légalité de la dette, la poursuite du remboursement de celle-ci, l'incompréhension de l'importance de la réalisation d'un audit à participation citoyenne (même si Tsipras officiellement soutenait l'audit), le refus de toucher aux intérêts des grands actionnaires des banques grecques qui sont pourtant responsables de la crise bancaire, le refus d'adopter une stratégie d'actes d'autodéfense face à l'inflexibilité et aux agressions des créanciers, le refus de préparer un plan B et de l'expliquer publiquement (qui pouvait y compris aller jusqu'à une sortie de l'euro), l'illusion que par la seule négociation les créanciers finiraient par faire des concessions suffisantes pour que

1. [▶ Crise et réponses en France].

Syriza et la Grèce puissent sortir des rails de l'austérité, le refus d'évoquer la nécessité d'un processus constituant (la nécessité de changer de manière démocratique la Constitution grecque), l'incompréhension du rôle central des mobilisations qu'il aurait fallu encourager… Le choix le plus urgent n'était pas entre rester ou non dans l'Eurozone. Le choix était entre négocier sans rapport de force ou bien faire cinq choses en priorité en s'appuyant sur la mobilisation populaire :

- suspendre le paiement de la dette (tout en réalisant l'audit), ce qui impliquait de rentrer directement en conflit avec les institutions de la Troïka ;
- résoudre la crise bancaire en cours (ce qui impliquait de rentrer en conflit avec les grands actionnaires privés responsables de la crise) ;
- créer une monnaie complémentaire ;
- élargir les mesures face à la crise humanitaire (des mesures importantes ont été prises par le gouvernement depuis février 2015, elles auraient dû être élargies) ;
- stopper les privatisations et faire rentrer des ressources dans les caisses publiques par des mesures fortes aux frais des secteurs privilégiés en commençant par le 1 % le plus riche, les grandes entreprises privées et les grands fraudeurs.

2 septembre 2015

Source
CADTM, www.cadtm.org.

Dispensaires et pharmacies autogérés

Collectif France-Grèce solidarité pour la santé

Face à la politique de destruction des services publics grecs mise en œuvre par la Troïka, des dispensaires de santé se sont auto-organisés pour offrir des soins gratuits à la population.

Les dispensaires et pharmacies sociaux solidaires sont des structures émergentes à double mission :

- Procurer des soins médicaux gratuits et des traitements médicamenteux à toutes les personnes qui sont privées de couverture sociale ou ne disposent pas des moyens financiers pour se soigner.

■ Militer pour un système de santé public de qualité, accessible à toutes et à tous et pour le respect des droits des patients dans une société qui serait libérée de la férule de l'austérité.

Pour cela les militants des dispensaires (des intervenants et des patients) en lien avec les organisations syndicales du secteur sanitaire et avec des associations citoyennes, revendiquent une santé pour tous. Ils organisent aussi des interventions auprès des administrations hospitalières pour imposer l'accès gratuit aux soins, parfois sous forme d'actions de manifestation ou d'occupation de locaux hospitaliers.

Les dispensaires et pharmacies sociaux solidaires sont une réponse militante aux mesures d'austérité et à la crise sociale présente en Grèce depuis 2009. Les plus anciens d'entre eux ont à peine plus de deux ans d'existence. Ce qui distingue ces structures des autres structures humanitaires, c'est leur engagement militant[1].

Jusqu'à aujourd'hui, une cinquantaine de dispensaires solidaires sociaux fonctionnent dans toute la Grèce grâce à l'action et au travail de bénévoles. Des médecins, généralistes ou spécialistes, des dentistes, des pharmaciens et des citoyens s'y engagent. Aujourd'hui environ 700 bénévoles y participent en tant que permanents ou membres des réseaux affiliés. Des dizaines de milliers de patients sont soignés par les dispensaires sociaux. Les dispensaires sociaux fonctionnent grâce aux dons citoyens et n'acceptent pas de subventions publiques ni dons d'entreprises privées. Ils dispensent des médicaments collectés par les citoyens. Les décisions sont prises en assemblées générales. Il y a un effort pour la mise en commun de moyens et la coordination de leurs actions. Des actions communes se font avec d'autres structures actives dans d'autres domaines de solidarité.

Les structures solidaires militent fermement pour le respect des droits pour toutes les personnes au-delà des différences, et sont hostiles à toute notion de clientélisme ou de récupération à des fins étrangères à leurs objectifs. Il s'agit aussi d'une prise de position contre la société de pauvreté et de misère, présentée au peuple grec par les gouvernants comme seule alternative de survie.

2015

Pour en savoir plus

France-Grèce solidarité pour la santé, https://solidaritefrancogrecque.wordpress.com/liste-des-dispensaires-sociaux-2/.

1. [▶ Centres médicaux populaires (Les)].

Dispensaire de la rue Kannigos (Le)

Benoît Borrits

Sofia Tzitzikou et Thanasis Kourtis, bénévoles d'un dispensaire à Athènes, expliquent leur démarche. Sofia Tzitzikou est pharmacienne bénévole dans le dispensaire social de la rue Kannigos à Athènes, situé dans les quartiers Exarchia et Omonia. Thanasis Kourtis est ingénieur en génie civil. D'origine kurde et syrienne, il assure des services d'interprétariat à de nombreux migrants lors des consultations.

Pourriez-vous nous présenter votre activité et les dispensaires sociaux ?

Sofia Tzitzikou. Notre dispensaire s'est créé en février 2013 sur le modèle de la cinquantaine existante actuellement en Grèce. Il s'agit d'offrir des soins aux personnes exclues du système public de santé. Il fonctionne avec 120 bénévoles qui sont médecins, pharmaciens, psychologues, dentistes, ou qui fournissent une aide administrative. Le principe de base est la gratuité totale des prestations et des médicaments. Nous recevons de 90 à 110 personnes par jour pour des consultations ou des médicaments qu'elles n'ont pas les moyens d'acheter. S'il est possible de réaliser gratuitement des consultations, il est néanmoins indispensable de trouver des médicaments. Ce sont souvent les voisins qui apportent spontanément des boîtes non périmées et entamées. La deuxième source est la solidarité européenne qui nous permet d'acheter des médicaments plus rares. Nous avons cependant un problème de pénurie qui nous oblige parfois à faire des choix insupportables entre deux patients.

À qui vous adressez-vous ?

Sofia Tzitzikou. Avec les nouvelles règles imposées par la Troïka, un chômeur ne dispose plus d'aucun droit après un an. Le gouvernement estime que trois millions de personnes sur une population de dix millions ne disposent plus de couverture sociale. Dans la réalité, ce chiffre est sous-estimé. Dans notre dispensaire, 55 % des personnes que nous recevons sont grecques et 45 % sont étrangères.

Thanasis Kourtis. Cette majorité de nationaux dans nos consultations montre bien qu'en Grèce, la classe moyenne n'existe plus. Cette destruction systématique des services publics constitue un laboratoire pour la classe dirigeante afin de mesurer les réactions de la population et les potentialités d'investissements privés dans le futur.

Qu'est-ce qui distingue votre activité de la philanthropie ?

Thanasis Kourtis. Le risque est en effet réel de voir le gouvernement utiliser nos services comme palliatif des carences du système public. À titre d'exemple, nous avons reçu ces derniers jours la visite de policiers qui accompagnaient un prisonnier soudanais pour qu'il reçoive des soins dentaires. Nous avons expliqué qu'il fallait plusieurs séances et que nous refusions que le patient soit menotté durant les soins. Cela était intolérable pour l'administration, mais le patient nous a indiqué que pour la première fois, il avait ressenti un peu de chaleur humaine.

Sofia Tzitzikou. Il me semble que la meilleure manière de ne pas être un palliatif des insuffisances des services publics est de communiquer. Ce gouvernement ne le veut pas car, officiellement, la Grèce va bien. Si la presse grecque, à quelques exceptions près, est sous contrôle et parle peu de notre action, des journalistes viennent de nombreux pays et constatent combien la situation sanitaire en Grèce est catastrophique.

Quel sens donnez-vous à votre démarche ?

Sofia Tzitzikou. La philosophie de notre action est qu'être soigné est un droit, et que les gens doivent résister et l'exiger de l'État. Dans la pratique, on constate qu'avec des problèmes de santé, les gens changent et que leur redonner de la dignité et de l'estime de soi est déjà une première étape. Il est difficile, voire déplacé, de parler politique avec des gens à bout de souffle. En tant que bénévoles, nous devons d'ailleurs suivre une thérapie de groupe tant les gens sont devenus agressifs.

Au-delà, quelle est votre position envers les infrastructures de santé ?

Sofia Tzitzikou. Un autre aspect de notre démarche réside dans la pression que nous exerçons sur les hôpitaux et les cliniques afin qu'ils prennent en charge des opérations que nous ne pouvons pas réaliser dans les dispensaires. Il faut savoir que sans couverture médicale, toute consultation ou tout acte vous sera facturé. À titre d'exemple, un accouchement est facturé 600 euros et 1 200 en cas de césarienne. Si vous êtes étranger, ces tarifs sont doublés. Nous avons ainsi manifesté plusieurs fois auprès de la maternité de l'hôpital Alexandras ou du centre de traitement des cancers de l'hôpital Agios Savas pour que ceux-ci prennent en charge des patients. Certains médecins des hôpitaux ou cliniques n'acceptent plus cette situation et décident d'opérer bénévolement, contre l'avis de leur hiérarchie qui parfois les sanctionnent.

Quel avenir pour les dispensaires sociaux ?

Sofia Tzitzikou. Lors du nouvel an, nous nous sommes souhaités de ne plus exister l'année prochaine. Nous sommes là pour faire face à une situation exceptionnelle et anormale. Notre activité devra être reprise par les services publics. C'est la raison pour laquelle de nombreux dispensaires sociaux, dont le nôtre, refusent de se constituer en association déclarée et préfèrent travailler de façon informelle.

Thanasis Kourtis. Les parlementaires de Syriza soutiennent notre action même s'ils préfèrent s'afficher discrètement pour que ce mouvement conserve son autonomie. Néanmoins, je crois que les prochaines élections municipales et européennes vont permettre d'ouvrir une nouvelle séquence politique qui va changer la donne et accélérer les changements. Seul un gouvernement de gauche pourrait renégocier cette dette insoutenable au profit du peuple.

avril 2014

Source
www.regards.fr.

Du champ à l'assiette

Roxanne Mitralias

Semences locales et biodiversité, agriculture biologique, permaculture et agroécologie, réseaux de producteurs-consommateurs, jardins urbains autogérés et cuisines collectives : les Grecs s'approprient leur agriculture et leur alimentation !

C'est dans un contexte difficile pour les agriculteurs (voir en fin d'article) et les consommateurs que naissent ou se consolident des initiatives pour former et informer sur d'autres modes de production agricoles, plus écologiques mais aussi plus économes. D'une manière générale, ces initiatives visent une nouvelle population plutôt jeune qui cherche à la fois une échappatoire économique et un projet de vie. Depuis quelque temps, il semblerait qu'on assiste à un retour à la terre, et même s'il ne s'agit pas d'un phénomène social de masse (40 000 agriculteurs de plus pendant la période 2009-2010), une aspiration à un rapprochement à la vie agricole et rurale semble s'ancrer dans une majorité de la population (sondage Kappa Research, 70 % des sondés désirent s'installer à la campagne).

Ces initiatives en termes de mode de production allient les aspects écologiques (agriculture biologique, permaculture, etc.) aux avantages économiques d'un changement de techniques de culture et d'élevage, argument non négligeable dans le contexte actuel de crise. Ces formes d'agricultures apportent des premières réponses aux agriculteurs qui voient leurs systèmes économiques s'effondrer : moindres investissements, autoproduction de l'alimentation, économies énergétiques, petite échelle de production et bénéfices des apports des agro-écosystèmes. En somme, ce qui s'adressait à quelques écologistes convaincus dans la phase précédente peut potentiellement aussi bien intéresser les nouveaux arrivants des villes que les agriculteurs déjà installés qui se posent la question de comment sortir du cercle infernal dans lequel ils se trouvent (endettement, manque de débouchés pour leurs productions, saturation des possibilités naturelles de production). Évidemment, la réponse ne se situe pas uniquement sur le plan individuel mais aussi à niveau plus politique, puisqu'il s'agit également de changer de politiques agricoles (notamment pour soutenir les petites fermes, comme le demande la gauche paysanne grecque)[1].

À l'origine, la semence

Le mouvement qui se développe depuis les années 2000 autour des échanges des semences est central dans ce récent foisonnement. Peliti, véritable réseau national de préservation, recense et diffuse des variétés de semences et de races animales locales et anciennes, donne la possibilité concrète à plusieurs milliers de personnes de cultiver. Ces graines libres de droits de propriété intellectuelle, rendent indépendants les agriculteurs à l'égard des firmes semencières. C'est autour de Peliti

1. [▶ Écologie, le rouge et le vert (L')].

(mais aussi de Sporos, un réseau de commerce équitable), qui apporte concrètement le savoir-faire et la mise en réseau nécessaires à l'apprentissage de l'agriculture, que se sont construites un certain nombre d'initiatives que nous recensons ici. Peliti a donné le cadre et l'impulsion au renouveau des préoccupations agricoles en Grèce, que ce soit en ville ou à la campagne. Lors de sa fête annuelle à Paranesti (niché aux pieds des montagnes du Rhodope) près de 6 000 personnes ont afflué en 2012 pour récupérer des semences et les replanter dans leurs champs, leurs terrasses, leurs terrains occupés ou pour en parler autour d'eux. Le développement d'échanges entre paysans est une condition nécessaire au développement d'une agriculture paysanne : sans semences paysannes, pas d'adaptation locale et donc de souveraineté alimentaire. Autour de ces différents réseaux et collectifs (Spori Limnou, Aegilops, Archipelagos, Helession), un véritable apprentissage des méthodes de cultures alternatives et d'intérêt pour la souveraineté alimentaire se construit qui permettra la conservation dans les champs d'un patrimoine semencier vivant.

Alliance des producteurs et des consommateurs

Le fameux désormais dénommé « mouvement des patates » a révélé un véritable besoin de la société grecque. Il a aussi mis en avant un certain nombre d'initiatives qui visent à rapprocher les consommateurs des producteurs. Quiconque se rend au supermarché en Grèce, et même dans une épicerie ordinaire s'étonne du manque de produits locaux : par exemple, les oranges proviennent souvent d'Espagne alors que la Grèce en est productrice. En comparant avec les multiples expériences françaises (AMAP, points de vente collectifs, paniers paysans, marchés de producteurs), la Grèce a été en retard sur tout ce qui est « circuit court ». Mais la crise a remis les pendules à l'heure : comment se fait-il que les producteurs gagnent si peu quand les consommateurs payent si cher ? La logistique a été organisée d'abord par des groupes de volontaires, souvent de militants écologistes, des citoyens actifs comme on dit en Grèce. Cet effort continue actuellement et est souvent géré par les mairies qui recensent les commandes y compris dans les quartiers très peuplés d'Athènes. Le mouvement des patates a donc pris une certaine ampleur et tente, tant bien que mal, de relever le défi de l'approvisionnement de certains quartiers urbains.

Dans certains cas, ces initiatives ont pris des formes différentes, plus pérennes : sur Internet (www.xoris.gr) ou sous forme de coopératives de consommateurs à Thessalonique qui se dotent d'épiceries (Spame et Bios coop), de groupes d'achat (Omotrapezoi), de réseau

de paniers à Athènes (Agronaftes pour les producteurs du Péloponnèse ou Gineagrotis qui installe des paysans en Eubée) et même une tentative de labellisation «circuit court» de l'huile crétoise (Inipirouni). Des aliments de toutes sortes échappent ainsi aux intermédiaires : patates bien sûr, légumineuses, riz, huile, fruits et légumes ou miel et même dans certains cas, des produits frais ou transformés. Il est évident que ces «courts-circuits» des intermédiaires ne permettent pas une politique aboutie de relocalisation de l'agriculture qui nécessiterait de diversifier à nouveau les productions par région et d'organiser en coopératives «alternatives» les agriculteurs pour la production et la vente de leurs produits. Mais ces expériences sont des moments d'appropriation collective de la problématique agricole et alimentaire, ainsi que des espaces de créativité et de liberté, nécessaires dans une Grèce en crise[1].

Auto-culture

Mais les Grecs ne se contentent pas de se rapprocher des producteurs, ils cultivent et occupent aussi des terrains et des bâtiments en friches (comme celui du jardin botanique), des parkings, l'ancien aéroport d'Elliniko, des terrains militaires…

La culture, le jardinage, l'autonomie alimentaire et la réappropriation de ces aspects de la vie vont de pair avec un projet politique radical. Assemblées générales, démocratie directe, remise en cause écologique et sociale du système économique actuel : ces initiatives traduisent un renouveau réel du mouvement social et écologiste grec sur un fond autogestionnaire indéniable. Les occupations participent aussi à la construction d'un rapport de forces plus global, comme c'est le cas pour Elliniko ou Perka, où les habitants luttent contre les projets de construction (du gouvernement ou des investisseurs privés) qui vont détruire leur cadre de vie et leurs jardins, pour payer la dette !

Cuisines collectives

Enfin, les centres sociaux, les occupations de bâtiments ou de terrains s'accompagnent très souvent de la création de cuisines collectives. Il existe des initiatives très différentes, mais elles s'opposent toutes à l'idée de la «philanthropie». Il s'agit d'initiatives de solidarité pour permettre collectivement à plus de personnes de s'alimenter.

> L'idée de créer la Cuisine sociale «L'Autre» est venue lorsque nous avons observé, sur les marchés des fruits et légumes d'Athènes, des

1. [▶ Coopératives et transformation de la société].

gens de tous âges, de toutes nationalités et classes sociales, fouillant les ordures pour trouver des aliments qu'ils ne peuvent plus s'acheter. La première réaction s'imposa d'elle-même : cuisiner des repas à la maison et de les distribuer sur les marchés. Puis, nous avons demandé aux producteurs de nous donner un produit de leur étal pour continuer le lendemain. Nous avons décidé de préparer un repas devant les gens, de manger ensemble, de se rapprocher et de briser la honte que certains peuvent ressentir en attendant de recevoir sa portion de repas distribué. L'idée de la Cuisine sociale « L'Autre » est un geste de solidarité et d'amour pour un autre être humain dans l'espoir de conscientiser les gens et d'encourager d'autres personnes et d'autres groupes à faire de même. Nous ne faisons pas de philanthropie et ne pratiquons pas la charité. Nous cuisinons sur le tas, nous mangeons tous ensemble et nous vivons tous ensemble ! Un repas avec nos semblables dans la rue. Venez bâtir avec nous un quotidien plus agréable[1] !

Une autre initiative, celle d'El Chef vise à soutenir les luttes en apportant aux grévistes quelques repas (pendant les grandes manifestations de 2012, les occupations d'usines). Les références aux expériences coopératives du 20e siècle sont tout à fait assumées : l'alimentation en temps de crise redevient une préoccupation centrale, et la gauche doit donner des perspectives d'auto-organisation pour affronter ces défis. Une autre expérience est destinée aux chômeurs : ils se regroupent et cuisinent comme dans le cas du centre social autonome à Athène.

Dans le squat de Skaramagka est aussi organisée une cuisine collective : les lundis après-midi, ceux qui le veulent cuisinent et mangent. En même temps, s'est créée une épicerie de réciprocité où chacun apporte des aliments qu'il peut échanger contre d'autres aliments ou contre de l'argent. Dans cette occupation athénienne, l'engagement anarchiste et autogestionnaire se mêle à des préoccupations écologistes : non seulement il s'agit de ne pas manger n'importe quoi mais il s'agit de le faire de manière collective et démocratique !

Pour comprendre la situation agricole grecque

L'histoire récente de l'agriculture grecque rappelle amèrement celle de l'agriculture française. Dès les années 1980, l'application de la politique agricole commune a provoqué les mêmes effets qu'en France : disparition de la petite et moyenne paysannerie au profit des grandes exploitations qui ont progressivement vu leurs subventions croître et leur propriété foncière se développer (cette tendance s'inverse avec la crise

1. http://oallosanthropos.blogspot.com.

puisque le secteur voit apparaître de nouveaux acteurs). Aujourd'hui, la Grèce garde une population agricole importante en comparaison à d'autres pays européens (environ 12% contre 3% pour la France). Par contre, à la différence de la situation française, la Grèce a vu ses importations agroalimentaires tripler depuis le début de l'intégration européenne, phénomène qui s'est accentué avec l'entrée dans la zone euro. Dans l'espace européen où les produits agricoles voyagent sans distinction, il y a des perdants et des gagnants. Le processus d'intégration européenne de l'agriculture grecque n'a abouti ni à des territoires vivants, ni à la sécurité alimentaire du pays[1].

Dans ce pays où les souvenirs de l'agriculture familiale restent très vifs, les paysans subissent la crise de plein fouet. Les impôts fonciers, les taxes spéciales, l'augmentation générale des prix des intrants (surtout pour l'alimentation animale), le prix de l'énergie qui a augmenté de 100% y compris pour l'usage agricole, les menaces sur leurs possessions hypothéquées (terres, bâtiments, matériels) qui sont récemment passées de la banque agricole grecque publique aux mains d'une banque privée, les toutes petites retraites agricoles qui sont désormais en dessous du seuil de la dignité, le cartel des intermédiaires et des coopératives qui fait du profit sur le dos des producteurs en pratiquant l'entente illicite, et pour finir la vente à prix cassé de coopératives comme celle de Dodoni (produits laitiers dont la feta) très profitable, à laquelle livraient leur lait près de 7000 éleveurs de l'Épire. C'est pour ces raisons que les agriculteurs bloquent régulièrement les axes routiers et, depuis peu, manifestent aux côtés des artisans, des salariés et des chômeurs.

mars 2013

Initiatives solidaires de commerce équitable

Sylvie Hérold

Les initiatives de solidarité prenant la forme de projets autogérés ne sont pas apparues en Grèce avec la «crise», mais il est certain que le désastre social provoqué par les mesures d'«austérité» dictées par la Troïka a accéléré la prise de conscience de la nécessité de s'organiser à la base et d'agir collectivement.

1. [▶ Des dégâts du «productivisme» à la planification écosocialiste autogestionnaire].

Il est un peu artificiel et arbitraire de diviser le foisonnement de ces initiatives en «thèmes» distincts : intégrées à des réseaux multiformes, elles se recoupent et s'interpénètrent – ne serait-ce que parce que les mêmes collectifs et les mêmes individus se retrouvent dans nombre d'entre elles. Tel est le cas des coopératives de commerce équitable, qui ont plusieurs années d'histoire en tant qu'initiatives de solidarité concrète.

Solidarité d'abord avec les agriculteurs ou artisans des pays producteurs du Sud, afin de leur permettre de produire et de vendre autrement que sur le marché mondialisé, celui de la concurrence inégale, de la spéculation et donc de la misère pour les producteurs.

Solidarité «sur place» également, puisqu'il existe la plupart du temps une coopération avec divers collectifs, notamment des écocommunautés. En effet, le commerce équitable associe aussi des producteurs locaux, dont certains sont des communautés agricoles alternatives refusant d'entrer dans les circuits du marché mondialisé.

Solidarité «interne», la grande majorité de ces collectifs fonctionnant sur le mode de la démocratie directe, sans conseil d'administration et par assemblées générales.

Enfin, solidarité au sens plus large, puisque la plupart participent à des luttes sociales et politiques, allant du soutien aux immigrés persécutés par la police et les bandes fascistes d'Aube Dorée aux mouvements contre l'appropriation de territoires et la destruction de l'environnement par des multinationales (mines de Chalcidique).

Parmi de nombreuses initiatives en ce domaine, emblématique reste celle de la coopérative O Sporo (La Graine ou La Semence). Elle est née en 2004 de contacts avec la lutte des zapatistes : un groupe de militants a alors commencé à vendre de la main à la main du café du Chiapas. Un lieu, *Sporochoros* («Espace de la graine/semence»), a été créé au cœur du quartier d'Exarchia, au centre d'Athènes, pour la vente et les rencontres. Les produits sont vendus au prix d'achat augmenté des frais d'acheminement au local et de distribution en Grèce, plus un pourcentage affecté au fonctionnement du collectif. Sur le café s'ajoute un pourcentage supplémentaire qui, en fin d'année, revient au mouvement zapatiste. Les membres du collectif ne sont pas rémunérés pour leur travail. Des prix réduits sont consentis aux associations et lieux autogérés, sous réserve qu'ils ne revendent pas avec un bénéfice. Les sommes dégagées sont en partie affectées au soutien à des mouvements sociaux et à des luttes politiques.

Ce collectif a existé durant huit ans sous cette forme, avant de se scinder : les activités d'importation, transport, livraison, etc., d'une part,

et d'autre part, une nouvelle coopérative à but non lucratif pour l'économie solidaire, Syn-Allis (Avec les Autres), née à l'automne 2011 et fondée sur les mêmes principes.

La coopérative Emis kai o Kosmos (Nous et le Monde), dont le nom «international» est Nuestro Mundo, a été créée en 2009 à Héraklion, en Crète, par un groupe d'amis qui souhaitaient ouvrir un espace de rencontre, d'expression et de création, afin de changer leur propre vie et les mentalités.

Les principes sont là aussi ceux du commerce équitable : solidarité et justice sociale, respect de l'environnement. Mais le domaine d'action de ce collectif est plus vaste. Il organise ou s'implique dans des actions d'information, éducatives, artistiques et de promotion de la production biologique et de la consommation responsable, ainsi que des ateliers sur la gestion écologique des déchets, l'écoconstruction… Il fait partie de plusieurs réseaux, y compris internationaux (Magasins du Monde, Fairtrade Action Network…) et coopère avec la coopérative sociale italienne Libero Mondo, ainsi qu'avec de nombreux collectifs grecs, dont To Koukoutsi («Le Noyau») ou Terra Verde[1].

La coopérative Terra Verde est active à Chania, toujours en Crète. Elle s'est inspirée de O Sporo. Elle vend des produits du Sud, mais aussi de coopératives grecques, par exemple de la coopérative d'agriculture biologique de femmes, L'Agricultrice, de Karanou (Crète). Le champ d'action de ce collectif dépasse largement celui du commerce équitable. Il associe des personnes affectées de problèmes psychiques ou sociaux, des «sans-voix» et des détenus. Il collabore avec le Steki-Steki de Chania, lieu de rencontre pour personnes sans domicile, migrants, Roms, homosexuels… Dans ce cadre, il participe à l'organisation de cours de langue et autres, de débats ou de concerts.

À cette liste nullement exhaustive, on ajoutera une des nombreuses initiatives qui se rattachent à la fois au domaine du commerce équitable et à celui des cafés coopératifs et solidaires, le café-épicerie Lacandona (www.lacandona.gr), ouvert en 2011 en plein centre d'Athènes, qui organise par ailleurs toute sorte d'autres activités, telles que des ateliers sur la santé ou destinés aux enfants. On voit que, dans la pratique, il existe une continuité entre commerce équitable, espaces de solidarité tels que les cafés coopératifs et les cuisines collectives, initiatives pour changer le mode de production et de consommation…

mars 2013

1. [▶ Sans-terre urbains (Les)].

Un hôpital sous contrôle ouvrier

Les travailleurs hospitaliers de Kilkis, ville du nord de la Grèce, ont occupé leur hôpital et proclamé que celui-ci est désormais sous contrôle ouvrier. Les déclarations de leur Assemblée générale sont d'une grande portée politique. Dans une veine profondément autogestionnaire, elles contestent le caractère démocratique du pouvoir en place, préconisent l'autogouvernement et défendent l'utilité sociale du travail[1].

L'hôpital de Kilkis en Grèce est maintenant sous contrôle ouvrier. Les travailleurs hospitaliers ont déclaré que les problèmes du système national de santé duraient depuis trop longtemps et ne pouvaient être résolus. Les travailleurs ont réagi à l'orientation fasciste du régime en occupant l'hôpital et le plaçant sous leur contrôle total et direct. Toutes les décisions seront dorénavant prises par une assemblée générale des travailleurs.

L'hôpital a considéré que «le gouvernement ne s'est pas acquitté de ses responsabilités financières. Si ses revendications n'étaient pas satisfaites, les travailleurs se retourneront vers la communauté locale et au-delà pour avoir le soutien le plus large possible afin de sauver l'hôpital, défendre la santé publique et gratuite, renverser le gouvernement et toute politique néolibérale.»

À partir du 6 février, les travailleurs hospitaliers n'assureront que les urgences tant que leurs salaires et les sommes qui leur sont dues ne seront pas payées. Ils demandent aussi un retour aux salaires antérieurs à la mise en place des mesures d'austérité. [...]

La déclaration suivante a été adoptée par les travailleurs :

1. Nous constatons que les problèmes actuels et récurrents du système national de santé et des organisations apparentées ne peuvent être résolus avec des revendications spécifiques et isolées ou réduites à nos intérêts particuliers dans la mesure où ces problèmes sont le résultat d'une politique antipopulaire de notre gouvernement et du néolibéralisme mondial.

2. De même, nous constatons qu'en insistant sur la promotion de ce type de revendications, nous faisons le jeu d'un pouvoir brutal. Ce pouvoir qui, pour faire face à son ennemi – le peuple – fragilisé et divisé, cherche à empêcher la formation d'un front unitaire des travailleurs et du peuple à l'échelle nationale et internationale avec

1. [▶ Fracture].

des intérêts communs et des revendications contre l'appauvrissement social que les politiques de ce pouvoir génèrent.

3. Pour cette raison, nous plaçons nos revendications spécifiques dans un cadre général d'exigences politiques et économiques qui sont posées par une grande proportion du peuple grec qui subit l'offensive la plus brutale du capitalisme ; pour qu'elles soient victorieuses, nos revendications doivent s'inscrire dans la coopération avec les classes moyennes et populaires de notre société.

4. La seule façon d'y parvenir est de questionner dans l'action, non seulement sa légitimité politique, mais aussi la légalité de ce pouvoir antipopulaire autocratique et arbitraire qui avance vers le totalitarisme à une vitesse accélérée.

5. Les travailleurs de l'hôpital de Kilkis répondent à ce totalitarisme par la démocratie. Nous occupons l'hôpital public et le plaçons sous notre contrôle direct et total. L'hôpital de Kilkis sera désormais autogouverné et le seul moyen légitime de prise de décisions sera l'Assemblée générale des travailleurs[1].

6. Le gouvernement n'est pas affranchi de ses obligations économiques en dotation de personnel et d'approvisionnement de l'hôpital, mais s'il continue d'ignorer ces obligations, nous serons obligés d'informer la population de la situation et de s'adresser aux collectivités locales, mais surtout à la société civile pour nous soutenir pour : la survie de notre hôpital ; le soutien au droit à la santé publique et gratuite ; le renversement, à travers une lutte populaire, du grouvernement actuel et de toute politique néolibérale, d'où qu'elle vienne ; une profonde et substantielle démocratisation, qui permettra à la société et non à des tiers de prendre les décisions relative à son avenir.

7. Le syndicat de l'hôpital de Kilkis commencera, à partir du 6 février, un arrêt de travail en n'assurant que les urgences jusqu'au paiement complet des heures travaillées et le retour de nos salaires aux niveaux où ils étaient avant l'intervention de la Troïka. Pendant ce temps, comprenant parfaitement notre mission sociale et nos obligations morales, nous protégerons la santé des citoyens qui viennent à l'hôpital en fournissant des soins gratuits à ceux qui en ont besoin, appelant le gouvernement à prendre ses responsabilités en espérant qu'il renoncera, même à la dernière minute, à sa brutalité sociale.

8. Nous décidons qu'une nouvelle assemblée générale se tiendra [...] afin de décider les moyens à mettre en œuvre pour réaliser efficacement

1. [▶ Revendications communes adoptées par les plénums].

l'occupation des services administratifs et l'autogouvernement de l'hôpital qui démarrera à compter de ce jour. L'assemblée générale se tiendra quotidiennement et sera l'instance essentielle de la prise de décision concernant les employés et le fonctionnement de l'hôpital.

Nous appelons à la solidarité du peuple et des travailleurs de tous secteurs, à la coopération de tous les syndicats et organisations progressistes, au soutien des médias qui choisissent de dire la vérité. Nous sommes déterminés à poursuivre notre mouvement jusqu'à ce que les traîtres qui vendent notre pays et sa population s'en aillent. Ce sera eux ou nous ! [...]

février 2012

Traduction : Benoît Borrits

38

Un journal en autogestion !

Moisis Litsis

Ça y est ! C'est fait ! Les travailleurs d'*Eleftherotypia,* un des plus grands et plus prestigieux quotidiens grecs, vont de l'avant dans la grande entreprise de l'édition de leur propre journal, *Les Travailleurs à Eleftherotypia* !

Depuis le mercredi 15 février, les kiosques dans tout le pays affichent à côté des journaux habituels un journal de plus, écrit par ses propres salariés. Un journal qui ne cherche pas seulement à mettre en évidence la lutte des travailleurs d'*Eleftherotypia*, mais qui veut aussi être un journal d'information complète, spécialement en cette période si critique pour la Grèce.

Les 800 travailleurs et travailleuses à l'entreprise X. K. Tegopoulos, qui édite le journal *Eleftherotypia,* des journalistes aux techniciens, des nettoyeuses aux employés et aux concierges, sont en grève reconductible

depuis le 22 décembre 2011 puisque le patron ne leur verse plus leurs salaires depuis août dernier !

Les travailleurs d'*Eleftherotypia,* voyant que le patron demande l'application de l'article 99 du Code des mises en faillite, en vue de se protéger de ses créanciers, en réalité ses salariés auxquels il doit un total d'environ 7 millions d'euros en salaires impayés (!), ont décidé parallèlement aux mobilisations et aux actions en justice de faire paraître leur propre journal. Un journal distribué par les diffuseurs de presse dans tout le pays, au prix d'un euro (contre le 1,30 euro qui est le prix habituel des autres journaux), avec comme objectif de soutenir la caisse de grève.

Étant impayés depuis sept mois, les travailleurs et travailleuses d'*Eleftherotypia* sont soutenus par un mouvement de solidarité des diverses collectivités ou même des citoyens isolés qui font des dons en argent ou en espèces (nourriture, couvertures, etc.). Avec l'édition de leur propre journal et l'argent de sa vente, ils pourront soutenir financièrement leur grève sans qu'il y ait la moindre médiation de personne : en somme, ils avancent vers une sorte d'autogestion.

Le journal a été confectionné dans un atelier ami, dans une ambiance qui rappelait l'édition d'un journal clandestin, puisque la direction, dès qu'elle a appris que les journalistes vont de l'avant dans leur entreprise d'édition, a coupé d'abord le chauffage, ensuite le système employé par les rédacteurs pour écrire leurs articles et enfin, elle a fermé l'atelier lui-même, bien que pour l'instant l'accès aux bureaux du journal reste libre. *Eleftherotypia des travailleurs* a été imprimé dans une imprimerie étrangère à l'entreprise avec l'appui des syndicats des salariés de la presse, parce que les travailleurs de sa propre imprimerie hésitaient à occuper leur lieu de travail[1].

L'affichette annonçant la sortie du journal chez les marchands de journaux : « Les travailleurs d'*Eleftherotypia* sont de retour – Le journal des rédacteurs est ici ! Mercredi 15 février 2012 »

La direction, qui a peur de l'impact de l'édition autogestionnaire du journal, menace de recourir à des actions en justice, elle intimide en menaçant de licencier les membres du comité de rédaction qui ont été élus tout à fait démocratiquement par l'assemblée générale des grévistes. Cependant, le public grec, et pas seulement les lecteurs d'*Eleftherotypia*, attendait avec grand intérêt sa parution – on a été submergé par les messages encourageant les journalistes à éditer seuls le journal – puisque la dictature des marchés est couplée avec la dictature des médias qui rendent opaque la réalité grecque. S'il n'y avait pas le climat

1. [▶ Produire, vendre et remplacer le patronat défaillant].

consensuel cultivé par la plupart des médias en 2010, avec l'argument qu'il n'y avait pas d'alternative quand le gouvernement Papandreou signait le premier mémorandum dont l'échec patent est reconnu maintenant par tout le monde, on aurait peut-être vu le peuple grec se révolter plus tôt pour renverser une politique catastrophique pour toute l'Europe.

Le cas d'*Eleftherotypia* n'est pas unique. Des dizaines d'entreprises du secteur privé ont cessé depuis longtemps de payer leurs salariés, et leurs actionnaires les ont virtuellement abandonnées en attendant des jours meilleurs... Dans la presse, la situation est même pire. À cause de la crise, les banques ne prêtent plus aux entreprises tandis que les patrons ne veulent pas payer de leur poche, préférant avoir recours à l'article 99 – il y au moins cent sociétés cotées en Bourse qui l'ont déjà fait – afin de gagner du temps en vue de l'éventuelle faillite grecque et de sa probable sortie de la zone euro.

Elefthrotypia a été créée en 1975 comme un «journal de ses rédacteurs» dans la période de radicalisation qui a suivi la chute de la dictature en 1974. Aujourd'hui, dans une époque marquée par la nouvelle «dictature des créanciers» internationaux, les travailleurs et les travailleuses d'*Eleftherotypia* ont l'ambition de devenir l'exemple lumineux d'une information totalement différente, en résistant à la «terreur» tant du patronat que des barons des médias, qui ne voudraient absolument pas voir les travailleurs prendre en main le sort de l'information.

février 2012

Traduction : Giorgos Mitralias

Source
www.tlaxcala-int.org/article.asp?reference=6848.

Relance de la télévision publique

Le 11 juin 2013, le gouvernement grec a fermé brutalement la télévision publique ERT licenciant sans préavis 2 656 personnes. Cette mesure s'inscrit dans les plans d'austérité imposés par la Troïka exigeant immédiatement la suppression de 2000 emplois publics. Les travailleurs d'ERT ont décidé de continuer leur activité sous la forme d'une Web TV déjà largement suivie.

Cette mesure, avant d'être économique, se veut profondément antidémocratique. ERT est un bien public, sa fermeture est une véritable

atteinte à la liberté d'expression et à l'existence d'une information indépendante. « Toute modification de grande portée dans le système de médias publics ne devrait être décidée qu'après un débat ouvert et exhaustif au Parlement et non à travers un simple accord entre deux ministres », souligne dans son communiqué hier l'association de l'Union européenne de radiotélévision (UER).

L'assemblée générale des travailleurs d'ERT a décidé l'occupation du siège et des studios de l'organisme, ainsi que la poursuite du programme sous forme de Web TV afin d'en informer la population. Ils appellent au soutien et à la solidarité.

juin 2013

Et maintenant ?

Il est prévu de remettre en fonctionnement la chaîne de télévision publique sous l'ancien label, avec annulation des 2 500 licenciements. À partir du 1er mars ERT va recommencer à émettre.

Il ne s'agit cependant pas de revenir au système antérieur. Les salariés d'ERT ont déposé un projet de loi indiquant les grandes lignes d'un nouvel espace audiovisuel. Même s'il persiste des points de désaccord, on s'achemine vers plusieurs orientations majeures : l'ancien personnel de direction et les « conseillers spéciaux » ne seront pas réembauchés ; un conseil de surveillance élu par salariés, ainsi qu'au niveau local une représentation élue des usagers, sera mis en place ; les programmes seront élaborés par les assemblées de salariés ; ERT sera majoritairement financé par la contribution des citoyens et de la publicité (mais avec des restrictions)[1].

février 2015

Thessalonique s'oppose à la privatisation de l'eau

Daniel Moss

Des syndicalistes, des citoyens et associations de Thessalonique ont formé l'Initiative 136 qui s'oppose à la privatisation de la société de traitement des eaux de l'agglomération et propose sa gestion par des coopératives locales en mobilisant les habitants

1. [▶ Portées et limites de l'autogestion].

pour racheter la compagnie afin qu'elle développe une véritable politique de service public.

Alors que les investisseurs internationaux lorgnent le service public de l'eau, ceux qui y travaillent luttent pour créer des coopératives. Ce n'est pas à la Grèce qu'on apprendra ce qu'est la démocratie. Dans ce pays de plus en plus aride, une gestion efficace de l'eau est essentielle à son avenir. La récente crise financière grecque a non seulement bousculé la démocratie grecque mais aussi son système de gestion de l'eau[1].

« Vous pouvez dire qu'une société est démocratique si l'eau est disponible pour tous, si elle est propre et contrôlée par le public. » Voilà comment Kostas Marioglou voit les choses. Magasinier au sein du Service public d'État de l'eau de Thessalonique (EYATH), quand il ne distribue pas de compteurs d'eau ou des canalisations, il est responsable syndical et organisateur de l'Initiative 136, un rassemblement de citoyens désireux de racheter le service public de l'eau au gouvernement grec.

La Grèce est fortement incitée à privatiser son réseau d'eau. Alors que le pays croule sous les dettes, la Commission européenne, le Fonds monétaire international et la Banque centrale européenne (que l'on désigne fréquemment sous le nom de « Troïka ») travaillent avec les partis de gouvernement pour équilibrer le budget en privatisant le service public de l'eau. La Grèce n'est pas le premier pays à privatiser son eau à la faveur d'une crise budgétaire. Conditionner l'octroi de prêts à la privatisation partielle ou totale de l'eau est une pratique courante – et largement critiquée – des créanciers internationaux.

« Alors que le peuple avait clairement exprimé, lors des élections des 6 mai et 17 juin, sa volonté de renégocier la dette et les mesures imposées par la Troïka, nous explique Théodoros Karyotis, membre de l'Initiative 136, le nouveau gouvernement continue d'appliquer le programme de la Troïka. »

En juin 2010, le ministère des finances a annoncé que le gouvernement allait réduire la participation du Fonds de développement des actifs de la République grecque dans le service de l'eau de Thessalonique et dans celui d'Athènes (EYDAP) de 74 % à 51 %. Depuis, le ministère a réévalué son objectif en planifiant de vendre la totalité de ses participations dans les deux sociétés. À ce jour, 21 % des actions EYATH flottent à la Bourse d'Athènes.

La société française Suez possède 5 % d'EYATH et pourrait augmenter sa participation si la privatisation se réalise. George Archontopoulos, président du syndicat des travailleurs d'EYATH, indique que lors

1. [▶ Consult'action à Bobigny].

d'une visite effectuée en 2006, les dirigeants de l'entreprise se demandaient pourquoi l'eau était aussi bon marché à Thessalonique. George Archontopoulos espère que cette crise financière montrera clairement que l'eau ne peut en aucun cas être considérée comme une source de profit. « Tous les jours, des gens viennent dans les bureaux et essayent de négocier les paiements tellement l'eau est devenue chère pour eux. »

George Archontopoulos et Kostas Marioglou jugent infondées les justifications du gouvernement expliquant que la dette sera réduite par des privatisations. Un article intitulé « Racheter le public pour 136 euros », rappelle que le service de l'eau de Thessalonique « réalisait des profits annuels de 75 millions d'euros et qu'en dépit de la crise, ses profits ont atteint 12,4 millions et 20,18 millions d'euros en 2010 et 2011 ». Ses profits ont cependant diminué sur les derniers neuf mois.

Alors que les partisans de la privatisation expliquent que la vente d'EYATH va permettre à la Grèce de payer ses dettes, Theodoros Karyotis, membre de l'Initiative 136 réagit avec force en rappelant que « la valeur de l'entreprise est estimée à 50 millions d'euros alors que la dette du pays dépasse les 400 milliards ».

Mais si l'État ne veut plus du service publique de l'eau, les citoyens de Thessalonique veulent le conserver. Pour s'opposer à ce que l'État grec vende des actions à des investisseurs privés, les organisateurs d'Initiative 136 frappent aux portes des voisins pour intéresser les ménages de Thessalonique à acheter une action de 136 euros, montant qui a donné son nom à cette initiative. Cela ne pourrait pas paraître cher pour un pays riche comme la Grèce, « mais avec 35 % de chômage, explique Kostas Marioglou, je ne suis pas sûr que cela marche ».

Les militants grecs ont été encouragés par un mouvement de solidarité lors de l'Assemblée européenne de l'eau à Florence en octobre : leurs amis européens se sont proposés de lever des fonds supplémentaires pour racheter l'entreprise.

L'initiative cherche à créer un réseau de 16 coopératives à Thessalonique pour gérer une entreprise réellement publique. Parce qu'il était impensable de confier la supervision de la gestion de l'eau pour l'ensemble de la ville à un organisme unique et centralisé, Initiative 136 propose que les coopératives de quartier décident des tarifs et des investissements à réaliser. Les coopératives joueront un rôle de cogestion avec le service public et serviront d'organisme de contrôle, garants du bien commun. Le syndicat fait son possible pour arrêter la privatisation mais si celle-ci a lieu, alors les coopératives feront de leur mieux pour demander des comptes à l'entreprise.

Kostas Marioglou prend soin de distinguer «public» et «étatisé». Initiative 136 ne cherche pas à préserver le *statu quo*. En fait, Kostas refuse le qualificatif de service public à EYATH. «Avec Initiative 136, nous voulons créer un service public», explique-t-il :

> Actuellement, c'est une entreprise d'État où le management n'a aucune expérience de l'eau, n'est nommé que sur des bases politiques, dirige tant bien que mal l'entreprise avant d'aller occuper une autre place ailleurs.

Bien que le Parti communiste de Grèce soit opposé à la privatisation d'EYATH, il est en désaccord avec l'idée de coopératives de quartiers. Il demande le maintien de la propriété étatique. Les autres partis de gauche expliquent que la population n'a pas à racheter l'entreprise à l'État, puisqu'elle leur appartient déjà. Mais Kostas Marioglou et les membres de l'Initiative 136 soulignent le fait que le *statu quo* étatique ne fonctionne plus. Des contrats de complaisance avec des entreprises politiquement proches sont monnaie courante. «Pour réparer une fuite sur une canalisation, ils creusent un énorme trou pour surfacturer. Il aurait dû être de deux mètres, ils en font un de quatre.» Le fait que la compagnie d'État se soit débarrassée de la moitié de ses salariés ces dernières années, salariés qui auraient pu réparer les canalisations, reste en travers de la gorge de Kostas. Exaspéré, il demande :

> Pourquoi une entreprise d'État devrait-elle faire du profit ? C'est de l'argent public. Ils devraient le rendre à la population, installer des fontaines d'eau potable ou des toilettes publiques. Pourquoi être obligés de demander à un commerçant de pouvoir utiliser ses toilettes ? Nous devrions décider des investissements publics.

Kostas Marioglou affirme que les coopératives seront plus efficaces dans la protection des eaux de source. Thessalonique tire son eau potable des sources et de la rivière Aliakmon. L'eau de source est «absolument excellente» précise Kostas et préférable pour les consommateurs. Elle est aussi moins chère et plus facile à distribuer. Au tournant des années 1990, les sources ont été surexploitées et l'équilibre écologique est menacé. Les fermiers ont protesté et incendié un établissement de l'EYATH, demandant que la compagnie ne prenne que ce qui coulait naturellement.

En ce qui concerne les eaux usées, la Commission européenne a placé le golfe de Thessalonique sur sa liste noire. De grands rejets d'azote

menacent la côte d'eutrophisation. Kostas est inquiet de l'évolution du traitement des déchets et de la gestion des eaux de source avec une société privée orientée par des profits à court terme. Il a peur que les pratiques futures soient pires que celles de l'actuelle direction étatique.

Un récent sondage a montré un large soutien à l'Initiative 136. Elle ne s'est jamais résumée à une campagne destinée à protéger des emplois de fonctionnaires. Il y a eu une grève de la faim, un référendum contre la privatisation et des manifestations. « C'est un détail important, précise George Archontopoulos, les citoyens sont solidaires de nos actions. Nous ne nous battons pas pour nos emplois mais pour notre eau, pour les gens qui ne peuvent désormais plus payer leur facture d'eau. »

L'Initiative 136 a aussi trouvé des soutiens auprès des maires et des conseils municipaux de l'agglomération de Thessalonique. Pour les gens, elle élargit le champ des possibles en s'opposant à la peur, au cynisme et à l'insécurité causés par le système politique grec et la crise de la dette[1]. [...]

février 2013

Pour en savoir plus

Interview de Katerina Tzanetea, membre d'Initiative 136, par la radio anglophone « Good Afternoon Athens », http://onthecommons.org/magazine/greeks-stand-protect-their-water-privatization.

Vio.Me : « Si vous ne le pouvez pas, nous, nous le pouvons ! »

Les Vio.Me

Parmi les milliers d'entreprises grecques qui ont été victimes des mesures d'austérité imposées par la Troïka, le fabriquant de matériaux de construction Viomijanikí Metaleftikí (Vio.Me) a été abandonné par ses propriétaires en mai 2011. Après avoir occupé l'usine et empêché les « propriétaires » de s'emparer des machines, l'assemblée des travailleurs a voté en faveur de la mise en autogestion de l'usine. Les Vio.Me ont développé et fabriqué une nouvelle gamme de produits de nettoyage écologiques,

1. [▶ Question de l'appropriation sociale (La)].

faciles à financer, produits avec des matières premières locales et naturelles et qu'ils ont pu distribuer eux-mêmes[1].

La direction de Viomijanikí Metaleftikí, une filiale de Filkeram-Johnson, a abandonné l'usine et ses travailleurs depuis mai 2011. En réponse, les travailleurs de l'usine ont cessé le travail depuis septembre 2011. Le syndicat de l'entreprise a organisé une équipe de 40 ouvriers, avec pour mission (un an après la fermeture de l'usine) d'empêcher l'enlèvement des machines par les administrateurs ou le vol de celles-ci. L'ensemble des travailleurs participent également à l'assemblée générale.

La proposition du syndicat pour échapper à ce *statu quo* (alors que les administrateurs ont clairement déclaré que l'usine ne redémarrerait pas, compte tenu de l'absence de fonds) est que l'usine passe sous contrôle direct des travailleurs. Cette proposition a été adoptée par 98% des participants à l'Assemblée générale. Plus précisément, ils ont demandé que l'usine soit transférée aux travailleurs et que tous les membres de la direction et les travailleurs participant au conseil d'administration démissionnent sans aucune exigence vis-à-vis de la future administration ouvrière.

En ce qui concerne le capital initial, qui est indispensable pour le fonctionnement de l'usine, la proposition des travailleurs est que l'Institut national de l'emploi (OAED) leur verse par avance les allocations auxquelles ils auraient droit. Enfin, les travailleurs de Viomijanikí Metaleftikí exigent l'introduction dans la législation d'un statut légal pour les entreprises coopératives, pour que la leur et les futures initiatives puissent disposer d'une couverture légale.

Nous, travailleurs en lutte, en dehors de l'évidente valeur que nous voyons d'être dans la lutte et les demandes exprimées par tous les travailleurs, reconnaissons également une valeur additionnelle qui se résume parfaitement dans la proposition d'autogestion. Nous pensons que l'occupation et la reprise d'activité des entreprises impulsée par les travailleurs est l'unique proposition alternative réaliste pour lutter contre l'exploitation croissante de la classe ouvrière. L'auto-organisation des usines qui ferment est l'unique proposition qui a le pouvoir de mobiliser la classe ouvrière, qui, vivant sous la menace constante du chômage, ne voit plus aucun moyen de résister.

Nous savons que les difficultés auxquelles nous sommes confrontées dans la lutte pour l'autogestion de l'usine sont nombreuses, que l'État et le Capital s'y opposeront de toutes leurs forces dans la mesure où une victoire pourrait créer un précédent et un exemple pour n'importe

1. [▶ Défis démocratiques de la transition écologique et énergétique (Les)]

quelle autre lutte dans le pays. Cependant, la question de savoir dans quelles mains se retrouve la production, se transforme aujourd'hui en une question de vie ou de mort pour une classe ouvrière qui est poussée vers le dénuement. Pour cette raison, les luttes des travailleurs qui s'orientent dans cette direction, de même que les forces solidaires, doivent se préparer à affronter l'État et l'employeur pour réaliser l'occupation des moyens de production et la gestion ouvrière.

juillet 2012

Traduction : Richard Neuville

Pour en savoir plus

Vio.Me, Occupy, Resist, Produce, www.viome.org/.

Vio.Me commence sa production sous contrôle ouvrier !

Collectif

Au cœur de la crise, les travailleurs de Vio.Me visent le cœur de l'exploitation et de la propriété. Alors que le taux de chômage atteint 30 %, alors que le revenu des travailleurs est nul, fatigués et irrités par des phrases pompeuses, des promesses et de nouveaux impôts, sans salaire depuis mai 2011 et sans travail du fait de l'abandon de l'usine par leurs employeurs, les travailleurs de Vio.Me, à la suite d'une décision prise lors de leur assemblée générale, ont fait part de leur détermination à ne pas devenir les proies d'un chômage permanent mais plutôt de lutter afin de s'approprier l'usine et de la faire fonctionner eux-mêmes.

En octobre 2011, par le biais d'une proposition officielle, ils ont revendiqué la constitution d'une coopérative ouvrière, demandant une reconnaissance légale pour leur propre coopérative ainsi que pour celles qui suivront. Ils ont revendiqué, en parallèle, l'argent nécessaire pour faire fonctionner l'usine. Cet argent leur appartient quoi qu'il en soit puisque ce sont eux qui produisent la richesse de la société. Le plan qu'ils ont établi n'a rencontré qu'indifférence de la part de l'État et des bureaucraties syndicales. Il a toutefois rencontré l'enthousiasme au sein des mouvements sociaux, lesquels ont lutté au cours des derniers mois pour répandre le message de Vio.Me à l'ensemble de la société, cela par

la création de l'Open Initiative of Solidarity à Thessalonique, puis par la mise sur pied d'initiatives identiques dans beaucoup d'autres villes.

Le temps du contrôle ouvrier est venu !

Les travailleurs ne peuvent attendre plus longtemps que l'État en banqueroute réalise ses promesses creuses de soutien (même l'aide d'urgence de 1 000 euros promise par le ministre du travail – actuellement Yannis Vroutsis – n'a jamais été approuvée par le ministre des finances). Il est temps que Vio.Me reprenne son activité, non pas par ses anciens patrons ou même par de nouveaux, mais par les travailleurs eux-mêmes. Cela devrait aussi bien être le cas d'autres usines qui sont en train d'être fermées, qui se déclarent en faillite ou qui licencient des travailleurs. La lutte ne peut se limiter à Vio.Me. Pour qu'elle puisse être victorieuse, elle doit être généralisée et s'étendre à toutes les usines et à tous les commerces qui sont en train d'être fermés. C'est seulement par la constitution d'un réseau d'entreprises autogérées que Vio.Me sera capable de prospérer et d'éclairer le chemin d'une organisation différente de la production et de l'économie, sans exploitation, sans inégalité et sans hiérarchie[1].

Alors que les usines ferment les unes après les autres, alors que le nombre de chômeurs et chômeuses en Grèce approche les 2 millions et que l'immense majorité de la population est condamnée à la pauvreté et à la misère par le gouvernement de coalition du Pasok, de la Nouvelle Démocratie et des Démocrates de gauche – lequel poursuit les politiques des gouvernements précédents – la revendication de faire fonctionner les usines sous contrôle ouvrier est la seule réponse sensée au désastre auquel nous faisons face chaque jour. C'est la seule réponse au chômage. Pour cette raison, la lutte de Vio.Me est la lutte de tout le monde[2].

Nous sollicitons toutes les travailleuses et tous les travailleurs, les chômeuses et les chômeurs, ainsi que toutes celles et ceux qui sont touchés par la crise de faire front avec les travailleurs de Vio.Me et de les soutenir dans leur volonté de mettre en pratique leur conviction que les travailleurs peuvent produire sans patrons ! […]

Tout cela contribuera à l'établissement d'un contrôle ouvrier sur les usines et sur l'ensemble de la production ainsi que d'organiser l'économie et la société que nous voulons, une société sans patrons !

1. [▶ Affaire de tous les travailleurs (L')].
2. [▶ Japon].

C'est le temps de Vio.Me. Mettons-nous au travail ! Pavons la voie à une autogestion générale des travailleuses et des travailleurs ! Pavons la voie d'une société sans patrons !

16 février 2013

«Nous sommes ceux qui pétrissent
et nous n'avons pourtant pas de pain,
nous sommes ceux qui extraient le charbon
et nous avons pourtant froid.
Nous sommes ceux qui ne possèdent rien
et nous arrivons pour prendre le monde»
Tassos Livaditis (poète grec, 1922-1988)

Source

À l'encontre, http://alencontre.org/.

ITALIE (1919-1920)

Printemps des conseils ouvriers (Le)

Patrick Le Tréhondat

En novembre 1922, au 4e congrès de l'Internationale communiste, Léon Trotsky déclare : « En 1920, la classe ouvrière italienne avait, en effet, pris le contrôle de l'État, de la société, des usines et des entreprises. En fait, la classe ouvrière avait déjà gagné ou quasiment gagné. » Cette appréciation, quelque peu exagérée, du mouvement des conseils italiens de 1919-1920 n'est cependant pas totalement erronée, car ce à quoi le mouvement des conseils ouvriers s'était porté candidat était tout simplement la gestion de la société pour l'intérêt du plus grand nombre. Ce qu'il a accompli, dans les faits, l'espace de quelques semaines.

Deux mille travailleurs de la Fiat de Turin se réunissent en septembre 1919, inquiets de leur situation sociale (les prix viennent d'augmenter de 20 %) et de l'incapacité du mouvement syndical à les défendre. Ils décident d'élire trente-deux commissaires (délégués) et de former un conseil ouvrier. Un mois plus tard, la première réunion du comité exécutif de conseil se tient. Un programme est adopté. On peut y lire les considérations suivantes :

> 1. Les commissaires d'usine sont les seuls véritables représentants sociaux (politique et économique) du prolétariat car ils ont été élus aux suffrages universels de tous les travailleurs sur leur lieu de travail. 2. les électeurs reconnaissent le rôle des syndicats et espèrent que tous les travailleurs se syndiqueront. 3. Et ils suivront, par conséquent, les syndicats dans leur rôle traditionnel seulement lorsque les commissaires soutiendront les directives syndicales. [...] 7. Ils

affirment que la constitution des conseils marque la première étape de la révolution communiste en Italie[1].

Un an plus tard, en septembre 1920, une nouvelle vague de grèves touche l'Italie. Les travailleurs, dans de nombreux endroits, décident de continuer la production sous leur propre contrôle.

En 1919, alors que l'opposition à la guerre qui vient de s'achever a été forte dans les milieux ouvriers (grève générale de deux jours les 17 et 18 mai 1915 contre la guerre et vote contre le budget de guerre des députés socialistes), des émeutes contre la vie chère éclatent. On prend d'assaut des magasins. Les affrontements avec la police ou la troupe se multiplient faisant de nombreuses victimes. Parfois les soldats fraternisent avec les travailleurs. Dans ce climat d'affrontement social, les effectifs de la CGL, la principale confédération syndicale liée au Parti socialiste (PSI), passent de 312 000 membres en 1914 à 1 160 000 en 1919, puis 1 930 000 en 1920. Aux élections législatives de novembre 1919, le PSI gagne 156 députés sur 508, avec 32% des suffrages exprimés. Le gouvernement de droite propose aux dirigeants syndicaux une collaboration pour la reconstruction du pays. Pour le patronat, notamment dans l'industrie, il est nécessaire d'obtenir des concessions sur les salaires et le temps de travail. Certains dirigeants de la CGL ne sont pas hostiles à l'effort de reconstruction. Cependant, cette possible «entente cordiale» se présente mal. En février 1919, la Fédération de la métallurgie de la CGL (FIOM) obtient, suite à des fortes grèves, la journée de huit heures. Mais la base ouvrière reste mécontente. Il faut également compter l'Unione Sindacale Italiana (USI), d'inspiration anarchiste ou syndicaliste révolutionnaire. En 1914, l'USI compte 150 000 membres. Cette organisation privilégie les liens horizontaux et l'action directe des travailleurs. Elle défend la grève active où les travailleurs devaient conduire la production sous leur propre contrôle et sera très active dans l'émergence des conseils ouvriers.

À l'origine des conseils

Au sortir de la Première Guerre mondiale, les lecteurs de la presse radicale pouvaient suivre le développement et les débats du mouvement des délégués britanniques. Des groupes s'étaient emparés de cette expérience et en faisaient la propagande. Le journal l'*Ordine Nuovo,* avec notamment Gramsci et Togliatti, défendait l'organisation démocratique des travailleurs à travers des délégués. Ce journal était indépendant du PSI, même si nombre de ses rédacteurs en étaient membres. Un des

1. [▶ Russie (1917-1918)].

débats portait sur l'avenir des commissions internes. Celles-ci étaient nées d'un accord entre la direction de la FIOM et le patronat de Turin en échange de l'engagement de ne pas lancer de grèves durant les trois années à venir. Elles étaient contrôlées par les directions syndicales et sans réel pouvoir. Si les commissions avaient vocation à être une forme de représentation démocratique des travailleurs, de nombreux ouvriers les critiquaient pour leur passivité. Cependant, elles apparaissaient à leurs yeux comme des structures qui leur appartenaient. Gramsci détecte rapidement le potentiel de ces organes. Pour lui, elles sont «des organes de démocratie ouvrière qu'il faut absolument libérer des limitations imposées par les chefs d'entreprise, et auxquels il faut infuser une énergie et une vie nouvelle».

Si le premier conseil est formellement né en août 1919 à l'usine Fiat, ils se développent en septembre et novembre. Chaque délégué représentait entre 20 et 30 travailleurs. Les élections avaient lieu pendant les heures de travail dans l'enceinte de l'usine. Les délégués pouvaient être révoqués à tout moment. Le 20 octobre se tient une assemblée de délégués de 20 usines de l'automobile et de la métallurgie qui décide de la mise en place du «comité d'étude» pour proposer un programme au mouvement. Une autre réunion, dix jours après, réunit 30 usines représentant 50 000 travailleurs. Cette réunion adopte alors le programme du «groupe d'étude» qui prévoit des élections de délégués tous les six mois. Parmi les candidats au poste de délégué, les militants de la FIOM sont en grand nombre, mais les militants de l'USI se voient pleinement reconnaître le droit de candidater. L'assemblée du 31 octobre décide également de procéder à la réorganisation démocratique de la FIOM et Maurizio Garino, ouvrier membre du groupe libertaire de Turin, est élu secrétaire de la section des métallurgistes de la ville. L'assemblée du 31 octobre ne considérait pas la réforme démocratique des syndicats comme son objectif premier mais elle se proposait d'abord de «mettre en route en Italie l'exercice pratique de la réalisation du communisme». Les conseils devaient, selon elle, «avoir l'objectif potentiel de préparer les hommes, l'organisation et les idées, dans une opération de contrôle prérévolutionnaire continue, afin qu'ils [les travailleurs] soient prêts à remplacer l'autorité de l'employeur dans l'entreprise et imposer une nouvelle discipline à la vie sociale».

Même si la section de Turin du PSI est présente dans le mouvement des conseils et le soutient, la direction de ce parti lui était à mi-mot hostile. Elle considérait qu'ils minaient les syndicats. Giancinto Serrati, le principal dirigeant du PSI, pensait le pouvoir de la classe ouvrière au

travers du pouvoir du parti. «La dictature du prolétariat, c'est la dictature consciente du PSI», écrivait-il[1].

L'étincelle de la Romeo

Les directions syndicales ne restaient pas pour autant inactives. Face à l'inflation destructrice du revenu ouvrier, elles revendiquent, en mai 1920, des augmentations de salaires de 40%. Elles appellent à une grève du zèle, à partir du 21 août 1920, pour faire aboutir les revendications. Mouvement qui est largement suivi, la production de la Fiat diminue de 60%!

Le 30 août, les 2000 ouvriers de la Romeo trouvent les grilles de leur entreprise closes. Sa direction a décidé le lock-out de ses ouvriers. En riposte à la provocation patronale, la section de Milan de la FIOM décide alors l'occupation de 300 ateliers. Dans la nuit du 31 août, une coalition patronale de la métallurgie se jette dans la bataille et appelle à un lock-out général qui s'étend progressivement à toute l'Italie. Dès le 1er septembre 1920, les occupations vont se multiplier et on compte bientôt 500000 ouvriers qui se sont emparés d'entreprises, petites ou grandes. Les jours passant, leur nombre devient… innombrable. En Vénétie, la situation est plus difficile en raison des premiers affrontements entre les fascistes et les ouvriers. Ces occupations se concentrent dans un triangle ouvrier: Milan-Gènes-Turin. Drapeaux rouges et noirs se mêlent sur les toits des usines.

Le mouvement envoie des délégués à une conférence du PSI afin d'exiger l'appel à la grève générale. Mais le parti refuse. Ironiquement, l'un des points prévu à l'ordre du jour de la conférence portait sur les conseils ou les «soviets». Gramsci constate que son parti «papotait sur les soviets et les conseils alors que dans le Piémont et à Turin, un demi-million de travailleurs affamés défendent les conseils qui existent déjà».

La solidarité s'organise. Les cheminots de Pise et Florence refusent de transporter la troupe vers Turin. Des grèves éclatent sur les docks de Gènes. Des conseils apparaissent à Milan.

À Turin, les conseils gèrent l'occupation et les assemblées de grévistes décident de continuer la production. Des délégués sont élus pour assurer la coordination de la production, d'autres pour la défense du site et des milices ouvrières armées constituées. La police tentera, sans succès, de récupérer les mitrailleuses dont disposent les ouvriers organisés en

1. [▶ Avènement des conseils d'usine (L')].

gardes rouges. Gramsci s'exclame : « Les hiérarchies sociales sont brisées » et le conseil de la Fiat déclare :

> La commission interne ouvrière, en accord avec la commission interne des techniciens invite tous les ouvriers à rester à leur poste en continuant leur tâche comme par le passé dans un respect mutuel. Ouvriers, montrez que même sans patron vous savez parfaitement faire fonctionner l'usine.

De son côté, le patronat s'organise et fonde la Confindustria qui tient immédiatement sa première assemblée et rassemble 72 associations patronales. Deux lignes apparaissent. La première souhaite l'affrontement frontal. Agnelli, dirigeant de la Fiat, demande au gouvernement de bombarder sa propre entreprise pour en finir avec l'occupation, Giolitti, chef du gouvernement, refuse. L'autre, toute aussi agressive, préfère, cependant, comme Giolitti, jouer l'usure du mouvement et sa division. Dans les usines, l'absence des salaires et le manque de moyens de subsistance commencent à se faire sentir. Les campagnes n'ont pas été gagnées au mouvement.

Dans de nombreux endroits, là où les conseils naissent, ils prennent en main la gestion des entreprises qui, pour certaines d'entre elles, se coordonnent. Des cheminots, par exemple, transportent les marchandises entre les entreprises pour permettre la continuité de la production sous gestion ouvrière. Les 6 et 7 septembre ce sont 35 wagons de matières premières qui sont livrés aux nouveaux gérants ouvriers des usines Fiat, ce qui permet la production quotidienne de 27 véhicules (contre 67 en temps « normal »). Le conseil envisage, dans un communiqué public du 5 septembre 1920, d'établir des relations commerciales avec la Russie soviétique et de lui vendre des voitures. Le lendemain, des ouvriers, anciens combattants, pilotent des avions et arrosent Turin de tracts. Le 8 septembre, à Livourne, les travailleurs du chantier Orlando mettent à l'eau leur bateau à vapeur. Un discours est alors prononcé appelant à « l'écroulement des sociétés anonymes, unes des plaies de l'Italie ». À Rome, les conducteurs de tramways envoient quatre voitures à un atelier occupé pour être réparées. Les ouvriers de cet atelier reçoivent en retour des cheminots des coussins de train de première classe « pour passer de meilleures nuits ».

Dresser un tableau complet de toutes ces activités autogestionnaires est difficile. Le mouvement ouvrier italien, qui connaîtra ensuite deux décennies de fascisme, n'en a pas gardé toute la mémoire et les témoins

qui rapportent par écrit les événements sont souvent des journalistes rarement acquis à la cause ouvrière[1].

Le 5 septembre, Gramsci saisit l'originalité de la situation :

> Un fait nouveau fut aussitôt créé par la nouvelle méthode de lutter : lorsque les ouvriers luttaient pour améliorer leur situation économique en participant à la grève, leur tâche se limitait à faire confiance à des chefs lointains [...]. Mais si les ouvriers, au cours de la lutte, occupent les usines et veulent continuer la production, la position morale des masses revêt aussitôt un aspect et une valeur différente [...]. Les masses doivent résoudre par elles-mêmes, par leurs propres moyens, avec leurs propres troupes, les problèmes de l'usine (*Avanti,* quotidien du PSI).

La révolution mise aux voix

Le 10 septembre doit se réunir le conseil national de la CGL. Le mouvement des conseils est au plus haut. Il s'étend à l'ensemble du pays et des secteurs de production. Une des discussions qui traversent les entreprises occupées est désormais celle de la décision de vendre les marchandises produites afin de distribuer des salaires. Des Bourses du travail de certains centres industriels entreprennent cette vente.

Maurizio Garino, le secrétaire de la FIOM à Turin, est persuadé que le conseil national de la CGL va décider une nouvelle offensive du mouvement. Lors du conseil, les syndicalistes turinois, membres du PSI, poussent à la « socialisation des moyens de production et d'échange ». Une grande partie de la direction de la CGL oppose à cette perspective le « contrôle syndical » qui, en fait, se réduit à un droit à l'information sur l'état de l'industrie et des entreprises. Cette position l'emporte avec 54 % des voix contre 37,5 % pour la position des Turinois et 8,50 % d'abstention. Précisons que la motion de gauche battue proposait que la CGL charge la direction du PSI de prendre la « tête du mouvement en visant les solutions... de socialisation des moyens de production », ce qui relève d'une étrange conception du rôle du syndicat et surtout du mouvement des conseils qui agitait l'Italie. Lors de ce vote, les sections rurales de la CGL ont pesé. 60 % de la force de travail italienne restait paysanne et la CGL comptait 890 000 paysans-travailleurs dans ses rangs, pratiquement la moitié de ses effectifs. Cependant, le vote paysan n'était pas d'emblée acquis à cette position de recul. Dans la région du Piémont les relations qu'ont pu entretenir les conseils ouvriers avec les paysans de la région montrent qu'une alliance ouvriers-paysans pouvait se développer. En

1. [▶ Autogestion : une question pour le 21e siècle ?].

août 1919, les paysans pauvres avaient occupé les terres des grandes propriétés et cela jusqu'à l'été 1920, notamment en Sicile. De plus, dans ce vote, deux bastions ouvriers, les cheminots et les dockers, organisés en fédération autonome n'ont pas eu le droit de voter.

En réalité, le débat portait bien sur les perspectives à donner au mouvement. Soit celle de l'avancée par une déclaration de candidature des conseils au pouvoir, «tout le pouvoir aux conseils» et, de fait dans des délais rapprochés, l'affrontement avec l'État et la bourgeoisie, soit une temporisation, donc un recul, en raison d'un rapport de forces, notamment social et militaire, défavorable. Si tous les termes de ce débat peuvent paraître légitimes, il n'en reste pas moins que ni les directions de la CGL ou du PSI n'ont voulu explorer sérieusement la première possibilité. Par exemple, ni un recensement des capacités militaires du mouvement (accompagné d'une politique active de neutralisation politique de l'armée – seuls quelques appels locaux «aux prolétaires en uniforme» ont été lancés), ni une agitation sérieuse des campagnes italiennes n'ont été entrepris. On notera que le choix du gouvernement, et de certaines fractions du patronat, de ne pas choisir eux non plus l'affrontement direct avec le mouvement des conseils révélait également l'incertitude qu'il existait quant à son issue. Le gouvernement retient la police et l'armée qui n'interviendront que dans de rares endroits, plus occupées à surveiller et défendre les banques.

L'USI, qui revendique désormais 800 000 adhérents (40 % des effectifs de la CGL), maintient la perspective d'expropriation. Mais elle ne pèse pas assez.

Immédiatement après le vote de la CGL, le gouvernement Giolitti est à la manœuvre. Il informe les patrons qu'il soutient la position de la CGL et dit préparer la formation d'une commission pour définir les termes d'un contrôle «syndical».

Le 19 septembre 1920, Giolitti convoque à Rome la CGL et la Confindustria. Un accord est signé et prévoit une augmentation de 4 lires, six jours de congé supplémentaires et quelques considérations sur le contrôle syndical que la Confindustria interprète publiquement comme «une amélioration des rapports disciplinaires… et une augmentation de la production». Un accord pas cher payé pour échapper à une révolution, murmurent les patrons. Le mouvement ouvrier, lui, vient de connaître une défaite majeure. Le prix à en payer sera lourd.

Galop d'essai pour Mussolini

Les Faisceaux italiens de combattants se sont formés en mars 1919. Une partie de ses dirigeants connaît le mouvement ouvrier de l'intérieur

car ils en sont issus. Mussolini vient du parti socialiste et d'autres fascistes sont issus de la CGL ou de l'USI. Ils se sont ralliés, en 1915, à l'entrée en guerre de l'Italie et ont rejoint Mussolini. Ils fonderont l'Union italienne du travail (UIL), syndicat nationaliste très minoritaire. Celle-ci avait organisé une grève en mars 1919 dans une entreprise métallurgique où les drapeaux tricolores italiens avaient été hissés sur les toits de l'entreprise en lieu et place des traditionnels drapeaux rouges ou noirs.

Mussolini était venu haranguer les ouvriers en grève. Son discours constituera, huit jours plus tard, l'essentiel du programme des Faisceaux italiens de combat. La politique fasciste se résume alors à écraser le mouvement ouvrier dans la rue et conquérir l'esprit prolétaire par de martiaux discours démagogiques. Ainsi, en avril 1919, les fascistes attaquent et incendient le siège de l'*Avanti,* le quotidien socialiste, en mai ils brisent la grève des balayeurs des rues de Rome… et le 10 juin, Mussolini déclare :

> Ou les possédants s'exproprient eux-mêmes, ou bien nous convions la masse des anciens combattants à marcher sur ces obstacles et à les culbuter.

Pour les chemises noires, l'année 1920 est le moment de démontrer leur utilité. Ils multiplient les agressions violentes contre le mouvement ouvrier, mais dirige leurs premiers coups contre les paysans et les organisations rurales (Bourse du travail, coopératives, ligues agraires). Le patronat les soutient y compris financièrement. En octobre 1920, la bourgeoisie les récompense en les accueillant sur les listes du bloc électoral de droite. Désormais, deux années séparent Mussolini de la prise du pouvoir.

juin 2015

Pour aller plus loin

Williams, Gwyn A. (1975), *Proletarian Order : Antonio Gramsci, Factory Councils and the Origins of Italian Communism, 1911-1921,* Londres, Pluto Press.

Spriano, Paolo (1978), *L'occupation des usines : Italie septembre 1920,* Claix, La Pensée sauvage 1978.

(DE NOS JOURS)

Atelier Zéro est né (L')

Robi Morder

Rome, dans le quartier de Tiburtina qui accueille la nouvelle gare de TGV, projets pharaoniques et spéculation immobilière vont bon train. C'est dans ce contexte qu'un atelier de réparation de matériel ferroviaire a été fermé. Trente-trois travailleurs maintiennent le site envers et contre tous, construisent, avec l'aide des habitants du quartier, un projet de reconversion du site. Bienvenue à Officine Zéro.

Pour qui prenait régulièrement le train de nuit pour Rome, la dégradation des conditions de voyage est patente, et les privatisations, abandons, sous-traitances en cascade n'y sont pas pour rien. La priorité est donnée aux projets pharaoniques de trains à grande vitesse avec une gare à Tiburtina, à Rome. Le quartier de Tiburtina, c'était (c'est encore) un quartier populaire et industrieux, avec sa petite gare qu'on pourrait qualifier de banlieue s'il y avait une banlieue à Rome. Il connaît des transformations profondes. Gare à grande vitesse, spéculation immobilière accompagnent la transformation en « Tiburtina Valley ». Voilà l'environnement d'un atelier de maintenance des wagons-lits dans lequel 33 travailleurs portent un projet alternatif à la fois social, économique et environnemental[1].

L'atelier ex-RSI (« New Rest Servirail Italia »), ex-Wagons-lits, c'est deux ans de lutte de 33 travailleurs en *Cassa integrazione* depuis la fin 2011. Le 20 février 2012 ils ont occupé les lieux, avec le soutien du centre social *Strike* et des réseaux de collectifs de travailleurs et d'habitants. Face à la faillite de l'entreprise, avec le soutien d'une large coalition sociale d'ouvriers, d'étudiants, de travailleurs précaires et indépendants[2], après une année et demie d'occupation, l'atelier a rouvert ses grilles, avec un projet neuf et ambitieux : « Une vie nouvelle, là où les patrons ont fait faillite, exploité et spéculé. »

1. [▶ ABC Coop].
2. En Italie, on connaît certes les salariés subordonnés, les travailleurs indépendants mais aussi les « *para-subordonati* » aux caractéristiques juridiques particulières, contribuant à l'émiettement et à la division.

Les 1er et 2 juin 2013 à Rome, à l'occasion d'une rencontre avec tables rondes consacrées aux expériences alternatives, on a pu prendre connaissance d'une série de reprises par les travailleurs. Rimaflow était là, ainsi que l'Officine zéro, l'Atelier zéro, pour «zéro patron» mais aussi comme un nouveau départ.

Quels en sont les objectifs principaux ?

Assurer l'emploi des 33 travailleurs en dernière année de *Cassa integrazione,* la sauvegarde productive de la zone des locaux de via Umberto Partini, la reconversion de l'entreprise, l'organisation et le développement d'un espace de co-travail, mutualisé, sous l'autotutelle des travailleurs.

À deux pas de la gare de Tiburtina, nouveau nœud central de la Haute Vitesse qui bouleverse l'aspect urbanistique et social de la zone entière, l'Atelier est devenu rapidement un symbole du paradoxe de la crise. Quand en 2008 la société Barletta l'acquiert, ce n'est pas pour en relancer l'activité mais pour réaliser une opération spéculative immobilière. La rente immobilière se substitue à la production. Pour 33 familles, c'est une vie de compétences et de savoirs qui part en décombres. Mais l'atelier est aussi devenu le symbole de la résistance à la crise.

Après dix-huit mois d'occupation, en l'absence de réponses institutionnelles, la lutte est arrivée à un tournant : le «laboratoire de la reconversion» est né. En quelques mois, avec l'apport d'architectes, d'économistes, d'experts et de militants, le projet concret alternatif à la spéculation est élaboré. Il s'agit de relancer la production en mettant à profit tous les savoirs et toutes les compétences. Et, quand, le 3 mai 2013, la justice prononce la faillite de CSF (ex-RSI), le projet connaît une accélération inattendue, il est présenté dans la ville, avec des assemblées publiques réunissant des centaines de personnes. C'est ainsi qu'est née cette idée de l'«Atelier zéro». Dans ce «laboratoire» se rejoignent et s'auto-organisent les travailleurs de tous statuts : précaires, indépendants (soumis à la TVA, collaborateurs, consultants) pour donner vie à un espace qui soit à la fois un espace de co-travail et une sorte de bourse du travail, un lieu de production en commun, liant savoir et compétences, avec des dispositifs de service et d'assistance, contrant la précarité et le chômage, «par un *welfare* universel» : (c'est-à-dire revenu de base, formation, santé, prévoyance). La combinaison de cette diversité fait émerger une «nouvelle figure productive».

Au centre du projet, l'idée que les compétences des manutentionnaires des trains peuvent être en grande partie et pendant un temps, ré-employées par un service public d'utilité sociale orienté vers la formation du personnel qui travaille dans le monde du recyclage, des énergies

renouvelables, de l'artisanat traditionnel ou nouveau. En effet, pour cet Atelier zéro, le recyclage et les nouvelles formes d'artisanat produisent une nouvelle forme d'économie, où le social et l'environnemental vont de pair[1].

L'Atelier zéro renoue avec les origines du mouvement ouvrier, unissant ce que les patrons veulent diviser : mutualisme et production autonome. Le produit principal est l'union, sans patron, ni chefs d'atelier, un espace où cohabitent « co-travail et autogestion, travail artisanal et autoformation ». La mutualisation peut dès lors créer du lien face à la fragmentation et à la solitude.

Les ateliers zéro sont aussi des lieux d'études et de formation autogérés, dans une ville où les services pour les universités publiques sont réduits au strict minimum. Les ateliers zéro accueillent les projets élaborés et écrits par les communautés d'habitants, pour restituer à la communauté locale la richesse sociale et la solidarité.

> L'alternative que nous proposons pour rompre la solitude dans laquelle on veut nous reléguer, dans laquelle les étudiants, les précaires, les travailleurs dépourvus de garanties pourront se confronter pour construire un lieu à habiter, et non plus seulement à traverser, un espace de dignité, d'humanité et d'autonomie.

Les ateliers zéro recommencent, et pas à zéro.

avril 2014

Pour en savoir plus

Azzellini, Dario et Oliver Ressler (2015), *Occuper, résister, produire : Officine Zero*, film, www.youtube.com/watch?t=16&v=WiU6pCKj2MQ.

Centres sociaux : une pratique autonome et radicale

Richard Neuville

Après la défaite des mouvements d'émancipation des années de plomb, les Centres sociaux (Centri Sociali Occupati Autogestiti, CSOA) forment à partir des années 1980 des îlots de résistance et de contre-culture. Ils expérimentent des pratiques politiques non conventionnelles et des modes de vie légitimés par une critique radicale de la société capitaliste.

1. [▶ Contre-plans ouvriers alternatifs].

Historiquement, les Centres sociaux s'inscrivent dans la continuité des Circoli del Proletariato Giovanile (CPG) et des mouvements des années 1970. Si la forte mobilisation politique et la confrontation directe avec le pouvoir ont caractérisé ces années-là, les décennies suivantes sont plutôt marquées par une absence d'engagement politique, un reflux des luttes et des organisations (syndicats, Lotta Continua, Autonomia Operaia, etc.).

Dans un contexte de repli sur soi et de vide politique, la création des centres sociaux se veut la seule réponse politique radicale. Les groupes qui portent ces expériences sont composés à la fois par des militant·es historiques et des jeunes moins politisé·es. Selon les fondateurs du Centre social florentin (Centro Popolare Autogestito Firenze-Sud, CPA), l'idée est qu'après avoir perdu la bataille, il faut repartir de zéro. Dorénavant, il s'agit de lutter pour des revendications qui puissent, sans forcément aspirer à des changements radicaux, influer au niveau local et dans la vie quotidienne (Sara, 2006). Les CSOA ne se résument donc pas à des regroupements de la gauche alternative mais se veulent au «service du peuple».

Afin d'élaborer et de proposer une alternative réelle au modèle dominant, il est nécessaire de se réapproprier des espaces d'autogestion et d'autonomie. Les CSOA perdent le caractère strictement politique des CPG. Pour les fondateurs du CPA, il est nécessaire de rechercher un équilibre entre le caractère politique et la constitution d'espaces de rencontres socioculturels afin qu'une large partie de la population du quartier puisse s'y reconnaître. Isabelle Sommier constate que «la cohabitation de ces deux populations a été relativement bien vécue et elle est en tout cas fructueuse» (1998 : 121).

Les CSOA deviennent des lieux de contre-culture, d'autoproduction de biens culturels et de contre-information qui recherchent une alternative non marchande à la domination en s'autofinançant intégralement. Ils organisent de nombreuses activités culturelles : laboratoires artistiques, séances de cinéma alternatif, répétitions musicales et concerts de groupes non commerciaux, débats réguliers, création de radios et de journaux indépendants, de bibliothèques et de librairies. Leur fonctionnement est autogestionnaire et autonome. Ils refusent la hiérarchie et les liens directs avec les organisations politiques, même si des militant·es de plusieurs tendances se côtoient. Les CSOA adoptent un mode de vie collectif et autonome qui se caractérise par une pratique de prise de décisions en assemblée et le refus de porte-parole. Les premières

années, le dialogue avec les pouvoirs institutionnels est systématiquement refusé, cela évolue par la suite pour une partie du mouvement[1].

Les centres sociaux naissent principalement à la fin des années 1980 grâce à l'occupation de bâtiments, de cinémas ou d'usines désaffectées, voire des églises abandonnées dans les centres-villes ou les périphéries industrielles de plusieurs villes d'Italie. Il s'agit de se réapproprier des biens niés ou confisqués par la société. L'occupation est également un acte politique pour dénoncer la spéculation immobilière et commerciale en récupérant illégalement l'espace urbain. Par exemple, à Florence, en 1989, le CPA est né dans les locaux d'une usine abandonnée destinée à la construction d'un centre commercial (qui s'est finalement implanté en 2004, engendrant ainsi l'expulsion et la relocalisation du Centre) ; à Milan, l'occupation de Leoncavallo a duré onze années. Parmi les activités mises en place, on trouvait un restaurant gratuit pour les immigrés.

Son évacuation en août 1989 a donné lieu à des affrontements violents et à une farouche résistance. Il sera réinvesti mais détruit par les bulldozers en janvier 1994, la Ligue du Nord ayant accédé à la mairie quelques mois plus tôt (Traïni, 2003).

En 1999, 198 lieux étaient recensés dans l'ensemble du pays, parmi lesquels 103 étaient légalisés et 95 étaient occupés par 5 000 personnes (Martinez López, 2002 : 108)

Les CSOA parviennent généralement à se maintenir grâce à d'importants réseaux de soutien car une partie de la population, notamment les jeunes, se reconnaît dans des pratiques différentes, reposant sur l'autonomie et l'autogestion. La frange culturelle parvient à intégrer en s'inspirant des expériences underground et du mouvement punk. Par ailleurs, des collectifs autonomes existent également dans les lycées et les universités.

Depuis la fin des années 1990, pour se préserver de la répression exercée par la droite, des CSOA ont accepté la stratégie de dialogue de certaines municipalités de gauche. Ils ont ainsi pu régulariser leur situation et percevoir des subventions pour mener des actions culturelles mais cela n'est pas sans conséquence sur leur autonomie. À Milan, des membres actifs ont participé aux élections municipales sur des listes de Rifondazione Comunista. Pour les plus radicaux, la criminalisation n'a cessé de s'intensifier et les relations avec les municipalités de gauche sont parfois extrêmement tendues. Ainsi à Turin, en décembre 2009, la municipalité a décidé l'expulsion d'une dizaine de lieux occupés

1. [▶ Entraide et réhabilitation urbaine].

principalement par des anarchistes. Incontestablement, il y a eu un tournant après les événements de Gènes en 2001[1].

Alors que le Forum social de Gènes était parvenu à fédérer l'ensemble des mouvements de contestation italiens, la répression lors du contre-sommet a signifié la fin de l'innocence d'une génération entière et la fin des Tute Bianche (tuniques blanches). Tandis que le président du Forum social de Gènes, Vittorio Agnoletto, était élu parlementaire européen sur la liste de Rifondazione en 2004, cette organisation décidait de la fin des Disobbedienti (ex Tute Bianche), qu'elle avait pourtant contribué à créer. Elle optait pour la non-violence et tournait résolument le dos aux altermondialistes (Foti 2008). Toutefois, d'autres mouvements indépendants en lien avec les centres sociaux ont réussi d'importantes mobilisations ces dernières années : le 1er mai des précaires et des immigrés, la MayDay Parade, qui a mobilisé plus de 100 000 personnes en 2003 ; la manifestation contre le coût de la vie en novembre 2004 à Rome ; les mobilisations importantes contre George W. Bush et Joseph Ratzinger respectivement en juin 2007 et en janvier 2008 ou la manifestation contre les violences exercées sur les femmes en novembre 2007.

Les centres sociaux, bien que divisés sur l'appréciation des relations à établir avec les institutions et oscillant entre rupture et intégration, continuent à exercer une réelle influence sur les mobilisations en Italie. Pour cela, ils se sont emparés des nouvelles techniques de communication. Nés de la confluence de la gauche radicale et des milieux underground, ils cherchent à créer des espaces de modes de vie alternatifs et des instruments de résistance à la domination capitaliste.

avril 2010

Pour en savoir plus

Foti, Alex (2003), « Alters et politiques italiens », *Politique,* n° 54, avril.

Lia (2003), « Les Centres sociaux entre rupture et intégration », *Alternative libertaire,* novembre.

Martinez López, Miguel (2002), *Okupaciones de viviendas y de centros sociales,* Barcelone, Virus.

Sara (2006), « L'expérience des Centres sociaux », *Offensive,* n° 9, février.

Sommier, Isabelle (1998), « Un espace politique non homologué : les Centres sociaux occupés et autogérés en Italie », Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, Paris, PUF.

Traïni, Christophe (2003), « Les Centres sociaux occupés et les forces de l'ordre : Un répertoire d'action italien dans la polyphonie altermondialiste », colloque « Les mobilisations altermondialistes », 3-5 décembre.

1. [▶ Altermondialisme, un nouveau mouvement d'émancipation (L')].

Rimaflow Trezzano, les travailleurs font renaître l'entreprise sans patron

Robi Morder

«Nous l'avons dit tant de fois, notre intention est de faire une révolution. Non parce que c'est la mode, ou pour notre propre satisfaction (du moins pas seulement), mais parce que le vieux système est terminé, et il y a besoin d'en trouver un nouveau, et nous ne voulons pas cette fois-ci que ce soient d'autres qui le décident à notre place. Une année s'est écoulée, la première année, et que dire ? D'abord, un grand merci à vous tous qui nous avez accompagnés sur notre voie et avec patience. Oui, car nous avons certainement fait des erreurs, aurions pu faire plus, autrement nous serions déjà dans un monde totalement nouveau, plus beau, plus heureux. Et il reste encore des détails à régler. Ce sera notre tâche en cette nouvelle année, qui, nous vous le promettons, ne sera pas ennuyeuse. Continuez à nous accompagner, un peu, beaucoup, comme vous le pouvez, car notre révolution est aussi la vôtre.»

Voilà les vœux que les travailleurs de Rimaflow adressent à toutes celles et tous ceux qui ont suivi, soutenu une lutte engagée il y a plusieurs années débouchant sur une expérience à caractère autogestionnaire.

À l'origine, la société Murray a été fondée en 1973 à Milan, fournissant aux entreprises du secteur automobile divers éléments : tubes pour les freins, tuyaux pour l'essence… Elle étend ensuite progressivement ses activités à la conception et à la construction d'autres composants pour l'automobile. En 1999, le groupe Manuli Ribber rachète Murray qui devient Manuli Automobile Components SpA.

En 2004, la holding se sépare de la branche automobile et cède Maflow SpA au fonds Italian Lifestyle Partner contrôlé par Hirsch and Co de Mario de Benedetti, Jean Francis Aron et Stefano Cassina et ce, pour 150 millions d'euros. Maflow est en 2007 à son plus haut degré d'expansion, elle est devenue une multinationale à capital italien implantée avec 23 établissements en Europe, Amérique, Asie. Rien que dans la ville de Trezzano, Maflow emploie 320 travailleurs.

En dépit de son apparente bonne santé, le tribunal de Milan déclare le 11 mai 2009 la société Maflow en cessation de paiements. On évoque un déficit de 300 millions dû à des opérations financières, une gestion et une administration pour le moins douteuses, en tout cas «discutables». Le 30 juillet 2009, elle est placée sous «administration extraordinaire»

(équivalent de notre administration judiciaire). La seule possibilité de sauvetage envisagée est celle du rachat par une autre société. Après une année et demie d'administration extraordinaire, période au cours de laquelle l'établissement de Trezzano perd la quasi-totalité d'une clientèle doutant de la viabilité de l'entreprise, l'entrepreneur polonais, Boryszew rachète Maflow en ne conservant que 80 salariés.

Les 240 travailleurs non repris restant en *Cassa integrazzione straordinaria*[1] continuent la lutte initiée depuis 2009. Cette fois-ci, leur objectif est de faire revenir à l'entreprise les clients perdus l'année précédente, notamment BMW qui constituait 80 % du chiffre d'affaires. Tout ceci dans l'espoir que Maflow-Boryszew, se relevant et retrouvant les marchés, puisse les réemployer.

Au début de l'été 2012, après plusieurs mois de lutte pour la relance de Maflow-Boryszew, l'échec est patent : pas de retour de clients, pas de nouvelles commandes. Une idée fait alors son chemin parmi les 240 travailleurs en *Cassa integrazzione* : la constitution d'une coopérative, société de secours mutuel, qui n'irait pas tenter de trouver des commandes là où il n'y en a manifestement plus mais créerait quelque chose de nouveau en permettant à tous les salariés de trouver une place. Le secteur dans lequel la coopérative doit s'investir est celui de l'écologie, s'orientant vers le recyclage des déchets, notamment électroniques. La Maflow-Boryszew étant agonisante et sans aucun avenir, il devient possible et réaliste de reprendre le site de Trezzano (propriété de Unicredit)[2].

L'idée devient plus concrète et crédible en septembre 2012 quand le Centre pour l'emploi AFOL Sud Milano Corsica qui avait déjà soutenu les salariés en *Cassa integrazione* par des actions de requalification professionnelle, intervient à nouveau avec un soutien qui se concrétise par une formation aux projets coopératifs. La région lombarde s'intéresse au projet des travailleurs de Maflow et l'intègre dans ses propres projets d'« entreprise sociale » et de « *rescue company* » (sauvetage d'entreprise).

En décembre 2012, s'achèvent les deux années d'engagement contractuel de Boryszew. Son bilan : aucune stratégie de relance du site et

1. La *Cassa integrazione guadagni* (CIG) est une institution italienne dont le but est de soutenir financièrement des salariés mis au chômage technique. La CIGS (*Cassa integrazione guadagni straordinaria*), concerne les entreprises en restructuration ou reconversion, financée par l'État et permet aux salariés non seulement de bénéficier de formations, mais d'être réintégrés dans l'entreprise si celle-ci se redresse dans un délai qui peut aller de douze à trente-six mois. Les salariés demeurent ainsi dans un cadre collectif.
2. [▶ Contrôler aujourd'hui pour décider demain].

pire, détournement des clients ramenés par les travailleurs en lutte vers d'autres établissements du groupe.

En mars 2013, c'est la naissance de Rimaflow, constituée en coopérative sociale. Pourquoi «Ri» («Re» en français) ? C'est, expliquent les salariés, «pour toutes les belles choses qui commencent par Ri : Ri-nascita (renaissance), Ri-uso (réutilisation), Ri-fiuti (Refus), Ri-appropriazione, Ri-volta, Ri-voluzione…»

13 janvier 2014

Pour en savoir plus

http://rimaflow.it/.

Rimaflow, le film

Dario Azzellini et Oliver Ressler

Bien que ne souffrant pas des conséquences de la crise et ayant assez de clients pour poursuivre la production, Maflow a fermé en 2009 suite à une faillite frauduleuse. Les travailleurs de l'usine de Milan, la principale du groupe, ont alors commencé une lutte pour la réouverture de l'usine et le maintien des emplois. Ils ont occupé l'usine et organisé des manifestations spectaculaires sur le toit de l'usine. Grâce à cette lutte, Maflow a été proposée à de nouveaux investisseurs. En octobre 2010, le groupe a été vendu à l'investisseur polonais Boryszew. Sans même avoir relancé la production, le nouveau propriétaire ferme l'usine de Milan en décembre 2012 en déménageant l'essentiel des machines.

En février 2013, les anciens travailleurs de Maflow, accompagnés de travailleurs précaires et de salariés d'une usine voisine elle-même victime d'une faillite frauduleuse, ont occupé l'usine. Les 20 travailleurs qui participaient à ce projet à temps plein ont réinventé un futur pour cette usine. Ils ont commencé à recycler des ordinateurs et appareils électroniques ménagers, ouvert un bar et une cafétéria, organisé un marché aux puces et des activités culturelles en lien avec les habitants du quartier. Ils se sont alliés avec des agriculteurs bio et ont créé ensemble un espace de vente solidaire. Ils envisagent de convertir l'usine en atelier de recyclage industriel[1]. Comme l'explique Mariarosa Missaglia, une ancienne travailleuse de Maflow, leur objectif est de «remettre l'usine sur ses pieds sans aucun employeur et de montrer que, même sans patron, cela est

1. [▶ Résolution sur l'autogestion].

faisable». Son collègue de travail, Antonio Galliazo souligne que cela n'est pas une tâche facile :

> Nous sommes en train de construire une autogestion des travailleurs, car l'autogestion ne vient pas du haut. Ainsi, il est évident que nous devons faire face à de nombreuses difficultés, de choses qui ne marchent pas.

En même temps, les travailleurs veulent rester en phase avec les autres luttes. «Nous pensons que notre expérience ne peut être un îlot joyeux où nous obtiendrons nos revenus en nous organisant nous-mêmes» explique Gigi Malabarba, travailleur participant à Rimaflow.

> Nous pouvons gagner si nous sommes partie prenante d'une large lutte et multiplions par dix ou cent de telles expériences, pour entretenir l'idée qu'une autre économie est possible. Si l'économie des patrons est en crise, nous devons développer une autre idée de l'économie.

Occupy, Resist, Produce – Rimaflow suit les travailleurs dans leurs activités quotidiennes, leurs discussions et débats stratégiques comme politiques. Ce film est le premier d'une série de courts-métrages sur les occupations de lieux de travail et de production sous contrôle ouvrier en Europe.

2 mai 2015

www.youtube.com/watch?v=UyhVdoK1g10

PORTUGAL (LA RÉVOLUTION DES ŒILLETS, 1974-1976)

Nationalisations et contrôle ouvrier dans la révolution portugaise

Raquel Varela

La Révolution portugaise demeure connue pour l'histoire comme la révolution des œillets, du nom des fleurs que les femmes de Lisbonne entreprirent spontanément de glisser dans les fusils des soldats. Elle commença le 25 avril 1974 à travers un coup militaire dirigé contre le régime salazaro-marcelliste et sa guerre coloniale, et fut seulement vaincue dix-neuf mois plus tard, de nouveau par un coup militaire, le 25 novembre 1975.

Ce processus fut marqué par le rôle politique central d'un mouvement ouvrier et social puissant, qui se déploya dans tous les secteurs de la société portugaise, en particulier – mais pas seulement – dans le secteur industriel. Au-delà des travailleur·ses directement lié·es à la production de valeur, et particulièrement des ouvrier·ères industriel·les et des salarié·es agricoles, la Révolution portugaise se caractérisa par des conflits sociaux très radicaux dans le monde étudiant, les services, le secteur informel, une large participation des femmes et des secteurs subalternes et intermédiaires des forces armées. La conflictualité sociale au Portugal en 1974-1975 eut ainsi une ampleur nationale[1].

Ce fut durant la Révolution portugaise que les principaux secteurs de l'économie – banques, assurances, énergie – furent nationalisés. La première nationalisation fut imposée par les travailleur·ses

1. [▶ Révolution des Œillets, Poder popular et autogestion].

eux·elles-mêmes dès mai 1974, mais la majorité des nationalisations eurent lieu seulement après mars 1975, dans un contexte économique de baisse de plus de 4 % du PIB. Dans cet article, nous nous pencherons sur l'histoire de ces nationalisations durant cette période, sur la politique défendue par le Parti communiste portugais (PCP) – qui constitue alors le principal parti de la classe ouvrière organisée au Portugal, et qui fut responsable des ministères dont dépendaient les entreprises nationalisées – à l'égard de la gestion de ces entreprises, et les différentes propositions de gestion, d'autogestion ou de contrôle ouvrier qui surgirent des assemblées de travailleur·ses, organes embryonnaires de double pouvoir qui émergèrent spontanément dès la chute du régime[1].

Outre l'historicisation du processus de nationalisations dans la séquence 1974-1975, nous nous demanderons dans cet article si ces nationalisations impliquèrent le contrôle ouvrier sur la production et permirent de renforcer la confiance et l'organisation des travailleurs, ou si, au contraire, elles constituèrent un moyen pour la bourgeoisie portugaise de soustraire les usines et les entreprises au contrôle des travailleurs et à les sauver de la ruine financière liée à la crise de 1973. Enfin, nous discuterons ce processus à la lumière du débat ouvert par divers théoriciens marxistes après la Révolution russe et dans les années 1970, en espérant contribuer à une discussion ambitieuse et de long terme ayant pour objet les questions de l'autogestion, de la cogestion et du contrôle ouvrier, afin d'aider à analyser ces processus dans leur double signification, économique et politique, autrement dit leur signification quant au conflit autour de la propriété des usines et des entreprises, et leur rôle dans les confrontations sociales et politiques mais aussi dans les organisations de travailleur·ses.

De l'intervention étatique à la nationalisation

Les nationalisations de banques, de compagnies d'assurances et d'autres entreprises qui ont lieu, *grosso modo*, entre mars 1975 et mai 1975, constituent une politique exigée par les travailleurs. Dans la dynamique de la révolution, ces derniers les imposent aux partis politiques et au Mouvement des forces armées (MFA), qui avait renversé le régime dans le fracas du 25 avril 1974, obligeant le Conseil de la révolution et le 4e gouvernement provisoire à nationaliser dans un premier temps les banques et les assurances, puis diverses entreprises stratégiques appartenant aux groupes économiques portugais dominants. C'est la révolution qui place les nationalisations au centre de l'histoire du Portugal à partir

1. [▶ Portées et limites de l'autogestion].

de 1975. Ni le PCP, ni le PS, pas plus que le MFA, ne considéraient les nationalisations comme une option stratégique dans la séquence 1974-1975.

La conséquence des nationalisations fut le contrôle de l'État sur les entreprises, avec le double résultat de sauver économiquement ces entreprises en pleine récession et de venir au secours de la propriété, alors objectivement remise en cause par les travailleur·ses. À moyen terme, près d'une décennie plus tard, les banques et les entreprises nationalisées seront rendues au secteur privé. Mais ce processus a une histoire, un début et une fin : quand les nationalisations eurent lieu, elles représentèrent une victoire des travailleurs, une défaite du système capitaliste et un aiguisement de la lutte des classes qui remit directement en question la propriété privée[1]. Et l'histoire de la révolution, à partir de ce moment, fut aussi celle de l'extraordinaire confiance dans leurs propres forces que les travailleur·ses et une partie des couches intermédiaires de la société conquirent à partir du 11 mars 1975[2], une confiance dans leur capacité à vaincre, à parvenir à contester la propriété privée des moyens de production. Cette confiance allait se répandre comme une traînée de poudre dans l'ensemble du pays, étant à l'origine de la crise révolutionnaire qui éclata en juillet 1975 et que l'on nomma l'«été chaud».

La première nationalisation au Portugal après la révolution eut lieu moins d'un mois après la chute du régime. Le 21 mai 1974, les travailleur·ses de la Compagnie des eaux occupèrent le siège de l'entreprise et exigèrent sa nationalisation. Elle devint ainsi l'Entreprise publique des eaux de Lisbonne[3]. Mais c'est seulement suite à la victoire de la loi d'indépendance des colonies, au cours de l'été 1974, que les nationalisations furent de nouveau à l'ordre du jour. En septembre 1974, les décrets-lois n° 450, 451 et 452/74 nationalisent la Banque du Portugal, la Banque de l'Angola et la Banque nationale d'outre-mer, ce qui, selon Medeiros Ferreira, fut «la première étape dans le processus amenant l'État à être l'acteur unique, du côté portugais, dans la gestion des conséquences financières de la décolonisation qui s'engage officiellement avec la loi n° 7/74 du 26 juillet» (Ferreira, 199 : 114).

De fait, la décolonisation obligeait le capitalisme portugais à recourir à la centralisation pour sauvegarder la plus grande part possible de ses

1. [▶ Nationalisation, autogestion et droit de propriété].
2. Date de la défaite subie par la tentative de coup d'État de la part de la droite, qui impliqua la généralisation des organismes embryonnaires de double pouvoir.
3. En 1981, elle fut renommée Entreprise publique des eaux libres et, en 1991, Entreprise portugaise des eaux libres, nom qui est encore le sien aujourd'hui.

intérêts liés aux colonies. Néanmoins, il faut se garder de sous-estimer le rôle de la lutte révolutionnaire dans la métropole quant à la réalisation de ces mesures. En premier lieu, la décolonisation fut elle-même conditionnée, dans l'après-25 avril, par la dynamique révolutionnaire dans la métropole. Ensuite, les syndicats des employé·es de banque avaient été impliqués dans des luttes d'importance depuis le 25 avril 1974, et c'est dans la séquence ouverte par la défaite de la tentative de coup d'État mené par le général António de Spínola le 28 septembre 1974 que l'État accroît son pouvoir sur les institutions de crédit, par exemple avec le décret 540-A/74 du 12 octobre 1974.

La majorité des nationalisations est réalisée entre le 11 mars et mai 1975. Le 11 mars, les travailleur·ses des banques, qui occupaient les établissements, exigent la nationalisation du système bancaire. Le 12 mars, le Conseil de la révolution, qui se constitue ce même jour, annonce la nationalisation des banques (les compagnies bancaires étrangères n'étant pas concernées) et, le 24 mars, celle des compagnies d'assurances. Le 14 avril 1975 ont lieu d'énormes manifestations de soutien à la nationalisation des banques (*Diario Popular,* 1975 : 9, 11). Le 15 avril, sont nationalisées par décision du 4e gouvernement provisoire des dizaines d'entreprises appartenant aux groupes financiers, à présent expropriées, incluant les entreprises des secteurs fondamentaux de l'économie nationale : compagnies pétrolières, de l'électricité, du gaz, du tabac, de la bière, de la sidérurgie, des ciments, des transports maritimes, du papier, de la construction et de la réparation navales, des transports routiers, des transports collectifs urbains et périurbains, etc. Nombre de ces entreprises étaient liées aux grands groupes économiques qui s'étaient enrichis sous l'*Estado Novo* : CUF, Champalimaud, Espírito Santo, etc.

Beaucoup d'entreprises, dont certaines de dimensions raisonnables, échappèrent à la vague de nationalisations – transformation de liège, raffinage de sucre, textiles et exportation de vin –, essentiellement dans le nord du pays. Et ce fut précisément à partir de ces entreprises que se constituèrent les premiers noyaux des nouveaux groupes privés, comme celui de Américo Amorim.

La doctrine de l'*Estado Novo* consacrait l'initiative privée, mais le secteur des entreprises d'État (SEE) se développa considérablement durant la dictature, comme le signale Silva Lopes (199 : 310). Ainsi, l'État détenait des positions de commande ou d'influence dans les transports, les raffineries, l'électricité, le secteur bancaire, etc. On estime que les entreprises dominées par l'État, avant les nationalisations, représentaient près de deux tiers de la main-d'œuvre employée par le secteur des

entreprises d'État (SEE) après les nationalisations. Durant les premières années postérieures aux nationalisations de 1975, le SEE employait environ 300 000 travailleur·ses, autrement dit près de 8% de la population active, et produisait une valeur ajoutée brute estimée entre 20% et 25% du PIB. Selon Silva Lopes, le Portugal est resté l'un des pays en Europe où le secteur public était le plus important, sans que la situation soit très différente de la France, de l'Italie, du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Dans ces pays, en moyenne, les entreprises d'État employaient environ 10% de la main-d'œuvre (Lopes, 199 : 314-315).

Dans la mesure où les nationalisations furent réalisées en raison de l'impact d'une crise d'accumulation généralisée au niveau mondial, la méthode qui présida à ces nationalisations – sans contrôle ouvrier – suggère que la bourgeoisie usa des nationalisations pour protéger l'essentiel, une fois perdu une partie de ses actifs. Autrement dit, il s'agissait d'en finir avec la conflictualité sociale dans les entreprises, afin de les sauver de la crise d'accumulation. Cela se trouve confirmé par la rhétorique des partis membres de la coalition gouvernementale qui, sans exception, appelaient à l'endiguement des luttes dans les entreprises nationalisées, au motif que celles-ci appartiendraient dorénavant au peuple portugais. Ils omettaient ainsi le fait que l'État demeurait capitaliste, non moins que les entreprises administrées par lui. Selon Ferreira (1993 : 116), par exemple, les nationalisations permirent aux militaires d'obtenir le contrôle sur le système financier, et Lopes (1996 : 316) rappellent qu'elles eurent également pour effet d'atténuer les effets de la conjoncture économique.

L'interprétation est plausible mais nous semble téléologique, dans la mesure où elle identifie la fin – la rétrocession par l'État des entreprises nationalisées au secteur privé plus d'une décennie plus tard – avec le processus, la contestation de la propriété privée des moyens de production par les travailleurs au cours d'une révolution. L'importance des nationalisations durant la révolution ne réside pas, essentiellement, dans leur impact économique ni dans l'éventuel projet d'une économie de forme socialiste – car l'économie et l'État restèrent capitalistes, les banques et les entreprises étrangères demeurant hors de l'intervention étatique grâce à l'appui de la direction communiste, malgré son programme prévoyant la « libération de l'impérialisme étranger ». Comme nous l'avons déjà signalé, les entreprises nationalisées employaient au total, en 1975, 8% de la population active. Cette importance est liée au fait que les nationalisations ont été faites sous la pression des travailleur·ses, souvent réuni·es en assemblées de base et occupant les locaux

des entreprises pour exiger leur nationalisation[1]. Les nationalisations furent aussi accompagnées d'extraordinaires victoires des travailleur·ses, notamment d'importantes augmentations des salaires réels, dans une période d'inflation élevée (20 à 30 %), et d'autres conquêtes sociales (Lopes, 199 : 320). Elles furent en outre accomplies sans indemnisation. Reflet de l'intensité de la lutte des classes : nombre de capitalistes – incluant des hommes parmi les plus riches du pays – furent emprisonnés à la suite de la tentative de coup d'État du 11 mars, ou finirent par fuir, la majorité pour le Brésil. Ils ne revinrent au Portugal qu'à partir de la fin des années 1970, quand les gouvernements initièrent un processus d'indemnisations (ou de rétrocessions des entreprises), qui furent pour la première fois fixées par la loi 80/77 du 26 octobre 1977.

La politique du Parti communiste portugais en faveur des nationalisations

Principal parti de la classe ouvrière organisée dans cette période, le PCP fut présent dans tous les gouvernements provisoires, en alliance avec les partis démocrates et libéraux et, jusqu'en septembre 1975, il eut la responsabilité des ministères qui contrôlaient les entreprises et les usines nationalisées. Pourtant, il ne développa en rien une stratégie de nationalisations (« 7e congrès… », 1974 : 359-362). La politique économique du PCP, dans le cadre de la révolution, tient tout entière dans la défense et la préparation d'instruments permettant à l'État d'intervenir dans les entreprises, et c'est le PCP qui défendit de la manière la plus soutenue le décret 660/74, du 25 novembre 1974, faisant accessoirement le constat, en 1977, que ce décret fut imposé aux autres membres du gouvernement par le PCP lui-même (« As empresas… », 1977 : 7). Le décret stipulait que l'État interviendrait dans les entreprises en cas d'abandon, de décapitalisation, de non-paiement délibéré des fournisseurs ou de fraude fiscale. Au total, selon les données officielles, près de 350 entreprises furent l'objet d'interventions étatiques, représentant environ 100 000 travailleur·ses dans trois secteurs d'activité (Lopes, 1997 : 309). Dans la majorité des cas, ces interventions eurent lieu en 1975 (255 entreprises), et particulièrement dans la période postérieure au 11 mars 1975. Cela illustre le fait que, même au moment le plus fort de la lutte pour les nationalisations, le gouvernement privilégiait l'intervention étatique dans le cas des entreprises caractérisées par des luttes sociales, des difficultés économiques ou du sabotage[2].

1. [▶ Pour l'autogestion généralisée].
2. [▶ Mouvement syndical, forces politiques et autogestion en France].

La politique d'intervention se maintint durant toute la révolution

Avec l'explosion des conflits sociaux dans les premiers mois ayant suivi le 25 avril, les travailleur·ses d'un grand nombre d'entreprises expulsèrent les patrons ou leurs représentants, invoquant des arguments de sabotage économique, la collaboration avec le régime dictatorial, la répression patronale, etc. Dans le même temps, la détérioration des conditions économiques s'aggravait, nombre d'entreprises se trouvant dans des situations insoutenables liées à un manque de liquidités ou de solvabilité, ce qui conduit beaucoup de patrons à les abandonner. Pour protéger leurs salariés, ou pour arracher tout leur pouvoir aux propriétaires du capital, les travailleurs des entreprises ainsi en difficulté s'emparèrent de la gestion et réclamèrent l'appui de l'État pour les maintenir en activité. Le gouvernement fut pour cette raison amené à publier des titres qui donnaient une couverture légale aux situations ainsi créées. [...] Ces titres établissaient et régulaient les mécanismes d'intervention de l'État dans les sociétés privées, bien que de manière temporaire et en se gardant de retirer les moyens de production à leurs propriétaires respectifs (Lopes, 1996 : 308).

À partir de novembre 1974, mais surtout entre janvier et mars 1975, on trouve des discours de dirigeants du PCP – même s'ils sont encore vagues – défendant l'idée qu'«il est nécessaire d'approfondir une stratégie antimonopoliste et anti-latinfundiste» («Política...», 1975 : 2). Le 3 janvier 1975, une assemblée d'employé·es de banque demande la nationalisation des banques (*Avante!,* 1975a : 9). Lors de la première conférence des travailleur·ses agricoles du sud, plus d'un mois après cette assemblée, le 9 février 1975, le PCP propose officiellement la nationalisation des banques («1re conférence...», 1975 : 156). Álvaro Cunhal, le leader charismatique du parti, affirme que les nationalisations ouvrent une perspective socialiste dans la stricte mesure où elles sont réalisées sous le contrôle des travailleur·ses. Mais ce contrôle, selon le dirigeant du PCP, doit être soumis à l'unité démocratique (*Avante!,* 1975b : 5), et être articulé avec l'État et le gouvernement :

> Le «contrôle» des travailleurs, en collaboration étroite avec un État démocratique dont la démocratisation s'impose de manière croissante, est aujourd'hui possible comme forme transitoire vers d'autres formes plus évoluées. Il s'agit là d'un des aspects les plus significatifs de l'originalité du processus révolutionnaire portugais (*Avante!,* 1975b : 65).

C'est à partir du 11 mars et durant le 4e gouvernement provisoire que les nationalisations acquièrent une place centrale dans la politique du PCP. La question du contrôle ouvrier – défini en permanence par

le PCP en référence à l'organisation de l'État et non à son caractère de classe – ne surgit, pour cette raison, que dans la chaleur du conflit de gouvernement avec le PS, à partir de mai 1975.

Le PCP ne s'attendait pas à ce que les nationalisations en viennent à être conçues comme une priorité par les travailleur·ses. Comme l'explique Madeiros Ferreira, celles-ci furent réalisées avec un «fort degré d'empirisme» (Ferreira, 1993 : 114). Cet empirisme est en réalité le produit de la dynamique révolutionnaire. Les nationalisations furent précédées de grands mouvements populaires, de janvier à mars 1975, dans lesquels la forme de lutte la plus utilisée fut l'occupation d'entreprises et la revendication d'assainissement des strates supérieures de la hiérarchie des entreprises (Ferreira, 1993 : 109). Tout indique que le PCP, comme d'autres partis, n'avait prévu en rien une telle dynamique. Comme l'affirme John Hammond, «durant les premiers mois de 1975, le PCP maintint sa politique de modération, suivie par la majorité des syndicats. Le mouvement demeura hors du contrôle communiste, dans la mesure où ses exigences excédaient largement ce que le PCP était disposé à défendre» (Hammond, 1981 : 421).

Vingt jours avant les nationalisations – et après que la majorité des commissions de travailleur·ses se soit prononcé en faveur des nationalisations lors de la Conférence unitaire des travailleurs – le PCP appuya le programme de Melo Antunes, un programme de salut national de l'économie, soutenu par l'ensemble du gouvernement et qui ne prévoyait pas de nationalisations mais une intervention de l'État dans les entreprises pouvant aller jusqu'à 51 %.

Après le 11 mars 1975, le PCP va défendre les nationalisations de certains secteurs de l'économie – il participe et mobilise pour les manifestations qui les appuient : banque, assurances, presse, transports ferroviaires –, mais cherche à les maintenir dans le strict cadre de la «bataille de la production». Au cours de la manifestation du 14 mars, soutenant la nationalisation du secteur bancaire, le PCP distribue un communiqué où il est affirmé que :

> La nationalisation du secteur bancaire permettra une augmentation du niveau de vie des travailleurs et le combat contre le chômage et l'inflation. Concernant le contrôle de l'État démocratique sur les secteurs fondamentaux de l'économie, jusqu'à maintenant dans les mains des grands monopoles, il sera enfin possible d'empêcher la fuite des capitaux et de mettre l'épargne au service du peuple («Nacionalização…», 1975).

Le PCP exulte devant les mesures prises le 15 avril, qui nationalisent une grande partie des entreprises des grands groupes économiques, dont

les banques, et les considère comme la preuve de l'irréversibilité de la révolution (« A revolução… », 1975 : 1). Mais ce facteur, en lui-même, ne distingue par le PCP d'autres partis ou directions qui, par la force des circonstances, furent obligés de défendre les nationalisations. Ainsi, après 11 mars, et jusqu'à en juin 1975, les directions politiques du pays, sans exception, défendirent les nationalisations. Costa Gomes, au nom du Conseil de la révolution (organe militaire qui visait la défense de l'État et de la démocratie représentative), présenta la nationalisation du secteur bancaire comme la mesure « la plus révolutionnaire dans le Portugal contemporain » (*Diãrio Popular,* 1975 : 9). Le PPD, parti libéral, défendit publiquement la gestion des entreprises par les travailleurs (*ibid.*). Mário Soares, dirigeant socialiste, se fit l'avocat de la nationalisation des banques, des assurances et de la réforme agraire (*República,* 1975a : 11). Même la Conférence de l'industrie portugaise (CIP), organisation patronale, ne s'opposa pas aux nationalisations, prétextant que la gestion devait être partagée entre les travailleurs, les patrons et l'État (*República,* 1975b : 16). Cela rappelle d'ailleurs la solution qui fut proposée après les grèves du début des années 1980, et qui prit forme en 1984 à travers une institution de concertation sociale où se négocient les conditions de travail et où sont représentés les patrons, les travailleurs et l'État.

Quand eurent lieu les nationalisations, en mars 1975, le PCP proposa pour les entreprises nationalisées une commission administrative, dirigée par le gouvernement et par des représentants des travailleur·ses (*República,* 1975c : 1). Une question divisa partis et patrons : ces commissions administratives devaient-elles être dirigées par des membres du gouvernement, d'un parti ou d'un autre ? Plus profondément, il s'agissait d'influencer la composition des administrations des banques et des entreprises nationalisées, sous la direction de l'État.

Les nationalisations avaient été conquises par les travailleur·ses et institutionnalisées par le Conseil de la révolution. Le front gouvernemental chercha pourtant à les attribuer au Conseil de la révolution, affaiblissant ainsi la confiance des travailleur·ses dans leur capacité à obtenir des victoires, ce que signale le titre du *Diário Popular* (1975 : 9) : « Le peuple est reconnaissant pour la loi la plus révolutionnaire jamais promulguée au Portugal. » La tactique du PCP, sur le moment, fut d'ailleurs identique, puisqu'il attribua les nationalisations au MFA, au Conseil de la révolution, dans le cadre de la stratégie de renforcement du MFA comme légitimité alternative à celle accordée par les élections[1] :

> Ayant pris connaissance, en réunion, de la constitution du Conseil

1. NdT : Remportées largement par le PS le 25 avril 1975.

> de la révolution du MFA, et de sa première mesure législative – la nationalisation des banques –, la commission politique (CP) du comité central (CC) du Parti communiste portugais affirme son soutien complet à la consolidation et au développement du processus démocratique. La CP du CC du PCP exhorte la classe ouvrière, les masses laborieuses et le peuple en général à manifester son accord avec cette décision historique. La CP du CC du PCP propose à toutes les forces démocratiques et populaires l'organisation en commun, pour tout le pays, de réunions, de meetings et de manifestations démontrant la joie populaire et renforçant l'alliance Peuple-MFA («O PCP…», 1975 : 9).

Quelques groupes d'extrême gauche interrogèrent, en 1975, le PCP sur la question du contrôle ouvrier, d'un côté, et sur les conséquences des nationalisations de l'autre. En réalité, les deux questions renvoyaient au même processus : les nationalisations sans contrôle ouvrier et sans abolition du secret commercial ne sont pas une mesure de transition socialiste. L'Union démocratique populaire, par exemple, publiait des textes comme celui-ci : « Nous considérons, et l'Histoire nous l'a prouvé, que dans des situations d'urgence, la bourgeoisie utilise les nationalisations pour en finir avec l'anarchie capitaliste » (*República,* 1975a : 8).

Pour le PCP, aucune de ces questions ne se posait puisqu'en accord avec la théorie diffusée par le parti durant le processus de nationalisations, l'État avait d'ores et déjà changé de nature de classe, depuis le 25 avril 1974. Yuri Rubinsky, économiste soviétique, professeur à l'université de Moscou, vint ainsi faire une conférence sur les nationalisations à la Fondation Gulbenkian [à Lisbonne], en mars 1975, au cours de laquelle celui-ci défendit le PCP :

> Sur ce sujet, Yuri Rubinsky distingua la signification de la nationalisation des banques dans les pays capitalistes, où cette mesure ne produit aucune transformation dans la structure économique, de celle des nationalisations dans une société comme la nôtre, en transition vers le socialisme. Ainsi, vouloir nier toute valeur aux mesures de nationalisation des banques n'est pas autre chose qu'une tentative de tromper le peuple par des phrases grandiloquentes («Economista…», 1974 : 7).

Sans contrôle effectif de la production et de la distribution par les travailleur·ses et soumises à la « bataille de la production », les nationalisations sont défendues sur un plan théorique, en tant que mesure constituant une étape dans la construction du socialisme, une fois établi que l'État n'est plus capitaliste mais en transition vers le socialisme. De telle sorte que, dans son bilan de 1978, commentant le succès du contrôle de la gestion par les travailleur·ses, le PCP souligne que c'est

dans les entreprises nationalisées que les travailleur·ses ont agi avec le plus de «réalisme» et où les «paralysies et les grèves ont été les moins fréquentes, où les revendications des travailleurs ont été les plus modestes» («As nacionalizações…», 1978 : 52). On peut se référer au discours du PCP, en plein processus révolutionnaire, à propos de la nationalisation des chemins de fer :

> Considérée à la fois comme nécessaire et urgente pour parvenir à la victoire du socialisme, proposée en motion lors de la réunion du 5 au Pavillon des Sports, la nationalisation de CP [Comboios de Portugal, compagnie ferroviaire portugaise], a fait se lever, dans une manifestation enthousiaste d'appui, des milliers de cheminots qui se trouvaient réunis dans le cadre d'une assemblée de classe. […] Définissant ce qu'il faut entendre par nationalisation, un orateur a expliqué : nationaliser une entreprise signifie que cette entreprise n'appartient plus à un patron, à un capitaliste ou à un groupe de capitaliste mais appartient uniquement à la Nation, c'est-à-dire au peuple («Os ferroviarios…», 1975 : 7).

Cette analyse politique – selon laquelle ce qui est la propriété de l'État appartient à la Nation, et ce qui est la propriété de la Nation appartient au peuple –, à laquelle s'ajoutait le fait de rendre le Conseil de la révolution et le MFA responsables des nationalisations, rapproche le PCP de ceux qui considéraient les conquêtes de la classe ouvrière comme le fruit de ses directions et des organisations envisageant la possibilité d'une transition indolore du mode de production capitaliste au mode de production socialiste. Ainsi le PCP caresserait-il l'espoir – publiquement défendu, aussi, par le MFA et le PS – que cette transition puisse être réalisée selon les mêmes modalités qui avaient présidé au changement de régime par l'intervention du MFA, c'est-à-dire quasiment sans morts (dans la métropole du moins), sans prise du pouvoir par la classe ouvrière, et en dernière analyse sans guerre civile.

Une lecture des politiques de l'Union soviétique durant cette période et de toute l'élaboration théorique antérieure du PCP indique que cette politique ne constituait pas une originalité de la Révolution portugaise. Elle plongeait ses racines dans la stratégie de «réorganisation» du parti au Portugal, datant de 1941 et inspirée des thèses de Dimitrov au 7e congrès de l'Internationale communiste, consistant à construire des fronts gouvernementaux avec des secteurs de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie. Elle avait en outre une base internationale bien délimitée, ayant justement comme épicentre la politique de coexistence entre les pays impérialistes et l'URSS. C'est bien à l'URSS que l'on doit l'élaboration d'une stratégie fondée sur la possibilité d'une transition pacifique vers le socialisme. L'argument, défendu par le PCP en diverses

occasions, se focalisait sur l'idée simple qu'une fois la majorité des pays devenus socialistes, d'autres parviendraient à cette étape sans qu'il soit nécessaire d'y prendre le pouvoir, comme cela était exposé dans la revue théorique du parti, *Paix et socialisme* (Kiernan, 1997 : 327).

Sur la base de cette politique émerge une conceptualisation hésitante de l'État, ancrée dans les nécessités tactiques du parti. Si dans *La question de l'État, question centrale de toute révolution* (2007), publié en 1967, Cunhal défendait l'idée que l'État a pour fonction d'assurer et de maintenir la domination de la bourgeoisie sur le prolétariat, ainsi que l'exploitation de ce dernier[1], en 1974-1975, toute la théorie de l'État évolue rapidement pour s'adapter à la stratégie du parti : en certaines occasions on en appelle à des *assainissements*[2] afin d'éliminer les éléments fascistes de l'État ; en d'autres occasions, au moment par exemple où ont lieu les nationalisations, on assimile le changement de régime politique à une transformation de la nature de l'État.

Contrôle ouvrier : un débat avec l'Histoire

Dans les années 1970, le contrôle ouvrier constituait une revendication commune aux jeunes libertaires, aux sociaux-démocrates et aux syndicalistes réformistes (Brinton, 1975 : 13). Néanmoins, ces différents secteurs usaient du même mot pour désigner des choses diverses. Le sujet, riche et polémique, fut amplement étudié et discuté dans des œuvres variées et centrales, dont seulement une partie sera évoquée ici.

Maurice Brinton (1975), par exemple, considère qu'en appeler au contrôle ouvrier est une manière de « détourner » les travailleurs de l'autogestion, seule revendication qui remet en cause le profit[3]. Pour Ernest Mandel, aller au-delà du contrôle démocratique des entreprises capitalistes suppose que la définition du contrôle ouvrier soit étendue à l'autogestion, tout en précisant que cela n'a de sens qu'en tant que

1. « La compréhension de la nature de l'État est centrale quand il s'agit de prendre le pouvoir ; on ne peut pas reprendre à son compte l'État, il est nécessaire de le détruire […]. Il est nécessaire de défendre la dictature du prolétariat et les conseils comme organismes de double pouvoir : le mérite de Lénine et du Parti bolchevik ne fut pas d'avoir "inventé" les soviets, mais d'avoir su découvrir dans ces organismes révolutionnaires créés par les masses l'organe du pouvoir de l'État ouvrier » (Cunhal, 2007 : 23 et 32).
2. « Assainissement » fut le mot qui émergea dans la langue populaire, au début de la révolution, pour définir les processus de destitution de dirigeants liés à l'*Estado Novo* de postes de responsabilité politique aussi bien que de patrons d'entreprises occupées.
3. [▶ Autogestion dans la lutte pour le socialisme (L')].

revendication transitoire (Mandel, 1973 : 18-23)[1]. John Hammond use quant à lui d'une définition minimale : contrôle collectif des travailleur·ses sur les entreprises, laissant ouverte la question du niveau de contrôle, pouvant aller des questions de gestion, comme celle des licenciements, jusqu'aux questions de distribution et de production (Hammond, 1981 : 415). Au Portugal, en 1974-1975, la notion de contrôle sur l'entreprise était utilisée de manière indéfinie pour désigner « participation à la gestion », « publicité des comptes » et contrôle sur la production (Santos et coll., 1976 : 49-50) ; les organisations politiques et syndicales n'établissaient pas clairement si le contrôle ouvrier signifiait le contrôle sur la gestion, la production ou la distribution, et s'il serait accompli par des assemblées démocratiques de travailleurs ou par les syndicats.

Dans cette étude, nous utilisons une définition restreinte du contrôle ouvrier – contrôle démocratique des travailleur·ses, sur la production et la distribution des entreprises gérées par des capitalistes, ce qui impliquait l'abolition du secret commercial. Cette définition s'écarte aussi bien de la cogestion que de l'autogestion, et définit le contrôle ouvrier non pas d'un point de vue littéral mais dans son acception historique, comme revendication transitoire vers la collectivisation, dans la mesure où elle concerne les entreprises, gérées par les capitalistes et non par les travailleur·ses, contrôlées au niveau de la production et de la distribution (rendant indispensable l'abolition du secret commercial ou l'ouverture des livres de compte) par des commissions de travailleur·ses ou d'autres formes de conseils à la base dans les usines et les entreprises, et non par des syndicats.

En accord avec cette définition, il n'existe pas de contrôle ouvrier hors de situations révolutionnaires ; il apparaît donc comme une expression du double pouvoir. Le contrôle ouvrier est donc moins que l'autogestion en termes de gestion, mais politiquement son application est incompatible avec le processus d'accumulation capitaliste (ce qui n'est pas le cas de l'autogestion). Il s'agit d'une revendication transitoire, qui évolue soit vers la conquête du pouvoir par les travailleur·ses, soit dégénère en cogestion. L'essence du contrôle ouvrier tient dans le fait que l'État ou les capitalistes dirigent l'entreprise/usine mais ne peuvent le faire contre les travailleur·ses, si bien qu'une compréhension historique correcte de cette forme d'expression de la dualité de pouvoir doit passer par l'analyse de cas concrets de lutte au sein des usines et des entreprises, plutôt que des institutions qui se créent à partir de ces dernières. Cette définition insiste, pour cette raison, sur deux prémices

1. [▶ Contrôle ouvrier, conseils ouvriers et autogestion].

essentielles : la dynamique de lutte de classes au niveau national et le processus d'accumulation du capital. António Gramsci et Léon Trotsky ont travaillé sur le premier aspect, Lénine sur le second.

Analysant le contrôle ouvrier durant la séquence révolutionnaire italienne de 1920-1921, lorsque le chef du gouvernement – Giovanni Giolitti – présenta à la Chambre des députés un projet de loi sur le contrôle ouvrier pour faire face à l'occupation des usines en septembre 1920, António Gramsci écrit :

> Pour les communistes, mettre en avant le problème du contrôle signifie [...] mettre en avant le problème du pouvoir ouvrier sur les moyens de production, le problème de la conquête de l'État. [...] Toute la loi qui porte sur cela qui émane du pouvoir bourgeois a une signification et une valeur uniques : elle signifie que réellement, et non simplement en paroles, le terrain de la lutte de classes a évolué, dans la mesure où la bourgeoisie est contrainte, sur ce nouveau terrain, de faire des concessions et de créer de nouvelles institutions juridiques ; elle est la preuve d'une faiblesse organique de la classe dominante (Gramsci, 1921 : 1-2).

Léon Trotsky, discutant la question de la législation des conseils d'usines en Allemagne avec les anarchistes allemands, souligne le problème de la dualité de pouvoir et diminue la valeur de l'institutionnalisation de formes de contrôle ouvrier :

> Je n'ai jamais parlé de conseils d'usine « légaux ». En outre, j'ai insisté sans équivoque sur le fait que les conseils d'usine sont seulement susceptibles de se muer en organes de contrôle ouvrier dans une situation de forte pression des masses, ayant mené au moins partiellement dans le pays et dans les usines à l'établissement d'une situation de double pouvoir. Il est clair qu'une telle situation a aussi peu de chance de se réaliser sous le régime légal actuel des conseils d'usine qu'il n'est possible de faire la révolution en respectant la constitution de Weimar ! (Trotsky, 1931 : 1, traduit par l'auteure)[1].

À propos de la discussion sur le contrôle ouvrier dans les entreprises nationalisées, Vladimir Lénine insiste sur la nécessité d'une nationalisation de l'intégralité du système bancaire (et non simplement d'une partie de celui-ci), ce qui impliquait la nationalisation des grands trusts industriels et commerciaux, puisque « sans abolition du secret commercial, le contrôle de la production et de la distribution n'irait pas loin qu'une vide promesse » (Lénine, 1976 : 61-65). Il s'agirait d'une mesure bureaucratique et non d'un contrôle par les travailleur·ses. La question

1. [▶ Industrie nationalisée et gestion ouvrière].

était centrale pour les révolutionnaires russes et n'était en rien théorique. Le jour suivant la prise du pouvoir, le 7 novembre 1917, un projet de décret sur le contrôle ouvrier est rédigé :

> Le contrôle ouvrier sur la production, l'achat et la vente des produits et des matières premières, leur stockage, comme sur les finances de l'établissement, est institué dans toutes les entreprises de l'industrie, du commerce, de la banque, de l'agriculture, des transports, dans les coopératives et toutes autres qui emploient au moins cinq ouvriers et employés [...]. 2. Le contrôle ouvrier est exercé par tous les travailleurs de l'entreprise considérée, directement si l'entreprise est si possible que cela est possible, ou par l'intermédiaire de ses représentants, dont l'élection aura lieu immédiatement dans le cadre d'assemblées générales [...]. 4. Tous les livres de compte et les documents, sans exception, ainsi que tous les entrepôts et dépôts de matériaux, d'outils et de produits, sans exception aucune, doit être constamment à disposition des représentants élus par les travailleurs (Lénine, 1976 : 99-100).

La « bataille de la production » contre le « contrôle ouvrier »

À partir des nationalisations, la question de la gestion des entreprises et du contrôle ouvrier va se trouver à l'ordre du jour au Portugal. Cette discussion est centrale pour comprendre la politique du PCP face aux nationalisations mais aussi l'extension de la conflictualité sociale dans le pays. Le PCP se fonde sur une définition du contrôle ouvrier qui n'entre dans le cadre d'aucune des définitions énoncées plus haut, qu'il s'agisse de celles défendant une perspective en termes d'autogestion ou de celles qui insistent sur une forme d'incompatibilité avec le processus d'accumulation du capital. S'il en est ainsi, c'est que le PCP fera de sa définition du contrôle ouvrier une manière de mettre fin au contrôle ouvrier tel qu'il était en train d'être mis en place dans certaines entreprises, et que, dès ce moment, il soumettra le contrôle ouvrier à la « bataille de la production », soustrayant à ce processus toute dimension de conflictualité capital/travail.

La définition du parti est transparente (« O processo... », 1975 : 4) : organisation des travailleurs dans n'importe quels types d'organismes – syndicats, associations, coopératives, organisations de paysans, commissions d'habitants, etc. –, ayant en vue la défense de la révolution et la réalisation de la bataille de la production, le « front principal de lutte de la classe ouvrière » (*ibid.* : 1). Il s'agit donc de participer à (et non de contrôler) la production, conjointement avec les syndicats – dans l'établissement de plans d'entreprise, des prix, la discussion des problèmes salariaux, etc. (« Não... », 1975 : 6) –, en lien étroit

avec l'objectif que constitue la «bataille de la production». Le secrétaire d'État au travail et membre du PCP, Carlos Carvalhas, éclaircit le périmètre dans lequel le PCP maintient le «contrôle ouvrier»: «Cette bataille de la restructuration de tout l'appareil productif a pour vecteurs principaux une meilleure production, et de moindres coûts» (cité dans *Avante!,* journal officiel du PCP, voir «Fazer...», 1975: 6). Carvalhas présente deux projets de loi qui visent – même s'ils ne seront jamais véritablement mis en place – l'établissement d'un contrôle strict des travailleur·ses qui fait disparaître les formes réelles de contrôle ouvrier. Dans le premier projet de loi, en mai 1975, est proposée la constitution officielle de commissions de contrôle de la production, qui doivent participer à l'élaboration d'un plan d'entreprise et «veiller au développement normal de la production et à l'amélioration qualitative et quantitative» («Documento», 1976: 765-816). Dans le second projet, l'article 5 dispose que «l'activité des commissions ne pourra jamais être exercée contre les intérêts globaux de l'économie, si bien qu'elle ne pourra contribuer en aucun cas à la paralysie de l'activité productive régulière de l'entreprise». Le projet établit également qu'il reviendrait aux commissions de contrôle de la production de «veiller à la réalisation du programme gouvernemental pour le secteur d'activité» (*ibid.*,: 765-816). Dans *Avante!* est réaffirmée cette politique: création de commissions de contrôle destinées à garantir «la victoire de la bataille de la production» («Com o PCP...», 1975: 4).

Le «contrôle ouvrier» était, sous cette forme, soumis à la «bataille de la production» mais aussi à une autre politique qui s'ajoutait à celle-ci, à savoir l'opposition à ce que le PCP désignait à travers l'expression

de «revendications irréalistes» de la part des travailleur·ses. Cela dans un contexte où, même après les nationalisations, plus de 90% de la main-d'œuvre travaillait pour un patron privé, et où l'État demeurait capitaliste.

Dans un discours tenu lors d'une réunion publique du PCP, le 18 mai 1975 à Vila Franca de Xira, Álvaro Cunhal considère que la «grande tâche du moment» est bien la «bataille de la production» et qu'il doit être mis fin aux «revendications irréalistes» et aux grèves («Discurso…», 1976 : 43-45). Dans une réunion tenue le 28 juin 1975 à Campo Pequeno, Veiga de Oliveira, le ministre communiste des transports et des télécommunications du 4e gouvernement provisoire, rappelle la victoire de la nationalisation des chemins de fer, de la TAP, des transports maritimes et de dizaines d'entreprises ferroviaires, et condamne la vague de grèves et de revendications mises en avant dans ces entreprises, considérées comme un acte de «sabotage» de la «réaction» («Com o PCP…», 1975 : 4). Dans le même discours, il défend l'augmentation du prix des transports. C'est lors de cette même réunion que Vítor Silva, un ouvrier communiste de Mague, défend le contrôle ouvrier (*ibid.*). Dans *Avante!,* on peut lire une note de la commission de travailleur·ses de l'usine Socel où est affirmé que la bataille de la production «est nôtre et pour nous». Dans le même communiqué, les travailleur·ses considèrent qu'ils·elles peuvent avoir le contrôle de la production mais qu'ils ne doivent pas «travailler en dessous d'une certaine limite d'efficacité» («A batalha…», 1975 : 6).

Cette politique bénéficie d'un ample consensus au sein de la coalition gouvernementale, du Conseil de la révolution et du MFA. Le PS et le PPD déclarent que la situation difficile exige de bloquer les revendications («Coligação…», 1975 : 1 et 20) ; Costa Gomes affirme que le travail est «une manière de soutenir la révolution» («O trabalho…», 1975 : 9). Le 1er mai 1975, le discours de Vasco Gonçalves – alors Premier ministre proche du PCP – est en harmonie totale avec la politique défendue par le PCP :

> Notre crise économique est, en ce moment, l'obstacle fondamental qu'il nous faut surmonter. […] J'appelle ici tous les travailleurs, tous les patriotes, à s'engager dans la bataille de la production, dont le futur de la Révolution dépend. La bataille de la production est une étape nécessaire pour vaincre la crise économique et créer les conditions pour un futur développement de l'économique, pour ouvrir la voie au socialisme (Gonçalves, 2009).

De nombreux·ses travailleur·ses soutiennent cette politique, comme nous l'avons vu dans les pages du journal du PCP et selon d'autres

sources (Patriarca, 1976 : 765-816). Mais une telle politique suscite de fortes résistances dans quelques secteurs, à deux niveaux : la lutte se maintient pour le contrôle ouvrier, d'un côté, et les revendications – sur les salaires, l'opposition aux licenciements, la contestation des administrations – ne se modèrent pas, de l'autre.

Fátima Patriarca, dans une étude réalisée sur le contrôle ouvrier, donne des dizaines d'exemples de communiqués et de documents issus des assemblées d'usines et d'entreprises où la « bataille de la production » est rejetée, et où l'on défend le contrôle ouvrier, compris comme une mesure de lutte contre l'exploitation capitaliste et comme un moyen pour le mouvement ouvrier de faire émerger des dirigeants et une conscience de classe afin d'abolir le système de rapports capitalistes. À la Sociedade Central de Cervejas, un groupe de travailleur·ses présente un document où il est affirmé que le contrôle ouvrier est une « expression du double pouvoir s'opposant à d'autres intérêts qui existent encore et qui ne sont pas ceux de la classe ouvrière ». Exigeant la nationalisation de l'entreprise, il déclare n'avoir de comptes à rendre que devant l'assemblée plénière de l'entreprise et rejette les mesures qui portent « uniquement sur le degré de l'exploitation et non sur le pouvoir des capitalistes » (« Sobre o controlo operário na Sociedade Central de Cervejas », 1976 : 765-816)[1]. Le Conseil de défense des travailleurs de la Lisnave écrit, le 17 juillet 1975, que le contrôle ouvrier consiste dans le contrôle de « ce qui se produit, comment, quand et pour qui ! », et repousse les mesures « s'inscrivant dans une bataille de l'économie visant simplement à produire davantage » (« A situaçáo política e as tarefas da classe operária », 1976 : 765-816). Les travailleurs des chantiers navals de la Margueira défendent également à cette date qu'« il n'existe pas de contrôle ouvrier quand nous prétendons administrer les affaires du patron » (« Controle operário », 1976 : 765-816). Les travailleur·ses de Sacoor, au Nord, proposent en mai 1975 de délivrer de l'essence et du gaz aux entreprises connaissant des problèmes économiques en raison de la fuite des patrons (ce qui constitue clairement un processus de contrôle ouvrier, puisque la proposition consiste à céder une partie de la production gratuitement). Ils défendent en outre l'idée que le contrôle ouvrier n'aura de portée réelle que s'il « aboutit à un accroissement de la conscience (des travailleurs), c'est-à-dire s'il permet de leur montrer de plus en plus clairement quels sont leurs véritables intérêts, et de poser la question fondamentale : la conquête du pouvoir » (*ibid.*)[2].

1. [▶ Projet de statuts de l'autogestion des travailleurs de l'usine W. Pieck].
2. [▶ Lutte pour l'autogestion et la révolution (La)].

En guise de remarque conclusive, il faut rappeler que l'expression «bataille de la production» est issue d'un parallèle historique entre les directions communistes des pays centraux. Elle renvoie à la reconstruction européenne directement postérieure à la Seconde Guerre mondiale, dont la signification historique – dans un contexte marqué par la défaite du fascisme, le prestige acquis par la résistance communiste et la ruine des économies européennes – fut l'acceptation d'une mise au second plan de la lutte de classes, au profit d'un effort national, interclassiste, de reconstruction de l'économie capitaliste, avec de nombreuses concessions aux secteurs ouvriers qui, *grosso modo,* virent la construction de l'État-providence[1]. Autrement dit, la reconstruction capitaliste qui s'opéra après la guerre n'aurait pu être réalisée sous la forme qu'elle prit finalement sans la participation des directions communistes.

La direction du PCP présenta un scénario socio-économique selon lequel l'absence d'une stimulation de la production aurait engendré la ruine économique – et avec elle un coup d'État réactionnaire – mais aussi, comme nous l'avons écrit plus haut, que le Portugal était déjà engagé dans un processus de transition vers le socialisme. Les ouvriers ne travaillaient donc pas pour le patron mais pour la nation, ce récit étant soutenu par la nationalisation de quelques secteurs de l'économie ainsi que par la réforme agraire :

> La bataille de l'économie et de la production va constituer dans la période immédiate le facteur déterminant du processus révolutionnaire. Ou les travailleurs accomplissent d'une manière nouvelle leurs tâches professionnelles ; ou tous les efforts pour élever le niveau de vie des classes laborieuses seront vains. La politique de nationalisations des secteurs fondamentaux et d'expropriation des grands domaines terriens, couplée à des formes de démocratie économique orientées vers le socialisme, devra s'accompagner d'une nouvelle morale du travail. Une action revendicative généralisée et irréaliste qui mettrait en péril la viabilité des entreprises nationalisées, le niveau d'emploi, dangereusement bas, et les exigences de la production nationale (qui visent à diminuer notre dépendance à l'égard de l'étranger), constituerait une action contraire à la consolidation du processus révolutionnaire dont ne profiterait que la réaction («A Unidade…», 1975 : 2).

Le PCP mène ainsi durant la révolution une politique de stabilisation de l'économie portugaise qui passe par la levée des entraves à la réalisation de la production, que ces entraves s'enracinent dans des secteurs de la bourgeoisie (sabotage économique, décapitalisation d'entreprises)

1. [▶ Réquisitions marseillaises, entre autogestion et cogestion].

ou qu'elles proviennent des travailleur·ses (grèves). D'un côté, l'appel à l'intensification de la production, au travail gratuit, à l'augmentation du temps de travail, et de l'autre, au «contrôle ouvrier», qui suppose la surveillance de la production afin d'empêcher la décapitalisation des entreprises, le sabotage économique, etc., mais aussi la limitation des grèves et des revendications salariales. De ce fait, les trois politiques apparaissent toujours de manière conjointe : «bataille de la production» ; «contrôle ouvrier» ; «limitation des grèves» et «revendications irréalistes». La «bataille de la production» constitua ainsi une politique visant à répondre au problème fondamental de la stratégie du PCP : comment continuer à faire partie de l'organisation de l'État, sans remettre en cause la nature de classe de cet État. Dans les usines et les entreprises où une telle politique fut appliquée – de manière variable selon le rapport de forces politique, le poids de l'économie nationale dans ces usines, les traditions de lutte des travailleur·ses –, ses conséquences ne furent pas minces, puisqu'elle contribua à la gestion par l'État de ces entreprises en corsetant le contrôle ouvrier et en donnant le temps à la bourgeoisie de se réorganiser et de préparer le coup contre-révolutionnaire du 25 novembre 1975, qui mit fin au processus révolutionnaire, initié dix-neuf mois plus tôt. Comme le signale John Hammond – et en cela la Révolution portugaise fut exemplaire –, l'intervention de l'État et le contrôle des travailleur·ses sur la production étaient incompatibles : «Le rôle dirigeant de l'État dans les entreprises nationalisées limita dans ces dernières la portée du contrôle ouvrier» (Hammond, 1981 : 423).

2011

Source

Raquel Varela, «O Partido Comunista Português, as Nacionalizações, o controlo operário e a "batalha da produção". Estudo de caso na Revolução Portuguesa (1974-1975)», publié dans la revue *Période* sous le titre «Contrôle ouvrier et nationalisations dans la révolution portugaise : réformisme ou socialisme», 27 avril 2015, traduit du portugais par Ugo Palheta.

Pour en savoir plus

«A batalha da produção : tarefa nossa e para nós» (1975), ***Avante!,*** série 7, 22 mai.

«A revolução é irreversível» (1975), *Avante!,* série 7, 17 avril.

«A situação política e as tarefas da classe operária» (1976), dans Fátima Patriarca, «Controle Operário em Portugal» (1), *Análise Social,* vol. 12, nº 47.

«A unidade da classe operária esteio da unidade de todo o povo» (1975), *Avante!,* série 7, 15 mai.

As nacionalizações. Defesa e Dinamização. Textos da Conferência das Organizações do PCP para a Defesa e Dinamização do Sector Nacionalizado da Economia (1978), Lisbonne, Avante !

Avante ! (1975a), série 7, 9 janvier. ; *Avante !* (1975b), série 7, 6 février.

As empresas intervencionadas (1977), Lisbonne, Avante !.
Brinton, Maurice (1975), *Os Bolcheviques e o Controle Operário,* Porto, Afrontamento.
« Coligação aceita unir forças contra a crise » (1975), ***Diário de Lisbonne,*** 12 mai.
« Com o PCP pela Unidade Popular Rumo ao Socialismo » (1975), ***Avante !,*** 3 juillet.
«Controle operário » (1976), dans Fátima Patriarca, « Controle Operário em Portugal » (1), *Análise Social,* vol. 12, nº 47.
Cristovam, Maria Luísa (1982), Conflitos de Trabalho em 1979 : Breve Análise Sociológica, Lisbonne, Ministério do Trabalho.
Cunhal, Álvaro (1976), « Discurso no comício do PCP em Vila Franca de Xira, 18 de Maio de 1975 », dans *A Crise Político Militar,* ***Discursos Políticos,*** 5, Lisbonne : Avante !.
Cunhal, Álvaro (2001), Rumo à Vitória : As Tarefas do Partido na Revolução Democrática e Nacional, Lisbonne : Avante !.
Cunhal, Álvaro (2007), *A Questão do Estado, Questão Central de Cada Revolução.,* Lisbonne, Avante !.
Diário popular (1975), Lisbonne, 15 mars.
Gonçalves, Vasco (2009), *Discursos,* www1.ci.uc.pt/cd25a/wikka.php?wakka=poderpol01.
« Documento do Ministério do Trabalho » (1976), dans Fátima Patriarca, « Controle Operário em Portugal » (1), *Análise Social,* vol. 12, nº 47.
« Fazer do trabalho acto revolucionário » (1975), *Avante !,* série 7, 19 juin.
Ferreira, José Medeiros (1993), « Portugal em Transe (1974-1985) », dans José Mattoso (dir), *História de Portugal,* vol. 8, Lisbonne, Círculo de Leitores.
Gramsci, Antonio (1921), « Controle Operário », *L'Ordine Nuovo,* Turin, 10 février, www.marxists.org/portugues/gramsci/1921/02/10.htm.
Hammond, John (1981), «Worker Control in Portugal : The Revolution and Today », dans *Economic and Industrial Democracy,* vol. 2, Londres, Sage.
Kiernan, V. G. (1997), « Revolução », dans *Dicionário Pensamento Marxista,* Rio de Janeiro, Zahar.
Lénine, Vladimir (1976), *O Controle Operário e a Nacionalização da Indústria,* Lisbonne, Estampa.
Lopes, José da Silva (1996), A *Economia Portuguesa desde 1960,* Lisbonne, Gradiva.
Mandel, Ernest (éd.) (1975), Contrôle ouvrier, conseils ouvriers, autogestion, Paris, François Maspero.
« Nacionalização da Banca – Grande Vitória do Povo » (1975), As Comissões Concelhias da Póvoa do Varzim e Vila do Conde do PCP, 14 mars, Centro Documentação 25 de Abril, Fundo de Comunicados e Panfletos/PCP.
« Não há meio caminho nem meias tintas » (1975), *Avante !,* série 7, 22 mai.
« O PCP apoia a nacionalização da Banca » (1975), *Diário Popular,* 14 mars.
« O processo revolucionário e a batalha da produção » (1975), *Avante !,* série 7, 22 mai.
« Os ferroviários a favor da nacionalização da CP » (1975), *Avante !,* série 7, 10 avril.
« O trabalho enquanto forma de estar com a revolução » (1975), *Avante !,* série 7, 26 juin.
Patriarca, Fátima (1976), « Controle Operário em Portugal » (1), *Análise Social,* vol. 12, nº 47.
« Política Clara e Transparente » (1975), *Avante !,* série 7, 23 janvier.
República (1975a), 24 mars ; *República* (1975b), 22 mars ; *República* (1975c), 15 mars.

Rosdolsky, Roman (2001), *Génese e Estrutura do Capital de Marx,* São Paulo, Contrapontro.
Rosa, Eugénio (1975), *A Economia Portuguesa em Números,* Lisbonne, Moraes.
«Sobre o controlo operário na sociedade central de cervejas» (1976), dans Fátima Patriarca, «Controle Operário em Portugal» (1), *Análise Social,* vol. 12, nº 47.
Trotsky, Leon (1931), «Factory Councils and Workers' Control of Production», www.marxists.org/archive/trotsky/germany/1931/310912.htm.
«I conferência de Trabalhadores Agrícolas do Sul» (1975), 9 février, dans «O PCP e a Luta pela Reforma Agrária», *Cadernos do PCP,* n° 7, Lisbonne, Avante!.
«7° Congresso Extraordinário do PCP» (1974), dans *Documentos políticos para a História do PCP,* Lisbonne, Avante!.

Révolution des Œillets, Poder popular et autogestion

Bruno Della Sudda

«Promouvoir à tous les niveaux l'initiative, l'organisation démocratique unitaire de tout le peuple ; personne ne peut se substituer à l'organisation démocratique autonome des travailleurs et du peuple [...]. Il est nécessaire de défendre, de consolider et d'élargir la gestion démocratique des municipalités, des entreprises, des usines et de tous les organismes à caractère économique, social, culturel, administratif et politique. Il est nécessaire d'assurer et de développer une véritable démocratie à la base [...]. C'est ainsi qu'on arrivera à créer d'authentiques instruments démocratiques qui permettront au peuple de participer au contrôle des différents niveaux de l'activité économique, politique, sociale et culturelle du pays», Manifeste des Centres populaires du 25 avril, Lisbonne, juillet 1974.

C'est au Portugal, l'État en apparence le plus stable d'Europe, ossifié par un demi-siècle de dictature fasciste, cléricale et arriérée, qu'éclate l'extravagante révolution des Œillets, le 25 avril 1974. Comme toutes les révolutions, elle est déclenchée là où on ne l'attendait donc pas ; et ses organisateurs, les jeunes capitaines du Mouvement des forces armées (MFA)[1], prennent à contre-pied le schéma des avant-gardes autoproclamées de l'extrême gauche classique.

Le renversement de la dictature suscite en quelques semaines une prodigieuse effervescence politico-sociale qui irradie toute la société portugaise, et ce dans un contexte international marqué par la montée

1. [▶ Consult'action à Bobigny].

des luttes ouvrières et des mouvements sociaux en Europe de l'Ouest, par l'effondrement de la dictature des colonels en Grèce et l'agonie du franquisme, mais aussi par le contrecoup de la fin tragique de l'Unité populaire au Chili[1].

La dictature est à peine tombée que se développe au Portugal une dynamique d'auto-organisation, dans les villes et les campagnes ; de manière certes différenciée entre Lisbonne et le sud du pays avec le poids de la résistance antifasciste et du Parti communiste portugais (PCP), et le nord plus marqué par l'emprise fasciste et cléricale. Cette dynamique se traduit par l'éclatement multiforme et spontané des grèves ouvrières, des occupations de logements, des occupations des terres, dont le contenu revendicatif mêle inextricablement les exigences salariales et démocratiques – avec la dissolution des cadres corporatistes et répressifs du fascisme dans les entreprises –, mais aussi, dans de nombreux cas, la remise en route autogestionnaire d'usines et d'activités agricoles dans les grands domaines du sud.

La révolution des Œillets est à la fois et simultanément une révolution démocratique mettant fin au colonialisme – le ressort colonial ayant joué un rôle décisif en Angola et au Mozambique dans la politisation à gauche des capitaines du MFA – et au fascisme, et un processus de transcroissance tendancielle en révolution socialiste avec l'émergence de structures d'auto-organisation et le développement de l'autogestion ; une telle dynamique installant une situation de double pouvoir dans le pays.

C'est cette auto-organisation et le surgissement des commissions de travailleurs et d'habitants qu'on appelle *Poder popular* et qui prend forme dans les entreprises et les localités, dans une situation de vacance partielle du pouvoir. Dans une euphorie contagieuse, travailleuses et travailleurs de nombreuses entreprises élisent en assemblée générale des commissions provisoires de gestion, mettent à bas les règlements antérieurs et instaurent des règles anti-hiérarchiques et égalitaires. De manière plus durable et plus générale, ce sont des commissions de travailleurs qui sont mises en place et qui assument une fonction mi-syndicale mi-politique dans les entreprises, oscillant entre embryon de nouvelles structures syndicales démocratiques et structures d'auto-organisation ouvrière. La lame de fond touche l'ensemble des professions à travers la remise en cause du corset corporatiste du fascisme, y compris chez les avocats, les journalistes, les médecins. Dans les quartiers et les communes, la même dynamique s'exprime : partout se mettent en place des structures

1. [▶ Poder popular].

d'auto-organisation et en particulier des comités de locataires, dans les quartiers populaires et les bidonvilles, et des comités de villages. Les occupations de logements se multiplient et les commissions de *moradores* se développent dans tout le pays[1].

Malgré un développement territorial inégal et des difficultés internes d'ordre politique, le *Poder popular*, loin de s'étioler, va au contraire se développer, se généraliser et s'approfondir dans la deuxième partie de l'année 1974 et dans les premiers mois de l'année suivante. La pauvreté, la hantise du chômage et le processus – même partiel et limité – de nationalisations vont alimenter une dynamique généralisée de contrôle ouvrier, à la fois sur la comptabilité et la documentation administrative, sur les stocks et sur l'embauche[2].

Du contrôle ouvrier à l'autogestion, il n'y a qu'un pas, vite franchi au cours de la révolution des Œillets, comme dans toutes les révolutions antérieures. Encore et toujours se vérifie cette constante : l'autogestion n'est en rien un présupposé idéologique, c'est une réponse concrète et spontanée à des problèmes concrets et immédiats[3]. La fuite des patrons et des grands propriétaires aboutit à ce que les salarié·es et les paysan·nes remettent en route la production, et réorganisent la vie dans l'entreprise ouvrière ou agricole, abolissant les hiérarchies et les vieux règlements.

Ainsi, dans un premier temps, l'autogestion prend la forme d'une «auto-organisation des biens vacants» (Bourdet, 1976) pour, dans l'immédiat, sauvegarder l'outil de travail et les moyens de subsistance. Cependant, la dynamique enclenchée tend à transformer les objectifs originels des entreprises saisies. Ainsi, au moment où intervient la nationalisation d'une partie des cliniques privées, la gestion en est confiée aux salarié·es, permettant ainsi, par exemple, dans le cas de la clinique chic de Santa Souna (Alveiro) sa transformation en centre de repos et de soutien aux invalides. Dans le secteur de l'hôtellerie, un motel de luxe de la région de Corruios sera transformé en centre social permettant l'ouverture d'un lieu d'accueil pour personnes âgées, d'une crèche, d'une cantine populaire, d'une piscine ouverte à toute la population du quartier, d'une salle des fêtes, etc. Ailleurs encore, chez Alfa-Romeo, les travailleurs décideront la reconversion de la production et choisiront

1. Le *Poder popular,* c'est aussi l'éclosion de comités de soldats, les SUV (Soldats unis vaincront), dans les trois armes. Généralisés et coordonnés sur l'ensemble du territoire, ils se veulent un bouclier contre toute réaction fasciste dans l'armée comparable au coup d'État de Pinochet au Chili.
2. Au début de 1976, l'économie portugaise est nationalisée à 60 %, et, selon certains auteurs, il y avait 400 entreprises fonctionnant en autogestion.
3. [▶ Oxi avait conjuré les «dix plaies» de la Grèce].

de construire des réfrigérateurs bon marché plutôt que des voitures de luxe.

Aucune de ces expériences ne ressemble aux autres, et chacune d'entre elles se développe par elle-même, sous forme coopérative ou dans une optique explicitement autogestionnaire.

Dans l'Alentejo, la région latifundiaire et politiquement rouge, l'enjeu est de taille : la paysannerie représente encore le tiers de la population active du pays. Après l'échec du putsch d'extrême droite du 11 mars 1975, 20 000 paysans se rassemblent à Beja à l'initiative du Syndicat des travailleurs agricoles. Devant les représentants des institutions et des collectivités territoriales, le vote par acclamation décrète « l'expropriation sans aucune indemnisation des grands domaines ». Les timides mesures agraires prises par le pouvoir quelques semaines plus tôt sont balayées par la dynamique populaire. Le mois suivant, d'autres mesures sont prises sous pression de ce qui ressemble à une levée en masse, avec à la clé un premier décret de réforme agraire. Mais les occupations de terres dans l'Alentejo – multipliées depuis une nouvelle vague de fuite des grands propriétaires complices du putsch avorté du 11 avril –, ont précédé de fait l'application de ce premier décret qui légalise en les entérinant les pratiques déjà en cours. Dans les cas où des coopératives se mettent en place, formule souvent choisie par les paysans plutôt que la distribution de parcelles individuelles (y compris pour établir un rapport de forces en cas de retour à l'ordre ancien), l'échelle des salaires est écrasée, même si demeurent les inégalités salariales entre hommes et femmes.

La dynamique combinée du *Poder popular* et de l'autogestion est inséparable du caractère de double pouvoir qui s'affirme : il y a bien un pouvoir d'en bas qui se développe concurremment à celui d'en haut, malgré les problèmes et les obstacles. Ceux-ci renvoient aux orientations des forces politiques qui ont fait irruption avec la révolution des Œillets.

La principale force ouvrière et paysanne est le PCP. Après avoir joué un rôle majeur dans la résistance antifasciste, il émerge de la clandestinité auréolé d'un prestige certain, au-delà de ses zones d'influence immédiate. Considéré comme le plus stalinien des partis communistes d'Europe occidentale, sa double nature va s'exprimer tout au long du processus : tout en étant partie prenante du *Poder popular*, il est obsédé par sa domestication et n'aura de cesse de combattre toute dynamique lui échappant et toute politique jugée aventuriste par sa direction prosoviétique : condamnation des occupations ouvrières et paysannes, canalisation des mobilisations vers « la bataille de la production » (particulièrement

dans les campagnes). Le but stratégique du PCP est de ne pas compromettre les alliances passées avec l'aile centriste du MFA et les positions qu'il tente d'occuper dans l'appareil d'État. C'est pourquoi le développement impétueux du *Poder popular* lui pose problème, en particulier son extension au travers des tentatives de coordination, à l'échelle locale et régionale, des commissions de travailleurs et de *moradores*.

En revanche, l'extension du *Poder popular* est appuyée par la grande majorité des organisations d'extrême gauche qui, à l'inverse du PCP, y voient l'amorce d'un double pouvoir sans lequel aucune transcroissance vers une révolution socialiste n'est possible. Cependant, pour certaines organisations, les diverses structures d'auto-organisation doivent être délimitées sur des bases explicitement révolutionnaires, ce qui en exclut les travailleurs influencés par le PCP et le PS et va largement contribuer à en diminuer l'impact en les réduisant à des commissions d'extrême gauche, qui plus est souvent manipulées dans le cadre de batailles entre organisations politiques concurrentes pour en prendre le contrôle. Pour d'autres, plus respectueuses de la démocratie ouvrière et plus consciente des différences de maturation politique dans les couches populaires, ces structures d'auto-organisation doivent rester ouvertes à l'ensemble des travailleurs et des habitants ; cette conception est cependant minoritaire dans une extrême gauche où le sectarisme et le dogmatisme l'emportent largement.

Ces différences de conception se retrouvent dans l'appréciation des expériences autogestionnaires. Le PCP n'est pas le seul à s'en méfier : pour la plupart des organisations d'extrême gauche, c'est le contrôle ouvrier qui est à l'ordre du jour et pas l'autogestion, celle-ci étant renvoyée à l'étape ultérieure, après la prise du pouvoir. Le Mouvement de la gauche socialiste (MES) et la Ligue pour l'unité et l'action révolutionnaire (LUAR), plus radicale, font exception à la règle. Les deux organisations sont attentives aux expériences autogestionnaires. Dans leurs rangs, l'autogestion est souvent vue comme un levier stratégique et ces deux organisations appuient l'idée de coordonner ces expériences. C'est ce qu'atteste un document de la commission politique de la LUAR (mars 1975) qui assigne un objectif autogestionnaire aux commissions de *moradores* et un texte de la commission politique du MES (mai 1975)[1].

Le MES souligne les avancées politiques majeures produites par les expériences autogestionnaires dans la conscience ouvrière en les comparant avec les luttes plus classiques, tout en signalant leurs limites dans

1. [▶ Pour le pouvoir aux travailleurs].

un cadre encore capitaliste : « Dans beaucoup de luttes, l'autogestion, mise en pratique sous une forme provisoire, a été le seul moyen pour les travailleurs d'assurer la garantie du salaire et de l'emploi, notamment lorsque le patronat brandissait la menace du lock-out ou de la fermeture définitive de l'usine. Au lieu d'attendre l'intervention légale de l'État, en des périodes où il n'y avait pas de lois pour empêcher nettement la fermeture des usines, l'initiative ouvrière, qui s'est manifestée directement par l'occupation et la direction de l'entreprise et par le contrôle des machines et des stocks, a souvent été le meilleur moyen, compte tenu de toutes les variables (situation financière de l'entreprise, position des syndicats, du gouvernement, etc.) d'éviter que les travailleurs ne soient jetés au chômage. » Pour la LUAR, comme pour le MES, la mise en pratique de l'autogestion est la démonstration qu'une autre société est possible.

À propos du débat opposant les partisans du contrôle ouvrier à ceux de l'autogestion, le MES note :

> Dans les entreprises privées, notamment celles des secteurs fondamentaux de l'industrie, le contrôle ouvrier exercé par les comités de travailleurs doit-il s'étendre non seulement à l'organisation du travail mais aussi à l'organisation de la production. Il ne doit pas être égal aux travailleurs qu'on fasse des constructions métalliques pour l'exportation ou des produits essentiels pour la consommation interne, que les entreprises investissent dans des productions de base ou déploient leur capital sur des produits plus rentables. Aussi il est une tâche plus importante que de tracer la ligne de séparation entre le contrôle ouvrier et l'autogestion, c'est [...] celle de prendre les initiatives de la transformation socialiste [...] en sorte que le mouvement populaire de masses se porte en avant et que le processus de transformation ne soit pas récupéré par le « socialisme bureaucratique[1] ».

Dans le contexte spécifique de la révolution des Œillets, les organisations militaires jouent évidemment un rôle important. Sans revenir dans le cadre de cet article sur leur rôle particulier, rappelons que si le Copcon et son commandant Otelo de Carvalho ont pesé sur le processus de tout leur poids « organisationnel », ils l'ont aussi fait sur le plan « politique » :

> Un programme révolutionnaire pour la solution de la situation actuelle doit, avant tout, réaliser le projet d'alliance MFA-Peuple, lequel garantit aux travailleurs la direction dans la résolution de leurs problèmes. Sans cette participation, le socialisme est impossible. Il

1. [▶ De l'autogestion à la bureaucratie soviétique].

> faut mettre sur pied, une structure d'organisation des masses populaires, par la constitution et la reconnaissance des conseils de village, d'usines et de quartiers qui sont les organes à travers lesquels les travailleurs peuvent prendre des décisions visant à résoudre leurs propres problèmes. Ces organismes de pouvoir des travailleurs devront être un instrument pour les solutions économiques, pour la planification sociale (écoles, hôpitaux, logements, transports) ; ils devront être, enfin, les véritables organes du pouvoir politique (Document du Copcon, 13 août 1975).

Ces débats, ainsi que les grandes mobilisations de la révolution des Œillets, seront suivis avec la plus grande attention par l'ensemble de l'extrême gauche européenne, dont des milliers de militant·es font le voyage à Lisbonne au cours des étés de 1974 et de 1975. Pour toutes et tous, ce qui se passe au Portugal constitue une répétition générale. Pour beaucoup, et en particulier les militant·es du PSU, le *Poder popular* et le développement de l'autogestion constituent les éléments d'une stratégie autogestionnaire à mettre en œuvre bien au-delà du Portugal.

Le coup de force du 25 novembre 1975 et la dislocation du *Poder popular* donneront le signal du reflux. Mais le *Poder popular* et l'autogestion du temps de la révolution des Œillets font partie du patrimoine pratique et théorique de la révolution autogestionnaire qui trouvera quelques années plus tard un nouveau terrain d'expression dans la Pologne de Solidarnosc.

Pour en savoir plus

Autogestion et Socialisme (1976), « Mouvements de gestion directe au Portugal », n° 33-34, Paris, Anthropos ; notamment Yvon Bourdet, « Révolution et institutions ».

Bensaïd, Daniel, Carlos Rossi, Charles-André Udry (1975), *Portugal : la révolution en marche,* Paris, Christian Bourgeois, 1975.

Portées et limites de l'autogestion

Collectif

Nous avons constaté une chose : c'est surtout dans l'industrie textile, la confection et parfois dans l'industrie du meuble ou des produits laitiers qu'apparaissent les occupations d'usines et les tentatives d'autogestion. Parmi diverses raisons, on peut avancer l'explication suivante : il s'agit d'industries plutôt « pauvres »,

de technologie simple comportant un apprentissage facile pour des ouvriers sans qualifications professionnelles. Ce sont des industries avec des circuits de production et de commercialisation courts ; elles n'ont pas besoin de processus de production compliqués ni d'intermédiaires : on achète le fil on tisse une pièce qui se trouve immédiatement prête pour la confection dans cette usine ou dans une autre ; ou bien on achète du bois avec d'autres matériaux et on fabrique un meuble qui peut être mis directement sur le marché.

Ces caractéristiques techniques, y compris celles concernant la main-d'œuvre, sont liées à des données d'ordre économique et financier. Ce type d'industrie suscite en effet l'intérêt des capitalistes nationaux et surtout étrangers qui dans des conditions de profit maximum peuvent se permettre d'installer des usines qui entrent en compétition avantageuse sur les marchés. Ainsi, ces entreprises sont entièrement dépendantes pour leur fonctionnement du financement des capitalistes qui trouvent une main-d'œuvre à leur souhait : par leurs conditions d'existence, les travailleurs de ces branches ont souvent le plus grand mal à prendre conscience de leur situation de dépendance et à trouver eux-mêmes leurs solutions. En effet, cette main-d'œuvre bon marché, non spécialisée, privée d'instruction, provient surtout des régions rurales et de petites villes comme Minho ou Douro Litoral, où les ouvriers peuvent améliorer leurs maigres salaires en faisant un peu de culture et d'élevage. Or, cette main-d'œuvre ne possède aucune expérience syndicale et n'a jamais mené de luttes comme en ont connues les grandes entreprises technologiquement avancées avec une main-d'œuvre qualifiée, qui a eu un accès plus facile à l'instruction et à la culture.

Autogestion et crise économique

Comment dans ces secteurs défavorisés apparaît l'autogestion, que nous considérons comme une forme avancée de lutte et un phénomène révolutionnaire ? La mise en autogestion de l'entreprise intervient presque toujours à un moment de crise : une déclaration de faillite, la fermeture de l'usine par le patron, l'échec de revendications ouvrières. Il arrive aussi qu'une entreprise dans une situation délicate soit tout simplement (parfois pas si simplement) abandonnées aux mains des travailleurs par un patron qui s'en désintéresse. Le problème est alors de subsister, et subsister signifie conserver son emploi. Pour y arriver, on fait un saut radical : on occupe les installations et les travailleurs ou une partie d'entre eux se déclarent « en autogestion ». L'entreprise reprend comme elle peut son activité, sauvegardant plus ou moins dans

l'immédiat l'emploi et le salaire correspondant. À l'euphorie ou à l'appréhension du début, succèdent rapidement des difficultés inhérentes à l'autogestion, difficultés qui dépassent de beaucoup la simple question du maintien de l'emploi. Par les potentialités nouvelles qu'elle ouvre, l'autogestion révèle alors qu'elle n'est pas seulement un moyen plus ou moins adéquat auquel on a recours pour résoudre provisoirement une situation de crise et un risque de chômage. D'où l'on voit l'importance que revêtent l'analyse des réactions des travailleurs et celle des attitudes des organes politiques[1].

Face aux mouvements d'autogestion, quelle a été l'attitude du gouvernement provisoire et des forces, qui, directement ou indirectement, possèdent le pouvoir politique (syndicats, partis, organisations de crédit, etc.) ? On répondra d'abord à cette question par une première constatation : les processus d'autogestion prennent naissance en général dans les petites et moyennes entreprises. Quand AC-Torralta ou d'autres entreprises de même taille se déclarent incapables de poursuivre leur activité sans le licenciement préalable de quelques milliers d'ouvriers, l'État intervient et, selon des modalités différentes, prend en charge le fonctionnement de l'entreprise, auprès de laquelle il nomme une commission administrative. Pourquoi ? Comment les nouveaux gestionnaires, l'appareil hiérarchique, les nouveaux patrons représentant l'État pourraient-ils conserver leur rôle au sein du capitalisme d'État tel qu'il se développe actuellement si c'étaient les travailleurs qui géraient eux-mêmes ces grandes entreprises ? Ici intervient la planification économique centrale avec tout ce qui s'y rattache. Le ministre […] parle d'« écoles de gestionnaires ». On essaie d'intégrer les travailleurs dans les syndicats. On élabore des projets de commissions techniques, où siègent les nouveaux diplômés, qui iront mettre leurs connaissances au service des travailleurs et au profit du plan. Cela aurait l'avantage au moins d'offrir quelques débouchés aux frais émoulus de l'Université, parmi lesquels sévit aussi le chômage.

Mais quand une petite ou moyenne entreprise, dans les branches industrielles déjà évoquées, connaît les mêmes difficultés et essaie de s'en sortir par l'autogestion, alors le gouvernement ou les autres centres du pouvoir se montrent ambigus, hésitants, sourds ou indifférents face au processus en cours. Mais ils ne l'empêchent pas. Pourquoi ? Manifesteraient-ils de l'intérêt pour le contrôle direct des travailleurs sur leurs entreprises ou pour l'appropriation collective des moyens de production ?

1. [▶ Planification et autogestion].

Les difficultés de l'autogestion

Tous les travailleurs ne réussissent pas à poursuivre leur mouvement autogestionnaire, dans la mesure où le premier obstacle qu'ils rencontrent est celui de l'approvisionnement en matières premières. Cette question revêt une plus grande gravité dans les entreprises qui utilisent des matières premières importées de l'étranger. Mais même dans les cas où les matières premières proviennent du marché national, les travailleurs ont immédiatement à lutter contre le boycott des fournisseurs capitalistes et rares sont les cas où ils réussissent. Quand les travailleurs trouvent dans leur entreprise des stocks de matières premières, ils ont la possibilité de maintenir l'usine en activité pour une période plus ou moins longue. Mais quand ces stocks n'existent pas, évidemment se pose le problème de l'approvisionnement. Celui-ci est rendu difficile non seulement à cause du boycott capitaliste, mais aussi à cause du manque de capitaux. Ainsi, les travailleurs se voient contraints de recourir aux organes du pouvoir pour obtenir des «fonds de roulement». C'est là le premier pas vers la perte de l'autonomie, autonomie conquise par les travailleurs en occupant l'usine. Comme on le verra plus loin, c'est par le biais des capitaux que le gouvernement et les autres organes du pouvoir parviennent à encadrer et à contrôler les travailleurs. Lorsque ces obstacles sont surmontés, les travailleurs poursuivent leur apprentissage de l'autogestion. Leur lutte se trouve conditionnée de deux façons : l'une, déjà mentionnée, concerne l'approvisionnement en matières premières et le besoin de capitaux ; l'autre, l'écoulement de la production. Ce sont là, dans tous les cas d'autogestion dont nous avons eu connaissance, les principaux problèmes, dont dépend l'issue de la lutte. Ils sont à l'origine des difficultés (grandes ou petites) que connaissent les travailleurs dans l'exercice de leur pouvoir[1].

Pendant que les travailleurs cherchent par tous les moyens à obtenir des capitaux et à vendre leur production pour assurer le paiement des salaires, il est évident qu'ils n'ont guère le temps de se poser d'autres questions. C'est ainsi que la participation des travailleurs, jugée nécessaire par les commissions des travailleurs, n'est pas conçue comme un droit égal pour tous les travailleurs de participer à la gestion, mais vise avant tout l'augmentation de la production, c'est-à-dire la compétition sur le marché capitaliste. Cela signifie qu'au début, l'essentiel a été de trouver un ou plusieurs travailleurs capables de gérer l'usine : c'est de cette façon que se sont formées les commissions. Celles-ci apparaissent en général comme l'ensemble des plus compétents.

1. [▶ Entreprises récupérées par les travailleurs (Les)].

Il faut noter que ce n'est pas la formation «politique» qui est le critère, mais l'aptitude à gérer les affaires. Quand les travailleurs cependant s'aperçoivent que le patron a en fait disparu, qu'il est remplacé par les commissions qui tranchent de tout, sans aucune participation réelle des travailleurs, il est vrai que ces commissions commencent à être contestées. Dans quelques usines en autogestion, la première commission a été déjà remplacée, non par des «gestionnaires», mais par ceux qui ne conçoivent la gestion qu'avec la plus grande participation de tous les travailleurs. Cela est possible parce que les travailleurs, malgré leur préoccupation essentielle qui est le maintien de l'emploi et du salaire, s'aperçoivent que la participation est quelque chose qui les concerne tous. C'est en cherchant a résoudre ces problèmes que les travailleurs ont dû renforcer la solidarité existant entre les différentes usines en autogestion et ont même étendu cette solidarité (pas seulement économique) à des entreprises qui ne sont pas entrées dans ce processus.

La solidarité nécessaire

Les travailleurs en autogestion savent que la vente de leur production est limitée non seulement à cause de la crise qui existe dans leur secteur, mais aussi parce que les acheteurs capitalistes leur ferment les portes du marché. Ils savent que c'est à travers la solidarité des travailleurs et des commissions de travailleurs des autres usines, que la vente de leurs marchandises peut être assurée. C'est ainsi qu'ils sont amenés à discuter ensemble, à entreprendre de «démonter» le système capitaliste, à le comprendre dans son ensemble et à renforcer leur conscience de classe[1].

Nous avons dit précédemment comment les difficultés de trésorerie des travailleurs en autogestion, permettent au gouvernement et à d'autres organes du pouvoir de récupérer ces luttes autonomes. Les travailleurs après avoir épuisé les possibilités de solidarité économique auprès des autres travailleurs, sont obligés de se tourner vers le gouvernement. Il faut des capitaux, il faut aller les chercher, mais les commissions de travailleurs ne peuvent pas se rendre toutes seules aujourd'hui dans les ministères, qui sont des organes du pouvoir, par définition distants des travailleurs. Des lettres de créance des syndicats sont exigées et parfois même des «pots-de-vin» de l'intersyndicale. C'est à partir de là que commence le contrôle sur les travailleurs. On n'admet pas que les travailleurs exposent eux-mêmes leur situation, discutent leurs problèmes directement avec les «docteurs» du gouvernement. Il y a toujours un intermédiaire qui est le syndicat. Des questions administratives

1. [▶ Producteurs ou marchandises ?].

incompréhensibles sont posées aux travailleurs, dont le but est de chercher à créer leur dépendance. Le moyen le plus simple dans l'immédiat d'exercer un contrôle sur les travailleurs est de les encadrer dans les syndicats. Si le gouvernement et d'autres organes du pouvoir ont intérêt à ce que ces luttes existent, ce qui est un moyen d'éviter l'aggravation du chômage, en revanche, leur autonomie croissante n'est pas tolérable. Ces derniers temps, nous nous sommes rendus compte que le gouvernement et les autres organes politiques cherchent d'autres formes de contrôle et d'encadrement.

Quelles coopératives ?

On laissera la question des nationalisations pour une analyse plus détaillée dans un prochain article. Sur les coopératives, nous serons brefs, car il nous apparaît que ce problème devra faire l'objet d'une discussion approfondie parmi les travailleurs qui se trouvent déjà organisés en coopératives, discussion que *Combate* essaiera de susciter.

Il semble, d'après les travailleurs en autogestion, que lorsqu'ils vont dans les ministères pour demander des financements ou des prêts, on leur pose immédiatement des questions sur les contacts qu'ils peuvent avoir avec la Fédération des coopératives de production. D'un autre côté, nous assistons aux efforts des syndicats – même ceux qui auparavant ne s'opposaient pas à l'autogestion – pour amener les entreprises autogérées et celles qui sont en train de le devenir, à se transformer en coopératives de production. Le statut de coopérative permet un encadrement plus étroit au sein de la planification économique et une meilleure subordination aux ordres des dirigeants[1].

Attaquer la logique capitaliste

Les travailleurs en autogestion savent que pour pouvoir survivre il leur faut produire et vendre, d'où leur préoccupation d'une production sans cesse accrue. De son côté, le capitalisme sait que si les travailleurs en autogestion arrivent à assurer régulièrement un salaire égal ou supérieur à celui de leurs camarades travaillant dans des entreprises dirigées par des patrons (privés ou d'État), ils pourront progresser dans le sens de leur libération. Ainsi, le capitalisme s'arrange pour dresser devant les travailleurs en autogestion des obstacles de toutes sortes et leur faire sentir qu'ils sont incapables de gérer eux-mêmes la production.

1. [▶ Propriété sociale en droit yougoslave (La)].

C'est seulement l'action autonome des travailleurs qui pourra les amener à dépasser la simple question de l'emploi et du salaire. Ce sera dans ce dépassement que commencera à apparaître la véritable signification de l'autogestion et que naîtront une conscience et une pratique nouvelles.

L'emploi et le salaire ne sont qu'un des aspects de la situation. L'*autogestion* ne pourra constituer une simple solution provisoire pour temps de crise. Il ne s'agira pas de se borner à des changements à l'intérieur de l'usine, l'autogestion ne pourra se réduire à n'être qu'une *autre gestion* du capital, qui permettrait une meilleure répartition des salaires, sans toucher au mode de production capitaliste, à l'organisation du travail et aux relations interpersonnelles. Ce que ces luttes apportent de nouveau, entre autres choses, c'est la possibilité et la nécessité ressentie par les travailleurs de faire des pas décisifs indépendamment des organisations syndicales et politiques. Cette indépendance signifie que les travailleurs en autogestion sont «condamnés» à marcher en dehors des limites que veulent leur assigner les organisations syndicales ou politiques.

Quand les travailleurs s'unissent et prennent conscience que c'est collectivement qu'ils ont à aborder les questions technologiques et tout ce qui les concerne, ils commencent à comprendre que leurs problèmes ne se limitent pas à ceux de leur usine, mais qu'ils sont ceux de toutes les usines, alors ils ont publiquement démontré qu'ils n'ont plus besoin des syndicats, des partis ni de l'État[1].

1975

Source

Combate, n° 23, 16 mai 1975, dans *Autogestion et socialisme* (1976), n° 33-34, janvier-mars.

1. [▶ Industrie nationalisée et gestion ouvrière].

TURQUIE

Kazova : 100 % coton, 100 % laine, 100 % produit sans patron

Patrick Le Tréhondat

«Point un : Une autogestion démocratique entre les membres», voilà ce qu'affirme fièrement le site de la toute nouvelle coopérative turque, Kazova, qui propose des «pulls sans patron». Un aboutissement de deux années de lutte pour ces travailleurs qui se sont retrouvés à la rue en raison des malversations de deux patrons voyous.

En janvier 2013, après quatre mois de non-versement de leurs salaires, les 94 salariés de l'entreprise textile Kazova d'Istanbul, fondée en 1946, sont surpris que leurs patrons leur proposent de prendre une semaine de congé. À leur retour, promettent-ils, les salaires en retard seront versés. Cependant, la semaine de «vacances» écoulée, qui ressemble plutôt à un lock-out, ils apprennent leurs licenciements pour «absence non justifiée de plus de trois jours».

Abasourdis et indécis, les travailleurs hésitent sur l'attitude à tenir et le découragement rôde. Aymur, une des futures animatrices de la lutte, propose alors, en vain, l'occupation de l'usine. Profitant de l'incertitude, la direction commence à vider l'usine et s'empare de 100 000 chandails, 40 tonnes de fil, de plusieurs petites machines, et en sabote d'autres. Lorsqu'ils s'en aperçoivent, les travailleurs décident alors de planter leur tente aux portes de l'entreprise pour prévenir tout nouveau vol et préserver autant que possible leur avenir[1].

1. [▶ Tricofil].

En mai 2013, le mouvement du parc Gezi de Taksim coïncide avec la mobilisation des Kazovas. L'idée qui germe alors dans leur esprit, fonder leur coopérative, n'est certainement pas étrangère à cette mobilisation. Sur leur site Internet, ils revendiquent aujourd'hui cette filiation : « La coopérative de textile ôzgür Kazova est un des plus importants héritages de la résistance du parc Gezi de Taksim, en mai-juin 2013. »

Ceylan, 56 ans, qui travaille depuis treize ans dans l'entreprise, ajoute que « les manifestations de Gezi nous ont stimulés et nous avons eu le courage d'occuper l'usine le 28 juin [2013]. Sans cette expérience, nous n'aurions jamais osé nous dresser devant la police ».

Une longue mobilisation commence, souvent violemment réprimée par la police, mais qui attire également un soutien et une sympathie de plus en plus larges. Des milliers de personnes viennent visiter l'usine occupée par les salariés. Les travailleurs, de plus en plus audacieux, décident de reprendre la production, grâce aux stocks oubliés par les patrons brigands. Plusieurs centaines de pulls sont fabriquées. Les premiers sont envoyés à des familles de prisonniers qui les ont soutenus. D'autres sont vendus à Taksim au cours de différents forums et dans différents réseaux de soutien. Les ventes permettent de se payer et d'accumuler des réserves.

Cependant, le propriétaire des lieux vend les locaux. Par chance, un autre site de production est trouvé avec l'aide du syndicat de camionneurs qui soutient la lutte. En novembre 2014, la décision de fonder une coopérative est actée et un autre volet long et épuisant de la lutte s'ouvre alors sur le terrain judiciaire afin de pouvoir récupérer les machines restantes. En février 2015, la justice décide finalement que les machines doivent être vendues pour payer les salaires dus. Mais les salariés préfèrent en devenir propriétaires en compensation des salaires non versés. Et la production repart de plus belle.

Mais la lutte a coûté cher. Ils ne sont, aujourd'hui, plus que onze qui autogèrent la coopérative. Pour Aymur, c'est une nouvelle vie qui commence. Tout en souriant, elle confie qu'« une organisation sans patron, c'est aussi une charge, car la responsabilité collective c'est aussi de prendre les décisions collectivement… et donc apprendre une vie que nous n'avons jamais connue ».

Aujourd'hui, la coopérative produit 500 pull-overs par mois, mais pour trouver son équilibre financier, elle doit atteindre les 800 pulls. Ils sont vendus dix fois moins chers que ceux que l'entreprise produisait auparavant qui occupait le segment haut de gamme du marché. Un des

slogans de la lutte était « Des pulls à un prix abordable pour tous ! ». La promesse a été tenue[1].

Le point 7 de la déclaration des Kazova affirme la nécessité de la solidarité – la coopérative est en relation avec d'autres coopératives, notamment celle de Vio.Me[2] en Grèce – et proclame fièrement « Vive la production sans patron ! »

juin 2015

Pour en savoir plus

Interview de Ezgi Bakçay de la coopérative dans *CQFD*, http://cqfd-journal.org/En-Turquie-Des-pulls-sans-patron.

1. [▶ Ardelaine : une « coopérative de territoire » en Ardèche].
2. [▶ Vio.Me commence sa production sous contrôle ouvrier !].

PAYS DE L'ANCIEN « SOCIALISME RÉEL »

Introduction

Catherine Samary

Nous avons regroupé ici les pays dits du «socialisme réel», en laissant des guillemets pour évoquer à la fois une réalité historique qui recouvre l'ensemble du court «siècle soviétique» (1917-1989/1991), comme l'appelait l'historien Moshe Lewin, mais aussi l'écart entre les proclamations et les promesses socialistes de ces régimes et leur réalité. En amont, nous avons reproduit un texte global de Vladimir Fišera qui livre son interprétation des grands «mouvements pour l'autogestion en Europe du centre et de l'est» et du basculement des années 1980 – ouvrant bien des débats nécessaires[1].

Les textes présentés dans les différentes parties de ce chapitre sont datés – et donc non «actualisés». Chacun·e peut s'en emparer dans un travail synthétique à produire : l'histoire du passé et son interprétation sont toujours «à venir», avec l'incorporation de nouveaux éclairages, notamment provenant des «sans voix» et perdants d'hier ou d'aujourd'hui. Des pays du «socialisme réel» manquent ici (Chine[2], Cuba, Vietnam, certains pays d'Europe de l'Est…) – à l'exception d'un article sur des résistances en Chine.

C'est d'abord un manque : même sous des formes hybrides, des expériences locales d'autogestion impliquant des populations de Chine, de Cuba, du Vietnam comme des «Pays de l'Est» de l'Europe dans les décennies passées auraient leur place ici, si nous avions eu des documents en attestant. L'expérience de Tchécoslovaquie ou de Pologne, comme de la Hongrie ou de la Yougoslavie montre que le contexte de parti unique n'exclue pas l'activation autonome de «cellules» ou militants de ce parti, parfois en grand nombre, dans des structures syndicales ou de «comités/soviets» officiels ou dans l'émergence de structures autonomes d'autogestion. C'est donc l'absence de processus de ce type – ou d'information sur leur existence – qui explique ces

1. [▶ Pour une appropriation plurielle des bilans].
2. [▶ Chine].

manques. Par contre, dans la section «Buts, chemins, moyens», un article discute de l'enjeu des coopératives dans différents contextes – dont celui de Cuba[1], un pays où le capitalisme n'est pas (encore ?) dominant. Le scénario post-1989 dans les pays dits socialistes est fort différent en Europe (entre transformations capitalistes de la Russie et pressions directes de l'Union européenne) et à Cuba ; mais il est encore plus différent en Chine (et au Vietnam) – un sujet qui n'est pas traité ici comme tel. Nous nous concentrons donc dans ce chapitre sur le continent européen avec, néanmoins, dans la partie «post-1989» un article sur des résistances sociales en Chine débouchant sur des formes coopératives.

Quant aux parties traitant ici des pays spécifiés, aucune ne prétend à l'exhaustivité, encore moins à fournir une interprétation fermée à des enrichissements ou controverses. Il s'agit de documents de travail et de réflexions que le support électronique aidera à compléter : la dimension «processus» de l'ouvrage entrepris est déjà à l'œuvre dans le passage de la version papier d'*Autogestion* publiée en 2010 et celle-ci. Nous comptons notamment (pour l'évolution de ce travail) sur l'établissement d'équipes de jeunes chercheurs et activistes, dans les Balkans et autres anciens pays dits socialistes, intéressés à une appropriation collective, plurielle, des premières expériences se revendiquant du socialisme et des nouvelles luttes à portée autogestionnaires après 1989. Leur interprétation nécessite l'analyse concrète de la transformation capitaliste et de son scénario – mais ce sujet n'est pas traité en tant que tel dans cet ouvrage.

Sous l'angle spécifique de notre sujet, il convient d'avoir en tête deux grands ensembles de distinctions.

D'une part celle entre l'autogestion comme «utopie concrète» (projet émancipateur jamais pleinement achevé) et l'expérience «impure» et contextualisée, très diverse. La réduction de l'autogestion à un seul «modèle» (souvent assimilé au «socialisme de marché» yougoslave) est une erreur à la fois théorique et historique. Nous reviendrons plus loin sur les différentes phases de l'expérience yougoslave d'une grande richesse ; mais elles illustrent justement des enjeux et questionnements complexes sur comment concrétiser un droit (et statut) autogestionnaire remettant en cause les rapports d'exploitation capitaliste – donc le statut de salarié. Bien des combinaisons de plan, de marché et de droits autogestionnaires sont possibles. Les mots recouvrent souvent des significations implicites très différentes, des «modèles» érigés en normes, sans distinguer clairement les buts et les expériences, en les spécifiant. C'est

1. [▶ Implications de l'autogestion (Les)].

l'analyse des écarts imprévus entre buts et réalisations pratiques (donc moyens institutionnels mis en œuvre) qui permet dans un contexte de démocratie autogestionnaire, de rectifier et d'avancer vers l'«utopie concrète» autogestionnaire. C'est ce qui a manqué en Yougoslavie, ou plus précisément, qui fut réalisé d'«en haut» par les dirigeants du parti unique – les réformes répondant à des tensions et conflits, mais sans véritablement associer les autogestionnaires aux divers choix.

De plus, les expériences autogestionnaires relèvent de contextes très différents. Pour la clarté des débats, il importe de distinguer dans cet ouvrage quatre situations historiques distinctes : tout d'abord, celle du «contrôle ouvrier et des comités d'usine» que David Mandel analyse dans la Révolution russe[1]. Il s'agit là de puissants soulèvements révolutionnaires spontanés dans un environnement hostile, stratégiquement canalisés vers/dans la prise du pouvoir par le Parti bolchevik. Nous ne traiterons pas ici de la bureaucratisation et la stalinisation de l'URSS et de ses interprétations au-delà de l'esquisse que nous livre Daniel Guérin[2]. Mais ce premier cas – avec son scénario et débouché spécifique – exprime une lutte dans/contre des entreprises capitalistes dans un contexte de crise révolutionnaire.

De nouveaux cas de figure se présentent après la révolution russe et évoqués ici : dans l'expérience yougoslave, l'autogestion est introduite par en haut – mais non sans rapport avec une authentique révolution appuyée sur des Comités de libération nationale et une armée insurrectionnelle ; cette révolution, avec ses dimensions antifascistes et de libération nationale et sociale, dirigée par les partisans, fut confrontée aux accords de Yalta et aux diktats de Staline. Et c'est fondamentalement pour y résister que les dirigeants communistes yougoslaves introduisirent l'autogestion en se réclamant de la Commune de Paris[3] contre l'étatisme stalinien et son «excommunication» du régime titiste en 1948. Pour la première fois dans l'histoire, après l'expérience des soviets en Russie et leur bureaucratisation, l'autogestion se trouve intégrée à un système se réclamant du socialisme : nous y verrons, répondant à des conflits et déséquilibres concrets, différentes réformes, ou des droits autogestionnaires croissants (jusqu'à la dernière constitution de 1974) se confronteront à l'étatisme, puis au caractère désagrégateur du marché dit «socialiste» : quelle conception de la «propriété sociale» émerge de cette expérience ? Nous le verrons analysé par le juriste slovène Alojzij

1.[▶ Russie (1917-1918)].
2. [▶ De l'autogestion à la bureaucratie soviétique].
3. [▶ Commune de Paris (La)].

Finžgar décédé en 1994. Sa contribution sur la «propriété sociale dans le droit yougoslave[1]» introduira les documents sur les diverses constitutions yougoslaves, et des textes de leur principal théoricien, Edvard Kardelj[2]. Un texte «pour un bilan pluriel» de cette expérience, que j'ai écrit notamment pour un débat avec des camarades anarchistes de la CNT en 2010, conclura cette sous-partie en revenant sur les contradictions principales du système titiste.

Un troisième cas de figure est traité dans ce chapitre, qui recoupe plusieurs exemples dans des pays différents du «socialisme réel»: c'est l'émergence de conseils ouvriers ou de projets autogestionnaires comme résistances aux régimes bureaucratiques du parti unique en place. Ils expriment fondamentalement l'aspiration à réduire justement l'écart entre proclamations socialistes (droits reconnus) et réalités: ce seront notamment les exemples des conseils ouvriers de Hongrie en 1956 (analysés par Ferenc Töke)[3] ou ceux de Tchécoslovaquie au temps du «Printemps de Prague» en 1968 (Robi Morder)[4]. Mais il s'agit aussi dans la Pologne de 1980-1981, des dimensions autogestionnaires des grèves et du syndicat de masse, indépendant, Solidarnosc. Diverses analyses de Bruno Della Sudda et Jean-Pierre Hardy[5], puis de Zbigniew Kowalewski[6] analysent cette expérience unique dans sa profondeur démocratique, sociale et revendicative. Guy Barbin explore un exemple spécifique de «contre-plan ouvrier[7]». Mais ce sont des document de Solidarnosc et de son congrès[8] qui permettront de mesurer l'écart entre les revendications portées en 1980 et la thérapie de choc libérale en 1989, instrumentalisant ce qui restera de Solidarnosc après une décennie de répression puis de corruption.

Le quatrième contexte est associé à ce tournant de 1989 sur arrière-plan de *Perestroika* gorbatchevienne, avant qu'Eltsine ne mette fin à l'URSS tout en introduisant la thérapie de choc néolibérale. Dans toute l'Europe de l'Est une partie substantielle des ex-communistes, sous diverses étiquettes, bascule vers les privatisations généralisées et l'insertion dans l'ordre capitaliste mondial. Dans ce processus, sans précédent

1. [▶ Propriété sociale en droit yougoslave (La)].
2. [▶ Rapport sur le projet de nouvelle Constitution (1962)].
3. [▶ Conseils ouvriers à Budapest].
4. [▶ Printemps de Prague].
5. [▶ Autogestion et Solidarnosc (L')].
6. [▶ Pour le pouvoir aux travailleurs].
7. [▶ Contre-plan ouvrier à la Compagnie aérienne polonaise LOT (Un)].
8. [▶ Résolution sur l'autogestion].

historique, à dimensions internes/externes, les scénarios sont différents et opaques. Ils ne peuvent être analysés ici (cf. sur ce sujet, http://csamary.free.fr) – bien qu'évoqués succinctement par Vladimir Fišera dans le texte mis en introduction. Celui-ci évoque, dans ce contexte nouveau et extrêmement défavorable pour les travailleurs et travailleuses, le surgissement de nouvelles luttes dont certaines prennent une dynamique de récupération autogestionnaire des entreprises par les travailleurs comme en Serbie. Un autre exemple, dans cette partie «après 1989» en est donné en Croatie dans l'article de Kassia Aleksic[1]. D'autres soulèvements, dont nous ne rendons pas compte ici, se sont produits ailleurs depuis la crise de 2009 – en Roumanie, en Bulgarie, en Slovénie, au Monténégro, en Macédoine, en Bosnie-Herzégovine (avec l'explosion de «plénums citoyens[2]», initiés par les travailleurs de Tuzla[3])... Ils s'inscrivent en partie dans le contexte de montée de mouvements «Indignés» dans le monde, mais aussi d'un terrible brouillage des étiquettes et des alliances. La colère sociale et politique gronde en Europe de l'Est et dans les Balkans, ainsi que la défiance envers les partis corrompus. Des grèves, parfois très désespérées, ont pu faire chuter des gouvernements locaux ou nationaux, mais non pas changer le cours dominant, dans l'état actuel des rapports de forces, et en absence d'alternative crédible européenne. Des mouvements étudiants contre la privatisation de l'éducation ont également ouvert leurs forums à la société civile, notamment en Croatie. La mise en place d'un Forum des Balkans et l'établissement de liens transversaux de diverses natures, ont permis d'organiser de premiers débats.

Tout cela a nourri les réflexions présentes dans le dernier texte mis dans ce chapitre. Il s'agit d'une contribution collective de jeunes intellectuels et activistes des Balkans sur la lutte pour les «Communs» dans les Balkans[4]. Elle permet de conclure cette partie sur une ouverture d'une grande richesse, à la fois dans sa dimension générationnelle et collective, mais aussi en raison de son thème. Le renouvellement des débats sur les «communs» (très bien situé dans ce texte dans son contexte international et les approches diverses qu'il recoupe) peut être relié aux débats sur la «propriété sociale» tels qu'ils ont évolué en Yougoslavie. Ils

1. [▶ Croatie].
2. [▶ Revendications communes adoptées par les plénums].
3. [▶ Première proclamation du Plénum des citoyens de Tuzla].
4. [▶ Lutte pour les communs dans les Balkans (La)].

impliquent l'élaboration collective de critères d'efficacité adéquats à ce qu'il s'agit de gérer en commun – au nom de droits autogestionnaires. La gestion des «communs», ou l'autogestion – et derrière, celle de la «propriété sociale» – n'est pas un rapport à des «choses». Il s'agit du rapport des êtres humains entre eux et dans leur environnement (social, politique et naturel) dans un processus de production/gestion de biens ou services, voire de «société» tout entière. Tout un programme de réflexions…

septembre 2015

Mouvements pour l'autogestion en Europe du centre et de l'est

Vladimir Claude Fišera

L'autogestion, l'autogouvernement sur les lieux de travail et de vie, en d'autres termes le communisme sans l'État, la tradition socialiste y fit référence d'emblée, dès les mouvements de 1844-1848 en Europe, incluant la périphérie politique de l'Empire d'Autriche, l'Italie du Nord des *carbonari* et de la Jeune Italie, la Pologne cracovienne et les Slaves de Bohême, là où l'hégémonie impériale (germanophone et viennoise) était la plus faible.

Ces mouvements interclasses produisant leurs propres intellectuels roturiers étaient influencés par le socialisme coopératif et syndical naissant en Angleterre, ainsi que par le mouvement de libération nationale des catholiques irlandais (mouvement du «Repeal», de la Jeune Irlande et des Fenians qui suivront). L'émancipation ouvrière commençait à s'inscrire à l'ordre du jour et allait s'imposer de manière explosive en juin 1848, de Paris à Prague. Le mouvement était loin d'être partidaire, et c'est pour cela même que l'aspect d'alternative de gestion de l'économie apparut plus nettement. C'est notamment quand les partis – et pas seulement l'État ou la domination patronale – sont en crise que les tendances autogestionnaires peuvent trouver un espace où s'affirmer.

C'est parce que le socialisme «scientifique» et sa primauté du partidaire ne s'étaient pas encore imposés dans le mouvement ouvrier qu'on a pu entendre davantage les projets de mise en commun du travail et de ses fruits ainsi que du logement et du mode de vie. Ce sont les socialistes dits utopiques par leurs adversaires (Engels, Lassalle) qui, loin d'être de doux rêveurs abstraits, constituèrent les premières communautés de

travail, de consommation et de vie, créant concrètement des magasins coopératifs pour pallier la crise industrielle et la malnutrition. Par exemple, les communistes de l'école d'Owen, chartistes, *teatotallers* (anti-alcooliques), *swedenborgiens* (société fraternelle initiatique), socialistes chrétiens fonderont le premier magasin coopératif de consommation à Rochdale dans la région de Lancaster en Angleterre en 1844[1]. Car si les partis manquent, la crise économique, elle, sévit.

Là aussi, c'est une constante : l'autogestion avance à grands pas là où il y a urgence due à l'écroulement du système économique, pour le moins à une crise profonde. Magasins vides, chômage massif dans le textile et donc passage à l'action collective et à l'auto-organisation, ce qui fait des Pionniers de Rochdale, comme le dit l'auteur de l'histoire de cette première coopérative, des inventeurs sociaux (souligné par l'auteur), et ce «dans toute la force du terme». De là se déroulera l'écheveau des ateliers de production coopératifs, des écoles ouvrières autogérées (cours du soir), du crédit mutuel… La pression du mouvement de masse (chartistes et syndicalistes radicaux) est bien sûr la précondition de l'audace des pionniers et de l'acceptation (provisoire) de cette innovation alternative par le système capitaliste privé. C'est la force du mouvement de masse y compris son armement qui, comme le notera Marx tardivement convaincu alors par l'autogestion, permettra les mesures autogestionnaires de la Commune de Paris, à savoir l'égalité des salaires (en tout cas leur sévère plafonnement là où il n'y a pas égalité) et la rotation des tâches (Bourdet, 1986).

Il en ira de même en Russie entre novembre 1917 et juin 1918 (voir là-dessus les numéros de la revue *Autogestion* et les écrits de Maurice Brinton) quand les comités de fabrique géreront les usines abandonnées par leurs propriétaires privés, exigeant une représentation directe des ouvriers par le biais de l'assemblée générale qui élit et contrôle de près les comités de gestion. Les socialistes-révolutionnaires et une minorité de mencheviks et de bolcheviks (les futurs membres de l'Opposition ouvrière décapitée en 1921) prôneront même l'institutionnalisation des comités, partenaires avec l'État en matière de planification générale.

De la même manière, les soviets de soldats élus devaient gérer l'armée, et les soviets locaux devenir des autorités municipales. Dans

1. Dans *L'œuvre des équitables pionniers de Rochdale,* Jules Prudhommeaux (Paris, Union coopérative, sd [entre 1906 et 1913]) cite un des premiers coopérateurs qui ajoute qu'outre les chartistes et les owenistes – qu'il appelle, lui, socialistes et pas communistes –, d'autres «s'intitulaient réformateurs sociaux», d'autres encore «ne paraissaient pas avoir d'opinion politique ou sociale».

l'industrie, ces comités furent interdits par les mesures d'étatisation autoritaire dites «provisoires» et qu'excusait aux yeux des bolcheviks le déclenchement de la guerre civile et de l'intervention étrangère en juin 1918. Dès 1921, les syndicalistes révolutionnaires français – qui avaient pourtant promu jusque-là les pseudo-syndicats bolcheviks en publiant par exemple Lozovsky, chargé des syndicats au Komintern, mais aussi Victor Serge et Pierre Pascal, plus critiques – dénoncent la «centralisation excessive», l'«omnipotence de l'État» en matière de régulation économique et l'«inféodation» à un parti, en l'occurrence le Parti communiste qui «impose une direction particulière» aux «syndicats et leurs dépendances (sic), les comités d'usines» (Argence et Herclet, 1921 : 22-24). Outre cette extraordinaire – et douloureuse – lucidité précoce, notons le syndicalo-centrisme excessif qui ne voit pas l'autonomie radicale des conseils de fabrique y compris envers les syndicats croupions, déjà normalisés. Ceux-ci, ou du moins leur hiérarchie fonctionnarisée, seront d'ailleurs complices de la liquidation de l'autogestion russe par les bolcheviks. De plus, les syndicalistes libertaires ne voient pas que cela fut rendu possible non pas tant du fait que les bolcheviks soient organisés en parti mais parce que ce qui les distingue ici, c'est qu'ils le soient en un parti unique, ayant instauré à son seul usage, comme l'a écrit Anton Pannekoek, «la propriété privée des moyens de décision» (Pannekoek, 1975).

De 1918 à 1960

On reverra en Europe centrale et orientale l'autogestion industrielle dès après la Seconde Guerre mondiale, après un hiatus dans l'entre-deux-guerres, quand elle apparut en Italie du Nord en 1918-1921[1] et en Espagne, surtout en Catalogne dans l'agriculture, en 1936-1938[2]. À la Libération, des propositions de l'extrême gauche syndicale préconisèrent l'autogestion dans les «biens vacants» (comme on dira en Algérie en 1962-1965)[3] ou bien expropriés des collaborateurs en Tchécoslovaquie (Bohême-Moravie, zone dite «sudète»). Ce fut aussi le cas – rarement – en France, comme en témoigne Simonne Minguet[4], militante que l'on retrouvera en Algérie en 1962-1965 (Minguet, 1997).

Toutefois, la majorité écrasante du mouvement syndical tchécoslovaque en 1945-1948, alors pro-stalinienne, et une minorité conséquente

1. [▶ Italie (1919-1920)].
2. [▶ Autogestion dans l'Espagne révolutionnaire (L')].
3. [▶ Décrets instituant des comités de gestion dans les entreprises agricoles vacantes].
4. [▶ Août 1944 : du contrôle à l'autogestion].

social-démocrate sont toutes deux également favorables à l'étatisation, la seule différence entre staliniens et sociaux-démocrates de droite étant que ces derniers espéraient que ce seraient eux qui contrôleraient cette étatisation. Les uns comme les autres étaient d'accord pour empêcher tout contrôle ouvrier, a fortiori toute autogestion.

Il en va tout autrement en Yougoslavie où, si la crise économique (biens vacants mais aussi pauvreté endémique de l'agriculture alors dominante) y sévissait aussi, s'y ajoutait la division du parti entre anti et prosoviétiques, puissants surtout dans la partie la moins développée, sud-orientale du pays, Serbie au sud du Danube, Bosnie, Macédoine et, en particulier au Monténégro où les partisans de Moscou l'emportèrent même pendant quelques jours fin juin 1948. Autre facteur crucial, l'étatisation totale – plus extrême même qu'en Russie après juin 1918 ou après la NEP (à partir de fin 1929) – réalisée en Yougoslavie dès le début de 1946 et maintenue jusqu'à fin 1949, la direction yougoslave désirant faire montre, face à Moscou, d'une orthodoxie «marxiste-léniniste» irréprochable. Du coup, l'instauration de la cogestion avec l'État dans l'industrie qu'est la prétendue autogestion yougoslave, avait dès le début un sens «national» de rupture avec le marxisme-léninisme russo-soviétique étranger et imposé brutalement par le diktat de Staline et le fanatisme de ses féaux. Cette dimension nationale identitaire ne se déployait pas seulement contre l'extérieur, elle réalisait ce faisant l'unité entre les groupes ethno-linguistiques et de cultures religieuses divers et qui s'affrontaient à l'intérieur du pays. De plus, et toujours sur le plan de la question nationale, elle déconcentrait le pouvoir, y compris économique et social, renforçant notamment les autonomies locales et de chaque république fédérée, permettant ainsi à chaque identité nationalitaire (notamment non-serbe) de s'affirmer enfin. Elle exprimait aussi une défiance larvée envers l'autoritarisme de la direction centralisée du parti-(police politique)-État.

L'étatisme est ainsi en amont de l'autogestion yougoslave. Il lui préexiste, alors qu'en URSS il se déploie grâce à la liquidation de l'autogestion. L'idéologue principal du titisme, Edvard Kardelj, l'a formulé en 1972 dans une interview au journal *La Nación* de Santiago du Chili en disant qu'en Yougoslavie, l'autogestion «est née non pas pour nier le capitalisme… mais pour empêcher les déformations bureaucratico-technocratiques», comme une «réaction à la tendance à assimiler la propriété d'État, respectivement la propriété sociale, au monopole de la bureaucratie et de la technocratie» (Waiss, 1980). D'où l'insistance de la direction yougoslave sur l'absence de permanents ouvriers de l'autogestion, les ouvriers étant confinés au rôle de participants à l'assemblée

de l'entreprise et d'élus temporaires au conseil de gestion. Par contre, la direction de l'entreprise, celle du syndicat et du parti au niveau de l'entreprise et surtout au-delà (branche, commune) est composée de permanents. À ceux-ci viendront s'ajouter, après la réforme de 1965, banquiers et experts tout aussi professionnels que les précédents, tous disposant du prestige que donne la «science», les «politiques» ayant quant à eux le soutien de la police secrète toute puissante. Cette élite clientéliste, claniste, népotiste et devenue héréditaire, ces «dominants» disposent non seulement de facultés d'expression orale et écrite mais aussi d'accès privilégié à l'information (d'où les délits d'initié lors de la longue privatisation rampante de l'économie à partir des années 1970), ce qui leur donne, comme l'a écrit Yves Durrieu dans *L'héritage de Tito, l'autogestion nécessaire,* plus de facilités pour persuader la base que celle-ci de les désavouer (Durrieu 1988 : 267).

Ainsi, un autre idéologue titiste, Stane Dolanc, expliquera le 4 novembre 1978 à l'École centrale du PCF que dans le cadre de la Constitution de 1976, qui a encore renforcé la déconcentration, les délégués aux assemblées des délégations du travail associé (OUUR) qui doivent gérer l'économie locale et les services sociaux, «restent à leurs postes de travail» et donc «ne se transforment pas en représentants politiques professionnels» (Durrieu, 1988 : 267). Or, précisément, le pouvoir central – qui dispose de celui de proposer les noms des candidats aux délégations – reste entre les mains de permanents, tous membres du parti, dirigeant l'appareil du parti unique mais aussi du syndicat unique, de l'administration de l'État central et de ses relais au niveau des républiques et des communes. On voit ici les limites du pouvoir électif comme en France celles des élus municipaux face aux préfets ou des élus universitaires face aux recteurs et au ministre. On voit aussi, comme l'a noté Bruno Della Sudda dans un article récent, que l'autogestion est incompatible avec le système bureaucratique autant qu'avec le capitalisme privé et que ses progrès présupposent une forte mobilisation de la population dans une situation de crise (Della Sudda, 2009). En effet, elle ne saurait être introduite uniquement par en haut. De plus, elle entraînera nécessairement une réorganisation du travail et une réorientation/reconversion de la production.

En 1956 en Hongrie comme en 1968-1969 en Tchécoslovaquie, des éléments d'autogestion sont apparus également pour tenter de résoudre la crise du système étatiste, comme cela avait déjà été le cas en Yougoslavie en 1950. Ils émanaient localement des cadres syndicaux de base opposés à la direction syndicale nationale, simple marionnette du parti-État. Plus encore qu'en Yougoslavie où leur vivier était bien moins

nombreux, ce sont les éléments qualifiés de la classe ouvrière qui en ont été les promoteurs. Jouissant de la crédibilité due à leurs compétences et à leur engagement, ils étaient appuyés par une atmosphère générale de délégitimation de la bureaucratie. En outre, comme ce sera le cas en Pologne à partir de 1970, et à la différence de la Yougoslavie, ils disposaient de conseillers intellectuels militants dont certains, contrairement au cas polonais, étaient des experts du parti dont ils représentaient désormais l'aile marchante. Ce personnel qualifié a été massivement surreprésenté dans les conseils, ayant été élu pourtant par une majorité de travailleurs moins qualifiés. En Hongrie, comme en Tchécoslovaquie (où les conseils étaient bien mieux implantés en Bohême-Moravie qu'en Slovaquie qui était moins industrialisée et où la question nationale non réglée occupait le devant de la scène), ils ont affirmé leur vocation à cogérer l'économie en se structurant jusqu'au niveau national. En même temps, ils prévoyaient une instance parlementaire élue de type démocratie indirecte mais contrebalancée par une sorte de deuxième chambre qui serait l'instance nationale des conseils d'entreprise.

Par ailleurs, dans ces deux cas, on note un autre approfondissement par rapport au modèle yougoslave pourtant populaire dans toute cette Europe dite alors de l'Est. Outre, en Hongrie, l'assemblée nationale pluraliste, pluripartidaire et, en Tchécoslovaquie, le droit de tendance dans le Parti communiste et la présence d'autres organisations favorables au socialisme (associations non-partidaires mais aussi parti social-démocrate en cours d'établissement), dans les deux cas on insiste – et c'est nouveau par rapport à la Yougoslavie et à l'Algérie de Ben Bella – sur la liberté syndicale, la distinction entre organes syndicaux et de gestion, la signature de conventions collectives entre eux deux, et, surtout, le droit de grève. Les syndicats libres avaient déjà été réclamés dans la rue à Berlin-Est en juin 1953 comme ils le seront en Pologne et à chaque fois que la révolte grondera dans les pays du bloc soviétique.

Notons à ce propos qu'avec la création d'un «complexe d'entreprises», regroupant dès le 21 mai 1968 à Paris 34 coopératives et 18 sociétés anonymes, le projet de constitution de syndicats distincts du comité de gestion sera une des leçons que tireront les coopératives françaises de production de leur expérience de mai-juin 1968 (Communauté, 1968).

En fait, en Europe dite de l'Est, c'est bien le démontage du totalitarisme qui s'instaurait avec la dénonciation de l'État-parti propriétaire, et, partout, l'insistance sur le pluralisme et sur l'établissement de règles démocratiques, de garanties juridiques et du règne de la loi (Fišera, 1978 ; Faye et Fišera, 1978 ; *Autogestion et Socialisme,* 1970). On a assisté à des revendications similaires dans les mouvements ouvriers polonais,

notamment en 1956 à Poznan, en 1970, 1976 et surtout lors des actions de Solidarnosc en 1980-1981. Il est apparu clairement à chaque fois que l'étatisation des moyens de production et l'instauration d'une planification autoritaire centralisée étaient non seulement un échec pratique et concret une fois le décollage économique assuré mais aussi que ces deux critères ne sauraient définir le socialisme[1]. La délégation des pouvoirs des producteurs au parti-État, même volontaire, n'est plus acceptable. Le plus de pouvoir possible doit rester à l'échelon le plus bas et au plus grand nombre, avec le moins de délégation de pouvoir et de niveaux de représentation possibles.

Certes, après les invasions militaires soviétiques, respectivement du 4 novembre 1956 et du 21 août 1968, les conseils ont dû, surtout en Hongrie où le parti-État a très vite perdu ses réformateurs, se centraliser plus vite et assumer des fonctions de toutes sortes sauf de gestion économique. Ce fut le cas surtout en Hongrie où le Conseil central a dû prendre en charge le ravitaillement et surtout la résistance, y compris militaire, à l'armée étrangère d'occupation[2].

En Tchécoslovaquie, les conseils ont aussi de fait rempli avec le mouvement étudiant le rôle d'une opposition patriotique et idéologique (contre le totalitarisme «revenant» comme on le dit des fantômes). Ainsi, tout de suite après l'invasion soviétique du 21 août 1968, ce sont les organisations syndicales et les conseils d'usine des mines d'Ostrava en Moravie-Silésie, au cœur du bassin houiller, qui organisent les premiers comités ouvriers pour la défense de la presse, et signent les premiers accords de coordination avec les organisations étudiantes (notamment de la Haute école des mines d'Ostrava) et d'écrivains et d'artistes – notamment du secteur du théâtre[3]. Dès après le 17 avril 1969, quand le projet de loi sur l'autogestion est bloqué, c'est à Kladno, autre centre minier du pays, cette fois en Bohême, que se réunissent les représentants syndicaux des mines et de la métallurgie pour exiger d'une part l'utilisation des fonds syndicaux centraux pour soutenir les entreprises en grève et d'autre part exiger le respect des droits de l'homme (résolution déposée par le représentant des mines d'Ostrava, Stanislav Vystavel). Enfin, le 12 juin 1969, mille mineurs accueillent Václav Havel, représentant du Club des sans-parti engagés (KAN), le journaliste Laszlo Lakatoš et

1. Voir Craipeau (1982) et Raptis (1977) où ce dernier radicalise son rejet du modèle soviétique qu'il définit dorénavant comme non socialiste.
2. [▶ Conseils ouvriers à Budapest].
3. Voir Miroslav Tyrlík, « První normalzacní útok… » (« Première attaque normalisatrice… ») et les souvenirs de Václav Havel sur sa rencontre avec les mineurs le 12 juin 1969 (*Den, Ostrava,* 12 juin 1999).

l'intellectuel réputé, Ludek Pachman, grand maître du jeu d'échecs. La réunion sera interdite et se tiendra quand même pendant une heure et demie dans la mine avant d'être dispersée. C'est là que, quelques jours plus tard, le normalisateur en chef, Gustav Husák viendra justifier la répression qui s'est immédiatement ensuivie. En effet, les mineurs seront les premiers parmi les 500 000 personnes privées de leur emploi au cours de la seule année 1969 dans un pays où l'État est l'employeur unique. À cela s'ajouteront les poursuites, par exemple, contre l'un de leurs leaders, Antonín Bergr, la prison et le bannissement à l'étranger pour de nombreux autres. Václav Havel se souviendra, trente-huit ans après, que ce fut son premier discours devant tant d'auditeurs, «ouvriers radicaux et étudiants».

Ainsi le rôle des conseils – paradoxal pour un mouvement qui voulait dépolitiser les lieux de travail – devint de plus en plus politique.

De même, pour résister et se renforcer, ils se centralisèrent alors qu'ils étaient nés d'une exigence de décentralisation (principe de subsidiarité comme on dirait aujourd'hui). Les gouvernements, désormais à nouveau soumis aux Soviétiques, ne s'y trompèrent pas. Ils réprimèrent en premier les structures nationales et régionales des conseils, rejetant d'emblée, ce faisant, leurs propositions législatives dont leur exigence de formuler la stratégie à long terme de l'entreprise et de voir s'établir, dans le cas tchécoslovaque, ainsi que l'écrivait Otakar Turek, un des artisans de la réforme économique à Prague, un «fonds de la propriété nationale», tout en acceptant d'y être eux-mêmes minoritaires (Turek, 2009). On retrouve cette autolimitation et cette recherche du compromis avec le pouvoir quand ils proposent, à l'échelon national des grands ensembles hiérarchisés, un simple contrôle ouvrier, une gestion ouvrière leur semblant impossible[1]. Par contre, on ne retrouve aucun désir de faire des concessions de la part des gouvernements normalisés dont la priorité sera de liquider au plus vite les conseils. Ce n'est qu'en

1. Cette autolimitation lucide annonce la position d'André Gorz qui plaide en ce domaine pour la planification centrale nationale (on aurait tendance à dire aujourd'hui européenne) afin d'éviter une marchandisation mondialisée (cf. son interview dans *Libération,* 6 août 1990, où il s'oppose en la matière au modèle yougoslave et à la CFDT recentrée ; lire aussi son ouvrage posthume *Ecologica,* Paris, Galilée, 2008). Les dissidents est-allemands, gestionnaires provisoires du pouvoir au début de l'année 1990 avant qu'Helmut Kohl n'achète à coup de milliards de marks et la RDA et la connivence d'une URSS en faillite, proposèrent une Constitution est-allemande qui stipulait deux types de propriété, «sociale» et privée, des «formes directes de démocratie» sur les lieux de travail et un neutralisme non-aligné en matière militaire et diplomatique (voir Sarotte, 2010).

Pologne, après 1956, que le processus de démantèlement des conseils mettra plus de temps.

Après 1970

C'est en Pologne que la crise du système bureaucratique de type soviétique fut la plus précoce et la paupérisation qui en résulta la plus spectaculaire alors que le régime y avait perdu ses rares appuis militants et voyait son secteur industriel touché par l'obsolescence. Dès 1978, en Pologne mais aussi ailleurs à l'Est, le mouvement ouvrier et l'opposition plus généralement se situèrent en dehors du système, réclamant de sortir de la «dictature sur les besoins» pour reprendre l'expression de Denis Collin (2009). Il s'agissait de rejoindre coûte que coûte le système capitaliste développé du reste de cette Europe de l'Ouest dont ces pays se sentaient arrachés par la domination en dernière instance étrangère, «orientale», russo-soviétique. Les dissidents intellectuels, les «politiques», comme Michnik et Modzelewski qui avaient lancé le Comité de défense des ouvriers (KOR), s'attendaient de leur propre aveu jusqu'en 1989[1] à l'établissement d'un système économique de cogestion, voire pour certains d'autogestion, au moins pendant une période de transition. Cependant, comme les travailleurs eux-mêmes, ils furent pris de vitesse par le rapprochement entre les jeunes membres de l'élite dirigeante bureaucratique et les dirigeants de l'économie mondiale (FMI, Banque mondiale, multinationales, gouvernements des grandes puissances occidentales) qui surent par la «thérapie de choc» mettre les travailleurs devant le fait accompli de la privatisation au bénéfice de ces deux instances, devenues en un tour de main les nouveaux copropriétaires de l'économie nationale.

Ils ne laissèrent pas le temps aux travailleurs de constituer des collectifs libres et autonomes pour obtenir enfin des droits dans l'entreprise : la seule chose qui ne changea pas sur les lieux de travail, c'est la dépossession absolue de tous droits effectifs des employés face aux employeurs. Les syndicats restèrent fantomatiques, «uniques» et bureaucratisés, bien des usines fermèrent, le chômage s'installa massivement et ce qu'il y eut comme liberté nouvelle au travail ce fut trop souvent la mobilité forcée et l'émigration économique. Les parts du capital des entreprises privatisées distribuées chichement et rapidement à la population ne furent pas investies dans le secteur productif mais revendues vite et à vil prix à des fonds d'investissement privés, suite à une publicité massive

1. Voir interview d'Adam Michnik dans le numéro spécial du *Monde* «L'Europe de l'Est, vingt ans après».

et, du fait même de sa nouveauté, d'une redoutable séduction auprès d'une population financièrement démunie. Elles furent en effet englouties dans l'achat des biens de consommation, y compris indispensables, qui avaient cruellement manqué alors que la bureaucratie en disposait depuis longtemps. Le crédit resté peu cher et désormais généralisé, les principales banques d'investissement restées publiques afin d'éviter une destruction complète de la vieille économie et les explosions sociales qu'elle aurait entraînées, enfin l'emploi à l'étranger désormais librement accessible firent le reste. Le rêve de prospérité immédiate se résorba dans le fantasme du jeu d'argent et du spectacle de l'opulence (des autres) sur les images cathodiques désormais omniprésentes qui firent de l'homme un téléspectateur et un consommateur avant d'être un travailleur. Le lieu de travail perdit sa centralité et le syndicat Solidarnosc les trois quarts de ses membres. S'y ajoutèrent le nationalisme (y compris religieux) – qui prit le pas sur la simple fierté de l'indépendance nationale enfin recouvrée – et l'adhésion à des figures «spectaculaires», charismatiques, sans oublier l'individualisme consumériste et machiste qui détourna les toutes récentes avancées émancipatrices notamment en matière de liberté d'expression, de recul du familialisme patriarcal et de répression sexuelle.

Toutefois, en plusieurs étapes, cet engouement pour le modèle néocapitaliste «libéral» se délita. Recul des formations de droite à partir de 1995, désaveu des pseudo-sociaux démocrates en fait jeunes nomenclaturistes devenus affairistes qui les remplacèrent aux affaires publico-privées et rejet massif des institutions internationales à commencer par l'Union européenne, les institutions financières, voire l'OTAN (radars locaux et guerres au Moyen-Orient condamnées largement dans les sondages d'opinion). L'abstention aux élections y est la plus forte au monde, à commencer par les élections européennes (entre 65 et 83 % selon les pays), Europe qui pourtant avait été plébiscitée pour sa promesse de prospérité lors des référendums d'adhésion quelques années plus tôt.

Toutefois, on note ces deux dernières années une forte reprise de l'action collective, revendicatrice et autonome. Cela a commencé dans tous ces pays par des grèves très dures dans ce qui reste du secteur public (mines, santé, éducation, transport, etc.) et qui se trouve lutter pour sa survie même, contre les gouvernements de gauche ou de droite et contre les institutions financières internationales. Ceux-ci font payer la crise financière actuelle, pourtant importée (par exemple prêts en devises étrangères et épargne investie dans l'immobilier spéculatif au pays et à l'Ouest) à ces secteurs non-marchands pour réduire l'endettement et le

déficit budgétaire de ces pays. S'y joignent depuis peu les travailleurs des firmes multinationales délocalisées dans ces pays et qui, notamment dans l'automobile, visent à réduire encore les salaires (Roumanie) ou à rapatrier leurs usines (Slovaquie, Pologne…). À chaque fois, ce sont des coordinations de comités *ad hoc* qui prennent en charge les mobilisations, exigeant le maintien des emplois locaux et régionaux contre les stratégies de la capitale et de l'étranger, la revalorisation des salaires et des conditions de travail pour les rendre comparables à ceux de l'Ouest, un smic européen ainsi que la reconnaissance des nouveaux syndicats en tant que partenaires structurels. Le plus souvent, l'État cède sur le plan des revendications quantitatives et Renault a dû reculer face à ses ouvriers roumains. On note que les partis dits de gauche ne parviennent pas à se faire les représentants de ces mouvements sociaux qui, du coup, prennent nécessairement en charge des revendications de politique économique à long terme et obtiennent une adhésion massive de leur base pendant les mobilisations. De plus, des liens s'établissent avec des mouvements radicaux des pays voisins mais aussi au niveau européen, de la même branche ou de persuasion idéologique semblable (syndicats, Scop, producteurs bio et Via Campesina dans l'agriculture…). Cela ne s'était pas vu depuis le début des années 1990.

Actualisation : le cas des luttes dans la Serbie d'aujourd'hui

S'il est aujourd'hui, en Europe du centre-est, un pays marqué par les grèves, les occupations d'usines et leur remise en route sous contrôle des ouvriers, c'est la Serbie, notamment sa partie la plus développée, la Voïvodine. Cette région dont toute l'histoire fait partie de l'histoire de l'Occident – via son appartenance au Royaume de Hongrie et à l'Empire d'Autriche – a toujours été à l'avant-garde des résistances sociales et culturelles à la dictature communiste puis, après 1991, nationaliste. Depuis trois ans s'y est développé un Comité de coordination des protestations ouvrières en Serbie. Celui-ci coordonne les mouvements contre la privatisation accélérée qui mène à la fermeture d'usines. Il est lié au Mouvement pour la liberté qui s'inspire de Noam Chomsky et du syndicalisme d'action directe et qui s'est créé dans les luttes étudiantes des années 1996-2000 à Belgrade contre la dictature de Miloševic et sa politique dictatoriale et raciste anti-albanaise au Kosovo. Ce mouvement est lié au mouvement syndical et étudiant d'un autre pays balkanique, souvent proche de la Serbie à travers son histoire, à savoir la Grèce. Ce mouvement radical grec est présent notamment à Salonique où il milite contre le rachat des services publics par les multinationales, notamment françaises, par exemple dans le domaine du service des eaux. Ces deux

mouvements prônent l'occupation des locaux et leur remise en marche autonome.

Les grèves se développent depuis 2006, notamment en Voïvodine et en Serbie centrale, dans les industries textiles, électriques, pharmaceutiques, automobiles, sidérurgiques et minières. À chaque fois, plus encore que sous les communistes qui en Yougoslavie interdisaient les grèves sans pouvoir les empêcher, le mouvement se fait contre le syndicat officiel resté unique et contrôlé par les structures et cadres hérités du communisme. Ces grévistes viennent manifester à Belgrade devant le Parlement, l'Agence de privatisation et devant la «Maison» des syndicats officiels. Ils s'y retrouvent avec les Collectifs antifascistes étudiants. Ensemble, ils protestent contre la vie chère, les frais d'inscription et de scolarité, réclament la justice sociale. De leur côté, les étudiants dénoncent aussi la complicité tacite du pouvoir avec une extrême droite violente en plein essor qui agresse les minorités ethniques et sexuelles et s'en prend à toutes les «influences étrangères et athées».

À chaque fois, c'est un comité de grève d'usine qui se coordonne avec d'autres et reçoit le soutien, y compris physique, des mouvements étudiants, par exemple en bloquant ensemble les accès aux villes dont la capitale, Belgrade. Le gouvernement a créé récemment un «groupe de travail» pour négocier avec les ouvriers suite à leurs occupations des entreprises et de l'espace public, soutenues par le mouvement étudiant qui organise manifestations et concerts de solidarité pour les aider financièrement. Ces mouvements n'ont pas de membres encartés et élisent leurs représentants provisoires en assemblée générale. Comme en Russie en 1918, ils combattent ce qu'ils appellent la désindustrialisation.

La première grève en 2003, à l'usine Jugoremedija fabriquant des médicaments à Zrenjanin en Voïvodine a abouti à ce que les grévistes chassent les milices patronales. Depuis 2008, l'usine a redémarré avec un système de contrôle ouvrier[1] qui a imposé la réembauche de tous les ouvriers, le paiement régulier des salaires (leur retard est une des causes principales des mouvements sociaux dans les Balkans et dans l'espace de l'ex-Union soviétique) et la remise en marche d'un mode de transport collectif par autobus alors que l'usine avait fermé pour faillite après sa privatisation. Les ouvriers de Jugoremedija ont, depuis 2007, aidé les ouvriers voisins de l'usine Sinvoz à bloquer et occuper leur entreprise pour protester contre le siphonnage du capital par le nouveau propriétaire. Avant cela, l'usine avait connu une grève de la

1. Voir l'hebdomadaire à grand tirage, imprimé en Serbie et en Allemagne, *Nedeljni Telegraf*, Belgrade, 16 et 23 septembre 2009, respectivement p. 13-16 et 3-6.

faim et le suicide de huit employés. C'est la mort du huitième qui les a fait «monter» à Belgrade au cours de l'hiver 2008-2009 pour protester contre l'inaction du syndicat officiel devant son siège national[1]. Une plate-forme commune des mouvements ouvriers devait paraître sous peu afin d'appeler à «la lutte contre la désindustrialisation du pays», affirmant que «les partis politiques détruisent l'économie afin d'en prélever le capital pour se maintenir au pouvoir». Selon cette plate-forme, la révolte en Serbie sera causée non pas par la «crise économique» mais à cause des «politiciens corrompus[2]». Par la voix de son secrétaire Milenko Sreckovic – qui est également membre actif du Mouvement pour la liberté, plus directement politique, issu du milieu contestataire étudiant –, le comité de coordination affirme qu'il tisse peu à peu des liens avec des associations paysannes qui se forment ici et là. De plus, depuis plus de deux ans, une grève se poursuit à l'usine Racka qui a été privatisée puis qui a fait faillite.

Par ailleurs, un Conseil de lutte contre la corruption centralise les dossiers et les révélations en la matière et n'hésite pas à dénoncer les exigences du FMI et la servilité des anciens opposants, les leaders du parti G17 aujourd'hui devenus ministres néolibéraux.

Le gouvernement a réagi récemment en interdisant désormais toutes les manifestations au centre de Belgrade et en distribuant une allocation d'urgence de 5 000 dinars aux travailleurs les plus pauvres. Un printemps et un été chauds menacent pourtant : le mouvement pour l'autogestion des luttes et leur libre coordination pourrait bien s'approfondir, là comme ailleurs.

Conclusion

La domination maintenant évidente de l'économie mondiale sur tous avait été prévue par les grands utopistes tels, par exemple, Charles Fourier. Toutefois, pour lui cela allait de pair avec une réorganisation du monde sur la base de communautés démocratiques de base (phalanstères) égales en droit et de taille humaine, économes et équilibrées dans leurs besoins, fédérées entre elles[3]. Sans elles, il n'y aurait pas d'«harmonie universelle», comme nous le rappelait dans un de ses derniers textes

1. Information tirée des journaux proches du mouvement, *Pokret* («Mouvement») et *Glas Radnika* («La voix des ouvriers») ainsi que du magazine contestataire étudiant qui leur est associé, *Magazin Z* qui se réclame notamment des idées de Noam Chomsky.
2. Plate-forme publiée dans *Nedeljni Telegraf,* 23 septembre 2009, p. 5.
3. [▶ Coopératives et transformation de la société].

le théoricien et praticien de l'autogestion dans l'éducation et spécialiste de Fourier, Jean Christian[1].

avril 2010

Pour en savoir plus

Argence, Théo et Auguste Herclet (1921), *Le contrôle ouvrier et les comités d'atelier,* Paris, Bibliothèque du Travail.

Bourdet, Yvon (1986), « Qu'est-ce que l'autogestion ? », *Critique socialiste,* n° 52.

Collin, Denis (2009), *Le cauchemar de Marx,* Paris, Max Milo.

Communauté (organe des Scop) (1968), « Notre marche vers l'autogestion », supplément au n° 4

« Conseils ouvriers en Tchécoslovaquie » (1970), n° spécial, *Autogestion et Socialisme,* n° 11-12, mars-juin.

Craipeau, Yvan (avec la collaboration de Vladimir Claude Fišera) (1982), *Ces pays que l'on dit socialistes,* Paris, EDI.

Della Sudda, Bruno (2009), « Une stratégie autogestionnaire », *Lettre des élus alternatifs,* n° 51.

Durrieu, Yves (1988), *L'héritage de Tito, l'autogestion nécessaire,* Paris, Syros.

Faye, Jean-Pierre et Vladimir Claude Fišera (1977), *Prague : la révolution des conseils ouvriers,* Paris, Seghers/Laffont.

Fišera, Vladimir Claude (1978), « Conseils ouvriers et autogestion en Europe de l'Est, 1956-1969 », dans Pierre Kende et Kristof Pomian (dir.) (1978), *1956 Varsovie Budapest,* Paris, Le Seuil.

Minguet, Simonne (1997), *Mes années Caudron,* Paris, Syllepse.

Pannekoek, Anton (1975), *Les conseils ouvriers,* Paris, Bélibaste.

Raptis, Michel (1977), « Sur l'importance internationale de la révolution hongroise », *Autogestion et Socialisme,* n° 37-38.

Sarotte, Élise (2010), *The Struggle to Create Post-Cold-War Europe,* Princeton, Princeton University Press.

Turek, Otakar, « Siková reforma po 40 letech » (« La réforme de Sik quarante ans après »), Prague, *Listy,* n° 1.

Waiss, Oscar (1980), « L'attraction actuelle de la conception de l'autogestion », *Tribune internationale,* « Le socialisme dans le monde », Belgrade, Cavtat.

1. Voir ses articles dans la revue *Autogestion et Socialisme* dans les années 1970 et son dernier éditorial, « Le temps des confusions » dans *Le Messager boiteux,* Strasbourg, 1997, p. 1.

HONGRIE

(1956)

Conseils ouvriers à Budapest

Ferenc Töke

Octobre 1956 : en six jours les conseils ouvriers vont naître et chercher à se fédérer dans tous le pays. Ils n'en auront pas le temps, à l'exception du Grand Budapest où ils deviennent la représentation «légitime» des travailleurs, prenant en charge la gestion du mouvement, l'approvisionnement et l'organisation de la lutte militaire. Nous publions un document intitulé «Ce que furent les conseils ouvriers hongrois», dont l'auteur, Ferenc Töke, a été membre de la direction d'un conseil d'usine et vice-président du Conseil central ouvrier du Grand Budapest. Son témoignage permet à la fois de comprendre le déroulement de la révolution et le fonctionnement des conseils ouvriers.

21-27 octobre

À la suite de la révolte polonaise, des meetings ont lieu dans les universités hongroises où des résolutions sont votées réclamant l'égalité entre la Hongrie et la Russie, la publication des traités économiques, l'autonomie ouvrière, le retour de Nagy au gouvernement.

Plus de 100 000 personnes se rassemblent en fin de journée devant le Parlement pour réclamer la démocratie et le retour d'Imre Nagy, ancien Premier ministre, exclu du Parti communiste hongrois en juillet. Au petit matin, la statue de Staline est abattue. La police politique ouvre le feu tandis que les forces hongroises fraternisent avec les manifestants. La grève débute dans les usines et les ouvriers se saisissent des dépôts d'armes de la milice et engagent le combat contre les troupes russes.

Le comité central du Parti communiste prend plusieurs décisions : il nomme Imre Nagy président du Conseil, demande l'aide des troupes russes stationnées près de la capitale pour rétablir l'ordre, et proclame l'état de siège et la loi martiale. Les premiers conseils ouvriers sont créés.

[…] Après les événements du 23 octobre, cessant de participer aux combats insurrectionnels, je me rendis à mon usine. C'était, je crois, le 25 octobre. Sur les 3 000 travailleurs de l'entreprise, quelque 800 étaient réunis au foyer culturel. Sur l'estrade avaient pris place le directeur, le secrétaire du parti, le président du comité d'usine et quelques autres fonctionnaires, c'est-à-dire les permanents. Dans la salle, les ouvriers. Les dirigeants essayaient de mettre sur pied un conseil ouvrier. En effet, le conseil national des syndicats venait de prendre une initiative, approuvée par le comité central du parti, en vertu de laquelle on devait former un conseil ouvrier dans chaque usine, afin que les travailleurs aient un droit de regard plus étendu sur la marche de l'entreprise. […] Mais les conseils ouvriers ont été formés dans un temps critique où rien ne pouvait être imposé aux ouvriers. […]

Les organes officiels tels que le secrétariat du parti, la direction de l'usine, etc., empêchèrent par tous les moyens la diffusion du contenu des débats qui animaient le pays. [Les ouvriers] protestèrent contre cette attitude.[…] Tout le monde était politiquement actif, car les ouvriers avaient l'espoir de trouver une issue à l'état intenable dans lequel était plongé le pays, pendant les dernières années.

C'est pourquoi, il était très intéressant de voir l'activité des ouvriers et leur réaction à la décision du conseil national des syndicats sur les conseils ouvriers. Ils ont donné un autre sens à cette décision, contraire aux désirs du parti et des syndicats. Bien entendu, la direction souhaitait imposer ses candidats. Mais les ouvriers ne l'entendaient pas de cette oreille et seuls furent élus les candidats présentés par eux. Ils avaient pris au sérieux la décision qui, en particulier, déclarait que les conseils doivent être fondés par les ouvriers, ces derniers doivent y jouer le rôle prépondérant. Devant la tournure des événements, les cadres dirigeants démissionnèrent de leur propre gré. Aucun d'eux, d'ailleurs, ne fut chassé de l'usine. Le directeur, arguant de sa qualification d'ajusteur-outilleur et du fait qu'il avait été employé en cette qualité, demanda à être reclassé dans sa spécialité. Les ouvriers y consentirent.

Le conseil ouvrier ainsi élu comprenait 25 membres environ. Chaque département de l'usine en avait élu deux ou trois. Ceux qui venaient des ateliers étaient tous des manuels, ceux qui représentaient les bureaux étaient des employés. Au total, 19 des membres du conseil étaient des manuels. […]

Le conseil fut chargé d'établir un cahier de revendications qui devait être approuvé par les ouvriers, puis transmis au gouvernement. Au nombre des revendications figuraient : le retrait des troupes soviétiques de Hongrie – donc l'indépendance du pays – et le maintien au pouvoir d'un gouvernement Imre Nagy auquel seuls participeraient ceux qui jouissaient de la confiance du peuple.

Je dois préciser que 50 % environ des membres du conseil ouvrier étaient des jeunes, de 23 à 28 ans. Ils avaient participé aux diverses actions révolutionnaires, aux manifestations, au déboulonnage de la statue de Staline, aux combats devant la Radio, etc. [...]

Les ouvriers de la capitale hongroise savaient qu'en Yougoslavie des conseils ouvriers étaient à la tête des usines. Puisque, dans ce pays, des ouvriers pouvaient se considérer comme les vrais propriétaires des usines[1], pourquoi, se disaient-ils, la chose ne serait-elle pas possible en Hongrie ? D'autre part, ils souhaitaient que ces conseils ouvriers soient vraiment faits à leur image. Et la création des conseils s'étendit progressivement de Budapest à tout le pays.

26-27-28-29-30-31 octobre

L'armée hongroise passe du côté des insurgés et fait distribuer des armes. Les conseils ouvriers se multiplient et prennent le pouvoir un peu partout dans le pays. Les premières délégations sont envoyées auprès du gouvernement Nagy qui s'efforce de faire déposer les armes. Celui-ci fait appel aux anciens partis démocratiques qui se reconstituent et dément avoir fait appel à l'armée russe. Les troupes russes se retirent de Budapest. Les conseils apportent un soutien critique à Imre Nagy.

Le 1er novembre, les conseils étaient partout en place et commençaient à fonctionner. En même temps, on commençait à relever de leurs fonctions les anciens dirigeants. Les ouvriers réclamaient la décentralisation industrielle, ce qui, sur le plan pratique, signifiait que l'usine deviendrait la propriété effective de ceux qui y travaillaient, mais qu'une part des bénéfices serait réservée à l'État.

Nous venions d'acquérir la conviction que le gouvernement était désormais maître de la situation. Nous décidâmes de [...] demander aux ouvriers de reprendre le travail. Nous lançâmes un appel à la radio les invitant à se retrouver devant leurs établis le 5 novembre. Cependant, dès le 2 et le 3, nombreux étaient les travailleurs qui s'étaient présentés

1. [▶ Loi fondamentale de 1950 sur la gestion par les collectifs de travail des entreprises d'État et des associations économiques supérieures].

pour aider à réparer les dégâts, car il y en avait eu. On avait l'impression qu'ils se rendaient compte qu'ils travaillaient maintenant pour eux. Quelques-uns me dirent que jusqu'ici tous les concours d'émulation avaient été organisés sous la contrainte. Mais si les événements suivaient le cours qu'ils venaient de prendre, eux-mêmes organiseraient l'émulation au travail et obtiendraient des rendements effectifs comme on n'en avait jamais vu.

Le samedi 3 novembre, les travailleurs de l'usine prirent la décision de reprendre le travail dès le lundi suivant. Nous avons désigné l'équipe dirigeante de chaque atelier, ordonné l'organisation du travail de façon à éviter les à-coups dans la production. [...] Nous avons voulu voir comment fonctionnait le mécanisme après avoir supprimé quelques postes considérés comme importants. Nous aurions ensuite la possibilité de rectifier les fautes de détail, de supprimer les bureaux hors proportion, d'évincer les mouchards et de pourvoir l'usine de cadres techniques qualifiés. Notre but fut donc de ne pas bouleverser la vie de l'usine du jour au lendemain mais d'assurer une transition calme et graduelle.

Dans leur mémorandum adressé au gouvernement, les ouvriers ont exprimé le désir de devenir propriétaires de l'usine ; ils voulaient la diriger comme étant la leur et la maintenir en bon état. Le conseil ouvrier ne pouvait prendre aucune mesure irréfléchie, car il devait immédiatement en répondre devant les travailleurs. Le conseil fut constitué de telle manière que, sauf son président et son secrétaire, il ne comportait aucun permanent. Chacun de ses membres devait participer à la production et, après le travail, assurer le fonctionnement du conseil, tenir les réunions, etc. Les membres du conseil devaient rendre compte, chaque jour, des événements politiques, des affaires de l'usine et de leur propre travail[1].

4 novembre

> Les Russes investissent Budapest. Kádár annonce qu'il a pris la tête d'un gouvernement ouvrier et paysan soutenu par l'URSS. Reprise des combats dans tout le pays. Imre Nagy se réfugie à l'ambassade yougoslave. Grève générale.

Le 4 novembre au matin, nous fûmes réveillés par la canonnade soviétique. La deuxième intervention soviétique allait bouleverser tous nos plans. Du coup, les ouvriers des usines se mirent en grève : nous avions convenu en effet que si [besoin était], la grève serait poursuivie

1. [▶ Guerre civile en France (La)].

sans qu'on ait besoin de prendre une nouvelle décision à ce sujet. Les ouvriers se servaient maintenant de la seule arme dont ils disposaient contre le gouvernement Kádár imposé par les Russes, comme ils avaient utilisé la grève contre le gouvernement Nagy lui-même tant qu'ils avaient eu l'impression que la situation confuse du pays le justifiait. [...]

Chez nous, à l'usine d'Appareillage téléphonique, les aspirations se sont précisées dès la première séance du conseil ouvrier. Elles s'opposaient radicalement aux intentions du gouvernement. Celui-ci voulait en effet que les conseils ouvriers se cantonnent dans des fonctions purement économiques. Alors que les conseils ouvriers, eux, réclamaient en plus un rôle politique, au moins tant que les ouvriers ne disposeraient pas d'une représentation politique proprement dite. C'est pourquoi, notre projet de programme contenait également des revendications politiques. Ce projet a pris naissance de la manière suivante : au cours des réunions, les membres du conseil se faisaient les interprètes des revendications de leurs camarades, puis s'ouvrait un débat auquel les ouvriers pouvaient prendre part. Ensuite, on votait des résolutions. L'une d'entre elles stipulait qu'aucun des anciens propriétaires ne pourrait être rappelé, et que l'usine serait la propriété exclusive des ouvriers. [...]

Le syndicat seul aurait le privilège de l'organisation, mais il devrait être indépendant des partis. L'opinion générale voulait que les syndicats se forment dès que possible afin que les ouvriers disposent d'une organisation qui défende réellement leurs intérêts. En ce qui concerne le nouveau régime, d'une manière générale, notre projet de programme stipulait que la représentation politique est l'affaire des partis, les intérêts économiques celle des syndicats ; alors que la production appartient à la classe ouvrière entière représentée comme telle dans les conseils. En aucun cas, on ne tolérerait une tendance favorable au régime du parti unique.

D'une manière générale, les ouvriers désiraient que les partis ayant participé à la coalition gouvernementale entre 1945 et 1947 – c'est-à-dire ceux qui étaient favorables à l'instauration d'une société démocratique, par opposition à la société capitaliste – puissent prendre part aux élections. Tous ces partis étaient favorables à la réforme agraire, à une certaine gestion socialiste de l'industrie, au respect de la liberté et de la dignité humaine. Personne ne suggéra que les conseils ouvriers eux-mêmes pourraient être la représentation politique des ouvriers[1]. Ceux-ci se rendaient parfaitement compte que l'entreprise, en tant qu'employeur, ne pouvait représenter leurs intérêts politiques. Le trait

1. [▶ Décrets instituant des comités de gestion dans les entreprises agricoles vacantes].

le plus absurde du système qui venait d'être renversé n'était-il pas précisément que l'employeur fut en même temps le représentant des ouvriers ? Certes, comme je viens de le dire, le conseil ouvrier devait remplir certaines fonctions politiques, car il s'opposait à un régime et les ouvriers n'avaient pas d'autre représentation, mais dans l'esprit des travailleurs, c'était à titre provisoire.

À cet égard, il convient d'apporter certaines précisons. La situation ne fut pas la même pendant la révolution et après son écrasement.

Pendant la révolution, surtout après la clarification du rôle du gouvernement Imre Nagy, il ne fut pas question d'un rôle politique pour les conseils ouvriers. Il était entendu que ce rôle incombait aux différents partis politiques. Par contre, après le 4 novembre 1956, une tendance se dessina pour suggérer une fonction politique aux conseils ouvriers, pendant un temps indéfini. En effet, il n'existait dans le pays aucune autre organisation en laquelle les ouvriers puissent avoir confiance. Quoi qu'il en soit, aucune considération de parti ne joua lors de la création des conseils, seuls comptaient l'intérêt de l'usine, l'aptitude et les connaissances professionnelles. La solution des questions politiques résumées dans nos revendications revenait au gouvernement. Les ouvriers ne pensaient pas que cette tâche incombait aux conseils ouvriers mais ceux-ci devaient les transmettre au gouvernement et veiller à ce que les organes compétents les réalisent. [...]

12-13 novembre

Le comité d'Ujpest (banlieue de Budapest) lance un appel à la formation d'un conseil ouvrier central. Une délégation de plusieurs conseils ouvriers de Budapest est reçue par Kádár qui ne veut donner aux conseils qu'un pouvoir économique. La grève générale est totale depuis le 4 novembre.

Les ouvriers, en effet, constataient par eux-mêmes une désorganisation générale, l'état lamentable des usines que personne n'entretenait plus, sans parler de l'arrêt total de la production. On assista bientôt à des tentatives de coordination de l'activité des divers conseils. C'est ainsi que naquirent les premiers conseils d'arrondissement. [...] Comme les ouvriers étaient conscients de leur opposition au gouvernement, ils se rendaient compte que plus leur organisation serait vaste et plus elle aurait d'influence.

[...] Dans cette situation chaotique, une tâche urgente s'imposait : venir à l'aide de ceux – ils étaient des milliers et des milliers – qui étaient sans abri à la suite des destructions insensées opérées par les Russes. Un gros effort de coordination s'imposait ; les besoins se

faisaient d'heure en heure plus pressants. On envisagea de réunir dans une assemblée commune les conseils ouvriers des différents arrondissements de Budapest et ceux des plus grosses entreprises. Le conseil ouvrier d'Ujpest vota même une résolution dans ce sens.

[…] On décida de maintenir les résolutions précédemment votées, de ne pas reconnaître le gouvernement Kádár comme gouvernement légal du pays, et de poursuivre la grève tant que les troupes soviétiques stationneraient en Hongrie. Puis on a élu un délégué qui représenterait l'usine à la réunion des conseils ouvriers de l'arrondissement. […] Je fus élu. La réunion commune des conseils de l'arrondissement eut alors lieu. Elle se déroula dans notre usine, et je fus élu, une fois de plus. […]

Tous les délégués reconnurent la nécessité de créer un Conseil central ouvrier afin d'organiser les conseils d'arrondissement et des grandes usines […]. Sándor Bali, délégué de l'usine Beloïannis, déclara qu'il venait du Parlement où il avait participé à un entretien avec János Kádár, entretien auquel avaient également pris part les représentants des Aciéries hongroises, du combinat sidérurgique et métallurgique de Csepel, de la Raffinerie d'huile végétale de Csepel, etc. Lecture avait été donnée à Kádár des revendications ouvrières.

Je dois préciser que ces revendications ne différaient guère d'une usine, d'un arrondissement à l'autre : retrait des troupes soviétiques, élections au scrutin secret sur la base du système multipartis, formation d'un gouvernement démocratique, propriété réellement socialiste des usines (et nullement capitaliste), maintien des conseils ouvriers, rétablissement des syndicats indépendants, suppression des syndicats dits de « transmission » et aussi, je dois le souligner, respect du droit de grève, liberté de presse, de réunion, de religion, bref tous les grands objectifs de la révolution[1].

Dans toutes les assemblées qui avaient présidé à la rédaction de ces revendications, l'unanimité était telle qu'on eût dit que les délégués s'étaient entendus d'avance. Ce fut ainsi à cette première réunion du conseil central. Il y avait également des délégués de province ; de Györ, de Miskolc qui venaient pour discuter de l'unification de nos efforts. Lorsque Bali annonça que les revendications avaient été transmises à Kádár, l'approbation fut générale. Toutefois, on regretta aussitôt qu'elles ne lui aient pas été soumises au nom d'un organisme central, ce qui leur aurait donné plus de poids. De toute façon l'organisme centralisé dont la création était décidée commencerait à agir sur la base de ces revendications et dirigerait l'organisation, la propagande, etc.

1. [▶ Ce n'est pas seulement un printemps].

Bali rapporta aussi la réponse de Kádár : « Vous avez le droit, avait dit celui-ci, de ne pas reconnaître mon gouvernement, cela m'importe peu. Je suis soutenu par l'armée soviétique, vous êtes libres de faire ce que vous voulez. Si vous ne travaillez pas, c'est votre affaire. Ici, au Parlement, nous aurons toujours de quoi manger et de quoi nous éclairer. » Kádár avait refusé de recevoir plusieurs délégations porteuses de textes qui commençaient invariablement par ces mots : « Nous ne reconnaissons pas le gouvernement Kádár. » [...]

La résolution finale réclamait la création d'un Conseil central ouvrier du Grand Budapest. Les participants furent, pour la plupart, des anciens du mouvement ouvrier et aussi des jeunes. Plusieurs avaient participé au mouvement syndical et je les connaissais personnellement. J'avais confiance en eux et je savais leur honnêteté. Nous avons accepté ceux qui étaient proposés par eux et ainsi, mutuellement, la réunion pouvait vérifier les participants. C'est ainsi qu'une atmosphère de confiance fut créée, les interventions nous ont également aidés à nous connaître les uns et les autres. Il est vrai que chacun représentait certains arrondissements ou usines, mais dans ces occasions, la personnalité individuelle importe également. Nous avons constaté que les huit ou neuf plus grands arrondissements de la capitale étaient représentés par les délégués ouvriers dignes de confiance.

On prit la décision de descendre dans la salle de réunion d'Egyesült Izzò car beaucoup d'ouvriers groupés dans la rue s'intéressaient à la réunion et revendiquaient une information. Cette salle, grande comme un théâtre, était déjà archipleine. Une nouvelle réunion commença. Les délégués, environ quarante à cinquante, furent groupés dans une petite salle contiguë. Parmi eux, les envoyés des autres organisations, telles que l'Alliance des écrivains et le cercle Petöfi. En général, l'entente était bonne entre les organisations révolutionnaires mais ces deux dernières nous étaient les plus proches. On désignait des délégués chargés de parler à ce grand public ouvrier. [...]

La résolution finale adoptée ce jour-là reprenait la proposition [de] l'usine Beloïannis quant à la réintégration d'Imre Nagy au gouvernement. D'autre part, elle invitait toutes les usines de la capitale à se faire représenter au sein du Conseil central ouvrier du Grand Budapest, faute de quoi, on ne pourrait envisager la création d'un conseil national. [...]

15 novembre

L'armée russe multiplie les arrestations et les déportations. Arpád Balázs, président du Conseil du Grand Budapest est démis de ses

fonctions pour avoir interprété le mot d'ordre de reprise du travail comme une reconnaissance du gouvernement Kádár.

Partout, ce fut l'indignation car cela donna l'impression que le conseil central était complice avec Kádár. Nous avons immédiatement pensé que Balázs était l'homme de Kádár et qu'il employait le même système que Gérö qui, au début de la révolution, voulait opposer les ouvriers au gouvernement Nagy en lui faisant endosser la responsabilité de l'appel aux troupes soviétiques. [...]

La formation du Conseil central ouvrier du Grand Budapest ne nous satisfaisait pas entièrement. Elle devait être suivie de la création d'un conseil national. Si nous voulions négocier au nom de tous les ouvriers du pays, il fallait qu'ils soient représentés au sein d'un conseil. Tandis que le travail reprenait, des négociations se déroulaient au Parlement entre les représentants du conseil et du gouvernement. Pour Kádár, le fait d'être obligé de passer par le conseil pour que la vie économique renaisse, entraînait une énorme perte de prestige. [...]

Après la reprise du travail, un ouvrier du 14e arrondissement dit au conseil central qu'il savait bien le russe et proposa d'établir une liaison entre le Conseil central ouvrier du Grand Budapest et le commandement soviétique. Ainsi, des négociations directes seraient possibles. Nous nous décidâmes de profiter de l'occasion pour intervenir auprès des Russes en faveur de certains disparus dont nous pouvions donner les noms. Le commandement soviétique promit de faire des recherches. Désormais, la moitié du conseil allait négocier au Parlement, l'autre moitié au quartier général russe. Nous recevions régulièrement des noms de disparus, que nous transmettions aux Soviétiques ; deux ou trois jours plus tard les détenus étaient libérés.

19 novembre

Convocation des délégués des conseils de province à Budapest pour la constitution d'un conseil ouvrier national. En province, la grève est toujours totale.

C'est un lundi que nous informâmes Kádár de notre intention de former un conseil national ouvrier, et le mardi, une délégation porteuse de la même nouvelle se rendit auprès des Soviétiques. [...]

Je fus chargé de l'organisation du service d'ordre. Il était composé d'ouvriers des usines de Csepel. On indiqua à chaque usine le nombre de gars qu'elle devait fournir. Toute arme étant interdite à l'intérieur de la salle de réunion, tout le monde serait fouillé avant de pouvoir pénétrer dans le Palais des Sports. Des délégués de province devaient être présents. En raison des difficultés des communications, des étudiants des

facultés s'étaient offerts à les amener en camion. Chacun devait y mettre du sien, car le temps pressait. La réunion avait été fixée au 21 novembre.

21 novembre

L'armée d'invasion empêche la réunion des délégués des conseils.

Dès six heures du matin, les organisateurs étaient sur les lieux. Le quartier était parfaitement calme, et nous espérions que tout se passerait bien. À 8 heures précises commença un formidable défilé militaire soviétique. [...] Il y avait peut-être quatre cents blindés, prêts à tirer, de l'artillerie tractée, des soldats mitraillette au poing.

Le Palais des Sports fut cerné en un instant et toutes les rues adjacentes barrées. Devant ce déploiement de forces, les membres du Conseil central ouvrier du Grand Budapest, dont moi-même, se dirigèrent vers le siège du Syndicat des ouvriers du bâtiment qui se trouvait à proximité. Des camarades, toutefois, restèrent aux abords du Palais des Sports pour attendre les délégués des mines, de la sidérurgie et entreprises venues des quatre coins du pays [...]. Des élections démocratiques s'étaient préalablement déroulées dans tous ces centres. Chacun des délégués était muni d'une attestation officielle. [...]

Force nous fut d'essayer de gagner le siège provisoire du conseil du Grand Budapest, rue Akácfa. En principe, les délégués de province n'avaient pas le droit d'y pénétrer. Mais ils insistèrent, notamment les représentants des mineurs [...]. Impossible, disaient-ils, de négocier avec des gens comme Kádár. Voilà où menaient les négociations. On mobilisait des tanks pour nous attaquer. La grève seule pouvait être une réponse à ces gens-là. Nous invitâmes donc les délégués de province à venir avec nous pour expliquer notre position. [...]

Tout le monde se mit debout et Rácz répondit à l'officier. J'ai oublié de mentionner un incident qui s'est terminé par l'élection de Rácz à la présidence. Nous avions écarté Balázs pour le remplacer par Dévényi, pensant que cet ouvrier de Csepel représenterait bien notre conseil. Or, celui-ci se comporta d'une façon curieuse : au moment où nous devions aller négocier avec Kádár, il trouvait toujours une raison quelconque pour reculer l'entrevue [...]. Rácz, qui était très véhément, a alors bondi : «Je prie le président de démissionner. Nous n'avons pas besoin de gens veules.» Dévényi a démissionné sur-le-champ et nous avons unanimement élu Rácz, qui n'avait que 23 ans à ce moment-là, mais était très actif et combatif et d'une honnêteté sans faille. En même temps, nous avons chargé Kalocsai, un homme tempéré, et Bali d'assumer la vice-présidence.

Comme je disais, Rácz expliqua à l'officier de quoi il s'agissait en réalité et le pria de s'asseoir avec nous pour écouter nos discussions. Ce qu'il fit. Les mineurs parlèrent avec véhémence, nous traitant de canailles et de traîtres : « Si vous voulez travailler, faites-le, mais nous ne donnerons ni charbon, ni électricité, nous inonderons toutes les mines. » Les mineurs de Salgótarján, de Tatabánya, de Pécs étaient tous d'accord. La discussion continua. Brusquement l'officier sortit. Nous étions inquiets. Quelques minutes après, il revint seul, sans arme et déclara : « On m'avait dit que vous prépariez un complot fasciste. Maintenant, je suis convaincu que c'est une calomnie. J'ai renvoyé mes gars à l'Académie, mais permettez-moi d'assister à votre réunion constructive et très intéressante. » Nous l'avons applaudi spontanément. Tandis que les délégués de province nous attaquaient, nous essayions de leur faire entendre raison. [...]

Vers 21 heures, les délégués de province se rendirent à nos arguments et nous nous sentîmes en parfaite harmonie. On convint de ne pas insister pour la création d'un conseil national, afin de ne pas envenimer les choses : cette seule éventualité n'avait-elle pas suffi à mobiliser les tanks soviétiques ? Par contre, le Conseil central ouvrier du Grand Budapest, reconnu par les autorités, devait poursuivre ses activités. D'autre part, des contacts seraient établis entre la capitale et les centres de province, et toutes nos décisions leur seraient transmises par des agents de liaison ; ils pourraient ainsi décider s'ils acceptaient ou non nos résolutions. Pour chacune, d'ailleurs, on tiendrait compte de l'avis des agents de liaison. Ainsi, bien que notre organisme conservât jusqu'au bout le nom de Conseil central ouvrier du Grand Budapest, un conseil national fut tout de même créé dans la pratique, et de façon illégale. [...]

Une des revendications du Conseil central ouvrier était de disposer d'un journal. Le gouvernement la repoussa catégoriquement, préconisant à la place la diffusion radiophonique de communiqués rédigés par le conseil et supervisés par lui. [...] Nous avons donc pris la décision d'organiser [...] une commission de presse avec pour tâche la parution de notre journal. Nous étions sur le point de sortir un journal intitulé *Munkásujság* [Gazette ouvrière] qui fut saisi à l'imprimerie. Le numéro confisqué contenait des détails précis sur les négociations entre le gouvernement et les conseils ouvriers, et certaines déclarations, fidèlement retranscrites, des dirigeants au cours de ces négociations, tels ces mots de Kádár fort désinvoltes tant à l'égard de notre conseil que du peuple hongrois tout entier : « Peu me chaud que vous

me reconnaissez ou pas. 200 000 soldats soviétiques sont derrière moi. C'est moi qui commande en Hongrie.» Nous dûmes nous contenter de publier – cette fois avec l'approbation du gouvernement – une feuille ronéotypée. Chaque arrondissement en recevait un exemplaire qu'il tirait en autant d'exemplaires qu'il comptait d'usines ; à son tour, chaque usine en tirait un nombre d'exemplaires suffisant pour ses ouvriers. Mais le gouvernement trouva rapidement une réponse : les commandements soviétiques d'arrondissement saisirent, partout où c'était possible, les ronéos. Mais ce fut en vain. Nous avons distribué notre feuille par tous les moyens. Moi-même, par exemple, je suis allé à la réunion du conseil ouvrier de mon arrondissement (le 14e) où j'ai pu lire notre bulletin. Les participants prenaient des notes, puis le bulletin passait de main en main. Ce fut, à l'époque, le journal le plus lu de Budapest. Malheureusement, il fallait une bonne semaine pour qu'il parvienne à toucher ses lecteurs. Kádár et les siens le craignaient beaucoup plus qu'un journal des Croix-fléchées[1]. […]

Deux jours après l'histoire du journal, nous déclarâmes que nous ne reconnaissions ni le gouvernement Kádár, ni la légitimité de l'intervention soviétique. Nos interlocuteurs en eurent le souffle coupé. Nous les invitâmes alors à se rendre dans les usines pour demander leur opinion aux ouvriers. Ce qu'ils firent.

Dans mon usine, un officier soviétique se présenta. J'assistai à la scène. Comme préambule, il demanda aux ouvriers ce qu'ils voulaient le 23 octobre, le fascisme ou le socialisme ? «Le socialisme !» La réponse jaillit avec une telle force et une telle ampleur que les vitres en tremblèrent. Le mot fascisme, par contre, fut accueilli par une tempête de huées. L'officier demanda ensuite aux travailleurs de préciser leurs revendications, puis, sans mot dire, il gagna le bureau du secrétaire du conseil ouvrier et demanda à celui-ci s'il était d'accord avec les travailleurs. Devant sa réponse affirmative, l'officier déclara qu'il ne comprenait pas les divergences qui se manifestaient entre les ouvriers et Kádár puisque, manifestement, on voulait la même chose des deux côtés.

23 novembre

> Le Conseil central ouvrier décide que de 14 heures à 15 heures, personne ne sortira dans les rues de Budapest. Déploiement des troupes russes.

En réalité, les Russes savaient fort bien où le bât blessait, mais ils ne voulaient pas l'avouer. Nous avons proposé au commandement

1. Organisation nazie hongroise.

soviétique d'envoyer à nos réunions un officier de haut grade comme observateur afin d'étudier sur place nos revendications. Le 23 novembre, un mois après le début de la révolution, le Conseil central ouvrier tint séance. Y assistait, entre autres, un officier politique soviétique. [...] Les Russes présents dans la salle exigèrent que nous leur dévoilions le fond de notre pensée car ils subodoraient, disaient-ils, que quelque chose se préparait. Plusieurs délégués de province en profitèrent pour vider leur sac. Ils donnèrent des détails sur les débordements des soldats russes et les abus commis par les secrétaires du parti dans leur département. Ils racontèrent, par exemple, que les membres de la «poufaïka» gardaient toutes les routes du département de Borsod et que les délégués des conseils ouvriers avaient dû passer en fraude pour arriver à Budapest.

Nous avions aussi la preuve que des armes leur étaient envoyées clandestinement de Tchécoslovaquie. L'officier soviétique demanda le nom des orateurs, ceux-ci déclinèrent leur identité et les choses en restèrent là. Quelques minutes avant 14 heures, notre président se leva pour rendre compte de ce qui se passait en ville. Il rassura les camarades soviétiques ; il ne s'agissait que de la commémoration d'un événement sacré de notre histoire. Puis il nous invita à nous lever, à observer une minute de silence et à chanter ensuite l'hymne national. Les Soviétiques se levèrent, saluèrent militairement pendant que s'élevait notre chant national. Ils se comportèrent d'une façon tellement correcte que nous crûmes la fin de Kádár arrivée. Et j'ose dire que si cela avait dépendu d'eux, ils auraient marché avec nous. Les instructions qu'ils avaient reçues n'avaient pas prévu pareille occurrence. Ils furent visiblement très embarrassés.

Pendant ce temps, sur les grands boulevards et les principales artères de la ville, les forces soviétiques se déployaient avec une ampleur extraordinaire. Comme le dit plus tard un officier russe, ce qui leur paraissait impressionnant et redoutable, c'était le vide complet régnant autour d'eux. S'il y avait eu du monde dans les rues, ils se seraient sentis davantage en sécurité, car les Hongrois n'auraient pas ouvert le feu sur d'autres Hongrois.

Les officiers soviétiques nous rendirent visite quotidiennement, jusqu'aux environ du 30 novembre. Au bout de quelques jours, nous leur avons demandé ce qu'ils pensaient. Ils nous répondirent que c'était différent de ce qu'ils avaient imaginé. Ils voyaient des ouvriers de bon sens s'occuper des affaires réelles du pays. Mais comme ils n'étaient pas familiers avec ces affaires et ne comprenaient pas grand-chose aux problèmes hongrois, ils ne pouvaient pas prendre position. Par contre, ils trouvaient nos réunions très intéressantes et nous demandaient de

pouvoir continuer à y assister. Ce que nous leur avons accordé volontiers. Kádár et ses collègues savaient parfaitement que nous luttions sur deux fronts, contre eux et contre les Russes. Ils étaient fort ennuyés de nos contacts avec ces derniers. Ils nous demandèrent d'autoriser un délégué de leur gouvernement à assister à nos séances, comme nous le faisions pour les Russes. Kádár choisit un de ses collaborateurs immédiats, un certain Sándor, qui se montra très amical avec nous, ce qui ne l'empêcha pas de manœuvrer en sous-main.

4 décembre

Pour rendre hommage aux victimes de l'intervention russe du 4 novembre, les assemblées d'usines proposent d'organiser une manifestation dans Budapest. Le Conseil central propose que seules les femmes y participent.

[…] Nous avons aussi invité la population de Budapest à placer des bougies sur le bord des fenêtres, à la tombée de la nuit. Le 4 décembre, dès le matin, des ouvrières arrivèrent avec des fleurs à la main. Les rues adjacentes à la place des Héros furent bloquées par les détachements soviétiques. Les femmes contournèrent le bois qui se trouve derrière la place et organisèrent quand même la manifestation. Auparavant, nous nous étions rendus au Parlement pour annoncer au gouvernement notre résolution à commémorer le 4 novembre. À ce jour déjà, il y avait des policiers hongrois à côté des tanks soviétiques autour du Parlement. Il est caractéristique, cependant, que lorsque nous quittâmes le Parlement, l'un des policiers nous demanda : « Alors, qu'est-ce que vous avez pu faire ? Pourquoi négociez-vous avec ces gens ? Balayez-les ! » Tout le monde était avec nous, même parmi les forces extrêmement restreintes du gouvernement.

Évidemment, Kádár enragea en apprenant notre résolution. Le conseil central, dit-il, démontrait qu'il était à la remorque des forces contre-révolutionnaires et qu'il ne voulait pas collaborer avec le gouvernement pour le rétablissement de l'ordre. Cette attitude serait lourde de conséquences. C'est probablement à ce moment-là que Kádár décida d'organiser la pitoyable contre-manifestation du 6 décembre. Le gouvernement réagit immédiatement aussi en faisant disparaître les bougies des magasins ; on les retrouva cependant au marché noir, et le soir, toute la ville fut éclairée aux bougies, à l'exception de quelques rares appartements occupés, selon toute probabilité, par des fonctionnaires. Entretemps, l'homme de liaison du gouvernement vint assister à la réunion du conseil. Le gouvernement voulait s'y infiltrer pour que, lentement, cet homme devienne un commissaire, transformant le conseil en un

appendice du gouvernement. Mais celui-ci fut particulièrement gêné par les officiers soviétiques qui assistaient également à la réunion. Nous n'avons pas revu à notre réunion l'homme de liaison, Károly Sándor.

Peu de temps après, le commandant Grebennik fut démis de ses fonctions ; je suis persuadé que c'est à cause de l'entente que nous avions créée entre le conseil central et le commandement soviétique. Dans cette situation, de plus en plus aiguë, deux ou trois membres du conseil, qui jusque-là n'avaient pas ouvert la bouche et qui désiraient manifestement freiner notre action, intervinrent. À les entendre, nous avions créé une situation explosive, et nous n'aurions pas dû prendre ces résolutions même si les ouvriers des usines les voulaient. Nous avons eu l'impression qu'ils ne faisaient que répéter des consignes qu'on voulait faire pénétrer à l'intérieur du conseil. D'autres voix réclamèrent cependant une action plus énergique, une attitude plus ferme à l'égard du gouvernement, afin que celui-ci se sente assez menacé pour ne pas recourir aux représailles. [...]

9-11 décembre

> Une grève de 48 heures est décidée pour protester contre la répression qui frappe les membres des conseils ouvriers. Le gouvernement décide la dissolution du Conseil du Grand Budapest. Grève générale. Convoqués par Kádár «pour discuter», des délégués du Conseil quittent leurs usines et sont arrêtés au Parlement.

Pour nous allécher, les partisans [du vieux système stalinien] nous offrirent la dernière page de *Népakarat,* le journal du conseil des syndicats, pour y publier nos communiqués, sans pouvoir garantir que nos textes passeraient intégralement et sans modification. En fin de compte, aucun accord ne put être conclu : nos interlocuteurs restaient sur leurs positions, alors que nous réclamions des syndicats démocratiques et indépendants. Nous ne leur cachions pas que nous considérions les centrales existantes comme des succursales du parti, dont la tâche essentielle consistait à organiser des concours d'émulation et qui, de ce fait, ne pouvaient représenter les véritables intérêts des ouvriers. Le seul accord fut de réviser en commun la loi sur les conseils ouvriers. [...]

Nous décidâmes d'autre part de lancer un appel aux syndicats libres du monde entier pour que les travailleurs d'Occident organisent une manifestation de solidarité. Nous avons aussi décidé de ne pas procéder à la création d'un conseil national, car c'eût été fournir à Kádár un prétexte commode pour dissoudre le Conseil central ouvrier du Grand Budapest. Nous avons alors opté pour une grève de 48 heures qui serait

annoncée le lundi suivant par le conseil de chaque entreprise. La grève elle-même se déroulerait mardi 10 et mercredi 11 décembre. [...]

Nous avions nettement l'impression que le gouvernement Kádár se préparait à frapper un grand coup pour nous écraser. Nous avons tenté une ultime démarche auprès des Russes car nous avions l'impression que Kádár et les siens n'essayaient pas seulement de nous duper, mais qu'ils voulaient aussi donner le change aux Soviétiques. En tant que représentants de la classe ouvrière hongroise, il était de notre devoir, pensions-nous, de mettre les occupants au courant de la véritable situation. La tension montait et les événements prenaient mauvaise tournure du fait de certaines forces conservatrices [...] qui s'opposaient à toute solution de bon sens. Une résolution fut votée qui prévoyait la visite d'une délégation auprès du commandement soviétique de Budapest avec lequel nous étions toujours en contact, pour lui demander de faire savoir que nous demandions à être entendus par le gouvernement soviétique. [...]

En dépit de notre arrestation et des manœuvres du gouvernement, la grève fut un succès. En vain fit-on lire dans les usines un communiqué gouvernemental affirmant que l'appel du Conseil central ouvrier était illégal, puisqu'il venait d'être dissous. Les ouvriers ont écouté en silence, sans faire aucun commentaire, et sont rentrés chez eux. Le lendemain, ils ne sont pas venus travailler. La grève fut totale, paralysant la vie économique jusqu'aux transports eux-mêmes. C'est à grand-peine que le gouvernement, sous la protection de forces armées, put faire partir un ou deux tramways. Avec cette grève se terminait le chapitre le plus important, peut-être, de la révolution hongroise : l'action des conseils ouvriers cessait et le gouvernement entreprenait de mater la classe ouvrière[1].

Je voudrais dire encore quelques mots de l'organisation, des projets et de quelques événements du Conseil central ouvrier du Grand Budapest. La grande majorité des membres de ce conseil était constituée d'ouvriers qualifiés, mais nous comptions parmi nous quatre ou cinq ingénieurs. Parmi ces derniers, deux étaient des anciens ouvriers, comme moi et Karsai. Nous avions créé au total sept sections ou commissions, dont les dirigeants étaient en même temps vice-présidents du conseil. Ces commissions avaient pour tâche d'élaborer le programme des conseils ouvriers. [...] Nous pensions que, d'une manière générale, le rôle des conseils ouvriers serait de diriger la production, de prendre possession des usines pour le compte des ouvriers et de créer des conditions dans

1. [▶ Commune de Seattle (La)].

lesquelles il pourrait fonctionner indépendamment de toute autre organisation, qu'il s'agisse de gouvernement, de parti ou de syndicat. Nous espérions que le régime, une fois consolidé, pourrait instituer un système politique basé sur deux Chambres ; la première, législative, assumerait la direction politique du pays ; la seconde s'occuperait de l'économie et des intérêts de la classe ouvrière. Les membres de la deuxième Chambre seraient élus parmi les producteurs, c'est-à-dire parmi les membres des conseils ouvriers, sur la base d'élections démocratiques.

Notre intention n'était pas de prétendre, pour les conseils ouvriers, à un rôle politique. Nous pensions généralement que, de même qu'il fallait des spécialistes à la direction de l'économie, de même la direction politique devait être assumée par des experts. Nous tenions, par contre, à contrôler nous-mêmes tout ce qui nous concernait. [...] En discutant des questions d'organisation du Conseil central du Grand Budapest, nous évoquions aussi son avenir, et, selon nous, pour qu'il puisse remplir son rôle, à savoir la direction de la production, le capitalisme d'État, sous le contrôle du Parti communiste, devait disparaître. [...]

[Pour] les questions économiques, l'Assemblée devrait consulter le conseil des producteurs et obtenir son approbation. Selon nos conceptions, le pays avait besoin d'une nouvelle Constitution qui préciserait quels seraient les partis autorisés, dans quel esprit devrait travailler le gouvernement, et comment il assurerait le maintien d'une société socialiste. Le conseil des producteurs devrait fonctionner, bien entendu, selon les principes définis dans la nouvelle Constitution. Aux termes de la Constitution précédente, les problèmes économiques et politiques n'étaient pas séparés. [...] Selon nos conceptions, le conseil des

producteurs deviendrait un organisme dirigeant la vie économique du pays, les deux Chambres jouant chacune leur rôle propre, se complétant au lieu de s'opposer.

Bien que toutes nos idées sur ces points ne fussent pas définitives, nous les consignâmes dans un projet que, par la suite, la police devait exploiter contre nous. Il y était dit que le gouvernement serait l'émanation des deux Chambres [...]. Certains postes ne pourraient être attribués qu'à des spécialistes qualifiés, de l'une ou l'autre Chambre. Chacune des deux pourrait mettre en échec le gouvernement qui serait responsable devant chacune d'entre elles. Dans la Hongrie nouvelle et démocratique que nous imaginions, le législatif et l'exécutif devaient être rigoureusement séparés. Nous discutâmes aussi de la façon dont les bénéfices des usines, travaillant enfin d'une manière rentable, seraient répartis. Nous avions envisagé trois catégories de bénéficiaires : l'État, l'entreprise elle-même (réserves, équipement, roulement) et les travailleurs. Les modalités de la distribution de cette partie de ces bénéfices seraient définies chaque année par le conseil d'usine. Certains d'entre nous émirent des idées aujourd'hui assez répandues en Occident, d'un capitalisme «populaire» octroyant des actions aux travailleurs. Je ne puis dire comment les choses auraient évolué si nous avions pu mettre nos idées en pratique. Évidemment, nous avons voulu une planification bien que différente de celle qui existait sous Rákosi.

Nous vivions en pleine révolution et nous devions combattre. Certes, nous ne savions pas avec précision comment l'avenir se présenterait, mais nous avions tous le sentiment d'être dans la bonne voie. Dans la voie que devaient suivre les travailleurs, le pays tout entier, pour que s'épanouisse la société socialiste. Ce sont ces promesses d'avenir qu'ont écrasées les Russes et Kádár.

11-12 janvier 1957

Les ouvriers de Csepel en grève sont cernés par les chars russes.

Septembre

Dissolution des derniers conseils ouvriers. *Napzabadzag,* le journal du parti dénonce les conseils ouvriers comme étant une «création de la contre-révolution».

1957

Source

Ce récit a été publié pour la première fois dans *Socialisme ou Barbarie,* n° 21, 1957. La chronologie a été établie par Claude Kowal.

POLOGNE (1980-1981)

Affaire de tous les travailleurs (L')

Zbigniew Kowalewski

Les conquêtes de la grève nationale d'août 1980 ont ouvert une nouvelle phase de la lutte des travailleurs polonais décidés à prendre leurs affaires en main, Aujourd'hui, la contrerévolution est une réalité en Pologne. Le pouvoir bureaucratrique, plongé depuis des mois dans une crise sans précédent, use de ses dernières armes. Devant l'inertie de l'administration civile de l'État, qui avait perdu toute capacité à diriger le pays, et devant la décomposition des bases du POUP[1], le pouvoir a considéré que sa dernière planche de salut résidait dans son appareil militaire. L'état de guerre instauré par le général Jaruzelski contre la classe ouvrière et contre la société tout entière tente d'écraser la révolution ouvrière par des méthodes qui relèvent d'un véritable terrorisme d'État…

Ces derniers mois, l'incapacité de l'appareil d'État et du parti au pouvoir à satisfaire les besoins matériels les plus élémentaires est devenue évidente aux yeux de tous. Néanmoins, les travailleurs mettaient leurs espoirs dans la réforme économique fondée sur l'autogestion ouvrière qui devait entrer en vigueur à partir de janvier 1982, les libérant d'un strict contrôle de la bureaucratie centrale et leur permettant de prendre le pouvoir dans les entreprises. Le développement d'un contrôle social sur la politique économique et la perspective des premières élections libres aux parlements locaux, le printemps prochain, renforçaient ces espérances.

Au mois de novembre, l'abandon inattendu de la part du gouvernement de son propre projet de réforme économique et la décision

1. Parti ouvrier unifié polonais : parti communiste.

de concentrer encore plus le pouvoir économique entre les mains de l'appareil bureaucratique provoqua une grande tension sociale. Dans de nombreuses entreprises et certaines régions, les travailleurs de Solidarnosc commencèrent dès lors à se préparer à la grève active afin d'exercer un contrôle sur les moyens de production et de distribution, d'instaurer une véritable autogestion ouvrière et d'imposer une réforme économique par le bas, au travers d'un vaste mouvement de masse[1].

Simultanément, pour assurer l'autodéfense en vue de la prise en main des entreprises et de leur gestion par les travailleurs, Solidarnosc commença à préparer la mise en place de gardes ouvrières. La question de savoir qui devait détenir le pouvoir – une minorité privilégiée ou les masses laborieuses elles-mêmes – commença à être discutée au sein de Solidarnosc. Une situation directement révolutionnaire surgit dès lors en Pologne. C'est alors que la hiérarchie de l'armée polonaise décida de mener à terme les préparatifs du coup d'État pour imposer sa dictature. Préparatifs qui avaient commencé depuis un an mais auxquels, dirigeants de Solidarnosc, nous avions prêté une attention insuffisante[2].

Aujourd'hui, le recours aux baïonnettes supprime non seulement la possibilité d'un socialisme ouvrier et autogestionnaire auquel aspirent les syndicats libres et les masses laborieuses polonaises, mais également les droits élémentaires de l'homme, du citoyen et du travailleur.

La révolution polonaise, qui constitue l'une des expériences les plus avancées et les plus audacieuses au monde du point de vue de l'émancipation des travailleurs, court le péril de se voir écrasée. La classe ouvrière et le peuple polonais sont décidés à résister, mais ils ont besoin d'un appui unitaire et déterminé de la part des travailleurs du monde entier, et en premier lieu des puissantes organisations syndicales d'Europe occidentale. La défaite de Solidarnosc représenterait leur propre défaite [...].

Source

Le Monde, 17 décembre 1981.

1. [▶ Du contrôle ouvrier à l'autogestion].
2. [▶ Instructions en cas de grève générale].

Autogestion et Solidarnosc (L')

Bruno Della Sudda et Jean-Pierre Hardy

L'expérience polonaise (1980-1981) s'avère historiquement une des plus décisives en matière d'autogestion généralisée. Il est particulièrement significatif de l'universalité des aspirations à l'autogestion, conçue à la fois comme moyen et comme but, que ce formidable mouvement social se soit déroulé dans le cadre économique non-capitaliste d'un pays de l'Est.

L'histoire des pays de l'est européen intégrés au glacis soviétique aux lendemains de la seconde guerre mondiale montre que lorsque l'«expropriation du capitalisme» se résume au transfert à l'État de la propriété des moyens de production couplé à l'instauration d'un régime de parti unique dominé par sa bureaucratie, cela ne conduit pas au socialisme, mais en bloque au contraire la voie tout en conduisant inexorablement à la prolifération d'une bureaucratie omnipotente, inefficace, prédatrice et autoritaire qui, au travers de l'État «ouvrier», gère et étouffe la société dans son ensemble.

Extraordinairement riches dans maints domaines d'ordre théorique et pratique, les événements polonais ont permis d'entrevoir que la «république autogérée» était le contenu concret et unique du socialisme, de la société alternative, et que la «grève active» était le moyen d'y accéder. Cette expérience a illustré le caractère immédiat et transitoire du mot d'ordre de l'autogestion[1]. Dans l'introduction à l'édition française du programme de Solidarnosc, Jean-Yves Touvais note :

> Ce texte synthétise donc les idées fondamentales qui animaient le syndicat Solidarnosc et la majorité de la société polonaise. Il trace la perspective d'un système politique autogestionnaire et constitue, assurément, l'exposé le plus clair que l'on ait pu rencontrer dans une révolution depuis la Seconde Guerre mondiale.

Une longue tradition antibureaucratique

Lorsqu'éclate, en août 1980, la grève aux chantiers navals Lénine à Gdansk, conflit qui va aboutir à la création du syndicat libre et autogéré Solidarnosc, le mouvement ouvrier et démocratique polonais a derrière lui une longue tradition de lutte antibureaucratique. Nous en rappelons ici simplement quelques moments : soulèvement des ouvriers de Poznan du 28 juin 1956 suivi de l'«octobre polonais» au cours duquel

1. [▶ Problèmes théoriques de l'autogestion].

se développent des conseils ouvriers (auquel fait écho, la même année, la révolution hongroise) ; révoltes étudiantes de 1968 ; soulèvements dans les ports de la mer Baltique en 1970 ; grèves ouvrières d'Ursus et de Radom en 1976. Il n'est pas inutile non plus de rappeler qu'en 1944-1945, les travailleurs se sont emparés de nombreuses entreprises pour remettre en marche la production, « procédant à ce moment-là à une socialisation des entreprises avant leur nationalisation juridico-formelle », comme le rappelle Zbigniew Kowalewski (Kowalewski, 1982a).

Après l'échec des conseils ouvriers en 1956, les KSR (conférences d'autonomie ouvrière) sont reconnus mais deviendront vite des coquilles vides. En effet, la loi sur l'« autonomie ouvrière » de décembre 1958 neutralise les conseils ouvriers d'entreprise dans ces KSS où participent à la fois le conseil syndical d'entreprise et la section d'entreprise du parti au pouvoir.

L'adoption de l'autogestion par Solidarnosc n'allait donc pas de soi, cette notion étant utilisée par le pouvoir bureaucratique en place et figurant même dans la Constitution qui est modifiée après les événements de 1956. Pourtant, dès novembre 1980, le syndicat revendique une « autogestion authentique ».

Le KOR (Comité de défense des ouvriers), créé après les mouvements de grèves de 1976, regroupe une trentaine de membres dont d'anciens oppositionnels de gauche au sein du Parti, parmi lesquels Jacek Kuron auteur, au début de l'année 1965, avec Karol Modzelewsky de la « Lettre ouverte au POUP ». Le KOR devient un « laboratoire programmatique ». Avec son organe de presse, *Robotnik* (L'ouvrier), il organise des « universités volantes », dans un processus de type « éducation populaire ». Le KOR veut passer de la propriété d'État à la propriété sociale des moyens de production. Enfin, il insiste sur le rôle de la classe ouvrière dans la lutte antibureaucratique[1] et essaie de la prémunir contre le chauvinisme et le nationalisme. Il va se dissoudre formellement le 28 septembre 1981 dans la foulée du premier congrès de Solidarnosc estimant « son œuvre accomplie ». Avec plus de 10 millions d'adhérent es sur une population forte de 35 millions d'habitants, Solidarnosc est plus qu'un syndicat : c'est un mouvement politico-syndical et même politico-social qui organise toute la société.

Le programme autogestionnaire d'action de Solidarnosc

Les 11, 12 et 13 mai 1981, les délégués de 18 entreprises parmi les plus importantes du pays se réunissent à Nowa-Huta et adoptent un

1. [▶ De l'autogestion à la bureaucratie soviétique].

projet de «thèses pour l'autogestion des travailleurs» qui prévoient la mise en place d'une Chambre économique nationale issue des organes d'autogestion, un plan indicatif, des conseils de travailleurs élisant les dirigeants des entreprises (et non plus désignés par le parti au pouvoir et le gouvernement), la liberté pour les entreprises autogérées d'emprunter, d'investir, d'embaucher et de licencier.

Si le premier congrès de Solidarnosc adopte un programme syndical avancé (retraite après trente-cinq ans de travail avec âge de départ à 50 ans pour les femmes et 55 ans pour les hommes, trois ans de congés maternité, etc.)[1], il se prononce pour l'autogestion des entreprises et des pouvoirs locaux comme seule réponse à la catastrophe économique. Très rapidement, dix-sept coordinations régionales du syndicat ont lancé un projet de Fédération nationale de l'autogestion afin de mettre en place les conditions «permettant la création d'un modèle autogestionnaire de l'économie et de l'État» (Kowalewski, 1982b).

Le préambule du programme donne bien le sens de l'avancée du mouvement polonais articulant au travers de l'autogestion les revendications immédiates, les objectifs, le projet et les moyens de lutte :

> La situation actuelle du pays nécessite un programme différencié. D'une part, il faut un programme pour des actions immédiates, indispensables pour traverser la difficile période de l'hiver. D'autre part et simultanément, il faut un programme de réforme économique, qu'on ne peut pas différer, un programme de politique sociale et de reconstruction de la vie publique – un programme qui est le chemin vers une république autogérée.

Alors que le pays vit dans la pénurie et la désorganisation, Solidarnosc se porte candidat à l'organisation des secours, de l'entraide mais aussi à celle de la production et de la distribution des biens nécessaires à la population. Le syndicat annonce ainsi qu'il est prêt à «aider» les organismes d'État défaillants en se substituant à eux :

> Dans l'état de notre économie, l'hiver qui approche peut être un danger pour la population, il est à craindre que le pouvoir ne soit pas en état de faire face à ce danger. Il faudra organiser une aide sociale. [La] direction du syndicat demandera au gouvernement la communication du programme gouvernemental pour cet hiver [...] ; c) les organisations des travailleurs et leurs commissions d'entreprise doivent : veiller à l'exploitation des produits industriels et surtout des produits alimentaires, fabriqués pendant les samedis libres, ce qui

1. Ce programme ne doit cependant pas être pris comme un texte sacré de la première ligne à la dernière. L'influence de l'Église polonaise est ainsi sensible dans les thèses sur la politique éducative et la famille.

> constitue une production supplémentaire ; se concerter au sujet de la répartition de ces produits et les diriger vers les endroits les plus démunis ; adapter la production aux restrictions de consommation d'énergie et s'entendre à ce sujet avec les pouvoirs régionaux du syndicat. [...] Le syndicat doit organiser des services régionaux de secours d'hiver, au plan local et dans les entreprises. Leur tâche doit être : de veiller [...] à l'approvisionnement en nourriture et charbon, des personnes particulièrement vulnérables ; d'organiser des équipes chargées de réparer les détériorations des logements de ces personnes et les protéger des effets de l'hiver ; d'utiliser les moyens de transport de l'entreprise pour le ramassage scolaire, pour faire venir le médecin, etc. ; d'aider la population urbaine à l'approvisionnement en pommes de terre, légumes et fruits. [...] Les services de secours des entreprises devront participer à la résolution des difficultés d'approvisionnement, en agissant solidairement dans le cadre du district et de la région.

Dès octobre, le syndicat met en pratique le « contrôle syndical sur le système de rationnement et sur la distribution des biens de consommation », affirmant : « C'est au syndicat que revient la tâche de contrôler les installations, le fonctionnement des machines et l'organisation du travail. »

La direction du syndicat lance un avertissement au gouvernement : « Le syndicat serait obligé de préparer et d'entreprendre une grève active dans des secteurs déterminés de l'économie », s'il se montre incapable d'améliorer l'approvisionnement de la population et s'il continue à s'opposer au contrôle social sur l'économie. Dans le même temps, alors que les coordinations régionales de l'autogestion qui se mettent en place se limitent souvent à aider les organes d'autogestion à se développer – « elles n'en sont pas encore au stade du contrôle social sur l'économie » (Kowalewski, 1982b) –, des initiatives vont dans ce sens. Par exemple, en Haute-Silésie. Alors que les autorités veulent augmenter la production des houillères (primes, augmentation et intensification du temps de travail) pour faire face à la crise énergétique, la coordination régionale élabore un projet alternatif reposant sur d'autres critères. « La seule perspective, c'est d'imposer le contrôle social sur la production. Et le seul moyen efficace dont nous disposons aujourd'hui pour ce faire, c'est la grève active. C'est une forme d'action qui nous permet d'exercer le contrôle sur tout le processus, depuis la production dans l'entreprise jusqu'à l'arrivée du produit chez le destinataire », déclare le président de la mine Manifest Lipcowy (Kowalewksi, 1982b).

Grève active pour transformer le système et briser la *nomenklatura*

La première thèse donne quant à elle l'objectif de transformation du système :

> Nous demandons l'introduction, à tous les niveaux de direction, d'une réforme démocratique et d'autogestion qui permettra au nouveau système économique et social de réunir le plan, l'autonomie et le marché.

Réclamant la suppression de la machine politico-économique du parti unique, le congrès trace le type de propriété sociale auquel il aspire :

> Il faut bâtir une nouvelle structure économique. Dans l'organisation de l'économie, l'unité de base sera une entreprise sociale, gérée par une équipe, représentée par un conseil des travailleurs et dirigée par un directeur nommé après concours par le conseil, et révocable par le même conseil. L'entreprise sociale disposera du bien national qui lui sera confié, dans l'intérêt de la société et de l'équipe elle-même. Elle appliquera dans sa gestion le calcul économique. L'État pourra influencer l'action de l'entreprise par des règlements et des moyens économiques – prix, impôts, taux du crédit, cours des monnaies étrangères, etc. Il faut abolir les barrières bureaucratiques qui rendent impossible le fonctionnement du marché. Les organes centraux de l'administration économique ne doivent pas imposer aux entreprises les limites de leur activité ni leur indiquer leurs fournisseurs et leurs acheteurs. [...] Les associations de consommateurs et la loi antimonopole devront veiller à ce que les entreprises ne se taillent pas une situation privilégiée sur le marché. Une loi doit protéger les droits des consommateurs. Le rapport entre l'offre et la demande doit déterminer les prix. La réforme doit socialiser la planification. Le plan central doit refléter les aspirations de la société et être librement accepté. Les débats publics sont donc indispensables. Il doit être possible de présenter des plans de toute nature et aussi des plans élaborés à l'initiative des organisations sociales ou civiques. L'accès à une information économique exhaustive est donc indispensable, et exige un contrôle social sur le Bureau central de la statistique.

La république autogérée

Les thèses 20, 21 et 22 permettent au syndicat de développer sa vision de l'organisation politico-sociale de la République :

> Le système qui lie le pouvoir politique au pouvoir économique, basé sur l'ingérence permanente du parti dans le fonctionnement des entreprises, constitue la raison principale de la crise actuelle de notre économie. C'est aussi la raison du manque d'égalité dans la

> promotion professionnelle. Le principe dit de la *nomenklatura* rend impossible toute politique rationnelle de la promotion des cadres et fait des millions de travailleurs qui ne sont pas au parti, des citoyens de deuxième catégorie. La seule solution pour changer cette situation est la création de comités autogestionnaires de travailleurs qui donneraient le vrai pouvoir de décision aux personnels des entreprises. Notre syndicat demande la restauration du principe de l'autogestion dans les coopératives. Il est indispensable de voter une nouvelle loi protégeant les coopératives contre l'ingérence de l'administration d'État[1].

Réfléchissant au système électoral, à l'organisation d'ensemble du pays permettant l'expression des intérêts de la population, des régions et des ensembles économiques, les délégués au congrès annoncent qu'une proposition sera rendue publique et proposée à la Diète (le Parlement) à la fin de l'année 1981 :

> Les organes régionaux d'autogestion doivent avoir le droit de décider de l'ensemble des affaires régionales. Ils pourront être soumis au contrôle de l'administration de l'État [...]. Ce contrôle se limitera aux examens de l'activité menée par ces organes pour statuer si elle est conforme à la loi. [...] Les organes régionaux d'autogestion doivent avoir le droit de mener une activité économique.

Point d'orgue, Solidarnosc demande qu'une deuxième Chambre parlementaire, une « Chambre d'autogestion » soit mise en place. Celle-ci aurait pour vocation d'établir un plan stratégique de développement économique et social et serait élue par « les organes d'autogestion des travailleurs, les fédérations de consommateurs, les associations scientifico-techniques, les mouvements écologistes, les syndicats ». Après avoir formulé l'exigence du « droit d'initiative législative » pour les syndicats, la 22e thèse affirme :

> Les organismes et les structures de l'autogestion doivent être représentés auprès de la plus haute instance du pouvoir d'État. [...] Nous estimons utile d'examiner la nécessité de créer un organisme d'autogestion au plus haut niveau du pouvoir d'État. Il aura pour tâche de contrôler la réalisation du programme de réformes économiques et les activités des organismes autogestionnaires régionaux.

En conclusion, Solidarnosc encourage « toute initiative des organismes autogestionnaires tendant à résoudre les problèmes liés à la crise économique ».

1. [▶ République autogérée].

« Une révolution qui ne veut pas prendre le pouvoir »

Au moment où se déroule ce premier congrès, la majorité de Solidarnosc est à la recherche d'un compromis avec le POUP afin d'éviter une intervention militaire russe qui, comme en 1968 en Tchécoslovaquie, ne pourrait être que suivie d'une période de « normalisation ». Ce compromis consiste à laisser au Parti le pouvoir politique central tout en lui retirant le pouvoir économique et les pouvoirs locaux. Il s'agit pour certains de « faire cuire le cochon sans qu'il s'en aperçoive[1] ».

Afin de prendre de vitesse le mouvement et de canaliser la révolution autogestionnaire avant la deuxième session du congrès, la Diète adopte deux lois. La première concerne les entreprises d'État et la seconde a pour objet l'autogestion de ces entreprises. Dans l'esprit du pouvoir, ce sont toujours les directeurs qui dirigent les entreprises d'État alors que Solidarnosc affirme qu'elles doivent être dirigées par les organes d'autogestion, le directeur n'étant là que pour exécuter leurs décisions. Ainsi, partout où le syndicat et le conseil ouvrier estiment que le rapport de forces rend possible l'application des textes du congrès, ce n'est pas la loi qui est mise en œuvre mais la position de Solidarnosc.

Le syndicat ayant décidé de ne pas rejeter ces lois, mais de soumettre à référendum les points de divergences entre lesdites lois et son programme, il est cependant très vite apparu que « le pouvoir entendait ignorer la résolution du congrès du syndicat exigeant que dans la quasi-totalité des entreprises les directeurs soient élus par les conseils de travailleurs » (Kowalewski 1982b). Le projet du gouvernement excluait de ce droit les entreprises clés. En clair, ajoute Zbigniew Kowalewski, « la lutte pour briser la *nomenklatura* du parti ne faisait que commencer ». À Lodz, il est décidé de « passer à l'action qui devait priver la bureaucratie de son pouvoir économique et instaurer un système d'autogestion ouvrière par des voies révolutionnaires. Il était prévu que la première grève active du pays commencerait dans notre région le 21 décembre, c'est-à-dire que la classe ouvrière prendrait en main le contrôle de la production et de la distribution. Parallèlement, des gardes ouvrières devaient être mises en place dans les entreprises », raconte Zbigniew Kowalewski, membre du présidium du comité régional de Solidarnosc de cette région[2].

En outre, on commença à étudier la question des priorités sociales et des principes rationnels de la distribution de l'énergie pour l'industrie.

1. Il n'entre pas dans le cadre de cet article d'exposer les discussions et les conflits qui opposent les différentes ailes de Solidarnosc.
2. [▶ Pour l'autogestion généralisée].

Le syndicat se préparait à prendre le contrôle du système énergétique de la région. C'était un élément important de la préparation de la grève active régionale.

Le 23 octobre 1981, la commission nationale de Solidarnosc recommande à tous les syndicats de se préparer à la grève active :

> La grève active, c'est la reprise en mains de la production sous le contrôle des comités de grève, selon un plan élaboré par les travailleurs eux-mêmes et en fonction des besoins sociaux (Kowalewski, 1982b).

Rappelons que la révolution polonaise est à ce moment parvenue au stade de la substitution du pouvoir autogestionnaire à celui du parti-État : la moitié des entreprises sont en autogestion à la veille du coup d'État militaire.

Le mouvement social connaît alors une différenciation des diverses formes d'organisation : affirmation des comités d'autogestion distincts des structures du syndicat, développement de clubs et d'organisations politiques commençant à élaborer des programmes alternatifs dont la plupart se basent sur l'autogestion. Ces diverses formes d'organisation ne prétendent pas imposer des relations hiérarchiques entre elles, bien au contraire, puisque les propositions sont toutes discutées dans le cadre du véritable « front unique social et politique » réalisé de fait par Solidarnosc.

La question du pouvoir politique à l'échelle de la société tout entière, différée pendant l'été et l'autonome 1981, bien qu'elle divise Solidarnosc, est pourtant bel et bien posée. Le coup d'État d'une junte militaire emmenée par le général Jaruzelski (le POUP disparaissant derrière l'armée) avec le soutien de l'URSS a pour but de briser l'élan révolutionnaire que cette dynamique autogestionnaire entraîne.

L'héritage de Solidarnosc

La courte expérience polonaise emmenée par Solidarnosc (août 1980-décembre 1981) offre aux mouvements d'émancipation à la recherche d'une alternative au capitalisme donnant les moyens de ne pas retomber dans les échecs bureaucratiques des différentes tentatives socialistes du 20e siècle, des repères et des débats féconds.

Solidarnosc apporte, par exemple, une réflexion sur l'articulation entre plan et marché, et, en matière institutionnelle, propose d'articuler et de concilier démocratie directe, suffrage universel et démocratie représentative avec la proposition de la mise en place d'une double chambre. Le débat sur la composition et le mode d'élection des deux chambres – une chambre « politique » relevant de la démocratie

représentative classique élue au suffrage universel, une chambre d'« autogestion » et des « producteurs » issue des délégués des conseils ouvriers et des associations de consommateurs – a été tué avec le coup d'État militaire du 13 décembre 1981.

Il nous faut reprendre les propositions programmatiques mises en avant : pluripartisme dans l'élection de la chambre « politique » (partis du mouvement ouvrier, comme « partis bourgeois », et aujourd'hui nouvelles forces politiques, expression des mouvements sociaux et des mobilisations citoyennes, etc.) ; suffrage universel à la proportionnelle ; révocabilité des délégués – hier des conseils ouvriers, aujourd'hui des conseils et forums citoyens ; non-cumul des mandats et durée limitée des mandats ; élection des directions des entreprises (candidatures libres, listes d'aptitude…) ; participation des conseils d'entreprise à l'élaboration du plan stratégique ; mises en œuvre du plan (appels à projets auxquels pourraient concourir des entreprises existantes, des entreprises à reconvertir où de nouvelles entreprises à créer *ex nihilo*) ; désignation des représentants des consommateurs et des écologistes (élections, désignation cooptation par des associations dont la réelle représentativité doit pouvoir être vérifiée) ; rôle et place des conseils d'experts, à la lumière aujourd'hui d'une expertise d'un nouveau type (expertise citoyenne).

Au niveau de l'entreprise, Solidarnosc pose la question de l'efficience économique à atteindre pour, d'une part, mettre fin à la gabegie bureaucratique et, d'autre part, supplanter la gestion capitaliste. Ceci l'amène à proposer, dans des proportions non définies, un partage de la plus-value produite par une entreprise autogérée entre les salaires directs à ses salariés, les salaires indirects (couverture sociale complémentaire), l'investissement dans l'entreprise, les versements d'impôts et taxes au profit d'autres entreprises structurellement non rentables (fonds de solidarité et fonds d'investissement) et pour le financement des besoins sociaux de tous les citoyens de la république autogérée.

Contre une vision idyllique de la gestion du pouvoir sans nouvelles contradictions après la prise du pouvoir, Solidarnosc insiste sur l'absence d'homologie d'intérêts entre les travailleurs de certaines entreprises ou de certains services publics et leurs consommateurs ou leurs usagers. Il faut donc organiser les arbitrages démocratiques des désaccords, soumettre au vote (référendum) des projets économiques et sociaux opposés (démocratie de projet).

Solidarnosc n'a pas exclu l'instillation de formes de concurrence entre entreprises pour les obliger à mieux répondre à la demande des usagers et des consommateurs. Son programme vise d'ailleurs à permettre aux entreprises autogérées de licencier en cas de besoin

sans que la problématique de la reconversion des personnels et des entreprises défaillantes soit réellement et explicitement abordée dans ce même programme[1].

Les abus de pouvoirs bureaucratiques amènent le syndicat à avoir des exigences en matière de formalisations juridiques des pouvoirs et des contre-pouvoirs, les thèses de son programme insistent sur la nécessaire séparation des pouvoirs et sur l'indépendance de la justice.

Le rôle et la fonction du droit avaient toujours été négligés par le mouvement ouvrier y compris son extrême gauche. Le «droit bourgeois» comme instrument de domination était dénoncé à juste titre, mais en négligeant l'importance d'une formalisation et d'une institutionnalisation des nouveaux droits conquis et des moyens de recours pour garantir leur effectivité. La négligence de l'importance du droit avait commencé à être corrigée au cours de la révolution au Nicaragua (1979). Les sandinistes avaient surpris nombre de leurs soutiens par leur volonté de formaliser juridiquement les nouveaux pouvoirs et de ne pas laisser leur exercice et leur contrôle au seul dynamisme des nouvelles instances de pouvoir populaire (les comités de défense sandinistes conçus sur le modèle des comités de défense de la Révolution cubaine), volontarisme qui pouvait vite s'épuiser ou être monopolisé par de «nouvelles élites» non représentatives.

L'évolution droitière ultérieure de Solidarnosc et la restauration capitaliste des années 1990, contribuera malheureusement à effacer l'extraordinaire acquis autogestionnaire de la Révolution polonaise dans les consciences collectives.

avril 2010

Pour en savoir plus

Solidarnosc (1982), *Programme. La république autogestionnaire,* Collectif national «Solidarité avec Solidarnosc», supplément à *L'Alternative,* n° 14, Paris.

Kowalewski, Zbigniew (1982a), «Dialogue avec Adrien Corti et Michel Fiant», *Mise à jour,* n° 1, 4e trimestre.

Kowalewski, Zbigniew (1982b), «Solidarnosc pour le pouvoir aux travailleurs», *Inprecor,* n° 119, 22 février.

L'Alternative, «Revue pour les droits démocratiques en Europe de l'Est», Paris, François Maspero.

Potel, Jean-Yves (2006), *Scènes de grèves en Pologne,* Lausanne, Noir et Blanc.

1. [▶ Loi sur le travail associé (La)].

Contre-plan ouvrier à la Compagnie aérienne polonaise LOT (Un)

Guy Barbin

Le syndicat Solidarnosc a été créé à LOT en septembre 1980, dans la foulée des accords de Gdansk. La première épreuve de force avec le pouvoir politique a suivi de près la création du syndicat. Les travailleurs de la LOT ont tout simplement décidé de limoger leur directeur jugé incapable (un militaire). Le premier affrontement s'est soldé par un succès, le gouvernement a tenté en vain d'imposer un nouveau directeur (toujours un militaire) auquel les travailleurs opposaient leur propre candidat, ce qui a entraîné le conflit de juillet 1981 [...].

Loin de se limiter à un simple changement de directeur, les salariés de la LOT en sont venus à tenter de prendre directement leurs affaires en main. Cela pour deux raisons : tout d'abord, en réponse aux critiques du gouvernement accusant Solidarnosc de ruiner le pays, il était nécessaire de s'approprier les données économiques afin d'étudier des solutions nouvelles capables de répondre à la crise ; ensuite, premières victimes de la mauvaise gestion, les travailleurs étaient en permanence témoins des absurdités de la gestion bureaucratique auxquelles eux seuls étaient capables de remédier[1].

Ils ont donc créé une [...] sorte de commission économique et, forts de leurs analyses et de leur constat, ils ont proposé de nouvelles orientations :

> **Nous sommes intervenus publiquement pour dire que le personnel avait décidé que la compagnie s'oriente vers l'achat d'appareils américains ou français plus sûrs, plus fiables, plus confortables et beaucoup plus économiques que les avions soviétiques. Avec l'économie ainsi réalisée, au bout de quelques années sur l'ensemble de la flotte, nous pourrions nous payer un appareil[2].**

Il va de soi que ces propositions se sont heurtées au pouvoir : « Nous sommes obligés d'acheter aux Soviétiques, si nous achetons des avions américains, et qu'il y ait la guerre, les États-Unis cesseront de nous approvisionner en pièces »... a rétorqué le ministre des transports. Bien

1. [▶ Contre-plans ouvriers alternatifs].
2. Les citations sont extraites d'interviews réalisées à Varsovie par Guy Barbin, alors militant CFDT à Air France, et de discussions avec Andrej Mowczan au siège de LOT à Paris en juillet 1981.

sûr, compte tenu des «alliances» de la Pologne, il fallut renoncer à changer de fournisseur d'avions. Pourtant, ce n'est pas par antisoviétisme que les travailleurs de LOT réagissent ainsi :

> Une fois, en plein vol, une porte de visite s'est détachée sur un Illyouchine. Il fallait remplacer la porte mais nous n'avions plus en stock les fixations. Nous avons envoyé un télex en URSS d'urgence. Ils n'avaient pas la pièce. Le directeur en personne s'est rendu en URSS où il a «fait» plusieurs usines pour trouver les quelques pièces ! Alors maintenant, nous préférons fabriquer les pièces quand cela est possible. Nos ateliers de révision se transforment en ateliers de fabrication.

C'est donc à partir de problèmes concrets, quotidiens, que les travailleurs de LOT en sont venus à [...] rechercher le moyen de mieux faire fonctionner l'entreprise, à la réorganiser sur de nouvelles bases.

Mise en place de structures d'autogestion

Comment réorganiser l'entreprise pour permettre aux travailleurs de prendre leurs affaires en mains, sans remettre en cause l'équilibre précaire réalisé avec le pouvoir ?

> Nous avons décidé de mettre en place un directoire, qui, lui, proposait le nouveau directeur et contrôlait son action. Le directoire était composé de trois parties : la moitié élue à bulletin secret directement par les ouvriers. Le quart, désigné par le gouvernement et chargé de coordonner l'activité de l'entreprise, avec le plan national. Le dernier quart désigné par Solidarnosc chargé d'intégrer les revendications à la gestion.

De fait, les salariés disposaient de la majorité dans le directoire : le pouvoir échappait à la «*nomenklatura*» [...].

Il ne s'agissait pas seulement d'opposer son pouvoir à celui de la bureaucratie. Le pays, enfoncé dans la crise, manquait de tout. Comment faire face, satisfaire les besoins élémentaires, alors que la bureaucratie fait la «grève du plan et organise la pénurie» ?

> Le 24 mai, des délégués de Solidarnosc se sont réunis à Sczecin, bien que ce ne soit pas Solidarnosc qui ait convoqué la réunion, pour mettre sur pied un système d'autogestion entre les principales entreprises du pays, pour relancer la production des biens courants. C'est une sorte d'entente à la base entre les différentes entreprises en laissant complètement de côté les directives gouvernementales.

Une nouvelle étape est donc franchie. Partant des entreprises qu'ils contrôlent, les travailleurs tentent de répondre eux-mêmes aux besoins

de la société. Il ne s'agit plus seulement d'autogérer une usine, mais le *plan* tout entier, d'organiser la planification démocratique. […]

On comprend mieux après cette évocation rapide de la mise en place des structures d'autogestion à la LOT et de la naissance du «réseau», la dynamique révolutionnaire de l'action des travailleurs polonais. Pour franchir de nouvelles étapes, l'affrontement central avec la bureaucratie devenait inévitable. Comment relancer l'économie, réorganisée sur la base de l'autogestion, alors que l'État, aux mains de la bureaucratie, conservait le monopole des échanges internationaux? Comment trouver les matières premières importées nécessaires à la relance? Comment effectuer la distribution des produits quand la bureaucratie (aux plans national et local) conserve le contrôle des approvisionnements, du stockage, etc.? Dans plusieurs régions, comme à Lodz, les travailleurs en sont venus, par la force des choses, à prendre en main le contrôle du rationnement, l'impression et la distribution des cartes, ce qui a permis effectivement une amélioration substantielle de la distribution par la suppression des passe-droits et des privilèges. De même, à Lodz, les travailleurs ont commencé à réorienter la production industrielle afin de fournir aux paysans les moyens de l'accroissement de leur production.

[…] En fait, le stade où était parvenue la révolution polonaise était celui de la substitution du pouvoir autogestionnaire, y compris au plan territorial, à celui de la bureaucratie du POUP: la question du pouvoir politique à l'échelle de la société tout entière était posée. […]

1982

Dix conditions pour un renouveau de l'autogestion

NSZZ-Solidarnosc, Varsovie

1. Le personnel de l'entreprise est le sujet souverain des organes d'autogestion des travailleurs; seule sa volonté pleinement définie peut constituer la base de son renouveau.

Solidarnosc est intéressé au renouveau des organes autogérés des travailleurs. Il est indispensable: a) Pour garantir la participation du personnel à la gestion, ce que ne peut faire le syndicat; b) Pour sortir le pays de la grande crise économique; c) Pour faire peser la société dans le sens de véritables réformes socio-économiques. Cependant, l'éventuelle création de conseils ouvriers (ou de travailleurs) ne peut

être que l'œuvre du personnel, ce qui demande un important travail de préparation.

2. La liquidation immédiate des conférences d'autonomie ouvrière (KSR) est la condition indispensable au renouveau de l'autogestion authentique. Les KSR, comme l'a montré l'expérience, ont été créés pour détruire, et non pour développer, l'autogestion des travailleurs. Leur manipulation par le parti (le premier secrétaire du comité central du POUP est également le président des KSR !) et par l'administration les a compromis aux yeux des travailleurs. Le modèle des KSR n'a donc plus de valeur pour l'avenir.

3. Les membres d'un organe d'autogestion authentique sont élus par le personnel et par lui seul ; le conseil ouvrier (ou des travailleurs) doit être indépendant dans ses décisions. L'organe autogéré des travailleurs se définit essentiellement par le fait que le personnel prend ses affaires en mains. Cela signifie que : a) il décide seul, ou par l'intermédiaire d'un organe élu par lui, à propos des affaires les plus importantes de l'entreprise, et au moyen d'un vote secret, direct et général ; b) dans ses décisions, il est indépendant. À cette définition répond uniquement la forme du conseil ouvrier en tant qu'organe représentatif de tout le personnel. Toute autre forme d'organisation, comme les comités de contrôle, peut être éventuellement créée *à côté* mais jamais à *la place* des organes autogérés[1].

4. L'organe d'autogestion des travailleurs n'a pas de raison d'être si n'est pas assurée l'autonomie de l'entreprise. Les organes gérant l'entreprise autonome, c'est-à-dire possédant une pleine autonomie économique, prennent eux-mêmes toutes les décisions qui la concernent, à l'exception de celles clairement et démocratiquement (c'est-à-dire par la loi) réservées au pouvoir central. […]

5. Le syndicat est le seul organisme apte à préparer les activités indispensables pour la mise en place d'organes d'autogestion dans les entreprises. Solidarnosc peut et devrait devenir le soutien des conseils ouvriers en cours de création. Agissant en accord avec d'autres organisations syndicales, Solidarnosc devrait précéder la formation des organes autogérés par une action explicative en direction du personnel, le faire trancher sur cette question, préparer des statuts provisoires et procéder à des élections afin que tous les groupes de travailleurs aient le droit de proposer des candidats et soient représentés dans le conseil.

1. [▶ Premiers pas de l'autogestion dans une usine de constructions mécaniques (Les)].

6. Le personnel et le conseil ouvrier règlent la politique de l'entreprise, c'est-à-dire prennent les décisions les plus importantes au sujet de sa production et de son développement. Les compétences des organes autogérés sont les suivantes : le choix de la stratégie du développement par l'acceptation des plans et des programmes de production ; en accord avec les syndicats, la réglementation de la politique des salaires et de la politique sociale de l'entreprise ; le contrôle de l'activité de la direction.

7. La nomination et la révocation du directeur appartiennent au conseil ouvrier. Le directeur est l'organe exécutif du conseil ouvrier. Son élection se fait en principe par voie de concours. Le ministre dont dépend l'entreprise a le droit de faire appel face au choix ou à la révocation du directeur. En cas de conflit, l'affaire est dirigée sur la voie de la négociation de l'arbitrage. Ce partage des compétences entre le conseil et le directeur qui dirige en toute responsabilité le processus productif doit être respecté par les deux parties.

8. Le droit à l'information est très important pour le personnel.

La condition fondamentale d'un fonctionnement sain des conseils ouvriers et la garantie contre la bureaucratisation sont le maintien d'une liaison étroite avec le personnel, son information sur les événements qui se déroulent dans l'entreprise, sur le travail et les intentions du conseil. Solidarnosc a un rôle très important à jouer ici. Le plein d'accès du conseil des travailleurs à tous les documents concernant l'entreprise est la condition essentielle du contrôle de l'administration économique. […]

9. Les conseils ouvriers (ou de travailleurs) ont le droit de se coordonner et de coopérer à l'échelle locale et régionale. Il ne s'agit pas ici de constituer une organisation hiérarchique des conseils ouvriers, mais d'un droit d'échanger les expériences et de coordonner ses activités lorsque le besoin s'en fait sentir.

10. La création d'une Chambre autogérée (ou « deuxième Chambre ») à la Diète est la condition pour garantir aux conseils ouvriers et autres organes d'autogestion une influence sociale directe dans les prises de décisions économiques centrales. […]

mars 1981

Source

« Pologne : Le dossier de Solidarité (Gdansk, août 1980-Varsovie, décembre 1981) », *L'Alternative* (1982), n° spécial, janvier.

Instructions en cas de grève générale

Solidarnosc

Pour riposter aux violences policières du 19 mars 1981, la mobilisation populaire a amené le pays à se proclamer pendant une semaine «en état de préparation à la grève». Le 27 mars, la Pologne s'arrêtera de travailler pendant quatre heures. Les «instructions» données par le syndicat indiquent la forme qu'il entendait donner à une grève générale de longue durée. Suite à l'appel pour la grève générale à partir du mardi 31 mars 1981, nous vous rappelons ci-dessous quelques-unes des tâches organisationnelles les plus importantes :

- Il s'agit d'une grève avec occupation dans toutes les entreprises.
- Les comités de grève doivent assurer des liaisons par téléphone, télex ou courrier avec les entreprises environnantes et la direction du syndicat.
- Les entreprises possédant leurs propres moyens de transport les envoient avec chauffeur dans les entreprises dont la liste sera communiquée dans une instruction plus détaillée. Tous ceux qui possèdent des voitures sont appelés à se faire connaître auprès du comité régional du syndicat pour prendre des tours de garde au service des hôpitaux, des centres médicaux et du Samu.
- La proclamation de la grève avec occupation prive la direction de toute autorité dans l'entreprise. La direction et la responsabilité seront assumées par Solidarnosc. […]
- Les transports en commun doivent assurer l'arrivée des grévistes dans l'entreprise.
- Le comité national de grève peut demander à telle ou telle entreprise de travailler s'il le considère comme nécessaire pour des raisons humanitaires ou sociales[1]. […]
- Le comité de grève a discuté […] avec les représentants de Solidarnosc de la coopérative Spolem (qui assure l'essentiel de l'approvisionnement des villes en produits de consommation courante). Il a été décidé que, durant la grève, les entreprises produisant les aliments continueront à fonctionner, de même que le transport de leur production. […]
- Le comité national de grève s'est entretenu […] avec les représentants des cheminots de toutes les régions. Il a été décidé qu'aucun centre n'arrêtera le travail mais qu'ils exerceront une surveillance accrue en renforçant les contrôles du service d'ordre de grève. Pendant

1. [▶ Nantes : récit des débuts d'une gestion directe].

la grève, les transports de nourriture, de médicaments et d'énergie ont une priorité absolue. Les comités de grève doivent contrôler toutes les directives de l'administration à tous les niveaux.

mars 1981

Source

« Pologne : Le dossier de Solidarité (Gdansk, août 1980-Varsovie, décembre 1981) », *L'Alternative* (1982),

Pour le pouvoir aux travailleurs

Zbigniew Kowalewski

Après une longue lutte, les courants radicaux qui soutenaient l'autogestion ouvrière ont remporté un succès lors de la seconde session du 1er congrès national de Solidarnosc. Ce dernier a rejeté le compromis que le présidium de la commission nationale (KK) du syndicat avait passé avec la Diète (Parlement) sur le contenu de la loi sur l'autogestion et celui de la loi sur les entreprises d'État. Le congrès n'a pourtant pas considéré que la bataille sur le terrain législatif était terminée, même si elle débouchait sur une défaite partielle de Solidarnosc, dont ce compromis était en bonne partie responsable.

Comme l'avaient proposé les délégués de Lodz, il fut décidé que les décrets d'application des deux lois – en contradiction flagrante avec les positions du syndicat et du Mouvement pour l'autogestion – devaient être soumis à un référendum dans les entreprises. C'est sur cette base que le syndicat devait lutter pour la modification des lois adoptées par la Diète. De plus, le congrès exprima clairement sa volonté de poursuivre la lutte pour une véritable autogestion ouvrière, le syndicat devant appuyer la lutte des travailleurs même si elle conduisait à enfreindre ces lois[1].

Après l'adoption de cette résolution, une partie des militants partisans de l'autogestion, sans attendre la fin du congrès, entreprit les préparatifs visant à développer le mouvement pour l'autogestion, tant sur le plan de son activité que de son organisation. La coordination régionale des organes d'autogestion de Haute-Silésie, sous la présidence de Jan Huzarewicz et avec l'aide de Henryk Szlajfer comme expert,

1. *Dokumenty Zjadu,* BIPS, Gdansk, 1981, p. 124-126

décidait de réaliser ce pour quoi le Groupe de Lublin luttait depuis déjà plusieurs mois. À son initiative – douze jours seulement après le congrès –, les délégués de 17 coordinations régionales créèrent, le 17 octobre, le Comité constitutif de la Fédération nationale de l'autogestion (KZ-KFS). Ce devait être un organe provisoire jusqu'à la tenue du «congrès national des conseils des travailleurs», dont le but était d'assurer les conditions «permettant la création d'un modèle autogestionnaire de l'économie et de l'État[1]».

Les débats sur l'autogestion

Contrairement au groupe de Lublin, le Réseau des organisations syndicales de Solidarnosc, regroupant 17 grandes entreprises, n'avait pas soutenu jusqu'alors l'idée d'un développement vertical du mouvement de l'autogestion. Il y était même passablement hostile. Néanmoins, il a cessé de s'y opposer à partir de ce moment-là. L'un de ses militants les plus connus, Hans Szyc, fut même élu président du KZ-KFS. Il faut cependant souligner que la coordination régionale de Gdansk n'avait adhéré à la Fédération qu'après bien des hésitations et que la coordination de Basse-Silésie (Wroclaw) avait refusé, quant à elle, d'y adhérer. Toutes deux étaient sous l'influence de militants du Réseau.

Lors du congrès, une partie des militants du Réseau s'était opposée à la Résolution de l'autogestion, quand bien même la majorité des entreprises appartenant au Réseau participait au combat pour l'autogestion ouvrière. Mais la plupart des experts du Réseau, et certains militants de Solidarnosc sous leur influence, étaient partisans de l'économie de marché et de la concurrence entre les entreprises. Aussi se montraient-ils souvent hostiles au développement des initiatives radicales prises par le Mouvement pour l'autogestion. Plus confiants dans la démocratie parlementaire que dans la démocratie des conseils, ils préféraient s'en remettre à l'encadrement technique plutôt qu'aux travailleurs eux-mêmes. Néanmoins, la base ouvrière du syndicat, elle, aspirait clairement à des actions radicales. Et, comme le notait la sociologue Jadwiga Staniszkis, le fossé qui existait entre cette base et de nombreux dirigeants tendait à s'approfondir dans la mesure où il exprimait une différence d'imagination politique : «Je crains que le langage des dirigeants ne soit peu convaincant pour les militants de base», disait-elle.

> Même les mots d'ordre de socialisation et d'autogestion parlent peu à l'imagination des masses. Ce n'est pas un hasard s'il est plus facile d'impulser l'autogestion en parlant de la prise du pouvoir

1. *AS,* bulletin de Solidarnosc de la région de Varsovie, n° 45, 13-18 octobre 1981.

économique comme je le fais, ou en parlant de grève active, comme le fait Kowalewski à Lodz[1].

Rien d'étonnant dès lors à ce qu'il ait fallu déchanter. La commission nationale (KK) de Solidarnosc, pour commencer, ne reconnut pas formellement la Fédération comme partenaire. Sans être à proprement parler équivoque, sa position n'était en tout cas pas claire. Bien que la délégation de Lodz ait explicitement demandé que le référendum soit organisé dans un délai maximum de six semaines après le congrès, la commission nationale tardait à prendre les décisions permettant de l'organiser. Les experts préconisaient deux tactiques possibles : reporter le référendum dans un futur indéterminé ou tenter d'en limiter au maximum la portée.

Au vu de cette situation, le groupe de Lublin décida, le 13 novembre, d'élaborer un projet de 19 questions pour le référendum[2] qu'il soumit au comité de la Fédération nationale de l'autogestion. Ce dernier les accepta. Le groupe des experts de la commission nationale (KK) de Solidarnosc, quant à lui, présenta un projet se limitant à quatre questions, ce qui témoignait de sa volonté de ne pas aller au-delà d'un certain point dans la remise en cause des lois. Il prétendait que nombre de décrets d'application controversés pouvaient être favorable à Solidarnosc, oubliant tout simplement que seul celui qui avait le pouvoir – c'est-à-dire la bureaucratie et non Solidarnosc – pourrait s'en faire l'interprète.

Sous la pression de son aile radicale, la commission nationale finit par adopter une résolution fixant la date du référendum à la première semaine de décembre. Mais elle ne trancha ni sur son contenu ni sur la manière de l'organiser. Cette date s'avéra donc une fiction et ne put être respectée.

Dans cette même résolution, la commission nationale reconnaissait néanmoins la nécessité de créer des coordinations des organes d'autogestion au niveau régional et national, engageant les instances syndicales à faciliter leur mise en place[3]. Cela représentait sans aucun doute un succès pour les militants des conseils. Mais cela ne signifiait pas encore la reconnaissance du comité consultatif de la Fédération.

Parallèlement, la situation pour les organes d'autogestion ouvrière dans les entreprises était, si ce n'est toujours difficile, du moins souvent très compliquée.

1. *Niezaleznosc*, n° 129, 16 septembre 1981.
2. *AS,* n° 52, 12-15 novembre 1981, p. 207
3. *AS,* n° 49, 2-4 novembre 1981, p. 302.

Il apparaissait en effet que le pouvoir entendait ignorer la résolution du congrès du syndicat exigeant que dans la quasi-totalité des entreprises les directeurs soient élus par les conseils ouvriers (ou conseils de travailleurs). On apprit que les autorités voulaient réserver ce droit aux organes de l'administration étatique dans le cas des 1 500 plus grandes entreprises du pays, c'est-à-dire toutes celles qui avaient une importance décisive pour l'économie nationale. En clair, la lutte pour briser la *nomenklatura* du parti ne faisait que commencer.

Mais les secteurs les plus combatifs et les plus conscients du Mouvement pour l'autogestion refusèrent de céder. Malgré les difficultés, la lutte pour l'élection des directeurs continua. Un nombre sans cesse croissant de conseils de travailleurs reprenait, pour l'attribution du poste de directeur, la méthode du concours élaboré par des experts indépendants, membres de la section de Lodz de l'Association scientifique pour l'organisation et la gestion.

Dès le mois d'août, cette méthode avait été popularisée par le groupe de Lublin[1] et, sans tenir compte de la position des autorités, les conseils ouvriers invitaient les experts en question à venir les aider à organiser le concours pour le poste de directeur[2].

La politique des faits accomplis ne se limitait pas à cela. La loi sur les entreprises d'État précisait qu'il appartenait au directeur de diriger l'entreprise. La résolution du congrès de Solidarnosc affirmait pour sa part que l'entreprise devait être dirigée par les organes d'autogestion, le directeur n'étant là que pour exécuter leurs décisions. Partout où Solidarnosc et le conseil ouvrier estimaient le rapport de forces favorable, ce n'était pas la loi qui prévalait mais la position de Solidarnosc.

Néanmoins, il faut souligner que, dans la majorité des cas, les conseils ouvriers n'étaient pas encore des organes d'autogestion, mais des organes de combat pour l'autogestion et pour le contrôle sur la production :

> Ce contrôle constitue l'axe principal du programme de transition vers une autogestion ouvrière authentique et, en même temps, l'une des principales formes de lutte pour l'autogestion [...] Dans les conditions qui sont les nôtres, ce contrôle ouvrier implique avant tout une connaissance approfondie de l'entreprise et le droit de veto sur les décisions de l'administration (Kowalewski, 1981a : 23).

Quoi qu'il en soit, dans un nombre croissant d'usines, les organes d'autogestion et les commissions de Solidarnosc déclaraient, au nom des travailleurs, leur volonté de rompre leurs liens de dépendance par

1. *Samorzad* (bulletin du groupe de Lublin), n° 2, p. 22-26.
2. [▶ Autogestion dans la lutte pour le socialisme (L')].

rapport aux associations industrielles qui sont des organes intermédiaires de la gestion bureaucratique – entre les ministères et les unités de production –, dont le caractère parasitaire est particulièrement évident. Des commissions de travailleurs, créées dans les entreprises, élaboraient leurs projets visant à l'établissement, entre les entreprises, de liens démocratiques et fondés sur le libre choix, et rédigeant des projets de statuts de l'entreprise. Simultanément, les organes régionaux pour l'autogestion élaborèrent et popularisèrent des modèles de projets similaires, ce qui permettait de reprendre l'initiative des mains de l'appareil bureaucratique.

Les coordinations régionales

Le rôle des coordinations régionales de l'autogestion se limitait en général à aider les organes d'autogestion au sein des entreprises à se développer et à se renforcer. Elles n'en étaient pas encore au stade du contrôle social sur l'économie. Cependant, des premières initiatives allaient dans ce sens, notamment en Haute-Silésie, où les autorités tentaient d'obtenir une augmentation de l'extraction du charbon en corrompant les mineurs et en essayant de prolonger la durée de la semaine de travail.

Dans une situation où la crise énergétique s'aggravait, la coordination régionale des organes d'autogestion élabora un projet d'augmentation de l'extraction fondé sur de tout autres considérations. Dans ce projet, l'augmentation de la production du charbon en termes absolus, ainsi que l'utilisation du charbon déjà extrait, étaient traitées comme «une donnée des changements du système de l'organisation du travail visant: 1) à augmenter la part du travail effectif dans le temps de travail; 2) à limiter la consommation d'énergie électrique dans le cycle de production» (Szlajfer et coll., 1981).

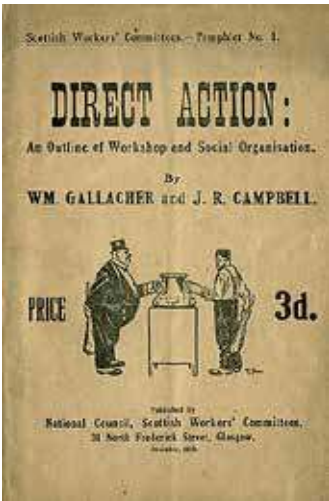

Il fut démontré que l'utilisation effective du temps de travail dans les mines étaient en moyenne de 66 à 73 % du temps nominal et que la mauvaise organisation du travail entraînait un gaspillage injustifié de l'énergie équivalant à des millions de tonnes de charbon. Néanmoins, la tâche la plus importante continuait à être de créer des organes d'autogestion dans le plus grand nombre d'entreprises possible. La loi votée par la Diète avait imposé la date du 31 décembre comme date limite pour la création des organes d'autogestion dans toutes les entreprises étatiques.

Là où les travailleurs n'étaient pas encore mûrs pour l'idée d'autogestion, cette date pouvait être utilisée par la bureaucratie pour constituer des conseils, indépendamment du niveau de conscience et du développement de l'activité des masses. Objectivement, ces conseils tombaient donc sous la dépendance politique de la bureaucratie.

S'opposer à un tel danger exigeait de la part des directions de Solidarnosc et des coordinations régionales de l'autogestion qu'elles fassent un effort considérable sur le plan idéologique comme sur le plan organisationnel. Mais si des coordinations existaient déjà dans vingt-cinq régions fin novembre, il faut noter qu'en dehors des grands centres industriels, les directions régionales de Solidarnosc étaient souvent peu actives en ce qui concerne l'autogestion.

Dans cette lutte, les grandes entreprises jouaient un rôle clef. C'est souvent là que la question de l'autogestion trouvait le plus d'appui auprès des travailleurs. Mais c'est là aussi qu'elle était le plus difficile à réaliser, d'un point de vue institutionnel, car l'application de la démocratie directe s'y avère plus compliquée. La loi imposait que le conseil des travailleurs soit élu de manière directe. Bien que le groupe de Lublin se soit prononcé antérieurement en faveur de la possibilité d'élections indirectes, par délégation[1], mieux adaptées aux conditions des très grandes entreprises, cette idée n'avait pas rencontré suffisamment d'appui au sein de Solidarnosc et n'avait pas été retenue par la Diète. Le processus d'élection du conseil en était non seulement prolongé, mais d'autant plus compliqué. Cette difficulté était de plus renforcée par un autre facteur. Bien que l'idée du développement de l'autogestion par le bas – à partir des équipes, des brigades et des ateliers – ait

1. Voir le *Projet sur l'autogestion ouvrière dans l'entreprise sociale, propriété de tout le peuple,* élaboré par la Conférence de Lublin, 14 juillet 1981. Les élections indirectes devaient se traduire par l'élection du conseil ouvrier, non pas par l'ensemble du personnel mais par l'assemblée des délégués. La délégation signifiait que le conseil ouvrier de l'entreprise était formé de représentants des conseils ouvriers d'ateliers…

été popularisée dès le début de l'année 1981 par divers militants et théoriciens (Kowalewski, 1981a : 25-44 ; Strzelecki, 1981 ; Bratkowki, 1981), elle ne rencontrait que peu d'écho parmi les travailleurs. Dans les grandes entreprises, cela ne facilitait pas la lutte contre la division entre travail manuel et travail intellectuel, et cela rendait d'autant plus difficile la transformation des rapports internes à l'entreprise, ainsi que l'abolition de l'autoritarisme régnant dans l'usine.

Toutefois, les courants radicaux du syndicat ne présentaient pas le référendum et la lutte pour la modification des lois comme l'unique voie pour le développement de l'autogestion ouvrière.

De la tactique de la grève active

Dès le mois d'août, la région de Lodz développa une large propagande autour de la question de la tactique de la grève active, sur la base d'un projet que j'avais moi-même élaboré (Kowalewski, 1981b). Le vice-président de la région, Grzegorz Palka, élabora un projet relatif à la tactique et à la stratégie de la lutte pour une réforme économique fondée sur l'autogestion ouvrière, dans laquelle la grève active jouait un rôle important. En outre, Andrzej Slowik, président de Solidarnosc de la région, élabora pour sa part un projet concernant la mise en place d'une deuxième Chambre à la Diète et dans les conseils départementaux, comme organe de pouvoir économique des travailleurs[1]. À quoi il faut ajouter le projet de contrôle syndical sur le système de rationnement et sur la distribution des biens de consommation, projet mis en pratique dès octobre (Kowalewski, 1982). Ainsi se dessinait une stratégie de la lutte à mener pour le pouvoir des travailleurs.

Le 23 octobre, la grève active fut reconnue par Solidarnosc comme l'un des moyens de lutte syndicale. Dans la résolution adoptée ce jour-là, la commission nationale avertissait le gouvernement que «le syndicat serait obligé de préparer et d'entreprendre une grève active dans des secteurs déterminés de l'économie[2]» si, d'ici la fin du mois d'octobre, le pouvoir se montrait incapable d'une action énergique pour améliorer l'approvisionnement de la population, s'il continuait à s'opposer au contrôle social sur l'économie et s'il ne mettait pas fin à la répression antisyndicale.

Quelques jours plus tôt, le président de l'Association des journalistes, Stefan Bratkowski, écrivait dans une lettre au 5e plénum du comité

1. Propositions programmatiques du présidium de la direction régionale de Solidarnosc de Lodz pour le 1er congrès de délégués de Solidarnosc.
2. *AS,* n° 46, 19-25 octobre 1981, p. 301

central du Parti ouvrier unifié polonais (POUP) que la société pouvait très bien répondre aux démonstrations de force du pouvoir par une grève active générale :

> « Les Polonais – ne l'oubliez pas ! – ont la capacité incroyable d'auto-organisation », écrivait-il. La grève générale va créer en quelques jours un réseau d'antennes spontanées, un réseau de coordination des comités d'entraide et de coordination. Les entreprises vont travailler durant la grève, la production et les échanges vont se poursuivre, seul le pouvoir n'aura plus rien à dire[1].

Les autorités furent prises de panique. Une semaine plus tard, lors d'une réunion de la Diète, le premier ministre Jaruzelski mit en garde ceux qui décideraient de passer à la grève active contre les risques qu'ils encouraient. D'autres dirigeants du POUP, dont le secrétaire du comité central Stefan Olszowski, firent des déclarations du même cru. L'organe central du POUP, *Trybuna Ludu,* publia un large commentaire sur la brochure *De la tactique de la grève active,* expliquant que celle-ci contenait un scénario de prise de pouvoir par Solidarnosc, auquel il fallait s'opposer à tout prix[2].

Malgré sa décision précédente, la commission nationale de Solidarnosc ne mit pas en œuvre les préparatifs de la grève active. Une attaque en règle fut même lancée contre cette tactique dans le milieu des experts. Lors d'une discussion au Centre de recherches socioprofessionnelles de Solidarnosc à Varsovie, certains d'entre eux affirmèrent : « Il est très difficile de réaliser la grève active alors qu'il est très facile de l'étrangler[3]. » Parmi les techniciens favorables à l'économie de marché, certains affirmèrent leur aversion face à la perspective de la formation d'un pouvoir centralisé des conseils.

> La prise du pouvoir économique durant la grève active, et par la suite l'établissement du pouvoir des conseils ouvriers, peut conduire à la substitution d'une bureaucratie centrale par une autre et d'un système autoritaire de répartition et de décision central par un autre[4].

L'un des experts les plus influents de la commission nationale devait déclarer, lors d'une réunion syndicale à Lublin, le 4 décembre, que la grève active était « une idée lancée par des gauchistes et les trotskistes, un mot qui sonne bien mais dont personne ne sait exactement ce qu'il

1. *Ibid*.
2. A. Pawlowska, « Czynnie po wladz », *Trybuna Ludu,* 2 novembre 1981, p. 2.
3. *AS*, n° 48, 29 octobre-1er novembre 1981, p. 205.
4. A. Krajewski, « Oglosimy strajk, bedziemy pracowac » (Nous nous mettons en grève et nous travaillons), *Przeglad technoczny,* n° 47, 1981, p. 8.

veut dire». Ce qui irrita de nombreux travailleurs présents, qui non seulement savaient très bien ce qu'était la grève active, mais qui travaillaient à l'élaboration de plans concrets pour sa mise en œuvre dans leurs entreprises.

Il ne s'agissait pas là d'une réaction isolée parmi les travailleurs. Au cours du mois de novembre et début décembre, l'idée d'une grève active gagna très rapidement en popularité au sein du syndicat et en particulier, mais pas exclusivement, parmi les ouvriers des entreprises industrielles.

Une enquête sociologique effectuée début novembre dans la région de Lodz indiquait que 65% des syndicalistes étaient favorables à la grève active, contre 12% seulement pour la grève passive classique[1]. Dans une grande entreprise moderne de Lodz, Wifama, ils avaient été 85% à se prononcer pour la grève active. Les travailleurs voyaient là une manière efficace pour la société de lutter contre la crise et la politique économique de la bureaucratie, contraire à leurs intérêts. Le président de Solidarnosc de la mine Manifest Lipcowy expliquait :

> La seule perspective, c'est d'imposer le contrôle social sur la production. Et le seul moyen efficace dont nous disposons aujourd'hui pour ce faire, c'est la grève active. C'est une forme d'action qui nous permet d'exercer le contrôle sur tout le processus, depuis la production dans l'entreprise jusqu'à l'arrivée du produit chez le destinataire[2].

Dans certaines directions régionales de Solidarnosc, des préparatifs commencèrent en vue de déclarer la grève active, et des équipes spéciales furent désignées à cet effet. C'était le cas non seulement à Lodz, mais également à Stalowa Wola et à Varsovie. Au cours de la manifestation patriotique du 11 novembre, le vice-président de Solidarnosc de Varsovie, Seweryn Jaworski, appela les travailleurs à se préparer à prendre le contrôle des usines par la grève active.

Le 6 décembre, le président de Solidarnosc de Lublin, Jan Bartczak, en fit autant. Au même moment, la direction régionale de Haute-Silésie publiait le projet de création d'une centrale syndicale de distribution des biens produits durant de futures grèves actives. Grzegorz Palka, responsable de la réforme économique au sein du présidium de la commission nationale, avait nommé à Lodz un coordinateur informel pour préparer la grève active au niveau national. De fait, il existait déjà une certaine coordination sur ce terrain entre Lodz, Varsovie et Stalowa Wola. À Varsovie, Jerzy Dyner, membre du présidium et en même temps militant

1. *AS,* n° 50, 5-8 novembre 1981, p. 401.
2. Déclaration du président de Solidarnosc d'une mine de Jastrzebie.

du Groupe de Lublin, avait élaboré une instruction pratique pour la grève active.

La question des « gardes ouvrières »

En même temps, le mot d'ordre de création de « gardes ouvrières », c'est-à-dire de milices d'autodéfense de Solidarnosc, commençait à avoir une certaine audience. Le 2 décembre, le présidium de Lodz avait avancé une « Proposition d'action pour le syndicat : la grève active combinée à la création de gardes ouvrières », lesquelles devaient « assurer la défense des entreprises industrielles et du réseau de distribution durant la grève active ». Le lendemain, lors de la réunion du présidium de la commission nationale de Radom, Grzegorz Plaka avait exigé que le syndicat appelle à créer une garde ouvrière. Le 4 décembre, l'un des dirigeants syndicaux de Lublin expliquait :

> Si Solidarnosc ne se prépare pas sur ce plan, nous serons pris par surprise et incapables de résister. Il faut non seulement que nous nous préparions à la grève active, mais que nous mettions tout en place pour nous défendre contre les attaques et les provocations des autorités.

La mise en place d'une garde ouvrière devenait d'autant plus urgente que les « groupes opérationnels territoriaux » de l'armée commençaient à faire leur apparition dans les entreprises, étayant la conviction qu'ils avaient pour objectif de rassembler des renseignements en vue de préparer les conditions d'une prise d'assaut des usines.

À ce moment-là, la crise avait déjà un caractère ouvertement révolutionnaire. En novembre, les autorités avaient explicitement abandonné l'idée d'introduire leur propre projet de réforme économique – pourtant déjà fort limité – à partir de janvier, remettant sa réalisation à 1983 au plus tôt. Le 3 décembre, le présidium de la commission nationale écrivait :

> Le prétendu système économique provisoire pour 1982 (*Provizorium*) maintient en pratique l'ancien système de gestion de l'économie, tout en rejetant sur l'entreprise et sur les travailleurs la responsabilité de décisions qui restent aux mains des organes centraux. Cela revient à supprimer la réforme et les lois sur l'autogestion et sur l'entreprise déjà adoptées par la Diète tout en menaçant de nombreuses entreprises de faillite ou de licenciements. Parallèlement au *Provizorium,* le gouvernement prévoit d'introduire des hausses drastiques de prix. On exige de la société qu'elle paie pour une réforme qui n'aura pas lieu. Le syndicat ne tolérera pas d'augmentations des prix sans réforme économique. Face aux conséquences de telles

> augmentations – fermetures d'usines, licenciements et baisse de salaires – nous défendrons les travailleurs par tous les moyens prévus dans nos statuts, en accord avec le but légal du syndicat[1].

La décision du gouvernement avait accru le mécontentement au sein de la classe ouvrière. Les travailleurs attendaient beaucoup de la réforme économique, conscients qu'il ne pouvait être question sans cela de lutte contre la crise. Aussi, la volonté de prendre soi-même les choses en mains et d'effectuer la réforme par ses propres moyens gagna-t-elle du terrain. La nouvelle phase de négociations de la commission nationale avec le gouvernement n'avait donné aucun résultat. Il devint clair pour tous que les autorités ne cherchaient qu'à gagner du temps et refusaient de céder quoi que ce soit, qu'il s'agisse de l'accès de Solidarnosc aux médias, du contrôle social sur l'approvisionnement et sur la politique économique, ou de la réforme des prix. La société commençait à se sentir menacée par cette bureaucratie préparant en secret un projet de loi sur les pouvoirs spéciaux du gouvernement et une attaque contre Solidarnosc[2].

Le développement de la radicalisation des masses

La radicalisation des masses poussant à la lutte contre le pouvoir bureaucratique se développait rapidement. À côté du mot d'ordre de grève active, la revendication d'élections libres aux conseils départementaux et à la Diète rencontrait de plus en plus d'écho. Sous la pression des travailleurs, la direction du syndicat commença à comprendre que l'affrontement devenait inévitable et qu'il n'était plus possible d'éluder la question du pouvoir, déjà mise à l'ordre du jour par la classe ouvrière. Il n'y avait plus moyen de s'y opposer.

Zbigniew Bujak, président de Solidarnosc de la région de Varsovie, faisait partie des dirigeants syndicaux conscients qu'il fallait s'opposer de manière déterminée à la tactique du pouvoir, tant en ce qui concerne la question de la réforme économique que la question des élections. Il affirmait :

> Cela implique un conflit avec le pouvoir, quasiment un conflit ultime, un conflit de la dimension de celui de Bydgoszcz, mais cette fois-ci sans concession. Nous sommes sûrs que c'est la seule voie que nous pouvons choisir. Si nous perdons, la situation ne sera guère différente de ce qu'elle est aujourd'hui, mais nous serons en meilleure position que si nous faisions des concessions. Car choisir cette voie-là, cela

1. *Kommunikat,* bulletin de la région de Lodz, n° 294, 4-5 décembre 1981.
2. [▶ Autogestion comme mot d'ordre d'action (L')].

signifierait renoncer à se défendre de manière déterminée, cela signifierait se replier sur des positions strictement syndicalistes.

Andrej Slowik analysait la situation de façon similaire. Le 9 décembre, après les meetings de masse qui eurent lieu dans les douze plus grandes entreprises de Lodz, où les travailleurs s'étaient clairement prononcés pour la grève active et pour la création des gardes ouvrières, il me dit :

> En mars, après la provocation de Bydgorszcz, nous étions entrés dans une situation révolutionnaire. Nous n'avons pas su la mettre à profit. Nous avons passé un compromis, renonçant à la grève générale. La situation actuelle est à nouveau révolutionnaire. Si nous n'agissons pas en conséquence, nous trahirons la classe ouvrière qui ne peut plus attendre, car elle est consciente que le pouvoir est prêt à maintenir la société en état de crise, ne serait-ce que pour sauver ses privilèges et défendre ses propres intérêts. C'est ce que les ouvriers des usines m'ont dit aujourd'hui. J'estime qu'il s'agit là d'un mandat, et que c'est sur cette base que je dois me rendre à Gdansk. Il n'y a qu'une alternative : soit la dictature bureaucratique qui écrase la société, soit le socialisme ouvrier et autogestionnaire.

À Lodz, il fut donc décidé de passer à l'action qui devait priver la bureaucratie de son pouvoir économique et instaurer un système d'autogestion ouvrière par des voies révolutionnaires. Il était prévu que la première grève active du pays commencerait dans notre région le 21 décembre, c'est-à-dire que la classe ouvrière prendrait en main le contrôle de la production et de la distribution[1]. Parallèlement, des gardes ouvrières devaient être mises en place dans les entreprises.

En outre, on commença à étudier la question des priorités sociales et des principes rationnels de la distribution de l'énergie pour l'industrie. Le syndicat se préparait à prendre le contrôle du système énergétique de la région. C'était un élément important de la préparation de la grève active régionale. Le communiqué du Centre de recherches socioprofessionnelles de Lodz, publié le 8 décembre, témoignait de l'état d'esprit des travailleurs :

> 88,3 % des enquêtés déclarent soutenir activement la direction du syndicat – si cette dernière décide d'entreprendre des actions ayant un caractère d'affrontement avec le pouvoir, dont le but soit la réalisation des revendications d'août 1980. Parmi les formes d'affrontement qui devaient être employées, c'est la grève active qui est évoquée le plus souvent[2].

1. [▶ Commune de Seattle (La)].
2. *Solidarnosc Ziemi Lodzkkiej,* bulletin de la région de Lodz, supp. n° 24, 8 décembre 1981, p. 4.

Au sein de la direction régionale de Solidarnosc, la conviction était qu'un mot d'ordre de grève active ne serait pas approuvé par la majorité de la direction nationale du syndicat. Il fut donc décidé qu'Andrej Slowik, au cas où il se heurterait à une opposition, demanderait le feu vert de la commission nationale pour une action de grève active dans sa propre région. Il était prévisible que la région de Lodz entraînerait d'autres régions décidant également d'entrer en grève active et que, tôt ou tard, cela conduirait à modifier le rapport des forces au sein de la commission nationale.

La tactique de lutte et la stratégie proposées par Solidarnosc pour résoudre la question du pouvoir aurait alors pu être adoptée par tout le syndicat. Pour les masses à la recherche de formes d'action radicales, la grève active aurait permis de passer à l'offensive. L'établissement du pouvoir économique des travailleurs aurait permis l'accumulation des forces nécessaires pour résoudre la question du pouvoir politique. Le développement de l'autogestion ouvrière par des voies révolutionnaires auraient impliqué l'émergence de l'autogestion locale et territoriale, libérant ainsi l'énergie de millions de citoyens. Cela aurait donné une base solide à la revendication des élections libres. S'il s'était avéré que le rapport de forces était insuffisant pour résoudre la question du pouvoir politique, entraînant de ce fait une prolongation de la dualité des pouvoirs, la région de Lodz considérait qu'une grève active victorieuse devait conduire, au sein de la Diète et des conseils départementaux, à la formation d'une Chambre autogestionnaire ou Chambre socio-économique. Une telle instance devait être élue démocratiquement par tous les producteurs – salariés, paysans et artisans individuels – et concentrer entre ses mains tout le pouvoir économique d'État.

La dernière réunion de la direction de Solidarnosc

La dernière réunion de la commission nationale, le 12 décembre, montra qu'il y avait coïncidence entre la position de Lodz et celles d'autres régions[1]. Le représentant de la région de Cracovie présenta le programme d'action suivant pour Solidarnosc :

a) La commission nationale, en liaison avec la Fédération nationale de l'autogestion, élaborera un ensemble de projets de lois et d'autres actes juridiques relatifs à la réforme économique. Il faudra soumettre le modèle économique proposé à un référendum dans les entreprises afin d'obtenir l'appui de la société le plus rapidement possible.

1. Toutes les citations qui suivent proviennent de la bande enregistrée lors de la dernière réunion de la commission nationale de Solidarnosc, le 12 décembre 1981.

b) Durant la grève générale, le syndicat commencera à appliquer la réforme économique, coordonnée centralement par le Conseil social de l'économie nationale, lequel sera mis en place par le syndicat par la voie du fait accompli.

c) Le syndicat déclarera la grève terminée lorsque l'économie fonctionnera selon des principes nouveaux à tous les échelons ;

d) La réalisation de ce qui précède ne sera possible que si le syndicat a accès aux mass media. La commission nationale déclarera la grève active à la radio et à la télévision, dans les journaux, dans les imprimeries, dans le secteur du transport et de la distribution de la presse, afin que ces moyens de diffusion soient au service de la société ;

e) La grève générale annoncée dans la déclaration du présidium de la commission nationale du 3 décembre ne sera pas nécessaire si les autorités de la République populaire de Pologne renoncent à vouloir imposer des pouvoirs spéciaux. Quoi qu'il en soit, la commission nationale intensifiera les activités visant à réaliser la réforme et abandonnera la politique inefficace de concessions et de compromis qu'elle a menée jusqu'ici ;

f) Toutes les négociations du syndicat avec le pouvoir devront, à partir de ce moment-là, être retransmises directement à la télévision.

S. Jaworski, de Varsovie, se prononça en faveur de la grève active en tant que prolongement de la grève générale, que le syndicat ne saurait manquer de déclarer en cas d'instauration d'un état d'exception : « On ne peut pas se permettre une longue grève générale, nous le savons tous parfaitement. La grève active doit être directement préparée pendant la grève avec occupation. » De plus, convaincu que les groupes extrémistes au sein de l'appareil du pouvoir aspiraient à faire usage de la violence armée, S. Jaworski affirmait :

> J'estime nécessaire de former des gardes ouvrières dans toutes les régions, particulièrement dans les grandes entreprises. Bien qu'elles ne disposent d'aucun matériel spécial, nous en aurons sûrement besoin. Elles pourront constituer une force avec laquelle ces groupes extrémistes, prêts à la confrontation, seront obligés de compter.

La délégation de Haute-Silésie adopta également une position radicale, bien que différente. Elle considérait que le syndicat devait concentrer ses activités dans la lutte pour des élections anticipées à la Diète et aux conseils départementaux et municipaux, ainsi que pour la socialisation des mass media :

> Nous espérons que la Diète fera un geste positif. Et le seul geste positif qu'elle pourrait faire pour accomplir sa mission historique serait de convoquer des élections anticipées. Néanmoins, nous ne pouvons guère compter là-dessus. C'est pourquoi il faut que nous organisions ces élections nous-mêmes, sans la Diète et sans le pouvoir. Notre syndicat, ainsi que toutes les organisations et tous les citoyens n'aspirent qu'à une seule chose : que le pouvoir en Pologne passe véritablement aux mains du peuple polonais.

Le courant modéré présenta une tactique distincte. Son principal porte-parole fut Jan Rulewski, président de la région de Bydgoszcz. Il affirma que la société et le pouvoir étaient entrés dans une période de confrontation qui s'était intensifiée depuis août 1981 : « Il y a là les signes d'une confrontation générale dont le point culminant devrait être la grève générale, la grève active », dit-il. Selon lui, il fallait s'opposer à une telle perspective. La crise du pouvoir devait trouver une « solution politique » en s'appuyant sur les expériences des démocraties parlementaires :

> Les sociétés occidentales, les civilisations démocratiques ont, depuis longtemps, rationalisé ces modes de confrontation politique en créant des institutions comme le Parlement ou, chez nous, la Diète.

Se réclamant des ouvriers qui revendiquaient de manière toujours plus affirmée la tenue d'élections anticipées et libres à la Diète, Jan Rulewski déclara :

> La stratégie du syndicat doit permettre à des millions de personnes de s'exprimer, et c'est pourquoi je voudrais proposer, comme expression de cette confrontation, l'organisation d'un référendum au travers duquel s'exprimera non seulement la direction du syndicat, mais le syndicat tout entier, ses 10 millions de membres ou, si d'autres forces sociales s'y joignent, la société tout entière. Mais – c'est un petit jeu tactique – ce référendum ne doit pas contenir uniquement des questions portant sur l'autogestion. Ce référendum doit permettre de savoir si la société accorde un vote de confiance à ce

système représentatif, à la Diète, à ce gouvernement et au système d'exercice du pouvoir en vigueur dans notre pays.

Le vote de défiance au système en vigueur qui devait s'exprimer dans le référendum devait amener Solidarnosc à déclarer la grève générale. À la suite de cette grève, au cas où le gouvernement n'accepterait pas de solution politique, il fallait selon lui former un gouvernement provisoire composé de spécialistes indépendants. Ce gouvernement aurait eu pour tâche d'organiser les élections libres à la Diète et aux organes représentatifs, assurant ainsi la suprématie du peuple.

La tactique proposée par la région de Bydgoszcz recelait de nombreuses faiblesses. Avant tout, elle ne partait pas d'une analyse de la conjoncture politique, contrairement à ce que faisaient les représentants de la région de Lodz, pour lesquels il fallait partir de l'existence d'une situation directement révolutionnaire afin de déterminer l'activité du syndicat. En ce sens, la proposition de Jan Rulewski n'impliquait pas une mobilisation immédiate des masses, dans une situation où l'affrontement entre le pouvoir et la société pouvait avoir lieu d'un moment à l'autre.

Ce qui n'était pas clair, c'était comment il serait possible d'arracher le pouvoir à la bureaucratie sans une confrontation directe, sans un saut qualitatif dans le développement du contre-pouvoir de la société civile représenté par Solidarnosc. Une grève passive, même générale, ne permettait pas de résoudre cette question. La tactique préconisée par Jan Rulewski se fondait sur les illusions qui, depuis plusieurs mois, étaient rejetées par les masses et par un nombre croissant de dirigeants syndicaux.

Que la démocratie parlementaire soit apparue à Jan Rulewski comme la forme d'avenir du pouvoir du peuple travailleur n'était pas non plus sans importance. Les courants les plus radicaux, sans récuser la démocratie parlementaire, se prononçaient en faveur d'une combinaison de cette dernière avec une véritable démocratie des conseils[1].

La tactique proposée par les régions de Lodz, Cracovie et Varsovie avait un avantage évident sur celle de la région de Bydgoszcz. Néanmoins, elle recelait une faiblesse que l'on retrouvait dans toutes les tactiques mises en avant durant la révolution polonaise en 1980-1981. Dans sa lutte pour résoudre la question du pouvoir, même le courant le plus révolutionnaire au sein de Solidarnosc ne proposait aucune politique en ce qui concerne la «lutte pour gagner l'armée». Le sentiment de puissance qui émanait du mouvement de masse était tel que les plus conscients furent victimes de l'illusion que cette force serait suffisante

1. [▶ République autogérée].

pour neutraliser l'armée et que le problème de l'affrontement ne se posait pas encore. Cette illusion, Solidarnosc et l'ensemble du mouvement de masse allaient le payer dans les heures qui suivaient.

La commission nationale ne se prononça en faveur d'aucune des tactiques proposées. Elle se contenta d'appeler à un référendum sur le système et le mode d'exercice du pouvoir, ce qui n'était contradictoire avec aucune des tactiques mises en avant. Le débat concernant la manière de résoudre le problème du pouvoir restait ouvert.

Cependant, c'est une attitude défensive qui prévalut face au risque d'une attaque du pouvoir contre Solidarnosc et contre la société, quand bien même il était évident que celui qui prendrait l'initiative et frapperait le premier prendrait l'avantage lors de l'affrontement.

1981

Source

Inprecor, n° 119, 22 février 1982.

Pour en savoir plus

Bratkowski, Stefan (1981), *Nowy Marsyliusz,* Varsovie.
Kowalewski, Zbigniew (1981a), *Solidarnosc i walka o samorzad zalogi*, Lodz.
Kowalewski, Zbigniew (1981b), *O taktyce strajku szynnego* (De la tactique de la grève active), Lodz.
Kowalewski, Zbigniew (1982), « Solidarité à la veille du coup de force ou la bataille du pouvoir », *Le Monde,* 7 janvier.
Szlajfer, H. et coll. (1981), *Wzrosf produkcji wegla kamiennego* (L'augmentation de la production de houille), Katowice, ronéoté.

République autogérée

Solidarnosc

Le programme de Solidarnosc a été approuvé par les cent délégués du premier congrès national (octobre 1981). Fruit d'un intense débat contradictoire, ce document synthétise les idées fondamentales qui animaient le syndicat qui trace ainsi les modalités d'un système politique autogestionnaire.

19e thèse : Le pluralisme des idées, sociales, politiques et culturelles doit constituer la base de la démocratie dans la République autogérée

1. La vie publique en Pologne nécessite de profondes réformes qui devraient conduire à l'instauration définitive de l'autogestion, de la démocratie et du pluralisme. Pour cette raison, nous lutterons aussi

bien pour le changement des structures d'État que pour la création et le développement des institutions indépendantes et autogérées dans tous les domaines de la vie sociale. Seule cette voie peut garantir la concordance des institutions de la vie publique avec les besoins de l'être humain, avec les aspirations sociales et nationales des Polonais. Ces changements sont également indispensables pour sortir le pays de la crise économique.

Nous considérons que le pluralisme, la démocratie et la liberté de jouir pleinement des lois constitutionnelles sont les garanties qui nous assureront que le sacrifice et l'effort des travailleurs ne seront pas une fois de plus gâchés.

2. Notre syndicat est ouvert et prêt à collaborer avec les différents mouvements sociaux, notamment avec d'autres syndicats créés après août 1980 et appartenant au grand mouvement de Solidarnosc, tels que le Syndicat des agriculteurs individuels, le Syndicat des artisans, le Syndicat des conducteurs du transport privé, et avec d'autres syndicats indépendants et autogérés auxquels les lois existantes interdisent de s'associer à notre mouvement. Ces lois, il faut les changer. Aujourd'hui, en Pologne, la liberté d'association syndicale et la liberté de choisir son syndicat ont une importance primordiale pour les travailleurs. C'est pour cette raison que nous considérons que la loi sur les syndicats est notre valeur la plus précieuse. Cette loi doit garantir les libertés ci-dessus mentionnées.

180

3. Notre syndicat entretient des liens particuliers avec l'Association indépendante des étudiants et avec les différents mouvements indépendants de la jeunesse, tels que le scoutisme. Ces organisations et associations se heurtent à des difficultés multiples, aussi bien dans leurs activités que dans leur enregistrement. Nous considérons qu'il est nécessaire de voter une nouvelle loi concernant les associations qui garantira aux citoyens une liberté totale d'association.

4. Nous estimons que les principes du pluralisme doivent s'appliquer à la vie politique. Notre syndicat aidera et protégera les initiatives civiques qui auront pour but de proposer à la société différents programmes sociopolitiques et économiques. Mais nous nous opposerons à toute initiative des dirigeants de notre syndicat tendant à créer des partis [...]

20e thèse : L'autogestion authentique est la garantie d'une République autogérée

Le système qui lie le pouvoir politique au pouvoir économique, basé sur l'ingérence permanente du parti dans le fonctionnement des entreprises, constitue la raison principale de la crise actuelle de notre

économie. C'est aussi la raison du manque d'égalité dans la promotion professionnelle. Le principe dit de la «*nomenklatura*» rend impossible toute politique rationnelle de la promotion des cadres et fait des millions de travailleurs qui ne sont pas au parti, des citoyens de deuxième catégorie. La seule solution pour changer cette situation est la création de comités autogestionnaires de travailleurs qui donneraient le vrai pouvoir de décision aux personnels des entreprises.

Notre syndicat demande la restauration du principe de l'autogestion dans les coopératives. Il est indispensable de voter une nouvelle loi protégeant les coopératives contre l'ingérence de l'administration d'État.

21e thèse : Les structures autogestionnaires régionales, juridiquement et financièrement autonomes, doivent représenter réellement les intérêts de la population locale

L'authenticité de l'autogestion d'une structure régionale est fondée sur le principe des élections libres. Les listes électorales doivent être ouvertes à tous. Tous les candidats sont égaux. Une large campagne électorale doit être organisée pour permettre aux différents candidats de présenter leur point de vue. Les prochaines élections aux conseils nationaux doivent se faire dans les mêmes conditions.

Solidarnosc insistera sur ce point. Dans ce but, notre syndicat élaborera pour la fin décembre 1981 un projet du système électoral qui sera proposé à la Diète après une consultation de nos membres.

Les organes régionaux d'autogestion doivent avoir le droit de décider de l'ensemble des affaires régionales. Ils pourront être soumis au contrôle de l'administration de l'État, conformément à la loi. Ce contrôle se limitera aux examens de l'activité menée par ces organes pour statuer si elle est conforme aux lois. En cas de litige entre un organisme autogestionnaire et l'administration, ce sont les tribunaux compétents qui statueront.Les organes régionaux d'autogestion doivent avoir le droit de mener une activité économique. Ils doivent avoir également la possibilité de collaborer avec d'autres organismes autogestionnaires. Afin de pouvoir réaliser ces tâches, les organismes autogestionnaires doivent avoir le statut d'une personne morale et le droit de s'assurer de moyens financiers (impôts locaux, etc.).

Le premier congrès de Solidarnosc recommande à la commission nationale d'élaborer le projet de loi sur l'autogestion régionale selon les principes ci-dessus mentionnés. Ce projet sera soumis à la consultation et proposé à la Diète. Solidarnosc encouragera toute initiative des

organismes autogestionnaires tendant à résoudre les problèmes liés à la crise économique[1].

22e thèse : Les organismes et les structures de l'autogestion doivent être représentés auprès de la plus haute instance du pouvoir d'État

1. Il est indispensable d'accorder aux syndicats le droit d'initiative législative.

2. Nous lutterons pour rétablir à la Diète le pouvoir le plus élevé. Le nouveau système électoral devrait lui donner un caractère vraiment représentatif.

3. Nous estimons utile d'examiner la nécessité de créer un organisme d'autogestion au plus haut niveau du pouvoir d'État. Il aura pour tâche de contrôler la réalisation du programme de réformes économiques et les activités des organismes autogestionnaires régionaux. [...]

29e thèse : Le syndicat patronnera et protégera toute initiative indépendante tendant à introduire l'autogestion dans la culture et l'éducation nationale

Une des principales raisons de la crise de la culture et de l'éducation est le monopole d'État dans ces domaines. La société doit devenir maîtresse de sa propre culture et de sa propre éducation. L'État doit assurer tous les moyens nécessaires pour la réalisation des buts et des valeurs créés ct reconnus par la société.

1. Le syndicat soutiendra toute initiative dans le domaine de la culture.

2. Il est indispensable de rendre les institutions culturelles autonomes ainsi que d'exercer un contrôle social de leurs activités.

3. Il est nécessaire de rehausser le niveau de la culture technique en stimulant la recherche et les inventions des ingénieurs et des techniciens. Le syndicat soutiendra la création d'associations indépendantes techniques ainsi que leurs activités.

4. L'élaboration de la politique culturelle et de d'éducation, la distribution des fonds destinés à ces fins relèveront de la compétence des organismes sociaux autonomes, acceptés par la société. L'administration doit être au service de ces organismes[2].

5. Le syndicat créera ses propres institutions culturelles et scientifiques. Il créera sa propre maison d'édition en utilisant les moyens d'impression

1. [▶ Projet de loi sur le système national d'autogestion].
2. [▶ Esquisse d'un programme autogestionnaire pour l'école].

de l'ancien syndicat (CRZZ) et il entreprendra des démarches afin de créer sa propre université[1].

30e thèse : Le syndicat soutiendra la liberté des recherches scientifiques et l'autogestion des institutions scientifiques

La subordination de la science aux intérêts politiques l'a rendue inefficace dans la lutte contre la crise sociale et économique. Le syndicat attend des milieux scientifiques une aide solide et compétente dans la réalisation de son programme. Il soutiendra donc toute initiative de ces milieux tendant à : 1. Assurer à la science l'autogestion et l'indépendance de tous les facteurs administratifs et politiques ; 2. Créer les conditions favorables à la réalisation des recherches dans la vie sociale, culturelle et économique du pays ; 3. Entreprendre des recherches concernant la sécurité du travail et de la santé publique. […]

32e thèse : Les médias sont la propriété de la société. Ils doivent donc la servir et être sous son contrôle

3 octobre 1981

Source

« Pologne : Le dossier de Solidarité (Gdansk, août 1980-Varsovie, décembre 1981) », *L'Alternative* (1982), n° spécial, janvier.

Résolution sur l'autogestion

Solidarnosc

L'attitude de notre syndicat en ce qui concerne les lois sur l'autogestion et sur l'entreprise d'État a été présentée dans la résolution du congrès du 8 septembre 1981. Elle était donc connue de la Diète de la République populaire de Pologne qui, le 25 septembre 1981, a voté la loi sur l'entreprise d'État et la loi sur l'autogestion des travailleurs de l'entreprise d'État.

La Diète a rejeté dans son vote le compromis accepté par le présidium de la Commission nationale de coordination concernant la façon de nommer le directeur de l'entreprise. Ce compromis était pourtant une importante concession de la part du syndicat dans le but de régler le

1. [▶ Occupation urbaine et coopérative solidaire].

contentieux sans recourir à la lutte. La Diète n'a pas non plus pris en compte la position du syndicat sur une série d'autres points importants concernant l'autogestion et l'autonomie des entreprises.

Malgré cela, le congrès, dans un esprit de conciliation, ne rejette pas ces lois dans leur ensemble. En accord avec la résolution précédente, le congrès décide de soumettre au référendum au sein des entreprises les paragraphes de ces deux lois qui s'éloignent clairement de la position du syndicat et qui mettent en danger l'autogestion et l'autonomie des entreprises et donc remettent en cause la reforme économique.

Nous souhaitons que des changements aient lieu dans les deux lois sur les points suivants :

1. Les règles concernant la gestion de l'entreprise. Le congrès considère que c'est le personnel qui devrait gérer l'entreprise en décidant de toutes les affaires importantes.

2. La règle déterminant la composition de la commission de préparation du concours pour l'élection du directeur, qui présente les candidatures à ce poste. Nous considérons que la détermination ainsi que la constitution de cette commission devraient relever du droit légitime du conseil des travailleurs, et de lui seul.

3. Le paragraphe déterminant les entreprises dans lesquelles les directeurs doivent être nommés et révoqués par l'autorité de tutelle. Le congrès considère que cette liste ne doit comprendre que les entreprises d'armement et celles qui dépendent du ministre des finances, du ministre de la justice et qui fonctionnent au sein des prisons.

4. Le paragraphe permettant à l'autorité de tutelle d'imposer à l'entreprise des tâches particulières. Nous pensons que cela ne peut avoir lieu que dans le cas d'une calamité naturelle ou des tâches qu'impliquent les impératifs de défense du pays. Dans tous ces cas, l'autorité de tutelle doit assurer les moyens matériels nécessaires et couvrir tous les coûts liés à l'extension de ces tâches.

5. La règle permettant d'imposer à l'entreprise son accès à une association d'entreprises. Le congrès considère qu'une telle loi ne peut concerner que les entreprises mentionnées dans le point 3.

La Commission nationale présentera à la Diète les résultats du référendum et déposera une motion demandant le changement en conséquence des lois concernant l'entreprise d'État et l'autogestion dans une entreprise d'État[1].

1. [▶ Charte d'Alger].

Le Congrès considère que le contenu des décrets d'application des deux lois et des lois les accompagnant devrait être décidé en commun avec les syndicats.

Dans la lutte pour l'autogestion des travailleurs et pour la socialisation des entreprises, le syndicat continuera à agir en accord avec la volonté des travailleurs. Le syndicat assure les travailleurs qu'il entreprendra toutes les démarches nécessaires à la défense de l'autogestion.

Le congrès appelle tous les travailleurs à créer d'authentiques organes d'autogestion des travailleurs sur la base des résolutions du syndicat.

3 octobre 1981

Source

« Pologne : Le dossier de Solidarité (Gdansk, août 1980-Varsovie, décembre 1981) », *L'Alternative* (1982), n° spécial, janvier.

n° spécial, janvier.

RUSSIE (1917-1918)

Contrôle ouvrier et comités d'usine dans la Révolution russe

David Mandel

The movement for workers' control in Russia arose in the wake of the February Revolution and played a central role in the workers' subsequent radicalization leading to the soviet seizure of power in October. Workers' control had not figured in the programs of any of the socialist parties before the February Revolution. Although it was commonly held that socialism would put an end to authoritarian management, Russia's socialist parties, Bolsheviks included, had considered that the coming revolution would be «bourgeois-democratic» and not go beyond the bounds of a capitalist democracy. Although it would usher in significant social reform, including the eight-hour day and land redistribution, it would not fundamentally threaten the economic power of the bourgeoisie.

The Bolshevik party reoriented itself in late April 1917 following Lenin's return from exile, when it began calling for the transfer of power from the liberal-dominated Provisional Government to the soviets of workers', soldiers' and peasants' deputies. But the party remained vague about the social program of future soviet power. In his «April Theses» Lenin wrote: «It is not our *immediate* task to "introduce" socialism, but only to bring social production and the distribution of products at once under the *control* of the Soviets of Workers' Deputies.» The Russian word *kontrol'* implies oversight or regulation, as distinct from administration, and, as such, the formulation could well have been part of a reformist program (although a quite radical one) of state regulation of a capitalist economy. N. Sukhanov, a Menshevik-Internationalist member

of the Petrograd Soviet's Economic Department, observed that, to the extent the Bolsheviks had an economic program at all, it did not go beyond the Soviet's proposal of May 1917, when it was still dominated by the moderate socialists. In his view, what the Bolsheviks did have was «in essence far from socialism. [...] True, control was a cardinal point at all workers' meetings. But this "socialism" was still very timid and modest. It pointed in a different direction but did not go farther than the rightwing Menshevik Groman, with his "regulation" and "organization" of the economy and labor.»

Ya. Sverdlov, a member of the Bolshevik leadership, admitted to the party's Petrograd Committee in late September that «there is insufficient clarification of the economic question, [...] and this is the cause of many complications.» He explained that everyone was too busy with current problems to work on the economic program. But the fundamental reason was that the Bolsheviks had not yet decided what that program would be. At the First All-Russian Conference of Factory Committees, just a week before the October Revolution, a Menshevik delegate from Saratov in central Russia complained: «In order to decide correctly the question of workers' control of production we have to clarify once and for all for ourselves whether the Russian Revolution is a social revolution or not. We constantly pose this fundamental question to the Bolsheviks, but they never give us a serious answer. We say that our revolution is not social but political with a social leavening, so to speak: in it, questions of enormous social significance are posed.» An anarchist delegate from the Schlusselburg Powder Factory outside of Petrograd was equally definite: «We are living through a social revolution.» But N. Skrypnik, a Bolshevik member of Petrograd's Central Council of Factory Committees, would not be pinned down: «Workers' control is not socialism. It is only one of the transitional measures that bring us nearer to socialism.»

In fact, as Marxists, the Bolsheviks could not be more specific. They recognized that Russia, a poor, overwhelmingly peasant society, albeit with a concentrated and militant working class, lacked the necessary political and economic prerequisites for socialism. However, the world war had created the conditions and the need for the immediate overthrow of capitalism, not only in the developed capitalist countries, but in Russia, too. The generalized crisis meant that Russia's workers and poor peasants could realistically hope for support from socialist revolutions in the developed West. Accordingly, the social content of Russia's revolution, indeed its very survival, depended on the nature and timing of events abroad. Hence the tentative formulation.

This was the theoretical side of the matter. But in the end, it was concrete, practical exigencies that drove the revolution forward. The Bolsheviks' economic program before October amounted to a form of dual power: the workers' and peasants' government, supported by the factory committees, would «control» (monitor, oversee, regulate) the capitalists; and the latter would continue to manage their enterprises. But just as dual power in the political sphere, established by the February Revolution, soon proved untenable in face of the propertied classes' refusal to be «controlled» by the soviets, which they, in fact, wanted to crush under a military dictatorship, so too in the economic sphere dual power would prove illusory. After all, the economic power of the bourgeoisie was its last and most basic line of defence.

Contemporary bourgeois commentators, the moderate socialists, many trade-union leaders, including some Bolshevik trade unionists, and later Western historians have portrayed the movement for workers' control as anarchist in inspiration: a spontaneous, rather mindless, revolt aimed at group takeover of the factories. Even historians sympathetic to workers' control often portray the factory committees as an essentially libertarian movement for industrial democracy and so in conflict with central planning and regulation. The reality was, however, more complex.

Of course, it was natural for anarchists to be attracted to the factory committees. But it was, in fact, the Bolsheviks who dominated the committees from the outset almost everywhere, well before they won majorities in the soviets. Anarchist resolutions that skirted the issue of political power never gathered more than a handful of votes at the factory-committee conferences, while the Bolshevik position in favour soviet power and state economic regulation garnered large majorities.

The factory committees were about workers' economic power. But when first formed in the wake of the February Revolution, their goals, at least in private enterprises, did not go much beyond the aspirations of militant trade unions. What distinguished them, as well as analogous organizations in other countries, from trade unions, was, first of all, the fact that they were elected by all the non-managerial personnel of the given enterprise; whereas union membership was usually individual and voluntary. But more important was their ideological orientation: in contrast to most trade unions, even those linked to socialist parties, they did not consider capital's managerial prerogatives either legitimate or inevitable. If they tolerated them, it was because the balance of forces (linked to the level of economic development and so also to workers' managerial capacities) did not yet allow them to go farther. Historically,

factory councils have arisen in periods of heightened mobilization and radicalization, very often in opposition to conservative union leadership.

In what follows, I will trace the evolution of the factory committee movement in Russia through its major stages in 1917 and the first part of 1918, with a particular focus on Petrograd, the capital and militant centre of the workers' movement. My basic argument is that the progressive radicalization of the factory committees, while fundamentally a defensive response to the threat to workers' jobs, and thereby also to the revolution, was made possible, and to some degree encouraged, by the committees' strategic view of the power of capitalist management as provisional and conditional. A final section will briefly discuss the fate of the factory committees during the civil war.

The February Revolution and the Factory Committees

The general strike in Petrograd that soon drew in the garrison to become the February Revolution was at the same time a political mobilization against the autocracy and an economic strike directed at capital. As such, it was in direct continuity with the prewar labour movement, in which economic and political demands had been inextricably intertwined. After the Tsar's abdication, the workers returned to their factories only long enough to formulate economic demands and to vote to remain on strike until they were won. Most workers ignored the appeal of the Soviet, then led by the moderate socialists (Mensheviks and Socialist Revolutionaries), to resume work on March 7, since they had not yet won the eight-hour day and wages «befitting a worker and free citizen.» The minority who did resume work on that date had already introduced the eight-hour day without consulting management.

Besides better wages and shorter hours, the workers expected the democratic revolution to usher in a «constitutional regime» to the factories. By that they meant an end to the autocratic despotism that had characterized factory administration under the Tsar. A binding convention adopted in 1912 by the St. Petersburg Society of Factory and Mill Owners had ruled out even the minimal shop-level representation allowed by law and rejected any interference by workers' organizations in matters of wages, conditions, hiring and firing, and the factories' internal regime. The outbreak of war had only added new repressive measures to the industrialists' arsenal against the workers, including the loss of military deferral.

When work finally did resume after the February Revolution, one of the workers' first actions was to purge management of its most oppressive members, sometimes carting them out of the gates in wheelbarrows

with a sack over their heads, a mark of particular opprobrium. In this, as well as in the workers' independent introduction of the eight-hour day (a phenomenon limited mostly to Petrograd), one has already a glimpse of the workers' conditional attitude towards capital's managerial power, an attitude supported by the sense that they had made the revolution, not the bourgeoisie, whose fear of the masses paralyzed their opposition to the autocracy.

But the central element of the «constitutional regime» was workers' collective representation in the form of elected factory committees, whose task it was to «supervise» (*vedat'*) the «internal regime». At the Radiotelegraph Factory, for example, the general assembly instructed its committee to work out rules and norms regarding the length of the workday, the minimum wage, the organization of medical care, management of the sick fund (based on a 1912 law), the establishment of a mutual-aid fund, the hiring and firing of workers, conflict resolution, labour discipline, rest time, the factory's physical security, the provision of food, and the establishment of a permanent, elected factory committee[1]. This was a broad spectrum of activities, some of which were obviously meant to be negotiated with management. But there was no intention here of challenging the administration's basic prerogatives to manage the technical and economic sides of production. Nor did this occur. In the private factories, the demand for «workers' control», let alone workers' management, was not heard at this time[2].

All the same, the inclusion in the committees' purview of protection of the factories' physical integrity and their citing of technical incompetence (though never on its own) as justification for purging certain managers both point to the workers' new sense of responsibility toward production. Still embryonic, it would evolve into more radical positions, as workers saw their jobs and revolution come under threat. N. Kutler, a prominent industrialist and a leader of the Kadet (liberal) party, was not alone in observing a new «enthusiasm for work» in the first weeks after the revolution. Related to this was a changed attitude to the war, as most workers now felt they had something to defend – their revolution. (The workers' «revolutionary defensism» would, however, be short-lived, as they soon realized the Provisional Government had no intention of seeking a democratic peace.)

In state-owned plants, on the other hand, workers initially adopted a more radical position, based on the view that workers in a democratic

1. [▶ Gestion ouvrière des transports publics].
2. [▶ Avènement des conseils d'usine (L')].

state should participate in the management of the state's enterprises. Added to this was the fact that the top administrators in state plants held military rank and many of them had fled during the revolution. Similar attitudes were in evidence on the predominantly state-owned railroads and at the post and telegraph. But this did not last long. In the state factories the workers soon retreated from claims to an active role in management. A resolution of the conference of factory committees of state plants on April 15 claimed broad rights of control (monitoring), including access to information and documents and the right to dismiss administrators «who cannot assure normal relations with the workers». But, «not wishing to assume responsibility for the technical and administrative organization of production in the given circumstances until the full socialization of the economy, the representatives of the general factory committee have only a consultative voice in management». The chairman of the committee of the Admiralty shipbuilding factory explained this retreat by the concern not to undermine efficiency, given the complexity of managing the factory and to the workers' inexperience. But his committee did claim the right of control, including the right to demand the removal of managerial staff through arbitration. Between February and October the committees of state factories were able to wield considerably more power than those in the private sector, where workers met strong resistance to the demand for control that arose in the late spring. There were also reports of increased productivity after February in the state sector. At a conference of factories of the Artillery Authority in March the worker delegate even accused the Authority of mismanagement and call for its abolition.

Fears of Sabotage and Emergence of the Demand for Workers' Control

The correlation of forces after February ruled out effective resistance by the industrialists to the workers' economic demands. But they considered the concessions, especially the eight-hour day and the powers of the factory committees, particularly those relating to hiring and firing, as merely temporary until better times. And the bourgeois press began to prepare those times already a few weeks after the revolution, launching a vociferous campaign against alleged worker egoism that, so it claimed, was undermining military production. The message was clearly addressed to the soldiers in the hope of driving a wedge between them and the workers in the hope of undermining the popular coalition that had made possible the February Revolution. The campaign was a failure – workers invited soldiers to send delegations to the factories to see for themselves – but it did put an abrupt end to illusions workers

had about national unity, illusions fostered by the relatively easy victory of the February Revolution. This press campaign reminded workers of the industrialists' longstanding, militant opposition to their economic and political goals, and, in particular, their penchant for concerted lockouts as an arm against the labour movement.

It was during this campaign that workers began to question the truthfulness of explanations (mainly supply difficulties) offered by management for idle productive capacity. On March 20, a delegate to the Petrograd Soviet from the Metallicheskii factory proposed the election of a commission consisting of delegates from the factories «with a view to control»: the commission would conduct inspections to verify the reasons cited by management, «to make sure there are no abuses».

As the weeks passed, the workers' suspicions only grew. In early May, the Menshevik-Internationalist paper observed «cutbacks in production in a whole series of plants. So far this phenomenon has been limited to medium and small enterprises. But all the same it is beginning to worry workers». The bourgeois press, on its part, did nothing to reassure the workers. «Two or three weeks will pass», wrote the Kadet (liberal) daily, «and the factories will start closing one after the other». The paper of the Mensehvik-Defencists, whose leaders were now participating in a coalition government with the liberals, wrote of an «Italian» (go-slow) strike by the industrialists, a flanking movement in preparation for an offensive. «We have before us a different means of struggle – the hidden lockout. In the Labor Department of the Soviet [...] we daily encounter facts that confirm the existence of a definite plan among the industrialists.» The word *lokaut* was laden with bitter memories. In the six months preceding the outbreak of war, Petrograd's workers had been treated to no less than three coordinated lockouts, during which a total of 300 000 had been fired. Mass lockouts in November and December 1905 had dealt fatal blows to Russia's first revolution.

As if to confirm the workers' suspicions, the industrialists rejected out of hand proposals for strengthening state regulation of the economy, a policy they themselves had promoted before the revolution in order to shore up an economy cracking under the double strain of prolonged war and tsarist mismanagement. But now they blamed industry's problems exclusively on the workers' «inordinate demands». In mid May the Petrograd Soviet, still controlled by the moderate socialists, who had become coalition partners with the liberals in the Provisional government, approved a modest plan of state regulation. Two days later, the liberal Minister of Trade and Industry, A.I. Konovalov, an industrialist considered to be on the left flank of his class, suddenly resigned, citing

the Soviet's plan for state regulation and the Left's excessive demands. And he warned ominously that «if in the near future there is not a sobering of minds, we will witness the closing of tens and hundreds of enterprises». Opposition to state regulation was the leitmotif of the All-Russian Congress of Representatives of Trade and Industry in early June. P. P. Ryabushinskii, another «leftwing» capitalist, explained that state regulation was acceptable in the West, where the state was in full control, but it was out of the question in Russia, since the government itself was «under control» of the soviets.

On May 19 the Petrograd Committee of the Bolshevik party issued its first call to workers to set up commissions with a view to exercising control over management. The wording makes clear that the party was responding to actions that workers were already taking on their own: «In response to a series of declarations from factory committees on the need for control and its establishment, it was decided to recommend to the comrade workers to create control commission in the enterprises from representatives of the workers.» The movement for workers' control thus originated «from below» as a practical response to concrete problems that the workers faced. «When our factory committee arose», explained the committee of the Putilov factory, Russia's largest, «it was handed neither a program of action nor a charter to guide its activity. As the functions of the committee developed, its own practical measures became the basis for its guiding principles. In this way, the factory committee had the best teacher – life itself».

The conflict at the Langezipen machine-building factory illustrates the motives behind the drive for control. On April 27 the factory committee posted guards at the gates, refusing to let managerial personnel, including the director, leave before the end of their workday. According to the Senior Factory Inspector for the province, the workers suspected the administration of purposely holding up production. A mixed commission of representatives of the Petrograd Soviet and the employers' association failed to resolve the dispute. Then on June 2 the director announced that he was closing the factory, citing a loss of ten-million-rouble on defence contracts caused by rising costs and a two-thirds decline in output, which he attributed to the eight-hour day. He also mentioned a 50-per-cent decline in labor productivity as well as fuel and material shortages. The workers turned for help to their Central Council, recently elected at the First Conference of Factory Committees on May 30-June 3. When the Council's investigation uncovered a long and suspicious chain of stock transfers, the director announced that he had «by chance» found 450,000 roubles, loaned from an acquaintance, and

that production could resume at full steam. In the meanwhile, however, the workers had decided to set up control. On June 5, the committee issued a statement to the effect that no goods or materials could leave the plant without its authorization; that its orders were binding on factory personnel; that management's orders required its validation; and that no documents could be destroyed without it first reviewing them.

In claiming the power to issue binding orders, this committee went beyond the initial «passive» conception of workers' control, one that excluded participation in management. (It is not clear how successful the committee actually was in exercising its claimed powers.) But even so, the defensive character of its motives was evident in a declaration from June 5 that explained that the workers been «placed before the necessity» of adopting these measures in view of management's decision to close, its violation of an arbitration decision on the wages of office personnel, and its refusal to recognize the workers' control commission.

Izvestiya, the Soviet's daily, described this conflict as characteristic of a whole series of announcements of closure that were reaching the Central Council of factory committees, most of them citing financial losses and lack of funds. «But at the first attempt of the workers' organizations to verify the reasons offered by the entrepreneurs, they very often uncover the most complex and crafty machinations aimed at a lockout by the capitalists». Nor was this phenomenon limited to Petrograd. In Ivanovo-Voznesensk, the «Russian Manchester», when several mills did not reopen after the Easter holidays due to claimed supply problems, the soviet decided that the idle workers would receive full wages. And it established a control commission. The closed mills immediately reopened.

Workers' Control and Political Power

The idea to call a citywide conference of factory committees arose from the workers' realization that the balance of power in isolated plants, as well as the committees' lack of experience, did not allow them to establish effective control over management. At the same time, the spectre of generalized industrial collapse loomed ever larger. V.M. Levin, a member of the conference's organizing committee, opened the meeting with the words: «Whether they want to or not, the factory committees have to intervene in the economic life of their factories – otherwise they will close. All the factories in Petrograd are in crisis. But management has not been active in ensuring the supply of materials and fuel. The workers must become active where the industrialists are not. [...] This is an entirely new task that the revolution has

placed before us. The theoretical task of the conference is to define how to accomplish that. The practical task is to create a powerful center of factory committees to lead and develop the maximum working-class influence in an economy that has been completely ruined by the imperialist war and the rapacious banditry of the big bourgeoisie.»

Choosing to ignore the fact that the industrialists' opposition to state regulation had effectively paralyzed his government, the rightwing Menshevik Minister of Labour, M.I. Skobelev, reminded the conference that Russia's was a bourgeois revolution and that regulation of industry was not the affair of any single class but of the state. But the delegate from the 1886 Electric Lighting Company replied:

> To us workers it is clear that the bourgeoisie, by undermining production, is [...] very skilfully, at first glance imperceptibly, organizing a counterrevolution. [...] Sabotage in the Donbass, in the textile industry, in a whole series of Petrograd factories, requires the organized intervention of the working class in the form of the immediate establishment of workers' control. [...] Otherwise, all the workers' organizations will be destroyed. And unemployed, hungry workers don't think about organization. [...] It is naive to think the Provisional Government will set up control over its own capitalists. All the more should we strive for control with representatives of workers and workers' organizations in the factories and locally. [...] Life itself has put forth the demand for workers' control of production but it will be realized fully not under a bourgeois government but under a government of revolutionary democracy [i.e. of workers and peasants]. Until then, the factory committees will have a great role to play in carrying out workers' control and saving the country.

The conference adopted two resolutions by overwhelming majorities. The first called for a two-thirds majority of workers' representatives in all important state economic institutions and for the right of the workers' committees, soviets and trade unions to participate in control in the factories, including full access to books and other information. This control should «gradually and carefully, but without undue delay», develop into full regulation of production and distribution by workers[1]. The other resolution called for the transfer of state power to the soviets – the first such resolution adopted by a city-wide workers' assembly. Levin explained the relation between the two:

> The factory committees will play a great role, but not without the support of truly revolutionary state power. And the government of

1. [▶ Autogestion et pouvoir(s)].

> revolutionary Russia will find itself in a hopeless situation unless it can rely on authoritative workers' organizations on the shop floor.

Where was all this leading? «No one knows how this revolution will end up: at the least, it will deprive capital of some of its rights; at the most, who can say whether from a Russian revolution it will not become a world revolution.» Only some of the anarchists called for the workers to take over the factories. «Control is not yet socialism, nor even taking of production into our hands», explained a young Bolshevik delegate from the «red» Vyborg district.

> But it already goes beyond the bourgeois framework. [...] Having taken power into our hands, we should direct capitalism along a path such that it will outlive itself. [...] Having taken control into our hands, we will learn in a practical way to work actively in production and we will direct it toward socialist production in an organized manner.

Capital's Response

This gradualist approach to the question of power in the factories rested upon the assumption that the industrialists would agree to manage under «control» of the workers. But this was, in fact, far from evident. Following the July Days, when the moderate socialists sanctioned repression against workers, soldiers and the political Left, the industrialists, sensing the shift in the balance of forces, became more aggressive. On the economic front, and with the government's support, they prohibited the factory committees from meeting during work hours and refused to pay their members or to allow them any say in hiring and firing. They also refused access to the factories to representatives of the committees' Central Council.

At the same time, they became more brazen in publicly brandishing the spectre of economic collapse. On August 3, Ryabushinksii, in a speech before the Congress of Commerce and Industry that subsequently became notorious, reaffirmed his rejection of economic regulation. The revolution, he declared, was «bourgeois», and those at the helm of the state should act accordingly. The soviets were driving the country into an abyss, and, «unfortunately, the long bony hand of hunger and national impoverishment will have to seize the false friends of the people by the throat, the members of the various soviets and committees, before they come to their senses». This speech drew a «thunder of applause» from the assembled captains of industry, who leaped to their feet to hail the orator. As for the workers, they received the speech as an open admission of a hidden lockout in the making, a view supported by the

increasing number of announcements, now from the larger factories, of impending cuts in production and even closures.

Parallel to this was the ominous rise to prominence of General Kornilov, newly appointed commander of the armed forces. In bourgeois circles he was being hailed as Russia's savior. Accepting his new command, this Cossack general demanded the extension of the death penalty to the rear and complete freedom of action, declaring himself responsible solely to his «own conscience and to the entire people». At the end of August, with the tacit but barely concealed support of the liberals, Kornilov marched on Petrograd in the avowed aim of crushing the workers' organizations and establishing a military dictatorship. But his forces melted en route under the influence of worker-agitators who had rushed out from the capital to meet them.

Kornilov's defeat only increased the industrialists' aggressiveness in the factories, their last line of defense. In a note from early September, the Committee of United Industry demanded that the government guarantee industrialists exclusive power over hiring and firing; the right to discipline workers up to and including dismissal; complete banning of workers' organizations from any interference in management; elimination of any managerial obligations to the workers' organizations; and the dismissal of workers whose productivity fell below the level of the previous year. «Without these measures to influence the worker masses», the note concluded, «industry is threatened with complete shutdown». Given the largely defensive nature of workers' control and the employers' resistance, backed by the government, sustained struggles over control in the private did not occur in all, perhaps not even most, factories before October. They occurred usually in response to an imminent threat of mass layoffs or closure. For example, the committee at the Rozenkrantz copper-rolling mill took decisive action only in September in response to «attempts by the administration to sabotage, with the acting Ministry of Trade and Industry himself threatening to come to shut down the plant». Even so, effective control in private factories very often remained elusive. On the eve of October, a delegate from the Putilov shipyard told the factory-committee conference that «We are aware of how often the factory committees turn out to be helpless, knowing how to prevent a stoppage of production in the factories but with no possibility of intervening. [...] Both private and state administrations are sabotaging production and refer us to [decisions of] the Society of Factory and Mill Owners. They are still strong. The conference must first of all point out the obstacles that prevent people of action from saving the country. These obstacles are being placed

before us by the bourgeois government. Only a reorganization of state power can make it possible to develop our activity».

Moving Past «Control»: the Issue of Class Collaboration

The most common form of incursion into managerial prerogatives was, in fact, not «control» but efforts by the committees to obtain fuel and raw materials, sometimes also orders and financing, for their factories. Even before their first conference of factory committees at the end of May, the committees' had organized a meeting on supply problems. Some sent delegations as far as the Donbass coalfields in eastern Ukraine. «Strangely, after the first weeks of the Revolution», observed a delegate to the conference of factory committees, «in one plant after the other there was no fuel, no raw materials, no money. More important, management took no steps to procure what was needed. Everyone saw this as an Italian strike. The factory committees sent representatives all over in search of fuel – to other factory committees, to railroad junctions, warehouses, etc. [... and] as a result of their activity, oil, coal, money, orders were found».

Some committees went further. At the Vulkan machine-building factory, the committee responded to an announced imminent cutback in production and possible closure by setting up a commission of inquiry. It proposed measures for reducing defective output, strengthening labor discipline, as well as technical improvements. The workers' general assembly endorsed these recommendations and decided to allow overtime when justified by the demands of production. Management accepted the first set of proposals but would hear nothing of the technical measures. And it proceeded to announce 640 layoffs, promising more to come. At the same time, it cut in half the wages of the eleven (full-time) members of the factory committee and forbade office employees from giving them information. Ignoring the advice of the factory committee, the general assembly decided to give the director 48 hours to clear out. Otherwise, it would «free the factory committee of any responsibility for actions the workers might take». With support from the Central Council, the committee finally convinced the government to establish its own control over management. Despite the partial victory, the committee said that the workers put little store in control by a government that was not itself «democratic» (i.e. not consisting of workers' and peasants' representatives) and without workers' control on the national level. At the New Parviainen machine-building factory the committee, again with the help of the Central Council, averted 1 630 announced layoffs by proposing measures that reduced fuel consumption by 30

per cent. Even so management had agreed to implement them only under pressure. At the state-owned Sestroretsk rifle factory, when fuel began to run out in August, the committee took charge of digging a canal to a new source of water power on a nearby estate (ignoring the landowner's protests). The left Socialist-Revolutionary daily reported this under the title : « What Would Happen to the Factories without the Factory Committees ? »

These examples show that the workers were moving beyond « control », which often remained elusive, to active participation in managing production. The reason for this was obvious. As a delegate to the factory committee conference explained, « They tell us to control. But what will we control when we have nothing left but walls, bare walls ? ». Nevertheless, the goal officially remained only « control ». The rapporteur on workers' control at the All-Russian factory committee conference in October noted that « many comrades pointed out that the executive functions of the factory committees were not been made clear in the reports. This was done on purpose, since economic functions are only an inevitable evil that should not be erected into a system ».

The committees' incursion into managerial functions in the context of a capitalist economy raised the thorny issue of class collaboration. Working-class independence from the exploiters, both in the factories and in the broader political arena, had long been a defining principle of the Russian labor movement and in particular of bolshevism. Mensheviks and moderate Bolsheviks, often people with links to the unions, used this argument against the factory committees. At the latter's national conference in October, the D. Ryazanov, a moderate Bolshevik, remarked that « the trade-union movement does not bear the stain of the entrepreneur. But it is the misfortune of the committees that they are an integral part of the administration. The trade union opposes itself directly to capital, but a member of a factory committee involuntary turns into an agent of the entrepreneur ». A. Gast'ev, a Bolshevik leader of the Petrograd Metalworkers' Union, remarked ironically on the « touching solidarity [of the committees] with management ». He recounted how committees from the provinces sent representatives to Petrograd to praise their factories in support of the owners' requests for contracts and subsidies from the government. These same people accused the committees of anarchism, of pursuing the narrow interests of their factory at the expense of the general interest, of aiming at group seizure of their plants. But underlying this criticism, which was largely unfounded, was opposition to workers' incursion into managerial functions in the context of a bourgeois-democratic revolution. In their view,

the Russian revolution could not aspire to more than that, given the relative weakness of the socialist forces in an overwhelmingly peasant country.

Lenin also criticized the committees, calling on them to stop acting as «errand boys for the capitalists». But he was doing this from a very different angle: he was pointing out that only soviet power and worker majorities in higher regulatory bodies could ensure that the factory committees' efforts would serve workers' interests, not those of capital. The vast majority of the delegates to the conference, in fact, agreed. But until the soviets took power, they had to defend workers' jobs as best they could. A delegate from the New Arsenal factory responded to Lenin: «The factory committees had to obtain raw materials. This is not "running errands". If we didn't support the factories in this way, who knows what would happen?»

Workers were, in fact, prepared to cooperate with management to save their jobs, but they wanted guarantees of good faith. That was the function of control. At the Baltic wagon factory, management announced that losses were forcing it to close the automobile department. When the factory committee questioned management's figures, the director agreed to keep the department open if the workers maintained productivity at a profitable level. They agreed but insisted on the right of control, which management rejected as «having no precedent».

Incursions into managerial prerogatives in the sphere of production were often made reluctantly by the factory committees, who found themselves under pressure from the workers. N. Skrypnik, a member of the Central Council of factory committees reported to the Bolshevik Central Committee on the eve of the October insurrection that «everywhere one observes the desire for practical results. Resolutions no longer satisfy. It is felt that the leaders do not entirely express the mood of the masses. The former are more conservative. One notices an increase in the influence of anarchists in the Moscow and Narva Districts».

This «conservatism» was, in fact, the committees' reluctance to assume responsibility for management, something they were not at all sure they could handle, especially in conditions of deepening economic dislocation. Rank-and-file workers were more distant from these problems and so were more tempted by anarchists' proposals of direct action. But more than not being up to the task because of lack of knowledge, the committees' feared being compromised in the eyes of the workers by taking responsibility for management without having the necessary power, economic and political, to be effective. As the economic situation

deteriorated in the fall, the administration of state factories, and even some private, began to offer the committees minority participation in management. But the All-Russian conference of factory committees in October overwhelmingly rejected this, calling instead to continue the struggle for control through commissions separate from management. V. Chubar', a member of the Central Council, explained:

> The members of the factory committee would turn into pushers, whom management would use as extra help, itself remaining inactive. Such phenomena are already observed in state factories. Besides, [...] in a critical moment [...] the workers will direct all their discontent at the factory committee.

The committees in the state factories adopted the same position, while reaffirming their right to be present at managerial meetings and to receive exhaustive answers to their questions.

A long and painful discussion took place in late September and early October within the committee of the Putilov factory, which was facing the layoff of 10,000 workers (a third of its workforce) due to a shortage of fuel. The Minister of Trade and Industry, a well-known friend of capital and opponent of workers' control, had offered the committee a minority voice in a joint commission with management. Everyone understood that the intention was to shift responsibility to the committee for the disastrous situation, without giving it real power. «The entrepreneurs are at present seeking by all means way to make the workers whip themselves. [...] When it turned out that the government could not do without us and things were in a bad way, it came to us for help.» In the end, the committee decided that it could not pass up any opportunity to defend the workers and so it should accept the offer, but solely with a view to «control» and explicitly rejecting responsibility for management.

All Power to the Soviets! But How Much Economic Power? Yet To Be Determined

The factory committees were, of course, not blind to these contradictions. And everyone, except the anarchists – and not all of them – saw the soviet seizure of political power from the liberals and allied moderate socialists as the only way to resolve them. «Our conference said from the start that under a bourgeois government we would not be able to realize consistent control», explained Skrypnik to the national conference in October. «To speak of a [national] controlling body under a bourgeois government is impossible. Therefore, the working class cannot bypass the question of state power, as [anarchist] comrade Renev

recommends [...].» For rank-and-file workers, the looming economic crisis was the most urgent and potent argument for a new insurrection. On October 15, a joint meeting of union leaders of Petrograd with the Central Council of factory committees discussed the food and employment situations. The consensus was that the economic dam was about to burst. The meeting subjected the Provisional government to withering criticism for its inaction and for aggravating the situation when it did act. The conference declared that soviet power was an «indispensible condition for the successful struggle again economic dislocation and the food crisis». Among its tasks would be to establish workers' control on a national scale, to organize the demobilization of industry, and to promote public works. Around this time, V. Schmidt, a bolshevik trade-union leader, reported to his party's central committee that «In light of the specific economic conditions, one can expect colossal unemployment in the nearest future. In connection with that, the [workers'] mood is watchful. [But] all agree that outside the struggle for power there is no way out of the situation. They demand power to the soviets».

But where would soviet power take the factory committees? On this question, the position had not changed. «Workers' control is not socialism», Skrypnik told the national conference of factory committees[1]. «It is only one of the transitional measures that bring us closer to socialism.» D. Evdokymov, another Bolshevik on the Central Council of factory committees, told the anarchists that «to demand the transfer of all factories to the workers is premature. That means the transition to a socialist system. But the time for socialism in Russia has not yet arrived. Our revolution is not socialist but transitional. The most numerous class in Russia is the peasantry, and the peasantry, a petty bourgeoisie, is individualistic». Yet already in August, Levin, also of the Central Council, had warned that «It is possible that we stand before a general strike of capitalists and industrialists. We have to be ready to take the enterprises into our hand to render harmless the hunger upon which the bourgeoisie is counting so much as a counterrevolutionary force».

Once the soviets had taken power, the factory committees abandoned their refusal to assume responsibility for management, a refusal that, as we have seen, had been more formal than real. The Central Council's new draft guidelines on workers' control read:

> Workers' control of industry, as an integral part of control of the entire productive life of the country, must not be conceived in the narrow sense of inspection [*reviziya*] but, on the contrary, in the

1. [▶ Contrôle ouvrier sur la production].

> broadest sense of *intervention* into the disposition by the entrepreneur of capital, inventory, raw materials and finished goods belonging to the enterprise; as the *activ*e monitoring of the correct and rational fulfillment of [the enterprise's] orders, the utilization of energy and the labor force, and as *participation in the organization of production itself* on a rational basis, etc., etc.

This included the right to issue orders to management, which would become obligatory after three days, during which the latter could appeal to higher organs of workers' control.

But «this is not socialism», Skrypnik insisted at a conference of factory committees on November 15.

> It is a first step. [...] We are linked to other countries. [...] The torch our revolution has raised will ignite the proletariat of Western Europe. [...] Socialism is not created at once but by the gradual restructuring of all economic and political life. We have entered the first period of that restructuring. [...] Our foundation is all power in the hands of the soviets of workers' and soviets' deputies. Not all power to the soviet but to the soviets, including the soviets in the factories and the villages.

The «active» interpretation of control by the factory committees met with opposition from «comrades on the right» (so designated by committee activists), who received the backing of the All-Russian Trade Union Council and subsequently of the All-Russian Trade-union Congress. They favored «passive» control. Their draft instruction on workers' control read: «The control commission does not participate in management of the enterprise and does not bear responsibility for its work and activity, which remains that of the owner.» Only government and higher trade-union bodies could countermand management's orders. And it provided for penalties – up to two years imprisonment and confiscation of property – for violations of the instruction or seizure of plants. These people argued that to give the committees broad powers to intervene in management would encourage their allegedly anarchist tendencies, as each committee pursued the interests of its plant's workers at the expense of the common interest.

This argument was, at least to a significant degree, disingenuous, since every factory committee gathering before and after October had insisted and continued to insist that workers' control could be effective only within a framework of systematic national regulation. The urgency of centralism – to combat the growing economic chaos, to distribute scarce fuel, raw materials, and contracts, and to organize conversion to peacetime production – was a leitmotif of the sixth Petrograd conference of factory committees in January 1918, where the Central

Council's proposal to create regional *sovnarkhozy* (economic councils) «was met with the warmest sympathy». This proposal stated that the decisions of the *sovnarkhozy* should be binding on all local institutions, including factory committees. (The Central Council itself eventually fused into the *Sovnarkhoz* of the Northern Region.) The guidelines on workers' control adopted by the conference stated that, while factory committees execute the will of their plants' general assemblies, «at the same time they carry out all instructions, guidelines [...] and measures of higher state economic organs and are responsible to the state authority for the strictest order and rationality of management of the enterprise, in accordance with the needs of the entire toiling people, and also for the integrity the enterprise's property». Other resolutions of the conference called for centralization of the distribution of industrial production contracts and fuel.

Both the discussion at the conference and the guidelines it adopted on workers' control (with only three dissenting votes) made clear that orders from above that might sacrifice the group interests of workers of any specific plant had to be obeyed. To the argument of an anarchist delegate that centralization would inevitably lead to «some kind of autocracy», another replied:

> The factories have to coordinate their activity. Who can do that? Only a higher organization that [...] has all the information, distributes the contracts, and knows what each plant is doing. We control directly in the factory; we [...] inform of what we need. But distribution has to be centralized. [...] We need organization, centralization, like oxygen. [...] Otherwise we will be lost and never get out of the present mess.

Another delegate observed that the anarchists, for all their criticism, failed to explain how concretely they would organize the economy and that, to be consistent, they should also oppose the factory committees too, since they limit the freedom of individual workers. Fears of bureaucratic despotism were undoubtedly allayed by the provision for election from below of the higher economic organs, which were to function on principles of democratic centralism.

Besides that, the «comrades on the right» were ignoring the workers' reality: workers could not passively stand waiting for effective centralized economic regulation was being put in place. They had to act now to save their jobs. Already by January 1, 1918, the employed industrial work force in Petrograd had shrunk to 339 641 from 406 312 a year before, most of that decline occurring after October. (Despite heroic efforts by the factory committees, there would remain only 142 915 in

May 1918.) Responding to critics, F. Katyn', a member of the Central Council, wrote in January 1918:

> The factory committees see themselves as the basic units of the higher regulating institutions of the economy and are doing everything in their power to follow the path laid out by these organs and institutions. And it is not their fault that all these institutions do not yet exist, or that everywhere they are packed tight with the tsarist bourgeoisie and conciliators of our bourgeois revolution, so that no one can make head or tail of them and they are incapable themselves of productive action. It is not their fault that, faced with total uncertainty in this or that matter, circumstances and lack of time force them sometimes act at their own risk and on their own responsibility.

As noted earlier, the opponents of «active control» were in reality less concerned with alleged anarchist tendencies than with the prospect of the Russian revolution overflowing capitalist bounds, which they believed would doom it to defeat, since the political and material conditions for socialism were lacking. Not surprisingly, the factory owners preferred the position of the «comrades on the right». A report to the All-Russian Society of Leather Manufacturers on January 25, 1918 noted the existence of two currents within the workers' movement: «an anarchistic current represented by the factory committees» and a «thought-out system of gradual transition to state socialism on the basis of the existing capitalist system [...], supported by all active members of the union movement». It considered the union people the only allies of industry. The report approvingly cited an article published in a Menshevik newspaper that argued that the revolution was bourgeois and that private property, therefore, to be maintained. The meeting unanimously endorsed the «passive» guidelines, as «something we can live with». The official position of the Petrograd Society of Factory and Mill Owners' was that its members should abandon their enterprises if faced with attempts to impose «active» control.

Not all union leaders opposed «active» control. The more leftwing unions, like the Petrograd metalworkers, had no trouble endorsing the factory committees' position. On the other hand, the Mensheviks, who opposed soviet power, argued, along with the Bolshevik «comrades on the right», that «active» control would «rivet the workers' horizon to their own enterprise». Ignoring their own earlier reports of a disguised lockout aimed at crushing the workers' movement, their press now termed talk of sabotage a «demagogic fantasy».

Despite the fears of the socialist moderates, the factory committees themselves were concerned not to alienate needlessly the owners and

their administrations by insisting on «active» control, so long as the latter acted in good faith. In a mid-January 1918, the Putilov factory committee reported that «in defending the workers' interests, the committee not only adhered to the principle of resolving conflicts between capital and labor but tirelessly pursued the tendency of intervening in the economic life of the factory, doing that, as far as possible, by assuming only control, not executive functions. All the results in that area, all the control positions assumed by the committee were won without open conflict with the representatives of capital, without summoning the masses to defend these positions, exclusively through verbal negotiation and similar measures». Around this time, the committee of the Erikson telephone factory, long a Bolshevik stronghold, reported that management agreed to cooperate with it in securing fuel and materials, since it did not perceive these activities of the committee as a threat to its prerogatives. But it rejected control over finances and refused to provide the committee with information, threatening resignation of the entire administrative staff if the committee insisted. The latter, therefore, decided not to press the issue «to avoid premature complications that could lead to a temporary stoppage». Similarly, at the Tenteleevskii chemical factory the administration accepted «passive» control in return for the committee's pledge to respect management's executive prerogatives. When the head of the control commission at the Novaya Bumagopryadil'naya cotton-spinning mill provoked the owner's departure by insisting on checking for unnecessary expenses before countersigning a check, she was immediately called to order by the factory committee and replaced. She was told: «Don't you know we can't manage without a specialist!»

These examples argue against the view of workers' control as motivated primarily by anarchist impulses rather than the concrete interest to defend jobs. On the other hand, the guidelines for the regional sovnarkhozy drafted by the Central Council of factory committees initially provided for their election uniquely by the committees, a position that could be viewed as syndicalist. However, the Central Council easily accepted the change proposed by the Supreme *Sovnarkhoz,* which added to the regional sovnarkhozy representatives of the soviets (local governments), cooperatives, and technical-managerial personnel.

The Call for Nationalization

However, in whichever version, workers' control was a form of dual power, and so a compromise between antagonistic interests that by its very nature was unstable and necessarily temporary, as dual power in

the political sphere had already shown itself between February and October. Workers' control was premised on the industrialists' continued interest in running their factories. But the committees demanded control precisely because they could not take that for granted. And while the Petrograd Society of Factory and Mill Owners, ignoring its official position, instructed its members not to abandon their plants so long as they represented any value to them, this was less and less the case. Even if one leaves aside the owners' intentional sabotage and their fears of takeover by the workers, they could not but be pessimistic about prospects of making money in the foreseeable future, given the end of military contracts, the cost and complexity of conversion, and a transport crisis that made supplying the factories a huge problem. It was the owners' loss of interest in maintaining production (much more typical than cases of co-operation with the factory committees) that drove workers beyond control to press for nationalization and complete takeover of management[1].

This logic was clearly presented in a letter of March 1918 to the *sovnarkhoz* of the Northern Region by the committee of the Vulkan machine-building factory:

> The entire policy of management [...] has been conducted with a definite view toward closing, [...and] if the factory has not already been shut, the credit belongs to the factory committee, whose entire policy, in face of never-ending and insurmountable obstacles, was aimed at maintaining the life of the factory. [...] The kind of control that management is willing to accept is only a palliative, since it will continue to be the master of the enterprise, while responsibility [...] will lie entirely with the control commission, and, consequently, dual power will not be eliminated. [...] The only way out is nationalization, and with the present petition we once again affirm this.

Even the Bolshevik «comrades on the right» finally accepted this logic. Yu. Larin, a former Menshevik and co-author of the draft decree on «passive» control in November 1917, told the congress of the Metalworkers' Union in January 1918 that «we tried in many cases to put off the moment of full management of the enterprises and to restrict ourselves to control. But all our efforts came to naught. In the present situation none of the existing forces can – and sometimes they do not even want to – manage the economy. Example: the Volga merchant fleet, where the industrialists have stopped repairing the ships and have ceased activity in general. [...] Either we move forward or

1. [▶ Nationalisation, autogestion et droit de propriété].

we go down. Like it or not, we have to abandon the idea of workers' control and shift to a system of full management of the enterprises and direction of the country's economy».

Nationalization was the major point on the agenda of the sixth Petrograd conference of factory committees in January 22-27, 1918. The only dispute arose over how fast it could be carried out, with anarchists demanding immediate and complete takeover. The resolution, adopted unanimously, recognized that immediate nationalization of all industry was impossible without first creating an «organized technical apparatus, corresponding to the interests of the proletariat» that would work under direction of the Supreme *Sovnarkhoz*. But it did call for immediate nationalization of those enterprises whose management refused to recognize workers' control, that openly or secretly sabotaged, or refused to pursue production.

At the same time, the conference sounded a new note in calling also for immediate nationalization of factories that were in good physical and financial shape and already suited for peacetime production, «since the proletarian Republic takes from the hands of the predators not only the ruined economy that will be a burden on the people's finances, but also enterprises that can function intensively, providing the people with economic resources and so helping to restore the health of the people's property». This was a break with the hitherto predominantly defensive view of workers' control (secondarily portrayed also as a school for future socialism) as something forced upon workers by the threat to their jobs and to their revolution.

But this shift did not reflect a sudden chiliastic upsurge. Everyone who spoke at this conference painted a somber picture of the economic situation. («We have heard here reports of such ruin, of such a horrible reality, which, in fact, we ourselves have already been experiencing.») Nor did they spare the performance of their own class organizations from sharp criticism. But the task had changed. «Every one of us knows

that our industrial life is coming to a standstill and that the moment when it dies is coming soon. We are now living through its death spasms», declared a delegate. «Here the question of control is no longer relevant. You can control only when you have something to control. [...] Everyone, from the left to the right wing, agrees on one thing: we have to rebuild economic life itself on a new basis [...].» This was echoed in the resolution on demobilization, «a tremendously difficult task [...] that only the proletariat can realize on a national scale and in a planned, organized way».

But if the mood was somber, it was also determined. Delegates evoked the experience of 1905, defeated by mass lockouts. They were not going to let that happen again. In calling for nationalization, members of the Central Council observed that committees were increasingly coming to it with demands for the state to take over their factory. «Thus», stated the Council's paper, «unexpectedly arises the practical question of nationalizing production».

In practice, nationalization proceeded slowly over the next months and on an individual enterprise basis, either as a punitive measure or to prevent closure, and mostly in metallurgy and metalworking. After the merchant fleet, which workers spent several months repairing without pay, the first complete sector to be nationalized was sugar. This occurred in May 1918 and was followed by oil in June, and by what was still private in the metal sector. As in the case of workers' control, nationalization was viewed primarily as a measure imposed by objective circumstances. In a pamphlet from 1918 entitled *From Workers' Control to Workers' Management,* I. Stepanov, a prominent Bolshevik, wrote:

> Yes, «socialist experiments», as our opponents chuckle. [... But] this is not a «fantastic theory» nor «free will». *We have no choice.* And since it is done by the working class and in the course of the revolutionary struggle the capitalists are removed, it has to be socialist regulation.

As Marxists, the Bolsheviks, not less than the Mensheviks, recognized that the material and political conditions for socialism were lacking in Russia itself. «Will this be another Paris Commune or will it lead to world socialism?» Stepanov asked. «That depends on international circumstances. But we have absolutely no choice.» In light of this, what Mensheviks, seconded later by most Western historians, portrayed as Bolshevik voluntarism can just as easily, and with more justice, be characterized as realism.

After Nationalization

The January 1918 factory-committee conference in Petrograd called for the committees to assume management of nationalized enterprises, since «a government of workers, soldiers and peasants is strong insofar as it rests on the confidence of the toilers and their organizations. [...] The workers' committees should be at the head of these enterprises locally, working under the leadership of the *sovnarkhozy*.» To the suggestion that the committees not assume responsibility for managing the enterprises but limit themselves to delegating two or three members to management with only a consultative voice, M. Zhivotov, a Bolshevik member of the Central Council, retorted:

> That is extremism; that, it seems, is a deformed version of Bolshevism. [...] The factory committees must absolutely stand at the head of the factories, [...] subordinated, of course, to the state regulating organization, the sovnarkhoz, [...since] the committees know best the situation at their factory and the workers have confidence in them.

If the factory committees found they lack expertise, nothing would stop them from inviting members of the technical staff.

But in March 1918, the Supreme *Sovnarkhoz* issued a decree that fell far short of committees' position, while not entirely excluding workers' representatives from management. It provided for the appointment by its *glavky* (industrial branch directorates) of a commissar to each of the factories under their supervision, as well as one technical and one administrative director. The technical director could be overruled only by the commissar or by the branch directorate. The administrative director, on the other hand, would work under supervision of an economic administrative council, consisting of representatives of the workers, white-collar and technical staff, the trade union, and the local soviet. But workers' and white-collar employees could constitute no more than half of the council's members. As for the factory committees, they could not issue orders on their own but had to pass through economic administrative councils.

The government's support for centralism at the expense of meaningful worker participation in management would only increase in the following months with the outbreak of full-scale civil war and the continued economic decline that forced the Soviet state into a desperate survival mode for the next several years. These conditions strengthened the hand of supporters of authoritarian management, with people like Lenin and Trotsky, formerly on the left, rallying to their side. (The Mensheviks, as before, limited themselves to demanding trade-union

autonomy.) Within the Bolshevik party, the cause of the factory committees was taken up by the Left Opposition and, at the end of the civil war, by the Workers' Opposition, which unsuccessfully defended a syndicalist platform.

There is an obvious contradiction between centralism, an essential element of planning, and, therefore, of socialism, and self-management, also an essential ingredient of socialism, since the more power is concentrated in the centre, the less there is left for workers in the enterprises to exercise[1]. This contradiction can, however, be managed and become even a positive factor if certain conditions are present, in particular if the degree and scope of central control can be limited, and if the economy can guarantee workers' their basic material needs for security and a minimally decent living standard. Without these, self-management is not meaningful and workers cannot develop the kind of class consciousness that would allow them voluntarily to sacrifice group interests for the more general good. (The experience of Soviet-type, bureaucratic planning demonstrates conclusively that no set of individual or group material incentives can compensate for an absence of genuine commitment to the common good.) But in conditions of war, industrial collapse, and severe food shortage, the Soviet state could meet none of these conditions.

Another important condition is the presence of a working class capable of defending self-management against centralizing tendencies of the state, even its own. At the January 1918 factory-committee conference, an anarchist delegate proposed amending the proposed guideline obliging factory committees to follow instructions of higher organs by adding the proviso that these instructions «not violate the interests of the proletariat». The rapporteur for the Central Council replied that such a reservation had been considered but rejected, since «the *sovnarkhoz,* that we are ourselves organizing, will not turn against us, as it is not a bureaucratically constituted organ but one elected by us and composed of people whom we can recall. [...] Don't forget that the *sovnarkhoz* is a class organ. If we adopt an attitude of mistrust from the outset, then these organs will scarcely be able to function correctly. [...] Only an anarchist who in general rejects and mistrusts any leadership (*verkhy*) could propose such an amendment. But we, the proletariat, [...] build leadership on the principle of complete democratism. [...] If these organs really do turn away from the masses, then, of course we will have to introduce that amendment. Indeed, we will have to overthrow those

1. [▶ Implications de l'autogestion (Les)].

organs, and perhaps make a new revolution. But so far we feel that the Soviet of People's Commissars [the central government] is our soviet and the institutions it creates are fully in accord with us».

This response reflected the confidence of workers who had participated in two, sometimes three, revolutions during which their class had been the leading force. But conditions were fast undermining the independent power of the working class, whose members were being dispersed by unemployment, war, and state-building and demoralized by hunger. At the same January conference, another delegate made the opposite suggestion: that the responsibility of committees to their general assembly be limited when the general assembly's decisions contradict the general interest. To this another member of the Central Council replied that «it would be out of place for us, who base ourselves on the support of these proletarian masses, to introduce such an item that places them beneath any criticism. [...] For as long as I have observed workers in the factories, I can say, comrades, that we can consider them a conscious element that will always take the right decision, and not some sort of ugly mass that does not know what it is doing, barbarians or a children, as comrade Gorky says. [...] In their decisive majority they will be conscious enough not to adopt decisions that their factory committee cannot carry out because they contradict the interests of the country».

Yet the discussion at the conference itself brought forth several examples of that contradicted that claim. Responding to the anarchists, a delegate from the Metallicheskii factory observed that:

> Some factories are not needed and have to be shut. Here you need a state apparatus that can sort this out. [...] Comrade Bleikhman [an anarchist] says: «Take [the plants] into our hands, and basta!» [...] I'd like to ask these comrade anarchists [...] how they presently conduct themselves in the factories with their unconscious masses. Do they speak openly to them? I don't know how to talk to masses that are demanding money. I wasn't at the conference yesterday and came late today because things aren't very good at my plant: we are laying off a hundred people. There you have anarchy, [...] and not the kind of well-being in the ultimate sense of anarchy about which comrade Bakunin wrote. That would be heaven on earth. But until then we have to live through all these misunderstandings, [...] when each worker only wants to receive, not merely a month and a half [of severance pay], but to grab two or three months' worth [...].

Some argued that this occurred mostly when the workers in question were recent arrivals from the countryside, but the urbanized proletariat was conscious and responded reasonably when the situation was

explained to them. However, discussion of the conflict that had arisen between the committee of the Treugol'nik rubber factory, which had fuel reserves beyond the three-month limit established by the Central Council, and the Putilov factory committee, preparing its plant for conversion to peace production and lacking fuel, showed that the problem went beyond wartime recruits to industry. The Treugol'nik committee only agreed to yield its surplus at an exorbitant price that included complete amortization of its fuel tanks that would be standing empty. «The factory committee was so stubborn that it openly declared that "you, the Putilov workers, failed to act in time and now you want to take fuel from our workers and leave them without work. You have to fend for yourselves; but we won't give". This might be patriotic and very good for the workers of Treugol'nik», commented the rapporteur on the fuel crisis. «Maybe the factory committee of Treugol'nik is really trying for its workers. But it is not good for the country and not for the working class that is struggling in desperation to revive industry.»

The conference decided that all fuel beyond a two month's supply should be placed under unique control of the regional *sovnarkhoz*.

This contradiction could only become more acute as the situation deteriorated. In a June 1918 report, the metal section of the Sovnakhoz of the Northern Region complained that «the committees, ignoring everything, defend the interests of their own parish, trying to obtain subsidies and advances, even though this money is given out only after the most careful investigation. The committees try to revive the operation of closed enterprises even when there is no objective basis. [...] The data we receive from them [...] are always one-sided. [...They] very often besieged the authorities, snatched up contracts, obtained advances, [...] and without the approval of the *sonvarkhoz,* reopened their factories. Unfortunately, the majority of such contracts objectively could not be fulfilled, not to mention the fact that they very much disorganize the work of our section [...which] will have to take all contracts under its control and reorganize them in the interests of the general state mechanism. This will not happen without a struggle of the workers' government against the workers' organizations».

The Left Opposition at the First Congress of *Sovnarkhozy* in May 26-June 6, 1918 defended the cause of the factory committees. N. Osinskii, who had himself briefly headed the Supreme *Sovnarkhoz,* began by emphasizing the «absolute decline of the material productive forces that is reaching the extreme point when an economy starts to die». They had, therefore, to shift into a basic survival mode, adopt a «miserly» economic policy, with the state monopolizing the existing

productive forces and with the strictest accounting and expenditure of the scarce resources. But if this seemed to argue in favour of centrally appointed commissars to run the factories, Osinskii went on to call for worker management (at least two-thirds representation in management). He rejected the argument that this inevitably leads to the defence of group interests against those of the whole, citing his recent experience in the Donbass: «It is all a question of the general conditions of the enterprise – whether it has bread and money, whether its managerial staff is well-chosen and maintains close relations with the regulating centre.» If there is no bread and money, then the work proceeds badly even under commissars, who «are themselves forced to trade in monopolized goods or factory property».

But in painting so bleak, if realistic, a picture and in calling to shift the economy to a strict survival mode, Osinskii inadvertently provided fuel to the advocates of management by commissar and tighter centralization. A. Rykov, the current chair of the Supreme *Sovnarkhoz* and an opponent of self-management, cited an article by Osinksii himself:

> The preservation of existing productive forces [...] is possible only by means of their most systematic concentration; the most effective utilization of the available technical forces makes completely inevitable the nationalized management of these forces from a single centre.

Osinskii again inadvertently comforted his opponents when he opposed the introduction of piece rates to raise labour discipline and labour intensity with the argument that those measures would further undermine solidarity and foster petty-bourgeois attitudes at time when «one observes a severe degradation, a major class decomposition of the proletariat as a result of unemployment». G. Lomov fell into the same contradiction. He argued that «the use of commissars of all kinds not only does not summon forth local energies to increase production and strengthen productive forces, but, on the contrary, it decreases and destroys local energies». But then, practically in the same breath, he observed that «workers and peasants at present, like worms, are becoming entwined in their domestic shells and show signs of life only insofar as it is necessary to satisfy their own personal needs. Everything is broken. We have totally suppressed the vital, creative forces in the country. Everything is going underground and existing only for itself».

In fact, the argument could be, and was, made both ways. But with the immediate survival of the revolution at stake and the social base of the advocates of democratic management increasingly dispersed and demoralized, the odds favoured the supporters of more centralization

and authoritarian management. When Osinksii declared that there was really no solution for the Russian revolution except for revolutions in the West to end the world war and come to Russia's aid, he was voicing a widely shared view. For him, this was an argument against sacrificing socialist principles for the sake of survival. But others drew the opposite conclusion: since defeat of the revolution in Russia would deal a major blow to the revolutionary movements in the West, it was better temporarily to sacrifice principle. Aid from the West would permit the correction of the distortions. Very few believed the revolution in Russia would survive without that support.

However, the concrete evolution of factory management during the civil war awaits further research. A recent study, based on the archives of the committees of twelve of Petrograd's largest factories, not only confirms workers' continued attachment to participation in management but also the continued practice of such participation, in some cases even the wielding of full managerial power by the committees, as late as 1920, in spite of spite official policy. The same was true of the practice of collegial management (which normally meant a strong factory-committee presence in the administration), which also contradicted the official policy of one-person management.

Eventually, however, with the introduction of bureaucratic planning in the late 1920s, even the circumscribed trade-union rights of the New-Economic-Policy (1921-1928) era were suppressed. And yet, official Soviet ideology never ceased to present workers' participation in management as an integral element of socialism and of Soviet reality. Near the end of the Soviet Union's existence, in an effort to win workers to his reforms and to activate «the human factor» in the economy, Gorbachev tried to breathe some life into this ideology, albeit in a limited and contradictory manner. A 1987 Law on Enterprises provided for the election of works councils and directors. However, it was only after Gorbatchev annulled this law in 1989, having decided to restore capitalism, that a genuine movement for self-management arose. That movement, however, was cut short by the collapse of the Soviet Union and the ensuing «revolution from above».

2015

De l'autogestion à la bureaucratie soviétique

Daniel Guérin

Après la révolution de février 1917, les ouvriers s'emparent des usines et s'y organisent en comités ou conseils. Ils prennent ainsi à l'improviste les professionnels de la révolution. De l'aveu même de Lénine, les masses ouvrières et paysannes sont alors «cent fois plus à gauche» que les bolcheviks.

Cependant le Parti bolchevik, bien qu'encore minoritaire, est la principale force politique révolutionnaire organisée. Il regarde avec méfiance les diverses structures qui lui portent ombrage. La tendance à la socialisation est d'abord canalisée par le contrôle ouvrier. Le décret du 14 novembre 1917 légalise l'ingérence des travailleurs dans la gestion des entreprises, dans le calcul du prix de revient, abolit le secret commercial, oblige les patrons à exhiber leur correspondance et leurs comptes. Les leaders de la révolution ne veulent pas aller au-delà. En avril 1918, ils envisagent encore la construction de sociétés mixtes par actions, auxquelles participerait, avec l'État soviétique, le capital russe et étranger. Pourtant, dès le printemps de 1917, la classe ouvrière, organisée dans ses propres institutions, les comités d'usine, a affirmé concrètement sa volonté de dépasser ces mesures transitoires et opposé souvent dans les faits au contrôle ouvrier des bolcheviks sa propre vision des tâches de l'heure : la gestion ouvrière.

Seuls les anarchistes avançaient alors des mots d'ordre d'occupation des terres et des usines, d'expropriation de la bourgeoisie et de suppression de la propriété privée.

Le 20 octobre 1917, à la première conférence pan-russe des comités d'usine, une motion demande «le contrôle de la production», en précisant :

> Les commissions de contrôle ne doivent pas être seulement des commissions de vérification mais [...] les cellules de l'avenir qui, dès maintenant, préparent le transfert de la production aux mains des ouvriers[1].

Quant aux capitalistes, ils opposent la plus vive résistance à l'application du décret sur le contrôle ouvrier et continuent à refuser l'ingérence des travailleurs dans la production. Les ouvriers répondent à ce boycott en s'emparant de l'usine et en la remettant en marche pour

1. [▶ Projet de thèses du 14e congrès extraordinaire (clandestin) du Parti communiste tchécoslovaque].

leur propre compte. Très vite le contrôle ouvrier doit céder la place à la socialisation.

Pendant plusieurs mois après la révolution ce mouvement, déjà engagé avant octobre, va s'amplifiant. Les travailleurs assument un rôle grandissant dans l'ensemble des problèmes de gestion de nombreuses entreprises. Dans beaucoup d'entre elles, après la fuite des anciens propriétaires ou leur expropriation, ils sont désormais les seuls maîtres.

Ce mouvement spontané de la classe ouvrière est à l'opposé de l'idéologie traditionnelle de Lénine et du Parti bolchevik. De longue date, depuis le *Que faire?* de 1902, ce sont des autoritaires, férus des notions d'État, de dictateur, de centralisation, de parti dirigeant, de gestion de l'économie par en haut, toutes choses en contradiction avec une conception libertaire de la démocratie soviétique.

Dans la brochure L'État et la révolution, rédigée et non terminée à la veille de l'insurrection d'octobre, Lénine prend pour modèle le capitalisme d'État allemand, l'économie de guerre (*Kriegswirtschaft*). Il exalte le monopole des Postes : « Quel mécanisme admirablement perfectionné ! Toute la vie économique organisée comme la Poste [...] voilà l'État, voilà la base économique qu'il nous faut. » Vouloir se passer d'« autorité » et de « subordination », ce sont là, tranche-t-il, des « rêves anarchistes ». Tous les citoyens deviennent « les employés et ouvriers d'un seul trust universel d'État », toute la société est convertie en « un grand bureau et une grande fabrique ».

Seules, donc, des considérations d'ordre tactique ont poussé en 1917 les bolcheviks à soutenir des pratiques qui, telles celles des comités d'usine, heurtent de front leurs convictions les plus profondes. Mais ils vont se retourner contre eux une fois au pouvoir.

La contradiction entre le langage d'apparence libertaire et les traits autoritaires de la pensée léniniste est si flagrante qu'elle va bientôt se traduire dans les faits, Elle est accélérée par la désorganisation des transports, la pénurie de techniciens et, surtout, par les terribles circonstances de la guerre civile, de l'intervention étrangère. Les dirigeants bolcheviks sont poussés à prendre des mesures d'exception, la dictature, la centralisation, le recours à la « poigne de fer ».

Le pouvoir à la base n'aura duré en fait que quelques mois, d'octobre 1917 au printemps de 1918. Très vite, les comités d'usine sont dépouillés de leurs attributions[1].

Ainsi, le décret du 14 novembre 1917 déjà cité, après avoir précisé les pouvoirs des comités d'usine, s'empresse de définir les

1. [▶ Russie (1917-1918)].

limites – étroites – de leur autonomie. Le contrôle ouvrier «instauré dans l'intérêt d'une réglementation planifiée de l'économie nationale» (article 1) est organisé sur un mode pyramidal et hiérarchisé, les comités d'usine étant soumis au strict contrôle d'un «conseil général du contrôle ouvrier», dont la composition est décidée par le parti.

En fait, les intentions des bolcheviks sont claires: il s'agit pour eux d'intégrer les comités d'usine dans l'ensemble des organisations étatiques, dans leur logique propre d'une économie centralisée et, de fait, bureaucratisée.

Deux conceptions du contrôle ouvrier s'opposent alors: celle des bolcheviks qui pensent à un contrôle exercé par l'État, et celle des comités d'usine qui exigent que le contrôle soit exercé par les ouvriers eux-mêmes, et qui affirment ainsi leur volonté autogestionnaire.

Le mouvement des comités d'usine est devenu gênant. Il est rapidement étouffé par les bolcheviks qui l'annexent aux syndicats en attendant de soumettre les syndicats eux-mêmes.

Le prétexte invoqué est que l'autogestion ne tiendrait pas compte des besoins «rationnels» de l'économie, qu'elle entretiendrait un égoïsme d'entreprise se faisant l'une à l'autre concurrence, se disputant de maigres ressources, voulant à tout prix survivre, bien que d'autres usines soient plus importantes «pour l'État» et mieux équipées.

En fait les bolcheviks s'opposent à toute tentative faite par les comités d'usine pour former leur propre organisation nationale, allant jusqu'à interdire, par le biais des syndicats, qu'ils contrôlaient déjà, la tenue d'un congrès pan-russe des comités. Telle est l'hypocrisie d'un parti qui, d'un côté, reproche aux comités d'usine leur vision soi-disant trop localiste et qui, de l'autre, leur interdit de se fédérer pour s'attaquer précisément aux problèmes de l'économie à un échelon régional et national.

Mais la centralisation n'est qu'un aspect de la conception bolchevik de l'économie de transition. Lénine ne tarde pas à marquer ses préférences pour la «volonté d'un seul» dans la gestion des usines. Les travailleurs doivent obéir «inconditionnellement» à la volonté unique des dirigeants du processus de travail. En même temps il préconise l'introduction du taylorisme et du salaire aux pièces dans les usines soviétiques.

Sous le nom de «spécialistes», d'anciens membres des classes exploiteuses sont réintégrés au sein des entreprises dans leurs fonctions et leurs privilèges.

On a beaucoup épilogué sur ces décisions: pour beaucoup, le recours aux spécialistes bourgeois était nécessaire à la reconstruction de l'économie. Il convient de rappeler ici que le *Manuel pratique pour l'exécution du contrôle ouvrier dans l'industrie*, sorte de manifeste des comités d'usine de

Petrograd, mentionnait la possibilité d'une participation des techniciens aux instances de contrôle, avec voix consultative. Ce que les ouvriers contestent donc, ce n'est pas la présence de ces spécialistes, ni l'utilité de certaines de leurs compétences, mais bien le rétablissement de leurs positions hiérarchiques et de leurs privilèges, salariaux notamment.

Au surplus l'administration est envahie par de nombreux éléments petits-bourgeois, résidus de l'ancien capitalisme russe, qui s'étant bien vite adaptés aux institutions soviétiques, se sont fait attribuer des postes de responsables dans les divers commissariats et entendent que leur soit confiée la gestion économique.

On assiste à l'immixtion croissante de la bureaucratie étatique dans l'économie. Le congrès pan-russe des conseils de l'économie (26 mai-4 juin 1918) décide la formation de directions d'entreprise dont les deux tiers des membres sont nommés par les conseils régionaux ou le Conseil supérieur de l'économie et le troisième tiers seulement élu sur place par les ouvriers. Le décret du 28 mai 1918 étend la collectivisation à l'ensemble de l'industrie, mais, du même coup, transforme les socialisations spontanées des premiers mois de la révolution en simples nationalisations. C'est le Conseil supérieur de l'économie qui est chargé d'organiser l'administration des entreprises nationalisées. Les directeurs et cadres techniques demeurent en fonction en tant qu'appointés de l'État.

Pour la façade, des élections aux comités d'usine continuent à avoir lieu, mais un membre de la cellule communiste donne lecture d'une liste de candidats élaborée à l'avance et l'on procède au vote à main levée, en présence des «gardes communistes», armés, de l'entreprise. Quiconque se déclare contre les candidats proposés se voit infliger des sanctions pécuniaires (déclassement de salaire, etc.). Les rapports entre les ouvriers et ce nouveau patron redeviennent ceux qui ont existé jadis entre le travail et le capital.

«Vous devez devenir les cellules étatiques de base», déclare Lénine le 27 juin 1918, au congrès des comités d'usine. Ceux-ci n'ont plus l'ombre d'un pouvoir.

Désormais le «contrôle ouvrier» est un organisme démocratique: l'Inspection ouvrière et paysanne.

La classe ouvrière ne réagit ni assez vite, ni assez vigoureusement. Elle est disséminée, isolée dans un immense pays arriéré et en grande majorité rural, épuisée par les privations et les luttes révolutionnaires, plus encore, démoralisée. Ses meilleurs éléments l'ont quittée pour les fronts de la guerre civile ou ont été absorbés par l'appareil du parti ou du gouvernement. Cependant assez nombreux sont les travailleurs

qui se sentent frustrés de leurs conquêtes révolutionnaires, privés de leurs droits, mis en tutelle, humiliés par l'ignorance ou l'arbitraire des nouveaux maîtres, et qui commencent à prendre conscience de la véritable nature du prétendu «État prolétarien», de la toute théorique «dictature du prolétariat».

1982

Source

Exposé au colloque Cronstadt-Gdansk, organisé le 5 avril 1981 par l'Union des travailleurs communistes libertaires. Publié dans Daniel Guérin, *Pour le communisme libertaire*, Paris, Spartacus, [1984], 2003

Pour en savoir plus

Lénine,Vladimir (1969), *Que faire?,* Paris/Moscou, Éditiosn sociales/Du Progrès.
Lénine,Vladimir (1972), *L'État et la révolution*, Paris/Moscou, Éditions sociales/Du Progrès.

TCHÉCOSLOVAQUIE (LES ANNÉES «PRINTEMPS DE PRAGUE»)

Printemps de Prague

Robi Morder

Les changements intervenus au début de 1968 au sein du Parti communiste tchécoslovaque (PCT) – remplacement de Antonín Novotny par Alexander Dubcek à la tête du Parti, puis nomination de Ludvik Svoboda à la présidence de la Fédération – ne se réduisaient pas à une révolution de palais. La «société civile» mise en mouvement s'est engouffrée dans les brèches : abolition de la censure, liberté d'expression et naissance de «conseils d'entreprise» ou «conseils de travailleurs», qui vont aller se multipliant et se coordonnant, principalement après l'intervention des chars de l'URSS, le 21 août 1968, jusqu'à la fin 1969.

Au début des années 1960, les difficultés économiques du pays se traduisent tant par la baisse du revenu national brut que des salaires nominaux et réels. Le «culte du plan» est mis en cause (Radoslav Selucki) et une réforme économique est tentée : une place plus importante est donnée aux directeurs d'entreprise, les entreprises sont plus autonomes au sein d'une planification désormais indicative. Les blocages au sein du parti, des appareils de l'État et surtout des organes économiques et de planification amènent le 13e congrès du PCT (1966) à constituer, en plus de l'équipe d'Ota Sik chargée de la réforme économique, une «commission d'État pour la gestion et l'organisation». Il est alors question d'accorder une place plus importante à la «participation ouvrière». Les réformateurs doivent chercher l'appui d'autres forces sociales, et certains d'entre eux n'entendent pas se contenter de remplacer les bureaucrates par des technocrates.

Parallèlement, à partir de 1963, année du 3e congrès des écrivains qui dénonce le culte de la personnalité, une certaine libéralisation politique – limitée mais réelle – aboutit à des changements : libérations de prisonniers politiques, réhabilitations de condamnés des procès des années 1950, voyages à l'étranger plus aisés, modifications du Code du travail. Ces processus, impulsés par la direction et une partie de l'appareil du PCT, avec l'appui des intellectuels, amoindrissent la rigidité bureaucratique dans la vie quotidienne.

La civilisation au carrefour, la Tchécoslovaquie au feu rouge

La Tchécoslovaquie disposait déjà d'un prolétariat développé dans l'entre-deux-guerres. La composante ouvrière forte (53 % en 1947) augmente légèrement pour atteindre 57,6 % en 1970 ; ce sont les effectifs d'employés qui doublent dans le même temps (passant de 16 % à 31,7 %). L'industrialisation provoque d'intenses migrations vers les villes, alimentant particulièrement l'industrie lourde.

En 1970, les 3 800 000 travailleurs se trouvent en majorité dans l'industrie, l'autre (petite) moitié se partageant entre la construction (11 %), les transports (8 %), le commerce (5 %), l'agriculture et forêts (10 %), et autres (12 %). Les statistiques confirment une promotion ouvrière certaine – une part non négligeable d'anciens ouvriers a intégré l'appareil de gestion, ce qui ne signifie pas gestion ouvrière. En 1963, sur 11 941 directeurs et adjoints, seuls 2 822 ont une instruction supérieure, situation critiquée par les réformateurs qui y voient une grande faiblesse de l'encadrement.

Sous la direction de Radovan Richta, une équipe pluridisciplinaire de quarante-cinq spécialistes, constituée sur l'initiative conjointe du comité central du PCT et du président de l'Académie des sciences, rend publique en 1966 une synthèse de ses travaux, sous l'intitulé *La civilisation au carrefour*. Au cœur de cet ouvrage, la « révolution scientifique et technique » et ses conséquences sur la société. La révolution scientifique et technique inverse la tendance à la parcellisation des tâches issue de la révolution industrielle, l'automation éliminant la masse de travail simple et transformant le travail complexe. Avec la « révolution tertiaire », la transformation du travail humain en activité créatrice implique une « révolution des qualifications » et une « révolution dans l'éducation ». Une transformation radicale doit toucher les systèmes d'organisation et de commandement et réduire la dichotomie entre dirigeants et dirigés.

De manière différente de ce qui se déroule dans les pays capitalistes, la révolution scientifique et technique doit être utilisée à des fins humaines. L'équipe de Richta met l'accent sur le développement de la

formation et des qualifications, pour mettre en pratique des modèles de gestion faisant appel à l'initiative humaine, ce qui concerne non seulement les entreprises, mais l'ensemble de la société[1].

1968-1969 : feu vert pour les conseils de travailleurs

Tout au long de 1968 et 1969, la participation à la gestion et la place des ouvriers dans le système politique restent étroitement imbriquées. Le «processus d'en bas» prend le dessus, avec des objectifs structurels modifiant qualitativement les processus de réformes.

L'expérience de la classe ouvrière tchécoslovaque est riche. En août 1944, les syndicalistes avaient joué un grand rôle dans la mise en place des nouvelles institutions et les conseils d'entreprise étaient censés jouer un rôle dans le contrôle de la production et la gestion des usines. Toutefois, ils ont perdu rapidement toute indépendance, et après la prise du pouvoir par le PCT, la fonction revendicative des syndicats a été transformée en instrument de mobilisation des travailleurs pour la production. L'«effort du travailleur» est alors la forme prônée de la «participation des travailleurs à la gestion». Les organes syndicaux bénéficiaient, en principe, d'attributions étendues (préparatifs du plan, conclusion des conventions collectives, avis sur les investissements) et les décisions de la direction d'entreprise étaient soumises à l'approbation syndicale (salaires, heures de travail, primes, embauches, licenciements, classifications). Mais ces droits étaient en réalité soumis aux directives émanant du gouvernement, le directeur d'usine étant choisi par l'État, c'est-à-dire par le parti au pouvoir. En vertu de son «rôle dirigeant», la cellule du parti avait supplanté la section syndicale.

Premiers vents printaniers dans les usines

Après l'appareil, après les intellectuels et les étudiants, c'est au tour des travailleurs d'intervenir dans le processus des réformes. L'autogestion est un sujet de discussion dans les usines. En avril 1968, le PCT adopte un programme d'action qui annonce le principe de l'autogestion de la propriété sociale (et non plus d'État) sans en définir les contours. Faisant pression sur les directions, la base syndicale se mobilise. Dès la mi-mai se réunissent commissions et assemblées pour préparer une loi sur l'«entreprise socialiste». Des grèves éclatent contre l'incompétence de certains dirigeants d'entreprise et des conseils commencent à se mettre en place, dès le mois de juin, dans les forteresses ouvrières de CKD-Prague (usine Wilhelm Pieck) et à Skoda-Plzen.

1. [▶ Automation et avenir du travail].

Partant des problèmes matériels et économiques, le mouvement des conseils prend une dimension politique : la participation démocratique tant dans l'entreprise que dans la société. De leur côté, des économistes et des directeurs, soutenus par les organes dirigeants du parti et du gouvernement, ne pensent attribuer aux conseils que des pouvoirs limités dans un système de cogestion, afin de créer un climat favorable à la rationalisation de la gestion et à l'augmentation de la productivité. Le parti utilise le terme de « conseils d'entreprise » plutôt que « conseils de travailleurs ». Face à cette orientation, une autre conception d'inspiration autogestionnaire s'affirme. Les conseils doivent élaborer eux-mêmes les objectifs de production. Avec une vision plus politique, les partisans de l'autogestion préconisent la coordination des conseils comme expression indépendante du mouvement ouvrier.

La position officielle évolue avec l'adoption, le 8 juin, par le gouvernement des « principes provisoires pour la constitution des conseils de travailleurs », discutée dans une réunion nationale consultative des syndicats le 20 juin, publiée le 30 juin 1968 dans le quotidien *Rude Pravo.* Les travailleurs sont considérés désormais comme « producteurs et co-entrepreneurs socialistes » associés à l'élaboration de la politique économique. Il n'est pas prévu de conseils dans les services publics. Les syndicats demandent qu'on ôte toute référence aux « organes supérieurs ». Le 30 juin, des directives autorisent la constitution « à titre expérimental » de conseils, ce qui commence à se concrétiser durant l'été.

Le mouvement des conseils s'amplifie après l'intervention soviétique

Le congrès clandestin du PCT réuni en pleine invasion se prononce en faveur d'une conception plutôt autogestionnaire. Le 23 août, une grève générale de protestation contre l'occupation mobilise les travailleurs. La dynamique unissant la « gauche politique », les structures ouvrières et les étudiants est engagée. Dans les usines, travailleurs et syndicats menacent de recourir à la grève si le comité central – qui se réunit le 14 novembre 1968 – condamne la politique d'avant août. Les étudiants, eux, font grève en novembre sur la base des « dix points », parmi lesquels : le refus de la « politique des concessions » aux Soviétiques, la poursuite des conseils. Dans les entreprises, sous diverses formes, la solidarité avec les étudiants se manifeste : tracts, sirènes, envois de motions, résolutions syndicales, collectes d'argent, et même courts arrêts de travail. Au congrès de la fédération de la métallurgie (900 000 adhérents), les 1 200 délégués ratifient un accord intervenu avec l'union étudiante.

Les conseils se multiplient : il y en a 19 en septembre, 120 à la fin 1968, malgré la prudence du gouvernement qui estime, le 24 octobre,

qu'il n'est pas utile de poursuivre cette expérience. En janvier 1969, dans l'usine Skoda-Plzen, les délégations de 182 grandes entreprises représentant 890 000 salariés – soit plus du quart des travailleurs de Tchécoslovaquie – se réunissent en une rencontre consultative. Rudolf Slansky, fils d'un des condamnés des procès de Prague des années 1950, propose de constituer un comité consultatif des conseils. Le mouvement continue. Le congrès des syndicats se réunit du 4 au 7 mars 1969 et réclame la légalisation des conseils ouvriers, pressant à son tour le gouvernement d'adopter la loi sur l'entreprise socialiste et condamnant l'intervention des pays du pacte de Varsovie. En juin, plus de 300 conseils sont en place, et au cours de l'été, on compte 500 entreprises et plus d'un million de travailleurs concernés.

De la cogestion à l'autogestion

Les statuts réels des conseils dépassent souvent les préconisations des dirigeants de l'État et du parti. Les enquêtes sociologiques montrent que les représentants élus du personnel de l'entreprise forment en général entre les deux tiers et les quatre cinquièmes des membres du conseil. Il arrive parfois que les membres externes soient choisis par l'ensemble du personnel. Les conseils sont élus au suffrage universel et à bulletins secrets. Selon les cas, pour être élu, il faut remplir des conditions de connaissance de l'entreprise et d'ancienneté, celles-ci allant de deux à cinq ans selon les cas. Le conseil doit être composé de représentants de tous les secteurs d'activité de l'entreprise. Loin de seuls attributs consultatifs, les statuts réservent au pouvoir intégral du conseil la nomination et la révocation du directeur et celle des autres membres de la direction d'entreprise. Dans certains cas, le pouvoir du conseil s'étend à d'autres questions relatives à la gestion. Beaucoup prévoient un droit de veto sur de nombreuses questions allant au-delà des grands investissements.

25% des membres élus ont suivi un enseignement général, 50% des études secondaires (mais la moitié seulement d'entre eux les ont achevées), et 25% sont issus de l'enseignement supérieur. La majorité des salariés élus sont des techniciens (plus des deux tiers) ; les ouvriers ne représentent qu'un quart des élus et ce sont surtout des ouvriers qualifiés. On pourrait interpréter cette sous-représentation ouvrière comme un manque de confiance en soi. Toutefois, la présence importante de travailleurs qualifiés et de techniciens a été un argument de «compétence» opposé aux adversaires de l'autogestion qui prédisaient de grands gaspillages et des difficultés à cause du dilettantisme, voire de l'irresponsabilité attribuée à la masse des travailleurs non éduqués (comme

si la nomination des directeurs par l'appareil politique, administratif et économique de l'État avait été un gage de compétence !).

Obstacles et freins

D'après les enquêtes, les salariés de l'appareil syndical, notamment ceux qui exercent leurs fonctions depuis plus de dix ans, sont critiques vis-à-vis des conseils de travailleurs, ce qui les distingue des militants et des «jeunes fonctionnaires» syndicaux. Il faut rappeler que l'appareil des syndicats a connu un profond renouvellement. D'abord lent, il s'accélère après l'intervention soviétique. Fin 1968, 70 à 80% des dirigeants syndicaux ont été remplacés.

À la recherche d'un compromis avec les Soviétiques, la direction dubcékienne freine. Alors que le comité central de janvier 1969 avait confirmé le programme d'action 1968, en février 1969 le projet du gouvernement ramène le processus à une forme limitée de cogestion (un tiers uniquement de représentants élus des travailleurs et droit de veto accordé à l'État et aux directeurs).

Le 3 avril, la censure est rétablie. Le 17 avril, Alexander Dubcek est contraint de quitter la direction du PCT, Gustáv Husak lui succède. Le 29 avril 1969, le Conseil national tchèque annonce le report à une date indéterminée de la discussion du projet de loi. Le 31 mai, Oldrich Cernik, Premier ministre, abandonne l'autogestion industrielle. Il n'y aura pas de loi sur les conseils.

L'Union des étudiants est dissoute en juin 1969, et les comités syndicaux subissent de véritables purges. À l'usine Skoda, le conseil décide de se dissoudre en novembre 1969. Au cours de l'année 1970, 50 000 syndicalistes sont démis de leurs fonctions. En septembre 1970, l'Union des écrivains est dissoute. Dans le PCT, la purge a atteint un demi-million de membres[1]. Fin 1969, le comité central «normalisé» du PCT, estimant trop larges les compétences des conseils, et trop élevé le nombre de travailleurs des entreprises en leur sein, considère qu'ils ont affaibli le travail et l'efficacité des directions d'entreprise. Des conseils auraient suivi des «tendances extrémistes et anarchisantes» affaiblissant le rôle du parti. Certes, le «dépérissement de l'État» et l'autogestion demeurent comme «buts», mais ce sont des «buts éloignés[2]». Comme l'évoque Vercors dans *Le voyage dans l'hiver*, en attendant le parti se «sacrifie» pour assumer les tâches ingrates. «L'autogestion et ses lourdes responsabilités prendraient trop de temps aux travailleurs, et trop d'énergie

1. [▶ Ce n'est pas seulement un printemps].
2. [▶ De la citoyenneté au dépérissement de l'État].

intellectuelle, les privant ainsi des loisirs dont ils ont besoin.» Les conseils s'éteignent de bon ou – plus fréquemment – de mauvais gré.

Craignant une restauration du capitalisme, dans le tiers-monde de nombreux partis et gouvernements – comme Cuba – ont approuvé l'intervention soviétique au nom du refus d'affaiblir le «camp socialiste». Un maoïste italien, Marco Maccio, dans *Les Temps modernes* (avril 1969), tout en condamnant l'intervention, critique les réformes du printemps tchécoslovaque qui risquaient de la réinsérer, comme la Yougoslavie, dans le marché mondial.

En Occident, et particulièrement en France, il sera peu question de cette expérience, si l'on excepte des courants intellectuels, politiques ou syndicaux déjà acquis aux thèses autogestionnaires. La revue *L'Homme et la société* publie dès 1968 un numéro regroupant des textes des sociologues tchécoslovaques, dont ceux de Richta. Yvon Bourdet, Pierre Naville, Victor Fay, et d'autres militants ou proches de la CFDT, du PSU, oppositionnels du PCF ou membres des courants «marxistes-révolutionnaires» publient des articles. La revue *Autogestion* y consacre des contributions, puis un numéro spécial. Dans la presse militante, comme dans *Sous le drapeau du socialisme, L'Internationale* ou *Commune* (journaux de l'AMR, ou des CCA) l'on (re)publie au cours des années 1970 et 1980 à titre de «document» les statuts du conseil de l'entreprise CKD-Usine W. Pieck[1], qui est aussi publié dans la revue *Autogestion*, et dans le livre *Prague : La révolution des conseils ouvriers,* qui paraît en 1977. Au sein des dissidences du PCF, Roger Garaudy, qui avait utilisé en 1963 à l'occasion du congrès des écrivains l'expression «printemps de Prague», revient longuement, à partir de la révolution scientifique et technique et des textes de Richta, sur l'expérience tchécoslovaque dans *Le grand tournant du socialisme* publié en 1969. Mais tout cela demeure dans des cercles restreints. Sans doute l'expérience autogestionnaire de 1968-1969 a été plus «discrète», et s'est retrouvée «étouffée» entre le long temps du modèle yougoslave et la formation de Solidarnosc avec son programme pour l'autogestion dans les années 1980.

En Tchécoslovaquie même, l'expérience nourrit des réflexions telles celles de Petr Uhl dans *Le socialisme emprisonné*. En 1977, un tiers du millier de signataires de la «Charte 77» étaient des ouvriers. La chute du mur de Berlin et la «révolution de velours», ont permis le rétablissement de libertés politiques. Mais l'arrivée des investisseurs étrangers s'est accompagnée de la liquidation des anciens droits des salariés et de leurs représentants. Des idées du printemps 1968, le marché a bien été

1. [▶ Projet de statuts de l'autogestion des travailleurs de l'usine W. Pieck].

retenu mais amputé de la propriété sociale et de l'autogestion qui en étaient alors indissociables.

avril 2010

Pour en savoir plus

Barta, Milos (1969), « Les conseils ouvriers en tant que mouvement social », *Autogestion,* n° 9-10, septembre-décembre.

Bartosek, Karel (1999), « Rencontre inattendue en Tchécoslovaquie (octobre 1968-juin 1969) », dans François Fejto et Jacques Rupnik (1999), *Le printemps tchécoslovaque 1968,* Bruxelles, Complexe, (notamment les contributions de Jaromir Veprek sur la réforme économique et d'André Gauron sur la politique d'Ota Sik).

Broué, Pierre (1973), *Écrits à Prague sous la censure, août 1968-juin 1969* (chap. 5, « Conseils ouvriers et autogestion »), Paris, EDI.

Faye, Jean-Pierre et Vladimir Claude Fišera (1977), *Prague : La révolution des conseils ouvriers (1968-1969),* Paris, Seghers/Laffont.

Fišera Joseph et Vladimir Fišera (1971), « Cogestion des entreprises et économie socialiste, l'expérience tchécoslovaque, 1967-1970 », *Revue de l'Est,* vol. 2, n° 1, CNRS.

Martinet, Gilles (1974) *Les cinq communismes,* Paris, Le Seuil.

Morder, Robi (2008), « Prague, un Printemps en hiver : Conseils de travailleurs et autogestion en Tchécoslovaquie, 1968-1969 », dans Geneviève Dreyfus-Armand (coord) (2008), *Les années 68, un monde en mouvement,* Nanterre/Paris, BDIC/Syllepse.

« Sociologie tchécoslovaque et renouveau de la pensée marxiste » (1968), *L'Homme et la société,* n° 9, juillet-septembre.

« Conseils ouvriers en Tchécoslovaquie » (1970), n° spécial, *Autogestion et socialisme*, n° 11-12, mars-juin.

Pelikan, Jiri (1970), *Le congrès clandestin, protocole secret et documents du 14e congrès extraordinaire du Parti communiste tchécoslovaque,* Paris, Le Seuil.

Richta, Radovan (1969), *La civilisation au carrefour,* Paris, Anthropos.

Slansky, Rudolf (1968), « Les premiers pas de l'autogestion en Tchécoslovaquie », *Autogestion,* n° 7, décembre.

Uhl, Petr (1982), *Le socialisme emprisonné,* Paris, La Brèche.

Uhl, Petr (1988), « Réformer d'en haut ou démocratie d'en bas », *L'Homme et la société,* n° 2-3 (nouvelle série, n° 88-89).

Premiers pas de l'autogestion dans une usine de constructions mécaniques (Les)

Rudolf Slansky

Dans les usines tchécoslovaques apparaissent comme des champignons après la pluie, des comités d'initiative pour la création d'organes démocratiques de la gestion des entreprises, c'est-à-dire de conseils des travailleurs.

C'est dans l'usine de W. Pieck qui fait partie du groupe CKD-Prague (constructions mécaniques) qu'apparut un des premiers comités d'initiative. Nous nous proposons dans cet article d'étudier les causes de l'apparition d'un organe d'autogestion dans notre entreprise, de montrer quels sont les problèmes auxquels il se trouve confronté et l'expérience qu'il a acquise au cours des premières semaines de son activité.

Dans nos usines, on dénote dès 1945 des tendances favorables à l'autogestion. Après la Libération [...], les comités d'entreprise de l'organisation syndicale ont exercé une grande influence sur la gestion des entreprises confisquées aux collaborateurs et aux Allemands puis, un peu plus tard, dans les entreprises des grands capitalistes, nationalisées à leur tour. Les organismes syndicaux étaient les partenaires égaux en droit de la direction des usines et remplissaient, en plus de leurs fonctions syndicales, un grand nombre d'autres tâches qui en faisaient, en quelque sorte, des organes d'autogestion *de facto.*

Dans les années qui ont suivi, les tendances centralistes ont privé les travailleurs d'une grande partie de leurs droits à la gestion des entreprises. L'influence des travailleurs était réduite à une simple participation à la direction : ils avaient la possibilité, par l'entremise des réunions portant sur la production (qui se tenaient sur les lieux de travail), par l'intermédiaire des syndicats et du parti, de discuter des questions liées à l'élaboration et à l'accomplissement des objectifs des plans de production, d'exprimer leur opinion sur l'activité des responsables économiques de l'usine et de déposer des propositions portant sur l'amélioration de l'organisation du travail et de la technologie. Mais leur compétence se bornait à cela. C'est la direction de l'usine qui décidait s'il fallait retenir ou non les propositions ou observations qui lui étaient transmises. [...].

La discussion des problèmes de la production était devenue la tâche principale du parti et des syndicats. À cet effet, les syndicats avaient même mis sur pied des comités de production qui ne devaient s'intéresser qu'à cette problématique. L'influence de l'organisation syndicale dans la défense des revendications salariales et sociales des travailleurs s'était considérablement affaiblie [...]. Il est toutefois intéressant de noter que, malgré de nombreuses limitations de sa compétence, c'est précisément l'organisation syndicale qui manifestait, lors de la discussion des problèmes de la production, des tendances que l'on peut caractériser comme favorables à l'autogestion.

Cette situation qui régnait dans notre usine a été vérifiée objectivement par une enquête sociologique effectuée en 1966-1967 [qui a permis] de constater que «les organisations des syndicats et du Parti communiste de l'entreprise [...] manifestent des tendances actives visant à dépasser

le cadre de la simple participation des travailleurs à la direction [...] et à devenir en quelque sorte des organismes d'autogestion des travailleurs. Le partenaire et collaborateur de la direction économique se transforme provisoirement en un organisme d'autogestion indiquant à la direction économique, lors de la discussion des différents problèmes, l'orientation générale qu'elle doit suivre. La direction économique se transforme ainsi en un organe exécutif provisoire de l'organisme d'autogestion et, après avoir émis certains doutes et réserves, s'adapte à ce rôle qu'elle remplit consciencieusement.» Et, plus loin, l'enquête sociologique constate également que «les tendances visant à l'autogestion peuvent être considérées comme la conséquence de la pression du personnel de l'usine et en particulier de ses ouvriers [...] On peut supposer que cette tendance correspond, en grande partie, à l'introduction progressive du nouveau système de gestion économique et qu'elle se manifestera avec plus de force lors de sa mise en application intégrale». Nous voudrions cependant insister sur le point suivant : il s'agissait là de tendances qui ne se manifestaient que sporadiquement, sous forme de tentatives et non en tant que pratique constante.

[L'enquête indique] une deuxième cause du développement des tendances d'autogestion en Tchécoslovaquie, à savoir la mise en application de la réforme économique. Un des points fondamentaux de la réforme est la constatation suivante : les travailleurs doivent être rémunérés d'après les bilans économiques de l'entreprise qui les emploie. C'est en cela que résidait, jusqu'à maintenant, une des grandes contradictions internes de la réforme : les travailleurs n'exerçaient qu'une influence insignifiante sur la marche de leur entreprise. Il est bien connu que le montant des bénéfices des entreprises dépend, pour l'essentiel, de sa direction, de la politique qu'elle choisit et de la possibilité de créer dans l'entreprise une atmosphère qui permette son application. C'est l'État qui déterminait la politique de dizaines de milliers d'entreprises tchécoslovaques. Or l'expérience a montré que, même quand il s'agit d'un État socialiste, les intérêts des travailleurs ne s'accordent pas obligatoirement avec ceux de l'État. L'État centraliste, puissant et organisé, s'efforçait de tirer des entreprises le plus possible de moyens financiers pour pouvoir appliquer sa politique, et ceci même au détriment des salaires individuels des travailleurs. [...]

Les travailleurs de la Tchécoslovaquie socialiste, en dépit des affirmations théoriques qui proclamaient que l'industrie nationalisée leur appartient, ne se sentaient pas être les propriétaires de cette industrie[1].

1. [▶ Industrie nationalisée et gestion ouvrière].

[…] Ceci, ainsi que d'autres phénomènes analogues, prouvait qu'au cours de la construction de la société socialiste, on en était arrivé en Tchécoslovaquie à une contradiction entre les principes que l'on proclamait et sur lesquels devait reposer le fonctionnement de la société socialiste, et la façon dont la réalisation effective de ces principes était appréciée subjectivement par les travailleurs eux-mêmes. Il en ressortait que, sans un changement du système politique en vigueur, on ne pouvait envisager la réalisation complète de la réforme économique. [La réunion du comité central du PCT de janvier 1968] a été une tentative de transformation du modèle de fonctionnement de la société socialiste et a offert également des perspectives qui permettent d'achever la mise en place de la réforme économique. [Dans ce contexte] s'est posée la question de la direction de l'économie tchécoslovaque. Et dans cet ordre d'idées, on commença à faire allusion aux organismes chargés de la direction de la marche des entreprises. Il faut dire que la structure en vigueur était telle que l'État dirigeait les entreprises par l'entremise des directions syndicales ou générales qui contrôlaient administrativement les organismes d'État chargés de la direction des différents secteurs de la production industrielle et ne laissaient aux directions d'entreprises qu'une marge de manœuvre très limitée[1].

Le premier projet qui ait reçu un appui officiel visait à établir dans les entreprises des conseils d'entreprise qui devaient se composer à parts égales de représentants de l'État, de spécialistes extérieurs […] et de représentants des travailleurs. Même s'il a été très vite dépassé, ce projet a servi tout de même de tremplin à la recherche d'une solution […].

Il apparut clairement que de nombreux économistes qui avaient fait preuve de hardiesse et d'ingéniosité lors de l'établissement du modèle de la réforme économique, ne voyaient pas d'autre solution au problème du dépassement du faible niveau des directions d'entreprises que celle du passage à un système de direction du style «managers». Ce système du «management», qui n'offre aux travailleurs qu'une participation à la direction, ne présentait pas d'attraits pour les travailleurs de notre usine car ils s'étaient rendu compte, par leur propre expérience, que dans ce système ils n'avaient en réalité le droit de décider de rien […]. Un certain nombre d'économistes […] se sont élevés contre une telle approche du problème ; ceux-ci, ainsi que certains philosophes, devaient poser la question de la gestion directe de l'entreprise par les travailleurs, la question de l'autogestion.

1. [▶ Vio.Me : « Si vous ne le pouvez pas, nous, nous le pouvons ! »].

Ce point de vue favorable à l'autogestion a servi de base au projet de création d'un organisme d'entreprise dans notre usine. Pour pouvoir commencer à mettre en application ce projet, il fallait tout d'abord lui gagner une large adhésion. Aussi il a été soumis à la discussion dans les organisations du syndicat et du Parti ainsi qu'à la direction de l'entreprise. En fin de compte, tous se déclarèrent favorables à la mise en application de ce projet, chacun bien sûr pour des raisons différentes. L'organisation du Parti l'a fait avant tout pour la raison suivante : elle considérait la mise en application des idées d'autogestion comme une possibilité de dépassement d'une certaine passivité des travailleurs de l'usine. En fait, ces derniers et en particulier les ouvriers étaient restés pendant un certain temps assez sceptiques quant au processus de démocratisation qui se développait en Tchécoslovaquie depuis janvier. C'est très progressivement qu'ils se sont rendu compte que leur rôle dirigeant dans la société, proclamé tant de fois auparavant, n'était qu'une fiction, qu'une couche étroite d'hommes d'appareil s'était approprié le pouvoir réel dans l'État, et que les réformes entreprises, les libertés d'expression, de réunion et d'association ainsi que la correction des erreurs du passé, servaient les intérêts de la classe ouvrière au même titre que ceux des intellectuels, des paysans et des autres couches de notre société. [...]

Bien que l'on pût craindre que la direction de l'entreprise adopte une attitude négative sur cette question de l'autogestion, il en fut autrement. Il faut dire qu'auparavant un trop grand nombre de personnes pouvait intervenir dans son travail, en commençant par les ministères et la direction du groupe CKD, sans oublier les permanents du parti et du syndicat.

Les «managers» s'aperçurent que l'autogestion, si elle limitait leurs droits théoriques en transférant la gestion de l'entreprise à l'assemblée des travailleurs, ne leur offrait pas moins de droits réels de direction de l'entreprise qu'ils n'en avaient jamais eus jusqu'à présent.

L'organisation syndicale a également soutenu la mise en place de l'autogestion. En conséquence d'une forte pression des travailleurs qui demandaient que l'organisation syndicale devienne le défenseur réel de leurs droits salariaux et sociaux ainsi que de leurs droits portant sur les conditions de travail, le syndicat comprit qu'il ne pouvait pas jouer deux rôles en même temps, celui de défenseur des employés et celui de défenseur des employeurs. La nécessité de constituer des organismes de représentation des travailleurs en tant que propriétaires de l'entreprise était ressentie avec une netteté particulière par les membres du comité de production de l'organisation syndicale qui, jusqu'à présent, était l'organisme d'étude des questions de la production du comité d'usine

de l'organisation syndicale. Ceux-ci proposèrent de faire du comité de production le centre organisationnel chargé de mettre en place les organismes d'autogestion. C'était là une décision très heureuse car elle confiait la réalisation du projet d'autogestion à des gens qui pendant des années s'étaient occupés de problèmes analogues et qui avaient acquis ainsi une grande expérience. C'est pourquoi le comité d'usine, après s'être entendu avec l'organisation du Parti et la direction de l'usine, a complété le comité de production de plusieurs autres membres et lui a confié les fonctions d'un comité d'initiative (de préparation) pour la création d'une autogestion des travailleurs.

Ce comité d'initiative s'est fixé comme première tâche l'information de tous les travailleurs de l'usine sur les principes de l'autogestion et l'acquisition de leur soutien à l'autogestion. À cette fin, il fit tirer une brochure qui expliquait ce qu'était l'autogestion, les raisons de sa création, l'activité et les droits qui devaient être les siens. Le comité mit en place en même temps une commission chargée de l'élaboration des statuts de l'autogestion. Celle-ci élabora un projet au cours de réunions publiques où tout travailleur pouvait activement participer à son travail et, après approbation du comité d'initiative, le soumit à la discussion de tous les travailleur[1]s.

Les statuts développent dans toutes ses conséquences l'idée du droit de chaque travailleur de la société socialiste de gérer son entreprise avec tous ses camarades de travail. Ils établissent que chaque travailleur de l'usine est membre de droit de l'autogestion qui décide des questions importantes de la gestion de l'entreprise, comme celle de la nomination ou de la révocation du directeur, ainsi que des questions statutaires, comme celles de la situation de l'usine et de son éventuelle entrée dans les divers groupements d'intégration des entreprises, ou du partage des bénéfices de l'entreprise en salaires individuels des travailleurs et en financement du développement ultérieur de l'entreprise, de la ratification des projets de plans de développement à long terme de l'entreprise et des moyens mis en œuvre pour la réalisation ; les organismes d'autogestion fixent de même les principaux investissements de l'entreprise ainsi que les engagements financiers importants. Pour pouvoir rendre effectifs ces droits fondamentaux définis avec précision, les structures d'autogestion de l'entreprise doivent être souveraines et leur décision doit être obligatoirement respectée par la direction de l'entreprise.

1. [▶ Loi fondamentale de 1950 sur la gestion par les collectifs de travail des entreprises d'État et des associations économiques supérieures].

Ce projet respecte le principe fondamental selon lequel l'autogestion gère l'entreprise et le directeur la dirige. Aussi, selon ce projet, seul le directeur peut, en accord avec le plan de développement ratifié par l'organisme d'autogestion, réaliser la politique technique et commerciale de l'entreprise, nommer et révoquer les autres employés de la direction de l'entreprise. En tout ce qui concerne la direction, le directeur est donc seul responsable et ne rend compte de ses fonctions qu'aux organismes d'autogestion. Selon le projet, la plus haute instance de l'autogestion est l'assemblée des travailleurs qui, en plus de la discussion directe de certains problèmes indiqués ci-dessus, élit son organe exécutif qui est le conseil des travailleurs. Le conseil comprend une vingtaine de membres élus pour trois ans. Les fonctions de membre du conseil sont honorifiques et nul ne peut être élu deux fois de suite. Ceci, afin d'éviter que ces fonctions soient abusivement utilisées par des carriéristes. Pour pouvoir juger des problèmes techniques, le conseil peut réunir une commission technique chargée de préparer pour le conseil, au besoin avec le concours de spécialistes extérieurs à l'usine, des expertises concernant les projets que lui soumet le directeur de l'entreprise.

Lors de la formulation de ce projet, nous avons utilisé dans une large mesure des documents yougoslaves en nous efforçant de les adapter à nos conditions tchécoslovaques.

Le comité d'initiative ou comité de préparation de l'autogestion a organisé dans notre usine plus de vingt réunions au cours desquelles les travailleurs ont pu discuter des statuts proposés et de la question de la mise en place de l'autogestion. Les discussions ont été très animées et tous les problèmes ont pu être traités. Les gens se posaient surtout la question suivante : fallait-il vraiment créer l'autogestion ? Ce rôle ne pouvait-il pas être rempli par l'organisation syndicale ? On s'interrogeait également sur les rapports entre les organismes d'autogestion et l'organisation syndicale. La discussion a porté très souvent sur le statut du directeur, sur les conditions de la révocation éventuelle de ce dernier et sur les rapports entre le directeur et le conseil des travailleurs. Il y eut de larges débats sur les modalités d'élection des organismes d'autogestion, sur la durée du mandat des membres du conseil et sur le

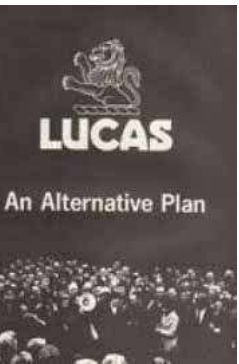

caractère honorifique des fonctions de membre du conseil. Toutes ces observations ont été réunies par le comité d'initiative qui, après les avoir prises en considération, établit le projet définitif qui doit être soumis à la ratification des travailleurs au cours d'un vote à bulletins secrets [...].

Au moment même où nous achevions notre travail d'élaboration du projet de statuts, le gouvernement publiait les principes généraux qui devaient servir de cadre lors de la constitution des conseils de travailleurs. Ce projet, qui constituait un progrès important par rapport au premier document officiel, prévoyait aussi que les conseils de travailleurs devaient être choisis, pour l'essentiel, parmi les employés de l'entreprise ; l'étendue des problèmes qui sont du ressort du conseil était même semblable à celle que définissait notre projet.

La différence essentielle réside toutefois dans le point suivant : alors que nous prévoyions que l'autogestion devait décider de tous les problèmes mentionnés, le projet du gouvernement ne laisse au conseil que la décision de nommer le directeur ainsi qu'une compétence dans les seules questions de statuts. Le conseil des travailleurs peut discuter des autres problèmes, mais la décision générale revient à la direction de l'entreprise. Dans la pratique, cela voudrait dire que les conseils de travailleurs n'auraient le droit de statuer qu'une fois tous les six ans, le directeur étant nommé pour une période de six ans, et que le reste du temps ils ne pourraient que discuter des différents problèmes. Il s'agit donc pour l'essentiel de l'application du principe de la participation des travailleurs à la direction et nullement d'autogestion réelle.

Ce qui est positif dans le projet du gouvernement, c'est qu'il a été établi réellement comme une proposition soumise à la discussion. Aussi, comme d'autres partisans des idées d'autogestion, nous profitons de la possibilité qui nous est offerte d'informer les travailleurs des autres usines et l'opinion publique en général sur nos positions et nos réserves quant au projet gouvernemental. Nous estimons qu'il y a là une possibilité réelle de faire en sorte que la loi sur les organes démocratiques de la gestion des entreprises se fonde sur les principes d'autogestion. Le développement du processus de démocratisation amène de plus en plus de gens à comprendre qu'on ne peut transformer la structure bureaucratico-étatiste du socialisme en une structure de démocratie socialiste sans un développement de l'autogestion tant dans l'économie que dans la direction de la société.

juillet 1968

Source

Autogestion et socialisme, mars-juin 1970.

Projet de statuts de l'autogestion des travailleurs de l'usine W. Pieck

1. Les travailleurs de l'usine W. Pieck (CKD) réalisent leur droit à la gestion de leur entreprise par leur participation à l'autogestion des travailleurs.

2. Ils rendent effectif ce droit soit directement soit indirectement, par l'entremise d'organes d'autogestion élus. Le plus haut organe de l'autogestion est l'assemblée des travailleurs.

3. Tous ceux qui travaillent à plein-temps depuis plus de trois mois dans notre usine et sont âgés de plus de dix-huit ans sont membres de l'assemblée d'autogestion de l'entreprise, seul le directeur de l'usine ne bénéficie pas de ce droit.

4. Droits de l'autogestion des travailleurs : a) élaboration et ratification des statuts de l'autogestion ; [...] c) ratification de l'orientation des plans à long terme de développement de l'entreprise ; d) élection et révocation des organes d'autogestion ; e) nomination et révocation du directeur et fixation de son salaire ; f) détermination de l'union éventuelle des usines avec d'autres unités économiques afin de former une unité économique nouvelle, décision de se joindre ou de se retirer d'une unité économique supérieure ; l'usine autogérée a également le droit d'élire et de révoquer ses représentants auprès des organes d'autogestion de l'unité économique supérieure ; g) détermination du partage des bénéfices de l'entreprise en salaires individuels des travailleurs et en contributions aux fonds de l'entreprise, prenant en considération l'orientation du plan à long terme de développement de l'entreprise ; h) Détermination des investissements communs avec d'autres organismes économiques ; droit de décider des investissements de l'entreprise et d'accepter ou de fournir les crédits dans la mesure où ceux-ci dépassent le taux fixé initialement ; [...] k) discussion des rapports d'activité de l'entreprise et ratification des rapports périodiques portant sur les résultats de l'activité de l'entreprise. [...]

Le conseil des travailleurs

Le conseil des travailleurs est un organe de l'assemblée des travailleurs. Ses droits sont les suivants : [...] étude des propositions soumises par le directeur ; le conseil doit se prononcer à leur sujet, pour les transmettre, accompagnées de l'appréciation du conseil, à l'assemblée des travailleurs ; conformément aux statuts de l'autogestion, mise au concours du poste de directeur de l'usine. Après promulgation des résultats du

concours, nomination du directeur de l'entreprise et conclusion avec ce dernier d'un contrat de travail à long terme qui fixe également le montant de son salaire ; le conseil fixe les investissements communs avec d'autres organismes économiques et détermine les investissements de l'entreprise, accepte ou fournit les crédits dans la mesure où ceux-ci dépassent le taux fixé initialement ; discussion des rapports d'activité périodiques de la direction de l'entreprise.

Les membres du conseil sont élus par tous les membres de l'autogestion. Les membres du conseil sont élus pour trois ans. Chaque année on renouvelle par voie d'élection un tiers des membres du conseil. Les membres du conseil peuvent être élus pour deux périodes consécutives. Dispositions transitoires : lors de la première période d'élection, on procède à l'élection de tous les membres du conseil. L'année suivante, se fondant sur son appréciation du travail de ses membres, le conseil fixe la liste des membres qui doivent être remplacés. La même procédure se répète l'année suivante.

[…] Les membres du conseil ne peuvent recevoir, pour l'accomplissement de leurs fonctions, aucune autre rétribution que le remboursement de leur salaire précédent et une aide matérielle pour frais de déplacement et autres.

L'assemblée des travailleurs élit quinze à vingt et un membres du conseil des travailleurs et sept à neuf suppléants. On ne peut révoquer qu'un tiers des membres en fonction. […] Les membres du conseil des travailleurs ne peuvent être licenciés de l'usine ou mutés pendant l'exercice de leurs fonctions et pendant une période de six mois suivant l'expiration de leur mandat. […]

L'entreprise affecte des fonds prévus à cet effet au conseil des travailleurs pour lui permettre de faire face aux frais qu'entraîne son activité. Ces fonds sont fixés par le budget annuel établi par le conseil. Le contrôle de la gestion financière du conseil est effectué par la commission de contrôle du conseil des travailleurs. Pour pouvoir procéder à des études détaillées et à des expertises concernant certaines questions particulières, le conseil des travailleurs élit une commission technique. Son président assiste aux travaux du conseil avec voix consultative. […]

La commission technique

Elle est un organe du conseil d'autogestion. Sa tâche consiste à mener des études détaillées et des expertises concernant les propositions soumises au conseil par le directeur de l'entreprise et à élaborer du point de vue technique les propositions que soumet le conseil à l'assemblée des travailleurs ou au directeur de l'entreprise. Pour que

cette commission puisse accomplir sa mission, elle doit se composer des meilleurs spécialistes de l'entreprise et, si nécessaire, de spécialistes venant de l'extérieur.

La commission technique est élue par le conseil des travailleurs et doit rendre compte devant elle de son activité. La commission se compose de sept membres dont trois salariés de l'entreprise, un représentant de l'organisation syndicale de l'entreprise et trois spécialistes venant de l'extérieur. [...]

Le directeur de l'usine

[Il] est nommé par le conseil d'autogestion [et] élabore la politique économique de l'entreprise et, après son approbation par le conseil sous forme de plan d'orientation à long terme du développement de l'entreprise, il est responsable de sa réalisation. Il a l'entière responsabilité de la direction opérationnelle de l'usine, de l'organisation du travail et du processus du travail. Le directeur a le droit de choisir lui-même et de nommer le personnel des fonctions dirigeantes de l'entreprise. [...]

Le conseil des travailleurs relève le directeur de ses fonctions si les trois cinquièmes de ses membres expriment leur défiance au directeur [...].

Modalités de fonctionnement de l'autogestion

1. *Organisation du référendum des travailleurs.* Le conseil des travailleurs peut recourir au référendum. Le vote a lieu à bulletins secrets. Les questions posées par voie de référendum doivent être formulées de telle façon que les réponses puissent se faire par oui ou par non. Le référendum n'est valable que si au moins la moitié des participants au référendum s'est exprimée sur la question posée [...][1].

2. *La conférence des délégués des travailleurs*. Les délégués de la conférence sont élus par les assemblées des travailleurs de chaque secteur particulier. Le conseil des travailleurs fixe les modalités d'élection des délégués à la raison toutefois d'une proportion d'au moins un (délégué) pour dix (travailleurs). La conférence est statutaire si le quorum de 50 % de délégués présents est atteint. Les votes ont lieu à bulletins secrets. Les décisions sont prises à la majorité des trois cinquièmes. Si cette majorité n'est pas obtenue, la question doit être soumise au référendum de tous les travailleurs de l'usine. Les délégués à la conférence sont proposés

1. [▶ Nationalisation, autogestion et droit de propriété]

soit par les sections d'ateliers du [syndicat] soit directement, par les travailleurs eux-mêmes. […]

3. *Élection des membres du conseil des travailleurs et de la commission de contrôle du conseil*. Les membres et candidats (suppléants) du conseil et de la commission de contrôle du conseil sont élus à partir d'une liste des candidatures proposées. Cette liste est établie par la commission électorale d'après les propositions écrites du [syndicat] ou d'un groupe de travailleurs qui représentent au moins 10% des travailleurs du secteur où est employé le candidat […].

La liste des candidatures doit […] correspondre à la différenciation des salariés selon les lieux de travail et la qualification professionnelle. […]

29 juin 1968

Source

Autogestion et socialisme, mars-juin 1970.

Projet de thèses du 14e congrès extraordinaire (clandestin) du Parti communiste tchécoslovaque

Le sens du système politico-social du socialisme est de réaliser et de garantir ces droits et libertés qui, pris globalement, constituent le contenu réel du pouvoir des travailleurs : cela suppose, d'une part, l'utilisation des possibilités de la démocratie basée sur la représentation (en particulier le Parlement), d'autre part, la liaison de la démocratie directe et indirecte tendant à renforcer l'autogestion dans tous les secteurs de la vie sociale (sur les lieux de travail et dans les localités). où celle-ci peut dépasser les limites de la démocratie basée sur la représentation, et là où les conditions sont mûres pour l'autodétermination libre et plus profonde de l'homme et pour l'élargissement réel de sa participation aux décisions.

Toutes ces voies de la démocratie socialiste sont en même temps la préparation et le moyen d'un dépérissement progressif et à long terme de la répression institutionnelle étatique, dépérissement destiné à s'étendre à d'autres domaines qui pourront être réservés aux organes d'autogestion (c'est-à-dire hors d'atteinte des interventions politiques) ou qui seront laissés directement à la libre activité des hommes. Cette évolution tend dans son ensemble, dans sa perspective communiste, à substituer au gouvernement des hommes l'administration des choses.

Comme base d'intéressement sectoriel de cet esprit d'entreprise socialiste général, on peut utiliser divers organes adéquats d'autogestion des entreprises : les conseils de travailleurs, s'ils allient les intérêts directs des travailleurs avec les intérêts plus larges de l'entreprise et de toute la société [...].

À propos de la problématique de la démocratie basée sur la représentation

L'organe de représentation (le Parlement) aurait lui-même tous les droits législatifs et de contrôle. Cependant, il pourrait être *lié et en partie limité* par l'obligation de respecter dans l'exercice de ses compétences le point de vue des Chambres spéciales («auxiliaires») qui seraient créées *en fonction des principales sphères de la division sociale du travail* et dont les députés seraient élus non pas dans des circonscriptions territoriales, mais sur les *lieux de travail* :

- Chambre industrielle, élue dans les usines et entreprises industrielles, dans le commerce, etc. ;
- Chambre agricole, élue dans les entreprises agricoles socialistes (coopératives agricoles unifiées et fermes d'État) ;
- Chambre des services sociaux élue sur les lieux de travail dans les secteurs de la santé, de l'enseignement, de la culture, etc.

Ces Chambres auraient des compétences spécialisées (renvoyer à une seconde lecture les projets de loi touchant leur domaine, contrôler l'administration étatique et économique dans leur domaine, etc.). le principe des élections sur les lieux de travail y garantirait que ceux qui décideront au nom de l'État en matière de direction de telle ou telle activité de travail seront choisis parmi ceux qui exercent cette activité, seront responsables devant eux, contrôlés et révocables par eux. on introduirait ainsi dans l'activité des organes de représentation un élément alliant la démocratie à l'exigence de «diriger en connaissance de cause». Ainsi serait fondée en même temps la jonction «embryonnaire» entre les organes étatiques de représentation et les éléments d'autogestion sur les lieux de travail (en particulier dans les entreprises).

Remarque. Notons toutefois qu'au cours des réunions de travail on a douté que l'on puisse réaliser cette idée en même temps que la fédéralisation de l'État, cette dernière constituant elle-même une tâche très délicate qui pourrait être compliquée à l'extrême par l'ajout d'un nouvel élément tout aussi peu expérimenté. On a fait également remarquer qu'avant de pouvoir expérimenter l'autogestion dans les organes suprêmes de l'État, on devrait disposer d'un système développé et bien rodé d'organes d'autogestion «à la base». À cela, certains ont répondu

qu'il était nécessaire de «tester» également cet élément, avant la formulation définitive de l'ensemble de la nouvelle Constitution, c'est-à-dire précisément au cours de ce grand processus de réorganisation fondamentale des organes fédéralisés de notre État et parallèlement à l'expérimentation de l'autogestion «à la base»[1].

22 août 1968

Source

Jean-Pierre Faye et Vladimir Claude Fišera, *Prague : La révolution des conseils ouvriers (1968-1969)*, Paris, Seghers/Laffont, 1978.

1. [▶ Utopie contre pragmatisme].

YOUGOSLAVIE

Repères yougoslaves

Catherine Samary

La présentation de la «propriété sociale en droit yougoslave», faite par le juriste slovène Alojzij Finžgar (écrit en 1989), évoque plusieurs constitutions (1950, 1963) et amendements constitutionnels débouchant sur l'ultime «loi sur le travail associé» de 1976 : l'essentiel des textes est largement reproduit ci-après.

L'autogestion est considérée comme un droit constitutionnel reconnu à tous les travailleurs : il s'agit d'un statut général (droit de gérer leur activité de production de biens ou services) qui veut explicitement rompre avec le statut de salarié dès la loi fondamentale de 1950. Mais ce droit individuel n'implique pas une «propriété» personnelle de l'outil de travail – qui est une «propriété sociale». On peut quitter une entreprise, on ne peut la mettre en faillite et vendre ses moyens de production. Autrement dit, l'autogestion s'inscrit dans des rapports de propriété complexes, ainsi que dans la poursuite d'objectifs socialistes pour toute la société : réduction des inégalités régionales et nationales. Comment assurer à la fois les droits autogestionnaires, industrialiser les régions du pays largement agricoles au sortir de la guerre, assurer l'égalité des nations constitutives du système ?

La rupture avec le Kremlin stalinisé implique de se dissocier a) de la planification étatiste centralisée – mais non pas de renoncer à une planification qui permet une redistribution des richesses ; b) de distinguer la «propriété sociale» d'une propriété d'État – mais sans que l'État perde toutes ses fonctions… lesquelles ? Le Parti communiste lui-même va être assoupli en Ligue des communistes yougoslaves (LCY), et épousera l'évolution du système vers plus de confédéralisation dans les années

1960 (donc plus de poids aux différentes républiques et provinces dans la gestion de l'économie). Comment tout cela est-il relié aux droits d'autogestion ? Quel contenu donner à la « propriété sociale » ?

Alojzij Finžgar explique quelques-uns des débats et évolutions essentiels à ce sujet. On trouvera aussi dans les textes d'Edvard Kardelj des réflexions fondamentales sur les « contradictions de la propriété sociale ».

Retenons ici seulement, pour faciliter la lecture, plusieurs grandes phases, dont nous analyserons plus loin les contradiction principales[1] :

1. De 1950 à 1963 : la planification centraliste est démantelée et remplacée par de grands fonds d'investissement. L'autogestion s'applique dans chaque entreprise, compte tenu de la part des surplus qui est centralisée par le plan. La « propriété sociale » garde une dimension « étatiste » malgré l'autogestion.

2. De 1963-1965 à 1972 : tous les fonds d'investissement sont démantelés pour augmenter les droits de gestion des unités autogérées. Mais c'est alors le marché « socialiste » et le système bancaire qui assurent la coordination. Les inégalités se creusent entre entreprises et verticalement avec émergence de forme de « propriété de groupe » et éléments d'accumulation aux mains des managers et banquiers.

3. De 1972 à 1980 : des amendements constitutionnels et une « loi sur le travail associé » visent à démanteler le pouvoir des managers et banquiers. La propriété sociale « à tous et à personne » est protégée contre toute usurpation par l'État ou par des « groupes ». Les « organisations de base du travail associé » ont des droits renforcés, y compris celui de s'associer et dans le contrôle de leurs institutions bancaires. Des « communautés d'intérêt autogestionnaires » (SIZ) dans les services (santé, éducation, transport…) doivent associer usagers, producteurs et autorités publiques. Les organisations d'autogestion sont représentées dans les chambres *ad hoc* des municipalités et des Républiques.

juin 2015

Propriété sociale en droit yougoslave (La)

Alojzij Finžgar

La propriété sociale s'est développée en Yougoslavie sur une double base : celle de la pratique socialiste autogestionnaire et

1. [▶ Pour une appropriation plurielle des bilans].

celle de la théorie fondée sur le marxisme-léninisme. Les résultats présents de cette évolution sont inscrits dans la Constitution de 1974 et dans les prescriptions de la loi sur le travail associé de 1976[1].

Remarquons pour commencer que les considérations de l'auteur, qui se rapportent aux dispositions constitutionnelles et légales, sont l'expression d'un point de vue personnel et peuvent être discutées. Remarquons ensuite que le concept de propriété sociale en tant que non-propriété, admis par la Constitution, est réfuté en premier lieu par les économistes qui proposent une révision des dispositions correspondantes. Il me semble néanmoins qu'il y a des raisons suffisamment solides de considérer ce concept comme théoriquement juste et acceptable et surtout qu'il est intéressant du point de vue du droit comparé et mérite en conséquence d'être analysé.

Après la libération de la Yougoslavie et la révolution sociale ébauchée par la nationalisation des entreprises privées en 1946 et 1948, les moyens de production, notamment dans l'industrie et le commerce, sont devenus la propriété de l'État et les entreprises ont été organisées en entreprises économiques d'État. Le 27 juin 1950, la loi fondamentale sur la gestion des entreprises économiques d'État et des associations supérieures économiques par les collectifs de travail a été adoptée (*Journal officiel de la RSFY,* n° 43-50). La gestion des entreprises économiques d'État a été confiée aux collectifs de travail, l'autogestion a été introduite et le processus de transformation de la propriété étatique en propriété sociale a été amorcé. Le système de l'autogestion s'est développé par étapes[2].

Les travailleurs, c'est-à-dire les collectifs de travail, ont d'abord obtenu le droit d'exploiter les moyens de production mis à leur disposition et qui sont propriété sociale alors que la totalité du revenu dégagé de leur exploitation est propriété d'État.

Ultérieurement, on a reconnu aux travailleurs, en tant que producteurs directs, le droit de répartir et de redistribuer ce revenu et notamment de s'en approprier une part, proportionnelle à leur contribution, destinée à leurs revenus personnels. Ce droit leur a été accordé à la fin

1. La loi sur le travail associé a été publiée en français en 1978. Étant donné l'existence de ce texte, nous citerons les articles de la loi de 1976 malgré les modifications apportées en 1987 (*Journal officiel de la République fédérative socialiste de yougoslavie* [RFSY], n° 85-78).
[▶ Loi sur le travail associé (La)].

2. [▶ Loi fondamentale de 1950 sur la gestion par les collectifs de travail des entreprises d'État et des associations économiques supérieures].

de 1957 par la loi sur les moyens des organisations économiques et la loi sur les rapports de travail.

Il a été affirmé par une nouvelle loi sur les moyens des organisations économiques, édictée en 1961. Elle prescrivait que le revenu net de l'organisation économique devait être réparti selon des critères décidés par l'organisation elle-même. Mais l'État continuait à disposer de l'accumulation et des moyens destinés à la reproduction élargie.

À partir de 1961 surtout, les organisations économiques ont dû payer une charge pour l'utilisation des moyens de production dont le produit alimentait le Fonds fédéral d'investissement, créé en 1956 et les fonds équivalents des républiques et provinces autonomes. À la fin de 1963, ces fonds ont été supprimés et leurs ressources transférées aux banques spécialisées. La charge sur le capital est restée en vigueur jusqu'à la fin de 1971, date à laquelle elle a été abrogée par des dispositions spéciales en faveur du fonds de crédit des banques. Il s'agissait du capital monétaire de l'État dont les ressources, les droits et les obligations ont été transférés en 1971 aux républiques et provinces autonomes avant d'être transmis aux organisations économiques.

L'article 11 de la Constitution fédérale, par exemple, prescrivait déjà que les travailleurs devaient également disposer des ressources de l'organisation de travail destinées au renouvellement et au renforcement de sa base matérielle mais ce droit ne s'est pas concrétisé avant qu'il ne figure à nouveau dans les amendements constitutionnels de 1971[1].

Selon les dispositions de la Constitution de 1974, le travailleur en tant que titulaire du droit d'utiliser les moyens sociaux, décide de l'ensemble des rapports de la reproduction sociale (voir par exemple l'article 14 de la Constitution fédérale). La mise en œuvre de l'autogestion a ainsi été parachevée.

Le transfert en 1950 de la gestion des entreprises d'État aux collectifs de travail a conduit à se demander ce qu'est la propriété sociale. Il était clair que la propriété socialiste d'État, introduite en Union soviétique et dans les autres pays est-européens, y compris la Yougoslavie à cette époque, avait toutes les caractéristiques du droit de propriété et que le sujet de ce droit était l'État socialiste. Mais qu'en était-il de la propriété sociale ? Les opinions divergeaient. Selon certains, l'État était propriétaire des moyens de production, l'organisation économique jouissant également de certains droits sur ces moyens mais de droits limités, de sorte que le droit de propriété équivalait plus ou moins à un « *nudum jus* » (Rastovcan, 1951). Pour d'autres, la propriété sociale était une propriété

1. [▶ Amendements à la Constitution].

divisée (Gams, 1954 ; 1963). D'autres encore tentaient de définir le sujet de ce droit : pour eux, ce devait être la société bien qu'elle ne soit pas une personne juridique (voir Konstantinovic, 1962). Selon une conception similaire, la propriété sociale est la propriété collective de tous les travailleurs et, en dernière instance, de tous les membres de la société[1]. L'idée a également été avancée que la propriété sociale signifiait l'appropriation des moyens de production et des revenus créés par l'ensemble de la communauté yougoslave et par les unités sociales correspondantes, qui sont des personnes juridiques (Pop-Georgiev, 1966 : 274).

Mais revenons aux dispositions légales. Parmi les textes sur l'introduction de l'autogestion, adoptés en 1953 et 1954, le Règlement sur la gestion des moyens de production des organisations économiques est l'un des plus importants (*Journal officiel de la RSFY,* n° 52-53). Il souligne la double nature de l'organisation économique qui est à la fois un collectif de travail et une personne juridique. Les moyens de production, qui ressortent à la propriété sociale et dont la gestion est confiée à l'organisation économique, sont gérés par le collectif de travail sur la base du droit socialiste démocratique de l'autogestion des producteurs de biens matériels. Mais, l'organisation économique, en tant que personne juridique, bénéficie du droit de jouissance et d'autres droits (notamment le droit de disposition) sur les biens particuliers que sont les moyens de production.

Le droit fondamental est celui de gérer les moyens sociaux appartenant au collectif de travail. Ce droit a évolué et, depuis 1963, il inclut le pouvoir d'exploiter ces moyens à des fins de production ou de toute autre activité économique, d'utiliser les produits et les revenus, de s'approprier une partie de ces revenus et, en principe, de disposer également des ressources destinées au renouvellement et au renforcement de la base matérielle du travail (voir, par exemple, l'article 11 de la Constitution fédérale de 1963 et les articles correspondants des Constitutions des républiques et provinces autonomes). La fonction économique de la propriété sociale – en tant qu'appropriation – s'exprime par ce droit tandis que le droit de jouissance et d'autres droits de l'organisation économique en tant que personne juridique contiennent certains éléments du droit de propriété au sens propre, à savoir l'usage, la jouissance et la disposition.

Le droit principal est celui du collectif de travail. Le droit de l'organisation est un droit dérivant du droit de gestion du collectif et lui est donc subordonné. À mon avis, les droits de l'organisation économique

1. Voir, par exemple, Bajt (1976a : 476 ; 1976b ; 1980 : 51-71).

n'étaient pas des droits patrimoniaux puisqu'il n'y avait pas d'éléments d'appropriation. Ils n'étaient qu'un instrument juridique devant permettre au collectif de travail de jouir de certains biens sociaux et d'en disposer.

Cette conception a d'ailleurs été abandonnée par la suite. La loi sur les moyens des organisations économiques de 1957 (*Journal officiel de la RSFY,* n° 54-57), appliquée jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi sur le travail associé, a accordé aux organisations économiques, dénommées désormais organisations de travail, un droit particulier, le droit de jouissance qui inclut le droit de disposition. Il était considéré comme un droit patrimonial semblable au droit de propriété.

La Constitution fédérale de 1963 n'a modifié en rien ces dispositions. Elle a admis la conception de non-propriété de la propriété sociale mais, selon son article 15, l'organisation de travail est une personne juridique, titulaire de droits bien précis sur les moyens de production qu'elle gère. Ces droits pourraient être le droit de disposition et les autres droits mentionnés à l'article 8 de cette même Constitution et qui sont similaires aux droits énumérés dans le Règlement sur la gestion des moyens de production des organisations économiques de 1953. Ils pourraient également être en relation avec les droits et les obligations des travailleurs dans le cadre de l'autogestion (art. 9 de la Constitution). Après l'entrée en vigueur de la Constitution de 1963, la loi sur les moyens des organisations économiques de 1957 n'a pas été abrogée, ni même amendée. Au contraire, la loi fondamentale sur les entreprises économiques de 1965 reconnaît à l'entreprise, responsable de la gestion des moyens de production, les mêmes droits de jouissance et de disposition. Par conséquent, en théorie et en pratique, les organisations de travail ou d'autres entités sociales dotées de la personnalité juridique se sont vues reconnaître, de manière quasiment unanime, un droit patrimonial sur les moyens de production et donc toutes les prérogatives d'un propriétaire.

Cependant, cela est en contradiction avec la notion de propriété sociale en tant que non-propriété, formulée dans la section 3 des Principes fondamentaux de la Constitution de 1974. Selon ces Principes, nul ne peut s'approprier les moyens de production en vertu d'un titre légal de propriété. Par conséquent, il ne peut s'établir sur les moyens de production un droit de propriété ou un autre droit patrimonial. De ce fait, la loi sur le travail associé ne reconnaît aucun droit de nature patrimoniale sur les moyens de production.

La question se pose à nouveau de savoir ce qu'est au juste la propriété sociale ? Il faut d'abord établir une distinction entre les sens économique et juridique de la propriété sociale, qui sont indubitablement différents.

La propriété sociale, au sens économique, constitue la propriété collective de tous les membres de la communauté sociale yougoslave (Finzgar, 1985a ; 1985b). Au cours de l'histoire et, dans la société contemporaine, différentes formes de propriété collective se sont développées. En Yougoslavie, l'autogestion ouvrière est le trait distinctif de la propriété sociale qui est l'une des variantes de la propriété collective. L'autogestion recouvre le droit des travailleurs à gérer leur activité et à jouir des fruits de leur travail, c'est-à-dire à s'approprier, en fonction de la contribution de chacun, le revenu créé par l'exploitation des moyens de production mis à leur disposition. Mais, il faut souligner que, d'après la Constitution, les travailleurs gèrent les moyens de production dans leur propre intérêt et dans celui de la communauté sociale, que la gestion des moyens de production par les producteurs directs implique l'exercice d'une fonction sociale (section 3, alinéa 2 des Principes fondamentaux) et que les travailleurs, s'ils ont le droit de jouir des fruits de leur activité, ont aussi l'obligation d'en développer la base matérielle, à leur bénéfice et à celui de la société, et de contribuer à la satisfaction des autres besoins sociaux (section 2, alinéa 3 des Principes fondamentaux).

Aussi, quand on parle du droit des travailleurs de jouir des fruits de leur travail, il s'agit à la fois d'une «appropriation individuelle» concernant les revenus personnels et d'une «appropriation sociale» concernant toutes les autres ressources tirées de l'exploitation des moyens de production.

Edvard Kardelj a défini la propriété sociale comme propriété de la classe des travailleurs, devenant progressivement propriété de tous et de chacun (tel est, dans une grande mesure, déjà le cas aujourd'hui) (Kardelj, 1978 : 24 ; 1979 : 31-32). Il s'est inspiré des théories de Marx pour qui la propriété sociale se transformerait en propriété individuelle des travailleurs dans le cadre de la coopération et de la possession en commun des terres et des moyens de production, eux-mêmes fruits du travail (Marx, sd, 1 : 646)[1]. La propriété sociale deviendrait la propriété de tous les membres de la société, d'abord au niveau de la nation puis au niveau international. Mais Edvard Kardelj a négligé les dispositions constitutionnelles qui lui auraient permis de constater que la propriété au sens économique était déjà aujourd'hui la propriété de tous et de chacun.

L'autogestion des travailleurs est désormais constituée en tant que droit de travailler en se servant des moyens sociaux (ultérieurement

1. [▶ Marx et le marxisme].

droit du travail). Il s'agit d'un nouveau rapport de production socialiste impliquant que les membres des organisations de travail associé exploitent les moyens de production dont ils disposent et créent une valeur nouvelle qu'ils s'approprient en fonction de leur contribution à cette création. Le droit du travail est codifié dans les articles 14 et 15 de la Constitution fédérale de 1974 et, de manière détaillée, dans l'article 13 de la loi sur le travail associé.

Le droit du travail n'est pas seulement le droit sur les moyens de production, mais aussi sur les revenus créés. Il est donc le droit d'appropriation fondé sur le travail. Le droit du travail est un droit socio-économique d'une grande portée ; et il en est de même de la propriété sociale au sens économique, dont il est le reflet.

Un chapitre spécial de la Constitution définit les règles de la protection juridique des droits autogestionnaires et de la propriété sociale, qui sont également présentes dans la loi sur le travail associé et fixées en détail dans les dispositions légales prises au niveau des républiques et des provinces autonomes. Ces textes prévoient aussi les sanctions entraînées par l'exercice illicite du droit du travail et notamment la suspension temporaire de l'autogestion et la nomination d'un organe provisoire au sein de l'organisation de travail associé. Il peut arriver aussi que l'organisation de travail disparaisse pour des raisons de faillite.

La situation juridique est claire. Les activités économiques sont confiées aux organisations de travail associé. La société doit se limiter à définir quelques principes généraux et ne peut exercer qu'un contrôle *ex-post* rigide. Une question très complexe se pose alors : que doit-on

faire pour organiser dans ce contexte une économie efficace ? Il ne faut pas oublier d'ailleurs que l'État joue toujours un rôle important dans l'économie yougoslave et que l'autogestion des travailleurs n'est pas encore pleinement réalisée.

La propriété sociale au sens juridique est une notion différente. La Constitution adopte, comme on l'a dit, l'idée de la propriété sociale en tant que non-propriété. Cela signifie qu'il n'y a pas de droit de propriété sur les moyens de production et donc pas de sujet d'un tel droit.

Le droit de propriété ne peut exister sans un sujet de ce droit, qui peut être un individu, une personne physique ou une personne juridique ainsi qu'un ensemble d'individus, par exemple tous les membres de la collectivité nationale prise comme une entité. Les tentatives de déterminer le sujet du droit de propriété sur les moyens de production n'ont pas abouti. Ce sujet ne peut être l'ensemble de la collectivité sociale puisqu'elle n'est pas une personne juridique. La seconde solution – tous les membres de la collectivité seraient le sujet de la propriété sociale – est également inacceptable. Juridiquement, la propriété collective suppose que toutes les mesures concernant l'objet de cette propriété soient discutées par l'ensemble des propriétaires et adoptées à l'unanimité, ce qui est impossible dans le cas des moyens de production.

Mais la propriété sociale ne peut être un droit de propriété pour une autre raison plus importante : on a déjà vu qu'il n'y a pas appropriation en vertu d'un titre légal de propriété, mais appropriation par le travail. En effet, selon les Principes fondamentaux de la Constitution, « personne ne peut détenir un droit de propriété sur les moyens sociaux de production », « nul [...] ne peut s'approprier en vertu d'un titre légal de propriété quel qu'il soit le produit du travail social » et « le travail est le seul fondement de l'appropriation du produit de l'activité sociale ». S'il n'y a pas appropriation en vertu d'un titre légal, il n'y a pas droit de propriété.

Cette définition négative est bien sûr insuffisante. Il faut également en donner une positive. La propriété sociale au sens juridique réside dans la destination des moyens de production : ils sont destinés à satisfaire les besoins sociaux. Il ne s'agit pas ici de « *pertinere ad aliquem* » mais de « *pertinere ad aliquid* », c'est-à-dire de savoir non pas à qui appartiennent les moyens donnés, mais à quoi ils sont destinés (cf. la théorie de Zweckvermögen sur le patrimoine de destination). Mais, de ce point de vue, les moyens de production sont protégés par le droit de la même manière que les biens qui sont l'objet du droit de propriété. Par conséquent,

lorsqu'on considère la propriété sociale sous l'angle juridique, on ne peut parler de droit mais seulement de moyens sociaux de production.

Cette conception des moyens de production définis par leur destination est admise dans la Constitution de 1974 et les autres textes de loi (voir la section 3 des Principes fondamentaux, l'article 12 de la Constitution fédérale et l'article 10 de la loi sur le travail associé). Elle est parfaitement acceptable et se voit, bien sûr, préférer par certains. L'article 12 de la Constitution fédérale et les articles correspondants des Constitutions des républiques et des provinces autonomes énumèrent plusieurs types de moyens sociaux dont chacun doit être doté d'un régime juridique spécial compte tenu de sa nature et de sa destination. Ainsi, les biens sociaux destinés au travail et à l'activité productive des organisations de travail associé sont l'objet d'une appropriation fondée sur le travail. En revanche, les moyens sociaux destinés à la satisfaction des besoins collectifs, qui sont de règle dans une communauté sociopolitique, bénéficient d'un régime juridique presque identique à celui du droit de propriété. Un régime spécial s'applique aux moyens destinés à un usage collectif, tels que les routes, les eaux, les côtes et les rives par exemple, de même qu'aux richesses naturelles (les forêts, les mines) et aux terrains à bâtir ; les terrains pour l'agriculture et l'exploitation forestière étant considérés comme des richesses naturelles au sens économique, ils bénéficient du même régime (voir l'article 248 de la loi sur le travail associé).

D'après cette loi, les moyens sociaux incluent les objets, les liquidités et les droits matériels (par exemple les brevets mais aussi les créances). Il s'agit donc de biens ayant une valeur économique.

On a déjà dit qu'il ne pouvait y avoir de droit de propriété sur les moyens sociaux. Cela s'applique également aux autres droits patrimoniaux qui contiennent des éléments d'appropriation en vertu d'un titre légal de propriété. Citons l'alinéa 2 de l'article 12 de la Constitution fédérale qui établit que personne ne peut acquérir un droit de propriété sur les moyens de production qui sont les fondements de l'activité dans les organisations de travail associé ou servent de base matérielle à l'activité des communautés autogestionnaires ou à celle des communautés sociopolitiques. Il faut interpréter cette règle dans un sens plus large qui englobe également les autres droits patrimoniaux. Telle est la position de la loi sur le travail associé.

Mais s'il n'existe aucun droit de propriété ou aucun droit patrimonial sur les moyens de production, il n'en écoule pas pour autant que ces moyens, notamment ceux qui sont mentionnés dans l'alinéa 2, article 12 de la Constitution ou l'alinéa 3, article 10 de la loi sur le travail associé,

ne créent aucun autre droit, soit au bénéfice des travailleurs, soit à celui de personnes juridiques. De tels droits sont prévus dans l'article 281 de la Constitution fédérale et sont détaillés dans la loi sur le travail associé (Finzgar, 1981 ; 1982).

Il existe un droit particulier d'autogestion et socio-économique sur les moyens de production mis à la disposition des personnes juridiques civiles (voir l'article 265 de la loi sur le travail associé). Les membres de l'organisation de travail associé, en tant que personne juridique, détiennent un droit de gestion qui implique le droit d'user et de disposer des moyens de production. Par ailleurs, les organisations de travail et les communautés jouissent également de droits spéciaux sur les moyens de production toujours en tant que personnes juridiques.

La personne juridique sociale a surtout le droit de préserver l'intégralité des moyens de production qui sont des moyens affectés dans un but précis : pour le travail ou pour la réalisation d'une tâche (voir alinéa 3 de l'article 10 de la loi sur le travail associé). Les articles 270 et 272 de la loi sur le travail associé prévoient une protection de ces moyens semblable à celle qui s'applique au droit de propriété[1]. Ajoutons que les travailleurs associés dans une organisation dotée de la personnalité juridique peuvent demander à ce que soient protégés les moyens sociaux, de même, l'avocat de l'organe autogéré ou, dans des cas particuliers, un organe de la communauté sociopolitique, peuvent effectuer la même démarche.

Le droit de disposition des moyens de production est le second droit inscrit dans l'article 243 de la loi sur le travail associé. Cet article qui a été très discuté par les juristes yougoslaves doit être, à mon avis, interprété dans le sens suivant : il s'agit d'un pouvoir spécifique de la personne juridique de participer, dans le cadre de la loi, à l'échange des biens de production bien qu'elle ne détienne pas de droit patrimonial sur ces biens. Cette conception se rapproche de la faculté de disposer du bien d'autrui[2]. La conception voulant que la personne juridique n'a

1. Article 270, alinéa 1 : « Si un bien a cessé d'être moyen social en personne juridique sociale sans fondement juridique, son organe autorisé doit présenter une demande pour que le bien soit rendu.»
Article 272, alinéa 1 : « Si le travail sur les moyens sociaux ou l'utilisation des biens ainsi obtenus […] sont entravés, l'organe autorisé […] peut exiger […] que l'empêchement cesse et ne se renouvelle pas ou que le bien soit remis dans son état précédent.»
2. Article 243 de la loi sur le travail associé : « Les personnes juridiques sociales ont le droit, dans l'échange juridique des moyens sociaux, de conclure des conventions autogestionnaires et des contrats et d'effectuer d'autres affaires et acte juridiques dans le cadre de leur activité (ultérieurement : droit de disposition). L'application des droits de disposition implique que les

aucun pouvoir légal et que le commerce des moyens de production n'est qu'une activité économique est injustifiée. Le chapitre correspondant de la loi sur le travail associé évoque expressément les droits, obligations et responsabilités des personnes juridiques sociales dans la circulation des moyens sociaux.

D'après l'article 454 de la loi sur les rapports d'obligation, le vendeur est tenu de transférer le bien vendu à l'acheteur de manière à ce qu'il puisse acquérir le droit de disposition ou le droit de propriété. Conformément à cet article, on peut accepter la conception exprimée dans le Code civil autrichien (§ 1061 en liaison avec le § 1047), à savoir que le vendeur est tenu de transmettre le bien vendu à l'acheteur pour qu'il l'ait en sa possession ou, mieux, à sa libre disposition et lui permettre ainsi d'acquérir sur ce bien le droit de propriété ou le droit de disposition prévu à l'article 243 de la loi sur le travail associé. Ajoutons enfin que la personne juridique doit répondre de ses obligations concernant les moyens sociaux dont elle dispose (article 24 de la Constitution).

Au total, les dispositions de la loi sur le travail associé qui concernent la gestion des moyens de production créent une situation juridique bien particulière : les moyens de production en personne sociale appartiennent aux collectifs ou à l'organisation de travail associé ou à la communauté en tant que personne morale, mais ne leur appartiennent pas et ne peuvent leur appartenir en propre puisqu'ils sont des moyens sociaux. Ces moyens leur appartiennent par leur destination légale.

La gestion des moyens sociaux constitue de fait un ensemble de droits, d'obligations et de responsabilités afférant à l'utilisation, l'exploitation et la disposition de ces moyens. Elle est définie ainsi dans l'alinéa 2, article 13 de la Constitution fédérale et dans l'article 11 de la loi sur le travail associé. Remarquons que la gestion des moyens de production destinés au travail et à d'autres activités économiques relève de l'application du droit du travail alors que celle d'autres moyens sociaux est fondée sur le droit de l'autogestion en tant que droit de l'homme et du citoyen[1].

Enfin, n'oublions pas que la notion de propriété n'est pas immuable. Fondamentalement, le droit de propriété privé conférait au propriétaire

personnes juridiques sociales transfèrent les moyens sociaux à d'autres personnes juridiques sociales, acquièrent des moyens pour la propriété sociale des titulaires du droit de propriété, aliènent les moyens sociaux de la propriété sociale, remettent les moyens sociaux en utilisation à titre provisoire, échangent les moyens sociaux et en disposent de toute autre manière.»

1. [▶ Éléments d'anthropologie politique pour l'autogestion].

le pouvoir absolu sur les biens détenus par lui. Au cours de la socialisation du droit de propriété, la théorie de l'abus de droit a joué un rôle important, établissant que l'utilisation d'un bien contraire à sa destination sociale constituait un abus du droit de propriété. La notion de propriété sociale sur des moyens destinés à satisfaire des besoins sociaux est fondée sur la même idée[1].

1989

Source

Revue d'études comparatives Est-Ouest, vol. 20, n° 1, 1989.

Pour en savoir plus

Bajt, A. (1976a), « Drustvena svojina u nacrtu Zakona o udruženom radu » [La propriete sociale dans le projet de loi sur le travail associé], *Ekonomist,* Zagreb.
Bajt, A. (1976b), *Pravnik,* Ljubljana.
Bajt, A. (1980), « La propriété sociale en tant que propriété de tous et de chacun », *Revue d'études comparatives Est-Ouest,* vol. 11, n° 4, decembre 1980.
Constitution de la République socialiste fédérative de Yougoslavie (1974), publiée en français par le Secrétariat à l'information de l'Assemblée fédérale, Borba, Belgrade.
Finžgar, Alojzij (1981), « Drustvena svojina i imovinsko pravo » [La propriété sociale et le droit patrimonial], *Arhiv*, n° 2.
Finžgar, Alojzij (1982), *Pravnik,* n° 10-12.
Finžgar, Alojzij (1985a), « Sto je drustvena svojina ? » [Qu'est-ce que la propriété sociale ?], *Socijalizam,* n° 4, Belgrade.
Finžgar, Alojzij (1985b), « Sto je drustvena svojina ? », *Pravnik,* n° 1-2, Belgrade.
Gams, A. (1954), « 0 kodifikaciji imovinskog prava » [De la codification du droit patrimonial], *Anali Pravnog fakulteta u Beogradu,* n° 54, Belgrade.
Gams, A. (1963), « 0 svojini III » [De la propriété III], *Nasa stvarnost*.
Kardelj, Edvard (1978), *Slobodni udruzeni rad (brionske diskusije)* [Le travail associé libre. Les discussions de Brioni], Belgrade, Z.
Kardelj, Edvard (1979), *Pravci razvoja politilckog sistema socijalistiékog samoupravljanja* [Les orientations du développement du système politique de l'autogestion socialiste].
Konstzntinovic, M. (1962), « Društevena svojina » [La propriété sociale)], *Anali*, n° 3-4.
Loi sur le travail associé (1978), publiée en français par le Secrétariat à l'information de l'Assemblée fédérale, Belgrade, DDU Univerzu Ljubljana.
Marx, Karl (sd), *Kapital*, Belgrade, Kultura.

1. Dans les amendements 9-47 à la Constitution de la RSFY (voir le *Journal officiel de la RSFY,* n° 70, 1988), la conception de la propriété sociale comme non-propriété, acceptée par cette Constitution, n'a pas été abandonnée. Cependant, il était nécessaire de renforcer la position juridique et économique de l'organisation de travail associé ou de toute autre personne juridique sociale. Elle est définie en tant que titulaire de droits et d'obligations dans le transfert juridique des moyens sociaux et responsable de ses obligations à l'égard des moyens sociaux mis à sa disposition.

Pop-Georgiev, D. (1966), *Gradjansko pravo* [Droit civil], Skopje.
Rastovcan, P. (1951), « Prilog pitanju kodificacije » [Une contribution à la codification], *Arciv. za pravne i druistvene nauke,* n° 3-4, Belgrade.

Loi fondamentale de 1950 sur la gestion par les collectifs de travail des entreprises d'État et des associations économiques supérieures

Article 1. Factories, mines, communications, transport, commercial, agricultural, forestry, communal and other state economic enterprises, as public property, shall be managed by work collectivities on behalf of the community in accordance with the state economic plan, and pursuant to the rights and duties established under law and other legal enactments.

Work collectivities shall perform this management through workers' councils and management boards of enterprises and workers' councils and management boards of higher economic associations in which several economic enterprises are associated.

Article 2. The workers' council of an enterprise and the workers' council of a higher economic association shall be elected and discharged by the work collectivities. In small enterprises, the entire work collectivity shall make up the workers' council.

Article 3. The workers' council shall be elected for a term of one year.

The workers' council and its individual members may be recalled before the end of the term for which they were elected.

Article 4. The workers' council, as the representative of the work collectivity, shall elect and discharge the management board and exercise other rights determined by law.

Article 5. The management board shall manage the economic enterprise or higher economic association and shall be accountable for its work to the workers' council and to competent government organs, while the management board of an enterprise shall also be accountable to the management board of the higher economic association. In accordance with this responsibility, the management board shall act in compliance with laws and other legal regulations, with the resolutions of its workers'

council and with the orders and directives of competent government organs or of the management board of the higher economic association.

Article 6. The management board shall be elected for a term of one year.

Not more than one-third of the members of the management board from a preceding year may be elected to the new management board. No one may be a member of the management board more than two years in succession. During their tenure of office, the members of the management board shall continue to perform their regular duties and functions in the enterprise.

The members of the management board shall not receive remuneration for their work on the board.

Article 7. During his term of office a member of the management board may not have his labour contract or job terminated, nor may he be transferred to another post without his consent.

Article 8. The director of an enterprise shall direct production and the business operations of the enterprise, while the work and business operations of a higher economic association shall be directed by the director of the association.

Unless otherwise specified by law, for the purpose of ensuring properly qualified direction of the enterprise or higher economic association, the director of an enterprise shall be appointed by the management board of the higher economic association, or by the competent government body if the enterprise does not belong to an association, while the director of a higher economic association shall be appointed by the competent government body.

The workers' council or management board of an enterprise may recommend the replacement of the director of the enterprise.

CoopEcon
2014 ~ Epes, AL

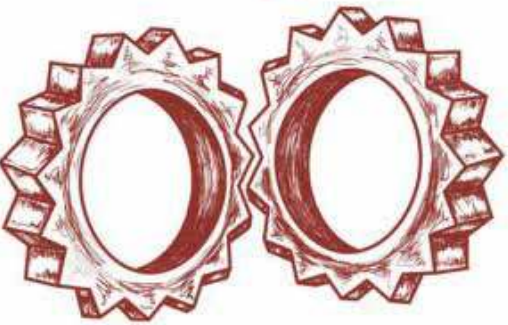

Article 9. The director is ex-officio a member of the management board.

The director of an enterprise is accountable for his work to the management board of the enterprise, to the management board and director of the higher economic association, and to the competent government body, while the director of a higher economic association is responsible to the management board and competent government body.

The Workers' Council of an Enterprise

Article 10. The workers' council of an enterprise shall consist of between 15 and 20 members.

The number of members of the workers' council of each enterprise shall be specified under the by-laws of the enterprise, depending on the size and set-up of the enterprise.

Elections for the workers' council shall be held at the beginning of each year. The government of the FPRY may designate different times for election of the workers' council for various sectors of the economy.

In enterprises which have fewer than 30 workers and office personnel, the entire work collectivity shall make up workers' council.

Article 11. The workers' council of an enterprise shall be elected by secret ballot and the right to vote shall be universal, equal and direct.

The right to vote for the workers' council shall be enjoyed by the workers who, under existing regulations, have concluded labour contracts with the enterprise, as well as technicians and engineers and other employees of the enterprise.

Article 12. Elections for the workers' council of an enterprise shall be held, as a rule, on the basis of a single list of candidates for the entire enterprise. The trade union organization or a given number of workers and office personnel have the right to propose lists of candidates.

Article 13. In enterprises which have under 500 workers and office personnel, the list of candidates may be proposed by one tenth of the workers and office personnel who have the right to vote, provided this number is not less than 5 persons. In enterprises which have over 500 workers and office personnel, the list of candidates may be proposed by the number of workers and office personnel that is equal to the number of members of the workers' council which is being elected.

Separate plants and units of the enterprise must be equally represented among the sponsors.

Article 19. Candidates who have received the largest number of votes on the list of candidates voted by the majority of the workers and office personnel shall be considered elected members to the workers' council.

Article 20. The workers' council shall elect a president from among its members. The president of the workers' council may not be a member of the management board.

Article 21. The president of the council shall convene meetings of the workers' council and preside over them.

Meetings of the workers' council shall be held not less than once every six weeks. The president must call a meeting of the workers' council at the request of the management board of the enterprise, the trade union organization, one third of the members of the workers' council or the director.

Article 22. The workers' council can adopt valid decisions if more than half its members are present. The workers' council shall adopt resolutions by majority vote of members present.

Article 23. The workers' council of an enterprise shall:

- approve the basic plans and final balance sheet of the enterprise;
- adopt decisions on the running of the enterprise and on the implementation of the business plan;
- elect, dismiss and replace the management board of the enterprise or its individual members;
- adopt the by-laws of the enterprise subject to the approval of the management board of the higher economic association or competent government body;
- discuss the reports submitted by the management board and adopt resolutions approving its work;
- consider measures taken by the management board and adopt conclusions on them;
- distribute that part of the capital accumulation which remains at the disposal of the enterprise or work collectivity.

Article 24. The director and other members of the management board must attend the meetings of the workers' council.

Every member of the workers' council has the right to direct questions to the management board and director as regards their work.

The management board and director must supply answers at the session of the workers' council[1].

1. [▶ Décrets instituant des comités de gestion dans les entreprises agricoles vacantes].

The Management Board of the Enterprise

Article 25. The management board of an enterprise shall consist of between 3 and 11 members, the director being included in this number.

The number of members of the management board of each enterprise is to be specified by the enterprise by-laws, according to the size and organizational structure of the enterprise. The management board of an enterprise shall be elected from the ranks of the workers, technicians and engineers and other employees of the enterprise who have the right to vote. Not less than three quarters of the members of the management board must be workers who are employed in direct production or in the basic economic activity of the enterprise.

Article 26. The workers' council shall elect the management board as soon as it is set up. Election of members of the management board shall be carried out on the basis of candidate list arul by secret ballot.

A number of alternates are also elected at the same time as the members of the management board.

The list of candidates may be proposed by one tenth of the members of the workers' council.

The tenure of members of the management board shall last until the election of a new management board.

The management board and its individual members may be replaced before the end of the term of which they have been elected[1].

Article 27. The management board of an enterprise shall:

- draw up the basic plans of the enterprise;
- approve monthly operational plans;
- oversee the proper business operations of the enterprise;
- prepare a plan for the internal organization of the enterprise and job-grading;
- draft house rules in the enterprise and adopt measures to improve work discipline;
- decide on the appointment of employees to executive positions in the enterprise;
- rule on appeals by workers and office personnel against dismissals or internal work assignments;
- adopt measures promoting production, more especially the rationalization of production, raising of labour productivity, lowering of

1. [▶ Dix conditions pour un renouveau de l'autogestion].

production costs, improvement in quality, savings, reduction of waste and rejects;

- rule on questions relating to production norms in the enterprise;
- decide on conferring the title of shock worker and assess suggestions for rationalization and innovation;
- adopt measures for the further technical training of workers and other employees of the enterprise, and for their assignment to suitable job positions;
- oversee the proper application of regulations on labour relations in the enterprise, on salaries, wages and promotions of workers and office personnel, on job safety and social insurance, and on improving the living conditions of the workers and office personnel in the enterprise;
- approve the schedule of holidays for the workers and office personnel in the enterprise;
- adopt measures to secure the protection and proper utilization of the public property managed by the enterprise and adopt measures to ensure the discovery. prevention and elimination of vandalism, wastefulness and forms of irresponsible handling of public property.

The management board of an enterprise is responsible for the implementation of the plan and for the proper business operations of the enterprise.

Article 28. The management board shall elect a chairman from among its members.

The director may not be the chairman of the management board.

The chairman of the management board shall conduct sessions of the management board and, together with the director, shall draw up the agenda for the sessions.

Article 29. The management board of an enterprise shall work collectively and adopt conclusions only at meetings. The sessions of the management board shall be convened by the chairman.

The chairman must call a meeting of the management board at the request of the director or a management board member.

Article 30. The management board of an enterprise shall adopt valid decisions if more than half its members are present at the session.

The decisions of the management board shall be adopted by majority vote of the members present.

Article 31. While serving on the management board, its members are entitled to compensation for lost earnings.

Article 32. The management board of an enterprise has the right and duty to submit to the competent government body its complaints and criticisms of the decisions, orders and instructions from the management board of the higher economic association which it feels are not in conformity with the law or are detrimental to the interests of the enterprise, but they may not suspend their enforcement until the competent government body hands down its decision.

Article 33. A member of the management board of an enterprise who does not agree with a decision of the management board may communicate his criticisms to the management board of the higher economic association or to the workers' council of the enterprise.

A member of the management board may criticize the work of the direction only at a meeting of the management board and workers' council.

Article 34. Members of the management board have the duty to keep starte and official secrets.

Members are responsible for their work in the management board in their official capacity.

Article 35. The management board of an enterprise may form special commissions from the ranks of the workers and office personnel of the enterprise for the purpose of studying and making recommendations on matters within its competence.

The Director of the Enterprise

Article 36. The director shall organize the process of work in the enterprise and exercise direct control over the implementation of the plans and business operations of the enterprise in compliance with laws and other regulations, the resolutions of the management board of the enterprise and the orders and instructions from competent government bodies as well as from the management board and director of the higher economic association. The director is directly responsible for the enforcement of laws, other legal regulations and orders of competent government bodies and shall oversee their application in the enterprise.

Article 37. The director of the enterprise, within the terms of the business plan and in accordance with the decisions of the management board of the enterprise, shall conclude contracts and decide on the disposition

of working capital. A contract shall be valid as soon as it is signed by the director.

The director shall represent the enterprise before government bodies and in legal affairs with physical and artificial persons. He may authorize another person to represent the enterprise in legal matters.

Article 38. The director of an enterprise shall hire workers and appoint office personnel in the enterprise, except for the jobs which are subject to different regulations, and shall take decisions regarding their labour relations with the enterprise[1].

The director of an enterprise shall issue aots of dismissal of workers and office personnel, unless this right has been delegated to other persons in the enterprise under general regulations.

Workers and office personnel have the right to appeal to the management board of the enterprise against any decision to dismiss them or transfer them to another post, and the management board shall hand down the final decision.

Article 39. The director of an enterprise shall appoint workers and office personnel to various jobs and shall specify their duties.

The workers and office personnel of an enterprise shall be accountable to the director for their work in the enterprise. The director of an enterprise shall enforce discipline in the work and business operations of the enterprise.

Article 40. If the director feels that a decision by the management board is contrary to the law, legal regulations, plans or orders of the competent government body, he has the duty forthwith to inform the management board of the higher economic association or the competent government body and temporarily suspend enforcement of the decision until such time as the management board of the higher economic association or competent government body adopts a final decision. The management board of a higher business association, or competent government body must adopt a decision immediately, or not later than within ten days.

The director of an enterprise may take measures within the competence of the management board, necessary for the implementation of the plan and a smooth running of the enterprise, if such measures have not been adopted by the management board in time. The director shall inform the management board of the enterprise at its next meeting about the measures that have been taken.

1. [▶ Circulaire relative au mode d'élection des conseils des travailleurs et des comités de gestion].

The workers' council, management board and director of a higher economic association

Article 41. The workers' council of a higher economic association shall be elected by the work collectivities of all the associated enterprises in proportion to their numerical size.

The workers' council of a higher economic association shall consist of between 30 and 200 members.

Article 42. The management board of a higher economic association shall consist of between 5 and 15 members, including the directors.

At least three quarters of the members of the management board must be workers employed in direct production or in the basic economic activity of the various enterprises.

Article 43. The director of a higher economic association shall be appointed by the Presidium of the People's Assembly of the FPRY, or by the presidium of the people's assembly of a people s republic, or by the people's committee.

Article 44. The regulations governing the manner of election, terms of reference and work of the workers' council and management board of higher economic associations and regulating the poition and powers of the directors shall be set forth in a separate law.

1950

Source

Službeni list FNRJ, n° 43 (Journal officiel de la FPRY).

Constitution de 1963 (La)

The socialist system in Yugoslavia is based on relations among people as free and equal producers and creators, whose labour serves exclusively to satisfy their personal and collective needs. In consequence, man's status and role are based on the following inviolate principles:

- social ownership of the means of production, which precludes the return of any system of exploitation of man by man and which, as man's alienation from the means of production rand other factors is abolished, provides the conditions for self-management by working

people in production and in the distribution of the proceeds of labour, and for the social guidance of economic development;

- emancipation of labour, as seen in the elimination of historically caused socioeconomic inequalities and subservience of labour, which is accomplished through the removal of wage labour relations, through self-management by the working people, an all-round development of productive forces, a reduction in the socially necessary working hours, advancement of science, culture and technology, and a continuous expansion of education;
- the right of man, as an individual and as member of a work community, to enjoy the fruits of his labour and material advancement of the community according to the principle «from each according to his abilities – to each according to his work», subject to the duty to ensure the development of the material base of his own and social labour and to contribute to the satisfaction of other social needs;
- self-management of working people in work organizations; a free association of working people, work and other organizations and socio-political communities for the purpose of meeting common needs and pursuing common interests; self-management in the commune and other socio-political communities to ensure the direct participation of citizens in guiding social development, in performing government functions and in deciding on other public matters;
- democratic political relations, which enable man to pursue his interests, to exercise the right of self-management and other rights and to enter into mutual relations, and to develop his personality through direct involvement in public life, particularly in organs of self-management, socio-political organizations and associations, which he creates himself and through which he helps raise social consciousness and increases the scope for his activities and for the pursuit of his interests and rights;
- the equality of rights, duties and responsibilities of citizens in accordance with a uniform application of constitutionality and laws;
- solidarity and cooperation among working people and work organizations, their interest and free initiative in developing production and other social and personal activities for the benefit of man and his social community;
- the economic and social welfare of man.

The socioeconomic and political system is based on this status of man and serves him and his role in society.

Any form of management of production and public services and any form of distribution displaying bureaucratic arbitrariness and privilege based on a monopolistic position, or private-property egoism and particularism, thus impairing social relations based on this status of man, is contrary to the individual and general interests of man and to the socioeconomic and political system laid down by the present Constitution.

The socially-owned means of production, as the common and inalienable foundation of social labour, serve to satisfy personal and collective needs and the interests of working people and to develop the material base of the community and socialist relationships. Socially-owned means of production shall be directly managed by the working people who work with those means in their own interest and in the interest of the community, responsible to each other and to the community.

Since no one has the right to appropriate socially-owned means of production, no one – neither a socio-political community, nor a work organization, nor an individual working man – may on any legal grounds whatever appropriate the product of social labour, nor manage and dispose of socially-owned means of production, nor arbitrarily decide on the terms of income distribution.

Man's labour is the only ground for the appropriation of the product of social labour and the basis for management of socially-owned resources.

The social product shall serve to restore and expand the material base of social labour and to directly satisfy the personal and collective needs of working people in accordance with the principle of remuneration according to work performed. Part of the social product set aside for the replacement and enlargement of the material base of social labour shall constitute the common foundation of social reproduction which is carried on by working people exercising self-management in work organizations, in mutual cooperation among those organizations and in social communities.

Under the uniform system of income distribution, work organizations shall use the resources for reproduction in proportion to their share in their creation and in accordance with their ability to use them most efficiently within the social division of labour laid down under social plans.

In the pursuit of the individual and collective interests of the working people and of self-management, to spur their initiatives to create favourable conditions for the development of productive forces, to equalize working conditions, to share income according to work performed and to develop socialist relations, the community shall use planning to guide and coordinate the development of the economy and the material base

of the public services. The planning shall be done by working people in work organizations who are responsible for production and social labour, and by socio-political communities as a part of their socioeconomic functions.

The Social Plan of Yugoslavia shall coordinate basic relations in production and income sharing. Within the context of these relations and the uniform economic system, working people in work organizations and socio-political communities shall independently plan and develop the material base of their activities.

For the purpose of equalizing material conditions of social life and labour to achieve a balanced development of the economy as a whole and to create a material basis for equality among the peoples of Yugoslavia, the community, acting in the general interest, shall devote special attention to a faster development of productive forces in economically underdeveloped republics and provinces and to this end shall set aside the necessary resources and take other measures.

Social ownership of the means of production shall be the basis for personal property acquired through personal labour, which serves to satisfy the personal needs and interests of man.

In order to develop socialist relations in agriculture and advance agricultural production, conditions shall be created for the development of production on the basis of socially-owned resources and social labour, and for the association of farmers and their cooperation with work organizations on a voluntary basis.

Enjoying their constitutionally guaranteed right to own cultivable land, farmers shall have the right and duly to work this land in order to promote agricultural production in their own interests and in the interests of the community.

Socioeconomic organization

Article 6. The socioeconomic system of Yugoslavia shall be founded on free associated labour on the basis of socially-owned means of production and self-management by working people in production and distribution of the social product in a work organization and in the community.

Article 7. Labour and the results of labour alone shall determine the material and social status of man.

No one may directly or indirectly acquire material and other benefits by exploiting another man's labour.

Article 8. The means of production and other means of social labour, as well as mineral and other natural resources shall be social property.

The utilization of the means of production and other socially-owned property and other titles to these means and property shall be determined by law in accordance with their nature and purpose.

Article 9. Self-management in work organizations entails the special right and duty of working people:

1. to manage their work organization directly or through management organs elected by themselves;

2. to organize production or another activity, promote the development of their work organization and lay down plans and programmes of work and development;

3. to decide on the exchange of products and services and on other business of the work organization;

4. to decide on the use of the socially-owned means and to use them economically in order to achieve the highest possible returns for the work organization and for the community;

5. to distribute the income of their work organization and ensure the development of the material base of their labour; to distribute income among working people; to fulfil the obligations of the work organization towards the community;

6. to decide on the employment of working people, on the termination of their work, and on other labour relations to fix working hours in the work organization in accordance with the general terms of labour; to regulate other questions of common interest; to secure internal control and public insight;

7. to regulate and improve their labour conditions; to organize industrial safety and recreation; to secure conditions for their own training and to improve thetr personal and general living standards;

8. to decide on the break up of a work organization into separate organizations, and on the merger and amalgamation of a work organization with other work organizations.

In their exercise of self-management, working people in socio-political communities shall make decisions concerning the guidance of economic and social development, the distribution of the social product and concerning other matters of common interest.

Interested citizens and representatives of interested organizations and the community may take part in management of a work organization, when matters of a special public interest are involved.

In order to ensure a uniform socioeconomic status for the working people, the self-management rights of working people employed in a government department, socio-political organization or association, shall be regulated by laws and statutes in accordance with the nature of the activities of these organs and organizations.

Working people shall implement self-management in the uniform socioeconomic system in accordance with the Constitution, laws and statutes, and shall be accountable for their work.

Any fact impairing the self-management rights of working people shall be deemed unconstitutional.

Article 10. As members of a work community, working people in a work organization shall establish mutual labour relations and shall be equals in self-management.

Organization of labour and management in a work organization should be such as to enable working people at all levels and in all parts of a single labour process to decide directly on all questions of labour, coordination of mutual relations distribution of income and on other questions affecting their economic status, ensuring at the same time the most favourable working conditions and promoting the business of the work organization as a whole.

Article 11. The product of social labour earned in work organizations, as the starting point of social reproduction and satisfaction of social needs and personal and collective needs of working people, shall be apportioned in accordance with a uniform system of income distribution and on the basis of uniform conditions and criteria, which will assure social reproduction, remuneration according to work input, and social self-management.

After providing for the replacement of the expended resources in labour, and after allocating a part of the created value of the product to equalize conditions of labour and of income earning, the work organization shall apportion a part of its income to the expansion of the material base of labour and another part to satisfy the personal and collective needs of working people[1].

For the expansion of the material base of its labour, a work organization shall be granted a portion of the earned product proportionate to its own share in creating the resources for expanding the productive forces of society, while in non-economic activities this will be done in accordance with the tasks of the work organization and social needs. To

1. [▶ Démocratie d'entreprise et coopératives].

satisfy personal and collective needs of the working people, the work organization shall appropriate a portion of the product in accordance with its productivity of labour and depending on its business results, and in non-economic activities this will be done in accordance with their success in meeting social needs.

The resources of a work organization which are designed to replace and expand the material base of labour, as the common resources for the expansion of the productive forces of society, shall be used to expand the material base of the work organization and of the community as a whole. The work organization shall make use of these resources in accordance with the uniform principles governing the utilization of resources for social reproduction, laid down by federal law, and in accordance with the conditions and standards determined by by-laws, which ensure the coordination of economic development and the implementation of other tasks envisaged under social plans.

For the expansion of the material base of its labour and in addition to the resources which it created with its' own labour, a work organization may under equal conditions make use of other social resources, in accordance with the uniform principles of the credit system.

Article 12. Every working man in a work organization shall be given, in accordance with the principle of income sharing according to work done, a personal remuneration, proportionate to the results of his labour

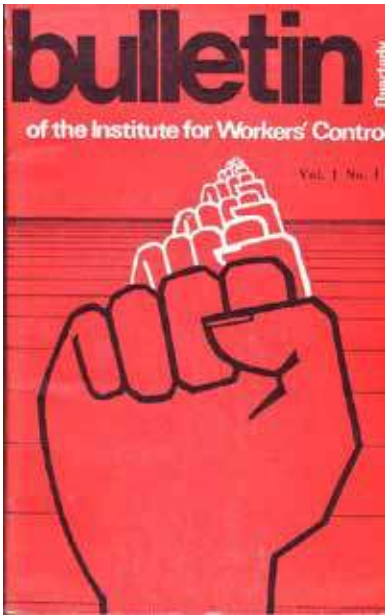

and the performance of the work unit and the work organization as a whole.

Article 13. A work organization may be set up, in accordance with the law, by a socio-political community, by a work or other organization and by members of the public.

A work organization may be set up as an enterprise or another type of business organization for pursuing activities in business and industry, or as an institution or similar organization for pursuing activities in the spheres of education, science, culture, health, social welfare or other social services.

Work organizations shall have an equal status irrespective of who may have founded them. Conditions for the merging of a work organization, or for its breakup into independent units may be prescribed by law.

Article 14. Self-employed working people engaging in a cultural, professional or similar activity shall have in principle the same socioeconomic position and the same rights and obligations as the working people in work organizations.

Working people who perform such activities may pool their labour and set up provisional or permanent work organizations, which shall have basically the same status as work organizations and in which working people shall have basically the same rights and duties as the working people in work organizations.

Conditions under which these working people and their communities shall exercise their rights and meet their obligations and conditions under which they may use and manage socially-owned resources in the performance of their activities shall be determined by law[1].

Article 15. The work organization shall be an independent and self-managing organization. The work organization is a juristic person and holds certain rights in regard to the socially-owned resources which it manages. These rights may not be abridged from a work organization, nor restricted unless so required by the general interest as laid down by federal law and following the procedure prescribed by that law, against a suitable compensation.

The work organization has the duty to preserve the value of the social property which it manages undiminished. The work organization shall be liable for its obligations with the socially-owned resources which it manages.

1. [▶ Plan, marché, autogestion : une nouvelle dynamique ?].

Article 16. General conditions may be prescribed by law for the performance of certain activities by work organizations which are of a special public interest.

Conditions under which the exchange of products and services may be carried out in the internal commerce may only be prescribed on the basis of federal legislation. Conditions governing the exchange of products and services and conditions for carrying on business relations with foreign countries shall be laid down by federal law.

Article 17. Cooperatives shall be set up as work organizations to organize and promote social labour and cooperation with self-employed working people in agriculture and other sectors of the economy, for the purpose of linking these activities with the social sector and extending socialist relations in those spheres.

Membership in cooperatives shall be voluntary.

Provision shall be made in the law or the statute of the cooperative or similar work organization for working people to use their own instruments of labour and to permanently cooperate with a work organization in matters of their common interest.

Self-employed farmers may be required to associate or to cooperate with a certain work organization, for the purpose of carrying out land reclamation projects, cultivating the improved land, managing water resources, and enforcing flood, torrent and erosion control measures, or when it is in the special public interest to engage in the cultivation and exploitation of forests or in agricultural production on certain lands.

Article 18. Pursuant to the conditions and procedure envisaged by federal legislation, an economic organization may be dissolved if it fails to replace the means of production and other instruments of labour which it manages, or to meet other legal obligations.

Pursuant to the conditions and procedures envisaged under federal legislation, an economic organization may be temporarily placed under judicial management if it has prejudiced public interests in the course of its business.

Pursuant to the conditions and procedures envisaged by law, an institution may be closed down if it ceases to meet the conditions laid down by law or if no conditions exist for the performance of its activity.

Article 19. To promote a rational division of labour in matters of common interest, work organizations may become incorporated into business associations.

Work organizations may also associate to promote production and other activities, to cooperate with one another and to consider other matters of common interest.

Management of the associations of work organizations shall be based on the principle of self-management by working people in associated work organizations.

Work organizations may merge their resources for the purpose of promoting and developing their activities, and may enter into other agreements on joint business ventures. On the basis of federal legislation, economic chambers and business unions may be set up, and condiltions may be prescribed for a mandatory incorporation of certain types of work organizations into chambers and business unions.

Article 26. In order to secure conditions for the most favourable economic and social development, to equalize general conditions for labour and income earning, to establish general criteria for the distribution of the social product, to implement the principle of remuneration according to work and to promote socialist relations, socio-political communities, within their rights and duties, shall take measures to create a uniform economic system and shall plan economic growth and the growth of the material base of public services, and for this purpose shall adopt social plans.

To facilitate the execution of the tasks laid down under the social plans, socio-political communities shall promulgate regulations and other general enactments, set up social funds and social reserves and shall undertake economic and other measures.

Socioeconomic communities shall have the status of a juristic person.

Article 27. The social reproduction resources earned on the territory of socio-political communities, being common resources for social development, shall be used in these communities in proportion to the contribution made by working people in their creation. These resources shall be used in accordance with the uniform principles of using the resources of social reproduction and with the conditions and standards established under regulations governing the coordination of economic development and the implementation of other tasks laid down under social plan.

Other socially-owned resources can also be used for the development of the material base of the socio-political communities in accordance with the uniform principles of the credit system.

Out of personal incomes and from other sources which are to be determined under federal law, and in accordance with the principle of remuneration according to labour, socio-political communities shall collect resources for meeting social needs in their territories, and they shall autonomously fix their amounts and control them. The community shall grant the economically underdeveloped republics and areas material and other facilities for their faster economic development and for creating the material base for public services.

Article 28. The territory of Yugoslavia shall be a single economic and fiscal area.

Commerce in goods and services shall be free throughout the territory of Yugoslavia and may be restricted only on the basis of federal law.

A work organization may carry on economic and other activities in the whole territory of Yugoslavia on equal terms with others.

Article 29. The monetary and credit system shall be uniform.

Payments shall be effected according to uniform principles.

Work and other self-management organizations, socio-political communities and their organs, and anyone controlling socially-owned resources, shall have the duty to make all payments and deposit their resources in the manner laid down under federal law.

Work organizations and socio-political communities shall have the right, under equal conditions laid down under federal law, to raise credits from the banks.

Banks shall be economic organizations whose activity is of a special public interest. The status, rights and obligations and business of the banks shall be regulated by federal law.

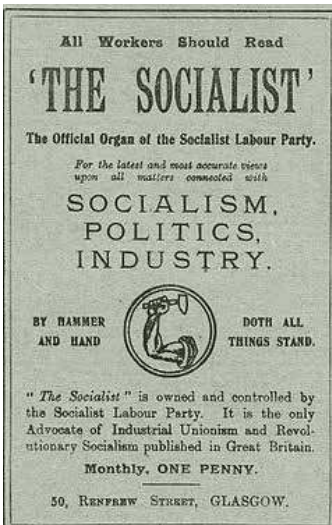

The statute of the National Bank of Yugoslavia shall be established under federal law.

Article 30. Association or merger of work organizations and any other activities by an organization or government organ shall be prohibited if designed to prevent or restrict a free commerce in goods and services for the purpose of acquiring material and other advantages which are not based on labour, or which impair socialist economic r elations or create other inequalities in business, or are detrimental to the general interests established under federal law.

Article 31. A single service of public accountancy shall keep records and supervise the management of socially-owned resources, and control the meeting of obligations by work and other self-managing organizations and socio-political communities.

The Social Accountancy Service shall be independent in its work.

1963

Source

Sluzbeni list SFRJ, n° 14, 1 963

Rapport sur le projet de Constitution à la 6e session ordinaire de l'Assemblée populaire fédérale (1953)

Edvard Kerdelj

Clearly, the Constitutional Law is designed to protect the political system of rule by the working people, under the leadership of the working class, and their efforts to build socialist relationships. The Constitutional Law has a stronger socialist character than the previous Constitution, as is natural considering that today the socialist sector in production is undeniably dominant, whereas at the time the 1946 Constitution was promulgated it was just on the threshold of its development.

In this sense the Constitutional Law first and foremost upholds social ownership of the basic means of production, which in principle include all means of production except those that are used by private labour in agriculture and crafts are usually personally owned by the producer himself.

In principle, then, the Constitutional Law only recognizes: first, the sector of social production, on the basis of social ownership of the

means of production, the so-called socialist sector, and second, the sector of individual artisan and agricultural production, on the basis of privately-owned implements of labour, known as the sector of privately-owned means of production. In the socialist state the latter sector does not lead inevitably to capitalism; on the contrary, its gradual socialist transformation, without government coercion and without nationalization, but with the economic assistance in the socialist sector, is quite possible. There are, of course, inevitable transitional forms between the first and second sector, whose status should be resolved by by-laws on the basis of the provisions of the Constitutional Law.

The Constitutional Law also holds that the working class is the prime motive force of socialism, the historical vehicle of socialism. However, under the Constitutional Law this primacy is no longer assured primarily by giving the political vanguard of the working class a position in the administrative apparatus, but rather through worker self-management in enterprises and other economic organizations and by giving the working masses direct control, through their self-management economic organs, over the use and allocation of the national income.

An important new constitutional institution in this respect is the Chamber of Producers in the Federal People's Assembly and in the republican assemblies. These new representative bodies are important not just because they will serve the immediate economic interests of economic organizations and their work collectivities, but also because the representatives of the working class hold their seats in them not according to proportional representation but according to the actual social role of the working class. [...] The role of the chambers of producers is exceptionally pertinent to the further building of the system of socialist democracy. In these chambers the working class acquires the political power that corresponds to its social role, and it does so in a totally democratic form. Thereby the need for state political organs to intervene in the economy and social life in general is greatly reduced, and bureaucratic tendencies are notably curbed. Furthermore, the chambers of producers provide a direct and strong representation for the working peasantry in all representative government organs, in a manner which will strengthen the alliance between workers and peasants, facilitate the assistance from socialist industry in the socialist transformation of agriculture, and halt the reactionary tendencies which still crop up in the sphere of small-scale individual production. The chambers of producers will also be able, on behalf of the community of producers, to organize successful political and economic control of the business operations and work of various work collectivities and to see that they meet their

obligations to the community. Thereby the chambers of producers will become a highly important instrument of coordination in the economy, of course, to the extent that such cooperation is truly necessary in the public interest. Thanks to all their attributes, the chambers of producers are considerably enlarging the system of socialist democracy and are expediting its further development[1].

It is not a matter of indifference for the advancement of socialist relationships whether the means of production are in the control of the state administrative apparatus or under the management of social self-management organs as collective democratic representatives of the working people, of the producers themselves. Of course, in the first phase of our revolution, when the state nationalized privately-owned capitalist enterprises, it was inevitable for public property to appear first in the form of state property under the direct control of the state apparatus. This was necessary both because of the low level of socialist consciousness of the working people and because the process of socialization was not carried out at one stroke but has taken place gradually.

The historical task of the revolutionary vanguard of the working class and of the conscious socialist forces in general has not been to lead the struggle to socialize the means of production but rather to secure the transition from state management of the means of production to social forms of this management, i.e. to democratic self-management by the direct producers themselves within the framework of their rights and duties, as laid down by the social community. The working class and other working masses must be capable of spearheading further socialist progress, or they will become enslaved by the bureaucratic state apparatus, which professes to be their spokesman.

The Constitutional Law establishes social self-management as the cornerstone of the social system, in other words the right of the Yugoslav working people to manage enterprises, organizations and institutions of a general public nature in all spheres of social life, through their self-management organs. By the same token, the Constitutional Law restricts the state to its specific tasks, primarily to the protection of the socialist order, the defence of national independence, law enforcement, the safeguarding of the uniformity of the social and economic system, etc. Of course, the Constitutional Law also makes provision for state intervention in all spheres of society if required to protect the social order, to combat actions by enemies of socialism, or to facilitate the socialist transformation in backward sectors of society.

1. [▶ République autogérée].

The Constitutional Law also reflects the trend toward maximum decentralization of executive functions, which in the past few years has won a definitive victory in our entire social life. Such decentralization is necessary so that: 1. administration should be commensurate as much as possible with prevailing conditions, which are not always the same; 2. the broadest popular masses might exercise direct control over the work of the executive apparatus and that workers truly might freely pursue their socialist initiatives; 3. the state administrative apparatus is prevented from turning into a kind of independent centralized ruling force over society.

The Constitutional Law therefore adopts the principle that executive functions are primarily the prerogative of people's committees and various social self-management organs, while the republican and federal government organs only retain those executive functions which by their nature can only be carried out at the federal or republican level and are specified by the Constitution or constitutionally based legislation. [...]

The Constitutional Law by no means permits the weakening of the unity of government by the working people or the unity of the social and political system. On the contrary, it leads to a bold decentralization of executive functions; it retains for the federation and for the republics all those indispensable functions and instruments that are needed to preserve the unity of the system and to give all citizens and all public organs the same conditions, the same rights and the same obligations to the community. In this way the necessary social centralization is completely secured without which contemporary society, particularly socialist society, could not provide the necessary prerequisites for the fastest possible development of productive forces. Decentralization of executive functions is possible, positive and progressive only provided that the unity of the social and political system is secured at the same time.

The unity of the system is secured by the Constitutional Law not through the autonomous functions of some centralized administrative system but: 1. through unity of government by working people, which is expressed in people's assemblies and executive councils and people's committees and through the interaction of these organs; 2. through the principle that all government and public organs do operate independently, but in conformity with the Constitution, laws and other enactments by the Federal People's Assembly and the assemblies of the republics. The principal instrument ensuring the unity of our system is no longer the uniform administrative mechanism of the state but the law and other decisions by the People's Assembly, where general political

direction and supervision of the enforcement of these regulations are assured by the organs of the people's assemblies, i.e. their executive councils. Under the new constitutional system, the Yugoslav people's assemblies will have an incomparably greater role than heretofore. The organs of state administration also operate autonomously within this system without any bureaucratic supervision by a higher organ. [...]

Of course, the full equality of the nations of Yugoslavia is guaranteed under the new Constitutional Law as well. This equality is not democratic merely in a formal sense; it is not manifested only in the existence of people's republics and in their independent national and cultural development, but is founded on and guaranteed by socioeconomic principles. Discrimination is precluded by the very principles underlying the socialist system, while economic assistance to the underdeveloped republics and acceleration of their development are in the direct economic interest of all workers in the country, for all progress, no matter in which part of the country, is in the economic interest of every individual [...]. While giving complete equality to the nations of Yugoslavia, the Constitutional Law at the same time guarantees their unity [...] not by administrative coercion or official regulations, but by the very nature of the social system [...].

All the socially-owned means of production are public property; in practical terms they are the property of all workers in our country. Their maximum utilization and improvement are in the collective interest of all workers, for whom this collective property is, in a way, personal property. Here is this new factor that creates a socialist community of a new type, in which language and national culture become secondary considerations, in which no one is made to feel different from the other workers, no matter what language he might speak. This is the factor that makes the community of Yugoslav nations a community of Yugoslav working people and that enables every Yugoslav worker to call himself with pride a Yugoslav citizen, a member of the Yugoslav socialist community, while not having to deny either his national affiliation or his love for his national language and culture.

Viewed from this standpoint, the Yugoslav federation is no longer a federation of the old type. It is no longer a mere union of nations and their states, but a repository of certain public functions of the unified socialist community of Yugoslav workers.

The forms that the government of the working people take have a considerable bearing on socialist development. We have seen that many of its functions could for a time be successfully carried out by the revolutionary state through its administrative apparatus, acting in the spirit

of socialist ideology. We have also seen that such a system could successfully operate only for a time after the revolution, but is liable eventually to become a source of anti-socialist tendencies. The development of worker self-management is the only successful tool for combating such tendencies. Therefore, a socialist democracy is necessary, both as a form and as a method of work, in all spheres of social life. The principle of democratic decision-making in the new Constitutional Law has become the guiding principle applied in all areas of Yugoslav government and society. Citizens elect their representatives and may be elected to all organs of government and organs of social self-management. Decisions are taken by majority vote, and there is no bureaucratic vetting of the competences exercised by various organs within their own terms of reference. This method is in itself nothing new and nothing to boast about. However, there are innovations here of which we can justly be proud before the world and before history; innovations in respect to which we are today carrying out pioneering work:

1. Self-management by the working people and democratic forms and methods are not applied merely in the political sphere, not just in the system of government, as is the case in the bourgeois democratic countries, but also in the sphere of production and income distribution, in the management of the economy, as well as in other areas of public life.
2. The network of basic self-management organs – from voters' assemblies, people's committees and their councils all the way to workers' councils in an enterprise or social security office in a district – is so well developed that each citizen has an opportunity at all times to state his views, to have them discussed and to exert a direct influence on the formation of public opinion.
3. Citizens elect their representatives to higher government and public organs directly, not because they are candidates of one party or another, but because they are familiar with the policies and views they advocate and are worthy of trust.

This is the way leading from a democracy of political parties to a democracy of free people, which is incomparably better suited to reflect the will of the popular masses than any political party democracy, which always implies a monopoly of power over public life held by narrow circles, regardless of whether there are two, ten or just one centre of power.

janvier 1953

Source

Edvard Kardelj, *O osnovama drutvenog i politickog uredjenja FNRJ* [Les principes du système social et politique de la FPRY], Belgrade, Kultura.

Rapport sur le projet de nouvelle Constitution (1962)

Edvard Kardelj

The entire normative part of the draft of the new Constitution has been elaborated as a legal, political and organizational concretization of the principles formulated in the preamble and developed in the Programme of the LCY, which form the basis of our socialist system. The normative part of the draft attempts to formulate as precisely as possible the principles of socioeconomic relations and of a political system that will secure their stability and their progressive development.

Changes have only been made where practical experience has required corrections or clarifications, or where the Constitution needs more adequate forms or new stimuli for progressive social development.

In the draft, self-management in production and in public services has been established as an inalienable right, guaranteed by the Constitution, which workers exercise in their work organization and in economic and other self-managing associations, as well as in the communes and other public organs, in accordance with the Constitution, laws and social plans. For the same purpose, constitutional provisions which formulate man's status in our society regulate the working man's relationship with the entire process of social reproduction and his decisive democratic influence on that process in all its stages – through a free association and similar forms of direct influence on the necessarily centralized function in this sphere of the economy, as well as through the corresponding structure of the assemblies and other social organs[1].

In this manner, emancipated labour gradually becomes the fountainhead of all individual and collective interests of the socialist society and thereby also the decisive factor in its stability. Man is not just a citizen, the category of surplus labour altogether. By sanctioning in the Constitution the worker's right to manage his entire labour, past and current, we are faithfully reflecting and endorsing the class approach to the definition of the working man's status in socialist society.

1. [▶ Autogestion et pouvoir(s)].

The recognition of past labour is undoubtedly also a factor in accelerating technological progress. The work organization which undertakes programmes of reconstruction and modernization cannot be without a certain material obligation towards those workers who have become «technologically redundant». These workers, with their past labour, have in fact «paid» for that reconstruction. If their rights on the basis of past labour were not acknowledged, one could not expect a worker in the workers' council to vote for new investments, thereby diminishing his income, if this modernization results in his being dismissed from the work organization.

The above-defined socioeconomic status of the workers at the same time initiates a historical process in which the working man becomes a well-rounded creative personality who is not merely interested in more consumption and more income at the cost of smaller accumulation, but who is above all a conscious creator of real material and other working conditions for his own advancement and for the advancement of society.

septembre 1962

Source

Edvard Kardelj, *Problemi naše socijalisticke izgradnje* [Les problèmes de notre construction socialiste], «Rapport à la session commune de l'Assemblée populaire fédérale et du bureau fédéral de l'Alliance socialiste», Kultura, Belgrade, 1974, vol. 9.

Amendements à la Constitution

Amendment 21

1. The basis of socialist self-management relations is the socioeconomic status of the working man in social reproduction, which ensures that, by working with socially-owned means of production and deciding directly and on terms of equality with other working people in associated labour on all matters concerning social reproduction, in conditions and relations of mutual dependence, responsibility and solidarity, he can pursue his personal material and moral interests and the right to benefit from the results of his labour and the achievements of general material and social progress and on this basis satisfy as fully as possible his personal and social needs and develop his working and other creative abilities.

In order to ensure this socioeconomic status for the working man, the workers are guaranteed, as their inalienable right, on the strength of their labour in basic organizations of associated labour in which they

pool their labour and work, and in all forms of association and business cooperation among these organizations, the right to earn income and manage social reproduction and the resources invested in it, and to decide on the income which, as part of total social income, they earn in different forms of associated labour and pooling of resources.

The income earned in any form of associated labour or pooling of resources shall belong in its entirety to the basic organizations of associated labour.

From the income which basic organizations of associated labour jointly earn through association and business cooperation, each of them shall be entitled to a part thereof which is proportionate to its contribution to the earning of this income, and it shall be added to the income that the basic organization of associated labour earns in its overall business and on which workers decide directly by virtue of their labour.

Total income earned in a basic organization of associated labour shall provide the material basis for the right of workers to decide on their conditions of labour and on the distribution of income, and to earn personal income in accordance with the principle of remuneration according to work done and in line with the growth of productivity of their own and social labour.

2. The basic organization of associated labour is the basic form of associated labour in which workers, by virtue of their labour, regulate directly and on an equal footing their mutual labour relations, manage the system and resources of social reproduction, decide on income and deal with other matters concerning their socioeconomic status.

Workers in part of a work organization (enterprise, institution, etc.) that operates as an autonomous entity, and in which the product of their joint labour is saleable in the market or in the work organization and on this basis can be expressed as value, shall be entitled to establish themselves as a basic organization of associated labour.

Workers in a basic organization of associated labour forming part of a work organization shall be entitled to withdraw their basic organization of associated labour and set it up as an independent organization in the manner envisaged by law.

The establishment of a basic organization of associated labour within a work organization, or the withdrawal of a basic organization of associated labour from a work organization, may not prejudice the rights of working people in other parts of that organization, nor the interests and rights of that organization in as a whole deriving from interdependent labour process or joint labour with pooled resources, nor can mutual obligations be unilaterally altered.

3. Income shall be allocated by workers in a basic organization of associated labour to meet their personal and collective needs, broaden the material base of associated labour and raise the skills of the workers. Out of the income accruing from their joint labour in the organization and from total social labour, realized in the market place or through different forms of cooperation and joint ventures, workers shall appropriate for the satisfaction of their personal and collective needs a part of the income that is proportionate to their labour and their contribution to the success and development of their organization.

In accordance with the principle of remuneration according to work done, every worker in an organization of associated labour shall be entitled to a personal remuneration commensurate with the results of his labour and his personal contribution to the success and development of the organization with his current ans past labour in it.

In addition to other criteria established on the principles of reciprocity and solidarity, the results of labour and the worker's personal contribution to the success and growth of his organization of associated labour shall be used as a criterion in deciding on the utilization of the resources set aside in organizations of associated labour for their collective needs.

4. Workers in a basic organization of associated labour shall establish the principles and criteria for the distribution of income and the allocation of resources for personal remuneration in accordance with the criteria established under self-management agreements and social compacts. If the workers fail to observe the criteria established under self-management agreements or social compacts, or if such agreements, or compacts have not been concluded, while allocation or distribution of income is done in contravention of the principle of remuneration according to work done or impedes the normal flow of social reproduction, measures may be introduced by law to restore relations conforming to those agreements or compacts, or to secure the equality of rights for workers in the application of the principle of remuneration according to work done.

5. Every worker in associated labour using socially-owned resources, shall by virtue of his labour be entitled to a personal remuneration and other benefits not below the amount necessary to ensure his social welfare and stability. The amount of personal remuneration and the scope of these benefits shall be determined by self-management agreements or social compacts or by law, depending on the general level of productivity of social labour and on the conditions prevailing in the community where he works and lives.

6. By freely exchanging their labour with the labour of workers in the spheres of education, science, culture, health and other public services, forming part of a single process of social labour, the working people shall satisfy their personal and collective needs in these spheres. This relationship will give the workers in those services the same socioeconomic position as in other organizations of associated labour.

Workers in organizations of associated labour in public services and the users of their services shall set up self-management interest unions and by means of self-management agreements and compacts shall determine mutual relations, rights and obligations.

Self-management interest unions may be set up by working people as beneficiaries for the satisfaction of their personal and collective needs and for the pursuit of their interests on the basis of reciprocity and solidarity as they determine on self-management principles their collective and individual obligations towards those unions as well as the collective and individual rights that they can exercise in them.

Legislation may be introduced setting out the obligations of the interested unions, principles of their organization and mutual relations of the workers in those activities, as well as contributions payable to interest unions for financing their activities on the principles of solidarity, and in proportion to the personal incomes of workers or the financial standing of other contributors.

7. Resources allocated in a basic organization of associated labour for enlarging the joint resources of social reproduction, shall help to enlarge the material base of labour in that organization and in society as a whole, according to whether the workers prefer to use them with the resources of other organizations of associated labour or to pool them with the resources of other organizations in joint enterprise.

A law may be adopted provisionally restricting the utilization of a part of the social reproduction resources or requiring those resources to be pooled for the purpose of financing certain indispensable needs of social reproduction, in accordance with the Constitution or the provincial constitutional law.

8. Organizations of associated labour are expected within self-management agreements and social compacts, and socio-political communities within their constitutionally established rights and duties, in accordance with the principles of reciprocity and solidarity, to extend economic and other aid to organizations of associated labour which may run into exceptional economic difficulties and to take measures for their recovery when it is in the public interest.

Organizations of associated labour, alone or as part of self-management agreements, and in keeping with the principles of reciprocity and solidarity, shall secure resources for the employment, retraining and rehabilitation of workers, when for technological and economic reasons they become redundant in their work organizations.

Organizations of associated labour may be required by law to make contributions to create joint resources for financing the tasks in the aforementioned paragraphs.

9. In order to satisfy the constitutionally determined general social needs which are catered for through socio-political communities, workers shall pay legally established taxes for those needs out of the income of the basic organization of associated labour or from their own personal incomes.

Taxes payable by workers and organizations of associated labour to socio-political communities shall be fixed in accordance with the economy's ability in line with, labour productivity and the needs of material and social development of the productive forces, to satisfy the personal and collective needs of working people and the needs of expanded reproduction, and in accordance with the ability of the organization of associated labour to safeguard the constitutionally established rights of workers.

This principle shall be applied in all other cases when socio-political communities, within their competences as laid down under the Constitution or provincial constitutional law, provisionally restrict the utilization of the resources which are managed by organizations of associated labour or require them to be pooled.

10. Special legally instituted provisional measures may be taken, under conditions and procedures envisaged by law, against any organization of associated labour that fails to meet its fiscal obligations, or which in the course of its business causes prejudice to social interests, or where the exercise of the self-management rights of workers is considerably impaired.

This amendment supersedes the provisions of Articles 11 and 12, Article 15 paragraph 3, and Article 18 paragraph 2, of the Constitution of the SFRY.

Amendment 22

1. Workers shall freely pool their labour and social reproduction resources in basic organizations of associated labour within enterprises, institutions and other work organizations or other forms of associated

labour, including those engaged in credit, banking and insurance business, to increment income in basic organizations of associated labour, promoting their own and collective labour and business, and raising the productivity of social labour.

Workers in these organizations shall regulate their mutual relations through self-management agreements on association on the basis of equality, safeguarding throughout these relations their inalienable right of workers to manage, by virtue of their labour, the affairs and resources of social reproduction and to decide on the income which is earned by the basic organization of associated labour in which they work.

The statutes and other enactments of the organization in which organizations of associated labour are incorporated, may not be in contradiction to the self-management agreement on association.

The basic and other organizations of associated labour shall be repositories of the rights and obligations conferred upon them under the Constitution, law and the self-management agreement on association.

2. Income accruing from interest an loans or in other ways, which basic organizations of associated labour earned by pooling their labour and resources and by entering into business cooperation with other organizations, shall be added to their total income and shall be appropriated by them in proportion to their contribution in the earning of this income.

3. The organization of associated labour using the pooled resources of other organizations of associated labour, which on this basis have a title to a share in its income, must make provision from the earned income for the personal and collective consumption of workers, as well as for the expansion of the material base of labour in accordance with its contribution to the joint results of labour.

The scale of payments for worker's personal and collective consumption and their contribution toward joint results of labour shall be determined under an agreement in accordance with the uniform principles governing the pooling of resources as established under federal law and under relevant self-management agreements and social compacts.

No title to any property or other permanent rights may be acquired through the pooling of resources. The right to a share in the income of another organization on the strength of the pooling of resources shall cease, in accordance with the uniform principles on the pooling of resources and in accordance with the agreement made, once the resources which gave rise to this rights have been repaid or amortised. Other mutual rights and obligations arising from the pooling of resources shall be implemented in accordance with the said agreement.

4. Organizations of associated labour may invest the social reproduction abroad and make use of the resources supplied by foreign persons, on conditions and within the limits laid down by federal law.

The foreign person's rights to the resources invested in an organization of associated labour in Yugoslavia may not be curtailed by law or any other enactment after the conclusion of the agreement.

5. In order to enlarge material base of labour, organizations of associated labour may borrow private savings, guaranteeing repayment as well as a compensation in the form of interest or other advantages.

6. Lending and borrowing among organizations of associated labour and their relations with other lenders or borrowers shall be regulated in accordance with the uniform principles laid down by federal law.

Agreements on lending and borrowing between organizations of associated labour and on their relations with other lenders or borrowers may not impose any obligations, other than that of repaying and services the loans within the limits laid down by law, which curtail the constitutionally established rights of workers.

7. For the purpose of securing funds to finance their business, organizations of associated labour, interest unions and socio-political communities may contract to set up credit banks as separate organizations of associated labour to engage in banking and brokerage business.

Organizations of associated labour, interest unions and socio-political communities, as well as other corporate persons which invests their resources in a bank, shall manage the affairs of the bank in accordance with its articles of incorporation and the bank's statute.

The proceeds from the bank's business, after deducting a portion for the personal and collective needs of the bank employees and for improvement of the material conditions of their labour, shall be divided up among the corporate persons which have pooled their resources in the bank, in accordance with the bank's statutes.

A reserve fund of the bank shall be set up out of the resources pooled in the bank and out of the share in its earnings.

The shares in the bank's income may be taxed only as income of the shareholders in accordance with the regulations and in favour of the socio-political community to which those shareholders pay their income tax.

The bank business in dealing with savings deposits from the members of the public, the rights and obligations of banks in connection with this business, and the title of the members of the public to an interest as well as to other rights on the strength of their savings deposits, shall

be regulated by law, in accordance with the uniform principles of the credit system.

8. Organizations of associated labour, interest unions, socio-political communities and other corporate persons investing their resources into insurance and other financial organizations shall have the same rights of sharing in the management and income of those organizations as the corporate persons investing their resources in a bank.

The rights of the insured to participate in the management, as well as their other rights, shall be provided for under the statute and in accordance with the law.

Organizations of associated labour, interest unions, socio-political communities and other corporate persons shall exercise the same rights in the organizations of associated labour whose business includes banking and similar operations, as the corporate persons, investing their resources in the bank, in respect of that part which relates to these operations.

The business of organizations of associated labour engaged in the commerce of goods and services shall be regulated in accordance with the principles of associated labour and self-management, joint shaping of business policies in their cooperation with manufacturing and other organizations, joint risk and joint responsibility for the enlargement of the material base and increasing labour productivity in production and commerce, and a corresponding share in the income earned through this cooperation.

9. This Amendment supersedes the provisions of Articles 19, paragraph 4 and Article 29, paragraphs 4 and 5, of the Constitution of the SFRY.

Amendment 23

1. Workers in basic and other organizations of associated labour and interest unions shall conclude self-management agreements to coordinate their mutual interests in the social division of labour and social reproduction, adjust their special interests to public interests, and apportion their mutual rights and responsibilities and measures for their implementation.

Self-management agreements shall be binding on organizations of associated labour and interest unions which have concluded it or acceded to it.

Basic and other organizations of associated labour and interest unions which consider that a self-management agreement concluded by other organizations of associated labour has prejudiced their interests, may

institute proceedings for the revision of the said self-management agreement in the manner envisaged by law.

2. Organizations of associated labour and their associations, interests unions, socio-political communities, trade unions and other socio-political organizations and other self-managing and social organizations shall conclude social compacts to safeguard and ensure, coordination and regulation of socioeconomic and other relations of a collective or general interest along self-management lines. The social compact shall be binding on the organizations and communities which have acceded to it.

Socio-political communities, within their rights and duties, may proclaim a social compact to be generally binding by law or another enactment.

3. The procedure of concluding and implementing self-management agreements and social compacts shall be based on the principles of public insight and equality among participants in the conclusion of the said agreements and compacts.

Self-management agreements and social compacts shall provide for measures for their implementation and assign material and social responsibilities among the participants run the said self-management agreements and social compacts[1].

mai 1971

Source

Službeni list, n° 29, 1971.

Loi sur le travail associé (La)

Basic Provisions

Article 1. In fulfilling their dominant role in associated labour and society, workers shall freely, directly and on terms of equality, under conditions of self-management and democratic cooperation, mutual dependence, accountability and solidarity, and of equality of the nations and nationalities, manage their own and overall social labour in basic and

1. [▶ Projet d'un secteur industriel entièrement autogéré].

other organizations of associated labour, self-managing organizations and communities, and in society as a whole.

Socialist self-management socioeconomic relations in associated labour shall ensure that workers, on the basis of their right to work with social resources and on the basis of equal rights, obligations and responsibilities in regard to the means of production and other socially-owned means of social reproduction, shall manage their labour and the conditions and results thereof in their own, and in the collective and general social interest.

Workers shall also help regulate general conditions of labour and shall take part in social planning through their delegations and delegates in the assemblies of socio-political communities, as a part of their rights and duties laid down by the Constitution, law and statutes.

Article 2. Associated labour based on the principles of socialist self-management shall be founded on:

- the rule of the working class and all working people;
- social ownership of the means of production, which precludes any kind of subjugation and exploitation of another man's labour and which, by putting an and to the alienation of the working class and working people from the means of production and other conditions of labour and the results thereof, ensures self-management by the working people in production and the distribution of the results of labour, guides society's development along self-management lines and enables everyone, under equal conditions, to participate in associated labour and on the basis of his labour to earn an income for the satisfaction of his personal and collective needs;
- the right to work using socially-owned resources, which belongs to every worker in associated labour and which is the basis for the realization of the worker's rights, obligations and responsibilities in associated labour;
- the self-management status of the worker, which ensures that, in realizing his right to work using social resources, every worker shall, on terms of equality with other workers in associated labour, in relations of cooperation, interdependence, accountability and solidarity, manage the work and business of the organization of associated labour in which he works and of the organizations in which he pools labour and resources, freely undertake obligations in self-management agreements and compacts on the outlines of plans and through other self-management agreements and social compacts, pursue his personal, collective and social material and moral interests and make use of his right to benefit from the results of current and past labour and from

overall material and social progress, safeguard and promote relations of socialist self-management, perfect his work and other capabilities and achieve all-round creative self-fulfilment.

- the social character of labour, which stems from the mutual dependence, cooperation and accountability of workers in associated labour within the framework of the social division of labour and social reproduction as a whole, founded on the attained level of productivity and the general advancement of the material base of labour, which necessitates the pooling of labour and of social instruments of labour and of other means of social reproduction in the interest of workers and society as a whole;
- democratic self-management decision-making concerning work and social reproduction, which enables the workers, through personal expression of views in basic organizations of associated labour or through their delegates in workers' councils and through delegations and delegates in other organs of management, to decide freely and on equal terms on all matters relating to the management of work and social reproduction;
- the functioning of the assemblies of socio-political communities on the basis of a self-management democratic system of organization of associated labour, which ensures that workers and other working people, through their delegations and delegates, decide on questions affecting the collective interests and needs of associated labour and working people, and pass laws, other enactments and plans, within the framework of the rights and duties of socio-political communities determined by the Constitution and their statutes[1].

Article 3. Any subjugation of man and any exploitation of another man's labour, and any form of the management of production and public services and distribution that impairs socialist self-management by allowing appropriation of socially-owned resources and the results of labour through the establishment of monopolies on the strength of state ownership, group ownership or private ownership, on the basis of economic or political power, or in the form of bureaucratic whims, technocratic usurpation or arbitrary decision-making, and any privilege based on a monopoly of management of the means of production and the appropriation of the results of labour shall be unlawful.

Article 4. In socialist self-management socioeconomic relations workers shall pool their labour and the socially-owned resources that they

1. [▶ Appropriation sociale, autogestion, commun].

manage in various forms of association and mutual cooperation in order to:

- develop and promote socialist self-management socioeconomic relations;
- expand and promote the material base of associated labour, improve their material and social position and satisfy their personal, collective and general social needs and interests;
- increase their own and society's total income by raising the productivity of their own and overall social labour;
- manage and produce using their current and past labour in a socially and economically advantageous manner;
- coordinate and plan the work and development of economic activities and public services on a self-management basis;
- determine the conditions of work and of earning and distributing income on a self-management basis.

Article 5. Workers shall integrate social labour and socially-owned resources into a system of associated labour based on self-management, by;

- pooling labour in their basic organizations of associated labour and by pooling labour and the means of social production in work organizations, composite organizations of associated labour business unions and other forms of association and business cooperation, in pursuance of the collective interests of workers;
- pooling labour and resources and fostering cooperation between manufacturing and similar organizations of associated labour and organizations engaged in the sale of goods and services;
- pooling the financial resources of social reproduction and jointly using such resources with a view to satisfying collective interests in production and reproduction, expanding the material base of labour and pursuing other collective interests in income earning;
- freely exchanging labour in organizations of associated labour, directly or through self-management interest unions and local communities, and by establishing cooperation between material production and public services;
- participating in social planning, self-management agreements and social compacts;
- fostering self-management in work and in the earning and distribution of income, and managing and earning income with current and past labour;

▪ deciding in organizations of associated labour, other self-managing organizations and communities and in socio-political communities, on the conditions of their work and life and their other personal, collective and social needs and interests, on the management of society as a whole and on the exercise of government.

Agricultural workers and self-employed working people shall also become integrated in the system of self-management associated labour by pooling their labour and instruments of labour in cooperatives or other forms of association, and through cooperation, directly or through cooperatives, with organizations of associated labour on the basis of collective interests and on the principles of free will and equality.

Article 6. In terms of this Act, workers in associated labour are persons who work using socially-owned resources in organizations of associated labour, in work communities or in other forms of the pooling of labour and resources.

Article 7. Self-employed working people engaged in an artistic or cultural activity, or in a legal or other profession, shall be entitled, on the basis of their labour, to basically the same socioeconomic status and the same rights and obligations as workers in organizations of associated labour.

Article 8. Agricultural workers and other self-employed working people who, in the performance of activities using their privately-owned instruments of labour, pool their labour and instruments of labour in cooperatives or other forms of association, or who directly or through cooperatives associate in production or distribution with organizations of associated labour and cooperate with them on a long-term basis shall on the basis of their labour have the same socioeconomic status and rights, obligations and responsibilities as workers in organizations of associated labour, depending on the extent of their pooling of labour

and resources and on their contribution to the earning of income and increases thereof.

Agricultural workers and other self-employed working people who work with privately-owned instruments of labour shall in principle be entitled on the basis of their labour to the same socioeconomic status and basically the same rights and obligations as workers in associated labour working with socially-owned resources.

Article 9. Part-time workers whose labour is used by self-employed working people or by other persons shall be entitled to a remuneration for the satisfaction of their personal, collective and general social needs and to other rights, which ensure their material and social welfare, and shall have corresponding obligations, in conformity with law and the collective contracts entered into between the competent trade union organization and the appropriate economic chamber or other association representing such persons.

Article 10. Socially-owned resources are the common material base for the maintenance and development of socialist society and socialist self-management relations and shall be managed by workers in basic organizations of associated labour and in all forms of the pooling of labour and resources, and by workers in work communities or other working people in self-management interest unions or other self-managing organizations and communities, and in socio-political communities.

The means of production and other resources of associated labour, products of associated labour, resources for the satisfaction of collective and general social needs, natural resources and goods in public use shall be social property.

Social resources, such as movable property, real estate and money in social ownership, shall constitute the material base for the labour of workers in basic and other organizations of associated labour and work communities or for the functioning of self-management interest unions, other self-managing organizations and communities, and socio-political communities[1].

Article 11. Workers in basic and other organizations of associated labour and work communities and workers and working people in self-management interest unions in other self-managing organizations and communities and in socio-political communities, shall have rights, obligations and responsibilities regarding the use, management and

1. [▶ Une démocratie autogestionnaire en gestation].

disposition of social resources as determined by the Constitution and law, in accordance with their nature and purpose.

Article 12. No one may acquire the right of ownership of social resources which serve as instruments of labour in basic and other organizations of associated labour and in work communities, or which provide the material means for the functioning of self-management interest unions or other self-managing organizations and communities and of socio-political communities.

Any act or conduct contrary to the provision contained in the preceding paragraph of this Article shall have no legal effect.

Article 13. Any worker in associated labour who works with socially-owned resources shall acquire the inalienable right to work with social resources for the purpose of satisfying his personal and social needs, and to manage, as a free agent and on an equal footing with other workers in associated labour his labour and the conditions and results thereof.

Basic organizations of associated labour are the basic form of associated labour in which workers, by engaging directly and on an equal footing in economic activities or public services and by working with socially-owned resources realize their socioeconomic and other self-management rights and decide on other matters concerning their socioeconomic status.

Exercising their right to work using social resources workers in basic organizations of associated labour shall together and on equal terms;

- take part in the process of labour and production and carry out their work assignments;
- manage the work and business of organizations of associated labour;
- manage affairs and resources of social reproduction;
- decide on the pooling of their labour and resources in work organizations and in other forms of the pooling of labour and resources;
- decide on income earned through joint work in basic organizations of associated labour and in various forms of the pooling of labour and resources, according to their contribution to the realization of income and to their obligations and responsibilities towards other workers in associated labour and towards the community as a whole;
- allocate net income for personal, collective and general consumption, for the expansion of the material base of labour and for reserves, according to criteria agreed upon on a self-management basis;
- decide on the distribution of resources for their personal and collective consumption, in line with the criteria gauging the contribution made by their current and past labour to the generation of income,

which they shall determine on a self-management basis together with workers in other organizations of associated labour;

- earn personal income according to the results of their labour and their personal contribution through their current and past labour to the increased income of basic organizations of associated labour;
- regulate mutual relations in labour.

In exercising their right to work with social resources, workers in associated labour shall have the right, obligation and responsibility, in their collective and general social interest, to use social resources in a socially economically advantageous manner, and constantly to renew, expand and improve such resources.

Article 14. Workers in a unit of a work organization which makes up a complete technological process, and in which the results of their joint labour can be expressed in terms of value within the work organizations or on the market, and in which they can realize their socioeconomic and other self-management rights, shall have the right and duty to organize such a unit of the work organization as a basic organization of associated labour (hereinafter: basic organization).

No basic organization may exist independently, outside a work organization.

The basic organization shall be the principal constituent element in the pooling of labour and resources in work organizations and composite organizations of associated labour, in business unions and in other forms of the pooling of labour and business cooperation and in self-management interest unions, and shall be the basic unit in social planning.

The basic organization shall also be the lowest-level self-managing community of workers in associated labour in which workers form delegations for the purpose of directly exercising their rights, obligations and responsibilities and of participating in an organized way in the work of the assemblies of socio-political communities.

Income in associated labour, whatever the form of the pooling of labour and resources in which it is generated, shall be earned solely through basic organizations and shall be mandatorily described as their income.

In adopting rules and regulations and self-management enactments, or in taking measures or performing other acts, organs of socio-political communities and organs of organizations of associated labour in all forms of the pooling of labour and resources shall observe the principle that workers in basic organizations of associated labour decide on the overall income realized through their joint labour in basic organizations and in all other forms of the pooling of labour and resources.

Workers in a work organization whose individual units cannot be organized as basic organizations shall have in such a work organization all the rights and obligations enjoyed by workers in basic organizations.

Article 15. Workers who in an organization of associated labour perform administrative, technical, auxiliary and similar activities serving several organizations within it, workers who perform such activities in an agricultural or other cooperative, in a business union, bank or insurance union, and workers who do these jobs on behalf of self-management interest unions, economic chambers or other self-managing organizations and communities and their associations, socio-political organizations and other social organizations, citizens' associations or organs of socio-political communities, shall form one or several work communities.

Workers in work communities shall exercise their right to work with social resources in accordance with the nature of the activities they perform, and in conformity with law.

Article 16. In order to promote their collective interests in the sphere of labour and income earning in mutually dependent sections of associated labour and in the totality of relations of social reproduction, workers shall freely pool their labour and the means of social reproduction of basic organizations in work organizations and other forms of the pooling of labour and resources.

A work organization shall be an independent self-managing organization of workers linked by their collective interests in the sphere of labour and organized in basic organizations within such work organizations, or directly linked in the labour process, in which they shall jointly plan development and pool labour and resource, determine mutual relations in their joint business, income earning and in the realization of other jointly determined aims and tasks in labour, production and distribution determine joint criteria for the distribution of income and' the allocation of resources for personal incomes, decide on other interests; organize joint services, and, on the basis of reciprocity and solidarity, ensure their economic stability and social welfare.

A composite organization of associated labour is an independent self-managing organization of workers in which several work organizations are associated. Work organizations may combine in various forms of composite organizations of associated labour, depending on their mutual links in labour, production and distribution and on the duration of business relations in the process of reproduction, in which workers jointly plan development, determine mutual relations in joint business and in the earning and distribution of income, improve labour conditions and foster self-management in basic organizations and in

work organizations, organize credit and banking transactions, promote scientific research, personnel training, health care and other collective activities, and attend to other matters of common concern.

Organizations of associated labour may combine into business unions with a view to realizing specific interests in work and business.

Organizations of associated labour, self-management interest unions and other corporate persons may under a self-management agreement found a bank or some other financial organization as their self-managing service for transacting credit and other banking business, and may pool in it resources, together with members of the public and other persons, with a view to securing financial resources for expanding and promoting the activities of organizations of associated labour and other self-managing organizations and communities, and pursuing other collective interests. Workers in organizations and communities which have pooled resources, and workers in organizations and communities which utilize such resources, shall decide on the purpose and utilization of resources thus pooled and on the business transactions of the bank or other financial organization.

Organizations of associated labour, self-management interest unions socio-political communities and other corporate persons may under a self-management agreement establish a life and property insurance union covering various kinds of risks or losses, and may pool in it, together with the members of the public and other persons, on the principles of reciprocity and solidarity, resources to be used for life and property insurance and to eliminate or alleviate the unfavourable effects of such losses.

Workers in organizations of associated labour and in other forms of the pooling of labour and resources may combine in higher forms of cooperation in which they specify through self-management agreements their mutual relations as regards business, coordination of production and of other activities in accordance with market requirements and the social division of labour agreed upon on a self-management basis, control market trends, participation in the international division of labour, as well as other conditions of work and business; shall establish and regulate relations between manufacturing organizations of associated labour and those performing public services of interest for production; and may organize credit and banking business and pursue other collective interests. On this basis, workers in organizations of associated labour and in other forms of the pooling of labour and resources shall jointly determine the outlines of plans.

In order to synchronize joint activities in incrementing value in material production, raising the productivity of social labour and promoting the development of society as a whole, and in order to provide for the organized satisfaction of personal and collective needs and interests in the sphere of public services and of certain economic activities, workers in organizations of associated labour and other working people shall, directly or through their self-managing organizations and communities, associate freely or pursuant to law, in self-management interest unions with workers in organizations of associated labour performing those services.

Workers and other working people shall also associate in self-management interest unions through which they shall provide for their social welfare and in which they shall pool their resources to promote the aims of those unions.

Workers may also combine their basic and work organizations into other forms of integration to pursue a specific collective interest as determined by self-management agreement in conformity with law.

Article 17. Organizations of associated labour engaged in economic activities, their business unions, banking organizations and life and property insurance unions shall become members of economic chambers or other general associations in order jointly to promote work and business, coordinate particular, collective and general public interests, sponsor the adoption of laws and formulation of economic policy, and the conclusion of self-management agreements and social compacts, to provide assistance in the framing of development policy, the preparation of plans and self-management regulation of socioeconomic relations, and to seek solutions to other questions of common concern.

Agricultural cooperatives, organizations of cooperating farmers and other forms of association of farmers and their unions shall become members of economic chambers in conformity with law.

In order realize the aims referred to in paragraph 1 of this Article, organizations of associated labour which perform public services may also join associations for allied activities or sectors of work, and other general associations.

Article 18. The entire new value created by workers in associated labour through their labour shall be social property, and shall under conditions of socialist self-management socioeconomic relations be realized in the form of money as the income of basic organizations, subject to market

trends and subject to conditions of income earning socially-determined on a self-management basis.

On the basis of their right to work with social resources and exercising their social function in social reproduction, workers shall earn income for their basic organizations in accordance with the attained level of productivity of their own and total social labour, the results of the management of the means of production in social ownership, success in adjusting production and other activities to the needs of the market and conditions of work determined by self-management agreement, and depending on natural conditions.

Workers in basic organizations, interdependent and associated with workers in other organizations of associated labour, shall, on the principles of solidarity and mutual accountability control the income of basic organizations in conformity with their rights, obligations and responsibilities as determined by the Constitution and the present Act; no one may may use or dispose of the income earned by them without their consent, unless so authorized by law or a decision of the assembly of a socio-political community made within its constitutional rights and duties.

The income of a basic organization shall be the expression and material underpinning of socialist socioeconomic relations and of individual, collective and general social interests it forms the basis for the right and social responsibility of workers to ensure the uniform management of their labour and of the conditions, instruments and results of labour in social reproduction, to establish their authority and control over monetary and other material flows of social reproduction and the development of socialist self-management production, relations, and to realize their social, working, welfare, educational, cultural and other existential and creative interests. In distributing the overall income in a basic organization, workers shall ensure material and other conditions of labour and development for all sections of associated labour and such conditions for the performance of public functions as contribute to a continuous increase in the productivity of their own and overall social labour and higher earnings, promoting the development of society.

The income earned by basic organizations in the sphere of material production also reflects the results of the labour of workers in the spheres of education, science culture health social welfare and other public services, and on the basis of these results workers in these activities shall earn their income from the overall income generated, through the free exchange of labour in accordance with the contribution made with their labour to the creation of new value in material production,

the rise in productivity of total social labour and the development of society as a whole, and in line with the development needs of these services as determined in self-management agreements, and on this basis shall enjoy the same socioeconomic status as workers in organizations of associated labour in the sphere of material production.

Workers in the spheres of education, science, culture, health, social welfare and other public services shall also earn income through the free exchange of labour, from the personal incomes of workers or from the income or other revenues of working people earned through labour with which they satisfy their personal and collective needs and interests in these activities.

Article 19. In exercising their right to work with social resources, workers in associated labour shall be accountable to one another and to socialist self-managing society as a whole for the socially and economically effective utilization of these resources in their collective and general social interest, and shall have the constant duty of renewing expanding, and promoting them as the material base of their own and overall social labour of conscientiously meeting their work obligations, and of ensuring steady rise in the productivity of their own and overall social labour.

Workers in basic organizations shall bear material and other consequences should their basic organizations run into difficulties owing to mismanagement, failure to adjust business to market requirements or to the social division of labour determined by self-management agreements, poor work and business or negligent behaviour causing low labour productivity, and, as a result, fail to earn sufficient income for the performance of their social functions in social reproduction.

Article 20. Organizations of associated labour shall be free to pursue economic and other activities in the unified Yugoslav market and shall enjoy equal rights in earning income and utilizing the results of labour, subject to market trends, social guidance of economic and social development, and the coordination of relations on the market.

Mutual relations between organizations of associated labour and other economic agents on the unified Yugoslav market shall be established in line with the principles of uniform self-management socioeconomic relations, the free movement and pooling of labour and resources, the free exchange of goods, services, scientific, technical and technological achievements and know-how and the free organization and association of organizations of associated labour. Workers shall regulate their mutual relations in organizations of associated labour in conformity with the uniform system of social planning, the uniform price system, the

uniform monetary, foreign exchange and customs regimes, the uniform credit system and credit policy, and a unified system and common policy of foreign economic relations.

Article 21. Organizations of associated labour and economic agents shall act in conformity with law and fair business practices and the code of ethics of socialist self-managing society and in line with socioeconomic relations in associated labour, and shall be accountable to one another and to the socialist community as a whole for their behaviour on the market.

Any association and partnership among organizations of associated labour and any other activity or practice by organizations of associated labour and government organs aimed at impeding a free movement and pooling of labour and resources and a free exchange of goods and services, or at establishing monopolistic positions in the unified Yugoslav market which yields material and other advantages that are not based on labour, create unequal relations in business or disrupt the economic and self-management relations determined by the Constitution, shall be prohibited.

Organizations of associated labour and other economic agents shall comply with adopted economic policy and shall refrain from disrupting market stability and from causing prejudice to other economic agents, consumers or the community as a whole.

Organizations of associated labour which operate in foreign markets must comply with adopted economic policy, with due regard for mutual cooperation and organized access to foreign markets, as provided under federal law.

Article 22. Workers in basic organizations performing activities in which market demand and supply are not the only criterion for evaluating labour, needs of the public and the results of labour, shall earn income in accordance with the principle of the free exchange of labour.

Conditions for earning income through the free exchange of labour shall be determined under self-management agreements.

In the free exchange of labour, the results of labour of the workers engaged in the activities referred to in paragraph 1 of this Article shall be evaluated in accordance with their contribution to the generation of new value in material production, to the increased productivity of social labour and to the development of society as a whole, as well as to the satisfaction of collective needs and interests in the sphere of these activities according to what basic organizations in material production can afford, on the basis of plans and jointly determined criteria.

Workers in basic organizations may earn income through the free exchange of labour with workers in other basic organizations whose needs they meet directly or through self-management interest unions.

Workers in work communities which perform administrative, technical, auxiliary and similar activities or otherwise minister to the common needs of organizations of associated labour, agricultural or other cooperatives, business unions, banks or life and property insurance unions, shall earn their income through the free exchange of labour with workers in these organizations and unions, banks and cooperatives for which they perform such activities, in conformity with self-management agreements and law.

Workers in work communities which minister to the needs of self-management interest unions and other self-managing organizations and communities and their associations, socio-political organizations and other social organizations, or associations of citizens, shall earn income through the free exchange of labour, in conformity with their statutes and self-management agreements or contracts and in accordance with law.

The mode of income earning by workers in the work communities of organs of socio-political communities shall be regulated by law, and if the nature of work of these organs allows it – also by self-management agreements or by contracts between the work communities and these organs, in conformity with law.

Article 23. As consumers of goods and services, citizens shall have the right to organize themselves on a self-management basis in local and socio-political communities or in other ways with a view to influencing the development of production and service activities which cater to their needs, debarring monopolies and the misuse of monopolistic positions, and protecting their other interests.

Organizations of associated labour which produce or sell goods or perform services for direct consumption by citizens shall help to organize the consumers of goods or services in order to survey and determine their needs and interests, with a view to planning and coordinating production and consumption on a long-term basis. Management organs in organizations of associated labour in the sphere of production or sale of goods and services for direct consumption are expected, in conformity with law, and at the request of consumers' organizations, to conclude self-management agreements regulating their mutual relations, their rights and duties regarding a regular and adequate supply of products, proper performance of services, determination of prices of products and services and the consumers' share in income realized, due account being

taken of the development of these activities, consumer needs, the provision of necessary reserve stocks and other matters of common concern.

Article 24. Workers in basic and other organizations of associated labour, self-management interest unions and other self-managing organizations and communities shall have the right and duty to plan the social and material development of their respective organizations and communities. By planning, workers shall coordinate relations in social reproduction, particularly relations in income earning, management of income and the use of resources, and shall provide the prerequisites for the development of the material base of labour and the satisfaction of their personal, collective and general social needs.

Workers shall exercise their rights and duties as planners by autonomously adopting plans in basic organizations and concluding self-management agreements on the outlines of plans of self-managing organizations and communities by means of which they shall determine their basic interests and objectives in social reproduction and regulate their mutual rights, duties and responsibilities by adopting joint plans in work organizations and other self-managing organizations and communities, in conformity with obligations undertaken, and by adopting measures for the fulfilment of such plans. Workers shall also carry out their planning rights and duties by participating in the conclusion of compacts on the outlines of the plans of socio-political communities.

In adopting the plans of organizations of associated labour, workers shall abide by commitments under self-management agreements and compacts on the outlines of plans and take adequate measures for their implementation. If in the adoption or implementation of plans and the enforcement of measures for their realization organizations of associated labour fail to abide by the commitments undertaken under self-management agreements and' compacts on the outlines of plans and thereby jeopardize the realization of common interests and aims, the stability of the economy or the equality of workers in labour and income earning, the assembly of the socio-political community shall take statutory sanctions against such organizations of associated labour.

Article 25. The nations and nationalities in their republics and autonomous provinces, organized in associated labour and in socio-political communities, shall be in control of their labour, the results of labour and natural resources, in conformity with their constitutional rights and duties, pursuant to the fact that the equality of the nations and nationalities or of the republics and autonomous provinces their mutual cooperation, and mutual assistance and solidarity in pursuing

collective interests and overcoming difficulties are a prerequisite for their free and all-round development[1].

Workers in associated labour and other working people in the republics and autonomous provinces shall formulate the policy of social development, direct and coordinate material and social development through planning, determine social obligations for the fulfilment of plans, regulate socioeconomic relations, in conformity with the uniform system of socialist self-management socioeconomic relations, and take part with equal responsibility in decision-making concerning common interests in the Federation and the manner of their realization.

Article 26. Workers shall exercise self-management in organizations of associated labour and in other self-managing organizations and communities, in accordance with the principles of equality, mutual responsibility and solidarity, in the manner regulated by self-management enactments and law, notably:

- by adopting decisions at workers' assemblies, in referenda and other forms of personal expression of views;
- by making decisions through delegates in the workers' councils of organizations of associated labour and through delegations and delegates in the management of self-management interest unions and in other self-managing organizations and communities, and in the assemblies of socio-political communities;
- by supervising the execution of decisions made by workers or their organs in the exercise of their right to manage the work and business of organizations of associated labour and other self-managing organizations and communities, and by supervising the work of the organs and services of such organizations, communities and other forms of associated labour, self-management interest unions and local communities, and of organs of socio-political communities.

Organs of basic organizations and of other self-managing organizations and communities are expected, in accordance with guidelines received from the workers, to keep workers informed of the business of the basic organization and other self-managing organizations and communities, of their material and financial standing, income earning and distribution and the use of resources, and of other matters concerning decision-making and exercise of supervision.

Organs of socio-political communities shall keep workers in basic organizations and in other self-managing organizations and communities

1. [▶ Éléments d'anthropologie politique pour l'autogestion].

informed of questions regarding the realization of self-management rights, obligations and responsibilities, and of other questions affecting work and decision-making in such organizations and communities and in socio-political communities.

Organs of basic organizations and other sell-managing organizations and communities, and organs of socio-political communities shall ensure that workers are kept regularly, accurately and fully informed in a way understandable to them.

Article 27. Workers and other working people in organizations of associated labour and other self-managing organizations and communities shall adjust and regulate socioeconomic and other self-management relations by means of self-management agreements, statutes and other self-management enactments.

By means of self-management agreements, workers and other working people and their self-managing organizations and communities shall adjust and regulate their socioeconomic and other self-management relations and interests in the sphere of social reproduction and shall, on this basis, pool labour and resources and determine their mutual rights, obligations and responsibilities concerning the pooling of labour and resources.

By means of social compacts, organs of socio-political communities, organizations of associated labour and other self-managing organizations and communities shall provide for and adjust the self-management regulation of socioeconomic and other relations of interest to parties to such compacts or of general public interest.

Article 28. In performing their self-management social functions, workers shall be responsible for their work and decision-making to other workers in associated labour and in the community as a whole, especially with respect to the realization of common aims and tasks of organizations of associated labour, protection of social property and the development of self-management and of the constitutional socialist order based on self-management.

If as a result of the non-fulfilment of the obligations undertaken under a self-management agreement or some other self-management enactment a worker interferes with or encroaches upon the rights of other workers or common interests in a basic organization, the competent organ shall institute proceedings for the protection of such rights and interests and, within the limits of its rights and duties, take measures provided for by law or on the authority of law.

Article 29. Economic and other activities in associated labour using socially-owned resources shall be carried out in organizations of associated labour and in other forms of the pooling of labour and resources. Under conditions specified by law, such activities may also be carried out in socio-political and other statutory social organizations and citizens' associations if they assist the realization of social functions and the tasks of such organizations.

Economic and other activities of interest for national defence may also be undertaken by the Yugoslav People's Army, in conformity with federal law.

Economic and other activities may also be carried on by self-employed persons using privately-owned instruments of labour on terms prescribed by law, unless the performance of such activities is forbidden by law.

Conditions governing self-employed labour, provided such activities are of special public interest, shall be regulated by law.

Article 30. Organizations of associated labour that pursuant to law or a decision of the assembly of the competent socio-political community made on statutory authority engage in activities of special public interest shall perform such activities under conditions and in a manner which ensure the realization of the special public interest.

Article 31. Farmers may pool their labour, land, instruments of labour and other privately owned resources with agricultural cooperatives and other forms of farmers' association, or may pool them with the labour of workers and social resources in organizations of associated labour, for a long-term business cooperation, with a view to promoting agricultural production, distributing goods, providing for and promoting their health, pension and disability insurance and other forms of social welfare and their other interests, and in order to enjoy their self-management status in socialist socioeconomic relations.

Farmers and members of their households engaged in agriculture shall on the basis of their labour enjoy in principle the same status and basically the same rights as workers in associated labour using socially-owned resources. Farmers shall freely decide on joining agricultural cooperatives and other forms of farmers associations.

Farmers shall retain the ownership title to the land and/or instruments of labour which they pool in agricultural cooperatives, unless otherwise specified by the self-management agreement on association or by a separate contract.

Socially-owned resources pooled in an agricultural cooperative and those which such a cooperative has acquired in some other way shall remain social property.

Article 32. Self-employed working people using privately-owned instruments of labour shall freely decide on the pooling of their labour and their resources in an artisan or some other cooperative or another form of association. Such working people shall have in principle the same status and basically the same rights and obligations as workers in associated labour working with social resources.

When a self-employed working man using privately-owned instruments of labour, voluntarily and on an equal footing with others, in conformity with law, with or without shared risk, directly or through his cooperative or another form of association, pools his labour and instruments of labour with workers in organizations of associated labour in various forms of business cooperation, he shall conclude with such workers a contract or self-management agreement on cooperation to regulate the management of joint affairs on terms of equality and joint decision-making concerning jointly earned income and a share in its distribution proportionate to his contribution to the creation of said income.

Article 33. A self-employed man working with his privately-owned instruments of labour may pool on a self-management basis with a contractual organization of associated labour his own labour and instruments of labour with the labour of other workers and with social resources, retaining the right of ownership over the resources he has pooled in this organization, and shall have the right to run, as manager, the business of said contractual organization and, together with other workers, to decide on its work and development.

Workers in a contractual organization of associated labour, including the manager, shall on the basis of their labour be entitled to a portion of the organizations net income for the satisfaction of their personal and collective needs, in the same way as workers in other organizations of associated labour, while the manager shall also be entitled to a portion of the income on account of the resources that he has pooled in the contractual organization. Income realized in a contractual organization of associated labour, other then the portion accruing to the manager on account of his pooled resources shall become social property. Socially-owned resources pooled in a contractual organization of associated labour and those which the organization acquires in some other way shall remain in social ownership.

Workers in a contractual organization of associated labour on the basis of their labour, and the manager on the basis of both his labour and the right of ownership of the resources he has pooled in this organization, shall decide on equal terms on the use and management of the pooled resources over which the manager has the ownership title, in conformity with the contract on the establishment of the contractual organization of associated labour.

Article 34. Self-employed people using privately-owned instruments of labour may in certain activities which are specified by law, and in accordance with their nature and with social requirements, exceptionally and to a limited extent specified by law, make use of the additional labour of other persons whom they employ as workers.

Article 35. Organs of socio-political communities shall be vested with rights and obligations vis-a-vis organizations of associated labour or other self-managing organizations and communities as prescribed by the Constitution and law.

If in an organization of associated labour or other self-managing organization or community self-management relations are substantially impaired or public interests seriously prejudiced, or if the organization or community fails to fulfil its statutory obligations, the assembly of the socio-political community may, within the limits of its rights and duties and under the conditions and procedure prescribed by law dissolve the workers' council or similar management organ in such an organization of associated labour, or take such other measures as determined by law.

If in the distribution of income or the allocation of resources for personal incomes the principle of remuneration according to work performed is violated or the course of social reproduction disrupted, measures may be taken to safeguard the equal rights of workers in the implementation of the principle of income distribution according to work performed, or to prevent or eliminate disruptions in social reproduction, in conformity with law.

Article 36. In exercising their constitutional rights and obligations, trade unions may institute proceedings and take measures to safeguard for workers their socioeconomic and other self-management rights and their right to decide on matters concerning their socioeconomic status.

Trade unions shall have the right to sponsor and propose the conclusion of self-management agreements and to institute proceedings for the revision of existing self-management agreements if they consider them to violate the self-management rights of workers and socioeconomic relations established by the Constitution.

Trade unions shall take part in the conclusion of self-management agreements whose purpose is to regulate mutual relations among workers in labour or to determine criteria for the distribution of income and the allocation of resources for personal remuneration, and shall sign such agreements.

If an organization of associated labour deals with matters concerning the self-management rights of workers, the material position and interests of workers and of the organization of associated labour, and if in the course of decision-making the interests and views of a section of workers have to be reconciled with the interests of the majority of workers in associated labour, organizations of associated labour shall allow the trade union to take part in the consideration of such questions, consider all its demands and take a stand thereon, and, if its demands are rejected, to inform it of the reasons therefore.

If a dispute arises in an organization of associated labour between workers in different parts of the organization, or between the workers and the management, or between the workers of the organization and an organ of a socio-political community, which cannot be settled through regular proceedings, the trade union shall have the right, at the request of the workers or on its own initiative, to institute proceedings for the settlement of the dispute.

Article 37. Basic organizations, other organizations of associated labour, business unions, work communities, banks, life and property insurance unions and other financial organizations, agricultural and other cooperatives, economic chambers and other general associations, self-management interest unions and other self-managing organizations and communities shall have the status of corporate artificial persons and shall be vested with rights, obligations and responsibilities as specified by the Constitution, law, self-management agreements on association or by their founding acts.

Article 38. Organizations of associated labour and other corporate persons shall be liable for their obligations to the extent of the social resources at their disposal.

Liability for the obligations of an organization of associated labour shall also be assumed by other organizations associated with it, under conditions and in the manner determined under the self-management agreement on incorporation in the work organization or some other organization of associated labour, and in conformity with law.

The conditions and procedure of enforcing a lien against organizations of associated labour and other corporate persons, and social resources which are exempt from attachment, shall be determined by law.

If an organization of associated labour is not able to meet its liabilities, the competent organ of the socio-political community shall, in conformity with its constitutional rights and obligations, extend to such an organization economic and other kinds of assistance and assist its financial recovery, and take other economic and administrative measures to eliminate the difficulties that have prevented the organization from fulfilling its obligations.

Article 39. Organizations of associated labour and other forms of the pooling of labour and resources, as well as their sections (sales-rooms, shops, branches, warehouses, agencies, etc.) shall be subject to the laws and other regulations which are in force in their place of business.

The method of resolving conflicts of laws and other rules governing the business relations of organizations of associated labour and jurisdictional conflicts among organs of various socio-political communities shall be regulated by law.

Article 40. Disagreements and disputes arising from socioeconomic and other self-management relations in organizations of associated labour and in other forms of the pooling of labour and resources shall be settled by conciliation mediation through arbitration and select courts, courts of associated labour and other self-management courts.

Article 41. Social protection of workers' self-management rights and of soc1al property shall be assured by the assemblies of socio-political communities and organs responsible to them courts of associated labour and other courts, constitutional' courts, the public prosecutor, the social attorney of self-management, and the Social Accountancy Service, within the framework of their rights and duties as determined by the Constitution and law.

The social attorney of self-management, as an independent organ of the community, shall take measures, apply legal remedies, and exercise other statutory rights and duties with a view to protection the self-management rights of working people and social property, while government agencies and organs of self-managing organizations and communities shall provide the social attorney of self-management, at his request, the data and information he needs to carry out his duties.

Article 42. Workers in organizations of associated labour and other self-managing organizations and communities shall have the right and duty within the framework of their regular activity to organize and promote total national defence and social self-protection.

In organizing, and promoting total national defence and social self-protection, workers and other working people in basic and other

organizations of associated labour and in other self-managing organizations and communities shall draw up programmes of measures and activities and shall for this purpose secure the necessary material resources and adopt appropriate self-management acts and take other measures.

Article 43. Workers in organizations of associated labour and their organs shall organize their activities in a way which assures occupational safety and shall observe other measures of industrial safety and protection of the working environment.

Article 44. In performing their activities, organizations of associated labour shall safeguard environmental values and provide for the protection and improvement of the human environment, and shall prevent the causes and eliminate the harmful consequences of anything that threatens the natural and manmade values of the environment.

novembre 1976

Source

Službeni list SFRJ, n° 53, 1976.

Pour une appropriation plurielle des bilans

Catherine Samary

La crise et l'éclatement sanglant du système et de la fédération yougoslaves ont conforté (à l'extérieur de la Yougoslavie) l'idée qu'il n'y avait rien à perdre, à garder ou à apprendre de ce passé-là : soit parce que l'autogestion n'y aurait été qu'un chiffon de papier bureaucratique, sans aucune réalité ; soit parce qu'il s'agissait d'un système fondamentalement inefficace, quelles qu'aient été ses généreuses intentions. Cette perception contraste avec l'importance de la «*yougonostalgie*» aujourd'hui souvent constatée parmi les populations de l'ancienne fédération face aux dénigrements arrogants de tout apport de ce passé.

Mais les mots sont brouillés autant que les bilans qui n'ont pas eu l'espace politique (et cela fait partie des causes profondes de l'échec…) et le temps pour être tirés. Les nettoyages ethniques de territoires et le démantèlement de la fédération au cours de la décennie 1990, sans émergence d'alternative internationaliste et autogestionnaire donnent du poids aux forces réactionnaires qui, au plan mondial ou local, veulent briser tout lien avec les révoltes et révolutions passées : elles veulent

imposer leur monopole d'interprétation des échecs pour briser les racines encore vivaces avec ces passés et toute velléité de contestation de l'ordre existant.

Et c'est pourquoi s'emparer des bilans du passé est une tâche politique majeure dans les résistances actuelles. Elle ne pourra être assurée que par des rencontres de points de vue internes/externes par rapport à l'ancienne Yougoslavie impliquant une certaine pluralité d'expériences et de points de vue. Ces rencontres entre différentes générations, notamment, sont essentielles dans l'«espace yougoslave[1]», avec pour enjeu immédiat non seulement de préserver ne serait-ce qu'une «mémoire» des luttes et expériences passées, mais aussi de permettre leur analyse par des jeunes qui n'ont vécu que le démantèlement et la désintégration sociale de l'ancien système et des moins jeunes, acteurs encore vivants de certaines «bifurcations» historiques où tout était encore possible…

Les débats nécessaires devraient d'abord porter sur les principes de l'autogestion, ses finalités (indépendamment des mots pour désigner les systèmes). Si l'on veut éviter les dogmatismes ou sectarismes, ces finalités doivent être explicitées et pouvoir être bien sûr contestées. Elles sont donc susceptibles d'être enrichies et actualisées, mais sont en quelque sorte la «trace» intergénérationnelle, voire à vocation universelle, d'aspirations profondes, durables, passées/présentes exprimées dans les luttes et mouvements démocratiques de masse. De ce travail d'explicitation des finalités, peut naître une grille de lecture critique des expériences et «modèles»: et c'est à la lumière des conflits associés à ces aspirations, que l'histoire de l'autogestion yougoslave et de son démantèlement peut être relue.

On assimile souvent autogestion et expérience yougoslave de «socialisme de marché» (un système où l'autogestion était atomisée, entreprise par entreprise, avec le marché comme coordination, donc sans planification). Or, ce modèle-là, ne fut qu'une phase (et extrêmement conflictuelle) de l'histoire de l'autogestion yougoslave. Celle-ci fut introduite et modifiée au cours de trois décennies de réformes, en fonction de conflits majeurs. Outre le point de départ (le conflit, durable, avec l'URSS stalinisée), ce sont les contradictions internes impliquant les «acteurs» du système qui ont produit des tensions et des réformes. Et à moins de concevoir un système «en chambre», les

1. Elles ont commencé, notamment en Slovénie, lors d'une conférence internationale en octobre 2007, en résistance aux nouvelles interprétations officielles de l'histoire, criminalisant la résistance antifasciste pendant la seconde guerre mondiale et réhabilitant comme «patriotes» les forces fascistes et anticommunistes… Voir http://uneventment.blogspot.com/.

conflits et contradictions doivent être intégrées à la pensée, non comme «anomalies», mais comme forme d'existence de la démocratie à inventer. L'étude des conflits yougoslaves n'est donc pas celle d'un échec, mais d'une expérience vivante confrontée à ce que tout mouvement d'émancipation devra résoudre… Les acteurs en étaient les travailleurs autogestionnaires (dans leur complexité, inégalité de formation, diversité culturelle, linguistique, religieuse, rapports nationaux, de genre, etc.); mais aussi les «peuples» d'une fédération multinationale, aux identités subjectives évolutives, selon les relations de tensions ou au contraire de rapprochement qui se construisaient. Et l'ensemble était relié par des combinaisons évolutives de plan et de marché, mais aussi évidemment, par des institutions politiques et syndicales ou associatives qui «représentaient» ces acteurs[1].

La question de l'horizon de gestion, des droits et des institutions permettant les prises de décision, la solidarité sans l'étouffement des diversités, est évidemment au cœur des questions complexes à débattre et résoudre, par approximation, dans des contextes évolutifs – donc en distinguant principes généraux susceptibles d'être repris sous divers cieux, d'une part; et d'autre part, réponses concrètes donc «moyens» de résoudre les questions qui se posent, en fonction des contextes, valeurs dominantes, niveaux de développement, tensions, etc.

C'est dire qu'il faut clarifier de quoi on parle, les notions utilisées. On ne pourra progresser sans distinguer les finalités (autogestionnaires) et les moyens ou «systèmes» proposés pour y répondre, de façon à permettre la prise en compte… de l'imprévu.

Les mots pour le dire… des buts et des moyens

Si la notion d'autogestion garde ou retrouve un sens, c'est en fonction de sa capacité à exprimer des finalités simples et transparentes, faciles à expliciter: autogestion? L'avenir dira si le mot est repris, ou si d'autres sont trouvés pour exprimer ce que l'on veut… Mais autogestion à l'avantage de dire simplement quelque chose d'essentiel: gestion par soi-même, par chaque individu.

Cela ne signifie pas individualisme et égoïsme, mais responsabilité individuelle, libre arbitre personnel. La coopération, «l'association libre des producteurs» peut être enrichie d'une optique vaste de la diversité des individus aux multiples facettes: on est producteur dans divers domaines et doté de qualifications différentes et usager; ou encore citoyen au sens le plus large des enjeux politiques… On est

1. [▶ De la citoyenneté au dépérissement de l'État].

membre de diverses communautés : hommes/femmes, parents, jeunes, personnes âgées, communautés professionnelles, religieuses, culturelles diverses, etc. Des associations peuvent exprimer librement des points de vue spécifiques qui ne sont pas pour autant homogènes non plus au sein de chaque « communauté », afin que soient prises en compte des questions occultées, des discriminations – sans qu'il revienne à chaque communauté de résoudre seule ces problèmes : c'est l'élargissement des horizons de tous et de toutes qui est essentiel dans ce processus combinant luttes et formes d'organisations autonomes et mixité politique, au sens le plus riche. L'individu doit rester libre de gérer l'articulation évolutive et à géométrie variable de ses propres facettes : qu'est-ce qui domine, dépend de la question posée le concernant… à un titre ou un autre.

Gestion de quoi ? Il ne faut pas être limitatif sur ce plan non plus : il n'y a aucune raison par exemple, qu'un travailleur ne soit responsable que de la gestion du produit correspondant à l'emploi où il se trouve (souvent par hasard). Pourquoi d'ailleurs le serait-il exclusivement : pourquoi l'organisation de la poste et le prix des timbres relèveraient-ils seulement des travailleurs des postes ? Pourquoi les conditions de production dans les mines seraient-elles seulement un enjeu pour les mineurs ? Pourquoi laisser aux seuls travailleurs des services de transports publics ou de production de voitures la réponse au choix sur ce qu'il est préférable de produire ? Et en quoi les questions de distribution des revenus, d'écarts acceptables ou pas, d'organisation du temps de travail et de loisir n'appartiendraient qu'à des catégories particulières ? De façon très large, il faut donc penser « l'autogestion » comme droit/responsabilité pour chacun e de participer à la gestion de tout ce qui concerne cet individu dans la (re)production des moyens d'existence – qu'il s'agisse de l'éducation ou du travail, que celui-ci soit manuel ou intellectuel, industriel, agricole ou de services, rémunéré ou bénévole, y inclus domestique… et de ce qui est nécessaire pour vivre en général. Il s'agit donc pour chaque individu de pouvoir être responsable de tout ce qui le/la concerne.

Une telle finalité exprime un projet émancipateur radical sans même qu'il soit besoin de se dire « anticapitaliste »… Un tel droit humain général à une pleine responsabilité et aux moyens de l'assumer, peut être défendu au cœur de systèmes qui disent prôner la « liberté, égalité, fraternité » tout en étant capitalistes. C'est un formidable levier politique, social et moral pour mettre en évidence le grand écart entre ces droits proclamés et la réalité… Et c'est bien le système (capitaliste) que l'on peut mettre à nu dans ses relations d'exploitation et toutes les inégalités

de classe qu'il génère face aux droits reconnus, obstacles de base pour réduire l'écart entre la réalité et ces droits. De même pouvait-on (et pourra-t-on) dans les pays se réclamant socialistes s'emparer des droits reconnus à la «propriété sociale» et responsabilité de sa gestion, dans un cadre supposé sans rapport d'exploitation et de domination, pour critiquer le bureaucratisme et les tendances au monopole de pouvoir de tous les partis et États autoproclamés socialistes, voire autogestionnaires ou même «sans partis»...

L'autogestion comme principe ou droit général est, par essence, contradictoire avec les rapports de domination et d'exploitation, quels que soient leurs mécanismes spécifiques de réalisation – capitaliste ou pas.

C'est pourquoi aussi l'autogestion, dans ses finalités, peut être associée au «socialisme» (ou «communisme»). Mais à la condition de procéder de la même façon envers des mots et notions tout autant brouillés par l'expérience : expliciter les finalités que peuvent exprimer (aujourd'hui comme hier, et plus que jamais) ces mots-là – au-delà et en critique des «modèles». Le but du socialisme/communisme n'est-il pas la pleine et universelle responsabilité des êtres humains, à titre individuel et collectif, sur leur travail et la façon de satisfaire les besoins et la remise en cause de tout rapport d'exploitation et de domination ?

Il faut pouvoir intégrer au bilan... l'imprévu ou ce qui a été sous-estimé dans le passé : les rapports de domination hommes/femmes que la remise en cause de la propriété privée capitaliste sont loin de supprimer ; les rapports de domination entre nations... Mais aussi les nouvelles stratifications sociales qui subsistent voire se développent y compris quand on remet en cause la bourgeoisie comme classe spécifique associée aux rapports d'exploitation marchands capitalistes. Réduire tous rapports de domination/exploitation contemporains aux rapports bourgeois/prolétaires (ou au capitalisme, en étendant la notion au-delà de ce qui lui est spécifique – la logique d'accumulation monétaire et son appropriation au travers de rapports de propriété marchands dominants) – est un appauvrissement de la pensée. C'est un aveuglement sur ce qui doit être pensé comme un enjeu non prévu par Marx, une difficulté «normale» de toute révolution, et non pas une exception, le stalinisme – même si des circonstances historiques propres à l'isolement de la Révolution d'octobre et à l'absence de recul lui ont donné une forme monstrueuse[1].

Le recul de tout le siècle et l'analyse des réformes et des nouvelles révolutions surgies en conflit avec l'URSS dominante, doivent aider à

1. [▶ De l'autogestion à la bureaucratie soviétique].

penser et combattre consciemment contre de telles évolutions bureaucratiques et répressives : elles sont en germe présentes dans les partis, y compris de la gauche radicale dénonçant le stalinisme et pourtant interdisant les tendances en leur sein, ou se privant d'analyser les comportements dominateurs et bureaucratiques dans les rapports aux mouvements sociaux… Tout mouvement à projet émancipateur doit s'emparer de l'analyse et de la critique du substitutisme de parti, des inégalités de pouvoir associées aux inégalités de qualification, de genre, d'origines… Et même des comportements de passivité qui se cristallisent sur la base de relations de confiance initiales, pour devenir la base de chantage affectif et appel à la discipline et loyauté «de parti» où l'individu doit se soumettre à un «intérêt général» défini et imposé par quelques-un·es[1].

La réflexion sur les moyens institutionnels, légaux, pratiques, de combattre le bureaucratisme et le «substitutisme», avant qu'ils ne se transforment en pouvoir cristallisé d'une «élite» ou d'un parti-État, est une composante essentielle de la réflexion sur l'autogestion. Et il est loin d'être prouvé que la logique anarchiste (sensible à ces enjeux plus tôt que les marxistes) de suppression des institutions, des partis, des associations, est la réponse à cette question. L'héritage doit être mis à plat de façon systématique, avec un va-et-vient analytique entre les finalités et les moyens[2] tels qu'ils ont été mis en œuvre dans la grande diversité des expériences.

Si l'enjeu démocratique est généralement reconnu comme essentiel, on est très loin, pour l'instant, d'avoir des réponses satisfaisantes (parce que suffisamment testées expérimentalement) quant au mode d'organisation de l'économie et de la démocratie, sur l'utilisation de l'argent, de la planification et du marché. Il en va de même quant aux différentes formes possibles de propriété et, de façon générale, aux institutions adéquates à de telles finalités… Mais on ne part pas de rien, si l'on veut bien étudier ce qui a existé – dont l'expérience yougoslave (mais aussi toutes les expériences coopératives et associatives du passé ou du présent…).

Dans l'appropriation collective et la discussion des «modèles» et expériences historiques, l'étude de la Yougoslavie titiste est exceptionnelle par son ampleur et son audace innovatrice, dans un contexte particulièrement difficile («détail» souvent omis) : pour la première fois, un

1. [▶ Esquisse des fondements de la démocratie directe].
2. J'ai contribué sous diverses facettes à ce débat, développé dans les articles que l'on peut trouver sur http://csamary.free.fr dans la rubrique correspondant aux alternatives.

régime politique du 20e siècle issu d'une révolution victorieuse après des luttes sanglantes antifascistes[1] et dans un environnement capitaliste et impérialiste redoutables se confrontait à la première expérience de dégénérescence bureaucratique d'une révolution – celle de l'URSS. Et pour lui résister, il décide d'abolir le salariat… se réclamant de Marx contre Staline. Il faut d'abord souligner la genèse, la force et les limites de cette audace, puis les différents systèmes où se sont insérés les droits évolutifs de gestion reconnus aux travailleurs à partir de 1950 – en réponse à des conflits…

L'autogestion pour résister à Staline…

Si les cadres communistes yougoslaves (de toutes nationalités, autour de Josip Broz dit Tito), n'avaient pas été nourris dans leur éducation (souvent dans les geôles de la dictature yougoslave de l'entre-deux-guerres, interdisant le Parti communiste) par l'étude des soviets surgis dans les révolutions de Russie ; s'ils n'avaient pas été formés dans le creuset de luttes internationalistes[2], ils n'auraient pas eu ce souffle leur permettant de diriger jusqu'à la prise du pouvoir une puissante mobilisation populaire révolutionnaire et multinationale ; et ils n'auraient pu résister au Kremlin. Cette résistance ne surgit pas en 1948 dans un ciel serein, sans tempêtes dans les rapports avec Moscou – des rapports ambigus.

Dans le partage du monde décidé entre grandes puissances alliées (Roosevelt, Churchill, Staline…) contre le fascisme pendant la guerre, la Yougoslavie ne faisait pas partie du « glacis soviétique » (de la zone d'influence réservée à l'URSS) : elle aurait dû rester une monarchie ancrée dans la partie « occidentale » du monde. Le Parti communiste, dont les forces étaient passées de quelque 5 000 membres à plusieurs centaines de milliers de partisans armés dans le contexte de la résistance, était en mesure de rejeter la monarchie et les strapontins parlementaires qui lui

1. Il y a eu plus d'un million de morts dans l'espace yougoslave pendant la seconde guerre mondiale, victimes de la guerre mondiale, contre les puissances occupantes de l'Allemagne et de l'Italie fascistes, et des guerres civiles imbriquées dans ces combats, contre les forces réactionnaires intérieures prônant des projets d'État-nation qui propageaient les haines interethniques.

2. Tito était responsable de l'envoi des Brigades internationales en Espagne contre le franquisme – et cette lutte-là a marqué et formé de nombreux cadres communistes yougoslaves… Staline ne s'y est pas trompé qui a voulu dissoudre ce parti. Pour se protéger, Tito avait évité certains voyages à Moscou et soutenu un mode de fonctionnement du PCY clandestin, indépendant y compris des financements soviétiques…

étaient promis – alors qu'il avait été interdit et réprimé par la dictature dans la première Yougoslavie (dans l'entre-deux-guerres) dominée par la dynastie serbe.

Tito n'était pas un «homme de Staline». Ayant organisé les Brigades internationales en Espagne et constaté la disparition d'anciens brigadistes et de ses proches dans les geôles de Moscou, il se défiait du Kremlin. Par ailleurs, bien des cadres du PCY dont lui-même, avaient connu les prisons de la dictature sous le règne de la royauté serbe réfugiée à Londres pendant la guerre, à la suite de l'invasion de la Yougoslavie par les troupes de l'Axe allemandes et italiennes. Ce premier régime yougoslave avait de surcroît été perçu comme «une prison des peuples» par son aspect unitariste (ne reconnaissant pas toute la diversité des peuples de la région), en même temps qu'il était resté dépendant des financements capitalistes externes incapables d'assurer l'industrialisation de la majeure partie du pays.

Les partisans, à la tête d'une Armée populaire de libération forte de quelque 500 000 combattants dont l'état-major était communiste, établirent des organes de pouvoir sur tous les territoires libérés, sur des bases préfigurant une future fédération. Cela donna à cette résistance une profonde légitimation et force contre les oustachis (fascistes) croates et face à l'autre résistance nationaliste serbe des forces «tchetniks» pro-royalistes et anticommunistes, initialement reconnue par les Alliés. Les comités de libération nationale établis sur les territoires libérés par les partisans, distribuaient la terre aux paysans. Ceux-ci, dans un pays à 80 % encore agricole, représentaient l'immense majorité des membres de base du PC, bien que les intellectuels et les ouvriers en soient les cadres. Des Comités de libération nationale étaient établis comme organes de pouvoir locaux qui annulaient les dettes des populations paupérisées et structuraient l'armée et les territoires sur des bases fédérales (reconnaissant la diversité des nations yougoslaves). Malgré les protestations de Staline qui exigeait un «respect» des tractations diplomatiques, les communistes yougoslaves ne cachaient pas la «faucille et le marteau» qui symbolisaient leurs finalités.

L'acte fondateur de la deuxième Yougoslavie se situa en pleine guerre, sur des bases révolutionnaires et démocratiques qui assurèrent la popularité, l'efficacité et donc la victoire contre le fascisme, en même temps que la défaite des courants nationalistes et des projets royalistes : les délégués des comités de libération nationale de tous les territoires, réunis en 1943 lors de la conférence du Conseil antifasciste de libération nationale de la Yougoslavie (AVNOJ selon les initiales serbo-croates) proclamèrent la nouvelle Yougoslavie sur ces bases fédératives,

en rejetant explicitement la monarchie, contre les choix des Alliés. Les représentants de la Grande-Bretagne, venus sur le terrain constater les rapports de force, durent reconnaître les partisans comme la résistance de base antifasciste largement dominante et populaire (et non pas les tchetniks royalistes)…

Parallèlement, les rencontres des dirigeants communistes de toute la région (de la Bulgarie à la Hongrie en passant par la Roumanie, l'Albanie et la Grèce) avec ceux du PCY, préparaient des projets de confédération balkanique non subordonnés aux vues et au contrôle du Kremlin…

C'est cela fondamentalement, et cela seul, que Staline voulut briser en 1948 en «excommuniant» la Yougoslavie titiste. Elle fut accusée de façon évidemment mensongère d'avoir basculé dans le camp «ennemi» (impérialiste)… Cette rupture n'était pas souhaitée par les dirigeants yougoslaves qui avaient réprimé toute critique interne de l'URSS et avaient reproduit son «modèle» centraliste jusqu'au moment de la rupture. En effet, en organisant la résistance yougoslave sur des bases indépendantes de Moscou (notamment au plan militaire, la base de leur pouvoir), ils avaient combiné deux choix politiques : d'un côté, ils n'avaient en pratique respecté aucune des limites imposées par Staline et ses alliés – et la lutte antifasciste qu'ils avaient dirigée l'avait emportée parce qu'elle était profondément populaire et efficace dans la capacité à battre le fascisme et ses alliés, sur le terrain… Mais, en même temps, ils escomptaient l'aide soviétique dans le rapport de force international et dans la reconstruction après guerre ; et ils n'avaient pas exprimé publiquement de critiques envers Moscou – dont ils acceptèrent le choix d'établir à Belgrade le Bureau du Komintern, après-guerre, tout en sachant qu'ils étaient «sous haute surveillance», ce faisant…

Le schisme Staline-Tito fut donc (dans le monde entier) inattendu : Moscou avait vanté les mérites de Tito – alors que celui-ci se déclarait «le premier stalinien»… Derrière la cessation brutale de toute aide soviétique et les mensonges qui tentaient de légitimer cet abandon aux yeux du mouvement communiste mondial, il s'agissait d'isoler un régime dont l'indépendance risquait de faire tache d'huile, capable de contester l'hégémonie soviétique sur les partis communistes, et en premier lieu sur tous ceux de la région.

Le régime titiste fut taxé (dans la continuité avec les grands procès de Moscou) d'espion «pro-impérialiste» ; le refus de collectiviser les terres des petits paysans n'était-il pas la «preuve» de cette accusation ? Une vague de procès staliniens se répandit, assortie de purges et pendaisons ou emprisonnements impulsés par le Kremlin contre tous les «titistes»

réels ou présumés des partis communistes d'Europe de l'Est et au-delà, entre 1948 et 1954 (Djilas, 1962, 1979 ; Dedijer, 1970 ; Fejtö, 1952, 1992). Tous les partis communistes occidentaux – dont le PCF – s'alignèrent sur les thèses de Moscou…

Milovan Djilas, dirigeant du PCY en 1948, fournit après la rupture avec Staline une interprétation du comportement du Kremlin, reprenant substantiellement la thèse de la dégénérescence bureaucratique de la Révolution russe que soutenait Trotsky dans *La révolution trahie.* Il soulignait comment la situation de «forteresse assiégée» et d'isolement de la Révolution d'octobre avait favorisé l'étatisation du régime et sa transformation en grande puissance essayant d'imposer son hégémonie aux partis frères. Mais il sera quelques années plus tard lui-même réprimé pour avoir critiqué en Yougoslavie même les tendances au bureaucratisme et à l'émergence d'une «nouvelle classe»…

L'introduction de l'autogestion dès 1950 visait, de façon cohérente, à se distinguer radicalement du «modèle» soviétique – mais sans remettre en cause le système de parti unique… C'est l'autonomie, la profonde popularité de la révolution yougoslave, la réalité des convictions communistes de ses dirigeants qui permettent de comprendre cette audace. Mais ce qui allait en marquer les limites demeurait l'absence de réelle démocratie socialiste et l'ambiguïté des rapports avec l'URSS post-stalinienne (Maurer, 1991).

Ce fut le premier grand schisme du «camp soviétique», proclamant officiellement la fin du salariat comme enjeu central du projet socialiste, en même temps qu'une critique de l'URSS. Elle allait ouvrir les vannes intérieures à une réelle pensée marxiste critique et innovante, dont le dirigeant Edvard Kardelj, théoricien du régime, fut sans doute un symbole dont on ne trouve pas d'équivalent dans les autres partis communistes au pouvoir (Kardelj, 1976; Supek, 1973). Mais c'est surtout dans les marges ouvertes à l'intérieur de la Ligue des communistes yougoslaves et dans sa périphérie que s'exprimèrent divers courants d'analyse marxistes, notamment celui de la revue *Praxis* qui organisa pendant des années des rencontres avec la nouvelle gauche internationale, dans l'île de Korcula. Mais ces marges d'expression libre seront perçues comme de dangereux «débordements» dès lors que des mouvements autonomes du parti (dans la jeunesse, l'intelligentsia ou les syndicats) allaient prendre leur essor, à la fin de la décennie 1960 dans le contexte des tensions produites par le «socialisme de marché».

Les tensions entre finalités autogestionnaires et droits : les différentes réformes yougoslaves…

Le bilan sur trois décennies de l'autogestion yougoslave est loin d'être unilatéralement un échec, mais il combine deux traits contradictoires : un approfondissement des droits de l'autogestion (exprimant une profonde popularité des droits reconnus, comme facteur de dignité) – c'est une des sources majeures de croissance et d'élévation du niveau de vie jusqu'à la fin des années 1970 ; l'absence de cadre politique (institutionnel) démocratique adéquat pour permettre aux autogestionnaires eux-mêmes de résoudre les tensions et difficultés surgies.

Son échec puis sa destruction est la résultante d'une combinaison de facteurs politico-économiques internes et externes – la bureaucratie des différents partis-États s'autonomisant dans les années 1970 à la fois des militants et dirigeants associés au passé révolutionnaire et des institutions fédérales pour accroître la confédéralisation du système : ce sera le creuset – comme ailleurs – d'un basculement d'une partie substantielle de ces appareils vers la mondialisation capitaliste, sous pression externe de la dette au début des années 1980[1].

Revenir sur les grandes étapes de ce processus non-linaire

La première phase (1953-1965) connut les plus forts taux de croissance, appuyés sur l'introduction des conseils ouvriers. Leur gestion locale se confrontait à une planification dont les critères et choix leur échappaient. Le plan était pourtant assoupli, concentré sur les grandes priorités, et basé sur des fonds d'investissement sortant du budget de l'État.

Lors du premier congrès de l'autogestion organisé en 1957 pour résister au nouvel interventionnisme soviétique manifesté en Hongrie (en 1956), sur quelque 1 700 délégués, plus de 60 % étaient des ouvriers en poste – et 80 % étaient peu qualifiés. Dans les années 1960, l'autogestion proclamée voie universelle au socialisme (et pas seulement yougoslave) était désormais perçue comme un droit et un idéal à atteindre pour réaliser la pleine responsabilité des individus dans toutes les sphères de la société. Mais le maintien d'une planification, même assouplie, sous contrôle d'instances fédérales du parti-État était source de conflits à la

1. Sur les diverses phases et mécanismes des réformes yougoslaves, voir Samary (1988) ; et avec des aspects comparatifs avec les autres pays d'Europe de l'Est (Samary, 1992) ; sur la période de crise (Samary, 1998 ; enfin, sur la phase ultime de démantèlement du système (Samary, 2008).

fois avec les organes d'autogestion et entre les républiques. On pouvait alors socialiser, par des formes autogestionnaires de représentation, à la fois le plan et l'État en démocratisant les procédures de choix et de gestion des fonds publics – ce qui supposait aussi renoncer au monopole politique du parti unique. Mais telle ne fut pas l'orientation des dirigeants titistes. Leur privilège de pouvoir politique fut préservé, en élargissant les marges du marché…

La deuxième phase (1965-1971) est la seule qui puisse être qualifiée de socialisme de marché. Elle fut très courte, à cause des tensions produites par les réformes. Celles-ci démantelèrent les fonds d'investissement et toute planification, élargissant donc les mécanismes de formation des prix par le marché, y compris le marché international par l'abaissement des protections sur le commerce extérieur. Le système bancaire lui-même fut transformé en le tournant vers des critères d'allocation des ressources sur des bases de rentabilité. Mais il faut comprendre les enjeux sous-jacents, non réductibles à ceux du parti unique, et qui peuvent se reproduire ailleurs : ces réformes, dans un contexte de forte croissance et popularité du régime, répondaient d'une part aux pressions des républiques riches voulant augmenter au plan institutionnel la confédéralisation du système (avec des droits accrus des républiques sur le centre fédéral), mais surtout, du côté slovène et croate (les républiques les plus riches) remettant en cause les politiques de redistribution des régions riches vers les autres.

D'autre part, la décentralisation marchande répondait aussi aux demandes d'augmentation des droits d'autogestion reconnus aux travailleurs (droits d'embauche et de licenciement, droit de gestion de divers fonds) au sein des entreprises, ce qui était perçu comme une remise en cause de tout plan au profit d'une gestion entreprise par entreprise, reliée par le marché, supposé neutre et efficace – les banques assurant l'allocation des ressources en fonction de la rentabilité.

Cette deuxième phase se traduisit rapidement par le creusement des écarts de revenus entre entreprises et régions, le développement du chômage et la montée de l'inflation. Il se produisit une multiplication de grèves ouvrières et universitaires entre 1968 et 1971 contre ces inégalités, contre « la bourgeoisie rouge », pour une « autogestion de bas en haut » (c'est-à-dire substantiellement pour une planification autogestionnaire encadrant et limitant les rapports marchands). Parallèlement, la désagrégation des solidarités entre régions s'exprimait par les revendications émanant des directions des républiques les plus riches (Slovénie et Croatie) visant à rendre plus systématique encore la décentralisation : il s'agissait pour elles d'une part de conserver l'intégralité des

ressources en devises provenant de leurs échanges ; et d'autre part de remettre en cause les fonds d'aide aux régions les moins développées qui subsistaient encore – notamment en faveur du Kosovo, la région la plus pauvre de Serbie.

La gauche marxiste dénonça le socialisme de marché comme une réponse, illusoire et piégée, à l'étouffement réel de l'autogestion par le système de planification en vigueur auparavant, au lieu d'œuvrer à sa démocratisation réelle. Elle critiquait la perte de substance des droits d'autogestion dans l'horizon étroit des entreprises mises en concurrence par le marché, la pression de critères de rentabilité contraires au principe de revenus selon le travail, ainsi que l'autonomisation rampante des directions d'entreprises et des banques depuis la dissolution des fonds planifiés. La montée des grèves illustrait ces processus qui se traduisaient aussi, comme dans la Tchécoslovaquie de 1968-1969 par la radicalisation des syndicats officiels.

La légitimation idéologique et légale des réformes avait été la propriété sociale autogérée, interprétée de fait comme propriété des collectifs d'entreprises coordonnées par les banques. Et cela même allait en faciliter la contestation au nom de l'autogestion et d'un approfondissement de la réflexion sur la propriété sociale, critiquant à la fois l'étatisme et le corporatisme d'entreprise…

C'est donc sous l'influence des résistances sociales et analyses formulées par la gauche marxiste que le mouvement étudiant revendiqua en 1968 l'autogestion de bas en haut, une planification autogestionnaire et la représentation politique des organes d'autogestion à l'échelle fédérale dans des chambres *ad hoc* élargissant l'horizon de la gestion à la société tout entière et politisant ses enjeux. Les «privatisations frauduleuses» étaient dénoncées, derrière les «entreprises de groupes de citoyens», l'accroissement des inégalités et l'autonomisation des instances de gestion technocratique et financière[1].

Le bureaucratisme et le parti unique, y inclus le culte de Tito, suscitaient des réactions critiques et caustiques chez les jeunes – dont témoignaient les journaux, notamment en Slovénie. Mais les idéaux socialistes n'étaient pas discrédités et la solidarité avec les peuples en lutte contre l'impérialisme était réelle, notamment dans la jeunesse. Les libertés culturelles acquises, grâce à l'autogestion pratiquée dans l'édition, l'université et dans les médias, étaient certainement bien supérieures – en dépit de l'interdiction du pluralisme politique – que dans bien des «démocraties» parlementaires.

1. [▶ Premiers pas de l'autogestion dans une usine de constructions mécaniques (Les)].

Parallèlement, au Kosovo, province de Serbie, les Albanais qui représentaient 80 % de sa population, s'emparaient des premières marges de décentralisation économique et institutionnelle du système introduites en 1965 pour revendiquer en 1968 l'égalité en droit avec les peuples slaves, constituant la fédération, assortie d'un statut de république pour la province (Roux, 1999).

Ces mouvements trouvèrent peu de relais internationaux car ils exprimaient une contestation au sein d'un régime titiste, à part dans le monde communiste : beaucoup de ceux qui critiquaient l'URSS tout en se disant socialistes se tournaient vers le régime yougoslave idéalisé, se défiant de ses contestataires…

Le Printemps de Prague[1] en 1968 avait au contraire un impact mondial parce qu'il surgissait en plein cœur du « camp soviétique », d'une part ; mais aussi parce que, catalysé par les réformes impulsées par une aile réformatrice du parti dirigeant, le mouvement avait une tout autre ampleur au plan national et international…

L'intervention soviétique en Tchécoslovaquie occulta ce qui se passait en Yougoslavie, de par son importance ; mais aussi parce que, dans un pays qui avait déjà subi les agressions staliniennes, le régime titiste s'en empara pour opérer, à sa façon, une discrète reprise en main.

La dernière phase (1971-1980), avant la crise des années 1980-1990 fut typique des réponses titistes face aux conflits : une combinaison de répression sélective et de droits accrus… des changements constitutionnels substantiels concédèrent en grande partie des droits revendiqués, tout en ayant réprimé les mouvements qui les avaient exprimés.

Tito fit l'éloge des aspirations socialistes exprimées par des jeunes Albanais. Mais les leaders furent emprisonnés. Les enseignants de *Praxis,* tenus pour responsables des débordements jeunes, furent interdits de tout enseignement (après une résistance des structures d'autogestion universitaires pendant plusieurs années). Ils conservèrent leurs emplois de chercheurs, mais la revue *Praxis* et ses conférences internationales furent interdites… Comme la gauche marxiste l'avait proposé, le système bancaire fut resocialisé, subordonné aux entreprises autogérées. Contre les pouvoirs technocratiques, les grandes entreprises furent divisées en unités de base (« organes de base du travail associé » – OBTA selon les initiales serbo-croates) aux pouvoirs consolidés et dotés du droit de s'associer dans une « planification autogestionnaire », contractuelle. Celle-ci, ainsi que la transformation des fonds bancaires subordonnés à l'autogestion des entreprises, marquait un coup d'arrêt au socialisme de

1. [▶ Printemps de Prague].

marché. Un système de délégations dans des chambres de l'autogestion fut institué – mais il fut limité malheureusement au seul plan des républiques et provinces et ne fournissait donc pas de cadre multinational (interrépublicain) où les travailleurs autogestionnaires pourraient dépasser les horizons nationalistes au plan fédéral[1].

Des communautés d'intérêt autogestionnaires (SIZ, selon les initiales serbo-croates) associèrent les usagers et travailleurs des services, dans les crèches, hôpitaux, transports (ce qui étendit considérablement les réseaux de services dans les petites municipalités)…

La nouvelle Constitution de 1974 entérina tous ces changements, désarmant doublement la gauche marxiste contestataire : par la répression sélective et par l'institutionnalisation d'une partie de ses critiques confortant l'image internationale innovatrice du régime.

De façon similaire, mais sur des bases incohérentes, la Constitution incorporait une réponse au mouvement croate qui en 1971 revendiquait contre la gauche marxiste plus de décentralisation marchande du commerce extérieur et le droit de garder les devises du commerce extérieur… Ces droits furent institutionnalisés après avoir réprimé les dirigeants du « printemps croate ».

Parallèlement, le régime titiste s'empara de la dénonciation de l'intervention soviétique faite par également par l'Albanie d'Enver Hodja pour établir des liens culturels avec ce voisin et tenter de calmer le jeu avec les Albanais du Kosovo. La nouvelle Constitution accentua l'aspect confédératif du système et donna au Kosovo un statut de quasi-république se rapprochant de ce que réclamaient les manifestations albanaises… réprimées en 1968 : le Kosovo était représenté comme les républiques et avec les mêmes droits dans les instances fédérales. La clé ethnique instituant une rotation annuelle de la présidence à chaque nation fut étendue aux Albanais. Mais ceux-ci ne devenaient pas pour autant un « peuple constituant » doté du droit d'autodétermination. Et le Kosovo restait formellement province de Serbie, bien que Belgrade n'ait pas droit de regard sur sa gestion.

Slobodan Miloševic tranchera ces ambiguïtés en 1989 en réintroduisant la subordination de la province à Belgrade, avec le soutien des instances fédérales…

Mais dans l'immédiat des années 1970, l'albanisation de la province se renforça et le taux de scolarisation universitaire des jeunes Albanais fut un des plus élevés, préparant en fait un chômage jeune, de masse…

1. [▶ République autogérée].

Pour tenter de maîtriser l'aspect éminemment conflictuel et fragile de la Constitution, il y fut incorporé le rôle dirigeant du parti… Celui-ci s'était vidé de sa substance la plus militante et critique ; et il perdit au tournant des années 1980 les cadres issus de la révolution qui avaient joué des rôles d'arbitres des conflits, notamment le théoricien du régime, Edvard Kardelj et Tito. Rongé par la corruption, le parti se différencia de plus en plus sur des bases nationalistes puisque la confédéralisation du système élargissait les privilèges de pouvoir et de gestion économique de chaque république et province… Il n'y avait pas non plus de cadre fédéral donnant du poids à ce qui rapprochait les travailleurs autogestionnaires – puisque les chambres *ad hoc* n'existaient qu'au plan communal et républicain/provincial – pas national.

La combinaison de droits décentralisés accrus (y compris la subordination des banques aux organes d'autogestion des entreprises) et de répression favorisa donc la montée du chacun pour soi et un endettement généralisé d'une ultime phase de croissance.

Chocs externes et facteurs endogènes de crise : l'absence de cadre politique de résistance autogestionnaire

Les chocs pétroliers puis, au tournant de 1980, la montée des taux d'intérêt sur les crédits externes, ajoutèrent des facteurs extérieurs d'augmentation de l'endettement aux causes internes.

Les résistances (les milliers de grèves comme les frondes des républiques) qui s'opposèrent aux divers plans de remboursement de la dette nourrirent l'hyperinflation des années 1980[1]. Celle-ci donna du poids aux préceptes néolibéraux du Fonds monétaire international (FMI), dans ce pays comme ailleurs. Les réformes du dernier gouvernement yougoslave d'Ante Markovic en 1989 observent la doctrine libérale tant en ce qui concerne la politique dite de stabilisation (contre l'inflation) que les changements structurels touchant à la propriété. La politique d'austérité chercha à mettre fin aux droits autogestionnaires, c'est-à-dire à la propriété sociale, non étatiste. La logique des privatisations ne pouvait pas se réaliser directement, elle est passée par… l'étatisation et la conquête territoriale, ethnicisant à la fois les conflits, les droits nationaux et les droits sociaux…

1. Les années 1980 sont celles d'une politique restrictive d'ajustement extérieur, d'une stagnation du produit social, etc. En ont résulté des tensions politiques croissantes qui permettent de mieux comprendre la suite, c'est-à-dire la montée des nationalismes et, en fin de compte, l'éclatement de la Yougoslavie.

Le titisme ne fut donc pas le seul responsable de l'échec : les pressions soviétiques récurrentes puis celles du FMI et du nouvel ordre mondial et européen dans les années 1980 ont pesé lourdement. Mais en 1956 comme à la fin des années 1960, une résistance réelle du régime yougoslave à l'interventionnisme soviétique, soutenant et cherchant à étendre de façon internationaliste les aspirations socialistes autogestionnaires, aurait été populaire chez les pays frères et ailleurs dans le monde[1]. Les dirigeants yougoslaves n'ont pas fait ce choix-là. La répression a signifié la montée de la corruption et du discrédit du régime, ainsi que son incapacité à offrir une sortie de crise sur des bases socialistes[2].

L'enjeu essentiel ne porte pas d'abord sur les mesures concrètes mais sur les procédures : il n'y a jamais eu de débats publics, politiques au sens riche, sur ce que pourraient être les critères d'efficacité (les buts, donc) adéquats à la société yougoslave autogestionnaire. Il n'y a donc jamais eu non plus de débats sur les moyens pour y parvenir et de mobilisation des intéressés pour mettre en œuvre les décisions communes.

Le tournant vers le libéralisme et le nationalisme dans les années 1980-1990 ont été le prix terrifiant à payer pour cette absence de démocratie : les « valeurs » nationalistes devinrent les points d'appui des diverses bureaucraties se transformant en nouvelle bourgeoisie cherchant à contrôler l'appropriation des richesses par la formation d'États-nation sur des bases ethniques…

On peut encore trouver (dans des discussions avec des acteurs qui ont été impliqués dans les organes d'autogestion dans les années 1980) des traces d'une contradiction : d'un côté, l'autogestion restait, voire était de plus en plus populaire chez les travailleurs (parce que le temps de deux générations avait été nécessaire pour un apprentissage concret associé à un « statut » de dignité et que la décentralisation des structures d'autogestion dans les unités de base la rapprochait des intéressés)… Mais d'un autre côté, ils n'avaient aucun cadre politique ou syndical pour exprimer leurs aspirations et s'appuyer sur elles pour trouver des réponses à la crise à l'échelle de la société tout entière. La popularité de l'autogestion parmi les travailleurs se combinait à son impuissance, et se confrontait à un système incohérent au plan macroéconomique – ce qu'exprimaient l'hyperinflation et les multiples gaspillages ainsi que la paralysie d'ensemble du système. Cette crise et la répression furent ensemble les racines d'un basculement essentiel de la majeure partie des

1. Sur les grandes bifurcations et transformations en Europe de l'Est, voir http://semimarx.free.fr/.

2. [▶ Projet de loi sur le système national d'autogestion].

intellectuels vers le nationalisme ou le libéralisme… La place prédominante dans l'appareil des années 1980 de cadres pragmatiques attachés essentiellement à leurs privilèges de pouvoir, sous pression des grandes tendances à l'œuvre sur le plan international, allait marquer la fin de tout projet politique progressiste yougoslave, de poids.

La restauration capitaliste : le démantèlement étatiste des droits sociaux et nationaux vers les privatisations

Les transformations générales de la propriété opérées en Yougoslavie à partir de 1989 vont être introduites comme une réponse à la crise économique visant à rétablir une cohérence de marché. Or, en Yougoslavie plus que dans les autres pays socialistes, les travailleurs jouissaient de droits explicites de propriétaires collectifs. Il était impossible de les supprimer frontalement encore moins… après une consultation démocratique étant donné la popularité de l'autogestion parmi les travailleurs.

La première loi fédérale sur les privatisations sous le gouvernement du croate libéral Ante Markovic (qui fit l'objet d'adaptations dans certaines républiques en 1990-1991), privait la propriété sociale de sa prépondérance en mettant sur le même plan toutes les formes de propriété.

Les réformes d'Ante Markovic de 1989-1990 furent élaborées et acceptées par l'ensemble des représentants des républiques et provinces qui siégeaient dans les instances fédérales sur des bases égalitaires et bénéficiaient du droit de veto, sans aucun débat constitutionnel, sans aucune consultation populaire. À cette époque, Slobodan Miloševic était déjà au pouvoir en Serbie. Formé à la gestion bancaire, il joua un rôle actif dans la préparation des réformes. Selon Susan Woodward (1995), qui évoque les travaux précédant l'adoption de la loi, «les propositions avancées par la commission Miloševic en mai 1988 ont été rédigées par des économistes libéraux et directement tirées du livre de recettes du FMI». Elles avaient pour objectifs la suppression des droits autogestionnaires et l'émergence, à terme, d'un rapport de propriété capital/travail salarié. Mais, en Yougoslavie encore moins qu'ailleurs un tel objectif ne fut jamais explicité. Il fallait démanteler la propriété sociale, sans le dire. Et contourner les droits acquis, notamment dans les grandes entreprises.

La loi démantela l'aspect sociétal de la propriété en donnant aux entreprises autogérées (de façon éclatée) le statut de vrais propriétaires, en droit de privatiser «leur» entreprise. L'atomisation des entreprises, nécessaire à la compétition marchande, remit également en question la planification autogestionnaire. Mais la forme du processus engagé permit de maintenir les droits autogestionnaires là où ils étaient le plus concrets, à savoir dans l'horizon borné de l'entreprise. Chaque collectif

d'entreprise devait commencer par faire évaluer «son» capital social, étape ouvrant la voie à une privatisation ultérieure. La première phase des réformes consistait donc à revenir, sans le dire et sans la moindre consultation populaire, vers la propriété de groupe, pourtant explicitement exclue par la Constitution de 1974. La «*réfolution*[1]» (combinaison de révolution dans le système et de réformes par en haut, sans réelles mobilisations d'en bas définissant les objectifs) était en marche, contournant le tabou de l'autogestion.

La crise socio-économique et politique d'ensemble de la décennie 1980 affecta la crédibilité de l'État fédéral. Le nationalisme post-yougoslave fournissait une double source de légitimation à une transition en deux volets : changement de la propriété et éclatement de la Fédération. Aux anciens avantages de l'autogestion socialiste allaient se substituer ceux du communautarisme nationaliste pour les catégories les plus fragilisées (travailleurs et paysans attendant de «leur» État qu'il protège leur emploi et leur terre) et la proclamation du droit de quitter la Fédération (autodétermination) consolidant l'ethnicisation/étatisation de la propriété.

Ce droit à l'autodétermination était ambigu (Samary, 1999) : s'agissait-il d'un droit des peuples constitutifs de la Yougoslavie ou d'un droit des républiques, sachant que ces dernières comportaient généralement de fortes minorités ou plusieurs communautés reconnues comme peuples ? Sans pouvoir en discuter longuement ici, disons que le droit à l'autodétermination fut interprété de façon conflictuelle et évolutive, en quelque sorte «à la carte» : droit de l'État et procédures fréquentes de consultation des citoyens par référendum là où la communauté demandant l'autodétermination était majoritaire ; droit des peuples au sens ethnico-national prévalant partout où la communauté concernée était minoritaire et éclatée dans plusieurs États, chacune refusant aux autres ce qu'elle exigeait pour elle-même.

Dans la décennie 1990, l'éclatement de la fédération eut pour enjeu l'établissement de frontières par les nouveaux États-nations émergents – qui allaient pouvoir contrôler les privatisations à leur bénéfice, de façon généralement clientéliste (Kubli, 1990 ; Morokvasic, 1992 ; Masson 2002).

Ils entendaient s'approprier les richesses (et les devises tirées de l'exportation) correspondant à ces territoires et, parallèlement, assurer leur insertion en ordre dispersé dans la construction européenne

1. Le néologisme utilisé par Timoty Garton Ash (1993) pour décrire les transformations d'Europe de l'Est et par Predrag Matvejevitch auteur croato-yougoslave qui a écrit *Le monde des ex*.

et la mondialisation. Les conflits et guerres dans l'espace yougoslave, notamment en Bosnie et au Kosovo relèvent, au plan intérieur, de cette logique de contrôle des territoires, tributaire de majorités ethniques.

Cependant, toutes les communautés nationales de l'ancienne Yougoslavie n'étaient pas dotées des mêmes statuts donc des mêmes droits à l'autodétermination évoqués plus haut, ni des mêmes relais institutionnels pour faire valoir leur cause.

Les Albanais et les Hongrois de Yougoslavie n'avaient pas le statut de «nation» (*narod* au sens ethnico-national) mais celui de «nationalité» – *narodnost,* qu'il vaudrait mieux traduire en français par «communauté nationale», terme visant à éviter celui de minorité – et dont l'État de référence se situait à l'extérieur : ils ne jouissaient pas du droit à l'autodétermination. Pourtant, les provinces de Voïvodine et du Kosovo où se situaient respectivement ces «communautés nationales» hongroise et albanaise, tout en faisant partie de la République de Serbie au plan juridique (art. 1er de la Constitution de 1974), bénéficiaient de droits de «quasi républiques» dans les années 1970. D'une part, ces communautés nationales participaient comme les nations à la «clé ethnique» selon laquelle le président de la «présidence collégiale» (multinationale) devait tourner chaque année. Il y eut ainsi un président albanais de la Yougoslavie. D'autre part, elles étaient représentées de la même façon que les républiques dans la Chambre des nations au plan fédéral, avec *de facto* un droit de veto sur les sujets les concernant – ce qui ôtait, en sens inverse, tout droit d'intervention autoritaire de la Serbie sur «ses» provinces. Slobodan Miloševic «résoudra» les incohérences de ce statut en 1989 par la manière forte en rétablissant le pouvoir de Belgrade sur les provinces et, partant, sur les mines du Kosovo.

Autres entités fragiles, la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine, dont le statut de république et les droits nationaux de leurs peuples respectifs avaient été consolidés par le titisme et le cadre yougoslave, bientôt jugés «artificiels» et donc contestés, en leur sein même[1] et par leurs voisins. Les représentants de ces deux républiques s'efforcèrent désespérément de maintenir un cadre yougoslave de compromis entre les projets de plus en plus confédéralistes de la Slovénie et de la Croatie et la recentralisation de la fédération au profit de la majorité serbe, préconisée par Belgrade. La sécession de la Slovénie et de la Croatie en juin 1991 les

1. Les Serbes de Bosnie-Herzégovine refusaient que cette République devienne indépendante et les Croates qui y vivaient revendiquaient le rattachement de l'«Herzeg-Bosna» à la Croatie (voir Bougarel, 1996 ; Derens et Samary, 2000 ; Masson, 2002 ; Glamocak, 2002).

plaça devant un dilemme : l'indépendance au risque de confrontations ou le tête-à-tête avec la Serbie dans une Yougoslavie tronquée.

Le Monténégro, quant à lui, fut tiraillé entre plusieurs logiques mais il resta attaché, à défaut d'indépendance, à la consolidation titiste de son autonomie et à ses prérogatives économiques. Il renforça celles-ci après 1997 (lois de privatisation, système monétaire, régime douanier propre) comme base de négociation de son alliance avec la Serbie, résistant à toute variante d'État unitaire, puis basculant vers l'indépendance.

Slobodan Miloševic s'efforça de contrôler le territoire le plus vaste possible en jouant sur tous les registres idéologiques. Il se présenta en défenseur des minorités et intérêts serbes au Kosovo, en Croatie et en Bosnie tout en négociant avec le dirigeant croate Franjo Tudjman le partage de la Bosnie et en faisant vibrer la corde « yougoslave » : celle-ci était essentielle pour conserver l'intégrité d'une Serbie multiethnique, consolider l'alliance avec le Monténégro et ne pas s'aliéner l'armée soucieuse de voir perdurer l'État yougoslave, source de ses privilèges.

Pourtant, l'abrogation en 1989-1990 des dispositions de la Constitution de 1974 sur la propriété sociale et le statut des provinces de Serbie marqua le début de son éclatement. En juin 1991 la Slovénie et la Croatie, gouvernées par des partis indépendantistes arrivés au pouvoir en 1990, proclamèrent leur indépendance, entérinée par l'Union européenne à l'automne 1991 et, juridiquement, en janvier 1992.

La transformation de système relevait désormais des nouveaux États indépendants (Rizopoulos, 1999 ; REFCO, 2004). Ce sont incontestablement les succès de l'autogestion yougoslave en Slovénie, principale bénéficiaire du passé titiste – et la non-destruction radicale de ces acquis (les uns expliquant l'autre…) qui sont à la source de la différence notable de la Slovénie par rapport aux autres États issus du démantèlement de la fédération et du système d'autogestion (Vukadinovic, 1999 ; de Félice, 2000)… Même cette différence-là, parce qu'elle est le produit de résistances sociales encore vives, demeure intolérable et sous pression des institutions européennes et de la mondialisation, donc digne… d'être étudiée et soutenue.

avril 2010

Pour en savoir plus

Bougarel, Xavier (1996), *Bosnie : Anatomie d'un conflit,* Paris, La Découverte.
Dedijer, Vladimir (1970), *Le défi de Tito,* Paris, Gallimard.
Derens, Jean-Arnaud et Catherine Samary (2000), *Les conflits yougoslaves de A à Z,* Paris, L'Atelier.
De Félice, Micheline (2000), « Slovénie des atouts mis à profit », dans Édith Lhomel

(éd.) (2000), *L'Europe centrale et orientale : Dix ans de transformations (1989-1999),* Paris, Les études de la Documentation française.
Djilas, Milovan (1962), *Conversations avec Staline,* Paris, Gallimard.
Djilas, Milovan (1979), *Une guerre dans la guerre,* Paris, Robert Laffont.
Fejtö, François (1992), *L'Histoire des démocraties populaires,* Paris, Le Seuil.
Glamocak, Marina (2002), *La transition guerrière yougoslave,* Paris, L'Harmattan.
Kardelj, Edvard (1976), *Les contradictions de la propriété sociale dans le système socialiste,* Paris, Anthropos.
Kubli, Olivier L. (1998), *Du nationalisme yougoslave aux nationalismes post-yougoslaves,* Paris, L'Harmattan.
Masson, Diane (2002), *L'utilisation de la guerre dans la construction des systèmes politiques en Serbie et en Croatie, 1989-1995,* Paris, L'Harmattan.
Maurer, Pierre (1991), *La réconciliation soviéto-yougoslave 1954-1958 : Illusions et désillusions de Tito,* DelVal.
Morokvasic, Mirjana (éd.) (1992), «Yougoslavie : logiques de l'exclusion», *Peuples méditerranéens,* n° 61, octobre-décembre.
RECEO (2004), vol. 35, n° 1-2, mars-juin, sur la transition serbe, incluant notamment mon analyse comparative de la Serbie et des autres transformations en Europe de l'Est, www.europe-solidaire.org/spip.php?article7526.
Rizopoulos, Yorgos (coord.) (1999), *Les transformations économiques dans la péninsule des Balkans,* n° spécial de la *Revue d'études comparatives Est/Ouest,* vol. 30, n° 4, décembre, Paris, CNRS.
Roux, Michel (1999), *Le Kosovo : Dix clés pour comprendre,* Paris, La Découverte.
Samary, Catherine (1988), *Le marché contre l'autogestion, l'expérience yougoslave,* Paris, Publisud/La Brèche.
Samary, Catherine (1992), *Plan, marché et démocratie,* Cahier de l'IIRE.
Samary, Catherine (1998), *La déchirure yougoslave : questions pour l'Europe,* Paris, L'Harmattan,.
Samary, Catherine (1999), «Autodétermination : le cas yougoslave», Actes du colloque international «La justice et la guerre», *Dialogue,* n° 31-32, Paris, automne-hiver.
Samary, Catherine (2008), *Yougoslavie : de la décomposition aux enjeux européens,* Paris, Le Cygne.
Supek, Rudi (éd.) (1973), *Bilan critique du socialisme yougoslave,* Paris, Anthropos.
Vukadinovic, Nebojsa (1999 et suiv.), «Slovénie», *Études du CERI,* Paris, Fondation nationale des sciences politiques.
Woodward, Susan L. (1995), *Balkan Tragedy : Chaos and Dissolution after the Cold War,* Washington, The Brookings Institution.

BOSNIE-HERZÉGOVINE
(APRÈS 1989)

Ce n'est pas seulement un printemps

Emin Eminagic

Mercredi 5 février, les manifestations populaires dans la ville de Tuzla ont mis en marche un processus auquel personne ne s'attendait. Il s'agissait de la réaction à la privatisation d'un certain nombre de grandes entreprises – telles Konjuh, Polihem, Dita, Resod-Guming – qui, dans l'ex-Yougoslavie et au cours des premières années après la guerre (1996-2000) constituaient la principale source de revenus de la ville et de ses habitants. À la suite de leur privatisation, beaucoup de travailleurs ont perdu leur emploi.

Ces mobilisations étaient les premières du genre en Bosnie-Herzégovine. Elles ont donné naissance à un mouvement démocratique populaire, qui s'exprime à travers les assemblées citoyennes appelées «plénums». Ceux qui y participent ne font pas partie des élites politiques ; ce sont des ouvriers, des étudiants, des chômeurs et des retraités, bref, toutes celles et tous ceux qui sont mécontents de la situation.

Selon la presse, le premier jour des manifestations, trois mille personnes sont descendues dans les rues, occupant les deux principales rues de la ville et bloquant la circulation durant plusieurs heures. La police anti-émeute a été mobilisée pour les disperser lorsque des pierres ont été lancées sur le bâtiment du gouvernement cantonal. Les affrontements ont connu une escalade au cours des deux jours suivants, marqués par des épisodes de violence étatique contre les citoyens ; par exemple une vidéo qui circule sur internet montre un policier entrant sur le campus universitaire et aspergeant de gaz un étudiant. Le 7 février plus de 10 000 personnes se sont rassemblées devant l'immeuble du gouvernement

cantonal, y ont mis le feu, puis se sont dirigées vers le siège du Tribunal cantonal y lançant des pierres et des pavés durant plusieurs heures. Ensuite ils ont été jusqu'à l'hôtel de ville et y ont mis le feu également. La situation s'est calmée dans la soirée, lorsque les policiers ont décidé de rejoindre les manifestants.

Le lendemain la mobilisation a continué et les manifestants ont commencé à nettoyer l'espace autour des bâtiments incendiés. Tuzla n'était plus la seule ville mobilisée. Les gens sont descendus dans les rues, en solidarité avec Tuzla et pour exprimer leur colère et leur mécontentement, en brûlant les bâtiments de leurs gouvernements cantonaux respectifs, à Sarajevo, à Zenica, à Bihac et dans d'autres villes.

Les médias ont tenté de présenter les manifestants comme étant des voyous ou comme étant motivés par l'intolérance ethnique. C'est une tactique employée couramment après la guerre en Bosnie-Herzégovine pour que les citoyens croient que la seule communauté à laquelle ils peuvent s'identifier est celle offerte par l'imaginaire ethnonationaliste des élites politiques. Ces tendances étaient et continuent à être présentes dans les discours officiels, mais elles ne faisaient pas partie des exigences des travailleurs exprimées depuis le début : toucher les salaires qui leur sont dus, avoir accès aux soins de santé, toucher leurs retraites, examiner la légalité du processus de privatisation qui a détruit leurs entreprises. Ce sont ces revendications qui ont continué à dominer après l'arrêt des manifestations, lorsque les plénums ont commencé à fonctionner dans tout le pays.

Origines des mobilisations

Pour comprendre les raisons qui ont fait descendre les gens dans les rues depuis le 5 février, il faut rappeler ce que fut le processus de privatisation en Bosnie-Herzégovine. Le cas de certaines entreprises industrielles de Tuzla est un exemple typique de ce qui a eu lieu dans tout le pays.

Le taux de chômage officiel est actuellement estimé à 45%. Il est sans doute plus élevé en réalité, car beaucoup de chômeurs ne sont pas enregistrés par les agences pour l'emploi. C'est le résultat direct du processus de privatisations et de désindustrialisation en cours depuis la fin de la guerre. Les ouvriers des entreprises Dita (détergents) et Konjuh (meubles), entre autres, luttent depuis des années pour leurs droits.

En 2002, selon l'Agence étatique de privatisation, 59% du capital de Dita a été prétendument acheté par les salariés, transformant ainsi l'usine en une entreprise privée. La privatisation a été terminée en

2005, lorsque Dita est devenue la propriété de la compagnie nommée Lora, qui appartient à la société Beohemija de Serbie.

Selon les travailleurs, avec lesquels j'ai discuté lors de leurs manifestations en décembre 2012, l'entreprise a été ensuite détruite de manière systématique : on a donné l'ordre aux ouvriers d'augmenter les doses de produits chimiques, ce qui a endommagé les machines et nui à la production[1].

La procédure de banqueroute a été commencée à la fin de l'année 2011. Début 2012, un piquet de 40 salariés a pris place devant l'usine, tentant de la protéger. Il faut remarquer que les salariés n'ont pas appelé à la grève pour arrêter la production et qu'ils ont tout fait pour que la production puisse continuer. Des salariés ont engagé dès 2002 des procédures judiciaires contre la privatisation, mais bien que dans certains cas les décisions du tribunal aient été favorables aux plaignants, aucune n'a été mise en pratique.

La longue lutte des salariés de la fabrique de meubles Konjuh, qui a été privatisée à 100 % en mai 2002, est un autre exemple. Toujours selon l'Agence étatique de privatisation, 942 salariés de Konjuh ont acquis 51 % du capital de la société détenu par l'État, tandis que les 49 % restants ont été vendus dans le cadre d'un appel d'offres public. La lutte des travailleurs de Konjuh a commencé en 2012. En 2013, 450 d'entre eux ont marché de Zivinice (où se trouve le siège de l'entreprise) à Sarajevo, pour revendiquer leurs droits auprès du Haut représentant international en Bosnie-Herzégovine[2].

Auparavant, en 2012, le gouvernement fédéral avait promis aux travailleurs d'aider à la revitalisation de leur entreprise, mais cette aide n'est jamais venue et le compte bancaire de Konjuh a été bloqué. Selon les

1. [▶ Crise économique, marché et autogestion].
2. Établi à la suite des accords de Dayton, le Haut Représentant international (OHR), chargé de l'application de ces accords, est le plus haut pouvoir politique en Bosnie-Herzégovine. Il peut prendre des décisions contraignantes et des mesures provisoires (annuler toute décision de l'exécutif ou du Parlement ou, au contraire, prendre des décisions même si les représentants élus s'y opposent). Il a ainsi imposé la monnaie (mark convertible KM, alignée sur le Deutsche Mark puis sur l'euro), une loi sur la citoyenneté, un drapeau et a révoqué plusieurs responsables locaux élus. De 2002 à 2011, il occupait également les fonctions de « Représentant spécial de l'Union européenne », avant qu'elles ne deviennent celles du « Délégué européen ». L'actuel OHR, Valentin Inzko (Autrichien de Carinthie), a déclaré au journal autrichien *Kurier* le 8 février : « L'Autriche va renforcer ses troupes, mais s'il y a une escalade [des tensions] nous devrions envisager l'intervention des forces de l'Union européenne ».
[▶ Pipinas, un hôtel abandonné puis récupéré].

salariés, le gouvernement fédéral devait garantir un crédit de 6 millions de marka afin de leur permettre de reprendre la production, car ils ont eu des offres d'achat pour leurs produits. Mais Konjuh a subi le même sort que Dita.

Ces deux exemples ne constituent qu'un petit fragment de ce qui se passe dans tout le pays depuis vingt ans. Les privatisations et les saisies des entreprises ont provoqué un chômage massif, qui menace l'avenir des nouvelles générations.

Les plénums

Que s'est-il passé après l'incendie des bâtiments gouvernementaux en Bosnie-Herzégovine ? À Tuzla, le 8 février, les manifestants ont présenté publiquement leurs revendications et en même temps ils ont annoncé la tenue du premier plénum. En réalité, le premier plénum, pas encore officiel, avait déjà eu lieu la veille, lorsqu'un groupe de travailleurs a tenu une réunion avec des militants de diverses organisations – des anciens membres du mouvement étudiant de Tuzla, des salariés de Dita, des militants de Lijevi[1], des intellectuels et d'autres – pour discuter des prochaines étapes. Au début, un des principaux objectifs, qui reste une préoccupation des forums, était d'assurer la sécurité du mouvement alors que les violences continuaient. Cependant, le 8 février, les affrontements ont cessé et dans tout le pays les manifestants ont pris part au nettoyage. Cela n'a pas empêché les médias de poursuivre la dénonciation des mobilisations, de les assimiler au vandalisme et au hooliganisme, tentant ainsi de criminaliser les manifestants.

Aujourd'hui, les plénums[2] sont des assemblées de citoyens, un espace permettant à tout le monde, sans restrictions, de discuter ouvertement des questions sociales et de rompre ainsi le silence qui a été imposé en Bosnie-Herzégovine depuis la fin de la guerre.

Le premier plénum de Tuzla s'est réuni le 9 février et n'a pas cessé de croître depuis. Commencé avec 30 personnes, le plénum en a rassemblé 700 le 11 février. D'autres villes – Sarajevo, Travnik, Bugojno, Trebinje, etc. – ont suivi le mouvement. La multiplication de ces plénums et l'augmentation de leurs participants indiquent que beaucoup

1 Lijevi (Gauche) a été fondé par des jeunes militants qui ont rompu avec le Parti social-démocrate en 2010. Ils ont d'abord fondé l'ONG Revolt, puis ont décidé, avec d'autres militants, de créer un véritable parti politique de gauche. Lijevi participe en tant qu'observateur aux réunions de la 4e Internationale.

2. [▶ Revendications communes adoptées par les plénums].

de gens en Bosnie-Herzégovine veulent commencer à participer à la création d'un avenir commun, meilleur et plus juste.

Pourquoi les manifestants de Tuzla ont-ils eu l'idée de poursuivre la lutte au travers des plénums ? Pour y répondre, nous devons revenir en arrière, en 2009, lorsque le 5 juin un groupe d'étudiants de l'université de Tuzla a décidé d'organiser un plénum, en s'inspirant de l'exemple de leurs camarades de l'université de Zagreb. Les étudiants poursuivaient deux buts : obtenir enfin du gouvernement cantonal les locaux de l'ancienne caserne, pour qu'ils servent au nouveau campus universitaire, et obtenir la gratuité de l'enseignement pour tous[1].

Cette lutte étudiante de 2009 est très importante dans le contexte des manifestations de 2014 : elle a donné naissance à une génération de jeunes qui ont commencé à penser politiquement et à se préoccuper d'un meilleur avenir du pays. Après les plénums étudiants, des artistes, des militants et des intellectuels ont commencé à animer des « classes ouvertes au public », tel le Séminaire psychanalytique de Tuzla ; Lijevi, un parti politique créé par des étudiants, utilise les plénums en tant que mécanisme de décision de ses organisations de base.

L'importance de ce mécanisme – le plénum – se manifeste quand les gens commencent à parler librement de leurs préoccupations, sans peur et sans autocensure. Les plénums ont un rôle thérapeutique : ils libèrent la parole de ceux qui depuis vingt ans n'avaient pas le droit à la parole. D'autre part, le plénum invite tout le monde à élaborer en commun, tout en maintenant sa légitimité au travers des manifestations pacifiques qui continuent – à Tuzla elles ont lieu tous les jours à 13 heures devant le gouvernement cantonal. Dans le passé, nous avons connu plusieurs mobilisations et actions – par exemple les manifestations pour un numéro d'identification unique, pour tous[2], ou des

1. Qu'entendaient les étudiants par la gratuité de l'enseignement pour tous ? À l'université de Tuzla et dans d'autres universités en Bosnie-Herzégovine, il y a trois catégories d'étudiants : les « réguliers », dont l'éducation est subventionnée par l'État, qui doivent suivre des cours pour obtenir des crédits et être en mesure de passer les examens ; les « irréguliers », qui doivent payer les frais de scolarité, mais ne sont pas obligés d'assister aux cours et d'obtenir des crédits pour passer les examens ; enfin, les étudiants « autofinancés », qui doivent suivre les cours et obtenir des crédits mais de plus doivent payer les frais de scolarité. Le problème ici, c'est que l'enseignement est déjà subventionné par l'État, qui utilise ainsi une partie des impôts, donc les étudiants « autofinancés » payent deux fois… (note de l'auteur).

2. Le 12 février 2013, la Cour constitutionnelle a suspendu la loi sur l'immatriculation des personnes physiques, en raison d'un désaccord sur la nouvelle dénomination des communes en Republika Srpska (l'entité serbe du pays). En conséquence les nouveau-nés ne pouvaient exister d'un point de vue juridique, et donc n'avaient pas droit aux papiers d'identité ni à la

luttes de travailleurs – mais ces luttes étaient déconnectées les unes des autres. Lors de ces luttes il n'y avait pas de tentatives de montrer que la précarité ne connaît pas de frontières, il s'agissait seulement de défendre les intérêts des petits groupes concernés, chacun pour soi et ne partageant pas sa logique avec celle des autres. Ce problème indiquait le traumatisme d'atomisation que vivait la société bosniaque. Ce n'est pas seulement la conséquence de la guerre, qui a pris fin en 1995. C'est aussi le résultat de la propagande des élites politiques, qui continuent depuis vingt ans à manipuler les menaces de nouveaux conflits ethno-nationalistes pour obscurcir ainsi les autres problèmes du pays.

Les citoyens de Bosnie-Herzégovine trouveront-ils maintenant assez de forces pour poursuivre leurs revendications ? Commencées le 5 février, les mobilisations ont permis un retour de la conscience que la société bosniaque est traversée par la lutte des classes, ce qui permet de rompre de manière radicale avec l'imaginaire nationaliste imposé par les élites politiques. Ce début du printemps bosniaque pourrait signifier un réveil du cauchemar qui a étouffé notre pays depuis plus de vingt ans — et un espoir de construire une nouvelle société et un meilleur avenir pour tout le monde[1].

2014

Source

Article publié dans C*itizenship in Southeast Europe*, puis dans *Inprecor,* n° 603-604, mars 2014.

Première proclamation du Plénum des citoyens de Tuzla

Cette proclamation a été élaborée par les travailleurs et les citoyens du canton de Tuzla, pour le bien de tous. Aujourd'hui à Tuzla un nouvel avenir a été créé ! Le gouvernement a présenté sa démission, qui a été la première demande des manifestants et cela crée les conditions pour la poursuite de la résolution des problèmes existants et la réalisation du reste des revendications des travailleurs. La colère accumulée et la rage sont les causes

Sécurité sociale ! En juin et juillet 2013, des manifestations ont exigé que cette aberration cesse, protestant contre l'inefficacité et la corruption de la classe politique et obtenant finalement le vote de la loi le 17 juillet 2013.

1. [▶ Crise, destruction et reconstruction autogestionnaire].

du comportement violent. L'attitude des autorités a conduit au fait que la situation a dégénéré à Tuzla. Maintenant, dans cette nouvelle situation, nous devons concentrer cette colère et cette rage sur la construction d'un système de gouvernement productif et utile.

Nous invitons tous les citoyens à soutenir la réalisation des exigences suivantes :

1. Maintien de l'ordre public par la coopération des citoyens, de la police et de la protection civile, afin d'éviter toute criminalisation, politisation et manipulation des protestations.

2. Établissement d'un gouvernement technique, composé de professionnels, non-membres d'un parti politique, qui ne sont pas compromis, qui n'ont pas eu un seul mandat exécutif à quelque niveau que ce soit niveau, afin de préparer les élections de 2014 dans le canton de Tuzla. Ce gouvernement devra présenter chaque semaine les plans hebdomadaires et les rapports d'activité et réaliser les objectifs demandés. Le travail du gouvernement sera suivi par tous les citoyens intéressés.

3. Résoudre, par une procédure d'urgence, les questions de la régularité de la privatisation des sociétés suivantes : Dita, Polihem, Poliolhem, Gumara et Konjuh. Ainsi que :

- Tenir compte de l'ancienneté et assurer des soins de santé pour les travailleurs ;
- Poursuivre les criminels économiques et tous leurs complices ;
- Saisir les avoirs acquis illégalement ;
- Annuler les contrats de privatisation ;
- Faire une révision de la privatisation ;
- Rendre les usines aux ouvriers et les placer sous le contrôle des autorités publiques afin de protéger l'intérêt public et reprendre la production dans les usines où c'est possible.

4. Équilibrer les salaires des représentants du gouvernement avec les salaires des employés des secteurs public et privé.

5. Suppression des primes aux représentants du gouvernement, comme des revenus complémentaires qu'ils reçoivent pour la participation à des commissions, des comités et d'autres organes, ainsi que de toutes les autres compensations excessives et injustifiées qu'ils reçoivent alors que les travailleurs des secteurs public et privé n'y ont pas accès.

6. Suppression des salaires payés après l'expiration ou la résiliation de leur mandat aux ministres et éventuellement à d'autres représentants du gouvernement[1].

7 février 2014

Source

Inprecor, n° 603-604, mars 2014.

Revendications communes adoptées par les plénums

Le 9 avril 2014, plusieurs centaines de manifestants venant de toute la Fédération ont présenté les revendications communes des plénums. Il s'agit des plénums des cantons de Mostar, Konjic, Tuzla, Srebrenik, Gracanica, Zavidovici, Maglaj, Zenica, Fojnica, Donji Vakuf, Jajce, Sarajevo et d'autres au gouvernement fédéral et à l'Assemblée parlementaire de la Fédération de Bosnie et Herzégovine.

1. Démission du gouvernement fédéral.

2. Suspension des poursuites pénales à l'encontre de tous les manifestants à partir du 5 février.

3. Suspension immédiate des privatisations et de la vente des biens publics. Révision des privatisations et poursuite des responsables.

4. Abolition des avantages pour les institutions et les administrations publiques à tous les niveaux, dont le paiement des salaires après la fin de l'exercice des fonctions publiques (le «pain blanc») et des frais pour leurs familles et pour le logement sur le lieu du travail.

5. Suppression des honoraires versés aux membres des conseils, commissions et autres organes dans les entreprises publiques fondées par les autorités de la Fédération de Bosnie et Herzégovine sur la base du budget.

1. [▶ Conception communaliste (La)].

6. Introduction de l'impôt progressif sur le revenu de tous les contribuables afin qu'ils payent plus en fonction de l'augmentation du niveau de leurs revenus et de leurs profits.

7. Le Parlement de Bosnie et Herzégovine doit modifier la loi sur la TVA afin d'introduire une différenciation des taux de la TVA, avec un taux à 0 % pour les produits de base.

8. Harmonisation urgente des pensions de retraite en lien avec l'augmentation du salaire moyen dans la Fédération de manière à ce que les retraites ne diminuent pas et versement des retraites à ceux qui ont acquis les droits [lorsque les entrepreneurs n'ont pas versé les cotisations de leurs salariés].

9. Arrêt immédiat des emprunts servant à financer les dépenses publiques de la Fédération dans les banques ou fonds nationaux et étrangers.

Source

Inprecor, n° 603-604, mars 2014.

CROATIE

Une usine autogérée sur les ruines d'un géant yougoslave

Kassia Aleksic

Jedinstvo, un géant industriel de la Yougoslavie titiste (1946-1989) a été reprise en main par le gouvernement croate au moment de la guerre pour être ensuite privatisée. Après la banqueroute de l'entreprise sur fond de spéculation immobilière, quelques travailleurs occupent une partie de l'usine et fondent Jedinstvo Novo. Action désespérée de travailleurs vieillissants ou au contraire relance d'un processus autogestionnaire ? Tel est l'enjeu de cette expérience.

«Un train pouvait y circuler. Il entrait d'un côté de l'usine, et sortait de l'autre, rappelle Ivan Grosek, travailleur à Jedinstvo (Unité). Peu d'usines en Yougoslavie étaient équipées comme Jedinstvo.» Fondée à Zagreb en 1946 par les brigades de jeunes volontaires, Jedinstvo était connue comme une «usine qui produisait des usines»: que ce soit dans le secteur agroalimentaire, chimique, pharmaceutique ou pétrochimique, elle fournissait tous les équipements nécessaires à la production industrielle. «À cette époque, l'usine était sous contrôle autogestionnaire des ouvriers, se remémore Ivan Grosek. C'était garanti par la Constitution. Et les affaires marchaient bien…» Connectée aux réseaux ferroviaire et maritime, ses produits étaient distribués en ex-URSS, Pologne, Roumanie, Cuba, Irak, Iran.

Aux États-Unis, Jedinstvo a également permis de construire une raffinerie de sucre. «Nous avons travaillé au Michigan en 1965. Cela signifiait beaucoup de pouvoir faire cela», commente Ivan Grosek.

Un géant industriel, mais aussi une puissance immobilière… en possession de 59 immeubles, dont 545 appartements à Zagreb et 72 sur la côte de la mer Adriatique, ainsi que d'un hôtel avec bowling club. Des activités culturelles et sportives étaient aussi sponsorisées par Jedinstvo. «C'était une usine construite par la jeunesse», une propriété sociale pour laquelle 1 667 personnes travaillaient en 1990, et que la transition capitaliste a détruite en quelques années.

Dès 1990, Jedinstvo, endettée de 36 millions de marks envers la Banque de Zagreb, est soumise à une politique de «restructuration» qui, pour commencer, met fin au modèle autogestionnaire yougoslave. Dès 1991, 350 travailleurs sont soumis à un plan de licenciement; et en 1992, l'usine est privatisée (avec ses biens immobiliers).

La destruction systématique de l'usine (1990-2002)

La privatisation se fait pendant la guerre (1991-1995) à travers une étatisation de l'usine, facilitée par l'absence d'une partie des travailleurs, partis au front. Jedinstvo passe sous le contrôle du ministère de la défense, qui convertit plus de la moitié de la production vers l'industrie militaire, et accueille dans l'usine une brigade croate… un stationnement temporaire qui devient, à la fin de la guerre, permanent, tandis que la dette s'est creusée, et que la moitié des actifs sont transférés au ministère de la défense. Celui-ci était alors dirigé par le général Vladimir Zagorec, un proche de Tudjman, chargé de l'approvisionnement en armes de l'armée croate pendant la guerre, et arrêté en 2008 pour détournement de fonds (trafic d'armes, vol de diamants) (Chiclet, 2012). Sachant que Jedinstvo était reliée à un puissant réseau de transports maritimes et ferroviaires, l'usine aurait-elle joué un rôle de plaque tournante dans ces trafics? Une question sans aucune preuve, mais qui se pose[1].

«Nous sommes partis au front, nous avons libéré notre pays, et ils nous ont tout pris», affirme Grosek, pour qui le directeur n'avait pas le droit de donner l'usine au ministre de la défense. «5% ou 6% oui, mais pas la moitié. C'était un tour de double passe: donner l'usine à l'État, pour que Todoric – l'un des «hommes d'affaires» les plus puissants en Croatie – investisse ensuite».

En outre, la politique de «restructuration» se fait par un processus d'étatisation… où l'État est lié par une forte dépendance mutuelle à de puissants «hommes d'affaires» (*tycoons*). En 1998, l'autre moitié des actifs, d'une valeur de 37,6 millions de marks, est transférée au Fonds d'investissement de privatisation Sunce, sous forme de «privatisation

1. [▶ Crise, destruction et reconstruction autogestionnaire].

par coupon». Selon l'étude de Vojimir Franicevic et Boris Sisek (2001), ce mode de privatisation «autorisait une forte proportion de comportements discrétionnaires».

Cette même année, en 1998, les travailleurs de Jedinstvo forment une «cellule de défense de l'usine», un mode de résistance ouvrière qui se développe, à la même époque, pour défendre plusieurs usines croates en voie d'extinction (Franicevic et Sisek, 2001). Malgré ces efforts, l'usine fait banqueroute en 2002. «Nous voulions sauver la compagnie: nous avions obtenu un prêt et mis en place un partenariat avec une usine d'électricité allemande», rappelle Grosek, président du comité de défense. Mais le premier ministre Ivica Racan (SDP, Parti social-démocrate) a annulé les contrats. «C'est à ce moment que le gouvernement a détruit l'usine». Et pour cause. Celui-ci n'était plus tant intéressé par la production industrielle que par la valeur immobilière du terrain.

Dès 2002, les syndics de faillite tentent d'acquérir l'usine pour un projet de centre commercial… Dans les anciens locaux administratifs de Jedinstvo, on trouve aujourd'hui un bureau de la Banque de Zagreb, et dans ses anciens dépôts, la renommée salle de concert «Jedinstvo-Mocvar». L'usine Jedinstvo survit encore maintenant sous le nom de Jedinstvo Novo (Unité nouvelle), fondée en 2005 sous le contrôle des travailleurs. Ces derniers avaient compris que «s'ils voulaient continuer à produire, ils ne pourraient compter ni sur le directeur de l'usine, ni sur le gouvernement, et encore moins sur les banques», affirme Mario Ivekovic, président du Syndicat nouveau[1].

Les travailleurs reprennent l'initiative (2002-2014)

Au moment de la banqueroute, en 2002, deux syndicats organisaient le mouvement ouvrier: le Syndicat des travailleurs de la métallurgie (SMH-IS), affilié à l'Union des syndicats autonomes de Croatie (SSSH, Savez Samostalnih Sindikata Hrvatske, la première confédération syndicale en Croatie), dont presque tous les travailleurs de Jedinstvo étaient membres; et l'Association des syndicats croates (HUS), qui regroupait une trentaine de travailleurs. Mais les syndicats, au service des intérêts des partis politiques, «bloquaient les initiatives positives des travailleurs» explique Ivekovic. Le syndicat Nouveau naît cette même année, dans l'objectif d'apporter un soutien réel aux travailleurs.

«Nous les avons convaincus de mettre en œuvre leurs compétences habituelles, tout en sachant qu'ils ne seraient peut-être jamais payés». Dans des conditions d'extrême précarité, et malgré l'hostilité du

1. [▶ Contrôle ouvrier sur la production].

gouvernement, les travailleurs continuent à produire dans l'usine en ruines. Ils ne touchent plus aucun salaire – et depuis 1998, sur des bases très irrégulières. En 2002, ils étaient 360, bientôt plus que 250, et une quarantaine au moment où Jedinstvo Novo se crée (en 2005). Au moment où les autorités décident de mettre fin à la production, les travailleurs décident de monter leur propre entreprise, «la gérer nous-même, en être responsables, affirme Grosek. Et puis finalement, ça a marché.»

Un succès relatif. Aujourd'hui, Jedinstvo Novo fait de la prestation de services (traitement de métal) ce qui lui permet de tout juste fonctionner : elle remplit chaque mois ses obligations envers l'État (taxes, factures, etc.) et surtout, les travailleurs sont désormais payés. Des salaires qui ne sont pas élevés, entre 4 000 et 5 000 HRK par mois (l'équivalent de 520 et 650 euros), mais avec l'avantage d'être réguliers, depuis le premier jour. «Tous les travailleurs ne reçoivent pas les mêmes salaires selon leurs différentes qualifications, mais les écarts restent minimes en comparaison avec d'autres entreprises, explique Ivekovic. C'est la preuve que lorsque les gens s'organisent et commencent une action, ils réussissent». Mais comment jugent-ils de leur «réussite»?

Ils ne sont maintenant plus que vingt. Ils vieillissent. Certains ont pris leur retraite, d'autres sont partis sous trop de pression. «Nous coopérons avec presque cent compagnies, malheureusement nous n'avons pas nos propres produits, affirme Grosek. Cela devient de plus en plus difficile». Selon Ivekovic, Jedinstvo Novo est incapable d'assurer sa production pour deux raisons principales : le manque du capital nécessaire et le conflit permanent avec le gouvernement. Celui-ci concerne le droit de propriété de l'usine, qu'il refuse aux travailleurs. «Tant que ce problème de propriété ne sera pas réglé, aucun contrat ne pourra être conclu sur le long terme», affirme le président du syndicat[1].

Récemment, des contrats avec des clients allemand et indien ont été annulés, pour cause d'un «avenir incertain». Les travailleurs syndiqués se sont à nouveau tournés vers l'État, proposant une nationalisation de l'usine sous contrôle ouvrier. «Cela aurait été gagnant gagnant», affirme Ivekovic. Mais le gouvernement a refusé, car «il fait tout pour que nous abandonnions», ajoute Grosek.

Occuper l'usine, réussir l'autogestion ?

Leur «réussite» dépend surtout des machines qui assurent la survie de Jedinstvo Novo, et que les autorités avaient voulu saisir lorsque l'usine

1. [▶ Flaskô, dix ans d'occupation].

s'était créée. «C'était sans doute l'un des moments clefs de notre lutte, rappelle Ivekovic. Le jour où l'homme censé acheter les machines est venu… et qu'il était tout simplement impossible de les prendre. Un groupe de travailleurs avait passé la nuit à cimenter les machines au sol. C'était beau à voir, évoque Grosek. Les autorités détruisaient les machines pour les prendre, tandis que les travailleurs faisaient tout pour les sauver.»

Suite à sa visite dans l'usine occupée, Igor Lasic (journaliste à l'édition croate du *Monde diplomatique*) remarque que les travailleurs ont développé un «rapport intime» avec leurs machines esthétisées en forme de pin-up[1]. Au-delà de leur valeur marchande et de leur utilité, ces machines symbolisent l'attachement des travailleurs à un lieu portant la charge d'une vie. Pour Draho Stiperksi comme pour d'autres, c'est «le seul endroit où je n'ai jamais travaillé». Cette lutte a probablement été renforcée par les mémoires… non seulement individuelles, mais aussi de l'autogestion yougoslave. Toutefois, le titisme restait malgré tout un système bureaucratique et hiérarchique, et ne garantit pas la portée progressive de cette expérience.

L'un des problèmes actuels dans les mouvements ouvriers, en Croatie mais aussi dans l'ancien espace yougoslave, concerne le besoin de «leader». Ivekovic constate que dans «beaucoup de cas les travailleurs attendent que quelqu'un fasse tout pour eux». Cela contribue non seulement à mettre les syndicats en position de force (particulièrement problématique dans une partitocratie telle que la Croatie, Serbie, Bosnie-Herzégovine), mais aussi à reproduire des rapports inégalitaires au sein de l'usine : «Par souci de simplicité, explique Ivekovic, ils avaient convenu que l'usine serait au nom de deux personnes», dont Ivan Grosek. «Ce n'était qu'une modalité administrative, mais les travailleurs ont commencé à les voir comme des patrons.» Cet article n'étant pas basé sur une observation directe, difficile de se prononcer là dessus, si ce n'est que le film *Jedinstvo* (2013), duquel sont extraites la plupart des citations, positionne Grosek en «porte-parole» et Ivekovic en analyste… donc aussi en hommes de pouvoir.

Enjeux et perspectives

Il semble évident que l'un des enjeux majeurs pour Jedinstvo Novo est d'intégrer de nouvelles générations, afin que cette expérience ne se limite pas à une dernière poignée de travailleurs qui défendent leurs «machines» comme leur peau – mais qu'elle devienne un lieu de

1. « *Sve rade samo da odustanemo* », *Novosti,* 22 octobre 2012.

propositions et d'alternatives nouvelles. Car si, selon Ivekovic, Jedinstvo Novo dispose d'un important potentiel économique, l'usine n'aura aucune chance de se développer si rien ne se passe dans les prochaines années. Alors, quelles perspectives ? Quelles solidarités possibles ?

D'abord, nous répond Mario Ivekovic, exposer l'hypocrisie du gouvernement croate qui affiche publiquement une politique pour la création des emplois mais qui, dans les faits, ne soutient pas des projets tels que Jedinstvo Novo, où se créent pourtant des emplois, et cela sans l'aide du gouvernement… mais qui, plus encore, œuvre systématiquement à la fermeture de l'usine. Ensuite, « il est toujours bon pour l'économie de diffuser des informations sur le travail d'une entreprise, car peut-être que cela pourrait intéresser quelqu'un pour une future coopération… Même si je n'attends pas vraiment de résultats de ce côté », ajoute Mario Ivekovic.

Tout dépend de quel type de coopération, voudrions-nous ajouter. Car en effet, cette usine nous « intéresse », dans la volonté de briser l'atomisation entreprise par entreprise, et de mettre à plat la logique guerrière des privatisations dans l'ancien espace yougoslave, qui détruisent, depuis le début de la « transition capitaliste », les droits des travailleurs – tant sur le plan local, républicain, que balkanique. C'est ainsi le besoin de repenser une « unité balkanique », non seulement au niveau des mesures d'austérités économiques qui alimentent des systèmes politiques d'étroites connivences antidémocratiques, mais aussi pour « créer l'unité du mouvement ouvrier » (Zivkovic, 2014). Une « unité nouvelle », plurielle et contradictoire, dans laquelle se confrontent les expériences de récupérations d'usine… et de toutes autres formes de luttes qui réclament un besoin de droits garantis, y compris pour les travailleurs sans emplois, ou dont les expériences autogestionnaires sont mises en échec.

4 avril 2014

Pour en savoir plus

Chiclet, Christophe (2012), « *Trafics d'armes dans les Balkans : nouvelles révélations* », *Confluences Méditerrannées,* 6 août.

Franicevic, Vojimir et Boris Sisek (2001), « Le terrain contesté de la privatisation croate et le rôle des *stakeholders* », *Revue d'études comparatives Est-Ouest,* vol. 32, n° 3.

Zivkovic, Andreja (2014), « Le soulèvement du peuple : une rupture avec la Bosnie de Dayton ? », *Contretemps,* 17 février.

ESPACE BALKANIQUE

Lutte pour les communs dans les Balkans (La)

Danijela Majstorovic, Georgi Medarov, Dubravka Sekulic, Vladimir Simovic, Tomislav Tomaševic et Danijela Dolenec

This paper was prepared for the 2nd Balkan Forum that took place on May 12-14, 2013 at the Subversive Forum in Zagreb. The forum aimed to open space for social movements in the region to discuss common strategies of resistance and viable alternatives to the current social, political and economic model. Our Working Group analysed the potential of the commons both as discourse and as praxis in forwarding these alternatives. In this paper we first offer a brief theoretical introduction into the concept of the commons, advancing a critical political approach to their understanding. In the second part of the paper we relate the concept of the commons to an outline of key features of the political economy of post-socialism in the Balkans, while in the third part we present some existing social movements and examples of popular resistance in the region that could be related to the concept of the commons. We conclude by suggesting ways in which the commons could be advanced as a political project for the Left in the Balkans. the balkan forum : situations, struggles, strategies

The commons is becoming a key theoretical concept used by the Left as many authors recognise its unifying potential for many ongoing struggles that challenge the current political and economic system. The term «commons» has historically been used to denote natural commons like land and pastures that were used in common. This was the case in England until around the 16th century when the process of enclosure

started. Linked to Marx's concept of primitive accumulation, enclosure was fundamental in the formation of capitalist relations because it concomitantly secured the landless labour class and the initial accumulation of capital. However, Harvey (2003) argues that this process of enclosure happens continuously in capitalism, describing it as «accumulation by dispossession», essentially capturing an ongoing process in which the logic of capital extends to ever new domains of society.

This can take the form of land grabs and enclosures of previously community owned resources or privatization of formerly public services such as health and education. In the Balkans, as a European periphery, it may be argued that accumulation by dispossession has been the driving force of expanding capitalist relations, pushing struggles for the commons to the centre of political mobilisation.

The current politics of austerity and the accompanying drive for privatization and commodification are jeopardizing public governance both of natural resources such as water and land, and of publicly managed services such as education, healthcare or the media. Today, across the Balkans many social spheres are exposed to demands for privatization and pressured into demonstrating their short-term economic value, while private ownership is invariably presented as a superior solution. It is against these circumstances that various social movements have emerged across the region, and it is in this context that we aim to develop the commons movement as a political force which questions the fundamentals of current economic relations and proposes progressive alternatives to the status quo.

The concept of commons was introduced to mainstream social science by Elinor Ostrom. From the early 1970s she studied hundreds of cases where local communities managed natural common pool resources, like forests and fisheries, without the interference of either market or state. She wanted to contest Hardin's (1968) infamous concept of the «tragedy of the commons» which claimed that the only way to avoid the destruction of natural commons was through government regulation or privatisation. Ostrom (1990) showed that there were many cases where communities succeeded in sustainably managing commons without state regulation or private property regime. However, her work only entered the mainstream when she was awarded the Nobel Prize in Economic Sciences in 2009, for challenging «the conventional wisdom that common property is poorly managed and should be either regulated by central authorities or privatised» (Nobel Prize Committee, 2009). More recently, she expanded her theory from natural to social

commons, like knowledge, providing social movements with new arguments that oppose privatisation and experiment with social innovations.

Notwithstanding that, it needs to be noted that Ostrom envisioned the commons as complementary to the existence of markets and states, and that she did not take on a structural critique of capitalist relations. She relied on rational choice institutionalism, analysing individual agency and successful overcoming of dilemmas of collective action, which is an approach incapable of recognising macro-structural drivers like accumulation by dispossession, which systematically encroach on the commons all over the world. In that sense, we need to build on the legacy of Ostrom's work, but in the direction which will affirm the values of radical democracy, material sustainability and egalitarianism without forgetting to critically examine capitalism as a site of exploitation and domination.

We propose to develop the theory of the commons by securing its link with the Marxian insistence that capitalism be analysed as a mode of production (Dolenec and Žitko, 2013). The commons have been defined in many ways, but for us it is important to define them as a political concept. Following Harvey (2013), the commons are «about how we develop a common purpose». Contemporary debates have found it useful to distinguish between environmental commons, natural physical wealth that humans inherited, and social commons, knowledge, culture and other immaterial wealth that humans created (Ostrom and Hess, 2007; Hardt, 2012; Harvey, 2012 and others). While the struggles around natural commons are based in the deep awareness of material constraints to human life on this planet, the digital commons movement tends to disregard these constraints, and is often less critical of the underlying structural fundamentals of capitalist relations. Similarly, Hardt (2012) notices the different logic between social movements that fight for environmental and those that fight for social justice. The anti-capitalist movements for social justice, which put forward claims that do not have scarcity constraints are as a result more autonomist and long-term oriented to radically change the system. Conversely, environmental movements are engaged in commons which are limited, which makes them more state-oriented in order to regulate their use and more short-term oriented because of urgency of environmental threats like climate change[1].

A commonality among all these movements is that they oppose property relations, since both material and immaterial commons are

1. [▶ Défis démocratiques de la transition écologique et énergétique (Les)].

destroyed by capitalist property relations. The potential for uniting these types of movements seem particularly fruitful in the Balkans, where currently both types of social movements are growing and there is a need to establish a common platform for action.

A minimal common denominator around current commons movements is that they are critical of neoliberal capitalism and representative democracy. Localising this to our region, new democracies in the Balkans were seen as inept and prejudiced, having «remarkably few legal, political, and civic skills» and there was an almost «evangelic belief» in imposing democracy from above (Knaus and Martin, 2003), as a much needed «noble experiment» (Denitch, 1996: 60). In effect the political transformation was accompanied with the restoration of capitalist relations which has not been subjected to serious criticism.

No government to our knowledge has been held responsible for the toxic recipe of liberalisation and privatization that contributed to de-industrialisation, high unemployment rates and increasing poverty across the region.

A through analysis of the political economy of post-communist societies in the Balkans must subject the economic policies of the last two decades to serious criticism, which is why this platform is all the more important.

A radical critical conception of the commons

Sometimes the commons are defined as a new sphere that will supplement market and state to buffer both market and state failures. Many initiatives in the commons movement look towards reducing the reach of markets into various social domains, but they are not proposing to transform the underlying logic of capitalism (Dolenec, 2012). We propose to advance those strands in the commons movement that reject this conception of the commons as a kind of «third way» (Mattei, 2012; De Angelis, 2012), refusing to blunt «their revolutionary potential and legitimate claims for a radical egalitarian redistribution of resources» (Mattei, 2012: 42). Similarly, while sometimes commons are seen as leading to autonomist efforts far removed from the state, for us the transformation of the state is part of the solution; its power must be grasped to be used in the socialist project of expanding the commons.

It is in direct confrontation with the state that we transform public goods to commons. For Helfrich and Bollier (2012) the distinction between these concepts is not in the property regime, but in the fact of effective social control. According to them, public goods are those resources which are effectively controlled by the state and not by the

people which means that they are usually for the benefit of state elites and not for the people. Harvey (2012) distinguishes between public goods and commons, similarly but differently, through the medium of political action. For example, public space is the space of political power exercised by the state and not necessarily accessible to all, like homeless people for example. It becomes a common space through political action that contests this space like in Varšavska street in Zagreb, Picin Park in Banja Luka, Peti Park in Belgrade, or Syntagma Square. For Harvey, the commons are inherently political and they are always contested.

De Angelis (2012) warns that capitalism can use the «commons fix» for its further growth, focusing our attention on the need to use the commons to create a social basis for alternative ways of articulating social production. Commons are, in this conception, a vehicle for claiming ownership over conditions needed for life (social and biological) and its reproduction. Therefore, we have two tasks: to defend commons from new enclosures and to create new commons as they become a crucial terrain of struggle. According to De Angelis, «whether the avenue ahead is one of commons cooptation or emancipation is not a given». Therefore, one should always take a critical position towards the commons and not romanticise them. Communities as commons can be non-democratic and oppressive so we should not use the commons universally as normative, but rather as an analytical, critical and political concept. Harvey (2012), for example, warns how sometimes enclosure of commons by the state could be in common interest, like in the cases of enclosure of Amazonian rainforest by the state to protect it. It is always the question of who will benefit from commons.

We should examine commons critically case by case and use it as concept for uniting common struggles but not as a panacea[1].

Balkans as the European periphery

The post-socialist Balkan states share a common trajectory from socialist to capitalist societies on the European periphery. In the late 1980s socialist countries began the transformation to capitalism and, unlike the ongoing attack on the public sector in Western European countries, in our region capital started to spread to all spheres of society, permeating at the same time both productive and public service sector.

The last decade of the 20th century in Balkans was marked by the dismantling of the socialist heritage, privatisation and implementation of market reforms. The immediate effects have been a dramatic fall in

1. [▶ Appropriation sociale, autogestion, commun].

production, rise of unemployment, rapid impoverishment of a large part of population and the enormous enrichment of a small privileged elite. After a steep decline the level of GDP Slovenia was the first to reach a level of GDP achieved in 1989 (in 1998). However, some countries such as Serbia and Macedonia are still way bellow the 1989 level and there is no indication that they will be able to reach this level in near future. Slovenia's more favourable position is influenced by stronger trade unions, gradual privatization and slower deindustrialization in comparison to other post-socialist countries – banks, public service sector and some parts of infrastructure in this country were not privatised and a low rate of local currency allowed competitiveness of domestic goods in the international market. In the period between 1991 and 2004. Slovenia was not in a better position in comparison to the other post-socialist countries because of its skills in adopting to capitalism but because it has preserved some socialist elements (Krašovec, 2013).

The process of restoration of capitalism was almost always followed by lowering taxes, such as taxes on corporate profits, or the introduction of a flat tax rate, under the pretext of liberalizing the economy and attracting foreign investors. But even when investors came, it was often because of cheap labour, low taxes and low environmental standards, as well as subsidies that post-socialist countries offered to these foreign investors. Foreign direct investment almost never enabled serious development of the real sector; usually investments were oriented towards services, agriculture, light industry, production of semi-finished goods or assembly lines.

The devastation of local industry during last two decades further burdened state budgets. As productivity was falling, unemployment and the proportion of socially vulnerable people was rising. This tendency means both lower budget revenues from taxation of wages and the increasing pressure on social welfare which is on the verge of collapse. The transformation from a socialist to a capitalist mode of production means that the profit stands as the centre of the economy and the measure of economic success is GDP growth. However, neither of these two measures tells us much about wellbeing of the population – a high percentage of the GDP growth can be accompanied with an increase in inequality, unemployment, degradation of social and environmental standards.

Similarly, high profitability can come at the expense of a drastic reduction in wages and taxes and thus an erosion of social services. In a situation where industry is almost destroyed, the public sector is still relatively large and the credit debt constantly grows, neoliberal-oriented

governments are again turning to privatization in order to reduce budget deficits. Different natural resources such as mines, forests, water springs or parts of urban areas are being put up for sale. Exploitation of natural resources often lacks appropriate ecological standards. That is why the costs of remediation of environmental damage may exceed budget revenue. At the same time, in the context of the dominance of neoliberal ideology, the public sector is under constant pressure. It is usually emphasized that this sector of the economy is parasitic in the sense that it only spends budget money. The solution proposed is that the public services should be exposed to market relations in order to be more efficient. The state is, therefore, withdrawing from its role as provider of goods and services and, guided by neoliberal instructions, it appears only as a framework for the establishment of «a favourable economic climate», in which the market would decide on production and distribution.

Apart from privatization of public services utilities, we are also witnessing commodification of non-privatized goods. Here it is useful to recall Marx's emphasis according to which commodity production can never be production for human needs. In other words, the whole logic on which our societies are based today prevents a truly socially-oriented production. Through the imperative of economic efficiency ever new segments of the public sector are being commodified and exposed to market exchanges. The fact that companies which remain state-owned – both those engaged in the production of services and those engaged in the production of goods – are often misused by political parties further complicates the problem. This form of exploitation of public property is not rare, but is, in a manner of self-imposed orientalism, usually attributed to some variant of Balkan backwardness[1].

Actually it is capitalism that legitimates greed and creates «institutionalised cynicism» (Streeck, 2010) whereby we are all disposed to apply, avoid or circumvent rules for individual benefit. This is why capitalist relations are blind to ideas of the public good or the public interest, and why the claim that further advancement of market relations will reduce corruption is a fable myth.

In the Balkans, natural commons were dispossessed mostly through physical space in cities and in attractive real-estate locations where financial capital was invested to maintain the profit rate acquired from primitive accumulation. Cities became the physical space both for the accumulation of new capital and its rent, and for the materialisation of

1. [▶ Nationalisation, autogestion et droit de propriété].

surplus capital in the real-estate market. The global financial crisis hit hard on this region that was deindustrialised and dependant on financial services and real-estate market. There is strong pressure for further privatisation of public services like health, education, social services, water supply, waste disposal, and even some conventional core state services like defence and police. These measures are intended to reduce budgetary deficits and since monetary policy is impotent, economic growth can be only be assured by new dispossession, mostly through lowering of workers' wages and through destruction and privatisation of natural commons which in the Balkans are now under unprecedented pressure. Harvey (2011) explains how capitalism in crises needs a «spatial fix» so surplus capital can finally be invested in physical space where it can secure a satisfying profit rate so surplus labour (the unemployed) can be put back in the production process. These structural problems cannot be solved from the European periphery. Nevertheless, we can still contest austerity measures which are a self-destructing social mechanism. We can advocate redistribution from rich to poor, demand change in monetary policy, progressive taxation, economic regionalisation, socialisation of rents from natural resources and Green-Keynesian industrialisation together with democratic economies that are labour-intensive, capital-saving, create big social value and reduce ecological footprint.

A common struggle in the Balkans is possible if we focus on the common ground in existing struggles. It is necessary to connect struggles in the region that oppose privatisation of commons and public goods like water, forests, agricultural land, factories, healthcare, education, urban public spaces, public transport and other infrastructure[1].

Existing commons struggles in the Balkans

Since 2006 social movements for free higher education have appeared in several countries in the Balkans: from Slovenia and Croatia to Serbia. Initiatives like the protest movement «Independent Student Initiative» that emerged in Zagreb in 2008 had an impact not only in Croatia but in the region more broadly. In Fraser's (2003) terms, the movement did not focus narrowly on furthering particular interests and rights, but advanced a transformative approach, offering a scourging critique both of the capitalist economy and of the limits of representative democracy (Dolenec et Doolan, 2012). Though this movement did not explicitly couch itself in the language of the commons, it initiated a radical critique of the political economy of capitalism, and affirmed principles

1. [▶ Question de l'appropriation sociale (La)].

of direct democracy, participation and solidarity which lie at the heart of commons struggles.

In Serbia the largest mobilizations on the topic of commons happened at Belgrade University. Insufficient budget funds and exposing faculties to market competition caused a drastic increase in tuition fees that prevented members of poorer strata of society access to higher education. However, the problem is not only in the direct charging for education, but also in the whole process of commodification in which knowledge is standardized and directed towards the needs of the market. In this situation education loses emancipatory potential and it is being used only for creating an army of qualified and highly adaptive labour power i.e. for producing a highly qualified workforce that is fully subordinated to the demands of capital (Stojanovic, Vesic and Simovic, 2013).

Unfortunately, the student movement in Serbia predominantly questioned high tuition fees and demanded reform framed within the Bologna process. What was often left unremarked upon in these students' struggles was, on the one hand, the structure that determines the commodification of education and, on the other, that this process is not an isolated phenomenon, but a rule which is being implemented at all levels of society. In the fall of 2011, for the first time after a long period of internal conflicts, major trade unions in Serbia gathered in a protest where workers demanded withdrawal of two legislative proposals concerning public utilities and the introduction of public-private partnership. Though these proposals were soon adopted by the Serbian Parliament, tens of thousands of protesting workers indicate an awareness about the negative effects of these laws.

The «Right to the City» Initiative in Zagreb, which started in mid-2006, was an important engine of civic resistance in the city for over five years. Its activities were directed against the usurpation of public space by private interests, most notably in the fight for Varšavska Street in downtown Zagreb. Though that particular struggle was lost to the cosy liaison between Zagreb's mayor and a private investor, this protest movement has successfully advanced the agenda of the urban commons in Croatia. It introduced several critical issues into the public agenda such as citizen participation in urban planning and sustainable urbanisation, while at the same time exposing narrow economic interests and crony deals that jeopardize the public interest.

A similar initiative centred around defending the urban commons emerged in Belgrade, called the «Initiative for the Protection of Peti Park». It emerged in the summer of 2005 after citizens of a Belgrade

neighbourhood organised to resist a development project that would have replaced a city park with a multi-storey building. This resistance lasted for three years and it was successful in forcing the city government to protect the city park.

Furthermore, while the most obvious connection between recent struggles for the hill Srd (in Dubrovnik, Croatia) and the space of «Beko» factory (Belgrade, Serbia) are the architects doing the development projects, closer inspection unfolds not only more similarities, but focuses analysis on ways in which urban struggles for commons take place in the region. Beko (Belgrade Confection) used to be the largest textile factory in Belgrade, with one of the production complexes situated in the historical centre of the city at the foot of Kalemegdan fortress.

Since the mid-1960s it was planned for the factory to be removed and for the park to be extended. The project aimed at connecting the foot of the fortress and the bank of the river Danube. However, the factory stayed where it was, and after the 2000s it went into bankruptcy after which the property of the factory in the city centre was sold to a Greek developer in 2007. The Greek developer started changing the urban plan in order to build a closed mix-use complex consisting of a hotel, shopping mall, housing and sport facilities. It was only in 2011 that this transformation reached the media, thanks to a group of, mostly retired, professionals who protested mainly on the grounds of the height allowed by the new plan and the fact that it would ruin the landmark view of Belgrade fortress. The initiative also stressed that the proposed location should be a park as it was planned and that planning of such an important site should be done in a more participatory manner.

Although this issue carry the potential for uniting a broader coalition of actors who would address issues related to the future of the city and public/common space, little had actually happened. In the next step, one of the most famous architecture bureaus in the world – Zaha Hadid Architects – was hired to design a new master plan. The plan was passed by the City, but it also successfuly diverted the public debate from the questions of spatial justice and program planned for the site to the questions of aesthetics of the proposed project. The public debate

showed the inability of both officials, but also of society to define the public interest for the site, and the future development of the City more broadly. An even more controversial Emirati-funded development project called «Belgrade Waterfront», that would completely alter the urban landscape of the Sava riverbank, has been aggressively promoted by the Serbian government.

Srd is a plateau on a hill above Dubrovnik, overlooking the Old Town, and it became the focus of a civic initiative «Srd is Ours». While not entirely owned by the city, the plateau in question is almost the only free space where Dubrovnik can spread and build the much-needed public amenities. Regardless of that, the city has been not so quietly, supporting the plans for a Golf Resort that would enclose most of Srd. Golf is here, following the common practices in the world, just an excuse for extensive real-estate development – in this specific case of luxurious residential villas. Although the County had rejected the master plan for development in 2010, the support for the project by the political strata has been increasing, often stressing the fact that this project will open many possibilities for employment for the local population, while undermining the investment the city needs to make in order to extend the infrastructure to the sites in question. Like in the case of Beko, in order to try to divert attention from the nature of this investment to aesthetics, Zaha Hadid Architects were hired to design concept villas for the resort. However, the project never managed to stir the discussion away from the true nature of this project – enclosure of potential commons for Dubrovnik[1].

The well-organized initiative «Srd is Ours», supported by a national alliance of other activist alliances, successfully communicated what the Golf on Srd would do to the city and the importance of getting involved, even managing to secure a local referendum. While the vast majority of people voted against the project, the problematic Croatian Law on Referendum does not make the vote binding for the Municipality. Although it seemed that the battle for Srd had been lost, the transformation of the part of activist initiative «Srd is Ours» into the independent list «Srd is the City» for the local elections in 2013 shows how it is possible to build the political platform by using the concept of the commons.

The actors that produce and reproduce the urban built environment are the most likely agents for social change today. The circumstances surrounding Srd, and struggles focused on social and spatial justice more

1. [▶ Pour une autre ville].

generally, show the possibility of the struggle for commons to become a platform for larger political articulation. In order for that to happen, it was necessary for those involved to use the commons paradigm as a critical tool in order to understand both national and transnational forces driving privatization of Srd and to position their struggle into a broader narrative. The Platform «Srd is Ours» built its strength upon the work and articulation developed in the Right to the City initiative in Zagreb, and more specifically on issues surrounding Cvjetni trg and Varšavska street, and pushed the struggle against the enclosure of commons, not only for Dubrovnik, but also for the whole Croatia a step further into the political sphere.

A larger coalition in which the struggles against privatization of the public/common goods are connected to unions on the one side, and environmental struggles on the other – thus forming a broad network of allies – in the longer run has the potential to redefine the political scene in Croatia. Unfortunately, in Serbia such tendencies are still weak. While the scale of the land grab, especially in Belgrade, had been disclosed by media on various occasions, this has not produced strong public reactions. Activism is isolated to issues of labour addressing the dispossession of workers due to privatizations and deindustrialization that followed. The struggle against enclosure of public space, such was various struggles for public green open spaces (Peti Park and Zvezdara Forest in Belgrade, Aerodrom in Kragujevac) did not address the political arena beyond their particular demands, but only on the grounds of reclaiming the space to its immediate users.

A true understanding of deep connections among the various anti-privatization struggles still needs to happen. When discussing the potential of the commons, the case of Bosnia and Herzegovina is particularly perplexing since it is a de facto divided society where ethno-nationalist politics, assisted by fear, uncertainty and neo-colonial international community politics (Majstorovic, 2007 ; 2013), have resulted in little consensus over who did what in the past to maintain the state of negative peace (Galtun, 1996)[1]. The country lives in a kind of perpetual transition and state of emergency (Agamben, 2005 ; Pandolfi, 2010) while the lack of commonality and understanding of the commons in the aforementioned sense have greatly impeded the processes of anti-capitalist struggle and similar movements in the region. However, non-traditional models such as informal classrooms, like The Public Classroom-The Commons in June 2012, organized by the non-governmental organization «Centar

1. [▶ Éléments d'anthropologie politique pour l'autogestion].

Grad» in Tuzla, and the series of lectures organized by the Language, Ideology and Power group of intellectuals, students and activists at the Banja Luka University (Majstorovic, 2013) offer hope. These initiatives became a way of regionally and transnationally connecting intellectuals, students and activists protecting the commons by insisting on politics of memory, antifascism, commonality and solidarity under galloping capitalism. The protests that erupted across Bosnia-Herzegovina in February 2014, as well as the establishment of the plénums, citizens' assemblies, in many cities show a huge political potential of the struggles centred around the questions of social justice and solidarity[1].

Direct democracy and the creation of social resistance on the street by grassroots citizens' associations or no-leadership movements in the last year in major Bosnian and Herzegovinian cities have also given way to expressing the political in non-traditional ways, going beyond nationalist options on offer by parliamentary parties in the country. Citizens' protest walks in Banja Luka under the slogan «(the?) Park is ours» between May and September 2012 became the first act of collective will against the authorities triggered by the destruction of the Picin park, a favorite hangout of Banjalukans, after the developer Milo Radišic received permits to demolish it in order to build a complex containing businesses and residences without public notice. At the first demonstration, in late May, a thousand people marched and although the number of «walkers» dissipated in the following months, it was the largest protest to take place in Banja Luka after the 1992-1995 war. Activists from a dozen local organizations gathered 6,000 signatures on a petition against the construction project asking for evidence about the procedure that led to the sale of the park land, and for documentation of the official decision-making process that led to it and delivered them to the city government. In July 2012, once again proving the links between repressive state apparata and capital, police brutally reacted against Željko Vulic who was beaten for protecting his own property against the planned development. In July 2013, the construction company ordered the destruction of a part of the road that Vulic family uses as the only access to their home and he practically lost the battle against the President of the Republika Srpska entity, Milorad Dodik, his oligarchy and family-friends' network. The city authorities did nothing to help his case while state owned media either barely reported on it or constantly held the official side, claiming its apparent legality.

1. [▶ Revendications communes adoptées par les plénums].

Finally, triggered by the death of the three-month old Belmina Ibriševic from Gracanica, a baby that needed to travel abroad for urgent medical treatment, but couldn't leave the state because she was not allocated an ID number and could therefore not get a passport, showed that citizens protests in front of state institutions of BiH in Sarajevo were more than the sum of its parts. Starting as protests demanding that the Parliament immediately adopt the law on citizen IDs on the national level, it became an act of collective criticism of the dysfunctionality of the Dayton peace accords and ethnic-based violence it legitimated.

All of these struggles, and especially mass protests in Winter and Spring 2014 linked up in the struggle for the common good, are good examples of debunking and openly challenging the power of dominant political elites in the country and their accumulated wealth and a good sign that, almost twenty years after the war, the situation in Bosnia and Herzegovina is changing.

In Bulgaria, the first serious resistance against commodification of the commons happened in 2007, when the so-called Socialist party introduced principles of new public management into the public high school system. Teachers and schools were forced to compete with each other. There was a massive strike against the reform which lasted over a month, but in the end it was not successful. Currently, these reforms are being deepened through new legislative amendments that enable the redistribution of public money to private schools, legitimated, once again, with the rhetoric of competition, efficiency, individual choice and «money follows the student» arguments, as funding is made dependent on the number of pupils.

At the same time, an identical regime is being introduced in the media sector where the government is designing ways of transferring funding from public to private media. Principles of new public management have also been imposed in the healthcare sector, pushing it into a serious crisis. All this has lead to the closing down of tens of schools and hospitals in rural regions. Currently, there are attempts to privatize the public railroad company, but this was met with strong workers' resistance, leading to a wave of strikes in 2011. Similarly, there has been strong resistance against the commodification of digital commons. Attempts to close down torrent sites and to limit file sharing were met with a series of protests. ACTA was opposed by thousands of people marching in the streets in early 2012, forcing the government to back down on its support for the trade agreement. In the protests of early 2013, tens of thousands of people marched around the country against high electricity bills and demanded the nationalization of utility

companies. Over time, however, the protests became wider and rather ambivalent and the spontaneous movement against the political system did not bring tangible results.

In Bulgaria, social mobilizations around the commons were strongest within the environmental movement. There have been a few attempts to liberalize genetically-modified (GM) food production, but all were met with nation-wide resistance and mobilization, forcing the government to back down and effectively limiting the attempted commercialization of the genetic heritage of humanity. Mobilization against the privatization of nature parks has been going on since 2006 and it succeeded in protecting them as commons. Moreover, since 2012 the movements were not only maintaining a reactive stance against commodification, but articulating positive proposals and initiatives for new progressive management of the commons. This has taken the form of a new food cooperative movement, inspired by the ideas of community-supported agriculture and Via Campesina's concept of food sovereignty. After 1999 state land was transferred to municipalities, which in turn often engaged in lucrative sales to private investors. After 2005 regulation regarding buying land was liberalised, further incentivising enclosures of rural and urban space. Environmental groups mobilized against the destruction of protected land in 2007, and again more recently, in 2012, when demonstrations were organised against the Forestry Act. The legislation had been amended in favour of a private investor who wanted to enclose parts of what used to be publicly accessible land in Pirin. As a result of the protests, the Act was vetoed and amended.

In conclusion, like elsewhere in the region, in Bulgaria processes of accumulation by dispossession in the 1990s were not met with serious opposition. Only after 2006 there have been wider mobilizations. The ones that were more successful were against the enclosures of digital commons, against GM, and against privatization of natural parks. Effective workers' mobilizations proved to be more difficult to organize.

The protests in early 2013 against high electricity bills were not able to articulate clear demands. A serious challenge faced by all of those movements is that they find it hard to articulate an adequate language for understanding the political economy of enclosures of the commons since 1989. Instead they often became caught up within liberal ideological clichés of fighting against corruption, against monopolies, for more transparency and so on.

Today the public sector is probably the most important field of our struggle, though this struggle is not without contradictions. The public sector employs a large number of workers who can lose jobs if reforms driven by the logic of austerity measures continue. However, the capacity for mobilization is even greater, because privatization and reduction of the public sector affects much wider population. Bonding the interests of workers with those of beneficiaries of services seems to be a key to building a broader and more efficient movement for the defence of the public sector. This potential movement should not forget that a political strategy based only on «fighting the cuts» risks giving the impression that it is simply the scale of state expenditure that is in contest, rendering invisible the underlying logic of commodification and the new reality that public services themselves have become a site of accumulation that is crucial for the continuing expansion of international capital (Huws, 2012). Therefore we must extend our demand to the issue of how and by whom public sector should be managed.

With all its flaws, the trade union movement in the public sector, student mobilizations, struggles for urban commons and natural resources like the ones we described should be seen as sparks that could trigger a broader struggle. Awareness of the need to protect the commons across the region is currently low, so any attempt of shaking these sleepy societies into action are more than welcome. However, the creation of a broader movement that will truly be able to shake the foundations of the dominant system is hard. In an impoverished society with high unemployment and rising poverty people are focused on short-term survival. Privatization and the creation of a «favourable business climate» which attracts foreign capital as opposed to reproduction of the current situation then, at best, seems as the lesser of two evils. Therefore the need for systemic change in society is probably the most important argument in which left-wing groups and individuals have to convince the wider part of the population.

The movement established on a line of defence and taking over of commons could have considerable potential. It could encompass and articulate the issues which currently fail to initiate mobilizations, even though they attract public attention. Here we can include the issue of privatization of agriculture, mineral resources, forests and water, a range of environmental issues, as well as the privatization and commercialization of public services – from kindergartens to universities, from water supply systems to garbage and electricity. A true understanding of the deep connections among these various struggles for the commons

still needs to happen in the region of the Balkans, which is where the political conception of the commons comes into play – as a demand for developing alternative ways of social production, taking effective social control over resources and conditions needed for life and human emancipation. Our political action should be directed at defending the commons from new enclosures and creating new commons, while always being reminded that they should foster human emancipation[1].

In building effective political alliances, it is important to link regional struggles with global struggles for global commons like the Internet, genetic resources, science, atmosphere, oceans, biodiversity and others. It is also tactically important to join forces with Keynesians and oppose austerity measures which are destroying the welfare state and social reproduction, and which could lead to authoritarian reversals. This includes policy advocacy that tries to stop current trends imposed by the state through legislation and policy making from health to education and urban planning. It is not wise to dogmatically give up on state power so social movements should when possible directly engage into or support democratic progressive and radical left political organisations that compete for state power. Also, it is important to be aware of neoliberal attempts to solve the current multiple crises with what had caused them in the first place, namely more market solutions. This happens for instance in proposing to impose carbon trading schemes as a policy for climate change mitigation, which effectively means privatizing the atmosphere to protect it from pollution.

We need to demonstrate how the Left is not just good at criticising structural forces but that it can offer proposals for an alternative political and economic system.

We should directly encourage collective production and consumption on the local level through workers cooperatives, community gardens, communal energy production and consumption systems, consumer/food and agricultural cooperatives, digital and material tools and resources libraries. This social experimentation on the local level and in cyberspace should include experimentation with radical democratic practices that could be reproduced on a larger scale[2]. Finally, the commons seem a more productive concept for common struggle in the Balkans than public goods. Public goods are a narrower concept than the commons and they rely on the state. The commons imply real social control over

1. [▶ Autogestion dans la lutte pour le socialisme (L')].
2. [▶ Conseils communaux et double pouvoir].

state-owned resources by the people rather than relying on representational democracy.

We need to engage both in an act of commoning between green and left movements, and across national borders. Common tactics as commons themselves should be diverse to be successful. Sometimes we have to construct new commons as autonomous zones of physical and social reproduction which will logistically strengthen our struggles. Sometimes we have to experiment and innovate commons in order to demonstrate alternatives to the current system. Sometimes we have to directly defend existing commons that are under threat of privatisation and commodification because it will be difficult to re-communise them later. Sometimes we have to expand existing commons in order to enlarge the commons sphere towards the state and market. Sometimes we have to transform current public goods into commons through expanding social control to ensure that they are for the benefit of people. Sometimes we have to lobby the state to support new and existing commons practices through policy and legal changes. Sometimes we have to engage in a battle for state power to make at least part of the political sphere a commons. In other words, what we need are diverse and innovative tactics by social movements which are coordinated within a common platform.

2013

Source

6th Subversive Festival : The Utopia of Democracy, The Second Balkan Forum (Zagreb), *Forum situations, struggles, strategies,* 2014.

Pour en savoir plus

Agamben, G. (2005), *The State of Exception,* Chicago, University of Chicago Press.

Bollier, D. et S. Helfrich (éd.) (2012), *The Wealth of the Commons : A World Beyond Market and State,* Amherst, The Commons Strategies Group.

De Angelis, M. (2012), « Crisis, capitalism and cooperation : Does capital need a commons fix ? », dans D. Bollier et S. Helfrich (éd), *The Wealth of the Commons : A World Beyond Market and State,* Amherst, The Commons Strategies Group.

Denitsch, B. (1996), *Ethnic Nationalism : The Tragic Death of Yugoslavia,* Minneapolis, University of Minnesota Press.

Dolenec, D. (2012), « The commons as a radical democratic project », communication à la conférence MAMA « Economy of Crisis », « Capitalism and Economy of the Commons », 22-24 novembre, Zagreb.

Dolenec, D. et Doolan, K. (2013), « Reclaiming the role of higher education in Croatia : Dominant and oppositional framings », dans Zgaga, Treichler et Brennan (éd.), *The Globalisation Challenge for European Higher Education,* Frankfort/M., Peter Lang.

Dolenec, D. et Žitko, M. (2013), « Ostrom and Horvat : Identifying principles

of a socialist governmentality », Group 22 Working Paper, www.grupa22.hr/wp-content/uploads/2013/07/Dolenec-Zitko-Working-Paper-2013.pdf.
Fraser, N. (2003), « Social justice in the age of identity politics : redistribution, recognition and participation », dans N. Fraser et A. Honneth (éd.), *Redistribution or Recognition : A Political-Philosophical Exchange,* Londres, Verso.
Galtung, J. (1996), *Peaceful Means : Peace and Conflict, Development and Civilization,* Londres, Sage.
Hardin, G. (1968), « The tragedy of the commons », *Science*, vol. 162.
Hardt, M. (2012), « Dva lica apokalipse : Pismo iz Copenhagena », *Up & Underground : critical theory dossier,* n° 21-22 Zagreb, Bijeli Val.
Harvey, D. (2012), *Rebel Cities : From the Right to the City to the Urban Revolution*, Londres, Verso.
Harvey, D. (2003), *The New Imperialism*, Oxford, Oxford University Press.
Harvey, D. (2013), « An interview with David Harvey : Practice of commoning », http://tanpelin.blogspot.fr/2013/03/an-interviewwith-david-harvey-practice.html.
Huws, U. (2013), « Kriza kao kapitalisticka prilika : Nova akumulacija kroz komodifikaciju javnih usluga », dans Darko Vesic et coll. (éd.), *U borbi za javno dobro : analize, strategije i perspektive*, Belgrade, Centar za politike emancipacije, str. 23-59.
Knaus, G. et Martin, F. (2003), « Lessons from Bosnia and Herzegovina : Travails of the European Raj », *Journal of Democracy,* vol. 14 (3), 3 juillet.
Krašovec, P. (2013), « Intervju : Zaglavljeni na periferiji », dans *Vreme,* 7. 3.
Majstorovic, D. (2007), *Diskurs, moc i mecunarodna zajednica,* Banja Luka, Filozofski Fakultet.
Majstorovic, D. (2013), *Diskursi periferije,* Belgrade, Biblioteka XX Vek.
Mattei, U. (2012), « First thoughts for a phenomenology of the commons », dans D. Bollier et S. Helfrich (éd.), *The Wealth of the Commons : A World Beyond Market and State,* Amherst, The Commons Strategies Group.
Ostrom, E. (1990), *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action,* Cambridge, Cambridge University Press.
Ostrom, E. et Hess, C. (2007), « Introduction : An overview of the knowledge commons », dans E. Ostrom et C. Hess (éd.), *Understanding Knowledge as a Commons : From Theory to Practice,* Cambridge, The MIT Press.
Pandolfi, M. (2010), « From paradox to paradigm : The permanent state of emergency in the Balkans », dans D. Fassin et M. Pandolfi (éd.), *Contemporary States of Emergency : The Politics of Military and Humanitarian Interventions,* Cambridge, The MIT Press.
Stanojevic, A, D. Vesic et V. Simovic (2013), « Kome je odgovorno naše društveno odgovorno visoko obrazovanje ? », dans Maja Solar et coll. (éd.), *Stvar : casopis za teorijske prakse,* Novi Sad, KSF Gerusija.

ASIE ET OCÉANIE

CHINE

Papeterie de Zhengzhou contre la privatisation (La)

Au Loong Yu

Parmi les quelques cas de résistances victorieuses aux privatisations, il y a, en 2000, la lutte des travailleurs de l'usine de fabrication de papier de Zhengzhou. Les travailleurs ont transformé avec succès le syndicat officiel en véritable syndicat et ont fait de même avec l'assemblée des délégués du personnel contrôlée par le parti.

La Fédération syndicale de Chine, que ce soit nationalement ou régionalement, n'a joué aucun rôle dans la résistance aux privatisations. Au contraire, l'organisation syndicale apportait son aide aux secrétaires du parti pour mener à bien les privatisations ou se contentait de rester l'arme au pied. Si au niveau des entreprises elles-mêmes les choses étaient plus complexes, en règle générale le syndicat ne faisait guère. Les assemblées de délégués du personnel ont eu le même destin que le syndicat : elles ont elles aussi complètement failli en tant qu'institution ouvrière. Les choses ont pu toutefois tourner dans certains cas différemment quand les travailleurs se sont organisés. Ce qui est déterminant, c'est en fin de compte le rapport de forces au sein de l'entreprise, celui-ci étant la conséquence de l'histoire locale et de la renaissance des traditions ouvrières[1].

Au tournant du siècle, la papeterie d'État de Zhengzhou compte environ deux mille salariés. L'usine est relativement prospère jusqu'en 1988 quand la vieille direction est écartée et remplacée par des dirigeants corrompus qui s'emploient à la piller systématiquement jusqu'à

1. [▶ Aube précoce de Lyon (L')].

la mettre en quasi-faillite. En avril 1995, la municipalité ayant décidé de stopper la production à cause de la pollution, les travailleurs sont déclarés *xiagang,* c'est-à-dire qu'ils sont mis en chômage technique sans salaire. En juillet 1996, le nouveau directeur, Chen Wenhui, qui n'a pas réussi à vendre les entrepôts de l'usine à cause de la mobilisation, réussit à vendre l'usine à une société d'investissement, Fenghua. En octobre 1997, Fenghua négocie avec la municipalité et s'engage entre autres à faire des investissements dans l'usine, à reprendre la production, et à payer les arriérés de salaires.

Convoquée en novembre, l'assemblée des délégués du personnel apporte un soutien enthousiasme au plan de rachat. En août de l'année suivante, la municipalité soutient à son tour la reprise des actifs de la papeterie par Fenghua. Le montant du rachat dépasse les 100 millions de yuans et Chen Wenhui est désigné comme directeur général de la nouvelle société.

Au cours de l'année 1999, le directeur hypothèque secrètement les terrains sur lesquels est bâtie l'usine auprès d'une banque et vend pour des millions de yuans d'actifs à un très bas prix. En août 1999, il dévoile son plan : transformer l'usine en zone résidentielle. Comprenant qu'ils ont été trompés, les travailleurs commencent à s'organiser au sein du syndicat de l'entreprise. Tout en menant une enquête sur la transaction, ils envoient plus de deux cents motions au ministère et aux dirigeants pour exiger l'annulation de la transaction. En octobre, la commission gouvernementale établie pour traiter le dossier soutient la vente et déclare que «la réforme du pays ne fera pas marche arrière». À la fin octobre, Chen Wenhui convoque l'assemblée des délégués et tente de la manipuler, mais 50 des représentants du personnel contre cinq votent

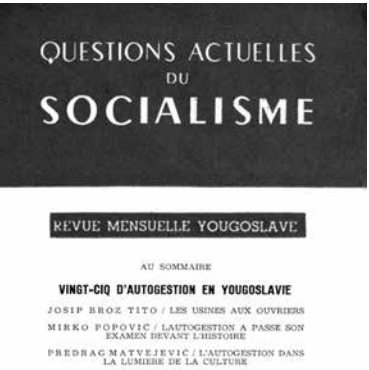

une résolution demandant l'arrêt immédiat de la transaction. Dix jours plus tard, les travailleurs rentrent à l'usine pour expulser la direction de la Fenghua, qui parviendra néanmoins à reprendre ultérieurement le pouvoir. Le 12 novembre, les délégués du personnel découvrent le plan de Fenghua de vendre tout le site industriel. Les travailleurs entrent alors rapidement en action. Au nom de l'assemblée des délégués, ils s'emparent du titre de propriété du terrain au registre du cadastre. Le 7 juin 2000, ils expulsent à nouveau la direction, prennent le contrôle de la papeterie et reprennent la production. Ils mettent alors en place une nouvelle direction, parmi laquelle se trouve l'assistant de l'ingénieur en chef, Li Jiaqing, et une ouvrière à la retraite, une femme très populaire, Liu Yurui.

Le gouvernement déclenche sa contre-attaque le 7 août avec l'arrestation de Li Jiaqing. Le lendemain matin, la commission gouvernementale envoie cinq cents policiers qui encerclent l'usine et y pénètrent par la force. Les quarante ouvriers présents à l'intérieur du site résistent à l'attaque, mais ils sont délogés très brutalement par les forces de l'ordre. La police procède à des arrestations donc celle de Li Jiaqing. L'usine étant occupée par la police, la commission gouvernementale convoque les délégués du personnel pour tenter de les obliger à soutenir la cession de l'entreprise. En vain ! La municipalité abandonne alors tout espoir de sauver le plan de cession de l'entreprise. Les travailleurs reprennent possession de l'usine et, le 16 septembre, ils se dotent d'une nouvelle direction de la section syndicale dont Liu Yurui est la présidente. En janvier 2001, la municipalité cède, annule la transaction et transmet la gestion de l'entreprise au syndicat. Le 9 janvier, les travailleurs prennent officiellement en main l'entreprise et exigent que la société soit une propriété de l'État. Devant le refus du gouvernement, les travailleurs sont contraints à créer leur propre entreprise. Convoquée en 2002, l'assemblée des délégués du personnel fonde la nouvelle société. De sa prison, Li Jiaqing avait écrit à Liu Yurui :

> J'ai appris que notre propriété collective, à nous les travailleurs, celle pour laquelle nous avons tant transpiré, nous a été rendue. J'ai entendu dire que les travailleurs ont pleuré en entendant la nouvelle. [...] Cette propriété a été créée au cours des quarante années passées par la sueur de centaines de travailleurs. Plusieurs d'entre eux sont morts et leurs âmes nous observent pour voir si nous pouvons sauver notre propriété. Nous ne pouvons pas les abandonner. J'ai travaillé dans cette usine pendant trente années et, alors que je suis dans la dernière étape de ma vie, j'espère que je peux encore faire quelque chose pour sauver l'entreprise [...] Je suis prêt à entrer debout en prison et à en sortir à l'horizontale. Quand on ne craint plus pour

sa vie, aucun diable ne peut nous vaincre. Je suis absolument certain que ces escrocs privilégiés, ayant échoué à nous prendre notre entreprise, prendront leur revanche sur nous en me traînant devant les tribunaux, afin de piétiner l'honneur du prolétariat de cette papeterie[1].

L'événement a eu d'importantes répercussions. Dans les quelques années qui ont suivi la concession du gouvernement à la lutte des travailleurs, une douzaine d'entreprises d'État du Zhengzhou ont réussi à faire annuler les plans de privatisation.

décembre 2010

Source

Les sources concernant ce mouvement proviennent principalement des articles des travailleurs ou des soutiens mis en ligne. Ces documents ont pratiquement tous disparu, à l'exception de quelques-uns.

Pour aller plus loin

Loong Yu, Au (2013), *La Chine : un capitalisme bureaucratique : Forces et faiblesses,* Paris, Syllepse.

1. Li Jiaqing et quelques autres seront poursuivis pour « troubles à l'ordre social ». Les charges contre lui seront ultérieurement abandonnées et il sera relâché.

JAPON

Seisan kanri !

Patrick Le Tréhondat

En 1945, le Japon impérial est écrasé. Les États-Unis ont largué sur Hiroshima une bombe atomique le 6 août 1945 et sur Nagasaki le 9. Le pays est mis sous la coupe réglée des États-Unis et un semblant de démocratie se reconstruit. Le peuple japonais vient de sortir de plusieurs décennies d'un régime autoritaire et militariste. Un puissant désir de libération politique et sociale soulève le pays. Signe de la polarisation sociale, si les syndicats comptent, en septembre 1945, à peine 2 000 membres, en février 1947 ils sont 5 030 574. Entre avril et mai de la même année, on recense 110 luttes pour le contrôle de la production (*seisan kanri*) par les travailleurs.

À l'hiver 1945-1946, la situation économique est catastrophique. Sur une force de travail de 32 millions de personnes dont 18 hors agriculteurs, 10-12 millions sont au chômage. Des conflits sociaux éclatent dans tout le pays. Les travailleurs doivent alors affronter en plus de leur propre patron, un gouvernement hostile aux intérêts ouvriers et surtout un commandement et une armée américaine dirigés par le général Douglas MacArthur et le SCAP (Commandant suprême des forces alliées, en fait les États-Unis). Les conflits portent autant sur des revendications économiques que sur le contrôle de la production.

Le premier quotidien japonais autogéré

Le quotidien *Yomuri* était dans les années 1930, l'un des trois plus importants quotidiens japonais. Ce journal était dirigé par Skoriki,

farouche ultranationaliste. Pendant la guerre, le quotidien avait activement collaboré avec le régime fasciste nippon. En 1945, les employés du journal demandent la poursuite de Skoriki pour sa responsabilité dans la guerre et la démocratisation interne du journal. En octobre, 1 000 employés sur les 1 875 que compte le quotidien forment un syndicat. Outre les revendications démocratiques, ceux-ci exigent des augmentations de salaires, le respect des droits humains des employés et la démission collective des responsables de la rédaction. Le SCAP reste circonspect face à ce mouvement.

En ce début d'occupation du pays, les autorités états-uniennes entendent organiser la reconstruction du pays, mais elles ne peuvent pas totalement s'appuyer sur les couches dirigeantes issues de l'ancien régime. Aussi, le plus habilement possible, elle gère les contradictions sociales, veillant à ce qu'elles n'aillent pas trop loin. Si la légalisation des syndicats est acquise, pour autant le SCAP entend maintenir dans les limites raisonnables le mouvement de la lutte de classes. Ainsi, lorsque celles-ci sont dépassées, le général MacArthur intervient publiquement pour stopper des développements inquiétants. En mai 1946, il menace publiquement le mouvement populaire et ses manifestations et, plus tard, il interdit la grève générale de février 1947. La direction américaine flaire, à juste titre, un réel danger subversif dans cette ébullition nippone.

Face au refus attendu de la direction du *Yomuri* de satisfaire les revendications des employés, un «comité de lutte» est élu dans tous les services du journal, et l'ensemble des comités sont coordonnés par instance dite «suprême». Le journal est alors occupé et le 25 octobre les salariés en prennent le contrôle. Un nouveau journal, qui porte toujours le nom de *Yomuri,* aux positions progressistes sort des presses. Son tirage atteint 170 000 exemplaires. L'ensemble de la gauche (PS, PC et syndicats) le soutient. L'ancien directeur Shoriki démissionne. Un nouveau conseil de gestion (*keiei kyogikai*) est élu où les salariés sont représentés pour moitié. Le 12 décembre 1945, l'éditorial du *Yomuri* annonce à ses lecteurs :

> Jusqu'ici le journal a été l'organe des capitalistes, il a opprimé le peuple [...]. Maintenant, *Yomuri* a été libéré du joug du capital [...]. Nous proclamons qu'à partir de maintenant, *Yomuri* deviendra le réel ami du peuple et un organe du peuple pour l'éternité.

Le *Yomuri* était devenu le premier journal autogéré japonais[1].

1. [▶ Un journal en autogestion !].

Des productions en réseau

En janvier 1946, une autre lutte pour le contrôle ouvrier éclate dans les mines Mitsubishi. Ses 5 000 mineurs présentent, par l'intermédiaire de leur syndicat, une liste de revendications principalement économiques qui ne sont pas acceptées par la direction. Face à ce refus, le syndicat ajoute à sa plate-forme revendicative la participation à la gestion des mines. Mieux, le 7 février, les mineurs votent le début du contrôle de la production puisque les revendications ne sont pas satisfaites. Le 8 février, à 7 heures du matin, le contrôle devient effectif. Le syndicat déploie dans tous les secteurs de la mine (extraction et secteur administratif) des comités de contrôle. Pendant dix jours, aucune opération ne peut s'effectuer sans l'accord de ces comités. Le 17 février, plusieurs centaines de mineurs séquestrent deux dirigeants de la mine. Des négociations s'ouvrent de nouveau, en présence des mineurs et de leurs familles, qui ont fait des kilomètres à pied dans la neige pour y assister. Elles vont durer trente-six heures. Ce moment restera dans la mémoire populaire sous le nom de «Tribunal du peuple». Désespérée, la direction appelle au secours le SCAP qui, prudent, préfère ne pas intervenir. Au fil des interventions des mineurs, la direction des mines, isolée, subit un procès social en règle. Elle abdique devant les revendications économiques, reconnaît le syndicat et accepte un conseil de gestion.

Joe Moore a recensé 110 luttes pour le contrôle de la production en avril et mai 1947 menées par 75 000 travailleurs (Moore, 1983).

Dans les mines de Takahagi, du 6 avril au 14 juin 1947, les mineurs prennent, eux aussi, le contrôle de l'extraction de charbon et c'est le syndicat qui perçoit le produit des ventes. À la même période les ouvriers de la chimie, les mineurs et les fermiers vivent une expérience étonnante[1].

Tokyo Gosei était une petite entreprise chimique qui devait fermer. Immédiatement, ses 190 salariés fondent un syndicat et décident de poursuivre la production sous leur propre gestion. Ils apprennent alors que les salariés d'une autre entreprise chimique de Tokyo, Edogawa Manufacturing (500 employés), ont pris la même décision et vendent leur production au nom de leur syndicat. Des contacts sont noués et il apparaît que Edogawa Manufacturing a besoin de la matière première produite par Tokyo Gosei. Aussi les ouvriers de Tokyo Gosei passent un accord avec les salariés de Edogawa Manufacturing pour leur vendre les produits dont ils ont besoin et encaissent ainsi 300 000 yens. Le même type d'accord commercial est passé avec une association de coopératives

1. [▶ De Londres à Glasgow : la flamme du contrôle ouvrier].

agricoles de Niigata forte de 15 000 membres pour lui vendre des fertilisants[1].

Des coopérations ouvriers-paysans se tissent rapidement. Ainsi l'association des coopératives agricoles échange du riz contre du charbon avec des mineurs, mais leurs achats de fertilisants avec Tokyo Gosei se paient en espèce. Tokyo Gosei vend également du méthanol à Edogawa Manufacturing qui achète en espèce du charbon aux mineurs.

En 1947, les usines de Nippo Kokan (NKK, sidérurgie) à Kawasaki et Tsurumi connaissent une forte mobilisation. Les travailleurs considéraient tout simplement que si les revendications n'étaient pas satisfaites, ils devaient expulser les directions d'entreprise et assurer eux-mêmes la production. Le conflit s'ouvre sur une revendication salariale. Le syndicat, reconstitué dès 1946, contestait les grilles salariales inégalitaires entre ouvriers, techniciens et «cols blancs». La question de la division entre «cols-bleus» et «cols-blancs» avait été débattue lors de la création du syndicat. Elle avait porté sur la question de savoir si l'on devait accepter dans les rangs du syndicat ouvrier les techniciens et d'autres cols blancs. Nombre de salariés poussaient à l'unité. Il fut donc décidé de créer des sous-sections par catégorie dans le syndicat.

Des négociations sur les grilles de salaires s'ouvrent à l'automne 1947. Un «comité de lutte» composé de quinze jeunes salariés est élu pour diriger la lutte. Certains sont membres du Parti communiste. Les négociations se déroulent dans l'entreprise où les électriciens de l'entreprise ont sonorisé la salle de négociation afin que tous puissent les suivre. Fin novembre, la direction du syndicat accepte les propositions patronales, ce que conteste, en vain, le «comité de lutte».

En 1946, le Japon connaissant une grave crise d'approvisionnement, le syndicat de NKK obtint le droit de fabriquer du sel dans l'entreprise en utilisant son infrastructure industrielle, pour ensuite, le distribuer aux ouvriers qui pouvaient ainsi l'échanger au marché noir contre de la nourriture. Le syndicat met également en place «un comité de crise contre le ravitaillement» qui gère cette production et sa distribution. Ce comité négocie aussi avec la compagnie des «congés d'approvisionnement» qui devaient permettre aux ouvriers d'aller dans les campagnes faire leurs opérations de troc. Ces opérations d'échange avaient lieu avec des coopératives qui allaient apporter des pommes de terre, plus tard, en solidarité avec les grévistes de NKK. Des terrains de la société laissés en friche sont également récupérés par le syndicat qui les cultive. Enfin des quantités de charbon sont allouées et distribuées par le syndicat.

1. [▶ Crise, destruction et reconstruction autogestionnaire].

Cette appropriation syndicale des moyens de l'entreprise dans l'intérêt des salariés renforçait la culture syndicale autogestionnaire. Dès 1946, le syndicat avait exigé un droit de veto sur les licenciements et le monopole de l'embauche. De son côté, la direction acceptait au mieux de consulter les représentants des travailleurs sur ces sujets. Le 4 octobre 1946, la grève éclate. Le 9 octobre, la direction concède un droit de veto sur les principes de la politique d'embauche et les sanctions. Le syndicat accepte le compromis.

Dans l'immédiat après-guerre, il existait des «conseils de reconstruction» au niveau national et dans les entreprises qui associaient les syndicats à la gestion des entreprises. Ceux-ci organisaient en réalité une collaboration entre patronat et syndicats et dévoyaient la profonde aspiration qui se manifestait dans les entreprises au contrôle ouvrier. Mais, à l'usine Tsurumi, cela ne se passa pas comme prévu. Alors qu'en janvier 1948, la direction refuse une augmentation salariale, le syndicat se met à examiner les livres de comptes de l'entreprise et attire l'attention de tous sur les dépenses somptuaires de la direction. Il donne consigne à ses sections d'atelier de contrôler le matériel et de signaler tout gaspillage. Le résultat de cet «audit» syndical connu, la direction de l'entreprise concède le 6 mars la prime réclamée par le syndicat. Porté par cette dynamique, le syndicat présente, le 15 mars, «Un projet pour un mouvement de relance de la production [...] par et pour les travailleurs». Cette initiative visait à quasiment confier aux travailleurs la gestion de l'entreprise. Elle n'était pas acceptable pour les propriétaires de l'entreprise et échoua[1].

L'échec de la gauche

Légalisé le 1er décembre 1945, le Parti communiste japonais (PCJ) tient son 4e congrès en février 1946 (son organe, *Drapeau rouge,* est imprimé à 65 000 exemplaires et on estime ses militants à 45 000). Il défend alors explicitement le contrôle de la production par les travailleurs mais, lors de son 6e congrès, cette perspective devient le droit à la participation à la gestion, une simple aspiration à la démocratisation de l'économie. La «voie parlementaire» au socialisme n'est pas conciliable avec les luttes pour le contrôle ouvrier. Il lui faut également, sous la tutelle de Moscou, respecter les accords de Yalta qui repartit les zones d'influence entre les États-Unis et l'URSS.

Mais sous la pression populaire, en janvier 1947, le syndicat Sanbetsu (proche du PCJ) lance un appel à la grève générale dans la fonction

1. [▶ CGT 1900 : poussées autogestionnaires].

publique pour le 1er février. Un comité unitaire national de grève est créé auquel participent le Parti socialiste et le Parti communiste ainsi que le syndicat Sodomei (proches du PSJ). La situation politique se tend. Le président du Sanbetsu échappe de peu à un attentat en février. Le SCAP ne peut plus accepter cette situation et, le 31 janvier, interdit la grève générale. Les syndicats divisés reculent et l'élan social est brisé. La perspective d'une réunification syndicale disparaît. La mise au pas du mouvement social japonais est désormais à l'ordre du jour.

Certaines analyses concluent, à raison, que dans les années 1945-1947, le Japon connaissait une situation prérévolutionnaire. Cependant, ni dans les directions syndicales nationales ni dans celles du Parti socialiste et du Parti communiste, les travailleurs en lutte pour le contrôle de leur entreprise ne trouveront des relais politiques et une perspective d'ensemble. De plus, la proximité de la victoire de la Révolution chinoise en 1949 allait ajouter à la grande peur tant dans la direction américaine que dans la bourgeoisie japonaise. Une sévère répression anticommuniste s'ensuit et on estime que 12 000 salariés accusés d'appartenir au Parti communiste ont été licenciés. Ce qui allait être connu sous le nom «grande purge rouge» est déclenchée. 95 000 cheminots et 25 000 postiers, par exemple, sont licenciés et leurs syndicats interdits. Le rapport de force social s'est inversé.

Le mouvement social a-t-il une mémoire cachée ?

Nous avons retrouvé la trace de deux expériences qui s'inscrivent dans la continuité des événements que nous venons de décrire. Certes, la situation est différente. Nous sommes à la fin des années 1970 et en pleine offensive néolibérale. Le Japon connaît sa première récession. Le «miracle japonais» est en crise. Les travailleurs sont sur la défensive.

En juin 1980, *Asahi,* l'un des plus importants quotidiens japonais (centre gauche, 8 millions d'exemplaires) titre «Lip à l'est» et rapporte à ses lecteurs l'histoire de la lutte des travailleurs de Besançon[1]. Cet intérêt inattendu pour les Lip introduit un article sur la coopérative autogérée des travailleurs d'Unikon. L'article poursuit «Un chaud printemps s'est emparé d'Unikon Camera après sa faillite en pleine récession. L'accord a été signé le 27 juin et le président du syndicat va devenir en août de cette année le président de la nouvelle société».

Le 17 juillet 1980, les travailleurs d'Unikon Camera Company fêtaient leur victoire, après trois années de lutte. Sur les banderoles qui ornaient la salle des festivités on pouvait lire «Nous l'avons fait, Unikon va

1. [▶ Lip : l'histoire d'un syndicalisme particulier].

recouvrir !». Des représentants du parti socialiste et du parti communiste étaient présents parmi les invités ainsi que des dirigeants syndicaux.

Unikon fondée en 1907 était une entreprise familiale qui employait à ses débuts 20 personnes. Elle fabriquait des caméras et se développa rapidement dans les années d'après-guerre avec 1 500 salariés. Ses principaux marchés étaient en Europe et l'armée américaine. Mais en octobre 1977, après le second choc pétrolier, elle fait faillite. L'entreprise est immédiatement occupée par les travailleurs qui redémarrent la production sous leur propre contrôle et engagent des poursuites contre leurs patrons.

Dans la même région, près de Tokyo, la même mésaventure se produit pour les salariés d'Universal Shoes. Cette entreprise a été créée en 1946 et était spécialisée dans la chaussure pour femmes. Plus tard, elle élargira sa gamme de produits. Elle devient sous-traitante de Custom Shoes, la troisième entreprise de chaussures au Japon pour être ensuite toute simplement une de ses filiales. En 1977, la maison mère entreprend une rationalisation de sa production et une automatisation de sa production. Et la faillite d'Universal Shoes. Les travailleurs d'Universal décident alors de suivre la même voie que celle d'Unikon. Dans les deux entreprises, Unikon et Universal, un tiers de la force de travail était des femmes. Le taux de syndicalisation avoisinait les 100 %. Les syndicats des deux entreprises se connaissent car ils appartiennent au même réseau syndical. Face au défaut social de leur direction, ils revendiquent la propriété des moyens de production et leur objectif est de rouvrir l'entreprise. Ils entendent que la nouvelle direction de l'entreprise soit nommée par les syndicats. Un point d'appui de la lutte sera la législation sociale japonaise qui octroie au syndicat le droit temporaire, sous réserve d'un accord signé avec l'employeur, d'utiliser le terrain, les constructions, les machines dans l'attente de la résolution d'un conflit salarial. Dans les deux entreprises, à force de mobilisation et de harcèlement des directions, les syndicats obtinrent la signature d'un accord d'usage de ce type. Les syndicats nationaux auxquels appartenaient les deux sections syndicales leur apportent tout leur soutien, juridique et matériel, dans cette lutte[1].

Selon un jeune salarié d'Unikon, «avant la gestion syndicale, nous faisions juste notre job et retournions chez nous, en nous préoccupant uniquement de nos problèmes personnels. Maintenant, nous nous soucions tous des ventes, de la productivité, des contrôles de qualités et faire que les objectifs soient atteints». Des nouvelles pratiques

1. [▶ Autogestion dans la lutte pour le socialisme (L')].

s'instaurent avec des réunions collectives à tous les niveaux. Pour Christena L. Turner, «les travailleurs devaient désormais non seulement penser quel type d'organisation du travail était souhaitable et comment se battre le plus efficacement, mais ils vivaient également dans des nouvelles conditions qu'ils avaient choisies»:

> Les questions sur le capitalisme, la démocratie, le pouvoir, l'égalité, la productivité et la création de lieu de production vivant relevaient de l'expérience quotidienne et de la lutte politique. Les mots inscrits sur les banderoles des manifestations se transformaient en vie concrète (Turner, 1999)[1].

Deux évolutions divergentes

Les travailleurs d'Universal doivent alors trouver des clients et assurer la production de nouveaux modèles de chaussures. Ils achètent une camionnette et utilisent les réseaux des fédérations syndicales pour vendre leurs chaussures. Le syndicat de Custom, l'ancien propriétaire, envoie des ouvriers syndiqués aider à la production des travailleurs d'Universal.

Le 18 novembre 1986, après dix années de lutte, un accord est signé avec Custom Shoes qui donnent les moyens matériels et financiers aux travailleurs d'Universal Shoes de continuer leur activité en coopérative. Le syndicat reste alors indépendant de la nouvelle direction et le président abandonne son ancien mandat syndical, une fois devenu le représentant de la coopérative (et non son «président»). La nouvelle association productive des salariés se lie au réseau coopératif japonais par lequel elle vend ses chaussures. L'organisation se veut démocratique et les salariés disent vouloir construire la coopérative sur le triptyque «partenariat, indépendance, confiance». Ils déclarent vouloir également construire «un socialisme à petite échelle». Vingt-huit personnes travaillent à la coopérative et toutes sont membres du syndicat. Leur groupe de soutien compte 500 personnes.

L'évolution d'Unikon sera différente voire contraire à celle d'Universal. Depuis sa reprise par les salariés, Unikon s'est depuis développé et gagné de nouveaux clients dont Canon et Keystone. Elle a désormais seize employés à temps plein et 74 à temps partiel. Si les premiers sont syndiqués, le nouveau syndicat n'a pas permis aux travailleurs précaires d'adhérer au syndicat. Par ailleurs, afin d'abaisser les coûts du travail, Unikon a ouvert deux petites filiales: un site de production de caméras à Taïwan et une chaîne d'assemblage en Chine. On peut s'interroger sur

1. [▶ Autogestion: une question pour le 21e siècle?].

ces développements. Il est douteux que les nouveaux salariés chinois d'Unikon bénéficient de conditions de travail satisfaisantes et de la liberté syndicale. De plus, au sein d'Unikon elle-même, la ségrégation syndicale entre employés à temps plein et temps partiel paraît surprenante et il est à craindre que cette société n'ait plus de l'esprit coopératif que le nom.

Le mouvement social est un tout qui ne se découpe pas et l'on ne peut pas jeter aux oubliettes ses échecs ou même, on vient de le voir, ses involutions. Il reste de ce court aperçu, partiel et incomplet, que lorsque l'entreprise fait faillite et devient synonyme de la faillite d'un système, le capitalisme, les exploités doivent se résoudre à organiser par eux-mêmes la production pour la satisfaction de leurs besoins. Ils franchissent alors les portes d'une nouvelle école, celle de leur émancipation.

janvier 2015

Pour aller plus loin

Turner, Christena L. (1999), *Japanese Workers in Protest : An Ethnography of Consciousness and Experience,* Oakland, University of California Press.

Moore, Joe (1983), *Japanese Workers and the Struggle for Power, 1945-1947,* Wisconsin, University of Wisconsin Press.

AUSTRALIE

Work-in chez Harco Steel

Patrick Silberstein

Ce n'est plus aujourd'hui qu'une friche industrielle dans la banlieue de Sydney et la mémoire du lieu semble avoir été perdue, indiquent Drew Cottle et Angela Keys (2003). En 1971, Harco est une petite entreprise métallurgique, filiale d'un groupe sidérurgiste anglo-japonais, où travaillent une cinquantaine d'ouvriers. L'activité de l'usine est rythmée par les commandes de l'État australien et la direction embauche, licencie et réembauche en fonction des besoins.

Le 16 novembre 1971, la direction annonce le licenciement d'une demi-douzaine d'ouvriers, dont un délégué, Lloyd Caldwell. Le travail cesse immédiatement. La discussion qui s'engage parmi les ouvriers débouche sur la conclusion suivante : une grève classique ne mettra pas fin à la maîtrise de la direction sur l'incessant au cycle embauche/licenciement. Il fallait en finir avec ce pouvoir discrétionnaire et pour cela mettre en ouvre d'autres méthodes d'action. Jack Sponberg (membre de la Boilermakers and Blacksmiths' Society et militant « trotskiste ») et Lloyd Caldwell (membre du Parti communiste d'Australie[1]) évoquent alors la grève active des chantiers navals de la Clyde en Écosse[2] et les luttes dans l'industrie automobile au cours du Mai 68 français.

1. En rompant avec le stalinisme, le Parti communiste d'Australie avait fait du contrôle ouvrier un élément de sa stratégie à l'occasion de sa conférence nationale de janvier 1969).
2. [▶ Grève active à la Clyde].

La prise en main de l'outil de travail

«La prise de contrôle de leur lieu de travail était désormais un impératif, il fallait frapper au cœur de la relation salariale capitaliste», notent Drew Cottle et Angela Keys. Le mode de lutte choisi sera donc le *work-in,* que l'on peut traduire par «prise en main», «remise en route», «reprise de la production».

Les ouvriers reprennent donc le travail et l'usine en même temps. Ils la remettent en marche après avoir adopté en assemblée générale la motion suivante : «Nous avons pris le contrôle et nous sommes capables de produire plus et nous n'avons aucunement le désir de revenir à l'ancien système patronal de direction» (Caldwell et Tubbs, 1973 : 8).

Drew Cottle et Angela Keys racontent que la direction, «perplexe et furieuse,» observe «son» usine qui tourne sans elle, observant «la discipline et la créativité» de ceux qui s'affranchissent du travail contraint.

Pendant les quatre semaines que durera le *work-in,* l'organisation et les objectifs du travail seront décidés collectivement et on appliquera la revendication syndicale des 35 heures par semaine, laquelle n'avait jamais été mise en œuvre dans la sidérurgie. Sur le plan salarial, la question est évidemment beaucoup plus difficile : les salaires n'étant plus versés par la compagnie, les ouvriers dépendent des dons des syndicats et des travailleurs.

La mobilisation solidaire fait échouer les recours policiers et judiciaires pour «viol de la propriété privée» lancés par la direction de l'entreprise. Il lui était en effet difficile, notent Drew Cottle et Angela Keys, de faire expulser les ouvriers «alors que le droit légal de propriété était battu en brèche avec succès par l'économie morale des ouvriers». Tout en marchant sur des œufs dans un contexte général difficile pour elle[1], la direction ne reste toutefois pas inactive. Elle organise le sabotage

1. Comme presque partout dans le monde capitaliste, à la fin des années 1960, les pavés affleurent sous les pages australiennes : montée des revendications ouvrières qui réclament une meilleure redistribution des fruits de la croissance, contestation de la jeunesse scolarisée, notamment contre la guerre du Vietnam dans laquelle le pays est engagé (la campagne nationale contre la guerre avait alors pour mot d'ordre «Cessons le travail pour mettre fin à la guerre»). En avril 1969 : un million d'Australiens avaient cessé le travail pour exiger la libération de Clarrie O'Shea, un des permanents du Syndicat des tramways emprisonné pour avoir refusé de livrer les avoirs du syndicat au tribunal. (Depuis le milieu des années 1950, de lourdes amendes étaient infligées en cas de grève et le gouvernement s'était arrogé le droit de confisquer les biens des syndicats, notamment les caisses de solidarité.) En 1967, si le pays avait compté 705 000 journées de travail perdues, le chiffre s'élève à près de 2,5 millions en 1970.

habituel de l'outil de travail (retrait de machines, coupures des approvisionnements…) et… demande à un syndicat, la Federated Ironworkers' Association, de déclencher la grève chez Harco dans le but de «détruire l'utilisation de l'outil de production». Le mot d'ordre de grève ne sera pas suivi…

La machine judiciaire se met néanmoins en branle pour défendre la propriété privée des moyens de production : la Cour suprême de l'État de Nouvelle-Galles du Sud ordonne l'évacuation du site et condamne chacun des occupants à 1 000 livres d'amende par jour s'ils restent dans l'entreprise et les menace de saisir leurs biens.

Harcelés par la justice, lâchés par la direction de leur syndicat et en l'absence de nouvelles commandes, les «rebelles» cessent le travail et rendent les clés de l'usine à ses «légitimes» propriétaires.

Les annales ouvrières australiennes révèlent d'autres trésors cachés ayant emboîté le pas de ceux de Harco. Toujours selon Andrew Cottle et Angela Keys, ces mouvements constituent autant d'«éléments clés du programme et de la stratégie socialistes[1]». Les charbonnages (South Clifton), la métallurgie (Pillar Narco, Evan Deaken) les centrales électriques, le bâtiment (le chantier de construction de l'Opéra de Sydney) et les docks ont été le théâtre de la mise en œuvre du contrôle ouvrier, tandis que les travailleurs des raffineries organisaient la distribution de l'essence alors qu'ils étaient en grève (Freney, 1973).

Denis Freney signale également que le contrôle ouvrier a permis au Syndicat du bâtiment de mettre son veto sur certains projets d'aménagement ou immobilier mettant en péril l'environnement[2].

En 2003, dans leur communication à la Workers' Control Conference organisée à l'Université de Sydney, Drew Cottle et Angela Keys tirent les enseignements de l'action menée par un «petit groupe de prolos dans une petite usine isolée». Malgré leur échec, la leçon de Harco résonne d'une brûlante actualité :

> Comment se souvenir du *work-in* des ouvriers de Harco ? Comment le comprendre ? Qu'ont-ils réussi à mettre en œuvre ? Si cette mémoire ne doit pas être mythifiée, elle doit au contraire […] être prise en compte de manière critique. Confrontés aux licenciements, ils ont choisi la «remise en route». Cette décision leur a donné, pour un temps, le pouvoir dans l'entreprise. Malgré les incursions de l'État, de leur employeur et de leur syndicat, les ouvriers ont occupé l'usine

1. Une conférence pour le contrôle ouvrier a eu lieu en 1969, tandis que la Left Action Conference et le parti communiste font du contrôle ouvrier et de l'autogestion des éléments centraux de leur activité (Freney, 1973).
2. [▶ Société de consommation, écologie et autogestion].

et décidé de leur travail. Une telle liberté [...], même s'ils ne se sont pas saisis de la compagnie [leur] a permis de dépasser, ne serait-ce que momentanément, l'esclavage salarié et de donner à leur vie de travail un sens et un objectif. [...] Les travailleurs de Harco ont brisé les très anciennes pratiques syndicales hiérarchiques où les décisions sont prises de manière fort peu démocratiques. Pendant le *work-in*, des formes d'autogestion et de démocratie participative ont fleuri.

août 2015

Pour en savoir plus

Caldwell, Lloyd et Mike Tubbs, *The Harco Work-in : An Experience of Workers' Control,* National Workers's Control Conference Pubication, Sydney, 1973.
Cottle, Drew et Angela Keys (2003), «Workers control Harco style», *Workers online.*
Freney, Denis (1973), «Workers' control perspectives», *Australian Left Review,* mars.

Prendre les commandes au patron

Pete Thomas

An ABC TV Monday Conference interview in 1972, in which Jack Mundey elaborated on some of the ideas of the Builders Laborers Federation brought a flurry of congratulatory phone calls and letters. A lot of these were particularly enthused about the concepts of new forms of strikes ; for instance, keeping trains and buses running but not collecting fares, or workers keeping factories producing food and other necessities but distributing the goods to pensioners and others in need. The idea of workers using that sort of radical initiative appealed to people's imagination.

Later in that year, workers and others were jubilant about actions of workers at South Clifton coalmine (on the NSW southern field). With the US-controlled mineowner pronouncing the mine closed and the workers sacked, some 90 of them worked the mine for three days, producing coal without a boss.

Earlier, at the Harco Steel plant in outer Sydney, boilermakers who had been sacked by the boss continued working there in a defiant four-week work-in.

In the construction industry, too, the idea of taking over rights and authority from the boss has been catching on in recent years. There have been cases of workers electing foremen, leading hands and safety

officers; refusal to acknowledge the boss's right to fire; work-ins and other forms of treading on the bosses' toes.

All these fit in with the pattern of early stages of what has been rising higher in workers' priorities in country after country: the movement for workers' control, on which Britain (for example) has had an Institute for Workers' Control functioning for many years.

Two of the members of the council of that institute, Ken Coates and Tory Topham, have defined workers' control as:

> A struggle by workers and their organisations to encroach upon the prerogatives of management and to cut back the managerial authority in the enterprise, and the powers of capital in the economy. It begins with simple trade union demands for control of hiring and firing, tea-breaks, hours, speed of work, allocation of jobs, and so on. It mounts through a whole series of demands (open the books, for example) to a point where, ultimately, over the whole society capitalist authority meets impasse.

At this point, they said, there would be a «dual power». From this, there are two alternatives: either the old establishment enforces its order, if it can, or the workers move to take over the full powers «on the truly social, political front» and place them entirely within the hands of the workers.

Here in Australia, Building Workers Industrial Union Queensland president, Hugh Hamilton, told his union's rank-and-file state convention:

> The demand for workers' control, for the right for a say in industry – indeed, ultimately the final say – on many of the major issues will in the next decade rise to No 1 in any union's log of claims. It could be to our peril if it doesn't. [...] The «god-given right» of the boss to make all decisions on how you and I and our children are to live must he challenged, and the only effective challenge is by the united strength of the working class and its allies. The trade union movement can and should be the most effective part in that alliance to control our lives.

The fact is, whether it be in the construction industry in Australia or any other industry anywhere, the boss has no sacred rights of authority, even though he always acts as if he had. Growing numbers of workers are coming to recognise this and to assert their own rights.

Elected own foreman

In the NSW construction industry, the first instance of builders labourers electing their own foreman, and taking instructions only from him,

took place on an office-block project in Kent Street, Sydney, undertaken by Fletchers from New Zealand. Fletchers, seemingly anxious to get rid of some militants, had called police to the job over an empty allegation of what it called «industrial sabotage». The employer's aim, according to one of the militants was believed to be «to get us scared so that we'd hit the toe and save them from going out on a limb by sacking us».

It backfired, of course. Not one of the workers left. Instead, the builders labourers (there were about 20) decided that, in the first place, they would put in the next month doing only safety work and no production work («we thought a month about the right period, because of the seriousness of what the boss had done in calling the police»). More than that, they elected their own foreman (Peter Barton) and a full-time safety officer (Jim Graham) – both of them riggers – and leading hands for the various sections. The management was told that it could map out what it wanted done from day to day but it was the unionists' elected foreman and leading hands who would decide what would, in fact, be done. As for the safety officer, his work would be exclusively to watch over safety matters and direct crews on anything that needed to be done on this.

The elected foreman, Peter Barton (a 39-year-old ex-Navy man and a member of the union's NSW executive committee) said later:

> It worked very well. Each morning, I'd go to see the site manager. He'd have lists of what he wanted each crew to do. I'd take these to the leading hands; we'd go over them and work out ourselves what would be the production for the day. Then I'd take the lists back to the site manager and tell him: «Here's what production for today will be. What we've left out from your lists today you can try for tomorrow and we'll have a look at it then.»

And that's how things went for the remaining months before the project was finished. How did it all work out?

> Fine, said Peter Barton. We were able to get on with the work in our own way, not having to take orders from any staff men. The workers were all happier in their work. They were saved from exasperations and needling and they knew that, with their own full-time safety officer, everything humanly possible was being done at all times to avoid accidents – and the safety record was first-class, no accidents.

Production was, if anything, greater than it had been when the management had the say. Not that improving production for the boss was the purpose of it all. « What we were doing, said Peter Barton, was proving that workers could run industry and do it better than when a boss was telling us what to do.»

Did he find that any tasks or responsibilities as foreman were beyond his capacity? Peter Barton is a quiet and modest bloke. But his reply was emphatic: «No», he said.

Tribune, the communist weekly, gave the Fletcher affair prominence from a report by union organiser Joe Owens. Other papers ignored it; they didn't want to publicise that sort of thing and give ideas to other workers[1]. [...]

Contrôle sur le chantier de construction de l'Opéra

Probably the most spectacular example in the construction industry so far was at the Opera House, dubbed – because of its soaring costs and protracted delays under government mishandling – the F111 of the industry. John Wallace (who had been Amalgamated Metal Workers Union steward on the Opera House's mechanical stages site) told the story in an article published before the 1973 Easter Workers' Control Conference, and reprinted in *Tribune.*

John Wallace, a 6ft lin 35-year-old fitter has had construction experience in both Britain (he came from there) and Australia. Under the leadership of John Wallace and others on the job itself, with unity of workers and backed by union organisers Stewart Maurice (AMWU) and Joe Owens (Builders Laborers), fitters and builders labourers on the Sydney Opera House mechanical stages site in 1972 won 48 hours pay for a regular 35-hour week; the right to elect their foremen and regulate production; big redundancy payments ranging from $1 000 to S3000; four weeks annual leave with a 25 per cent loading; and other gains. Wages for builders laborers averaged S124 a week, with $175 for chargehands — for a 35-hour week. Here's how it happened, as recalled in John Wallace's article:

> Work on the contract for the installation of the mechanical stages in the opera and drama theatres at the Opera House began early in 1971. The main contractor and supplier of the stages was Wagner Biro, an Australian company, while the construction work was subcontracted to McNamee Industries, an Australian subsidiary of the international Simon Engineering group. The workforce was composed of Amalgamated Metal Workers Union fitters, and riggers and laborers (members of the Builders Laborers Federation).
>
> With stupid and inefficient management there were from the start many disputes, with traditional (strike) tactics being used for workers' rights. However, there was little unity of action between the

1. [▶ Contrôler aujourd'hui pour décider demain].

fitters and the builders labourers, little co-operation in strikes and often considerable antagonism.

One Friday in April 1972, however, the engineer decided to cut out Saturday overtime (a six-day week is normal on most construction sites), after three days of non-co-operation by fitters who were claiming an increased wage margin over the riggers.

The fitters then decided to forget their margin claim and seek joint action with the builders labourers to win back Saturday overtime. The workers took the important decision to report for work and to work on the Saturday, regardless of instructions from the engineer.

As they came in the gate the next morning, each worker was told by the engineer to go home, as they would not be paid for any work they did that day. Nevertheless, there was a large turn-out, and at a meeting held then and there, the workers decided to take over the job and not give it back to the management until Saturday work had been restored.

Now the serious work of organising the job began. A foreman was elected to co-ordinate between the two theatres and the different gangs. A safety officer was also elected. This was considered very important as the position in relation to workers' compensation was unclear and the workers felt they needed a good safety officer.

Enthusiasm was tremendous, as was the solidarity between the different trades – the old antagonism had disappeared. Even menial tasks were performed enthusiastically. The workers were determined to show how the job could be run efficiently without the management's foremen. The first day of the work-in was a great success.

The work-in continued on the Monday – and was again a big success. Erection materials were, however, becoming scarce, and with no engineers (who had run the technical side) and no drawings (which were locked in the office), it began to become difficult to find enough work to go on with. This didn't last long, however. It was decided the work done in the work-in period would be dismantled until payment was forthcoming. (To have no work to do and nothing to organise would have been demoralising).

However, these plans proved unnecessary. On the Tuesday afternoon, the management agreed to restore Saturday work and pay for the work done in the work-in. The workers had just before handed back the job to the company, knowing that the company didn't want it back, that it wanted to pull out of the contract and was only looking for an excuse to do so. The job was given back on condition that the conference with the management was successful.

By this time, McNamee (the subcontractor) had had enough. One week after the work-in, they sacked everyone and withdrew from the contract. In the three weeks before another contractor took over,

the workers occupied the job. Meetings were held daily on the site and the workers turned up every day. Hours were spent in debating the tactics. Continual pressure was put on Wagner Biro and the state government to reopen the project. The workers not only demanded to be rehired, but to be paid for the time lost due to the closure after the McNamee walkout[1].

The workers were receiving enormous backing from other jobs, including financial support. Finally, a new contractor was found and the workers virtually dictated terms: all to be rehired, payment for the whole period of unemployment and an S8 a week increase for everyone…

This was a decisive victory. It was quite clear that nothing now could break the unity of the workers. Meetings from now on were always joint meetings of the 30 to 40 fitters, riggers and labourers on the site.

The contractors also learnt the lesson. Not one hour was lost in dispute from that point on, although very substantial gains were made. On the first day back, and before work started, there was a lengthy meeting to discuss future tactics. First, the foremen, who had in the main stuck with the workers in the occupation of the site, had been taken on by the management as chargehands. But the workers insisted first of all on a vote as to whether they should be allowed back in that position. The workers voted in favor of them coming on.

Two stewards were elected – one from the AMWU and one from the BLF – by all workers, regardless of union, voting together.

When work started, the stewards, on the decision of the meeting, immediately lodged claims for redundancy payments and a further wage rise (in addition to the S8 a week already won). In a short time, and without any threatened action, these gains were also won. It is true that the battleground began to shift from the job to the conference room, between the stewards and the top management. But nothing is won by negotiation in isolation. The workers on the job were now in complete control of production, the chargehands had no disciplinary powers, and decisions on questions which were normally the prerogative of management were increasingly being made at meetings.

Spectacular gains were made – the most significant being 48 hours pay for a 35-hour week.

Before this was won, the absentee rate was about 15 per cent. The stewards proposed that in a month this could be dropped to 5 per cent if, as an incentive, the workers were given Friday afternoon

1. [▶ Ébauches pour un projet autogestionnaire].

off. This was agreed to by the management. Absenteeism fell — although not to 5 per cent.

This meant 36.5 hours' work for a 40-hour week. The company was worried, but more because of possible state government reaction than anything else. A subsequent conference with the management decided on a 35-hour week, if possible to be hidden within overtime.

The workers accepted this, and decided to incorporate the normal Saturday overtime in a five-day-week — four days of nine hours and one day of seven hours, provided they were paid as though they had worked the Saturday overtime.

However, this was soon seen as not completely satisfactory — a 35-hour week had to mean a five-day week, seven hours a day. The workers had won, in fact, 48 hours' pay for a 35-hour week. They had to keep the 48 hours pay to maintain their living standards. So the workers decided to go for 48 hours pay for a 35-hour week.

The workers set out to convince the management that, if they could completely organise their job, they would produce as much in a 35-hour week as the engineer had planned in a 48-hour week. Payment for 48 hours for a 35-hour week was not demanded but, if the production schedule was kept, they would expect it.

The engineer, although extremely unhappy with the proposal felt trapped and agreed to pay if the work was done. After the first 35-hour week under their control, the workers produced to schedule and, to the credit of the company, the paypacket was for 48 hours. The second week produced the same results and, although later there was pressure for a return to a 40-hour week, the 35-hour week remained until the job was completed.

There can be little doubt that what workers achieved on the Opera House stage contract was unique for its time. The 35-hour week on 48 hours' pay was achieved not only as well as, but because of, the gradual takeover of control from the management.

Complete control was not achieved. The management remained in control of the financial aspects of the day-to-day running of the job – wages were also paid by them on the regular pay day. Calls were made to open the books but, with other encroachments being made at the time and the extreme difficulty in getting more than verbal information, this call was held in abeyance, and no further progress was made on it.

Some problems that arose were not resolved. The stewards, because of the continual negotiations with the management made necessary by increasing demands from the workers, were seldom working on production. Although all decisions were made at meetings, alienation

between the stewards and other workers did occur, arising from the pattern of events.

The other major problem was discipline on the job. During the work-in, self-discipline did arise out of the need to win.

Once control of the job was won, however, and imposed discipline removed, the problem of maintaining production with an equal contribution from all became difficult. The question was played by ear on a day-to-day basis, with the problem being discussed when necessary at meetings[1].

The financial carrot of very high wages for a 35-hour week proved successful, but the questions of "working for what?" and "working for whom?" were still there.

Without workers in command of all the financial aspects in the running of a job, the enthusiasm for working on "their" job was unfortunately missing.

Building on experiences

John Wallace concluded his account of the Opera House events by saying:

> The construction of the stages was completed in January 1973, with workers leaving with up to $3 000 redundancy payments (after two years work or less). They are scattered now throughout the Sydney work scene. But no doubt they will remember their experiences and hopefully, as demands for workers' control grow, they will contribute to the solving of these and many other problems that will result from what can only be a big step forward for all workers who undertake such actions.

While the whole thing was going on at the Opera House, during a lunchtime talk it was put by a *Tribune* reporter to John Wallace and others: these conditions are fine for the workers here, but could it be said that it is things like this that are to blame for some of the enormous cost of the Opera House? No, they said emphatically. One of them, Mike Caulfield (a fitter), was scornful: « What we might get is nothing to what those on top, the employers, are getting. What must they up there be making for themselves? »

John Wallace said that, on the basis which they had won, productivity had increased. So, while their gains might superficially appear to have increased costs, the workers were only getting some of the benefit of the increased productivity that came from running the job themselves.

1. [▶ Genèse d'une mobilisation ouvrière inédite].

[...] The new styles of workers being in charge can, in initial stages, create new problems. John Wallace said:

> There are some workers who find it difficult to adjust after having, all their working lives, been under control of a foreman, whom they have obeyed because he represents authority. Then the foreman is taken away and they find that in his place is a fellow-worker with whom they've been on familiar terms, and so they feel that they can do as they like, and this causes problems. Delegates can't be expected to be disciplinarians over their fellow unionists in cases like that. It's only a temporary problem, though it may take time to develop the consciousness of workers' own collective authority. But then things can develop quickly, given the right conditions. At the beginning of 1972, the workers here would have laughed at you if you'd suggested working in without the boss and in defiance of the boss. But then in April, that's just what we did. It shows how ideas grow.

Union organiser Joe Owens said:

> Everyone here has learnt important lessons. Their experience can encourage others to do the same sort of thing. Some people may be apprehensive about ideas of workers moving into control. They might cling to the idea that it is employers and the authorities behind them – and not workers – who know best: they have been in control for so long, is it sensible to talk of drastic change, of removing control from their experienced hands? Employers and governments certainly have been in control. And what a mess they've made of it. A building industry mis-shapen for crudest motives of profit, haphazard and planless; housing shortages that are chronic, and other social needs neglected; city skylines that climb monstrously skyward; the rash of towering buildings that are turning Australian cities into blotchy carbon copies of the ugliness of the worst of big overseas cities. We'll look at these things in some more detail later.

With this mindless stampede of «development» for the sake of the dollar has gone vandalism on the grossest scale. Considerations of history, beauty and quality; preservation of what is natural, good and healthy in the environment – these have been swept aside by the onslaught of the developers.

Nor have public indignation and the traditional forms of petition and protest been able, by themselves, to secure a halt. But to these worthy public movements there has been added in recent years a decisive new element. This has been the force which trade unionists, including builders labourers in particular but others too, have been able to exert by applying their industrial strength at the nerve points.

It is this intervention by trade unionists that has given the causes of preservation and conservation such an effective reinforcement. It's time to turn to this part of the story.

juillet 1973

Source

Fédération australienne des travailleurs de la construction et du bâtiment, Nouvelle-Galles du Sud.

Index

INDEX DES ARTICLES

TOME 1

5. Que cette encyclopédie devienne un bien commun

Prologue

17. Du passé/présent à l'invention d'autres possibles

L'autogestion en actes

Algérie (1962-1965)

29. Démocratie autogestionnaire algérienne à l'épreuve (La)
33. À propos du congrès des travailleurs de la terre
36. Instructions générales aux organes de presse écrite et orale
37. Comment s'est déroulé le congrès des travailleurs de la terre ?
42. Producteurs ou marchandises ?
44. Un article antisocialiste
45. Une démocratie autogestionnaire en gestation
53. Décrets instituant des comités de gestion dans les entreprises agricoles vacantes
54. Décrets sur l'autogestion des entreprises industrielles et minières
59. Décrets sur les règles de répartition du revenu des exploitations et entreprises d'autogestion
61. Circulaire relative au mode d'élection des conseils des travailleurs et des comités de gestion
62. Charte d'Alger

Égypte

68. Travailleurs prennent les choses en main (Les)

Tunisie

73. Optimum Group Évolution en Scop

Amérique indo-afro-latine

77. Un volcan d'émancipations en construction
85. Amérique andine
85. Communautés et autonomie
104. Construire le «buen vivir – Sumak Kawsay»

Argentine

111. Capitale mondiale des entreprises récupérées (La)
125. Consolidation des entreprises récupérées

133. Curt-Impex
136. Genèse d'une mobilisation ouvrière inédite
145. Jugos Suin : Désormais, les jus de fruits ont le goût des travailleurs
148. Multiples facettes des coopératives (Les)
153. Occuper, résister, produire
159. Pipinas, un hôtel abandonné puis récupéré
161. Plus de 60 entreprises récupérées entre 2010 et 2013
166. Red Gráfica Cooperativa, un réseau pour s'émanciper des lois du marché
169. Regarder là-bas pour construire ici…

Brésil

174. Budget participatif
188. Commune du 17 avril (La)
196. Démocratisation, crise économique et récupérations d'entreprises
201. Entreprises récupérées par les travailleurs (Les)
210. Flaskô, dix ans d'occupation
212. Flaskô, le manifeste
216. Occupation urbaine et coopérative solidaire
218. Participation populaire et citoyenne dans l'État du Rio Grande do Sul

Chili (Unité populaire, 1970-1973)

224. Poder popular
236. Projet de loi sur le système national d'autogestion

Mexique

241. Autonomie et construction d'alternatives
247. Can worker-owners make a big factory run ?
260. Commune de Oaxaca (La)
269. Continental : une multinationale battue
274. Zapatisme : singularités autogestionnaires dans la pluralité des résistances mondiales

Pérou

291. Travailleurs et autogestion
294. Villa El Salvador : économie solidaire, développement local et co-production de services dans un bidonville

Uruguay

299. ABC Coop
303. Un processus historique de récupération d'entreprises
322. Sans-terre urbains (Les)

Venezuela

333. Conseils communaux et double pouvoir
354. Contrôle ouvrier et État bolivarien
366. Essai de caractérisation du processus bolivarien
381. Impact et incidences des politiques publiques dans le développement coopératif

TOME 2

Amérique du Nord

17. Utopie aux commandes (L')

États-Unis (1880-1940)

21. Aube du mouvement coopératif américain (L')
26. Commune de Seattle (La)
30. Building Utopia
33. Black Power
43. Centres médicaux populaires (Les)
44. Pour l'autogestion
45. Projet d'un secteur industriel entièrement autogéré
64. Une coopérative bio à Brooklyn
65. Une économie au service des communautés
66. Chicago : l'autogestion a sa fenêtre
70. New Era Windows
72. Northeast Greensboro : les habitants veulent une épicerie
73. Taxi, coopérative et immigrés

Québec (Les années 68)

76. Tricofil
87. Uniroyal : les ouvriers s'emparent de l'usine

Belgique (Les années 68)

93. Produire, vendre et remplacer le patronat défaillant

Espagne (1936-1939)

101. Autogestion dans l'Espagne révolutionnaire (L')
109. Catalogne : la classe ouvrière avait pris le dessus
120. Athénées libertaires… d'hier à aujourd'hui (Les)
124. Collectivisations industrielles
139. Décret de collectivisation de la Généralité (Le)
140. Gestion ouvrière des transports publics
145. Vers l'autogestion
154. Autogestion et usines récupérées dans la nouvelle réalité espagnole
157. Autogestion et le mouvement du 15 mai (L')

Pays basque

172. Mondragón : un groupe coopératif unique au monde

France

189. Alternative et reprises d'entreprises

(1848-1871)

194. Aube précoce de Lyon (L')

200. Appel pour la formation d'une cuisine coopérative
202. Association internationale des travailleurs et le travail coopératif (L')
203. Ateliers coopératifs de la Commune de Paris
204. Biens vacants
209. Commune de Paris (La)
210. Commune de Paris : entre autogestion et projet souverain
220. Conception communaliste (La)
221. Décret du 16 avril 1871 sur les biens vacants

(Avant 1914)

222. CGT 1900 : poussées autogestionnaires
231. Extraordinaire histoire de la coopérative l'Égalitaire, 1876-1914 (L')

(Front populaire)

236. Une tentative d'exploitation directe

(La Libération)

240. Août 1944 : du contrôle à l'autogestion
242. Comités de gestion (1944-1945)
242. Réquisitions marseillaises, entre autogestion et cogestion

(Mai 68)

248. Autogestion comme mot d'ordre d'action (L')
250. Nantes : récit des débuts d'une gestion directe
255. Soviets à Saclay (Des) ?
256. UNEF propose (L')…

(Les années 68, les années Lip)

259. Caron-Ozanne : une expérience d'autogestion en Normandie
260. Fracture
263. Lip, « on fabrique, on vend, on se paie »
273. Lip : l'histoire d'un syndicalisme particulier
286. Pouvoirs étudiant et lycéen

(De nos jours)

294. Aciéries de Ploërmel : quand des métallos deviennent propriétaires de leur usine
298. Ambiance Bois ou l'aventure d'un collectif autogéré
303. Ardelaine : une « coopérative de territoire » en Ardèche
309. Céralep : le refus du diktat des actionnaires !
312. Collectif pour le redémarrage de Lustucru
314. De Pilpa à La Fabrique du Sud
317. La Fabrique du Sud (ex-Pilpa)
321. Fralib : le chemin d'une alternative populaire
327. De Fralib à la Scop-Ti, état des lieux
331. Hélio-Corbeil, c'est notre outil

333. De l'économie sociale à l'économie sociale et solidaire en passant par l'économie alternative et solidaire
344. Droit de préemption, une première étape vers la socialisation des entreprises
348. Mutualité étudiante : l'autogestion expropriée (1948-2015)
354. Notre-Dame-des-Landes, zone à autogestion déterminée
359. Notre-Dame-des-Landes : les composantes de la lutte
364. Gaz de schiste : une lutte citoyenne en Ardèche méridionale
369. Philips-EGP Dreux sous contrôle ouvrier
372. Sanofi : bien public ou marchandise ? Qui décide ?
380. SeaFrance : du sauvetage au naufrage

Corse

383. Une logique de contre-plan
384. Une stratégie d'autodétermination

Guadeloupe

387. Une expérience d'autogestion en 1905
388. Ferme de Campêche (La)

Grande-Bretagne

391. Nationalisation ou contrôle ouvrier ?
399. De Londres à Glasgow : la flamme du contrôle ouvrier
404. Grève active à la Clyde
409. Tower Colliery : treize années de gestion ouvrière

TOME 4

Buts, chemins et moyens

13. Adresse inaugurale de l'Association internationale des travailleurs
14. Altermondialisme, un nouveau mouvement d'émancipation (L')
36. Appropriation sociale, autogestion, commun
43. Associations ouvrières (Les)
44. Autogestion dans la lutte pour le socialisme (L')
68. Autogestion et pouvoir(s)
85. Autogestion : une question pour le 21e siècle ?
91. Automation et avenir du travail
101. Auto-organisation, association et démocratie
108. Avènement des conseils d'usine (L')
115. Citoyen-producteur (Le)
118. Commune et forme révolutionnaire
128. Commune : un laboratoire historique (contre-culture, contre-société, contre-institution) (La)
132. Contre-plans ouvriers alternatifs

142. Contrôler aujourd'hui pour décider demain
143. Contrôle ouvrier, conseils ouvriers et autogestion
187. Contrôle ouvrier sur la production
187. Coopératives et transformation de la société
188. Coopératives contre Vichy (Les)
189. Crise, destruction et reconstruction autogestionnaire
207. Crise économique, marché et autogestion
215. Crise et réponses en France
226. Déclaration des droits sociaux
230. De la citoyenneté au dépérissement de l'État
239. De la coopération
245. Demain est déjà commencé
287. Démocratie d'entreprise et coopératives
293. Description de colonies communistes surgies ces derniers temps et encore existantes
309. Deux siècles de coopération
323. Droit du travail et droits des travailleurs
331. Droit d'expression des salariés : une histoire encore d'actualité ?
334. Du contrôle ouvrier à l'autogestion
341. Du parti-État au parti-mouvement
351. Ébauches pour un projet autogestionnaire
373. Économie populaire solidaire et perspective anticapitaliste
384. Élections à la Sécurité sociale : une histoire ancienne
387. Éléments d'anthropologie politique pour l'autogestion

TOME 5

11. Esquisse des fondements de la démocratie directe
32. Faire dépérir l'État
54. Figures de l'appropriation sociale chez Marx (Les)
84. Guerre civile en France (La)
85. Implications de l'autogestion (Les)
90. Internationale communiste et les coopératives (L')
91. Industrie nationalisée et gestion ouvrière
94. Liberté, émancipation, autogestion… le fil du temps
115. Lutte pour l'autogestion et la révolution (La)
117. Marx et l'autogestion
127. Marx et le marxisme
138. Mouvement syndical, forces politiques et autogestion en France
168. Multiples facettes de l'autogestion (Les)
171. Nationalisation, autogestion et droit de propriété
184. Organiser la production sur une base coopérative
185. Ouvrir une brèche dans la vieille société
187. Ouvrir le débat sur les perspectives pour le contrôle et l'autogestion socialiste

214. Planification et autogestion
229. Plan, marché, autogestion : une nouvelle dynamique ?
245. Problèmes théoriques de l'autogestion
253. Processus (À propos du concept de)
262. Programme de Gotha (Critique du)
263. Propositions positives (Des)
264. Pour l'autogestion généralisée
276. Proudhon, l'autogestion ouvrière et les anarchistes
298. Question de l'appropriation sociale (La)
328. Quelques considérations
330. Représentants des salariés dans les conseils d'administration : « Des plénipotentiaires envoyés en pays ennemi »
334. Thèses pour une théorie démocratique de l'État et du socialisme
340. Tout n'a pas été essayé
345. Travail coopératif
346. Treize questions sur l'autogestion
360. Utopie contre pragmatisme
366. Vers une révolution autogestionnaire

TOME 6

École, éducation, culture

13. Esquisse d'un programme autogestionnaire pour l'école
33. Pédagogie Freinet et autogestion
36. Lycée autogéré de Paris
40. Résistance pédagogique
42. Samosz
44. Oui au contrôle étudiant
45. Berkeley Gets Rolling
46. Éducation émancipatrice (L')
50. Politisation et autogestion du marché du livre en Allemagne
50. Pratiques culturelles et autogestion

Écologie, transition écologique

61. Défis démocratiques de la transition écologique et énergétique (Les)
71. Des dégâts du « productivisme » à la planification écosocialiste autogestionnaire
85. Écologie et socialisme : travail, production et valeur
96. Écologie, le rouge et le vert (L')
104. Écosocialisme et planification démocratique
123. Société de consommation, écologie et autogestion
134. Thèse et l'antithèse (La)

Féminisme

139. Autodéfense féministe en Italie : une pratique autogestionnaire (L')

151. Féminisme «décolonial» et économie sociale et populaire
167. Féminisme et autogestion
179. Féminisme et autogestion en Bolivie : «Démocratie dans le pays, dans la maison et dans le lit»
189. Féminisme-marxiste et économie solidaire
195. Femmes de la Brukman (Les)
195. Genre et autogestion à la Brukman
217. Genre et entreprises récupérées en Argentine
230. Lip, combat féministe ? Le rôle de l'autogestion dans l'émancipation des ouvrières
243. Pourquoi nous réclamons-nous de l'autogestion ?
244. Self-Help
245. Sí se puede !

Ville, urbanisme, habitat

249. Pour une autre ville
266. Consult'action à Bobigny
270. Une coopérative d'habitants
280. Entraide et réhabilitation urbaine
287. Le spectre et son esprit

Rencontres internationales de «L'économie des travailleurs»

292. 4e Rencontres internationales de «L'économie des travailleurs» (2013)
294. Des Rencontres sud-américaines porteuses de perspectives (2013)
300. 1res Rencontres européennes de «L'économie des travailleurs» (2014)
305. 5e Rencontres internationales de «L'économie des travailleurs» (2015)

Bibliographie, filmographie

317. L'autogestion en actes
343. Buts, chemins moyens

Les auteur·es et les membres du comité éditorial international

Association Autogestion (L')

«Les employés du Plaza décident d'un système d'autogestion»

INDEX THÉMATIQUE

ABC Coop
tome 1 : 299

Ambiance Bois
tome 2 : 298, 299, 300, 302, 308

Acampamento
tome 1 : 80, 188, 189, 190, 191, 195

Aciéries de Ploërmel
tome 2 : 294, 296
tome 4 : 222, 224
tome 6 : 302

ADN
tome 2 : 243, 244, 245, 247

Appropriation par l'usage commun
tome 4 : 39, 40

Appropriation sociale, appropriation collective
tome 1 : 20, 65, 77, 78, 124, 234, 266, 279, 315, 352
tome 2 : 79, 82, 96, 112, 113, 239, 246, 250, 319, 321, 347, 373, 374, 375, 379, 389, 406
tome 3 : 34, 97, 108, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 265, 291, 317, 328, 379
tome 4 : 23, 26, 27, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 91, 117, 121, 168, 213, 274, 278, 309, 317, 319, 321, 347, 350, 357, 369, 382
tome 5 : 36, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 83, 136, 142, 164, 165, 173, 178, 181, 182, 235, 239, 241, 258, 260, 289, 298, 299, 300, 301, 302, 304, 307, 308, 309, 312, 313, 314, 319, 321, 324, 325, 326, 327, 340, 342, 343, 344, 346
tome 6 : 77, 106, 107

Ardelaine
tome 2 : 303, 304, 305, 306, 307, 308

Asentamiento
tome 1 : 331
tome 6 : 289

Assemblée des délégués
tome 1 : 228
tome 3 : 168, 371, 372, 373

Assemblée générale
tome 1 55, 56, 57, 58, 60, 61, 118, 129, 205, 262, 270, 271, 295, 301, 311, 346
tome 2 : 49, 62, 78, 79, 81, 82, 88, 95, 96, 98, 102, 106, 112, 113, 116, 126, 128, 129, 141, 173, 177, 196, 197, 206, 233, 234, 241, 259, 260, 264, 266, 267, 269, 276, 277, 280, 292, 300, 310, 321, 341, 355, 356, 362, 367, 371, 410
tome 3 : 25, 31, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 46, 47, 82, 90, 113, 123, 385
tome 4 : 49, 88, 101, 102, 103, 106, 148, 149, 164, 202, 203, 289

tome 5 : 116, 147, 171, 183, 184, 208, 275, 331, 332, 346, 353
tome 6 : 37, 38, 39, 45, 197, 212, 214, 215, 233, 234, 235, 239, 273, 277

Assemblée populaire
tome 1 : 112, 168, 225, 265
tome 4 : 122, 267, 363, 365, 366
tome 5 : 112

Assemblée populaire des peuples de Oaxaca (APPO)
tome 1 : 81, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 273

Assemblée des travailleurs
tome 3 : 45, 232, 234, 236, 237

Association de consommation, association de consommateurs
tome 2 : 206
tome 3 : 151, 155

Association de production
tome 2 : 206
tome 4 : 262

Association des bijoutiers en doré
tome 2 : 192

Association fraternelle de l'industrie française
tome 2 : 198

Association fraternelle des ouvriers menuisiers
tome 2 : 196

Association fraternelle laborieuse des cordonniers-bottiers
tome 2 : 197

Association générale et solidaire des tailleurs de pierre du Rhône
tome 2 : 197

Atelier zéro
tome 3 : 59, 60

Athénée
tome 1 : 325
tome 2 : 120, 121, 122, 123

Autodéfense
tome 1 : 350
tome 2 : 26, 211, 252, 264, 407
tome 3 : 23, 146, 172
tome 4 : 153, 154, 398
tome 5 : 151
tome 6 : 139, 146, 147, 148, 149, 150

Autodétermination
tome 1 92, 94, 122, 186, 216, 234, 391
tome 2 : 41, 44, 47, 48, 383, 384, 385, 386
tome 3 : 239, 326, 330, 331

tome 4 : 144, 145, 246, 249, 250, 260, 282, 283, 285, 352, 357
tome 5 : 115, 146, 147, 151, 267

Autogouvernement
tome 1 : 47, 92
tome 3 : 36, 38, 112
tome 4 : 42, 98, 116, 245, 250, 258, 392, 393, 394, 407
tome 5 : 123, 146, 166, 167, 261, 304, 305, 306, 308, 314

Avenir de Plaisance
tome 2 : 233

Berliet
tome 2 : 247

Biens communaux
tome 1 : 279
tome 4 : 119, 127

Biens communs
tome 1 : 82
tome 2 : 374
tome 4 : 21, 69, 77, 81, 84, 85, 88, 267, 270, 356, 369
tome 5 : 181, 258
tome 6 : 64, 95, 287

Biens vacants
tome 1 : 54
tome 2 : 221
tome 3 : 91, 114, 115
tome 4 : 206, 387

Black Power
tome 1 : 5, 22

Bourse des sociétés coopératives
tome 2 : 233

Brukman
tome 1 : 118, 120, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 150
tome 6 : 195, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216

Buda
tome 2 : 270

Budget participatif
tome 1 : 18, 78, 80, 175, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 219, 220, 221, 296, 348
tome 4 : 267, 273, 373, 381
tome 5 : 161, 162, 231
tome 6 : 63, 121, 260, 267, 269

Buen Vivir
tome 1 : 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110
tome 6 : 163, 191

Bureau national d'animation du secteur socialiste
tome 1 : 29

Caisse centrale d'égalisation
tome 2 : 107

Caracoles
tome 1 : 78, 276

Caudron
tome 2 : 240, 241

Centre social
tome 3 : 32, 58, 60, 61, 91
tome 6 : 55

Centri Sociali Occupati Autogestiti (CSOA)
tome 3 : 60, 61, 62

Centro Popolare Autogestito Firenze-Sud
tome 3 : 61

Céralep
tome 2 : 309, 310, 312, 344

Cerizay
tome 2 : 270

Charte d'Alger
tome 1 : 31, 35, 38, 39, 41, 42, 44, 62

Chambre autogestionnaire, Chambre de l'autogestion
tome 3 : 161, 175
tome 4 : 78
tome 6 : 82

Chambres de droits spécifiques, Chambre des nations
tome 3 : 240
tome 4 : 73
tome 6 : 82

Chambre des services sociaux
tome 3 : 240

Chambre économique
tome 5 : 50

Chambre industrielle
tome 3 : 240

Chambre socio-économique
tome 3 : 175

CIP
tome 2 : 270

Clyde (chantiers navals de la)
tome 1 : 5, 22
tome 2 : 394, 395, 396, 397, 400, 401, 403, 404, 405, 406, 407
tome 3 : 384
tome 5 : 213
Cofuesa
tome 1 : 309
Colase
tome 1 : 309
Collectivisation
tome 2 : 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 124, 125, 126, 129, 130, 131, 133, 135, 137, 143, 151, 154, 357
tome 3 : 80, 219
tome 4 : 137, 142, 341
tome 5 : 156, 178, 206, 258
tome 6 : 84
Combine Committee
tome 4 : 134, 135, 136
Comité de gestion
tome 1 : 36, 38, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 221
tome 2 : 95, 102, 105, 106, 108, 127, 242, 245, 247
tome 3 : 117
Comité central de grève
tome 2 : 26, 27, 252, 253, 254
tome 5 : 142
Commandos communaux
tome 1 : 229
Comité central d'action
tome 2 : 255
Comité consultatif de gestion
tome 2 : 243, 244, 245
Comité de grève
tome 2 : 26, 27, 28, 237, 238, 251, 254, 260, 264, 266, 357
tome 3 : 123, 154, 162, 163
tome 4 : 88, 101, 102, 147, 148, 149, 170
tome 5 : 135, 184, 208, 346
Comité de production
tome 3 : 229, 232, 233
Comité d'usine, conseil d'usine
tome 2 : 112
tome 3 : 109, 186, 216, 217, 218, 219

tome 4 : 339
tome 5 : 22, 266

Comité national de grève
tome 3 : 162

Comité ouvrier
tome 2 : 106, 116, 241, 394, 395, 396

Commerce véridique
tome 2 : 194

Commune de Oaxaca
tome 1 : 81, 246, 260, 263, 265, 268

Commune de Lyon
tome 2 : 214

Commune de Marseille
tome 2 : 214

Commune de Paris
tome 1 : 5, 18, 22, 47, 176, 233, 349, 368
tome 2 : 203, 204, 205, 208, 209, 210, 211, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222
tome 3 : 109, 113
tome 4 : 27, 77, 103, 118, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 170, 194, 245, 312, 317, 402
tome 5 : 13, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 36, 38, 39, 40, 41, 50, 63, 69, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 102, 103, 104, 106, 108, 122, 124, 126, 133, 154, 171, 249, 272, 317, 318, 349, 364
tome 6 : 107

Commune du 17 avril
tome 1 : 80, 188, 189, 190, 192, 193, 194, 195

Compagnie des autobus de Barcelone
tome 2 : 107

Compagnie des tramways de Barcelone
tome 2 : 107, 111, 130, 131, 140, 141, 142

Comuna
tome 1 : 191, 192, 194, 357
tome 6 : 306, 310

Conseil central ouvrier
tome 3 : 127, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 141, 142

Conseil communal d'animation de l'autogestion
tome 1 : 55

Conseil d'atelier
tome 2 : 111
tome 3 : 168
tome 5 : 353, 358

Conseil de défense des travailleurs
tome 3 : 85

Conseil de dépôt
tome 2 : 111
Conseil d'établissement
tome 6 : 24, 35
Conseil d'usager
tome 6 : 19
Conseil ouvrier, conseil de travailleurs
tome 1 : 5, 22, 36, 38, 47, 55, 56, 57, 61, 62, 176, 349, 363, 364, 368
tome 3 : 50, 51, 53, 55, 110, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 137, 138, 139, 141, 142, 143, 144, 148, 151, 153, 155, 159, 160, 161, 166, 168, 170, 184, 224, 225, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 322
tome 4 : 103, 129, 130, 143, 144, 145, 149, 152, 163, 165, 167, 170, 171, 174, 175, 176, 177, 179, 183, 184, 185, 194, 207, 289, 362
tome 5 : 107, 110, 128, 129, 150, 152, 175, 266, 272, 329, 349
tome 6 : 79, 80, 308
Contre-plan
tome 1 : 5
tome 2 : 272, 383
tome 3 : 110, 157
tome 4 : 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139
tome 5 : 241, 276
tome 6 : 67, 70
Contre-pouvoir
tome 1 : 82, 94, 326, 328, 350
tome 2 : 264, 384
tome 3 : 156, 178
tome 4 : 19, 22, 85, 147, 152, 208, 209, 235, 260, 264, 265, 391, 392, 393, 402, 407
tome 5 : 182, 269
tome 6 : 65
Contrôle de la production
tome 3 : 81, 83, 84, 153, 174, 216, 223, 375, 377, 379
Contrôle étudiant
tome 2 : 287, 290, 291, 293, 351, 352
tome 4 : 49, 181
tome 6 : 44, 45
Contrôle lycéen
tome 2 : 290
Contrôle ouvrier
tome 1 : 20, 81, 112, 118, 121, 122, 127, 139, 140, 170, 172, 203, 210, 211, 212, 214, 225, 229, 231, 248, 259, 344, 355, 359, 360, 361, 362, 364, 371, 372, 374, 375, 376
tome 2 : 29, 64, 93, 115, 117, 139, 140, 167, 239, 240, 264, 369, 372, 391, 392, 393, 394, 395, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 405, 407, 408

tome 3 : 36, 48, 67, 69, 72, 74, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 91, 93, 94, 109, 115, 119, 123, 166, 186, 216, 217, 218, 219, 346, 377, 379, 384, 386
tome 4 : 41, 75, 90, 109, 110, 111, 131, 143, 145, 156, 159, 161, 162, 164, 166, 169, 170, 183, 187, 195, 221, 226, 227, 286, 336, 337, 338, 339, 340
tome 5 : 22, 51, 115, 116, 150, 151, 152, 176, 177, 209
tome 6 : 67, 198, 204, 209, 210, 296, 297, 299, 303

Contrôle ouvrier et populaire
tome 4 : 286, 336

Coopdy
tome 1 : 309

Cooperativa de Trabajadores del Molino Santa Rosa
tome 1 : 309

Cooperativa Maderera del Norte
tome 1 : 309

Cooperativa NiboPlast
tome 1 : 309

Cooperativa Pipinas Viva
tome 1 : 159, 160, 161

Cooperativa Radio Taxi del Cerr
tome 1 : 308

Cooperativa trabajadores democráticos de Occidente (Tradoc)
tome 1 : 19

Coopérative
tome 1 : 19, 20, 22, 73, 74, 81, 117, 119, 120, 121, 122, 123, 127, 128, 129, 130, 131, 137, 139, 140, 142, 148, 149, 150, 154, 168, 170, 192, 193, 194, 204, 207, 211, 212, 216, 217, 247, 253, 255, 256, 257, 259, 260, 271, 272, 273, 300, 301, 302, 304, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 318, 327, 328, 338, 344, 346, 347, 369, 370, 381, 385
tome 2 : 18, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 30, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 48, 51, 53, 54, 55, 59, 61, 64, 65, 66, 68, 69, 76, 77, 87, 90, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 107, 112, 114, 122, 143, 156, 157, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 205, 209, 216, 222, 223, 224, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 270, 272, 282, 294, 295, 300, 301, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 310, 313, 314, 319, 322, 324, 325, 326, 329, 334, 336, 340, 341, 344, 345, 346, 347, 350, 376, 378, 384, 385, 394, 407, 408, 410
tome 3 : 19, 22, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 57, 65, 66, 82, 92, 100, 102, 103, 104, 108, 113, 117, 152, 162, 181, 206, 240, 271, 293, 297, 299, 303, 307, 308, 310, 317, 363, 365, 377, 378, 380, 382
tome 4 : 13, 39, 52, 53, 74, 75, 83, 86, 87, 117, 168, 174, 188, 191, 214, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 250, 251, 252, 253, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 276, 277, 278, 279, 287, 289, 290, 292, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 322, 323, 337, 352, 362, 369, 372, 374, 375, 376, 377
tome 5 : 35, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 84, 85, 90, 91, 106, 118, 123, 153, 161, 163, 164, 166, 168, 179, 184, 185, 186, 229, 238, 243, 249, 255, 261,

262, 263, 264, 265, 286, 290, 291, 293, 300, 301, 303, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 316, 318, 319, 321, 327, 328, 345, 346, 349, 351, 363, 364, 366
tome 6 : 27, 35, 45, 50, 83, 105, 165, 183, 186, 188, 192, 195, 196, 198, 204, 210, 212, 217, 223, 225, 245, 270, 271, 272, 275, 276, 277, 278, 279, 290, 294, 295, 302, 303, 310

Coopérative Ampo
tome 2 : 177

Coopérative Aurora
tome 1 : 308

Coopérative d'ateliers mécanique
tome 1 : 306

Coopérative de logements
282

Coopérative de production
tome 1 : 67, 73, 74, 117, 130, 132, 155, 273, 305, 307, 312, 313
tome 2 : 24, 35, 48, 53, 54, 59, 69, 76, 94, 112, 196, 202, 227, 228, 229, 232, 384, 408
tome 3 : 100
tome 4 : 53, 188, 250, 263, 310, 311, 313, 337
tome 5 : 35, 63, 64, 68, 73, 118, 238, 262, 291, 307, 345, 346, 351
tome 6 : 275

Coopérative de production de thermos
tome 1 : 307

Coopérative de transports de Paysandú
tome 1 : 306

Coopérative Irizar
tome 2 : 177

Coopérative Som Energía
tome 2 : 157

Coopérative Tinta Negra
tome 2 : 157

Coopérative Ulgor
tome 2 : 172, 173, 175, 182

Coopérative Unidad Cardiorrespiratoria Emergencia Móbil
tome 1 : 307

Coopima
tome 1 : 309

Cordon industriel
tome 1 : 79, 228, 229, 230, 231, 232
tome 4 : 103
tome 5 : 110

Cuisine sociale
tome 3 : 31, 32

Curt-Impex
tome 1 : 133, 134, 135, 136
Delespaul-Havez
tome 2 : 236, 237, 238, 239
Démocratie active
tome 1 : 78, 80, 335, 336
tome 4 : 30, 105, 256, 267, 361, 363
tome 5 : 43, 95, 136, 162, 166
tome 6 : 63, 68, 69, 102, 103, 177
Démocratie directe
tome 1 : 78, 82, 177, 178, 184, 186, 222, 328, 334, 345, 349, 357, 367
tome 2 : 118, 123, 126, 210
tome 3 : 31, 34, 154, 168, 239
tome 4 : 63, 65, 73, 74, 88, 105, 231, 256, 267, 268, 282, 334, 337, 341, 363
tome 5 : 11, 13, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 31, 32, 41, 129, 133, 136, 148, 156, 183, 242
tome 6 : 36, 63, 69, 112, 177
Démocratie participative
tome 1 : 78, 181, 222, 334, 336, 337, 339, 340, 349, 359, 367, 371
tome 4 : 105, 116, 117, 118, 208, 256, 274, 372
tome 5 : 161, 162
tome 6 : 28, 266, 267, 269, 270
Dépérissement de l'État
tome 1 : 49, 376
tome 2 : 252
tome 3 : 226
tome 4 : 27, 74, 132, 176, 195, 231, 394
tome 5 : 20, 21, 23, 24, 30, 40, 59, 81, 113, 136, 141, 142, 246, 248, 267, 305, 343, 349
Double pouvoir
tome 1 : 82, 230, 268, 333, 334, 335, 345, 349, 350, 351, 368, 373
tome 2 : 116, 135, 247, 255, 398, 406
tome 3 : 69, 70, 79, 80, 81, 85, 90, 92, 93
tome 4 : 50, 54, 101, 103, 201, 257, 341, 392
tome 5 : 116, 145, 146, 157, 205
tome 6 : 174
Doux
tome 2 : 270
Droit de préemption
tome 2 : 68, 340, 344, 346, 347, 376
Économie politique du travail
tome 4 : 13, 251, 261
tome 5 : 65
tome 6 : 287

Économie sociale et solidaire
tome 1 : 317
tome 2 : 193, 320, 327, 333, 339, 340, 341, 342, 345
tome 4 : 34, 39, 87
tome 5 : 158, 161, 164, 165, 166, 167, 179, 229
tome 6 : 21, 152, 154, 194

El Chef
tome 3 : 32

Emis kai o Kosmos
tome 3 : 35

Empowerment
tome 6 : 49

Entreprise récupérée
tome 1 : 18, 20, 80, 83, 112, 114, 116, 117, 120, 122, 123, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 137, 138, 140, 148, 149, 150, 153, 154, 155, 156, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 168, 169, 170, 171, 172, 196, 197, 198, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 211, 212, 303, 304, 310, 311, 312, 313, 314, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 375
tome 4 : 191
tome 6 : 195, 196, 197, 198, 199, 204, 205, 211, 214, 217, 218, 219, 222, 288, 289, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 301, 303, 304, 306, 308, 310, 311, 312

Everwear
tome 2 : 270

Exploitation directe
tome 2 : 110, 236, 239

Expropriation
tome 1 : 20
tome 2 : 17, 141, 144, 205, 209, 383
tome 3 : 16, 18, 19, 56, 86, 92, 147, 216, 217
tome 4 : 34, 37, 38, 52, 163, 277, 280, 293, 337, 338, 339, 340
tome 5 : 82, 85, 91, 92, 111, 119, 141, 144, 145, 323
tome 6 : 162, 194, 196, 198, 210, 211, 218, 222

Fagor
tome 2 : 172, 175, 176, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185

Famille rennaise
tome 2 : 227

FaSinPat (Zanón)
tome 1 : 117, 118, 119, 121, 149, 150, 172, 173
tome 6 : 295

Ferme de Campêche
tome 2 : 388, 389

Flaskô
tome 1 : 18, 197, 203, 210, 211, 212, 214, 215
tome 6 : 297, 299

Fontanille
tome 2 : 191
tome 4 : 222
tome 6 : 302

Fralib (Scop-Ti)
tome 1 : 18, 19, 20, 165, 173
tome 2 : 190, 191, 192, 230, 315, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 344, 345, 376
tome 4 : 42, 87, 222, 223, 224, 387
tome 5 : 162, 164, 165, 167, 181
tome 6 : 27, 291, 298, 300, 302, 303, 306

Funsacoop
tome 1 : 309

Geslot-Voreux
tome 2 : 237

Gestion directe
tome 1 : 36, 64, 82, 115
tome 2 : 143, 206, 251, 254, 255, 263
tome 3 : 231
tome 5 : 12, 16, 17, 31, 149, 172, 173, 183
tome 6 : 299, 307

Gestion ouvrière
tome 1 : 112, 119, 120, 121, 123, 172, 212, 270, 274, 302, 374, 376
tome 2 : 29, 83, 140, 141, 143, 239, 243, 245, 247, 400, 404, 406, 408
tome 3 : 47, 54, 119, 216, 218, 222, 223
tome 4 : 41, 145, 164, 169, 340, 362
tome 5 : 91, 93, 94, 149, 151
tome 6 : 242, 288, 297

Gillet
tome 2 : 191
tome 4 : 222

Grève active
tome 2 : 288
tome 3 : 51, 146, 147, 150, 153, 154, 165, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 384
tome 4 : 165
tome 5 : 154

Grève productive
tome 2 : 268, 270
tome 5 : 152
tome 6 : 231, 232, 233, 242

Harco Steel
tome 3 : 384, 386, 387
Hélio-Corbeil
tome 2 : 191, 331, 332
tome 4 : 222
tome 6 : 302
Hôtel Bauen
tome 1 : 120, 127, 149, 162, 163
tome 6 : 296, 298, 299
Industrias Torio
tome 1 : 309
Ingraco
tome 1 : 309
Isotube
tome 2 : 270
Jedinstvo Novo
tome 1 : 18
tome 3 : 343, 344, 345, 346, 347, 348
Jugos Suin
tome 1 : 145, 146
Kazova
tome 3 : 102, 103, 104
Konen-Westinghouse
tome 2 : 270
L'Agricultrice
tome 3 : 35
L'Égalitaire
tome 2 : 231, 232, 233, 234, 235
La Fabrique du Sud
voir Pilpa
La Prolétarienne
tome 2 : 229
Les Industries de Palente
tome 2 : 272
Libero Mondo
tome 3 : 35
Librairie coopérative de Cordón
tome 1 : 308
Librairie des Volcans
tome 2 : 191
tome 4 : 222

Lip
tome 1 : 5, 22
tome 2 : 93, 259, 260, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 284
tome 3 : 380
tome 4 : 191, 245, 283, 387, 388
tome 5 : 45, 139, 143, 144, 148, 151, 152, 157, 167, 170, 176, 196, 213, 241
tome 6 : 176, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 237, 238, 239, 240, 241, 242

LOT
tome 3 : 157, 158, 159

Lucas Aerospace
tome 1 : 18, 19
tome 2 : 400
tome 4 : 133, 134, 136, 142, 245

Lustucru
tome 2 : 312, 313

Manuest
tome 2 : 270

Manufacture de coton uruguayenn
tome 1 : 308

Marentreq (Marseille entreprises réquisitionnées)
tome 2 : 246

Margueira
tome 3 : 85

Marque syndicale
tome 2 : 222, 223, 224, 225, 226, 227, 229

Molino Santa Rosa
tome 1 : 309

Mondragón
tome 2 : 60, 63, 154, 172, 173, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186
tome 4 : 289, 320, 362
tome 5 : 179, 329

Mouvement coopératif
tome 1 : 81, 166, 211, 304, 319, 323, 324, 325, 329, 330, 343, 351, 368, 377, 382, 384, 385, 386
tome 2 : 21, 24, 25, 26, 29, 35, 36, 37, 38, 40, 69, 76, 79, 121, 180, 194, 200, 202, 230, 233, 399
tome 3 : 14
tome 4 : 13, 261, 262, 263, 264, 265, 311, 312, 315, 317, 318, 319, 320, 322, 323
tome 5 : 64, 65, 66, 70, 154, 161, 309, 314, 315, 316, 318, 345, 363
tome 6 : 299

Nationalisation
tome 1 : 40, 63, 99, 100, 103, 112, 118, 121, 122, 127, 139, 172, 203, 210, 211, 212, 214, 226, 227, 231, 272, 360, 361, 363, 371, 374, 375

tome 2 : 112, 207, 244, 250, 375, 378, 380, 391, 392, 393, 398
tome 4 : 38, 91, 113, 261, 317, 321
tome 5 : 22, 69, 77, 92, 151, 156, 157, 163, 172, 173, 174, 177, 178, 181, 188, 194, 195, 198, 209, 226, 266, 276, 298, 300, 310, 312, 319, 320, 331, 341
tome 6 : 64, 198, 199, 209, 210, 297

New Era Windows
tome 1 : 18
tome 2 : 41, 69, 70
tome 6 : 291

Optimum Group Évolution
tome 1 : 73

O Sporo
tome 3 : 34, 35

Philips-EGP
tome 2 : 189, 369, 370, 372
tome 5 : 162

Pigüé
tome 6 : 291, 294, 295, 299, 300, 303, 310

Pil
tome 2 : 270

Pilpa (La Fabrique du Sud)
tome 1 : 18, 20, 173
tome 2 : 191, 192, 230, 314, 315, 316, 317, 319, 320, 344
tome 4 : 222, 223, 224
tome 5 : 162
tome 6 : 291, 300, 302, 303, 306, 308

Pionniers de Rochdale
tome 2 : 194, 400
tome 4 : 262, 310, 311, 312
tome 5 : 309

Piron
tome 2 : 270

Planification
tome 1 : 51, 66, 67, 122, 167, 179, 184, 205, 222, 237, 294, 296, 297, 325, 333, 335, 338, 340, 341, 344, 367, 374
tome 2 : 38, 107, 136, 403
tome 3 : 95, 97, 100, 113, 118, 119, 144, 151, 159, 221, 242, 243, 313, 317, 322, 323, 324, 325, 329
tome 4 : 27, 41, 42, 55, 61, 63, 78, 79, 90, 108, 117, 118, 147, 157, 161, 173, 175, 191, 209, 210, 211, 236, 273, 287, 288, 289, 317, 341, 389, 399
tome 5 : 60, 61, 62, 73, 74, 75, 76, 80, 81, 101, 116, 141, 143, 145, 147, 151, 154, 157, 161, 165,

178, 214, 215, 216, 217, 218, 220, 221, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 231, 232, 234, 237, 238, 240, 242, 247, 252, 266, 290, 293, 307, 312, 346, 347, 348, 352, 354
tome 6 : 19, 24, 35, 63, 64, 69, 71, 72, 77, 80, 81, 82, 83, 84, 104, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 120, 121, 123, 161, 164

Plémer
tome 2 : 270

Poder popular
tome 1 : 22, 79, 230
tome 3 : 90, 91, 92, 93, 95
tome 4 : 103

Pouvoir étudiant
tome 2 : 256, 257, 287
tome 4 : 181
tome 6 : 44

Pouvoir ouvrier, pouvoir des travailleurs
tome 1 : 49, 363
tome 2 : 250, 287
tome 3 : 81, 95, 169, 239
tome 4 : 54, 55, 56, 86, 143, 145, 147, 148, 163, 166, 168, 170, 172, 179, 337, 339, 378
tome 5 : 117, 352, 357, 358

Printemps de Prague
tome 1 : 5, 22, 265
tome 2 : 45
tome 3 : 110, 221, 325
tome 4 : 66
tome 5 : 139, 146, 218
tome 6 : 79

Prise en main
tome 2 : 65, 149, 152, 254, 321, 322, 394
tome 3 : 146, 385
tome 4 : 167

Propriété sociale
tome 1 : 43, 214, 227, 234, 292, 359, 371
tome 2 : 203
tome 3 : 109, 110, 111, 112, 115, 148, 151, 223, 228, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 253, 254, 316, 324, 327, 329, 332, 344
tome 4 : 81, 196, 202, 284, 368
tome 6 : 67, 82

Reconversion
tome 1 : 96, 369
tome 2 : 241
tome 3 : 58, 59, 65, 91, 116, 156
tome 4 : 79, 248

tome 5 : 51, 70, 71, 167, 182, 333
tome 6 : 53, 65, 67, 69, 81, 303

Récupération d'entreprises, reprise d'entreprises
tome 1 : 63, 78, 81, 86, 100, 111, 112, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 133, 137, 138, 141, 142, 143, 144, 153, 155, 157, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 171, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 210, 211, 216, 222, 273, 299, 304, 305, 307, 308, 309, 310, 312, 314, 315, 316, 318, 320, 321, 362, 371, 373, 374
tome 2 : 85, 123, 154, 156, 157, 189, 191, 192, 193, 312, 369, 408
tome 3 : 111, 348
tome 4 : 214, 320
tome 5 : 164
tome 6 : 301

Remise en marche, remise en route
tome 1 : 69, 72
tome 2 : 237, 239, 242, 259, 267
tome 3 : 90, 122, 123, 385, 386
tome 4 : 189
tome 5 : 162

République autogérée
tome 1 : 187
tome 2 : 404
tome 4 : 366
tome 5 : 103, 107, 169
tome 6 : 79

Réquisition
tome 1 : 96
tome 2 : 110, 112, 141, 149, 205, 207, 208, 215, 239, 242, 243, 244, 246, 247
tome 3 : 20
tome 5 : 45, 176, 182

Rimaflow
tome 1 : 18
tome 3 : 59, 64, 66, 67
tome 6 : 298, 300, 303, 308

Sacoo
tome 3 : 85

Scop
tome 1 : 20, 148
tome 2 : 182, 189, 190, 191, 192, 193, 272, 295, 296, 297, 300, 303, 305, 306, 308, 310, 311, 312, 315, 316, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 329, 330, 331, 332, 333, 340, 344, 346, 347, 381, 382
tome 3 : 122
tome 4 : 42, 104, 106, 107, 139, 222, 223, 224, 254, 292, 310, 372

tome 5 : 48, 162, 179, 180, 328
tome 6 : 196, 301, 306

Scop-Ti

Voir Fralib

SeaFrance

tome 1 : 20
tome 2 : 190, 380, 381, 382
tome 4 : 221, 222
tome 6 : 302

Self-Help

tome 6 : 244

SET

tome 2 : 191

Shop-Steward

tome 2 : 392
tome 4 : 133

Simo

tome 1 : 68, 71, 72

Six

tome 2 : 237

Socialisation des moyens de production

tome 1 : 20, 64, 79, 191, 229, 318, 360, 366, 371, 374
tome 2 : 103, 104, 106, 108, 110, 113, 115, 117, 118, 119, 129, 130, 131, 132, 135, 136, 137, 155, 375
tome 3 : 55, 148, 164, 177, 185, 216, 217, 254, 356
tome 4 : 39, 63, 74, 77, 91, 156, 213, 214, 254, 269, 276, 281, 321, 368
tome 5 : 26, 60, 62, 63, 66, 69, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 84, 106, 111, 147, 157, 163, 164, 172, 174, 175, 177, 178, 179, 181, 233, 238, 240, 242, 276, 298, 302, 311, 322, 323, 324, 325, 326, 336, 342, 344, 363
tome 6 : 63, 97, 107, 135, 168, 169, 290

Sociedade Central de Cervejas

tome 3 : 85

Sociedad Cooperativa de Trabajadores Pascual

tome 1 : 81

Solame

tome 2 : 270

Soviet

tome 1 : 47, 176, 260
tome 2 : 255, 403
tome 3 : 53, 79, 107, 109, 113, 186, 188, 189, 193, 194, 195, 196, 200, 201, 202, 203, 205, 206, 210, 212, 318

tome 4 : 55, 65, 103, 149, 166, 170, 171, 174, 177, 194, 230, 237, 245, 331, 343, 344, 378, 402, 403
tome 5 : 22, 24, 134, 175, 250, 365

Take over
tome 1 : 259
tome 3 : 196, 209, 388, 391

Teppaz
tome 2 : 270

Terra Verde
tome 3 : 35

TFR
tome 2 : 270

To Koukoutsi
tome 3 : 35

Tower Colliery
tome 2 : 409, 410, 411

Tradoc (Cooperativa trabajadores democráticos de Occidente)
tome 1 : 81, 247, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 272, 273

Transition
tome 1 : 48, 63, 64, 65, 225, 226, 233, 359, 364, 385, 386, 387
tome 2 : 107, 120, 122, 154, 155, 322, 324, 326, 343, 368, 383
tome 3 : 77, 78, 86, 120, 166, 202, 205, 218, 276, 330, 344, 348, 360
tome 4 : 28, 33, 45, 54, 56, 58, 61, 90, 169, 173, 176, 177, 180, 184, 188, 198, 199, 209, 210, 211, 240, 256, 257, 259, 262, 278, 279, 280, 335, 336, 337, 345, 357, 366
tome 5 : 11, 23, 25, 26, 29, 30, 49, 58, 60, 62, 63, 66, 70, 71, 77, 79, 81, 116, 117, 118, 123, 143, 147, 166, 174, 177, 186, 239, 246, 254, 267, 269, 299, 300, 301, 303, 304, 309, 310, 311, 318, 346, 362, 365
tome 6 : 63, 66, 67, 68, 69, 70, 84, 109, 110, 115, 118, 119, 121, 180

Unión Solidaria de Trabajadores
tome 1 : 173

Unikon
tome 3 : 380, 381, 382, 383

Unimel
tome 2 : 270

Universal
tome 3 : 381, 382

Urola
tome 2 : 177

Uruven
tome 1 : 309

Victoriaen
tome 1 : 309

Villa El Salvador
tome 1 : 185, 294, 295, 296, 297, 298
Vio.Me (Viomijanikí Metaleftikí)
tome 1 : 18, 19
tome 3 : 45, 47, 48, 49, 104
tome 6 : 288, 300, 302, 303
Workers' committee, workers' council
tome 3 : 187, 189, 194, 195, 196, 198, 200, 202, 203, 204, 206, 210, 213, 215, 255, 256, 257, 258, 259, 261, 263, 277, 279, 281, 291, 305, 309
tome 5 : 266
Workers' control
tome 2 : 391, 400
tome 3 : 186, 187, 188, 190, 193, 194, 195, 197, 198, 199, 201, 202, 203, 204, 206, 207, 208, 209
Worker co-operative, Woker ownership
tome 1 : 247, 253, 254, 255, 256, 257, 259
tome 2 : 30, 31, 32, 36, 37, 38, 41, 70, 71, 73, 74, 75, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 260, 400
Workers' management, worker's self-management
tome 2 : 32, 391
tome 3 : 190, 214
tome 4 : 85, 86, 87, 88, 89, 238
Worker ownership
tome 1 : 247, 253
tome 2 : 70, 73
Work-in
tome 3 : 385, 386, 387, 391, 394
Yomuri
tome 3 : 376
Zanón (FaSinPat)
tome 1 : 18, 112, 117, 118, 119, 120, 149, 172, 212
tome 6 : 198, 204, 206, 211, 215, 295
Zévallos
tome 2 : 387, 388
Zone à défendre (Zad)
tome 2 : 354, 355, 356, 357, 358, 359, 362

LES utopiques

NUMÉRO 1.0 - PRINTEMPS 2

CAHIER DE RÉFLEXIONS

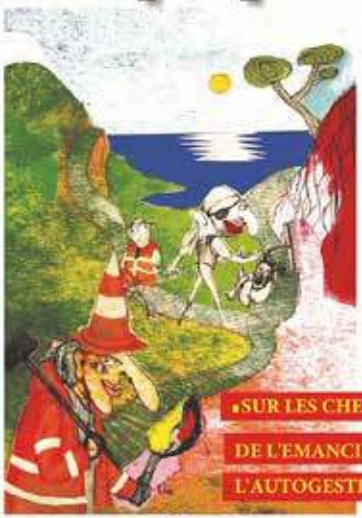

SUR LES CHEMINS DE L'EMANCIPATION, L'AUTOGESTION

SYLLEPSE

Union syndicale Solidaires

Autogestión

自主管理

AUTOGESTÃO

самоуправления

Samoupravljanje

savivalda

Self-management

αυτοδιαχείριση

Само-управљања

selvforvaltning

autogestione

الإدارة الذاتية

samorząd

工人自治

zelfbeheer

samospráva pracovníků

jesyon ak pwòp tèt ou

각자 관리

munkavállalói irányítás

fitantanantena

Riadiaca samospráva

Özyönetim

Selbstverwaltung